LA GESTE DE LIÉGE

Auguste Scheler, Jean Auguste Udalric Scheler




TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA


Digitized by Google

LA

GESTE DE LIÉGE.

GLOSSAIRE PHILOLOGIQUE.

(Extrait du tome XLIV des *Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* — 1882.)

LA

GESTE DE LIÉGE

PAR

JEHAN DES PREIS, DIT D'OUTREMEUSE.

GLOSSAIRE PHILOLOGIQUE

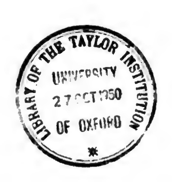
PAR

Aug. SCHELER,
ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE.



BRUXELLES.
F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE,
RUE DE LOUVAIN, 108.

1882


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
OF OXFORD

PRÉFACE.

Il n'entre pas plus dans mes vues que dans ma compétence de me prononcer sur le fruit que pourra retirer l'historiographie liégeoise des 53,000 alexandrins que la Commission royale d'histoire a fait publier, répartis sur les six volumes du *Myreour des histores de Jean des Preis, dit d'Outremeuse,* sous le titre de *Geste de Liége,* et qu'il serait difficile de ne pas attribuer au même écrivain après la déclaration si positive qu'on y lit après le vers 11705 de la deuxième partie (t. VI, p. 687) :

Sour l'an XIII^{c} et XXXVIII, le second jour du moy de Janvier, fut neis Johans « qui fist ces romans

Et qui les translatat et rymat ansiment;
Pour luy doient proier trestoutes bone gens,
Car à plusieurs at fait certains entendemens
De mult de fais obscurs et traitiés excellens,
Qui en cronicque sont en latin trop briément,
Mais tout le voir en dist, et sens blandissemens,
Chis miens presens romans [1] ».

Quant à ceux qui voudraient aborder la lecture de *chest romans* au point de vue de l'agrément que peut donner une œuvre littéraire bien conçue, bien conduite et bien travaillée, la conscience me défendrait de les y

[1] La communauté de paternité entre la *Geste* et le *Myreour des histores* ressort encore du passage suivant de ce dernier (t. IV, p. 297) :

« En teile manière que vous troverois en premier libre de la gieste novelle de Tongre et de Liége, *que je meisme ay fait et ordineis* al plus près que je puis solonc les croniques. »

engager; la composition dont je parle manque absolument de charme et n'est nullement pourvue des qualités voulues pour offrir soit à l'âme quelque récréation, soit à l'esprit d'utiles enseignements. A la vérité, on peut y découvrir, en cherchant bien, quelques vers, voire des couplets entiers, gracieusement tournés, très réussis même de forme et de fond, si l'on tient compte de ce que l'on est en droit d'attendre d'une chronique rimée éclose dans l'atmosphère ecclésiastique du pays de Liége au XIVe siècle; mais, dans son ensemble, notre poëme est dépourvu de tout attrait et est tout bonnement d'une lecture fastidieuse. Toutefois, quelque réduit que soit le mérite poétique du chroniqueur, on ne saurait méconnaître en lui un clerc érudit, que la lecture des anciens romans de geste et une aisance parfaite dans le maniement de sa langue qualifiaient pleinement pour entreprendre l'œuvre de translation romane dont il se promettait de donner *soulas* et *delectation* aux seigneurs et clercs de sa noble compagnie.

Ce n'est ni le poëte, ni l'historien qui m'ont porté vers la *Geste de Liége* et qui me l'ont rendue attachante; ce sont les abondants enseignements que j'en voyais jaillir au profit de la branche scientifique à laquelle j'aime à consacrer mes loisirs. L'étude approfondie des dialectes romans, dans leur état ancien et présent, est devenue de nos jours la tâche favorite des romanistes, c'est-à-dire des philologues voués aux investigations historiques sur la naissance et les évolutions des divers groupes de la famille néo-latine. On comprend que, Belge d'adoption et de cœur, j'éprouve le désir de prendre ma part dans ce travail collectif et que je sois jaloux de ne point perdre la priorité dans l'exploitation scientifique d'une œuvre éminemment nationale. Membre de l'Académie de Belgique, où j'ai eu l'honneur d'être admis du chef même de mes études linguistiques, je devais me faire un devoir d'explorer de plus près une composition littéraire qui représente en si vives couleurs le langage *sui generis* d'un homme cultivé du XIVe siècle qui, tout en connaissant, et même très subtilement, les lois, les allures, les traditions, et possédant toute la richesse vocabulaire du bon parler français, n'a pas

su, ou n'a pas voulu, dans la physionomie et l'orthographe des mots qu'il emploie, dans la grammaire auxquelles il les assujettit et dans certaines expressions, se départir des habitudes et des idiotismes de son terroir.

Le texte si curieux de la *Geste de Liége*, tel qu'il a été livré à l'impression, est susceptible de solliciter l'intérêt du philologue par divers côtés.

Il y aurait, en premier lieu, à remanier le texte tout entier, en le débarrassant d'abord des milliers de négligences imputables soit au scribe primitif, soit aux copistes intermédiaires, puis en le reconstruisant sur ce qu'un examen critique et minutieux aurait fait ressortir comme la forme voulue par l'auteur. Mais un travail de cette nature, long et difficile, ne tentera personne à propos d'une volumineuse élucubration dépourvue d'importance et d'attrait; le fruit et la satisfaction à en retirer seraient par trop disproportionnés avec le temps et l'effort dépensés. Il y a des savants qui passent la moitié de leur existence sur l'épuration de la Chanson de Roland, mais il en est peu qui, par le pur amour de la science, voudraient en consacrer une seule année à expurger la Chronique rimée du chanoine Jean des Preis de la bonne cité de Liége.

Dans l'état défectueux même où le poëme se présente actuellement, en dépit des fautes de tout genre dont il foisonne, il peut fournir, en outre, la base d'une recherche plus utile et plus féconde, savoir celle des particularités du parler wallon au XIV[e] siècle au point de vue purement grammatical. Le travail entrepris dans cette direction porterait sur tous les traits marquants, pouvant être jugés caractéristiques de la phonétique, de la déclinaison, de la conjugaison et de la syntaxe observées par les écrivains wallonnisants. Les manquements même à la grammaire, à la prosodie et à la rime, que le lecteur rencontre à chaque pas et qui, pour la plupart, sont le fait des scribes, fourniraient une ample matière pour asseoir des affirmations quelque peu sûres sur cet intéressant sujet. D'autre part, l'étude minutieuse des rimes serait, pour le savant engagé dans cette voie, d'un puissant secours.

Enfin, la publication de la Commission royale d'histoire peut et doit

encore appeler l'attention du philologue au point de vue exclusif de la *lexicographie* ancienne. Il ne faut pas lire longtemps pour s'apercevoir que Jean d'Outremeuse non-seulement s'est approprié le trésor vocabulaire des bons écrivains de son temps dans toute son abondance, mais qu'il a su l'enrichir par une multitude de termes, très légitimes de façon et de sens, qu'il a puisés dans le terrain natal ou créés selon le besoin accidentel de sa pensée ou l'entraînement de la versification. Aujourd'hui que tant de rudes travailleurs sont occupés à construire l'édifice destiné à recueillir tout le matériel de l'ancien fonds français, il peut bien valoir la peine de consacrer une étude spéciale au contingent qu'est appelé à fournir pour ce vaste ensemble le principal et peut-être le seul représentant de la muse liégeoise pendant tout le moyen-âge.

C'est dans les limites de cette dernière tâche que j'ai circonscrit le présent travail, et voici le plan d'après lequel il a été conçu et exécuté.

Je me suis mis à lire d'un bout à l'autre les 53,000 vers dont se compose la *Geste,* en notant, au cours de cette lecture attentive, tous les termes qui, à un titre quelconque, sollicitaient mon attention et me semblaient dignes d'une élucidation ou pour le moins d'une mise en lumière. Le glossaire alphabétique qui est résulté de ce dépouillement, comprend ainsi les éléments suivants :

1. Mots inconnus ou peu connus, dont il s'agissait de déterminer la valeur et, s'il y a lieu, l'étymologie;

2. Mots présentant une forme insolite ou spécifiquement wallonne;

3. Mots revêtus d'acceptions extraordinaires relativement à l'usage qui en est fait dans l'ancienne ou la nouvelle langue;

4. Mots introduits dans le texte par l'inadvertance ou l'inintelligence des scribes ou copistes, ou du moins présumés comme tels; je les ai distingués par un astérisque;

5. Enfin, certains vocables que j'ai jugé utile de relever pour en constater l'emploi à l'époque de l'auteur.

On comprend qu'il ne m'était guère loisible d'éviter la polémique contre les deux confrères de l'Académie qui m'ont précédé sur le terrain de l'exégèse de Jean d'Outremeuse; l'autorité scientifique qui s'attache à leur nom m'en faisait un devoir, et d'autre part opposer le silence à celles de leurs assertions que je crois devoir repousser, m'eût fait encourir le reproche de les ignorer par dédain. Malgré les cas assez nombreux dans lesquels mon opinion diffère de celle de mon excellent ami, M. Stanislas Bormans, je ne pense pas, par mes réfutations, avoir compromis ni sa réputation d'historien et d'archéologue, ni son crédit philologique. Pour ma part, je rends sincèrement hommage au zèle et au soin qu'il a mis dans l'accomplissement de sa tâche et surtout à la prudente et modeste réserve de ses notes. Je n'en dirai pas autant de son prédécesseur, M. Ad. Borgnet. Tout en reconnaissant la valeur qui lui est généralement accordée sur le terrain qu'il cultivait de profession, j'exprime ici hautement mon regret qu'il ait jamais osé assumer la tâche d'établir et d'éclaircir le texte de la *Geste*, dans les conditions d'aptitude et de préparation philologique où il se trouvait placé. Les notes exégétiques qu'il a répandues sur ses volumes sont un véritable feu roulant d'erreurs et de monstruosités linguistiques. En les signalant, parfois avec un grain d'acerbité que me dictait l'intérêt de la science outragée, j'ai certainement éprouvé quelque peine, mais il est des obligations supérieures à celles de la simple courtoisie; en matière scientifique je ne puis accepter la maxime *de mortuis nil nisi bene;* je transforme le *bene* en *vere*. D'ailleurs, si j'ai entamé le crédit dû à M. Borgnet comme annotateur de la *Geste*, il restera toujours, pour alléger sa responsabilité, l'excuse qu'il n'a point été formé à la rigide école des Diez, des Paris et des Tobler. Assurément, si M. Borgnet était encore des vivants, j'eusse renoncé à ce travail, rien que pour ne pas peiner un confrère qui commandait mon estime et mon respect.

Tout en me renfermant dans les bornes de l'important et de l'intéressant, j'ai vu le nombre de mes têtes d'article s'étendre, renvois compris, à un chiffre voisin de trois mille; par contre, j'ai visé à être aussi concis que

possible dans la rédaction des articles. Les exemples à l'appui ne sont multipliés que selon le besoin de la cause.

Arrivé au terme de mon labeur, j'ai voulu comparer la moisson lexicographique que j'ai recueillie de l'examen de la *Geste* avec le seul travail analogue que je connusse : le *Glossaire Roman-Liégeois de MM. Stanislas Bormans et Albin Body,* dont, à mon grand regret, la publication s'est arrêtée, depuis 1872, au mot *avour.* Ce glossaire embrasse toute la littérature ancienne du pays de Liége; néanmoins, sur les 328 articles de ma lettre A, je n'y en retrouve consignés que 58, et pour la plupart d'entre eux on ne me reprochera pas d'avoir commis un double emploi inutile.

La *Geste,* on s'en convaincra bien vite, pourra offrir de précieux enrichissements au colossal *Dictionnaire de l'ancienne langue française,* dont s'est chargé, après trente années de fouilles laborieuses, M. Frédéric Godefroy, et dont huit fascicules, allant jusqu'au mot BESIN, ont vu le jour jusqu'ici.

Ma peine eût été allégée dans une large mesure si, pour la solution de nombreux problèmes de rectification de texte, j'avais pu recourir aux manuscrits. Mais les tentatives faites, à cet effet, auprès du propriétaire de celui qui seul offrit quelque importance, étant restées infructueuses, je me suis décidé à m'en passer et à appuyer mes affirmations et mes conjectures sur l'assurance relative que donne un long maniement de ces matières.

Sans me dissimuler les défectuosités de mon travail et prévoyant bien des coups de critique de la part des maitres, j'ai la confiance que les romanistes, à qui je destine plus particulièrement ces pages, les jugeront profitables à la science. Ceux-là aussi qui voudront s'engager dans la lecture de la *Geste de Liége* à titre de document historique, me sauront peut-être gré de l'avoir rendue plus aisée en jetant quelque lumière dans les obscurités dont l'œuvre de Jean d'Outremeuse reste couverte.

LA

GESTE DE LIÉGE

PAR

JEHAN DES PREIS, DIT D'OUTREMEUSE.

GLOSSAIRE PHILOLOGIQUE[1].

A

A. Pour comprendre la Geste, il faut se familiariser avec le fait que cette voyelle-mot représente aussi bien la préposition *à* (lat. *ad*), que l'article *al* = fr. *au*; wall. actuel *à*. De même *de* rend la prép. *de* et l'article *del* = *du*.

AATINE. Ce substantif bien connu de l'ancienne langue est d'un fréquent usage dans la Geste; il y parait le plus souvent dans la locution *par aatine*, avec ardeur, vivement, 7035 : Li dus Grimars at brochiet *par a.*, cp. 11864, 18774, 31351 (*morir par a.*, d'une mort violente), 34252 (*tenir de grant a.*, y attacher un grand prix). Ailleurs le mot prend l'acception de défi, attaque, 26350 : V[e] contre X[m] astoit male

[1] Les noms des deux savants qui, successivement, ont été chargés de la publication de la Chronique rimée et de la Chronique en prose de Jean d'Outremeuse, MM. Borgnet et Bormans, portant la même initiale, je dois avertir le lecteur que l'abréviation B. se rapporte exclusivement à M. Borgnet, avec lequel je me trouve le plus souvent en dissidence. Pour les cas où je me sers de l'expression « l'éditeur », j'ai cru utile d'indiquer ici la part du travail qui revient à chacun. M. Borgnet a traité, de la Geste, les vers 1 à 29589 et, 2[e] partie, vers 1 à 8586 (tomes I, II, III et V); M. Bormans, les vers 29590 à 39069 (fin) et, 2[e] partie, vers 8587 à 13381 (tomes IV et VI).

image
not
available

image
not
available

précieux, excellent, remarquable, 6489 : des quatre coronne *able*; 33219 : qui amy astoit *able* (où Bormans propose sans raison : *qui astoit amistable*); 33613 : A l'engliese donnat les privileges *able*; notable, II, 9206 : et d'autres pays *able*; propre à produire de l'effet, efficace, 19074 : Car je le greveray desormais de fait *able*.

Abluir (lat. *abluere*), 10366) : Ses mains et son viaire de claire eawe *abluist*. Mot omis dans Godefroy.

Abolir, détruire (en parlant d'une chaussée trop *haut assise*), II, 10909 : Si fut tant avalleis que mult fut *abolis*.

Aboler, exciter, enflammer, voy. l'art. suivant.

Aboller, 7637 : Et entre dois orent (entendirent) une vois qui *abolle*. — B. traduit par *aboie* (crie); c'est se rendre la chose trop facile. Notre verbe est en effet inconnu, mais ce n'est pas une raison d'y voir une corruption arbitraire de *aboier*. Au v. 8280 je lis (il est question d'un mauvais esprit caché dans une idole) : sovent *bolle* et *rabolle*; ici Borgnet invoque Roquefort, qui donne *bouler*, tromper, mentir; quant à *raboller*, il ne dit rien. Citons encore 7635 : Si grant astoit li bruis, la noise et la grand(e)[1] *bolle*, Com ce soit un tempeste de quen la terre erolle; 12711 : Ensi furent paiens de paour en grant *bolle*; 20252 : et qu'il vint en la *bolle* d'armes. Voilà donc trois substantifs *bolle*, pour lesquels s'impose tout naturellement le sens « trouble, mêlée, confusion, cris ». Cependant Borgnet voit dans le premier « le grand *bal*, le sabbat », dans le second « *boule*, tromperie », dans le troisième, « *baille*, palissades qui entouraient le lieu d'un tournoi ». — Me fondant sur ce *bolle* = cris confus, je traduis *boller* et *aboller* par crier, et *raboller* par recrier. Toute cette famille est inconnue aux glossographes. Deux étymologies se présentent. On est tenté de ramener le subst. *bolle* à *bullare*, mettre en ébullition, en colère, surexciter, d'où le partic. *abolé*, enflammé; cp. notre poëme 2273 : Li senescals de Bruges astoit tout *abolleis* (var. du ms. Br.), Quant il voit desconfis ses Flamens natureis. L'idée première serait donc surexcitation, d'où tempête, cris. Cependant on peut s'adresser aussi à l'allem. *bellen*, au sens de : crier fort, tapager (participe *ge-bollen*); cp. encore l'allem. *bollern*, tumultuari; l'angl. *bull*, taureau (pr. le mugisseur).

Abomable, forme très correcte, mais insolite, pour *abominable*, 10663 : De trestout le

[1] Les lettres ou mots que je place entre parenthèses, doivent être supprimés dans l'intérêt de la mesure; ceux que je mets entre crochets, par contre, servent à rétablir la mesure. Toutefois, ces rectifications ne sont qu'exceptionnelles. Notre auteur traite la métrique avec la même licence que la grammaire; il mange les *e* muets, même à la fin quand ils sont suivis d'un *s* de flexion, aussi bien qu'il en ajoute pour parfaire la mesure ou obtenir la rime.

pechiet, qui tant fut *abomable*. Cp. *nomer* de *nominare*. C'est au même verbe *abominari* que se rapporte aussi l'adj. a. fr. *abomé*, *abosmé*, abattu, accablé, verbe *abosmer*, émouvoir, subst. *abosme*, abomination (voy. Diez, 502 et 752).

Abort, voy. *abhort*. — Au v. 5761 *n'abort* paraît être une concession à la rime pour *n'aborre* (n'abhorre).

Abriveir, abréger, 38723: Pour son fait *abriveir*, perdit la circonstance. — Forme rare p. *abrevier*. On sait que *abriveit* au sens de « en hâte » (II, 303 et 4422) appartient à une tout autre racine, voy. Diez, *Etymol. Wörterbuch*, 4e éd., v° *brio* (et mon Append., p. 711).

Abscons, part. de *abscondre*, cacher; 4843: Droit à soilhe (lisez *solelh*) *abscon* (au coucher du soleil). *Se mettre en abscons*, s'embusquer, 37932. La forme plus en cours est *escondre*, part. *escons*. Voy. *esconsue*.

Absconseir, dérivé du préc., cacher, 23012; au sens fig. d'éclipser, mettre dans l'ombre, 5911: Tant que fondée fut Liege qui l'*absconsat* (il s'agit de Tongres).

Absenteir, éloigner, faire disparaître; 30025: Ne puet cele pucur de là estre *absentée*; cp. 38601. A un infinitif en *ir* se rapporte *soy absentit*, II, 11189.

Absolu, adj., parfait, distingué: 2154 princhc *absolu*; 3986, 10886: comme gens *absolue*.

Absoure, absoudre, II, 11951 (à la rime); *absoire*, II, 11361 (à la rime); parf. déf. *absolit*, 4136, 23420.

Abstenir. Formules affirmatives = sans hésiter : sens *abstenir*, 28241, sens *abstinenche*, 1669. On peut aussi y prêter la valeur: sans cesse. Je ne comprends pas *est abstenut* au v. 24149, à moins de lire *n'est*.

Acachiet, 29393 : Par trestoute Allemangne n'osoit estre logiet Fours à Liege et Colongne, ù il est *acachiet*. — Le verbe *acachier* doit signifier « chasser vers » et je traduis le passage par « où il s'est réfugié ». Godefroy porte : *acachier*, cacher, recéler, mais l'unique exemple qu'il en cite me semble devoir être interprété autrement, c'est-à-dire par « chasser, faire aller ». Il a négligé un passage cité par Sainte-Palaye, où *acacher* est revêtu du même sens.

*Acambue, II, 6240 : en la sale *acambue*. — Borgnet: pour *acambrée*, cambrée, voûtée. Explication fort aventureuse; les dictionnaires ne connaissent pas de verbe *acambrer*, et *cambrer* lui-même paraît étranger à l'ancienne langue. Je pense qu'il faut lire *á sambue* (la salle magnifique, à la riche parure), voy. ce mot.

*ACAPLEIR, 30757 : Car de bin *acapleir* sont fort encoragiet. — Ce verbe n'existe pas, et d'ailleurs la syntaxe ancienne oblige de lire *à capleir*.

ACCIENT, 5740 : Sour le sanc Jhesu Crist l'engliese et ses *accient* (*ient* se prononce *int*). Est tout edifiié (l. *edifiie*). — Selon Borgnet, *accient* est pour *accesseurs*, fonctionnaires, lieutenants des chefs de l'église; pas n'est besoin de réfuter cette interprétation Notre mot représente le lat. *accinctus*, enceinte, enclos. Il est écrit *achient* au v. 1645 : De pires precieuse y ot tous le *achient* (tout à l'entour). La bonne forme ancienne est *aceint*.

ACCRAPEIR, 38971 : Et puis fut li pont d'Ysle ensemble *accrapeit*. Le copiste avait lu *attrapeit*; l'éditeur propose de lire *accrapeit*, cramponné. Je pense qu'il faut *accrampeit* (le signe de l'*m* est souvent négligé); ce ne peut être une variante orthographique de *agraper*, accrocher.

ACCUMELANT, II, 12029 : Puis at tant procureit li conte suffisant, Que l'evesque et le duc fait il *accumelant* Ensemble, et puis fist tant qu'ils se sunt accordans. — Bormans traduit par conjecture : réconciliant, et il parait avoir raison ; le verbe est inconnu; j'y vois pour le moment une modification de *accumener*, *accommuner*, mettre en commun, ici remettre d'accord; pour la forme, comp. *orfenin*, devenu *orphelin*, *joulèce* (jeunesse).

ACÈS = *accès*; II, 11781 : *faire acès*, s'approcher.

ACESSEIR, voy. sous *atesse*.

ACHANDELHIER (s'), s'échauffer, voy. sous *chandelhe*.

ACHERIEN (= acherin), d'acier, fig. fort, vigoureux, II, 4913 : Se je de Liege piers le pays *acherien*.

ACHIENT, voy. *accient*.

ACHOPART est, comme on sait, d'abord le nom d'un peuple payen, puis devenu synonyme de payen ; on est donc surpris de voir M. Borgnet traduire 1117 les *Romans achopart* par Romains *achopés*, arrêtés ; au v. 2431 : Fols est le conte flamens et tos si *achopare*, il demande : « Y aurait-il là quelque allusion aux *chopineurs* de bière? » Non, assurément; le mot est un simple terme d'injure, tiré du sens « mécréant ». Cp. II, 4117 : Dedens l'estour aloit un *achopars* (ici le terme perd son caractère injurieux).

ACINE, voy. sous *atine*.

ACLARIR, 10360 : Grace et loiienge à vous quant son arme *aclarist* Dedens la sainte glore... — L'éditeur propose, on ne sait pourquoi, *acoillit* (accueille), tandis que « son âme brille, rayonne » donne un excellent sens.

ACLAROIER, 9005 : Sachiés de vraie... Que la desconfiture dont vous oieis parleir, *Aclaroiat* Franchois (éclaircit les rangs des Français). « Impossible d'expliquer ce mot », dit l'éditeur; dans son embarras, il allègue les formes *acrailir, agrailir* (affaiblir), qu'il trouve dans Roquefort. Et cependant *aclaroier* est un terme très usuel.

ACOINTIER se rencontre chez notre auteur avec les significations suivantes : 1) actif, faire connaître, faire savoir, notifier : 8643, 12873, 33168 (écrit *acontier*), 38685, II, 6403; 2) neutre, approcher hostilement, attaquer, combattre : 30734 (lisez *acointans* p. *acoitans*), 30752, II, 5497. De là le subst. *acointanche*, 1) notification, information, nouvelle, 30119, 32988 (par mavaise *acontanche*, par information calomnieuse), II, 830 et 5171 ; — 2) attaque, 308 : Pour faire as anemis l'endemain *acointanche* (livrer bataille). Je ne saisis pas la valeur du mot v. 3080 : Leis le marchiet de Tongre qui est à l'*acointanche*. Pour arriver à un sens, Borgnet a corrigé *à la cointance*, qui, selon lui, signifie « au coin; » je ne le suivrai pas dans une interprétation aussi arbitraire. — En expliquant, II, 6403, *acointiés* par *acontés* (raconté, rapporté), l'éditeur se trompe encore. La langue ancienne distingue sévèrement entre *acointier* (de *cointe* = lat. *cognitus*) et *aconter*, ou selon l'usage wallon *acointeir* (composé de *conter* = compter).

ACOINTEIR (forme wallonne p. *aconter*), attacher un prix à quelque chose, l'évaluer, 13901 : Mais illh n'y *acointoit* .ij. pouchies escondeis (lisez *pouchins escaudés*); 16225 : Sire, lassiés esteir, n'y *aconteis* riens née (n'en faites aucun cas).

ACOISIER, calmer, tranquilliser, mettre au repos = mater, vaincre à la lutte, 7298 : Cierte, vasals, dis illh, vos asteis *acoisiet*.

*ACOITEIR n'existe pas; il faut lire, 10785, *acointastes* (p. *acoitastes*) et 30734 *acointans* (p. *acoitans*), le trait horizontal sur la voyelle étant négligé ici comme souvent.

ACOLET, 4330 : Li hyalme ly trenchat comme (l. *com*) fuelhe d'*acolet* (fr. ancolie). Voy. le Dictionnaire de Grandgagnage, v. *akolète*..

ACOLHU, part. de *acolhir, acuellir*, prendre, II, 11080 : Trestous sont desconfis, la fuite ont *acolhue*.

ACOLLEIR, embrasser, employé au sens figuré, 12706 : Tost acomplist son fait quant de bon cuer l'*acolle*.

ACOMIGNIER, prendre la communion, II, 383. *I* wallon p. *e* en syllabe atone précédant la tonique.

ACOMPANGNIE, 3e ps. prés. indic., comme si l'infinitif était *acompangnïer*, 28294 (dans une laisse en *ie*).

ACOMPTEIR *à*, autre forme de *acointeir* (voy. ce m.), 18311 : Mais un vilain corbal qui à nul bien n'*acompt* (qui ne se soucie de rien de bon). Suppression de la finale *e*, le *t* étant sonore.

ACONTANCHE, ACONTER, voy. *acointier* et *acointer*.

ACONTREIR, rencontrer, 21108; *à l'acontreir des lanches* (au choc des lances), 21753.

*ACOPLEIR, 36778 : Et Udelins aloit à l'evesque *acopleir* La fause marchandise et l'argent delivreir. — Selon Bormans, *à l'evesque acopleir*, c'est se rendre auprès de l'évêque. Cet emploi d'*acopleir* étant sans exemple, je suppose que le bon texte portait *acōpteir*, c'est-à-dire *acompteir*, compter, payer, que favorise le sens.

*ACOPTEIT, 29298 : et s'en fut *acopteit* Une livre, ilh at longtemps. — Toujours la même négligence de la barre horizontale au-dessus de l'*o*; lisez *acompteit*, raconté.

ACOREIR *une buef*, égorger, tuer, 2226 : [Il tua plus vite 16 hommes] Que li mangons (boucher) une buef n'*acoreit* n'aie. — Rien de plus commun que ce terme (pr. percer le *cœur*) ; comment l'éditeur songe-t-il à corriger *aoreit*, disant qu'à Liége ce mot se dit encore pour « fendre la gorge »? En effet, on trouve dans le liégeois *ahorer* (non pas *aorer*), égorger, mais ce mot répond à a. fr. *escorer*, *ascorer* = écœurer, *acorer*.

ACOSTEIR, aller de côté? 23011 : [Le 8 février] est il à Huy entreit, Tout droit une vesprée et puis est *acosteit*, En palais se muchat. — Placer à côté, 570 : Ly dus Prians de Galle fut leis luy *acostiés*. Cette finale *iés* p. *eis* est irrégulière et amenée par la rime.

ACOULHIR, prendre, s'emparer de (en parlant d'un pays), 38176. Cp. pl. h. *acolhu*.

ACOUR, accord, forme adaptée à la rime, II, 3664 : Diex y mist *acour*. Il faut lire de même 4 vers plus haut au lieu de *atours* (l'éditeur l'a remarqué lui-même) : Jusqu'à tant qu'ils orent parfaitement *acours*.

*ACOUTONS, II, 12889 : A tes parleirs rins n'*acoutons*. — Lisez *n'acontons*. Voy. pl. h. *acointeir*.

ACOVEIR, 30036 : Une femme tenoit en ses bras acolée Dois siens enfans petis; l'aige l'ot *acovée* (l'eau l'a engloutie). — Ce verbe *acouver*, couvrir, n'est justifié dans Godefroy que par un seul exemple, tiré du roman d'Amadas et Ydoine. Ce doit être le primitif du synonyme *acoveter*, donc probablement un représentant du latin *ac-cubare.* — La mesure recommande de lire aussi *acouvée* p. *acouvertée* au v. 389 : Tant en abat à terre herbe en est *acouvertée.*

ACOVERTEIS, couvert, 11174 : Atant fut li sains cors de drap *acoverteis.* Voy. aussi *acoveir.* Fréquentatif de *acovrir.*

ACQUOISIET, litt. mis au pepos; = se taisant, II, 6424 : or seray *acquoisiés* De chu, car d'autre chouse je veulhe estre traitiés. — Cp. le terme analogue *appasiet.* — Sens figuré : dépossédé, II, 6231 : *acquoisiet* Sera de toute honour, infammes pronunchiet. — Nous avons déjà relevé ce verbe sous l'orthographe *acoisier.*

ACRACHE, subst., 11248 : Et puis vouat à Dieu qui (= *que*) droit en celle *acrache,* En honour saint Lambiert à euy son cueur atache, Ferat ilh une englise. — Selon Borgnet, un dérivé de *acre* pris dans le sens de portion de terre; je ne saurais ni appuyer ni réfuter cette explication. Je corrigerais volontiers *en celle trache* (*trace* = contrée).

ACRESTEIR, 1739 : Chi comenche l'istoire temps qu'en tous biens *acreste.* — Il s'agit de la venue de Jésus-Christ. C'est le verbe *acrester,* lever la crête, fig. s'enorgueillir, se distinguer.

ACROSTE, s'accroit, 8798 : vo pueple adès *acroste.* Cp. 8795 *decroste* (fait décroître, ruine). L'*e* final n'est qu'un effet de la sonorité du *t.*

ACRUIR, 18915 : Quant Olivier ne truve, li cuer li *acruist.* — L'éditeur cherche l'explication de ce mot dans l'ital. *crosciare* (battre avec violence), avec lequel pourtant il n'a que le son initial de commun. *Acruir* est un mot fréquent en langue d'oil; c'est devenir *cru*; en parlant du cœur : s'endurcir.

ACUE (3ᵉ ps. sing.), 3006 : Erament le fait prendre et puis l'evesque *acue.* — B. y voit *accuse!* Le verbe *acuer* ne m'est connu qu'au sens d'aiguiser, qui ne convient pas ici, mais notre auteur pourrait très bien lui avoir prêté le sens figuré : traiter avec vivacité (*acuité*), rudoyer.

ACUREIR, sens absolu : prendre soin, entreprendre (cp. *procurer*), 2780 : et en son nom *acure* De faire à roi Tremus une pais bin maoure (l. *maüre*). Actif, 23268 : et si la chose *acure* (on a imprimé *a cure*); II, 7481 : Quant Johan l'entendit, la choise fort *acure* (= prend en *cure*); ici, on ne sait comment, l'éditeur, invoquant *acue-*

rer, traduit « décourage ». Au v. II, 6333, tout en nous avertissant que le texte porte *acure*, il écrit : Portant qu'il ne trovoit prinche qui point *a cure* Le combattre avec(que) ly. Il ne s'aperçoit pas que la syntaxe exigeait le verbe actif *acurer* (se soucier de, rechercher).

Ademis, triste, humilié, 6613 : s'en vat tot *ademis* Vers la citeit de Mes. — Du verbe *ademettre*, baisser la tête, se lancer tête baissée. Au v. 279 on lit *admis* (notre auteur ne se gène pas, quand la mesure l'y entraine, pour supprimer un *e* muet) : Contre le roy Gregore s'en va trestout *admis*. Ne comprenant pas, l'éditeur donne la préférence à la leçon (tout à fait mauvaise) du ms. de Bruxelles : s'en vont tous avec *lis* (= lui).

*Ademort, 10267 : Excepteis les garchons qui par leur vilain mort Orent pris les joweaus, dont vinrent *ademort*. — Quid ? L'éditeur se tire facilement d'embarras en disant : « Pour *adementé*, tombé en démence ». Et notez que ce mot n'existe pas. Le texte en prose (t. II, 370) porte : « Excepteit les garchons qui enragarent et soy ochisent » ; je n'hésite donc pas à lire en deux mots : *à demort* (à mort). *Demort* est le substantif verbal du verbe *demorter* (mettre à mort), que nous rencontrons plus loin.

Adengnier, voy. à l'art. *ladengne*.

Adeseir, approcher, mettre main à, attaquer, 16667 : Et si sont messagier al fort roy coroneit, Si qu'il ne doient estre par coroche *adeseis* ; 17250 : Ne l'osat *adeseir* ne faire autre blechure. — Notre verbe, d'ailleurs très commun, répond au type latin *adhaesare;* dérivé de *adhaerere*, qui, lui, a donné le synon. fr. *aherdre*.

Adevinaille (*sens*), cheville d'affirmation : sans vaine supposition 5983.

Adevineir, conjecturer, supposer, 38892 : (En 1199) avint altre hustine En Liege, la citeit, mie ne *l'adevine*, Ensi que nous dirons. — Évidemment le sens est : Il advint d'autres troubles en la cité de Liége, c'est vérité certaine, comme nous allons exposer. L'éditeur, M. Bormans, s'est trompé en traduisant (avec doute, toutefois) : « la cité ne s'en doute pas ». — Au v. 37825 *adeviner* a, comme le fr. *deviner* quelquefois, la valeur de comprendre : et dist qu'ilh n'*adevine* l'empereir[e] Henry. — Voy. aussi l'art. *denine*.

Adieste (*s'*), de *s'adestreir*, se placer à côté, 10085 : droit à la crois *s'adieste*.

*Adigois, II, 6029 : La fist on ses exeques en secreit, sens buffois, Mains puis fut translateis en l'englise *adigois*. — Voici la note de Borgnet : « Pour *adisois*, attaché à, voisin, du verbe *adeser*, qui se trouve dans Roquefort. Le sens est tel : On fit les

obsèques de Jean d'Enghien à Notre-Dame-aux-Pons qui touchait saint Lambert et son corps fut plus tard (*puis*) transféré dans cette dernière église. » L'éditeur, à part la supposition, toute de fantaisie, d'un adj. *adisois* et de l'admissibilité de l'équation *adisois* = *adigois*, s'est absolument mépris sur le sens. *Adigois* fait opposition à *en secreit, sens buffois*; les obsèques tranquilles, secrètes, sans pompe, dans l'église de Notre-Dame, furent suivies d'une inhumation solennelle, pompeuse, bruyante, dans celle de Saint-Lambert. Pour obtenir ce sens, il ne faut qu'écrire en deux mots : *à digois*, avec fracas, bruit (voy. plus loin *degois*). — Mon ami, M. Bormans, n'a pas compris non plus notre locution au v. II, 10268 : De celle avoir as nobles qu'il ont pris *adigois*, Firent après à Liege mains hons lez groz borgois. Elle y exprime « à plaisir, à cœur-joie, tout à leur aise. »

Adjection n'est pas clair 33386 : par ces *adjections*. — Disposition, arrangement, clause? Cp. *conjonction*.

Adjoindre, enjoindre, II, 12764 : A peiron trestut publement... Fut il *adjoins* as esquevins D'argent à rendre.

Admirable n'est pas notre adjectif moderne au v. 36376 (Archevesque et evesque, roy, dus, cuens *admirable* Y ot à grant fuison), mais une des formes nombreuses de *amiral*, chef, commandant, et il faut placer une virgule après *cuens*. — Il en est de même pour *Charles l'amirable* 37280.

Admis = *ademis* (voy. plus haut), triste, humble. A l'exemple cité ajoutez 22561 : chis y vint tous *admis*.

Adoleit, triste, désolé, II, 293. Mot fréquent, omis dans Godefroy.

Adort, subst., 9114 : N'at prinche en toute Franche ne soit de son consort, Ses amis sont charneis sens faire nul *adort*. La note dit : « Serait-ce là le subst. du verbe *adoler?* Il signifierait : chagrin, contrariété. » L'éditeur se plaît constamment à imputer à Jean d'Outremeuse les plus grosses monstruosités; certainement cet écrivain adapte volontiers une syllabe finale à la rime qu'il lui faut, mais sans démolir le radical. C'est ainsi qu'il a converti ici le subst. *adorn, ador, adour*, ornement, parure, embellissement (de *adorner*), en *adort*. La phrase *sans faire nul adort* constitue une simple cheville d'affirmation et signifie « sans y mettre aucun ornement de langage, sans rien exagérer. » — A ce propos j'exprime ma surprise de voir M. Godefroy confondre le subst. *adour* (habillement), de *adourner* (habiller), avec *adoub* de *adouber*.

Adosseir, 2725 : Car anchois VII ans vorent le boin roy *adosseir*. — Non pas « surprendre,

attaquer, » comme dit la note, mais « abandonner, quitter, déserter ». La même bévue est commise v. 24618 : .... quant Danois aoreir Fisent leur Mahomet et Jhesum *adosseir*. Voy. aussi l'article suivant.

Adouse, verbe, 20730 : Or sont ly povre gens que cascun les *adouse*. — Selon la note p. *adouce*, adoucit, vient en aide. J'y vois plutôt le contraire : les fuit, abandonne, leur tourne le dos. C'est le même verbe que le précédent, dont l'*o* radical, en syllabe tonique, est devenu *ou*. L'*s* simple ne fait pas difficulté.

Adroit *pour*, propre à, 716 : Se nous trovons un lieu qui soit beauz et *adrois* Pour fonder une ville.

Adurable, = *aduré*; 2447 : Clovis li *adurable*. — Ailleurs, par transformation de suffixe, *adurois*; 28998 : li barons *adurois*.

* **Aecques**, II, 9605 : Que li pais si astoit *aecques* près acordée. — Lisez soit *âques* ou *auques*. Ailleurs le texte donne *acques*, II, 10321 : ... et maiement sur meir N'en vient ne pou ne *acques* (locution; litt. = nec paucum nec aliquid).

Affaire; 2956 *por lui affaire*. — Selon la note : « Pour *afférer*, c'est-à-dire pour faire quelque chose qui lui convînt, qui lui fût avantageux. » Inadmissible; je crois plutôt que *lui* est un génitif et je traduis par « dans son intérêt »; cp. 2970 : après *soy* repaire (après son retour).

Affaitier, 1) bien arranger, faire avec soin, 38697 : Et les cronique Anseal, qui mult sont *affaitiés*; — 2) affecter, attribuer, accorder, 6952, 6789, II, 3085 ; — 3) établir, installer, II, 4233 : Quatre esquevins de Liege de noveal *affaitiés*.

Afferant, subst. = *apartenant*; 4365 : Ensi chaient Romains atout leur *afferant*.

Afferant = *auferant*, prov. *alferan*, cheval gris, cheval de bataille, II, 2010.

Affichier, pr. fixer, attacher ; d'où exhiber, étaler, exposer, II, 4976 : Ont maintes gens de ville amineit à marchiet Buefs et moutons et vaches, et por vendre *afichiet*. De la sign. fixer dérive aussi celle de « arrêter, déterminer », d'où, au réfléchi, s'engager, II, 2901 : .... là s'alont *affichier* Trestous par seriment de nos mettre à dangier. — Participe *affichiet*, résolu, décidé, II, 6205.

Affileit, sens fig., vif, rapide, 15087 : Et li Danois s'en vat *affileit* com sengler (l'éditeur pense qu'il faut corriger *affoleit*), 32676 : Ly evesque se sengne, si brochat *afileit* (Bormans traduit « promptement », mais je crois que l'adjectif équivaut tout bonnement ici à cheval); 38028 : Et li murdreours ont pris Blanchart (nom de cheval) l'*afileit*.

Affineir, affirmer, assurer, menacer, 18784 : Nuls n'osoit fours issir pour le cri qui *affine* Chis qui en isteront seront en grant corine. — Emploi réfl., 32301 : Sus le chief de cheval li espée *s'affine*, la tieste li tranchat. « S'arrête ». Dans le premier sens, *affiner* est un dérivé de *fin*, vrai, sûr ; dans le second, de *fin*, terme, qui a aussi donné *affiner*, mettre à mort (601, 6173) et *afinir*, id., 18920 : Il ne me heit pas trop quant ne moy *afinist*.

Affinir, voy. *affineir*.

Affondreir, aller à fond, 38963 : Del pont qui est chayus ne en l'eawe *affondreit*.

Afforain, étranger ; *gent afforaine*, 24344, 32463.

* **Affoure**, 26106 : *sens mort ne affoure ;* le sens et la mesure obligent à corriger *affolure*.

Afilhier (*s'*), pr. s'affilier, d'où s'attacher, se mettre à ; 1836 : Atant cascun des chiens à bin glautir *s'afilhe* ; 5789 : l'evesque, qui en tous bins *s'afilhe*.

Afolleir, pr. blesser, sens fig. : entamer, amoindrir ; 1998 : de tant sa terre *afolle*.

Afroier (*s'*), 12837 : Et lendemain al jour à bin aller *s'afroie* — Selon B. « p. *s'affreste*, se prépare, qui est dans Roquefort ». A cela j'observe que Roquefort est loin d'assigner à *affrester* le sens de préparer et que d'ailleurs ce mot n'est pas constaté *S'afroier* signifie propr. se frotter, d'où l'on peut aisément faire sortir le sens fig. s'appliquer, s'apprêter. Le liégeois a encore *afroïi*, apprêter, mettre en train.

* **Agens**, 19044 : En France vuilhe aleir *agens* sens demour. — Le vers manque d'une syllabe, il est donc altéré ; l'éditeur propose *agensi* (équipé), je préfère *à mes gens* ou *à grant gens*.

Agensi = *gent*, distingué, noble, beau, vaillant ; en parlant d'un homme 29780, d'une terre 29859, d'un ouvrage 31784.

Agès, adj., 7164 : Robiers ont asalheit, qui tant astoit *agès* ; 11935 : preux et *agès ;* 14483 : De faire trahison esteis trestuis *agès* ; 18135 et II, 11788 : li baron *agès* ; 36637 : li chevaliers *agès* a escricit sa gens. — Quid ? Le mot est inconnu. Borgnet ad 14483 traduit « adroit, subtil », parce que Roquefort donne *ague*, homme subtil (*acutus*) ; Bormans, au dernier passage, pense à *agile*, ou à *agrest*, sauvage. Notez que le mot se trouve toujours dans des laisses en *ès* = *ais ;* il n'est donc pas trop hardi de voir dans notre mot un adjectif tiré de *à gait* ou *à gais* (sur le qui-vive, alerte). En effet, je trouve dans le Rou de Wace, deuxième partie, 3824 : E nus Franceis *aguez* volent passer as guez. Le sens doit donc être « vigilant, éveillé,

attentif ». Cp. Godefroy sous *agait* 2, où il cite un deuxième passage du Rou. — Grandg. donne *agète*, adroit ; cela me suggère l'idée que notre *agès* pourrait être = *adiès'* = *adiestre* (adroit) ; *di* + voy. = *dj*, *dg*, *g* ou *j* est une équation parfaitement correcte, mais je n'en trouve pas d'autre exemple dans la Geste.

AGIESTEIR (*ie* = *i*), donner un *gite*, coucher, placer, établir ; 11687 : Fourmat une bel chasteal qu'il noblement *agieste* ; réfl. prendre gite, se loger, 9540 : Atant vint Saint Lambiert qui droitement *s'agieste* A Jupilhe.

AGRAWILHIER, pr. accrocher, mordre de ses crocs, 1846 : Del porc..., qui les chins *agrawilhe* ; fig. attacher ; 5799 : Cascun à nostre loy Designans *agrawilhe* ; 9494 : Se femme l'*agrawilhe* ; 13099 : Partout où ilh poiot, tousdis les *agrawilhe*. — Dérivé de l'a. fr. *grau*, crochet, croc ; dim. *grawilhe*.

AGRESSEIR (*s'*), s'exciter, s'irriter, 10170 : Quant Guyon voit comment la maisnie *s'agresse* Et se tue l'un l'autre. Autre forme de *engresseir* (v. c. m.). Rien n'empêche, toutefois, de voir dans notre mot le *agresser* = lat. *aggressare*, fréquentatif de *aggredi*, attaquer.

AGRESTEIR (*s'*), 1759 : Qui à vraie raison entendre ne *s'agreste*. — Je ne connais pas de verbe *agrester* ; il se peut donc que ce soit une variante, forgée pour la rime, du précédent, donc = s'animer, s'attacher (cp. l'art. *mieste*). Borgnet songe à *agréer* !

AGRICOLLE, subst., 1997 : Or en (de son royaume) a departit une grande incolle (?, v. c. m.), Qui ains puis ne revint dedens son *agricolle*. Le sens appelle l'acception « territoire » ; pour y arriver, j'imagine un type latin *agricolium*.

AGU, irrité, 2134 ; vif, ardent, 12603 (pensée *agüe*), 13097 : Ogier fu tous son temps plus *agus* qu'une aguilhe), 30210 (qui ot la chire *agüe*) ; empressé, II, 3775 (de parleir mult *agus*). — Quid, 21319 ? Sour le rivage ont fait une vilhete *agüe* Qu'ilh ont appelleit Weys.

AGUISSIET (aiguisé) = *agu*, vif, II, 6230 : Si feront là estour qui sera *aguissiet*.

* AHAIIÈS ; 688 (le duc Priam menace Tongris qu'il le traitera de la même façon qu'il l'a fait pour ses hommes), qui gisent *ahaiiès*. Borgnet propose *ahanès* (fatigués) ; mais la rime, qui est en *ès*, fait écarter cette conjecture. Je suppose qu'il faut lire *à haiès*, mais quid ? Dimin. de *haie* ; entassés en guise de petites haies ?

AHEURREIR ; act., bien placer, 14536 : ... et son cop si *aheure* Que l'oreilhe seneistre... Li chaiit dessus l'ierbe. — Réfléchi, se placer, se fixer, 11087 : De Saint Hubier

diray en cuy tos bins *s'aheure;* 12726 : La légente ordinat où veriteit *s'aheure;* — se disposer, s'apprêter, se prêter, 1148 : mes cuers à chu *s'aheure* Que del bon dus Priant vous dic la baudeure; 34379 : afin que moy *aheure* A amander le fait; 5165 : Portant que ma mateire à chu point ne *s'aheure* (ne se prête); 18405 : et Basins si *s'aheure* (s'apprête) Qu'il at getteit unc sort. — Toutes ces acceptions découlent du sens étymologique « faire ou mettre à point ». La traduction donnée par Borgnet ad 1148 : se souhaite, et celle de Bormans ad 34379 : aide, sont fautives. — Je dois rappeler ici mes explications du mot à propos de quelques passages des Poésies de Froissart (Glossaire). J'y explique *aheurer*, au sens neutre, par échoir en partage; au sens actif, par faire tenir, envoyer, et je crois pouvoir maintenir ces interprétations, qui sont conformes à l'étymologie *à heure* = à la bonne heure, au bon moment. Quant au passage, II, 26, v. 868 : Et je, qui volentiers *m'aheure*, Me couchai ce soir de haulte heure, — je n'ose prétendre que le sens conjecturé : se lever de bonne heure, soit le bon. — Dans Gilles de Chin, 2917 : « Gilles *s'aeure maldehait* Quant aveuc li jà demorra Se ensi non que il dira », on a traduit les mots soulignés par « demande avec instance » (Reiffenberg) ou par « se souhaite tous les maux » (Gachet, d'après Liebrecht). Ces traductions reposent sur l'erreur qu'*aeure* tient de *orer*, prier, demander, tandis qu'il n'est qu'une variante orthogr. d'*aheure*; je traduis donc : « s'apprête malheur. »

Ahort (3 sg. prés. indic.), 5770 : Car tous les bins de lüy en petit heure *ahort*; 14247 : Alons al empereur, c'est tous li reconfort, Et se li requerons que cesti fait n'*ahort*, Car teils fais sa nobleche trop vilhement amort. — Deux passages difficiles; l'éditeur explique le premier par : *abhorre*, dédaigne, ce qui ne convient nullement; au second, il ne dit rien. Je n'ose, pour ma part, qu'émettre des conjectures. Au premier cas, *ahort* peut valoir *a hors* (a fait disparaître, a perdu) [1] ou *abhort* (voy. pl. h.) = fait crever, annihile. Pour le second cas, je ne trouve pas d'autre moyen d'explication que le latin *adhortari* (encourager, approuver). Notre auteur s'est complu plus d'une fois à franciser des mots latins.

Ahir, subst., II, 6201 : O luy en Aragone les (ses barons) oit de grant *ahir*. — C'est le même mot que *aïr*, zèle, ardeur (cp. *trahir* = *traïr*, tradere); *de grant ahir* est = plein d'ardeur. L'éditeur, qui voit partout des mots déguisés et torturés, pensait à *aïe*. Godefroy (s. v. *ahir*) explique le mot par *avis* en alléguant un seul exemple (Benoît, Troie) : Mais mon conseil et mon *ahir*... Vos vueil je bien dire et retraire. Comment ne pas voir ici dans *ahir* ou *aïr* le sens ordinaire d'ardent désir?

Aire, place, lieu en général, 23182 : Qui puis furent abbesse ambedois de cel *aire*; terrain, 29642 : Ne maisons n'y avoit, tout pure astoit ly *aire*. — *Geteir emy*

[1] L'orthographe *hort* ne fait pas difficulté.

(l. *enmy*) *l'aire*, jeter par terre, II, 9926 (litt. au milieu de la place), cp. 5710 (où l'éditeur traduit faussement « sur un lieu élevé », séduit par notre loc. *en l'air*). *Parmi l'aire* (à travers le terrain, la campagne) est traduit étrangement au v. 7924 par « en colère, » comme s'il s'agissait d'*aïre*.

Aire, nature, espèce, 3636 : des nobles et qui sunt de halt *aire* (de haute naissance). On connait les termes *de bon aire, de put aire*, etc.

* Ais; on lit 3627 : Qui todis al bin faire l'at *en ais* et somont. — Ce serait, d'après la note, = *en aist* (en aide), mais où l'éditeur a-t-il jamais trouvé ce subst. *aist*? Il nous dit lui-même que le ms. de Bruxelles porte *ars;* il n'y a donc pas à douter que la bonne leçon ne soit *l'at enars* (voy. plus loin).

Aitie, II, 8744 : ... adont *fiesent aitie* Que li petites gens n'aroient plus maistrie. — Selon Bormans, « menacèrent »; je pense plutôt « résolurent »; *aitie* = *atie* ou *aatie*.

Aitre, cimetière, II, 10867 : ... car trestout sont brisant Chapelles et mostiers, les *aitres* sunt ovrant. — Wallon *aitt*.

Ajoians, géant, 4001. Grandgagnage donne *ageian* et *ajoan*.

Ajousteir, voy. *conjousteir*.

Ajunstie, II, 290 (p. 587) : donneir les (il s'agit d'un ordre religieux) voult il *ajunstie* pour caulx à gouverneir. — Quid? Selon Borgnet, = *ajustée*, assemblée, mais ce mot ne signifie assemblée que dans le sens antique de rencontre hostile, combat. Je tiens le mot pour corrompu. La lettre permettrait de faire, avec les jambages qui concourent à former *jun*, le groupe *mii*, de sorte qu'on est autorisé à conjecturer une mauvaise lecture p. *amistié* (au sens de : accord amical, témoignage d'amitié, gratification).

Alaine, 27312 : Atant sont en l'estour rentreis *à une alaine*. Cp. fr. d'une haleine.

*Albour, 10426 : car un angle d'honour Desquent en une nue, qui tint moult grant *l'albour*. — Quid? L'éditeur dit qu'on peut aussi lire *lawour*. Cela me fournit l'explication : *lawour* est = *laour* (avec le *w* épenthétique usuel) et signifie largeur, ici étendue.

Alentir, neutre, tarder, 37154 : dont ne vout *alentir* Ly evesques Radulphe.

Alhet, ail, 691 : Car ilh n'y gaingnerat valhissant .II. *alhès*; 4335 : De vint Romains ocire ne donne dois *ailhès*. — Diminutif de *ail*, dont l'auteur se sert concurremment pour exprimer une chose de minime valeur. Aussi *alhie*.

Alhie, ail, 38193 : Mais Symon de tot che ne donoit une *alhie*. — Expression bien connue; une autre dérivation de *ail*, qui paraît propre à l'auteur et qui est employée également pour exprimer « peu de chose », est *alhongne*, 20192 : La Roche fut tant forte ne forfist une *alhongne*. M. Bormans : « Pour *alleigne*, que donne Roquefort : un souffle ». Explication rejetable.

Alhongne, voy. *alhie*.

Aliancre, employé, comme *acointanche*, dans le sens de rencontre, attaque; 7111 : Le cheval a brochiet, à luy fait *alianche*, Une grant cop li donnat; 34437 : Les barons corit sus, par morteil *aliance* En at ochis .xviij.

Alier (*s'*) *à*, s'attacher (sens fig.), 31860 : Si grans almoinez[1] fait, tant s'i est *aliiés;* II, 138 (p. 591) : et puis chescun *s'aloie* A assalhir Huon; II, 3652 : Oywit (= huit) ans regnat Marcelle al bien faire *aliiés*.

Aliganche, allégement, soulagement, 36745 : sens nul altre *aliganche*; secours, 37607 : et n'at nul acontanche A parens ne amis qui li fache *aliganche*; 35385 : et si fist la maison d'*aliganche* (maison de secours, asile?) Qui joindoit à la sale; 35388 : Par deleis le mostier la Virge d'*aliganche* (Notre-Dame de Bon Secours).

Aliganche, hommage, fr. allégeance, 30120 : por luy faire *aliganche*.

Aligement, remède, 37008 : sens nul *aligement* (irréparablement).

Aligier, = *alléguer*, prétexter, 12871; argumenter, II, 7421 : por *aligier* encontre.

Aloi, qualité, manière, 755 : Puis fut li fondemens getteis par grant *aloy* (= grandement); 4699 : Chis Alans que je dis furent de put *aloy*; 32262 : chouse de teile *aloie*. On lit, 7244, dans une strophe en *oy* : En son cheval montat qui fut de boin *valoir*; corrigez sans hésiter *aloy*.

Aloianche; *d'une aloianche*, 2248 (à l'unanimité). Une étrange application du mot se voit, II, 238 : Car luy et le destrier fist à terre *aloianche* (se jeta par terre).

[1] Je prends occasion de ce mot pour noter que la finale *ez* n'est qu'une variante purement graphique de *es*; qu'on se garde donc de lire *éz*.

ALOIER, mettre en l'état de bon *aloi*, vérifier, légitimer, 32359 : Car je ne diray riens... que veriteit n'*aloie* Et confirme del tout.

ALOIN, ALON, alleu, 10668 : Dedens l'*aloins* qui fut à ly apertenable ; 22104 : Trestout son patrimoine, cens, rentes et *alons*; au v. 29819, toutefois, l'éditeur a imprimé : en l'*allouz* de Cleirmont, de même, 25610 : tout l'*alouz* de Panarde. Il faudra corriger, puisque la forme en *ons* est constatée par la rime, *ouz* en *onz*. Borgnet, au premier exemple, dit qu'à Liége on dit encore *aluen*.

*ALUE (*s'*), II, 6248 : euy proeche *s'alue*. Corrigez *salue*.

ALUMER, v. impers., faire des éclairs, 34643, signification fréquente, que je suis étonné de voir omise dans Godefroy. — De là *alumoir*, éclair, mot façonné sur *tonoir*, II, 12204 : Celle nuit fist ourage et teile tenebrour, Tonoir et *alumoir* et plueve à grande ardour. — On dit encore à Liége *aloumer* (verbe) et *aloumire* (subst.).

ALUMOIR, éclair, voy. l'article précédent.

AMACHOUR = *almaçor*, chef, gouverneur, fig. homme brave, II, 794 : et Lowi l'*amachour* (l'éditeur écrit le mot avec une majuscule).

*AMALHE, 3995 : Colongne a assegiet, mais ains que jour defalhe, se sont rendut à luy, et ly roy tant *amalhe* Que Gilos fut troveis. — Selon l'éditeur : « Et les bourgeois de Cologne *aiment* tant le roi, que... ». Cette traduction est insoutenable pour bien des raisons ; quelle sera la bonne ? Une forme *amalhier*, même en s'adressant au picard *amer* (angl. *aim*), viser, chercher, est peu probable. M'est donc avis qu'il faut lire *tant a malhe* (filet) et traduire : « il a fait tant chercher, jeté tant de filets ».

AMASSEIR, 1160 : A Lutesse, la vilhe où dus Prians s'*amasse* ; 5220 : Forte fut la batalhe..., l'un à l'atre s'*amasse* ; 7490 : Deleis Huy, à Tihanche, uns hons fut *amasseis*, Moult fut riches d'avoir ; 35643 : Si prist desus Ligois dois marchans *amasseis*. Il y a ici, me semble-t-il, deux verbes en jeu ; au premier et troisième cas, il s'agit de *amaseir*, fixer son habitation, réfl. se loger, habiter (dérivé de *mas*, lat. *mansus*) ; au quatrième, de *amasser*, s'enrichir ; au deuxième, *s'amasser* doit signifier « s'assembler » au sens de « en venir aux mains ».

AMBASSERIE, ambassade, 16076 ; *ambassours*, ambassadeurs, 22349 ; *abassateurs*, 29036. Nous avons déjà consigné *abbasseour*.

AMBRESAS = *ambesas*, les deux as ; *getteir a.*, amener deux as, fig. jouer de malheur, 6292' 17461, 29321, 32333.

AMBROIS, II, 5259 : Si garderiens nos terre et le paiis *ambrois*. — Pour l'éditeur *ambrois* est p. *ambdois* (les deux); je suis d'autre avis et pense que le mot représente une variante phonétique de *ombrois* (au sens fig. de malheureux). Cp. *andoie*; les syllabes *an* et *on* permutent facilement.

AMEIRIR (s'), II, 8425 : Car de tous ses meffais se vorat *ameirir*. Mot insolite. A moins de lire *amendir* (qui se trouve) ou *amenrir* (amoindrir, fig. humilier), il faut y voir une formation arbitraire p. *amieldrir* (améliorer).

AMEIR (s'), se féliciter, 4905 : Ne toy desdengne, Ains *toy* dois mult *ameir*, quant... Signification fréquente, omise par Godefroy.

AMEREUS, AMOREUX, comme l'all. lieblich, = agréable, joli, 2398 (en sa chambre *amereuse*), 1229 (paiis plaisant et *amoreux*); amical, 7405 : Car li dus de Lotringe li fut si *amereus*. — Je ne comprends pas trop bien le v. 4214 : Quant Diocleciens at entendut l'*amereuse*. L'adjectif se rapporte à la lettre de défi, qui, sans doute, est qualifiée ici par antiphrase ironique.

AMESUREIR (s'), se mettre en *mesure*, s'apprêter; II, 3880 : Eustause de Harsta à ferir *s'amesure*; être fixé à tel terme, II, 6360 : Aleis, car à demain droitement *s'amesure* Li jours de la batalhe. On dit de même *s'aterminer*.

*AMINEIR (s'), 7419 : Après chu que je dy seulement des ains (ans) deus *S'aminat* li evesque Gondulphus li songneus Que volontire vieroit le droit lis (lieu) tenebreus Où... — Le sens doit être « se mit en tête », mais comment ramener ce sens soit à *amener*, soit à *mine*? Borgnet : « Il *s'amena*, il jugea après réflexion que... » Cela est singulièrement forcé; je corrige donc, sans changer aucun trait : *s'animat*.

AMISE, imputation, 6623 : Cascun noiiat l'*amise*. — Mot commun, omis dans Godefroy, qui ne donne que le verbe *ametre*.

AMOLLE, subst., 1999 : Mains encor en at tant ne li griève une *amolle*; 20253 : je ne donroie d'aige plaine une *amolle*; 37525 : La tieste li fendit ensi com une *amolle*. — Ce mot, dont Bormans ne sait que faire et que Borgnet ad 1999 prenait pour une *amande*, a été mieux compris par ce dernier ad 20253 où il l'explique par le lat. *amula*, vase particulièrement destiné au service de la messe. C'est là, en effet, l'étymologie et le sens de notre mot; voy. Ducange, vv. *ama* et *amula*. Godefroy en donne un exemple, mais il le traduit à tort par « boite, moule, forme ».

AMONRAY, amènerai, futur de *amineir* (amener), forme alternant avec *amenrai*. Cp. *monrai*.

*Amorir, 2128 : ... mais ne mangerat pain, En citeit ne en vilhe, por *amorir* de fain. — Ce mot n'existe pas au sens de mourir; lisez *por à morir*; cette combinaison *por à* (sous peine de, au risque de) est bien connue.

Amordre (*s'*), mordre à, fig. s'y attacher, 1586 : Octoviiens où proëche *s'amort*; — consentir, acquiescer, 34672 : Quant l'evesque l'entent, tantoist *soy* est *amors* (il y a consenti).

Amortir, participe *amort* ou *amors* et *amorti*; 2706: Quant Flamens l'ont veyut, errant sont tos *amors* (matés, découragés); 22495 : Mains miracles at fais et mains pechiés *amors* (détruits); 30389: Cent mile home y porat estre toist *amortis*; 3e ps. sing. indic. prés. *amort*, 9111 : Tant est noble Pepins que sa puissanche *amort* Trestous (p. trestoute) autre puissanche (selon B., attire); 14248: Car teils fais sa noblechc trop villhement *amort*; traité comme verbe à flexion inchoative, 18923: De ma gens grant planteit.... affolle et *amorthist*. — Sens neutre : 1573: li duls tantoist *amort* (s'amortit, cesse; selon l'éditeur : « le malheur attache »). Au besoin, ce prés. *amort* peut aussi être interprété par *amorte* et ramené à la forme secondaire *amorteir*; cp. *demorteir*.

Amostreir (*s'*), se montrer, faire preuve, 6374 : Atant al bien ferir cascun forment *s'amostre*. L'éditeur rapporte ce mot à *amordre* et traduit: s'attache, s'applique; grosse erreur.

Amplache, *emplache*, 7188: Se creanteir voliés... De venir contre moy, demain sor celle *amplache*; 11233; Là sont illh reposeis tot enmy une *emplache*; 27209 : Al assemblier (corr. *assembleir*) des lanches y ot fait grant *amplache*; 32756 ; Plus de .vi. en a mors, là ot fait teil *amplache*, Com char y chariast. — Malgré l'écriture *emplache* dans un de nos exemples, je vois dans notre mot, que je ne trouve qu'en rime, un dérivé de *ample*, vaste, large; aux premier et deuxième exemples, il signifie place, plaine; aux deux derniers, place vide. Ad 27209, l'éditeur traduit erronément « plaid, procès, noise ». Au quatrième exemple, Bormans, qui comprend parfaitement la valeur du mot, se méprend sur la fin du vers; « comme si un char y devait passer », tandis que le sens est : « qu'on (lisez *c'om*) y aurait fait passer un char ». — La forme usuelle est *ampleche*, étendue, largeur. — Je ne voudrais pas, toutefois, contester absolument que la bonne forme ne soit *emplache*; l'existence de *esplache* (v. ce mot), combinée avec la fréquence de la mutation de *es* et *en*, me donne à réfléchir.

Ampolle, 37519 : A pou que ne toy donne une teil capitolle (coup sur la tête), Que li cervel ichi en chairoit sous l'*ampolle*. Je ne saisis, pas plus que Bormans, le sens de ce terme. Mon savant confrère, M. Le Roy, explique *ampolle* par *épaule*, mais forme et sens me laissent des doutes légitimes.

ANCHINEOUR, 29619 (et passim), est fautif pour *anchienour* (4 syll.), ou, *ie* étant contracté à la façon wallonne en *i*, pour *anchinour*, que je trouve, en effet, II, 7937 (en la tour *anchinour*).

ANCHOIS, avant; son emploi comme préposition, ainsi que celui de *ains*, se rencontre à plusieurs reprises, ainsi, 9923.

*ANCISE, 22973: Fontaine l'*ancise*. — Lisez *antise* (v. ce mot).

ANCORDANS, - DONT, néanmoins, voy. *encordont*.

ANDOIE, verbe, II, 11436: A II^m hommes et plus chevalchent par la roie (chemin?) De la Jache qui court et qui parfont *andoie* Tout contreval la prée. — Forme wallonne (*an* = *on*) pour *ondoie*?

*ANFAGE, subst., 3878: mort l'abat en l'*anfage*. — Selon Borgnet = *enfage*, bourbier, mais je cherche vainement ce mot dans mes dictionnaires wallons. Henschel a bien *anfanger*, enfoncer comme dans la fange; mais il ne s'agit pas de fange; lisez sans douter *en l'aufage* (voy. ce mot), « sur son cheval ».

ANGOSSEUS, II, 2367: A tous costeis me sont *angosseus*. « Des ennemis qui me pressent ». L'éditeur propose de lire *angosses* (angoisses).

*ANGOUSTE, 2267: Là recommenche guerre d'*angouste* et de misere. Je corrige *angousce*.

*ANILHE, 1842: si fuit par une *anylhe*. — Quid? L'éditeur explique ce mot, qui signifie d'habitude béquille, potence, par *anel*, anneau, mais cela n'éclaircit guère le sens. Je retrouve notre mot 13095: Si furent li paiens desconfis qu'onque *anilhe* N'en escapat. Ici l'éditeur songe à lire *nilhe* pour arriver au sens « nul ». Je ne le suivrai pas dans ces hardiesses et je propose de lire les deux fois *aville*, en le traduisant la première fois par « petit cours d'eau » (*aquilla*), la seconde, par « abeille ».

*ANILLIÉS, II, 7723: Mais tous les fais notables... Vos diray je trestous sens nulus (l. *nului*) deporteir (excepter) ne jà *est* (l. *estre*) *anilliés*. Corrigez franchement *avilhiés* (négligés).

*ANIS (d'), II, 2043: Mais chis le refusoit, qui se deffent *d'anis* A son brant mult estroit. L'éditeur explique par « avec ennui ». Cela n'est pas sérieux, lisez tout simplement *d'avis* (avisément, habilement).

*ANISERIMENT, II, 11915: L'evesque à Cleiremont s'en allat la nuitie, Tout *aniseriment* ses mals conselh li guie. — Mot mal lu, sans doute, que je corrigerai, en le faisant suivre d'un point-virgule, par *anieusement*. La note dit : « D'une façon nuisible? Cfr. *anoieusement* ».

ANNÉE (*entreir en mavaise*), loc. pour « avoir mauvaise chance, jouer de malheur », 27666. On disait aussi « entrer en mauvaise semaine ».

ANNICILLEIR, anéantir, II, 2340: Arse l'ont et bruïe et si *annicillée*. Cette forme se voit souvent, bien qu'absente dans Godefroy.

ANNOIE = *anoi*, ennui, 6278. Ces formes féminines sont fréquentes chez notre auteur; cfr. *aloie*, *beloie*.

ANOLLE, 20257: Par desus les escus qui furent fais à colle Et de niers et de cornes bendeis par les *anolles*, Sont asseneis crant. — Peut-être une forme féminine de *anel* (anneau), adaptée à la rime, mais qu'est-ce que des écus bandés de nerfs et de cornes par les anneaux?

*ANTINE, 13307: Porteroit son blazon qui d'azure enlumine, Tout semeit de crois d'or noblement par *antine*. — L'éditeur dit qu'on peut lire *autine*; mais il préfère *antine* comme se rapportant à l'ancienneté des armoiries décrites. Pour moi, je m'en tiens à *autine*, forme adaptée à la rime, p. *auteur*, hauteur, noblesse, distinction; *par autine* est l'équivalent de *noblement* qui le précède.

ANTISE, 8742 (Morgane l'*antise*), 11264, (li capellette *anthise*), 22973 (et Fontaine l'*ancise*, l. *antise*), 28052 (droit à Verdon l'*antise*). — Fém. de *antis*, antique, forme répondant au type lat. *anticius* et concurrente de *anti*, *antie* (9856), type *anticus*.

ANTISTE, lat. *antistes*, chef spirituel, 3660.

ANTRONGNE, orgueil, présomption ou fantaisie, caprice, entêtement: 2941: gens plens d'*antrongne*; 7133: Demonstrant grant *antr.*; 9596: guerre de grant *antr.*; 14517: Li uns requeroit (attaquait) l'autre par mervelheuse *antr.*; 15787: jà n'en ferat *antr.* (il ne se montrera trop rigoureux). *Sens antrongne*, formule affirmative: sans vanterie, 10608. — Ce substantif consigné dans le supplément de Roquefort avec le sens de tromperie, tort, dommage, et dans Henschel avec celui de tromperie, est omis dans Godefroy (à moins qu'il ne soit placé sous la lettrine *e*, qui n'a pas encore paru). Il se trouve plusieurs fois dans les poëmes d'Adenet; voy. mon Glossaire à la suite de Bueves de Comarchis. L'identité entre *antrongnes* et

rotruenges, avancée par feu M. Bormans dans ses Observations sur le texte de Cliomadès (pp. 151-432), serait sans doute désavouée aujourd'hui par lui-même. L'étymologie, toutefois, reste à trouver.

Antrongneux, présomptueux, capricieux, bizarre, étrange, appliqué aux personnes et aux choses, 17843, 28023 (car guerre est *antrongneuse*), II, 4592, ib., 12153, ib., 13048 (Or une choise mervilheuse Si avient et mult *antrogneuse*). Grandgagnage donne *entrogneû*, fantasque, quinteux, en ajoutant: du fr. *trogne?*

Anu, bonne forme wallonne pour *anui* (ennui, désolation), concurrente avec *anoi*, *anoie*, se présente plusieurs fois, ainsi, 7439, 21243 (qui les jeta d'*anu*). Ce qui est plus intéressant à relever, c'est l'emploi du même mot comme adjectif = ennuyé, II, 4795: Quant on doit ostoyer, sunt volentier *anus*. Aussi je pense qu'il faut lire *s'ont* (= si ont) *anus*.

Apaluer, devenir marécageux, 32399: Del sanc auz mors est l'erbe roge et tot *apalue* (Bormans se trompe en prenant ce mot pour un adjectif); sens fig., s'amollir, s'affaiblir, 28717: Ardenois reculent, car leur forche *apalue* (selon la note, « devient pâle »). Dérivé de *palu*, marais, mare; a échappé à Godefroy.

Aparanche (*en*), ostensiblement, évidemment, avec éclat, II, 4384: La premiere batalhe voilent *en apparanche*, Pour prendre des Ligois mult crueuse venjanche. — D'après l'éditeur: sans retard. — D'une manière décidée, 5161: Si mandat ses barons,..... puis dist *en apparanche* Que tantoist chevalchent.

*Aparchier, II, 1876: Li evesque Huon le fait bin *apparchier*. — Apparaître? demande l'éditeur. Non, il faut lire *a parchiés* (la rime est en *iés*); « il a bien aperçu le fait.» Cette forme de participe passé est conforme à la grammaire de l'auteur, cp. *esliés* p. *eslu*, et semblables.

Apare, = *apert*, parait, 2414: tant que m'*apare* (pour autant qu'il me semble). — *Apare* est, selon les habitudes de l'auteur, qui confond en rime les finales *are* et *art*, = *apart*, lequel à son tour est la représentation wallonne de *apert*. L'auteur toutefois emploie aussi *apeire* (v. ce mot).

Aparelhe, subst., 10153: Je n'oiis cos (coqs) chanteir *par nesune apparelhe* En toute cesti nuit. — Le mot parait signifier simplement manière; cette locution équivaut donc à: nullement.

Aparier, prés. ind. *apaire*; 1. neutre, s'unir, se joindre, 8427: Ensi fut sacrilege là à murdre *apairans*; avoir rapport, 119: Mais à notre matere de nulle riens n'*apaire*;

2. act., assembler, réunir, 5492: Trestous ses haus barons dedens sa tente *apaire*; ajouter (aux propriétés de), 31064: Dois vilhes les donnat.., En la conteit de Louz, qu'ilh à l'englieze *apaire*; = *aparelhier*, préparer, mettre en état, II, 9165:... atant se gens *apaire*, Les chemins fist gardeir...; 3. réfl., s'apprêter, 8112: Atant à bin ovreir cascun erant *s'apaire*; s'unir, se mêler (hostilement), II, 7667: Enmi cheaus de Warous mult durement *s'apaire*; s'assembler, être réuni, II, 6528: Le capitle de Liege, qui droit à Huy *s'apaire*. J'ai à noter une dernière application de *s'aparier*: se mettre de pair, fig. prendre sa revanche, II, 715 :... là se sont *apariés* Ligois, qui derobeis l'autre jour et pielhiés Furent. — Part. *apariet*, prêt, résolu, 7291: Et de tenir l'un l'atre sont forment *aparet* (l. *apariet*).

Apart (*en*) = *en apert*, ouvertement, 1125; aussi *apart* tout court, 18379: Par covent qu'il les doit vendre droit là *apart* (publiquement).

*Apartir, II, 3000: sans jamais *apartir*. Lisez *à partir*.

Apasier = *appaiser*, sens neutre ou réfléchi, se contenter, ne plus s'en occuper, se taire, II, 7720: Moult y ot de debas dont seiray *appasiés*. Cp. le terme analogue *acquoisier* (v. plus haut).

Apasseir, 8777: Hildris, ly roys franchous, à cent mile homme *apasse*, En Aquitaine vint.— « Se met en route », signification forcée. Pour l'éditeur, c'est une défiguration de *apparait* (!). — Peut-être *chemine*, faire des *apas* (pas). Le sens « traverser » (voy. Gloss. de Froiss.) ne convient pas ici.

Apeire, licence orthographique p. *appert*, 2245: Tremus entre en l'estour, en euy bonté *s'apeire*; 2263: Ensi dient Flamens, clerement les *apeire* (leur est manifeste) Que li estour por eas trestot adès empeire. Cp. *apare*.

Apente, licence de rime p. *apent*, 912: à cuy la terre *apente*. Notez comme cas analogues: *depente*, 920; *s'assente*, 924; *entente*, 4818; *resplente*, 4835; *aprente*, 4837.

Apetit, désir, ardeur, 19849: Dont firent (= *fierent*, frappent) en l'estour de mult grant *appetit*; 31057: Et donneir *appetit* à cascon de mal faire; — prédilection, affection particulière, 1248, 11423.

Aplakier, empreindre (un sceau), II, 3038: Dois lettres eloises... Où ses propres seial astoit bin *aplakiés*.

Aplanoier, pr. aplanir, polir, fig. civiliser, 3137: [Saint Materne] Et long et près del roialme *aplanoie*... le peuple tot renoie.

Apleit, 31187 : jusqu'al *appleit* sour Mouse. — D'après Bormans, au glossaire du tome IV : port, marché aux poissons. — Grandgagnage (Joseph), dans son glossaire des *Coutumes de Namur* : « *applé*, lieu, couvert en partie, où se tenait à Namur, tout au bord de la Sambre, le marché aux poissons. Le mot se dit particulièrement aujourd'hui, en wallon liégeois, du hangar où l'on place les ruches à miel (*apiarium*) ». Je veux bien que le liégeois *aplé* soit une corruption de *apier*, *apié* (rucher), donc = *apiarium*, et Grandgagnage, le neveu, l'entend de la même façon (v. *api*), mais notre *apleit*, port, marché, doit en être séparé. J'y vois, jusqu'à meilleure information, le substantif verbal d'un verbe *apleiter* = *applicitare*, fréqu. de *appliçare* (navem), donc lieu d'abordage (cp., dans Godefroy, *apleitage*, qui a le même sens).

Aplichier, forme variante de *appliquer*, à facture parfaitement correcte (cp. *atachier* = *attaquer*); je la trouve, avec le sens d'annexer, à propos d'une chapelle jointe à un hôpital, v. 36816 : là le fut *applichiés*.

Apoier (*s'*), pr. s'appuyer, fig. s'appliquer, 1004 : al defendre *s'apoie*; 6287 : al bin ferir *s'apoie*; cp. 28745; 38189 : et si très bien *s'apoie* A ses bin[s] disipeir.

Aport, pr. affluence de biens ou de personnes, abondance; de là : richesse, aisance, prospérité, 1588 : LVI ans plens regnat en grant *aport*; 6696 : [Dieu y fit tant de miracles] Qu'il y at teil *aport* del paiis tout entour Que l'englise en fut riche. Ici le mot se rapporte à l'affluence d'offrandes pieuses.

Apreisteir (*s'*), devenir prêtre, II, 3984 : Tantoist le commant fait, il se fist *apreisteir*. Ailleurs *aprister*, II, 3598. — Manque dans Godefroy.

Apresenteir (*s'*), se montrer, apparaître, 4836 : Une estoile de ciel clerement *s'apresente*; faire face, se défendre, 921 : car cascun *s'apresente* Aus nobles Sincambins. Cp. *s'amostreir*.

Apresseir, opprimer, oppresser, accabler, 4159 : par violenche Trop forment les *apresse*; 10176 : grans mals m'*apresse*; — approcher, atteindre, 10175 : Et cis respont oïlh, cuy male rage *apresse*. Il faut corriger *l'apresse* au lieu de *la presse*, v. 1848 : Atant Richiers *l'apresse* (l'approche, c'est-à-dire le porc).

Apresure, aprisure, ce qu'on a été *appris* à faire, habitude, 4779 : si comme olt *d'apresure* (négligence pour « ot *apresure* »); 10738 : n'en ot mie *aprisure*.

Apris (*avoir*), s'être accoutumé à, 8332 : Si comme *orent apris* teil chouse perilheuse. Expression familière aux meilleurs auteurs, ainsi que *apris*, habitué.

Aprise, instruction, éducation, 1289 : ses fils de bonne *aprise*; 8741 : de noble *aprise*.

Apristeir, voy. *apreisteir*.

Aprochier, rencontrer, obtenir, 27337 : Ensi sont Hesbengnons grande gaingne *aprochiés*[1]. — *Aprochié*, disposé, prêt, 31853 : ... mains ilh ly fut priés De son corps amendeir et plus estre *approchiés* De bin faire al englise.

Aproveit, prouvé, II, 4876 : Les fais qu'as perpetreis... Sont trestous *approveis*.

Aquelhir *sa besongne por*, faire ses préparatifs, 8703; *aquelhir* un cheirf (cerf), attaquer, 19478. — Subst. *aquelhie*, attaque, 19277 : si jostent par envie Al Danois... tous à une *aquelhie* (d'une seule attaque). J'ai déjà mentionné le même verbe sous la forme *acoulhir*.

Aquieste, manière d'acquérir, cause, origine, 9346 : Je say toute *l'aquieste* de ton malvais pechiet.

Aquins (*li*), transformation, motivée par la rime, de *li aquant* ou *auquant*, 21270 : Che dient *li aquins*.

Aquise, acquisition, conquête, 1280 : ma porquise (recherche) Ne ma droite matere que je ay chi comprise (rassemblée), Riens n'affiert à cel feit de Rome et de l'*aquise*; Si me tairay atant. — Passage mal ponctué ; je place le point-virgule après *feit*. — Cp. pour la forme, les subst. *porquise*, 1278; *enquise*, 1293.

Aquoisier, apaiser, 1345 : de rins ne soy *aquoise*; reposer, déposer, 11331 : Sains Hubiert l'amennat (il s'agit du corps de saint Thiart) à Liége et si l'*aqouse* En fietre saint Lambiert; réfl., cesser (cp. *s'apasier*), 8371 : de preichier ne *s'aquouse*. Le même mot a déjà été traité sous l'orthographe *acoisier* et *acquoisier*.

Aquouse (subst. verbal de *aquoisier*), repos, retraite, 20741 : Longtemps ot convoitiet de troveir teil *aquouse*.

Arabe, Arabie, 3837 : par tos les sains d'*Arabe*. — Cette forme est ici fautive; la rime veut la forme, peut-être insolite, mais tout aussi correcte, *Arage*. Un peu plus loin je trouve : Ly dus Porus de Galle tient l'espée d'*Artage* (3875); je pense qu'il faut

[1] La tournure syntaxique *estre aprochié* = *estre aprochant* = *aprochier* est d'un fréquent retour dans la Geste ; je crois utile de la signaler au lecteur.

lire *Arcage* = *Arcadie*. Dans l'exemple cité par Godefroy s. v. *arcage*, le *destrier d'arquage*, que ce savant prend pour un cheval « qui se courbe bien », ne serait-il pas tout bonnement un cheval d'Arcadie? On trouve deux fois dans Gui de Bourgogne (430 et 1697) : *en arcage grezois*; cela fait établir à Godefroy un article *arcage* = langage. C'est une erreur; *arcage* est sans doute un adjectif = lat. *Arcadius*, et le sens est : en grec d'Arcadie.

ARACHINEIR, II, 2493 : Entre le roy de Franche, qui fut de noble orine, Et le conte Ferrant celle guerre *arachine*. — B. demande si ce mot est un adjectif formé du verbe *arracher*, fouler, accabler. Cette bizarre question vient de ce que, pour ne pas avoir mis de ponctuation à la fin du v. 2491, il prend *guerre arachine* pour le régime de *porcachat* qui se trouve dans ce vers. Le sens est clair; *arachine* signifie « fait prendre racine, fait naitre ». — Réfléchi, 37822 : si que la chire hinne (voy. ce mot), Toute chaude et ardente, et mult bin *s'arachine* sus la tieste Henry « Se fixe. se fige ». — Dans la liste des douze abbayes séculières du pays de Liége, il est dit de la septième, v. 22277 : Et la septieme à Celle en l'honneur la roïne Et S. Hallain après; celle abbie divine Droit à Viseit sur Muese maintenant *sa recyne*. Je donne à la fois un verbe et un sens à la dernière proposition en corrigeant *s'aracine* (est fixée, a son siége).

ARAGE, voy. *Arabe*.

*ARAINE, 20359 : Plus de LX en at getteit plus plas *qu'araine*. — Aucun des sens de ce mot (sable, araignée, trompette) ne convient ici; ne faut-il pas *que raine* (grenouille)?

ARAMIE, trouble de guerre, II, 7380 : En Hesbang et à Liege ot si grant *arramie*, C'on n'i fait que guerrier.

ARANGNE, araignée, 12543 : car trestout teile ouvrangne Si est venus pieur asseis ne soit *d'arangne*. — Le sens est : car tout ce travail est devenu beaucoup pire que n'est celui de l'araignée. Borgnet cherchait dans notre mot le verbe *araisner*, *aregnier* (raisonner, discourir).

ARBESEAL, arbrisseau, 10389. Suppression euphonique du second *r*.

ARBESPINE, aubépine, 1888. Mot corrompu sous l'influence *d'arbre*.

ARBITREIR, demander arbitrage, II, 785 : A (= au) simple dit l'evesque, sens *arbitreir* alhour, En voloit faire amende.

Arcadès, 10493 : Or vous lairay esteir de sifais *arcadès.* — Que faut-il entendre par « arcadets » (terme de mépris)?

Archoier, 1. neutre, se courber, se plier, II, 8104 (il s'agit d'un pont); chanceler, II, 10195 : Dont cascuns de famine et de travelhe *archoie*; devenir douteux, en parlant d'une lutte, 28757 : Enfrechi qu'à la porte celle batalhe *archoie* (décrit une courbe? dit la note); fléchir sous le faix 6272 : Le cheval at brochiet qui dessous lui *archoie*; 2. actif, faire plier, accabler, 35209 : car povreteit l'*archoie.*

Archoier, subst., 32111 : Li conte de Namur y ot dois *archoier.* — Quid? Le sens *archer* ne parait guère convenir.

Ardure, chaleur, fig. colère, 37835 : Or ne me vuilhiez mettre le mien chief en *ardure* (échauffer); calamité, situation critique, II, 435 : Contre nos qui l'aviens getteit de teile *ardure.* — Cp. les termes : mettre en *arsure,* 37834, ou en *ardour,* II, 4667 = mettre à feu.

*Aregual, II, 8304 : Qui entrèrent à Huy par le porte *aregual.* — Ce doit être, dit la note, un adjectif formé du verbe *areger,* auquel Roquefort donne le sens de arranger, préparer, disposer. En supposant même l'existence de ce verbe *areger* et, par impossible, une dérivation *aregual,* que pourrait bien signifier une porte *aregual*? Je lis donc *aregnal* (porte grillée, à herse), de *arengne* au sens de treillis ou barreaux de fer.

Arengne, araignée, 1062 : Car plus hayoit Tongris com(me) triacle l'*arengne* (l., selon la rime, l'*arangne*).

Areste, forme féminine de *arest,* arrêt, repos, 1740 : sens *areste*; 24014 : là ont *areste* pris.

Aresteir, act., mettre arrêt sur, 39003 : Atant fait *aresteir* les bins qu'en son paiis Avoient lez canoinez de Liege.

Areteit, 25233 : Atant at fait crieir que tot soit *areteit* Son oust. — « Se mette en *route,* en marche ». Pour *aroteit*; l'affaiblissement de *o* en *e* est un fait phonétique ordinaire en wallon; cp. *denoi,* p. *donoi.*

Argenos, 36681 : Car *enthons* (lisez, comme le propose aussi Bormans : *enclous*) fut de cent chevaliers *argenos*; 7709 : sicom font *arginos* Qui dessus leur moustire mettent une crois ou cos. — Aux deux endroits les éditeurs ne s'expliquent pas sur notre mot; j'y vois une variante de *Ardenois*; pour la permutation de *d* et *g,* à l'intérieur, j'invoquerai *ardille* = *argille.*

ARGU, subst., raisonnement, discussion; *sens argus* (cheville d'affirmation), 29729; sens aultre *argus*, 33931 (= sans en dire plus long); 27796 : o luy prinche membrus... qui sont de grans *argus* (de bon raisonnement, bons conseillers); II, 2184 : n'i ot plus nulle *argu* (débat); — motif, raison, 17906 : Mais templement (= temprement) arat une si pressant[t] *argus* Qu'à Paris voroit estre; dessein, 23812 : or suy je parvenus A mon intention de mes plus grans *argus*. — Ces exemples se rapportent à *argu* en tant que dérivé de *arguer*, raisonner, méditer; le sens « irriter, instiguer » est propre à *argu* dans les passages suivants : 309 : En terre des Romans entrent par grant *argus*; 2693 : Luy et ses compangnons l'asailhent par *argus* (vivement); 6328 : Là comenchat estour qui fut de grans *argus* (ardeur); 9298 : Ensi fut sains Hubiert vengiés sens ses *argus* (sans qu'il l'eût instigué).

ARGUEIR, traiter de, 12594 : la matere qui de che fait *argue*; raisonner, 23082 : li uns al altre *argue*; 2827 : Qui contre les apostles durement *arguoit*; prêcher, sens actif, 2988 : Les vilhetes entour si forment il *argue* Que tot a convertit; déclarer, 30227 : je le dis et *argue*; faire mention; 19441 : Ensi disoit la lettre que chi [je] vous *argue*; irriter; 23829 : Li evesque Nogier... Entent comme Ydriel soy defent et *argue*; harceler, instiguer, 23827 : car loyalteit m'*argue*; 32386 : Et Philippe de Franche ches Braibechons *argue*; II, 4949 : Li sains père Grigoire fut ensi *argueis* Contre Henry l'evesque.

ARICHIR, enrichir, 6770, 27324, 27372; cp. 21027, *enriquie*.

ARIESTE, 11682 : Où li grans alteis (autel) siet, fut del gibet l'*arieste*. — L'arête, le montant? demande l'éditeur. Ne serait-ce pas simplement « le lieu », = *areste*, le lieu où une chose est fixée?

ARMÉE, subst., sens moderne, 26438 : Li conte de Namur y fut à grant *armée*. Le mot ordinaire est *oust*.

AROIE, verbe, II, 741 : Car li cuer li *aroie* Del(le) paour delle evesque. — Je ne comprends pas; peut-être faut-il *ardoie* (brûle); le verbe *ardoier* se trouve.

AROIE = *aroi*, arrangement, II, 3968 : quittement sens *aroie* (sans condition).

ARONDEAL, masc., hirondelle, 24242 : Li conte chiet à terre si com uns *arondeals*.

AROSTEIR (*s'*), 6356 : Atant vint par l'estour et rustement *s'aroste* Ly roi Theoderich. — Selon l'éditeur, se met en *route*; mais cela est contraire à la forme et au sens; cp. d'ailleurs *s'arote* un peu plus loin (6399); il n'est pas probable que les deux formes disent la même chose. Mais quid? Je crois qu'il s'agit de *s'arostir*, dont toutefois je ne connais pas d'autre exemple au sens de s'enflammer; cp. la valeur métaphorique du fr. *griller*.

Aroteir (s'), s'acheminer, 6399, 32678 (où Bormans traduit inexactement : se précipiter). — Voy. aussi pl. h. *areteit.*

Arouser, abonder, déborder, être plein, 1333 et 8350 : qui de bonteit *arouse*; 11320 : qui de doucheur *arouse.* — Borgnet, se prévalant du verbe *arresser*, dresser, qu'il trouve dans Roquefort et qui existe en effet, traduit : qui se distingue. Il n'y a cependant rien de plus naturel que de voir le verbe actif *arroser*, inonder, passer au sens neutre abonder; toutefois, Godefroy ne connait que *arrouser* = rendre rose, rougir.

*Ars (*en*), l. *enars*; voy. *enardre.*

*Artage, 3875, l'espée d'*Artage*, lisez *Arcage*; voy. au mot *Arabe.*

Artante, 7663 : [De malvais esperis] Qui ont l'arme (âme) le rois de Beawire *artante*, Laqueile est condamné, se tu ne sois aidant. — Quid? La rime étant en *ant*, je propose *atant* ou *ortant*, maintenant (voy. ce mot). — On peut à la rigueur invoquer lat. *artare* (serrer), mais il faudrait alors plutôt *sont artant.*

*Artise, verbe, 1292 : Loyalteit et honour toudis son cuer *artise*; 8760 : Benis (l. *beneïs*) soit qui tels gens de tout cuer mesprise Et cuy boin entendeurs à sa leychon *artise.* — Selon l'éditeur, le mot veut dire au premier exemple « brûle », au second « attise ou attire ». C'est, en effet, je pense, une altération du copiste p. *attise* (éprend), lequel convient pour les deux cas.

Arvau, voûte (d'un pont), 21364. Mot encore wallon, tiré du bas-lat. *arcivoltum* (archivolte). Ailleurs *arvols*, 27375 : es *arvols* del grant pont.

As, plur. de *ail*, 38335 : il n'en donne dois *as.* Cp. *alhet, alhie.*

Asailhet, forme irrégulière du participe passé de *asalhir*, que je trouve isolément, hors rime, v. 4348 : Romains ont *asailhet* qui fuient sor le champ. Les formes usuelles sont *asalhi*, 2210 ou *asailhu*, 2149, 10898.

Asalle, aisselle, II, 3895 : Desos l'asalle droit[e] le point par teil(e)[1] laidure.

*Asauziner, 22275 : Li abbie sizieme de Cyney *asauzine.* — L'éditeur embarrassé cherche ici quelque application du verbe *assaser*, rassasier. Il se fourvoie, car il faut simplement lire en deux mots : *a sauzine* (a la saisine, la possession).

[1] J'indique par la parenthèse les lettres à supprimer; par des crochets, celles qu'il faut insérer.

Ascalongne = *escalongne*, échalotte, 7135.

Ascendre, neutre et actif, 36532 : Onque, devant n'après, ne pot à luy *ascendre* Orfevres. — « Ne put s'élever à sa hauteur ». Il faut aussi lire *ascendre* p. *astendre*, 25983 : Ses ovriers qui vorent le grant ouvrage *astendre* (élever); de même 27943 : la damme fait *astendre* (se lever) Delcis ly et ly dist...

Asmeir = *esmeir* (v. ce mot).

Aspargnier = *espargnier*, II, 9707.

Aspis, subst., 34948 : Adont ot s. Lambiert de noblez liwoncheals Qui ors sont devenus *aspis*, ours et porcheals Plur. de *aspit* ou *aspic*, dragon.

Asplis, crevassés, 30019 : Et li murs (lisez *mures*) *asplis*, les parois decrostée... — Je ne trouve ce participe nulle part, non plus sous la forme *esplis*; mais il est difficile d'y méconnaitre le flam. *splitten*, angl. *split* (fendre). La formation, toutefois, en est irrégulière, et je suis disposé à corriger *à splis* (à crevasses), bien que ce subst. *split* soit tout aussi inconnu aux lexiques.

Asproer, harceler, provoquer, II, 8282 : Huiois dedens les hayes ils les vont *asproant*. Anc. fr. *asproier*.

Assachier, attraire (de *sachier*, tirer), 865 : S'orcis chanchon bien faite qui les bons cuers *assache* Al(le) veriteit entendre.

Assaisir, mettre en possession, 31669 : Acqueire hiretaige des queis fut *assaisis* (dont il dota) Moult de povrez engliesez.

Assale, assaut, 935 : Sont sus corus l'un l'autre par mervelheux *assale*. — Forme fém. de *assal*, *assail*, subst. verbal de *assalir*.

Assart = *essart*, II, 4113 : Brabechons ont perdut à che premier *assart* (carnage). — Borgnet y voit le mot *assalt* (assaut). Je ne suis pas de son avis, et je substitue même, selon l'exigence de la rime, *assars* à *assault* au v. II, 8211 : Jusques à Nuefmoustier at dureit li *assault*.

Assecution. A propos des cessions de biens que fit l'évêque Richard, à son avènement, à l'église de Liége, il est dit qu'il céda aux chanoines « Trestout son patrimoine, cens, rentes et alons... Atout leurs appendices et *assecutions* » (22106). — Quid? Le mot doit, comme forme, équivaloir à *exécution*, mais quelle valeur y donner?[1].

[1] M. le professeur Le Roy y voit le sens « dépendances »; donc « ce qui s'en suit, ce qui s'y rattache ». Il peut avoir raison, mais la forme reste étrange.

Asseis faire, satisfaire, 34192.

Assendre = *ascendre*, monter, 30625 : si fache erant *assendre* Trois barons à chevas.

Asseneir, placer, II, 5965 : sus un dure ronchin l'avoient *asseneit* En une droite selle.

Assengureir, assurer, 6742 : pour bin *assengureir* (sous bonnes garanties). Ailleurs la forme non nasalisée *assegureir*, 33111.

Asseür, adv. d'affirmation, méconnu par Bormans dans les deux passages suivants, où il propose inutilement de corriger par *desseur la* ou par *assavoir*; 31711 : *Asseür* l'an nuef cent et LXVIII année; 34986 : *Asseür* droit sour l'an del incarnation MCXLII.

Assise, 28047 : Dus fut de Loheraine et d'Ardenne l'*assise*. Quid? = bien *assise* (située)? Ou est-ce un substantif pris dans le sens de « terre, domaine, district ». En ancien wallon le mot signifiait les terrains attenants à une habitation rurale; encore aujourd'hui il se dit pour verger. Voy. Grandgagnage, II, 553.

Astanchoneit, étançonné, II, 5983.

***Astendre**, mauvaise lecture pour *ascendre* (v. ce mot).

Astendre = *estendre*, 12083 : et porprendre Vorent dedens Hesbain beal paiis et *astendre*. — La note porte : *attendre*, observer, faire attention. Erreur manifeste.

Astruire = *estruire* (instruere), 1) construire, 5511 : ... tant y ot de desduis, Portes, palais et tours et edifis *astruis*; 2) établir, installer, 2097 : Mult grant temps de sa viie fut là Granus *astruys* ; 9571 : Alpaïs enfermat à Jupilhe et *astruit* Et fait dire partot alée en fut par nuit (la traduction « invente », donnée en note, est erronée).

Astruit, instruit, 1780 : Li autres ot nomme (l. *ot à nom*) Lotringes li *astruit*. Non pas, comme pense l'éditeur, heureux (prov. *astruc*).

Astuit, 1770 : Et destruit (le sujet est la Vierge) son poior (le pouvoir du diable) qui fut si fort *astuit* Par Evan notre mere por le fruit mal construit. — Borgnet songe au lat. *astutus*, plein d'astuce. Mais, à part que la qualification s'appliquerait mieux au diable qu'à poior, l'a. fr. ne connait que *astut* et la phonétique wallonne, dont notre auteur observe les règles, ne permet pas le changement de *ŭ* lat. en *ui*. — J'ai bien rencontré dans Berte aux grans piés, 903, le part. *estuit*, sur le sens

duquel je suis demeuré dans l'incertitude (voy. mes notes, p. 164); comme pour le passage d'Adenet, où j'ai, contre la plupart des manuscrits, adopté la leçon *estruit*, je n'hésite pas à considérer notre *astuit* comme une altération, involontaire ou euphonique, de *astruit* (établi), qui convient parfaitement (voy. l'art. précéd.).

Atachier, act., attaquer, 24175 : Et Symon l'assennat, qui si bin l'*atachoit* Que l'escut li perchat; II, 7055 : Car d'une lanche fut teilement *atachiet*; neutre, s'attaquer à, II, 9957 : Chis voult al banereche d'onne glave *atachier*.

Atapineir (s'), 37653 : Bien sembloit gentilhomme qui *si attapineir* S'estoit par alcun fait volut *ensi* muweir. — Bormans : « si secrètement, si en cachette »? Non, lisez *et si* pour *ensi*, et traduisez : qui pour quelque motif avait voulu ainsi se cacher et se déguiser.

Atargies, rentes arriérées, 33114 : et si les (leur) acordoit Que tous lez *atargies* al engliese rendoit De leurs biens qu'en sa terre longement tenut oit.

Atempranche, préparation, disposition, arrangement, 38730 : par milhour *at.*; instigation, 4612 : par le diable *atempranche*; trempe, 7098 : li brans d'*at.* (de bonne trempe); condition, noble condition, 29256 : et princhès d'*atempranche*.

Atempreit, disposé, II, 12283 : Se Ligois chu ne font et soient *actempreit* (sic!) De restreindre la forche qu'il ont accostumeit, Je me doubte en la fin... — Il va de soi qu'il faut lire *attempreit*; Bormans, sans nécessité, corrige *attempteis*.

*Atempriseir, act., faire les premiers arrangements, préparer? 26527 (il s'agit d'une église projetée) :... dont (alors) l'*atemprise* Droit al pont d'Amercourt en un mult bel porprise. — Toute réflexion faite, je repousse le verbe *atempriseir* comme une fiction de l'éditeur et je lis en deux mots : *at emprise*.

Atendement = angl., *attendance* (suite d'un prince), 9422 : A Treit revint Pepins et ses *attendemens*. — Borgnet, ne comprenant pas, corrige : *et tos ses attenants* Il ne se préoccupe pas, en ce faisant, de la circonstance que la rime est en *ent* et que l'auteur observe la distinction des finales *ent* (pron. *int*) et *ant*.

Atendre (*en* = *ein* en wallon), atteindre, 30615 : jamais ne puit *attendre* Vostre duc de Borgogne à che qu'il vuit enprendre; 375 : Cuy qu'il *attende* à cop, de meide (médecin) n'at mestier; cp. 5278, 5604. Dans une rime en *angne* 3784 : ly dyable les *ataigne*.

Atenir, wall. *at'ni*, neutre, être parent, 4921 : Ilh ne vat pais (= pas) de voie que sa citeit ne plende (l. *plengne*) Plus forment qu'ilh ne fache homme qui li *attengne*; — convenir, être conforme, II, 6809 : sicom raison *atient*; act., contenir, retenir (un cheval emporté), 658 : Ne le puit *attenir*, tant fut en grant chaloir.

Aterreir, renverser, abattre ; un ennemi, 5375 ; une église, 23921.

Aterminein *son cœur*, se disposer, II, 3927 ; *aterminein ses cos*, bien diriger ses coups, frapper juste, 3915. — Réfl., se déterminer, prendre une résolution, 3616, 24810; se diriger vers, 26338 : vers Lovain *s'aterminne*.

*Atesse (*s'*), 4162 : Tot parmy Alemangne avoit il mult grant presse Sor[e] les cristoiens par les gens trahitresse : Che sunt li fous Romains qui de rins ne *s'atesse*. — La note explique ce mot par *s'attise*, s'anime, se préoccupe ; pour moi, je lis *s'acesse* (se repose), mot bien connu.

Atilhier, disposer, 5792 : forment son cuer *atilhe* A annonchier la loy de la sainte enwangile. — Voy. sur ce verbe le Dictionnaire de Diez, I, v. attillare.

*Atine, subst., 24820 : mais ne vaut une *atine*. — Le mot doit désigner un objet de peu de valeur, mais je ne saurais le déterminer; je ne connais avec ce sens ni *atine*, ni *acine* en français. Je suppose donc que l'auteur, qui savait son latin, a voulu traduire lat. *acina* (= *acinus*), petite baie, grain de raisin, que l'on trouve en a. fr. sous la forme *aisne* (grappe ou rafle de raisin). L'éditeur laisse le mot sans observation.

Atine, subst., animosité. — Je dégage ce substantif du mot bizarre *paracive*, que, en dépit de la rime, un copiste ignorant a introduit dans le passage suivant, 6175 : Qui le roi Istonart de Frise par grant haïnne Avoit tot perfendut et son fil *paracive*. Lisez *par atine*; l'éditeur lui-même, tout en songeant à *parachève*, nous informe qu'on peut lire *par acine*. Les mots *par atine* font pendant à *par haïnne*. Quant à *atine* (forme fréquente), voy. *aatine*.

Atierier (*ie* se prononce *i*), attirer, persuader, conseiller, concerter (non pas accorder, comme dit la note), II, 3697 : Quant ensi que par forche furent tous *attieriés* (eurent conseillé) Celle ordination...

*Attins, 25670 : Car en droit lieu où ilh fut son mostier *attins* Astoit une vieil mostier tot enmy les jardins. — *Attins* n'a pas de sens ; je lis donc, vu la confusion constante de *c* et *t*, *accins* (de *acceindre*) et je traduis : « où il eut tracé l'enceinte de son église projetée ».

ATISE, subst., = *aatine*, voy. sous ce mot.

ATISE, subst., conformité, fig. allusion, 1295 : Por un molin qui fut droit là, si at reprise La vilhette le nom de Molin par *atise*. — Je ne me rappelle pas avoir vu ce substantif; néanmoins je le trouve parfaitement à sa place. Le lat. *aptus* a laissé sa trace dans l'a. fr. *ate*, apte, convenable; de là découle naturellement *atise*, convenance. « Le village a été, par allusion ou par adaptation au moulin qui y existait, appelé Molin ». Le manuscrit de Bruxelles porte *antise*, par l'effet de la nasalisation si fréquente devant *t*.

*ATYSELEIR, 10878 : Plus demainent grant noise d'espée et de cutel, Que fevre de martel sus l'englomme *atysel*. — Selon Borguet, p. *atysele* (3e ps.) qu'il explique par *attise*, provoque, frappe. C'est inadmissible. Lisez plutôt *à tysel*. Mais qu'est-ce que *tisel*? J'y vois *tesel* (*i* p. *e*)[1] = *tessel*, *tassel*, lat. *taxillus*, donc bloc carré. « Plus de bruit... [que ne fait] le forgeron de son marteau sur l'enclume à *tassel*. »

ATOUR, 1) entourage, suite, compagnie, 10411 : [Le saint père] At Hubiert ordineit et trestout ses *atour*; 2530 : Sachiés que li Flamens perdissent leurs *atours*; — 2) attirail, II, 8656 : ... si voient les *atours* Que mangons orent d'armes, si en ont grande errour; — appareil d'instruments, II, 284 : trestuit chis jugleours Ont corneit l'assemblée (le combat) par mult pesant *atour*; — 3) parure, armure, armoirie, 3466 : ... si porte teile *atours* Li conte de Viane, car illi fut successours; 13940 : Li contes de Cleirmont y avoit son *atour*, Qui fut d'or à un aigle qui astoit de rogour; — 4) caractère, qualité, 12107 : Et offisciens de sens et de parfaite *atour*; 5019 : Reliques et joweals qui sont de noble *atour*.

ATRAIT, chose qui attire vers, motif, mobile, 12247 : et por cesti *atrait* Fondat une beal castel.

ATRAITURE, action d'*attraire; faire atr.*, attacher, rallier, 6520 : si *fist* noble *atr.* De paiins à no loy (foi); persuader, 2800 : Li prinche de Lovain li *fist* douche *atr.* Tant qu'il al deirin mist à son yrour roture. — Éducation (de *atraire*, élever), 13703 : Seloneh che qu'ilh astoit de nobile *atraiture*.

ATRAPPEIR, prendre au corps, 9023 : Quil (l. *Qui*) fist prendre le conte un jour et *atrappeir*; priver de liberté, captiver, 9497 : Pepins fut *attrapeis*, li prinches soverains; del amour Alpays fut si forment atains. — Quid? II, 8385, où l'évêque dit qu'il

[1] L'*i* pour *e* en syllabe atone placée devant la tonique est un trait distinctif de la phonétique wallonne; cp. *mineir* (mener), *digois*, et tant d'autres.

doit comparaître à Rome « pour respondre à leur gengle *atrappée* ». A leur bavardage trompeur, captieux (participe passif à sens actif)? Borgnet voudrait lire *atrupper* pour obtenir le sens : Pour répondre aux mensonges qu'ils ont *amassés* contre moi; mais je ne puis l'approuver.

Atriweir *à*, accorder une *trève*, II, 11528.

Atroter (*s'*), se mettre au trot, accourir, 6400 : cascun vers luy *s'atrote*. La traduction « s'attroupe », donnée en note, est fausse.

Audienche (*en*), publiquement, 1660; et de droite sienche se fist Octoviane nommeir *en audienche*; cp, 23058, II, 1376.

Aufage. Borgnet n'a pas compris ce mot (signifiant d'abord un chef sarrasin, puis devenu synonyme de puissant, noble) dans ce passage-ci. 18863 : Frans dus, *aufage* Je vous donne la malle qui vaut bien un fromage. Il voit dans notre mot une inadvertance de copiste et propose de lire *en gage*. Ce qu'il faut changer c'est la virgule, qui doit être après, et non avant, le mot en question. L'éditeur a mieux compris au vers 22076.

Aufage, cheval (voy. Diez, IIᵉ), 3878 : Jusqu'en dens le *fens* (lisez *ferit*), mort l'abat en l'*anfage* (lisez *aufage*). Sur la méprise commise à propos de ce mot par l'éditeur, voy. *anfage*.

Augmenteir; j'ai constaté que dans la plupart des cas ce mot doit être prononcé *auguementeir*, cp. 253, 1595, 1783; on lit *agmenteir*, 3683; *augumenteir*, II, 6512.

Aünis, réunis, 5146 : Trestos les at mandeis et ensemble *aünis*. — La forme *aüner* est plus usuelle.

Autine, voy. sous *antine*.

Avaleis = *avalois*? 5387 : La nuit at gaitiet l'oust li *avaleis* Thibaut.

Avantage, fém., 5636 : cascun à *s'avantage*.

Avantalhe, avantage, profit, acquisition, 1603 : Toudis par ses gens d'armes faisoit son *avantalhe*; 9127 : C'est toute l'*avantalhe* Qu'illi ot de celle guerre; 16884 : Nobles barons de Franche, ne quereis *avantalhe* (ne cherchez votre intérêt). — Dans le premier passage, l'éditeur interprète à tort par *aventure*.

Avantparlier, avocat, 24483; aussi *parleir* (l. *parlier*) tout court, 28517.

Aveals; *faire ses aveals*, faire à sa guise, à sa fantaisie, 33128. Expression bien connue, sur laquelle voy. Diez, IIe, sous *avel.*, et mon Appendice, p. 753. Le mot *avel*, *aveal* s'emploie en outre pour lubie, caprice, coup de tête, acte insensé, 27269 : quant voit si fais *aveals*, Si at pris une lanche; 35887 : [L'évêque Henri fit de nouvelles faveurs à l'église d'Andenne] Recompensation faisant des *ars aveals* Que sa gens orent fais. — Bormans : « des choses précieuses brûlées ». A part que l'existence d'un mot *avel* = lapillus est douteuse (voy. G. Paris, Chansons du xve siècle, p. 7, note), cette interprétation répugne au contexte, tandis que tout est clair en lisant *ors* (laids) au lieu de *ars*. La loc. *par nul aveaus* équivaut litt. « par nulle velléité », 11376 : ... ly evesque de batalhe mortaus Ne se poiot adont melleir *par nul aveaus* (en aucune manière). — Voy. aussi *avoiles*.

Aventer, voy. sous *abentans*.

Aventures, revenus, émoluments, II, 2926 : et chis les *aventures* Averont por leurs vivres.

Avestir, investir, doter, 12601 : Grant rentes acquist dont l'eglise at *avestue*.

*Avieis, 37073 : Les cendrez et la plueve sont ensemble *avieis*. — Mot mal lu? demande l'éditeur. Bien certainement, d'autant plus que la rime est en *is*; lisez *aünis* (mêlés).

*Avient, verbe; impossible de comprendre cet indicatif présent dans le vers 5724 :

Tongre si fut destruite et ensi mise à nient
Por le pechiet de peuple, car pechiés si *avient* :
Bins, honeur et bonteit qui le pechiet ne crint,
Et fust aussi puissans com jà fut Constantin,
Si covient en la fin qu'eu li soit bins extint.

Ce passage ne donne un excellent sens et une construction correcte qu'en lisant *anient* (= *aniente*, anéantit), en supprimant les deux-points et en plaçant un point-virgule au vers suiv. après *bonteit*.

Avilhe, 1. petit cours d'eau; 2. abeille; voy. sous *anilhe*.

*Avirée, part., II, 10820 : Forment sunt corochiés qu'ensi fut escapée Ceste gens namurois[e], qui là fut *avirée*. « Tournée, virée de bord, partie? » demande l'éditeur. Non, il y a là une simple faute de lecture; lisez *aünée* (rassemblée).

*Avyeuse, 2395 : Vers Galles chevalchat; la eiteit deliteuse Qui fut Lutesse dite, entra mult *avyeuse*. — L'éditeur propose *awireuse*, mais cela ne fait qu'obscurcir le sens et même le fausser; il faut ici, comme tant de fois, substituer *n* à *u* et lire *anyeuse* : il entra dans la ville *plein d'ennui*. On sait que notre auteur use de la forme féminine ou masculine, singulière ou plurielle, tout à fait au gré de la mesure ou de la rime. *Anieus*, ennuyeux, ennuyé, revient souvent; cp. 4192, 7416, 28020, 31763.

Avine (s'), 35813 : Et Ogier de Mangnée d'autre costeit *s'avine*. — Bormans : s'avance, arrive? Sans doute; probablement une forme de présent wallonne de *avenir* (arriver), cp. au v. suiv. *s'achemine*.

*Aviteis, honni, 4646 : Par cuy avoit esteit ensiment *aviteis*. — L'éditeur a mis à dessein, contrairement à son texte, *avileis*. A la vérité, *aviteis* est, comme forme verbale, plus improbable qu'*avileis* (l'auteur aurait dit *avilhiés*, conformément au bon usage et à son habitude); je réprouve donc l'un et l'autre et j'écris *à viteis* (dans l'avilissement).

Avoial, adj., 8166 : ... de faire edifier, par le bois *avoials*, Maisons et habitacles. « Ou *anoials*, incommode », dit la note. *Anoial* serait en contradiction avec l'épithète *delital* qui est donnée au même bois trois vers plus loin ; *avoial* est = *avoiable* et doit signifier abordable, traversé par des *voies*, facile à parcourir.

Avoie, adv. = *en voie*, all. hinweg (loin); *remineir avoie*, emmener, 27311. Aujourd'hui en wallon, *èvoie*.

Avoier, envoyer (encore d'usage en wallon), 38800.

*Avoiles, II, 6321 : Al noble roy englès ... en disant teils *avoiles* Que chouse mal segure astoit, par sains Tibals, De lui faire batalhe sus les plains de Bordeals. — La rime indique la correction *aveals* (lubies, choses présomptueuses, voy. pl. h.); il n'y a donc pas lieu de penser, avec l'éditeur, à *avolé* (fuyards, étrangers), qui, d'ailleurs, ne conviendrait en aucune façon.

Avoirier, avérer, certifier, 6805 : ly eseris l'*avoirie*. Varie avec *avoirir*, II, 2990 : bien le puis *avoirir*.

*Avuée, subst., 25017 : Bin sont XL^{m} celle male *avuée*. — L'éditeur, qui ne s'aperçoit pas qu'il faut lire *aünée* (assemblée, troupe), invoquant encore ici le mot *avolé* (voy. *avoiles*), traduit par étranger. — La même correction est à faire, II, 2350 : Ferant ... ot sa gens *avuée*; ici l'éditeur a eu recours a « *avoiée*, conduit, mis en campagne. »

Awoteron, bâtard, II, 9809 : trahitre *awoteron*. Aussi *awoitron*, 5833. — De l'anc. fr. *avoutre* = lat. *adulter*. En wall. mod. *awoiton*.

B

Baar, bai, II, 10166 : IIᶜ chevals et plus, que blans, que noirs, que *baars*. — La mesure exige que ce mot soit prononcé en une syllabe; d'autre part, une contraction de *ba-ar* (= *baiart*) en *bâr* est un fait tout à fait insolite. Je propose donc la suppression du dernier *que*. Le terme *noir baiart* se voit ailleurs, ainsi que *rouge baiart*.

Baasse, subst., 8785 : Le repouse quoite vos cors com la *baasse*. — Forme variante de *bagasse*, *baiasse*, fille, surtout fille débauchée; sur l'étym., voy. Diez I, vº bagascia. — Au v. 1864 (rime en *esse*) on trouve *baësse*.

* Babours, 32912 : A la pasque florie revint en ces *babours*. — Au lieu de ce mot incompréhensible Bormans propose *fâbours*; on pourrait aussi mettre *labours*, pr. champs arables, puis, par extension, pays, contrée en général.

* Bacel, 5328 : Tot parmy le *bacel*. — B. en note : « sur la terre, le sol; on peut aussi lire *vacel*. » Sur quoi se fonde-t-il pour préférer *bacel*, que personne ne connait, à *vâcel*, *vaucel* (vallon), qui est un mot courant? cp. 16582 : ne say mont ne *vacel*.

Bache, 27222 : Symon de Chainecz qui tot gettoit en *bache*; 31110 : Qui (= que) des chevals ont mis les Huyois dissolus le[s] tiestes droit en *bache* de la fontane sus, si les ont abevreit. — Quid? bassin? Godefroy a *bache*, goulet, tranchée pour conduire l'eau.

Badour, voy. *baudour*.

Baesse, voy. *baasse*.

Bai, subst., 14744 : Ilh ne donroit de Charle une fuelhe de *bay*. — L'éditeur y a très-bien reconnu le mot anglais pour laurier. En effet l'anglais dit *bay-tree*, litt. arbre à *baies*; cp. l'all. *lorbeer*, propr. *bacca lauri*, la baie du laurier, puis le nom de l'arbre (dans ce dernier sens, du genre masculin). Je n'ai pour le moment, aucune autre preuve de cet emploi du mot *bay* ou *baie* en français.

Bai, adj., nom de couleur, est appliqué à l'épée, sans doute pour motif de rime, 2237 : Atant le fiert un cop de son espée *baie*.

Baine, voie, 7225 : L'estour li at compteit que faire sur le *baine* Devoit contre Paris; 8982 : Ens en paiis de Franche *vuie* (*vinent*?) parmi le *baine*; 10983 : qui giest mort sus

la *baine*; 20334 : Hesbengnous l'ont enclouz trestout enmi le *baine*; 29336 : Et vi[e] chevaliers y oit dessus la *b.*; 34347 : Et li nostre evesque est chaius desus la *b.* — Bormans dit ignorer le sens de ce mot; cela vaut mieux que d'y chercher, comme son prédécesseur Borgnet, le sens de *ban*, assemblée, armée, qui ne convient en aucun cas. Ces éditeurs, cependant, étaient en situation pour connaître le mot wallon *bâne*, voie (voy. Grandg.) = all. *bahn*, flam. *baan*, chemin.

Baisier *son siége*, II, 9719 : Le sien siege baisat et li furent ostant; 10124 :... or vos vray paiant Chu que vos me fesistes mon *siege* estre baisant. Cp. le texte en prose, t. VI, pp. 159 et 169. Cela doit être une locution familière pour « renoncer à ses fonctions », rendre hommage à celui qui doit succéder. Bormans songe à *baisser*, et traduit, dubitativement, par « quitter, abandonner ».

Balaine, sens fig. = monstre ? 28773 : Li conte de la Roche qui est une *balaine*.

Balanche, 1. fig., arbitre, 20616 : Qui del engliese astoit juste et vraie *balanche*; 2. par teil *balanche* que = sous telle condition que, II, 850. — *Mettre en balanche*, peser, examiner, 38722 : Ensi que je diray quant à la cognissanche Venray de la mateire qui che *met en balanche*; mettre en danger, 16081 : Coment Charles metit ses barons *en balanche* D'estre trestos destruis; *jetteir en b.*, 36733 : tout getat *en b.* (non pas, comme veut la note : mit en confusion, perplexité, mais : menaça de destruction).

Balanchier, jeter, lancer, 5264 : Le neis et la (*sic*) surchil en la prée *balanche*; 22884 : Atant fiert un grant cop sus le mal et *balanche*; faire tournoyer, 17280 :... ù li vens jus et sus le tournie et *balanche*; fig. berner, 15647 : ly diable moy *balanche*. Cp. Baud. de Seb. I, p. 331, v. 90 : Puis le fist en sa chartre *balanchier* et ruer.

Balhe, puissance; *tenir en sa b.* 16900; ailleurs barrière, 1608 : Onques pour lui pitons n'issirent de leur *baille*.

Balhier, donner ou tenir en main, acceptions usuelles; mais aussi prendre en main, saisir, II, 8244 : Encor me vuelt ochire, se il me puet *balhier*.

Bals (cas-sujet sg.), bailli, administrateur, 29040 : Comment l'evesque est mors qui de Liege astoit *bals*. Variante graphique de *bail*, nom. *baus*.

Ban, sens concret, feudataire, II, 9030 : Il assemblat ses osts de *bans* et de fiveis; II, 9174 : Encor demorront *bans* mult lon temps sens refaire. Dans le deuxième cas, Bormans traduit : soumis au service militaire. Je soupçonne une faute et propose *baus*, tuteurs, administrateurs (d'une somme en litige), cp. *bals*.

* Bandour, 3031 : Mult de chouse le (l. *li*) dist l'evesque sens *bandour*. — Selon la note : « pour *bandon*, qui est dans Roquefort. » Tout le monde connait *bandon*, mais que viendrait-il faire ici ? Lisez plutôt *baudour*, et tout est clair.

Baras, nom du diable, 3240 : et li dyable *baras* (il faudrait une majuscule) s'en alat tos bruant.

Barbangne, 1055 : Puis vat parmi l'estour à l'espée *barbangne*. — Selon la note : « intrépide, la qualité de celui qui tient l'épée, transportée sur l'épée même, voy. Gachet, vº *barbé*. » J'en doute, et je pense qu'il s'agit plutôt d'un pays : épée de Barbarie, cp. 3875, l'espée d'Artage (l. Arcage = Arcadie). Conversion du suffixe *e*, *in* en *angne*.

Barbier, = *barbiere*, mentonnière, II, 9938.

Bargangnier, bargengnier, d'ord. marchander, a parfois la valeur de : tergiverser, hésiter, 4919 : Atant entre en chemin, plus avant ne *bargangne* (cp. la formule : *sans faire altre bargangne*, sans plus de façon); manigancer 16818 : Mult bin percoit caseun che que Jehan *bargengne* (la note indique ici le sens *baragouiner*, que l'on suppose identique avec notre verbe; il y a là une double erreur). Le subst. *bargangne*, pr. ce sur quoi on marchande ou négocie, signifie parfois simplement affaire, ainsi 874.

Bars, plur., barrières, 32628, 34492; poutres, II, 10153 : et li murs et li *bars* sont ars et tos destruis; limite, terme, 18388 : le jour at pris ses *bars*, Car la nuit est venue (on est surpris de l'explication de la note : *bars* pour *baraterie*, échange); cercle (d'un heaume)?, 20310 : Trestout le porfendit et a rotes ses *bars*, cp. 21779 (où il est encore question d'un heaume): Tout parmi le trenchat cercles, *bares* très fors. Ce vers n'est pas très-clair; il faut en tout cas une virgule après *trenchat*, et puis lire peut-être : cercles et *bars* très-fors. Ou « cercles *barés* »?

Batelheresse (*tour*), 1872 : Et del temple Venus la tour *batelheresse* Voit. — Tour fortifiée, crénelée. Voy. ma note ad Bast. de Buillon, 68 (p. 235).

Batelhier, ranger en bataille, II, 9770 : Et li Grans ont leur gens serée et *batelhie* ; fortifier, II, 10753 : à tours bin *batilhie*.

* Batelle, II, 3798 : Li uns broche vers l'altre le pendant d'un *batelle*. Il est évident qu'il y a ici une faute de lecture et que l'auteur a écrit *vacelle* (vallon), cp. plus haut *bacel*.

BATISTAL, - ALE, - ELE, BAPTISTAL, bruit, tapage, batterie, mêlée, combat désordonné, 933 : sens batalhe ordineir, mains tot en *batistale* (« se tenant sur la défensive », dit erronément l'éditeur) ; 3321 : là fut grant *batistale*; cp. 19314, 24216, II, 6317, 8196; *babstistal* (forme monstrueuse), II, 8302.

* BAUCHEL, 3926 : En l'estour est ferus tot parmy un *bauchel*. Selon Borgnet : pour *bauçant*, cheval de petite taille; selon moi, mauvaise lecture p. *vaucel*, vallon; je lis également *vaucelle* II, 1764 : Si les ont reculeis par deleis un *baucelle*.

BAUDOUR, BADOUR, BAUDEUR, joie, allégresse, II, 9429 : A Pirire s'en vont; là trovont grand *badeur*; audace, hardiesse, surexcitation : faste, magnificence ; 1149 : mes cuers à che s'aheure Que del bon dus Priant vous die la *baudure* (l. *baudeure*); 3457: je croy que li Tongrois perdissent leur *badours* (eussent déployé en vain leur bravoure); 5013 : un roi qui fut de grant *baudour*; 24595 : Et là fist une engliese qui fut de grant *baudour* (luxe, magnificence); II, 8349 : Mais quant il vit l'enqueste, si fut de teil *badour* (irritation). Le mot ne signifie pas autre chose que valeur, vaillance au v. 21490, où Borgnet essaie diverses conjectures : xve hommes y ot noyés de grant *baudour*.

BAULHIER, danser (sens figuré), II, 8243: chi vient uns aversiers Qui at de nos Huiois bin xij fait *baulhier*. — A la rigueur il faudrait *bauli-er*, mais notre auteur se permet souvent la contraction de la finale *ïer* en *ier*.

BEALREPART, nom propre de lieu, = *Beaurepaire*, II, 3283.

BECHE, bègue, 36875 : Lambiert le *beche*; cp. les formes picardes *beique*, *bièque*.

BECHU, qui a un nez à bec d'oiseau, II, 10612 : Et li *bechus* de Wonck. — Manque dans Godefroy.

BEDEL, bedeau, sergent; employé comme qualification injurieuse, servil? 5348 : sa male gens *bedel*; 13345 : al trahitre *bedel*; II, 10579 : le traïtour *bedial*. — Voy. aussi Gachet.

BELLEMENT, doucement, lentement, 1028 : Reculant vers le bois *bellement* à compas.

BELLOI, BELLOIE, action contraire à la loi, injustice, fraude : 3151 sens *beloie* (formule d'affirmation) ; 30440 : Issent de la citeit et vinent al *bellois* (par voie détournée, en cachette), II, 11427 : et si tesmongneroie Que li autres barons ont gaigniet sens *belloie* (sans faire tort à personne); l'éditeur, prenant *sens belloie* pour la

formule que je viens d'indiquer, a placé ces mots entre parenthèses; *mettre à belloi*, faire tort, II, 6942; *estre à belloie*, 9398 (voy. le texte à l'article *abeloie*), être dans le tort, avoir le dessous.

Bellue, lat. *bellua*, II, 9567 : Adont sur une cheval se montat la *bellue* (le monstre). Il s'agit d'une comtesse. Cp. *balaine*.

Benche, subst. fém. : 11597 : Rentes ne poioient tenir por une *benche*. — Selon Borgnet, *banse*, manne, panier; j'insère cette interprétation sous bénéfice d'inventaire. Ne faut-il pas plutôt lire une *abenche* (v. ce mot)?

Béolle, mot bien connu pour bouleau, lat. *betulla*, que l'éditeur a méconnu en l'interprétant par perche au v. 2005 : Sus une pileit drechiet plus haut c'une *béolle*. La vraie signification, par contre, lui est assignée au v. 7649. Cp. 37521 : Une hameide prent qui astoit de *beolle*. — Wall. *beyol*.

Berrewier, chevalier, guerrier; 12813 : li nobles *berrewier*; 14998 : Avant, frans *berrewier*! Voy. sur les diverses applications de ce terme, l'excellente étude de Gachet dans son Glossaire, et Diez II[e].

Bersaut, but auquel on vise, variante de *berseil*, *bersail*. Loc., *faire bersaut de*, faire l'objet de ses attaques, de ses ravages, 5403 : Le paiis destruent et en font grant *bersaut*.

Berseir, **bierseir**, d'ord. percer de coups, a aussi le sens général de battre, frapper; 9025 : De scorgie où avoit aguilhe d'achier clair... le fist batre et *bierseir*; 17014 : Cascun estraint le brant et prendent à *bierseir*; 17789 : Tollons li l'esclawinne et le vuilhons *berseir*.

Besains, 3852 : Mais à eas olt batailhe et orible *besains*. — Selon Borgnet, pour *besoing*, affaire, travail; je croyais d'abord à une faute de lecture p. *bestains* (= *bestent*, lutte), cp. *bestains* 1928, *bestent* 36027; mais *besains* p. *besons* rentre dans les faits phonétiques particuliers au langage de l'auteur et Borgnet doit avoir raison.

Besongne, besoin, traité en masculin, 42 : quant ce vint au besongne [1]. — *Besongner*, être nécessaire, 8244, 13233 : Puis fist d'autre costeit une pont qui *besongnat*.

Besson = *besoing*, II, 11858 : Ils ne feront socourt por queilconques *besson*.

[1] Il faut remarquer que notre poëte passe volontiers d'une forme masculine à une féminine, sans pour cela changer le genre grammatical; il traite *beson*, *besoing* et *besongne* de la même façon.

Bestains, bestent, voy. plus haut *besains.*

Betir, se figer, 10377 : Moulhiés (l. *moulhie*) fut en sanc qui tol (l. *tot*) altour *betist*; 30789 : Plains fut de sanc *betis.* — La forme *beter* est plus connue.

Beure, boire, 18414 (à la rime); forme encore en usage à Liége.

Bials? 24246 : car li evesque vrals Li at donneit un coup droit par desoz les *bials.* — Quid? Je pensais d'abord à *blials*, pluriel de *blial*, *bliaut*, vêtement de dessus, tunique (ce mot est bissyllabique, mais J. d'O. aime les contractions de ce genre). Mais ce qui me laisse dans le doute, c'est que le couplet a pour rime normale *ais* (*vrals* du vers qui précède est fictif p. *vrais*) et qu'il faut en réalité un mot en *ais*, ce qui exclut *blial.* L'emploi du pluriel donne aussi à réfléchir. S'il s'agit réellement d'un vêtement, on pourrait corriger *brais* = braies. Ce qui me semble, en définitive, le plus naturel, c'est de lire *brais* = bras.

Bidars, II, 7967 : Et grant plainteis de gens qui *bidars* sunt nomeis. Cp. II, 9190. — Fantassins mercenaires; chez Froissart *bidaus* (voy. mon Glossaire, voy. aussi Gachet sous *bedel.*

Bienfait, dans le sens fréquent d'acte de prouesse, passim, p. ex. 5302 : Il n'encontre persone qui de ses *bienfais* n'ait Al brant poitevinale.

Bigaut, purin, fange, II, 1185 : Dedens un grant fosseit de *bigaut* les buttoit. — A Liége *begâ*, à Namur *bigau*, dont l'origine est inconnue.

Bilhe, bâton, 9487 : Elle en fait son plaisir, car elle tint le *bilhe* Si qu'ilh outre son greit n'ose ploiir le tilhe (l. *cilhe*); 13087 : Si fut droit là c'Ogiers ferit parmi le *bilh.* — Tenir la bille, fig. = être le maître.

Bin alée, pr. heureux départ, fig. bon commencement, succès, 24207 : Johan... At fendut jusqu'en pis à celle *bin alée*; 26469 : Mains li cuen de Lovain paiat sa *bin alée*, Car ilh morit cel jour.

Bise, nord, 1287 : Que Tongre giest enmy al costeit devers *bise*; tempête, 808 : jamais ne partiront Par *bises* ne par vens.

Blaine, 10993 : Atant n'ont attendut, sus ces cherois de *blaine* Ont trosseit leur harnois. — Quid? On trouve dans les glossaires *blenel* (tombereau, charrette), qui peut en être un dérivé et que l'on rattache au moy. lat. *benellus*, dim. de *benna.* Identifier

notre *blaine* à *bène* (wall. = *benne, banne*) me parait hardi. Je pense plutôt que *blaine* exprime la couverture de grosse toile dont les chariots sont couverts; or, on a en allemand *blane* (voy. Grimm), qui a précisément ce sens.

Blamer, flamber, brûler, 5427 : Les feux buttent par tout, la terre vat *blamante*. — Mot encore wallon, que Grandgagnage laisse inexpliqué. Il peut tenir de l'anglais *blase*, flamber (par *blasiner, blasner, blasmer*).

Blanc jeudi, jeudi-saint, expression encore courante, II, 3230. — On comprend que je ne reproduise pas ici ce qui a été dit ailleurs sur l'origine de cette dénomination, qui se rencontre aussi chez les Flamands (witten donderdag) et dans certaines contrées d'Allemagne.

Blandir, sens ord., caresser, flatter, 229; parler oiseusement, 8666 : De quoy je moy tairay sens plus avant *blandir*; dissimuler la vérité, tromper, 19890 : n'y vault rins li *blandir*.

Blès, 680 : Dont Sycambins sont mors et navreis et mult *blès*. — On ne trouve nulle part un adj. *blès* au sens de blessé; il faut donc y voir un pluriel de *blet* (atteint d'une meurtrissure) ou bien une forme masculine de *blèque*, pâle, livide, flamand *bleek*, allemand *bleich*.

Bliart, tunique, forme variée de *blial* (voy. *bials*), 11972 : De son *bliart* stoppat ses plaies li liars; 17124 : Son *bliart* estorchat (l. *escorchat*), car nul arme ne quist.

Blouseir, tromper, 8352 : sachiés paies (lisez *pais* = pas) ne vous *blouse*. — Borgnet dit que *blouse* est pour *bloise*, mais *bloiser* veut dire bégayer. Nous disons encore *se blouser*, se tromper, et il est douteux que ce terme soit tiré des *blouses* du billard. Je le rapproche, en attendant meilleure information, du rouchi *bleusse*, mensonge, qui tient sans doute de *bleusse* (bleu), cp. en all. *blauer dunst*, pr. vapeur bleue = mensonges, néerl. *blaauwe bloempjes*, fleurettes bleues, même sens; franç. *contes bleus*. Qui sait si fr. *bluettes*, balivernes, n'est pas distinct de *bluette*, étincelle?

Bollans, lisez, comme le propose Bormans, *vollants*, voy. *volant*.

Bolle, bruit, tapage, verbe *boller*, crier, voy. l'article *aboller*.

Bolouseir, être en ébullition, au fig. 1352 : Sachiés que de vilteit tous ly cuers li *bolouse*.

Bouce, bouche, jugement? 28447 : S'ilh ne vint (comparait), en le *boche* le convint demoreir Des hommes de la Pais (rester sous le coup du jugement des...?); réputation, II, 6161 : de sane et de *bouce* de bonne ancesserie (famille, lignée). — Cp. Baud. de Seb., II, p. 101, v. 436 : Li prestres avoit *bouche* d'estre bon latinier.

Borgeus, forme wallonne p. *bourgeois*, II, 4586.

Bost, *boste*, bolte, caisse, 1800 : le *bost* Où est le tresorier (trésor); 8816 : Car ly Franchois ne sont mie enfermeis en *boste*, Ains sont desus la prée. On pourrait, au besoin, dans le second exemple admettre une licence p. *bos* (bois).

Boubilhe, bobilhe, quid? 5782 : Puis morit (l'évêque Ursitien) saintement et si vous dis bien qu'ilh Fut, deleis Sains Servais, enterreis en la ville De Treit, droit à Saint Pire, dont trovat la *boubilhe* (selon B., l'esp. *bobilha*, cruche, vase à boire); 1841 : [Mais le sanglier, traqué par les chiens] les at tant rinchiet la *bobilhe* Que tous les at navreis (ici B. traduit par *boban*, présomption, ce qui n'est pas probable); 13091 : là rinchat leur *boubilhe*, Car ilh en detrenchat plaine m[e] corbilh (« rincer la cruche », dit l'éditeur, qui ne pense plus à *boban*, « doit être une locution proverbiale dont il m'est impossible de déterminer le sens précis »); 9484 : Or n'at Pepin personne qui de noste (corrigez avec l'éditeur *croste*) ne milhe Le demande ne ruse ne rinche sens (l. *ses*) *bobilhe* (selon l'éditeur : Pepin n'a plus de rapports de famille, ni personne pour ranger et rincer ses *vases de ménage*). — Je ne suis pas en état d'éclaircir ces passages ; le premier doit être livré à un connaisseur des antiquités de Maestricht, dont l'évêque en question « trouva la bobille » ; quant à « rincer la bobilhe », ne serait-ce pas une expression analogue à « rincer le museau, laver la tête »? *Bobilhe* peut être un dérivé de *bobas*, lèvres, qui se dit dans les dialectes du Midi (cp. fr. *babine*). Le quatrième passage ne paraît pas avoir été bien compris par l'éditeur; voici ce qu'il me semble vouloir dire: Pepin, après avoir renvoyé son épouse Plectride et s'être uni à Alpaïs, n'a plus personne qui lui demande raison de quoi que ce soit et qui lui fasse des remontrances.

*Bourbes, II, 10661 : à grans *bourbes* cornues. — Bormans propose avec raison de lire *bourles*.

Bourle, gros bâton, massue, voy. mon Glossaire de Froissart; 27403, et II, 10661 (où il faut lire *bourles*).

Bouser, 1331 : En bon estat regnat chis roys dont je vous *bouse*. — Forme wall. p. *boise*; le verbe *boisier* signifiant généralement tromper, donner le change, il vaut peut-être mieux accepter la variante du manuscrit de Bruxelles, qui a *louse* (je fais l'éloge), pour laquelle se prononce aussi l'éditeur.

Bowe, boue, 36865.

Braeurs, 28569 [Les Liégeois seraient d'excellentes gens, s'ils ne s'avisaient pas de toujours tourmenter l'Église et d'en médire par le conseil] Des hauls *braeurs* qui sont (on a imprimé *soit*) d'autre terre avaleit. — De *braire*, crier ; donc criailleur, brailleur?

Brahars, terres en friche, 30392 : Plus de XL en at getteit sus lez *brahars* (ici = terres en général). — Sans doute de l'all. *brach*, incultus, ager incultus, dont tient probablement aussi fr. *brahaigne*, *brehaigne*, stérile, que Diez, toutefois, explique différemment.

Brai? 4243 (il s'agit d'un cheval) : Jovenes, et reveleus, fins et de membre *bray*. Quid? Selon B., = *brac*, mince; mais ce mot où l'a-t-il rencontré?

Braie (*lassier en*), laisser dans la fange, dans le pétrin, dans l'embarras; 2227 : le roy *lassent en braie*. — Borgnet voudrait lire *sens braie* « sans culotte », puisque d'après le vers suivant Trémus lui en rend une; cela est tout à fait inutile. Au surplus, la *braie* du vers suivant, à laquelle se réfère l'éditeur, est plus que problématique; ce vers est ainsi donné, selon lui, dans le manuscrit : Tremus le remontat, *livreit l'at tybus draie*, et c'est lui qui, par conjecture, en a fait : *livreit l'at ly uns braie*. On peut tout aussi bien imaginer *hereit l'at il Busdraie* (nom propre).

Braiier, ceinture placée au-dessus des *braies* (haut de chausses), 17268 : Lassiéme aleir, u trestous porfendus Sereiz jusqu'en *braiier*. — Mot très répandu; il ne s'agit donc pas de l'ouverture de la culotte, comme veut B. à cause du wallon *brayette*.

Braire, crier; au sens de proclamer, 10614 : haut pronunchier et *braire*.

Brals, II, 6302 : Quant illh oiit nomeir les noms des .c. vassals, Grant paour oit al cuer, car illh les sent (connaît) si *brals* Que troveir ne porrat des si especials. — Selon B. *braves*; en effet, *brals* étant placé dans un couplet en *ais* wallon doit être = *brais*, qui à son tour peut être = *braus* (fr. braves), cp. *clais*, *claus*.

Branche a diverses acceptions s'expliquant toutes assez aisément. Ainsi race, lignée, 30121 : L'evesque... qui fut de noble *br.*; espèce, 34455 : Roboit les marcheans et gens de toute *br.*; personnage, 8136 : A roy fut consilhire et sa plus maistre *br.* (le principal de ses officiers); 9058 : Delle abbie est issue li doloreuse *br.*; 10465 : com la premiere *branche* (le premier de la série) .xxx. ans regnat à Liege; partie d'un tout : 30929 : car c'est (il s'agit de Liége) la soustenanche de toute l'evesqueit et la plus maistre *br.*; 35378 : Le casteal (au château) de Covin renovelat ses *br.* (ses diverses parties).

Brandir, marcher? 17125 : A guise de laron s'en vat et tant *brandist* Qu'ilh trovat une palmier (pèlerin). — Signification tirée, comme le pense l'éditeur, de celle de remuer ou de s'agiter.

Branloier l'espée, brandir, 993.

Brasel, 3939 : Plus de xl en at getteit en la *brasel.* — L'éditeur ne dit rien sur ce mot ; il doit, je pense signifier poudre, poussière ou gravier, donc = *bresel*, *breselle* (*a* pour *e* atone), substantif verbal de *bresiller* (diminutif de *briser*), réduire en petits morceaux.

Bredart, sorte d'arme, II, 1623 :et li pietons de haches, Espaffus et *bredars* les tuent et de maches.

Brehant, tente, 3344 : Les Tongrois retournent as tentes et *brehans* (manuscrit de Br. *brechans*); 30176 : Ilh fait tendre ses treis, loges, tentes et *brehans.* — Voy. sur ce mot le Glossaire de Gachet; à ses citations ajoutez le Bast. de Buillon, 981.

Brehangne, stérile, fig. infructueux, 8200 : Se voleis escuteir, elle (la chanson) n'est pais *brehangne*, Car boin fruit porterat : 25903 : Les œvres furent faites qui ne sont pais *brehengne*, Mains mult fructifians. — Le mot *brehaigne* est encore dans Littré; à Liége on dit *brouhagne*; voy. aussi *brahars.*

Bresse, voy. l'article suivant.

Bresseir, forme wall. de *brasser*; au fig. II, 3741 : Une male brassée avons esteit *bressans.* De là subst. *bresse*, brassée, fig. menées secrètes, manigances, 10180 : la dame fait promesse.... D'amendeir telle *bresse*; *bressine*, brasserie II, 7340 (les molins et *bressines*) ; *bressée*, affaire malencontreuse, 25020 ; Or vierat ons bien tempre comment sernt alée La victoire et la chose de celle grant *bressée* ; 30027 : Droit à heure de nonne avint autre *bressée.* — On trouve aussi *a* p. *e* dans *brassée* II, 3741, et dans le verbe *brasseir* II, 8392.

Bretesse, 20401 : [Ils ont abattu une si grande multitude de Colonais] que une aynesse Ne le porteroient en carois ne en *bretesse.* — Borgnet traduit à faux « sur une place ou dans une forteresse ». D'abord *bretesse* n'a jamais signifié une forteresse, ni *carois* une place; puis je pense que nous avons à faire à un mot distinct de *bretesque* = fr. *bretèche* (voy. Littré), bien que, peut-être, d'origine commune. Le sens appelle plutôt l'acception : tombereau, qui peut fort bien se déduire du mot germanique *bret*, planche.

Bretesseir, 1858 (il s'agit d'une truie) : car tant fut trahitresse Qu'en bois soy remuchat, et Richier la *bretesse*; Quant (tant que) cheval puit courir, s'en vat par la maresse. — Le sens indique : traquer, poursuivre, mais le mot est inconnu dans ce sens. Borgnet voudrait à tort le tirer de *bretter*, ferrailler, chercher querelle.

*Briés, II, 8036 : Chis sunt ensevelis en lieu qui fut *briés*. — Ce mot est suspect, d'autant plus qu'il faut deux syllabes, dont la dernière en *ies* équivalent à *is* ; je soupçonne *benies* = *benis*.

Briment, orthographe et prononciation wallonne de *brièment* (*i* = fr. *ié*) = bref, aussitôt; on ne comprend pas que l'éditeur ait remplacé cette forme, qu'il suppose dénuée de sens, par une forme tout à fait insolite, *brievment*, au v. II, 8146 : si l'enmeinent *briment*. Il fallait soit *briefment*, ou *brièment* ou *brieument*.

Broie, 28734 : En ces Ardenois sont entreis par teil enfroie Que plus de .m. en ont getteit en celle *broie*. — Je ne connais pas ce substantif; le sens me dispose à y voir une variante de *braie*, limon, fange (v. pl. h.). Je le rencontre encore II, 5963, revêtu du sens figuré : vétille, chose vile : [L'évêque fut quitte des 14300 livres qu'on lui réclamait] tout por la *broie* Que il devoit à (= au) duc. Borgnet, qui ne s'est pas arrêté à notre premier exemple, invoque ici un mot *bro*, champ, pays, mentionné (sans autorité) par Roquefort. Pour l'acception figurée que je prête à *braie* ou *broie*, je rappelle l'expression métaphorique allemande « sich um einen *dreck* (fange, boue) zanken » et sembl. — Toutefois j'accorde que *en celle broie* peut aussi valoir : dans ce carnage (dér. de *broier*).

Broier, 6286 : Tant ochist d'Osterins, la pute gens renoie, Que chascun le fuiiot, qui plus avant ne *broie*; 9400 : Hubier li dist tout hault que plus avant ne *broie*. — A sa manière, l'éditeur, qui ne dit rien sur le premier cas, explique le second par « *broche*, avance ». Le verbe doit signifier « détruire, tuer », et le plus naturel est de n'y voir que notre mot moderne *broyer*.

Brondelhe, 10140 : Pour les joweaus partir entrent en teil *brondelhe* Qu'illh courent sus l'un l'autre. — Le sens « dispute, querelle » paraît sûr, mais la forme ne l'est pas autant; il faut ou lire *broudelhe*, ou tenir *n* pour épenthétique, ce qui est fréquent, devant les dentales surtout. Je rattache notre substantif à un verbe *brodeler*, faire un mélange, du gâchis, mettre en désordre (cp. l'all. *brodeln*); le primitif *brodi* est encore liégeois (faire quelque chose vite et mal). *Brouiller* a la même origine, et *brondelhe* ne dit, en effet, pas autre chose que brouillerie.

*Brongne, 30224 : Baldwin (pron. en 3 syll.) de Bersez, qui ot *brongne* veyue. — Bormans : « Une cotte de mailles éclatante ? Un visage brun ? Le texte en prose n'est pas plus clair. » Bien au contraire, le texte en prose lève tous les doutes, puisqu'on y lit : Baldwin li *borgne* de Berses; pourquoi ne lirions-nous pas *borgne veyue*, c'est-à-dire « la vue louche » ?

Broste, 1804 : Pour chivres y avoit viande(s) asseis et *broste* (terrain à *brouter*, pâture).

La signification s'élargit en celle de prairie, champ, 6360: Quant voit Theodebiert son fil dessus le *broste* (non pas buisson, comme veut la note).

Bru, forme wall. p. *bruit*, 2138, 3101, etc.

Bruïne, brouillard, 6172; Ly jours fut beaus et cleirs, si chaiit la *bruine* (cp. 7030, 24252); 10839: Mains n'i puit avenir par la grande *bruïne* (à cause du grand brouillard; il ne s'agit pas de *burine*); fig. trouble, désordre, 35134: La tempiestez cessat et la grande *bruïne*; — *mettre en bruïne*, mettre sens dessus dessous, II, 5921: Li evesque Henris, qui avoit grande hayme (l. haïne) Auz Ligois, qui Monfort li ont mis en *bruïne*. Cp. mon Gloss. de Froissart et ma note ad v. 5754 du Bast. de Buillon (*mettre à bruïn*); le sens du mot actuel *bruine*, wall. *brouhêne*, s'est modifié.

Bruïne pourrait être fautif p. *burine* (tapage, bruit) au v. 3899: D'altre costeit Frisons y mainent grant *bruine*. Cependant, comme *burine* se trouve déjà à la rime dans la même laisse, il vaut mieux le rattacher au précédent et traduire par mêlée, tumulte. Borgnet l'identifie sans scrupule avec *bruit*.

Bruïne, adj. fém., 37818: Partant que nuit astoit, qui toute astoit *bruyne*. — « Sombre, obscure », dit Bormans. Cela ne paraît pas faire doute, mais la preuve? Notez qu'il nous faut un masc. *bru-in*, qui n'existe guère. Il y a donc lieu d'imputer à l'auteur ici une licence de rime un peu violente: *bruïne* tiré de *brune*. Le subst. *bruine*, trouble, peut y avoir concouru.

Bruïne, bruyère, 1887: car voisins et voisine Vont sovent festoiier là dessus la *bruine*, 11849: Nycolas de Duras s'en vint par la *bruine*.

Bruir, 38182: Là oit grande discorde, tot en covint *bruir* Le capitle et l'engliese, et grant painne soffrir Les proidhommes loials... — Selon Bormans: faire du bruit, être en rumeur. Je ne pense pas; on pourrait admettre quelque sens métaphorique de *bruïr* (brûler), ou bien corriger *burir*, se quereller, primitif de *burine*. A la vérité, je n'ai pas d'autre exemple de *burir* dans ce sens [1]. Cp. l'art. *burine*.

Bruïssant, 13102: Les assalt et destraint, trenchant neis et sureilh, Parmi une caple aloit *bruïssant* de teil pilh. « Tapageant ». Le passage d'ailleurs m'est obscur.

[1] J'ai signalé *burir* = se lancer avec fougue, dans les vv. 5931 et 6197 des Enfances Ogier; ce verbe se ramène facilement à *burir* = tumultuari.

Brutesse, 10190 : Une messagier envoie, portant une *brutesse* (= unes brutesses) Qui furent plaines d'eawes. — Quid ? Borgnet appelle *buté*, pot, cruche, et le b. lat. *butta*, tonneau, pot, vase, mais cela ne nous éclaire pas beaucoup.

Bubanche, pr. orgueil, présomption, faste, éclat, appliqué à un haut fait de guerre, 25221 : Ligois n'ont pais perdut .m. hommes en la *bubanche*. — L'auteur s'est servi du même mot sous sa forme masc. *bubant*, avec la valeur de vacarme, tumulte, II, 4624 : Là ot mult grant *bubant*.

Buée, lavage, employé figurément pour carnage, 16236 : U nous morons trestous, u ferons teil *buée* C'on en sarat parleir jusques en Galilée.

Buffoi, vanité, pompe, ostentation, éclat, vanterie. Notez les expressions *à buffois* (avec éclat, fièrement), 30447; *sans buffoit*, cheville d'affirmation, sans tromper, 4260. Ce qui m'a frappé, c'est l'emploi adjectif du mot, 9185 : Les menchongnes creoit del trahitre *buffoy* ; II, 9041 : D'Awans et de Warous li linage *buffois* (orgueilleux).

Buhour = *behourt*, combat, II, 2091 : Quant Ligoois l'entendent, s'enforche li *buhour*.

Busses, entraves, aussi *buyses, buses, busses* : 10687 (enfiergiet dedans *busses* de fier), 17229 (les *busses* rompent), 18703 (par dedans grandes *buses* ... li at les piés fermeit). — Notre mot est identique avec *bûche* ; la même chose est rendue par *fust* au v. 10692; voy. Grandgagnage, II, p. 363 v. *buise* et ma note. Le mot n'a, pour la forme, rien de commun avec lat. *boja*, fr. *buie*, auquel le rattachait Gachet.

Bulaine, 8991 : Cascun l'escarnissoit : les femmes de *bulaine*, Femmes aus chevalirs et princesse hautaine... Ont tant parleit de (= du) roy... — Que faut-il entendre par *bulaine* ? Les notes de l'éditeur nous abandonnent en ce point.

Bure, = *bu, buc* (buste, tronc du corps humain), 24734 : Que Braibechons depart les tiestes jus del *bure*. — Faut-il attribuer cette forme à un pur caprice de rime? Je ne me déciderai pas à la légère ; nous pourrions bien avoir dans *bure* (p. *bue*) un nouveau cas de l'*r* épenthétique. *Bu, bue, bu-r-e, bur*?

Burleir, t. de blason, 12071 : Car Guistelle *burlat* noblement, sens offendre, De fin or et synoble ; 12035 : C'est d'argent et d'azure, *burleit*, bin le savons, A une rampant lyon de geule par enson ; aussi *bourleir*, 13953 : Qui d'argent et d'azure avoit *bourleit* le glay; *bureleir*, 11713. Voy. Littré vº *burelé*; Gachet n'a pas du tout compris le mot.

Burin, 12759 : Que vous seroit avant eslongiés li *burins*? Querelle, affaire, forme masc. du mot suivant.

Burine, bruit, tumulte, mêlée, querelle; 6196 : Si ont but et mangiet, menant fieste et *burine*; 6267 : Teil *burine* demaine; 7052 : et maine teil *b*; 13318 : en estour et *b*. — Aussi la forme masc. *burin* 7795, 12759, 16337, 18171. *Sens burin*, sans conteste (formule d'affirmation), 37744 : Jhesus, li rois divins, Le conduise, car mais ne verat sens *burins* Le noble evesque Albiert. — Bormans, n'ayant pas saisi la valeur de l'expression, qu'il faut placer entre virgules, propose ici de traduire « sans tristesse, sans douleur » (il se fonde sur un adj. *bur*, sombre, que je ne connais pas), ou de lire « sens *bruins* », sans brouille, sans embarras; *burin* = querelle étant suffisamment constaté, tout doute doit disparaître. Pour *burine*, cp. *bourine*, bruit, rixe, dans Grdg. II, p. 560, et *bourêne*, ib. I, 71. De là le verbe wall. *bouriné*, frapper aux portes (Forir).

Butineir, piller, enlever, II, 12899 : Si dras furent *butineis* Et son argent distribueis. — On voit le participe *butinois* p. *butineis* 29015.

C

Cachier, chasser (fréquent) ; à distinguer de *câchier* (chausser).

Câchin, 1. autre forme de *câchie*, chaussée; 31273 : par dessus le *c.*; 2. adj. = lat. calcinus, 19600 : Que tuis ne soient mors sus les sablons *cachins*. Cp. Godefroid de Bouillon, 27302 : Ainsi qu'il s'ordenoient sur le sablon *cauchin*.

Cage, fossé, chemin creux, vallon, 28678 : Que jusqu'en pis le fent, mort l'abat sus la *cage*. Cp. b. lat. *cavea*; wall. *xhaveie*, *haveie*, à Namur *chavée* (chemin creux) = lat. *cavata* (sc. via), fr. cavée.

Caie, caillou, palet, 2223 : Del espée jowait comme enfant d'onne *caie*. — En wall. actuel le mot est masc.; de là sans doute le plur. *caies* (cp. le dim. a. fr. *kaiaux*), jouets d'enfants, voy. Grandgagnage, I, 92, 93.

Caieux, adj., 1145 : Li roy qui dont regnoit, Hildebert li *caieux*. — Je ne sais ce que cela veut dire, mais certainement pas, comme pense Borgnet, *cagneux*.

Cailheweaus, cailloux (auj. à Liége *caiewai*), 5476 : Pire et *cailheweaus* gettent, qui les Huens mult desbare.

Calche, chaux, 38104 : A coroies les ont escorchiés maintenant Et puis de vive *calche* saleit.

Calhe = *chaut*, 3 ps. ind. prés. de *chaloir*, 1618 : et pourtant ne moi *calhe* De plus avant compteir. — Cp. *asalhe* = *assaut*, 5976.

* Canage, 984 : Mult convoite Gregores de remettre en *canage* Ly noble duc Priant et tot son heritage. — Ce mot n'existe pas, et la conjecture de Borgnet « dans les chaines » est sans valeur ; encore une fois *n* p. *v*; lisez *cavage*, tribut, état de tributaire, sujétion (voy. ce mot).

* Cancel; l'*escut en cancel*, 608, 3933. — Ici aussi les tentatives d'explication de l'éditeur tombent à néant pour une méprise de lecture; lisez *cantel*. Rien de plus usuel que la locution « tenir ou mettre son escu en cantel » ; voy. à ce sujet les éclaircissements de Gachet, qui traduit par : l'écu devant soi, face à l'ennemi, non pas « de côté ou sur l'épaule », comme on l'a dit.

Cangne, 3786 : Le puele (peuple) de Colongne est pris en une *cangne*; 1057 : A sa voix haulte escrie trestot parmi la *cangne*. Au premier exemple, l'éditeur pense à *cage*, au second à *champ*. Je crois en effet que *cangne* est une forme féminine de *camp*, arbitrairement forgée par l'auteur.

Cantel, voy. *cancel*.

Capitain, adj., principal, capital, 746 : [La citeit] Toute la principal et la plus *capitaine*; sens propre : appartenant à la tête, 2133 : Des XII Flamens at les membres capitain (= les têtes) Osteis des XII corps. — *Capitaine*, subst. fém., terme collectif p. chefs, 32447 : Troveir ne cuidat mie si faite *capitaine* Que Ligois avoient. — Le vrai mot français était *chevetain*; J. d'O. le fait alterner avec *capitain*, 6035 : Cesti fut roy de Franche com li plus *chevetain* ; 6043 : Li bons Theodorich, qui ne fut pas vilain, Fut coroneis à Mes, com li plus *capitain*. Au sens de notre mot actuel *capitaine*, chef, 32450 : Et lez noblez canoines dont astoit *chevetaine* Lohiers li grant prevost. — Cp. l'a. fr. *captal*, chef (voy. mon Gloss. de Froissart).

Capitolle, 1. ville capitale, 2000 (la c. delle empire); 2. coup sur la tête, 37518 : A pou que ne toy donne une teil *capitolle* Que li cervel yehi en chairoit sous l'ampolle. Enfin le mot semble être synonyme de tête 20231 : quant en sa *capitolle* Il n'est tuis revestis, et qu'il vint en la bolle D'armes, je ne donroie d'aige plaine une amolle.

Capline, 3935 : Le roy ferit sus sa *capline* qui (= que) tot le desclavel. — Ce mot est = *capeline* et doit signifier beaume, chaperon; notez que le vers a deux syllabes de trop.

Caploi (*par*), à la pointe de l'épée, 4709. Subst. de *caploier*, trancher, ferrailler

Caprient (pron. *caprint*), chapitre, 22651 : Et portant presentat les bulles en *caprient.* M. Borgnet reconnait aussi à ce terme la valeur que je lui assigne ; cette forme bizarre et unique s'explique par une forme intermédiaire *capintle* (nasalisation de l'*i*), d'ou *caplinte, caprinte.* Au vers suivant, cependant, on retrouve li *capitles.*

Caraine, chemin des voitures, carrière, grand'route : 1044 : Tongrois et Sycambiens retournent la *caraine* (selon B. : retournent les voitures, retournent chez eux!); 7204 : chevalchent la *c.*; 8976 : fuiant tot parmi la *c.*; cp. 24314. — Voy. aussi *carine.*

Carée, charretée, 385 (dois *carée*); puis = foison; *grant carée* 8842, ou *à grant c.* 4271, loc. adverb., à grand'foison ; aussi *caretée*, 8832 (à grande *caretée*). V. aussi *carue* 1, et *carine* 2.

Carge, litt. charge, puis partie de troupes confiée (*cargiée*) à un même commandement, 32531 : A xxiie heames.... Qui furent de leur *carge* (soumis à leur commandement). Voy. mon Gloss. de Froissart.

Carine, *charine*, autre forme de *caraine*, chemin, 3914 : Le second et le tirs gette sus le *carine* (selon B. = *care*, « sur le visage » !), 11848 : Grande fut la batalhe par dessus la *carine*; II, 1662 et 4361 : tout parmi la *charine.* — Aussi le masc. *carin*, 37761 : sus le *carins.* Cp. *karin*, God. de Bouillon, 27301.

Carine, forme modifiée de *carée*; 32303 : Trestot gette en un mont, là ot grande *carine* (foison ; non pas carnage, comme pense Bormans).

Carolle = *caraine, carine*, chemin, 20255 : Vers l'evesque brochat, qui vint par la *carolle.*

Carouse (*à*), solennellement, 20729 : Translateit fut à Liege noblement *à carouse.* — Il s'agit du corps de saint Hubert. Ce terme négligé par l'éditeur (l'aurait-il pris pour « en carosse »?) offre beaucoup d'intérêt ; je crois y découvrir la première signification (c'est-à-dire festivité, solennité) du mot fr. *carrousse* (grand régal, partie de boire, fête bachique), pour lequel je repousse l'étymologie traditionnelle : l'all. *garaus trinken*, vider les verres. Je ne saurais pas indiquer l'origine de

notre mot (il faut écarter l'a fr. *carole*, danse), mais il est difficile d'y méconnaître le primitif de *carousel*, *carrousel* (angl. *carousal*), pour lequel Littré avance une étymologie impossible : l'it. *garosa*, querelleur.

Carpin, 12763 : les bulles de saint pape, où li bins Et li mals fu escrips dedans peaus de *carpins*. — Quid ?

Carue, = *carée*, charretée, 3985 : De ces Frisons ochist plus de quatre *carue*.

Carue, charroi, charriage, 21342 : Une petit pont ont fait qui moult les *esventue* (je corrige *esvertue*, affermit, aide), Que le pont d'Ammereuer nomm ons (on nomme), por la *carue* ; Maintes gens y ont puis la cervoise beüe, Ch'est desous Cornelhon. — Le passage n'a pas été compris par l'éditeur, qui joint *por la carue* directement au vers suivant, en traduisant *carue* par chemin, place. Ma ponctuation et ma correction rendent le sens suffisamment clair; le pont d'Amercuer facilitait aux habitants les communications, litt. « les fortifiait pour le charroi ».

Cas (*en tos*), sous tous les rapports, en tous points, 24860; de tous côtés, 3228.

Cas, chats ; 3372 : Ne fuissent escapeis neis qu'à (= pas plus qu'à) trois *cas* dois ras.

Casse, maison, famille, = *case*, lat. *casa*, 8775 : Qui des rois franchous fut issus et de leur *casse*. — Pour le redoublement de l'*s*, cp. *amasseir*, *ossée* (II, 9606), *besson*, etc.

Casteir, 29180 : Se li cuen de Lovain le (à savoir Bouillon) voloit acheter, Durement nous poroit en alcun temps *casteir*. — Ce ne peut être « châtier » comme pense B., (notre auteur emploie *castiier*, 4299); je flotte donc entre *casteir*, mettre à l'épreuve, et *castreir*, châtier, affaiblir (ce sens figuré est antique); la chute de l'*r* dans *castreir* peut être amenée par la sonorité du second *r*. D'autre part, la correction *costeir* (« cela pourrait un jour nous coûter cher ») me sourit le plus.

Castelet, petit château d'eau, réservoir d'eau pour pêcheries, enclos de pieux, 1776 (voy. le passage sous *flichier*).

Castongne, p. *castangne*, châtaigne, 29355 (*on* = *an*).

Cathedral, capital, principal, 173 (le citeit *cathedral*); chef, supérieur, 2889 : Mult honorat le pape et tos les cardenals Et tos altres prelas comme ses *cathedrals*; distingué, 945 : Ly roi Turnus y fiert tout as plus *cathedrale*; 4793 : Tongre la *cathedral*; fort, considérable, II, 5440 : En priant que socours et grans ousts *cathedraus* L'envoient erramment.

Causement, forme variée p. *casement*, terre, domaine, 36028 : Adont les Behengnons ont tant ches *causement* Cerchiet (ont tant parcouru ces terres). — Bormans traduit mal : « ont tant examiné cette affaire ». *Au* p. *a* devant *s* n'est pas rare.

Cautement, par précaution, 23652 : Et Nogier qui astoit aleis tout *cautement* En Allemagne esteir.

Cavage, redevance, tribut, 16650 : Et moy mande *cavage*; 21288 : et recongniseroit (l. — *isteroit*) Que ç'astoit le *cavage* que Ogier presentoit A la noble engliese. — B. lat. *cavagium* = *capitale* (census *capitis*). — Voy. aussi l'art. *canage*.

Cavalhe, forme mouillée de *cheval* ou *cavale*, 12938 : Guionés de Lotringe astoit en la *cavalhe*. — L'article de Roquefort : *Cavain*, jeu ou sorte de joute qui se faisait le jour des brandons parce qu'elle s'exécutait dans une plaine (!), amène l'éditeur à voir dans notre *cavalhe* une joute, une bataille, tandis qu'*en la cavalhe*, dans l'esprit de l'auteur, signifie tout naturellement (*en* est le mot propre pour cela) : sur sa monture.

Cavelu, chevelu, 2673 (opp. à *chaus*, chauves).

* Cedals, lisez *cendals*, 26104 : Reliques pertrouses bien enclouse en *cedals*, cp. 27282. *Cendal*, étoffe de soie, est bien connu.

Celleir, subst., cellier, 36953.

Cembel, combat, 618. D'autres fois, le mot se présente, selon la rime, sous les formes *cembeal* 2779, *chembeale* 4301, *cembale* 5314.

Cerchier, aussi *cherchier*, *charchier*, fr. chercher; parcourir (une terre) 36028, examiner (une plaie) 18811.

Cercueir = lat. *circuire*, 20576 : Jusqu'à l'eawe de Somme, qui bien vuit *cercueir* Le grant citeit d'Amiens; 25788 : por *cercueir* (pour faire le tour).

Cesseir, sens absolu, cesser, suspendre les offices de l'église (sous le coup de l'interdit), en quelque sorte = faire grève, 22534 : On *cessat* en l'engliese; 29580 : ensevelit on l'at En l'engliese de Liege, mains tantoist on *cessat*; 38915 : La clergie at *cesseit* quatre mois de randons.

Cete, lat. *cetus*, baleine, 23309 : Et par dedens le *cete* tu socoris Jonas.

CHAINDRE, CHAINTURE : emplois métaphoriques, 33507 : De *chainture* piour ne se puit homme *chaindre* Que justiche subtraire. Cp. les acceptions de *coroie*.

CHALIEUS, chaud, ardent, II, 820 : et partant cremeteus Temps comenchat à faire et si très *chalieus*, Que li solias por ardre astoit si perilheus ; 10714 : Quant l'estour fut fineis, li puple *chalieux* De Meiffe vint errant. — L'éditeur dit ne pas connaître le mot. *Chalieux* répond à un type lat. *calidosus*.

CHALOIR = *chaleur* (fr. *eu* = wall. *oi*), fièvre chaude, II, 6885 : Elle (l. *el*) chastel à Ahée gisoit en grant *chaloir* (non pas, comme dit la note, en souci, inquiétude). — Loc., *de chaloir*, avec acharnement, 10575 : comment fut li murdre *de chaloir* Fais par les trahitours.

* CHANDELHE, 6146 : Vengier quide erament sa *perde sa chandelhe*, Si se fiert en l'estour. — L'éditeur embarrassé se demande : « la perte de sa chandelle » ? Non ; d'abord cette interprétation est grammaticalement impossible, puis la *chandelle* ne pourrait être que le père et cette image serait plus qu'impropre. Je lirai donc, en laissant tous les traits intacts, *s'achandelhe* = *s'eschandelhe* (s'échauffe, s'anime). Comparez pour l'idée 7157 : Quant Robert l'ot veyut, *chaus* en fu ses copès, Rangoul at asseneis ; pour la forme, le verbe *escandir*, que je consigne plus loin.

CHANOLLE DE COL, trachée-artère, 10092.

CHAPLES, II, 3000 : je vous feray courir Dessous *chaples* de plonke sans jamais à partir — Ne faut-il pas *chaplès* (chapelet) = chapeaux ? Cp. *capline*.

CHAR, chair ; souvent *chare*, *care*, comptant pour deux syllabes, 32454, 24279, 38209 ; cp. *fleure* (fleur) 33209, *chire* = cher, adv. 33637 (*chire* les at vendues). — Tournure, *avoir la char osée* = être osé, II, 9606 : Mais portant que les princhе n'ont pas la char *ossée* (sic) De venir à son ost. — *Vo char*, = vous, 16296 : *Vo char* serat batue. Voy. Bast. de Buillon, notes, v. 677.

CHARINE, voy. *carine*.

CHARNE, charme (enchantement), 17670, 17685, 17695 ; au premier de ces passages, l'éditeur a corrigé bien inutilement *charme*. — *Charnin*, même sens, 18861 : Commenchat une *charnin* par dedans son courage. — Voy. le Gloss. de Gachet, v° *carnin* ; quoi qu'en dise ce savant, l'étymologie *carmen* ne peut être contestée.

CHARUE, II, 5363 : Nonporquant en y ot gisant plus que laitue, .vi.[m] et iiij.[c] de Braibant la mossue, Où .xxx. chevaliers avoit d'une *charue* ; sans doute = *carue*, charretée, d'où l'acception tas : « où l'on comptait trente chevaliers en un seul tas ».

CHAS = *chals, chaus*, chaud, enflammé, 4796 : de grant yreur fut *chas*. — La rime étant en *als*, il ne peut être question de *cas*, cassé, brisé.

CHASTEL, catafalque, II, 3943 : [A ses obsèques] Il y ot une *chastel*, et desoz et desour Ot il .xxx. chandelles, qui furent de valour

CHATEIT, autre forme de *chatel*, avoir, fortune, 31611 : Trestous li remannans de trestot mon *chateit* N'est mie si valhans ; cp. 18341 : Tot mon *chatel* aveiz.

CHAWATE, II, 8666 : Donne moy ta *chawate*, et si gette defour La monoie crament. — Le contexte appelle le sens : bourse, sacoche ; il est difficile de disjoindre le mot du fr. *savate*, ital. *ciabatta*.

CHAWE, chouette, choucas, II, 11718.

CHEILE, lat. *cella*, cellule ; 9223 : Avint que sains Lambiert dedans sa *cheile* oro't. — Dix vers plus loin, *ceille*.

CHELU = *chelui*, 5084 (en rime).

CHERÉE, = *carée*, charretée, 5196 : En pou d'heure en abat plus d'un grande (l. *d'une grant*) *cherée*. Cp. *cheroi*, voiture, 10993.

CHERIAL (2 syll.), carrossable, II, 10902 : Une grant *cherials* voie mult parfont y avoit.

CHERIER, trésorier (?), II, 7929 : Hubin li *cherier*. — Voy. *cherrerie*.

CHEROIER, 24104 : Par tot ù il aloit,... Fesoit *cheroier* libres et enfans de parage. — Charrier ? amener ? On pourrait aussi corriger *cherchier* (la prosodie ne s'y opposerait pas, puisque J. d'O. se permet constamment de mettre un *e* muet à la césure) ; *cherchier* prendrait alors le sens de rechercher.

CHEROLLE, 1990 : Al roiialme de Tongre ne fut puis en *cherolle*. — *En cherolle* parait équivaloir à « soumis, assujetti », mais le mot m'est inconnu. « S'agirait-il ici, dit l'éditeur du *chier cens* dont parle Ducange v° carus census? » Je ne le pense pas, le *chiercens* était une redevance surérogatoire. Notre mot n'appartiendrait-il pas plutôt à la famille du suivant, de sorte que *en cherolle* exprimerait : en rapport fiscal, en dépendance administrative ?

CHERRERIE, II, 13089 : l'argent delle *cherrerie*. — Bormans explique le mot par *cearrie*, fisc, bureau de la recette publique, mais il n'ajoute aucun éclaircissement et

n'accueille aucune des deux formes dans son Glossaire. Heureusement je puis confirmer le sens fixé par mon savant ami au moyen du terme *cherier*, *cearier*, que j'ai inséré dans le glossaire de l'ancien wallon de Grandgagnage (Dict., II, p. 578) pour l'avoir rencontré dans le Patron de la Temporalité avec le sens de « rentier de la cité » et dans les Coutumes de Namur avec celui de « receveur du domaine ». Mais quelle en est l'origine? Sans doute *chaire*, dans un sens spécial, trésor? En effet, les Annales de Baronius présentent le lat. *cathedra* avec la signification de *arca* [1]. — Cp. plus haut *cherier*.

Cherueir, labourer (la terre), 7497; aussi *cheruweir*, II, 2341; subst. *cherowir*, laboureur, 10183.

Chevanche, pr. ce moyennant quoi on se *chevit*, c'est-à-dire, on suffit à ses besoins, donc : ressources, moyens de subsistance; 23749 : Mavaise *chevanche* ot, s'en vint à marimenche; — moyen de se créer un revenu, 36753 (en parlant de la simonie): che fut noble *chevanche*; — métier, besogne, 3097 : [On construisit un pont] por aliganche Faire à tous cheas qui ont là endroit leur *chevanche*; — soutien, aide, moyen, 31822 : Devoltement prier... Que Dieu, se leur doint sens, que soit de teil *chevanche* Qu'il en puissent acqueir la glore.

Chevetain, voy. *capitain*.

Chichefache, 4932 : Car li rois Alarich, la male *chichefache*; 27224 : Et s'astoit aussi maigre que une *ch.*; II, 1629 (exclamation) : par sainte *ch.*! — Voy. Littré, qui définit le terme par « homme qui a la face d'un avare » (*chiche*). Quel qu'en soit le sens exact et primitif, le mot doit exprimer la laideur physique ou morale. Consulter aussi l'Hist. litt. XXIII, p. 247.

*Chides, II, 7698 : Tout par (= à cause) les *hommes chides* de la grant pestilenche Qu'il avient à Lonchin. — L'éditeur s'est singulièrement mépris en cherchant dans *chides* le mot *chiefs*, au lieu de corriger tout simplement *hommes chides* par *hommechides* (homicides, meurtres).

Chienchon, petit chien, II, 11728 (la prose, t. VI, p. 612, a *chinet*); quatre lignes plus loin on reconstruit facilement le vers en changeant *chien* en *chienchon*.

Chiene (pron. *chine*), cygne, 28070 : le chevalier al *chiene*.

[1] Cette étymologie ne me rassure pas tout à fait, à cause de l'orthographe par *e*, *ea*.

CHIERE, visage, tête, = personne, II, 6249 : Par dedans tout son oust les *chieres* plus cremues At eslut li boins rois. — Le mot se présente le plus souvent sous la forme wall. *chire*; elle a été méconnue par Bormans, quand il traduit, 31735, *dont la chire at yrée* (dont il a la mine triste) par « dont il a offensé le ciel ». *Cir* se dit en effet à Liége p. *ciel*, mais il n'apparait pas dans la Geste, et d'ailleurs notre mot est du féminin.

CHIRE, visage, mine, accueil, voy. l'article précédent.

CHIVRE, = *chièrre*, chèvre, 1804.

CHOELE, lisez *choile*, 1e ps. sing. ind. prés. de *cheler*, celer, 24654 : je ne ly *choele* mie.

CHOIS (choix); *avoir à son ch.*, à sa disposition, II, 4449 : [Souvent ont penseit] coment poront avoir le chastel *à leur chois*.

CHOPPIN, coup, II, 171 (p. 590) : Eustause li rendit aussi .ij. grans *choppins*. — Plutôt de *chopper* que de *cop*.

CHOULA, cela, 5563; cp. *chou*, ce.

CHOUSE, chose, 82; orthographié *choeze* = *choise*, 57.

CHOUSIR = *choisir*, au sens ancien de voir, 225, 4887.

CHU, cela; en rime 2137. Varie avec *chou*.

CIBOIRE, dais d'autel soutenu par des piliers, 38586 : Et par devant l'alteit de cel cuer venerable, Fut fait sur VIII pileirs, un *cyboir* avenable. — Je ne comprends pas *cybors*, v. 22470, où il est dit que Baudouin de Songneez rebâtit l'ancienne chapelle du château de Saint George « lassus leis les *cybors* ».

CIRCONSTANCHE, état, situation, rang, 29255 : gens de toute *circonstanche*; 33012 : evesque de noble c.; — détails d'une affaire, 38723 : Pour abriveir son fait, perdit (sacrifia) la c.; — exposé circonstanciel, 25932 : lettres, qui la grant c. contient de cel affaire; *de toute c.*, en tous points, 37622 : Si bin mostre son droit de toute c.; — voisinage (sens propre du mot latin), II, 4587 : De maile conscienche.... Furent chis de Marline et leur grant c. (on pourrait aussi y voir le sens : adhérents, parti, mais celui proposé par B. « armée qui entourait la ville » ne me parait pas acceptable)[1].

(1) M. Stecher me signale, comme analogie, le flam. *omstand* = entourage.

CIRCUÏTE, fém., contours, limites, 749 : La *circuit* (*sic*) ont pris trestoute premeraine.

CITROLLE, 2013 : Sains Pire li apostole y (à Rome, fut en la *cytrolle*; 37526 : Le chervel li gettat tout enmi la *cytrolle*; 20258 : mais ensi que *cytrolle* Sont ambedois fendus; 7634 : Ilh oiit si grans bruit que tot li bois tressolle, Comme hommes esragiés, grans serpens et *citrolle*; 12769 : Qui conquerat (?) Espangne enfrechi qu'en *Cytrolle*. — Nous avons là affaire à des mots différents; les deux premiers cas paraissent s'appliquer au sens : caveau, fossé; le troisième à *citrouille*; le quatrième à un animal; le cinquième, enfin, à un pays. Reste à justifier étymologiquement ces diverses significations, sur lesquelles les deux éditeurs nous laissent sans lumière. 1) Le sens « caveau, fossé » peut se déduire soit du lat. *cisterna* par changement de suffixe (*cistole, citole, citrole* est une suite parfaitement correcte), ou d'un type *crytole*, tiré de *crypta*, par déplacement de la liquide *r*. — 2) *Citrouille*, courge, a. fr. *citrole*, it. *citruolo*, ne fait pas doute pour le troisième exemple. — 3) Au quatrième, faut-il absolument, comme le pense l'éditeur, supposer un nom d'animal ? *Serpent*, comme nom d'instrument à vent, ne remonterait-il pas au XIVe siècle? Dans ce cas, *citrolle* deviendrait l'instrument à cordes dit *citole, cithole* (l'insertion d'un *r*, surtout après *t* est constant); il est vrai, notre poëte dit ailleurs pour cet instrument : *cytolle* (12694), mais il est coutumier de varier les formes. — 4) Pour *cytrolle*, nom de pays, il est probable qu'il faut lire *cycrolle*; nous obtenons ainsi, en tenant compte de l'*r* intercalaire, *Sicole* = *Siculia, Sicilia*.

CIVRON, chevron (en termes de blason), 35447 : Vairon n'avoit cure de son *cyvron* porter. — Dans le texte en prose (p. 408) un des manuscrits a *chyveron*.

CLAGOT, glaïeul, 2773 : Del remanant de monde ne donroie (pron. *donroi*) dois *clagos*; 35137 : qui vailhe dois *cl.*; 36668 : ne li vaut dois *cl.* — Grandgagnage donne *clajó*, qu'il rapporte à *gladiolus*.

CLAIZ, clou, II, 10178 : Mais ne tinrent covent pour un *claiz* de coroie (valant un clou de ceinture). — Modification de *clau, clà*. Voy. aussi *clas*.

CLAMEUR, renommée, gloire, 1153 : Gregore astoit la fleur De tous les chevaliers qui oncque orent *clameur*; — réclamation, II, 4308 : Et trop at attendut de faire le sien *clamour*. — Notez le genre masculin.

CLAS, plur. de *clá, clau*, clou, clavette (a. fr. *clavel*), 11831 : Le hyame li trenchat et la coeffe et le[s] *clas*; 3443 : mais ne li vault dois *clas*.

CLAVEAL, cheville, clavette, 4293 : Et non porquant li at copeit tot le *claveal*.

Clavure, b. lat. *clavatura*, garniture de clous : Et la coeffe at fasée tot parmy la *clawire* (lisez, selon la rime, *clavure*).

Clenchier, actif, courber, baisser, fléchir, 9243 : ne le toche ne *clenche*; neutre, fléchir, varier, manquer, se tromper, 11595 : ne dobteis que je *clenche* (cheville d'affirmation); 15624 : tortos (= trestos) li cuer li *clenche*; 32890 : A vostre sains volours (volonté), qui en nul bin ne *clenche*; II, 1373 : Chis portat l'estandart, or n'at garde qu'il *clenche*; chanceler, boiter, 37912 : Atant vint un canoine de Rens, qui d'un leiz *clenche*; II, 6563 : La fontaine de (= del) Marchiet de quoi l'ovraige (la construction) *clenche* (fléchit, s'affaisse); ib. 7683 : Mors fu, à terre *clenche*. — Wallon mod. *clinchi*, a. fr. *clincher*, *clingier*, type lat. *clinicare*, dér. de *clinare*. Le même mot nous est resté sous la forme *cligner*.

Clin (*se mettre en*), pr. incliner, puis se disposer, 12311 : Adont la grant clergie se sont mis tuis *en clin* Pour eslire un evesque.

Clinbetas, choc, coup, II, 1695: Car plus desirent d'eaus avoir les *clinbetas* Qu'à mangner ne à boire le vin à dois hanas. — Mot équivalent à *cliquetas* et dont je ne saurais faire l'analyse. L'éditeur s'égare singulièrement en conjecturant le sens cuirasse ou armes en général, à cause du lat. *clibanus*, qui signifiait un ustensile pour cuire le pain. — Le radical *clib*, *climb* me rappelle le mot *clipée* = colée, Baud. de Condé, p. 56, v. 286.

Clineir, fléchir, 35145 : Las que le cuer me *cline* Que je me pars de vos! — Cp. *clenchier*, qui en est un dérivé.

Cliquetas, coup retentissant, 4031 : Entour l'estendart ont donneit mains *cliquetas*; 17455: Renart de Montabain donnoit teil *cliquetas* Que ilh ocist Arnols de Viane et Jonas. — Cp. fr. *cliquetis*.

Cloche, selon l'éditeur, sceau renfermé en capsule, 14205 : La quarte (lettre) envoie, où trois *cloche* atachat.

Cloche, adj., boiteux, 28838 : *cloche* astoit de dois leis. — D'un type fictif *claudicus* ou *clopicus*; non pas directement du verbe *clocher*. Cp. le mot suivant.

Clos, lat. *claudus*, 3720 : Après luy si fut rois Judas ses fils li *clos*; cp. 17748, 23059, 29096.

Clouse (close), secrète, appliqué à *conspiration*, 39063.

Clus, subst. 6345 : Son brant prent à dois mains trestot parmi le *clus*. Poignée?

Cocangne et (selon la rime) aussi *cocongne*, tapage, vacarme, confusion; *meneir* ou *demeneir grant c.*, 10599, 3793. Je constate cet emploi de notre mot, sans rechercher les rapports exacts qui le rattachent au pays ou au mât de cocagne ; il s'agirait de savoir si le sens originel est bruit, confusion ou bombance. Mais j'ai à relever une autre acception du même mot, qui tient probablement à un autre radical, c'est celle de mauvaise engeance; 17959: Trestuis vous ochiray comme gens de *coquongne*; 20195 : Le vieilhe sorcorir contre celle *c.*; cp. 29364. — Dans les Enfances Ogier 5621, j'ai trouvé l'expression *trouver cokaigne*, que j'ai peut-être mal interprétée par « faire bonne prise », le sens de « gens de peu de valeur » conviendrait aussi. Voy. aussi *coquangne* et *coqualhe*.

Cogneüt, *coneüt*, 1. célèbre, II, 8553, appliqué à *chastial*; 2. qui s'y connait, entendu, intelligent, 10899.

Cognissanche, reconnaissance, gratitude, II, 3276 (par noble *cognissanche*). Voy. aussi *congnissanche*.

Cohare = *cohart*, couard; au sens de « qui se refuse à quelque chose, avare de », 2427 : Mult honorat le duc, oncque n'en fut *cohare*.

Cointe (*à*) *d'esporons*, forme nasalisée de *coite*, 6097, 26209; *à cointe de diestrier*, 28958; aussi la forme altérée *coulte* II, 11082 (à *coulte* d'esporons), où la note « *coulte*, *colp*, *col*, coup » est une grave méprise ; *coulte* est *coute* = *coite*, avec un *l* épenthétique, comme dans *dolte* (doute), *olt* (= ot, eut), etc.

Cointe, adj., beau, élégant, appliqué aux personnes (25035) et aux choses (II, 3369, une feiste qui fut *cointe* et jolie).

Coiste, côte, 6367; *coistie*, côté, 26838 (à la rime).

Coiwe, queue, II, 4912 ; *cowe*, II, 5228.

Colle (*estre de*), locution, tarder, trainer, 12705 : Charles *n'est pas de colle*, Toste acomplist son fait quant de bon cuer l'acolle.

Collecture, pr. réunion, jonction, puis combat (cp. les termes « assemblée, jouste »), 19162 : elle seroit grant eüre Se nos astiemmes tos en celle *collecture*.

Collegnois, de Cologne, II, 10994.

COLOUR, 1. doner *c.* de quelque chose, en donner une teinte, une idée, 3696; 2. prétexte, 28885; *à petit de colour,* sous le moindre prétexte, II, 3657. — *Paroles colorées,* paroles fallacieuses, 28520.

COLPE, II, 381 : A nostre Dame aus Fons une *colpe* ens entroit. — C'est le wall. *cope* = *cople* (couple) avec *l* intercalaire. Voy. *cople.*

COLUMPNAIRE (*maistre*), colonne maitresse, au fig., 2978.

COM, p. *que,* dans des phrases telles que « Si n'avoit plus d'enfants *com* Arnuls » (2505), Mieux varoit par amour Bulhon rendre al evesque *Com* par forche le prendre (34729).

COMBREIR, prendre en main, saisir 10758 (l'espée), II, 11990 (un florin); aussi *cobreir,* 1397 (l'espiel), 27304 (le destrier), et *covreir,* 30715 (les brans d'achier). Voy. ma note ad Enfances Ogier, 2752.

*COMMAT, 9800 : [Son père] temprement mourut et la ducheit *commat* A Hubiert, qui aisneis astoit. — Selon Borgnet : il mourut et *commande,* c'est-à-dire confie, donne, son duché à Hubert. On ne saurait être plus hardi et malheureux à la fois; qui ne voit qu'il faut lire *tomma,* tomba, échut?

COMMUNAL, su de tout le monde, notoire, 932 : Que vous eslongeroie la chouse *communale*? — Peut-être, cependant, le sens qu'y attache l'auteur est-il plutôt « complet, entier ». On connait la locution *trestot en communal,* où le second terme ne fait que répéter le premier; cp. 4300, 37867, où les éditeurs me semblent errer en traduisant soit par « en commun », soit par « publiquement ».

COMOIN, commun 3206; *ū* lat. = *oi.*

COMPACIENCHE, compassion, II, 5742.

COMPARABLE, pareil, de condition égale, 28410.

COMPARAGE, parage, parenté, personnes d'une même famille, 24964; égards de famille, II, 6691 : si li dist le hausage, Que l'evesque de Liege, qui li doit *comparage,*.... Le manechoit forment.

COMPAS; *par* (ou *à*) *compas,* avec mesure, d'un pas modéré, 1028, 3235; *à c.,* en mesurant, visant juste; 4023 : Gautiers l'at assencit sur l'escut *à compas.*

Competeir, appartenir, II, 132 (p. 586): Après, ses joweais, qui li devoient *competeir*, Voult dedens .i. armars li contes enfermeir. — *Competent*, convenable, satisfaisant, II, 6123 : En l'an que Johans vint, fut li temps *competens*, Car ons oit vins asseis, bons furent li frumens. — *Competemment*, suffisamment, 22349.

Complie; je relève ce mot à cause de l'embarras qu'éprouve l'éditeur à comprendre ce passage; 23329 : Quant vint à la vesprée, ensi *c'on acomplie*, Se quidèrent partir de celle manandie. — Il se demande s'il ne faut pas lire *qu'ont accomplie*. Non! rien de plus fréquent que la formule *ensi con à complie* (vers l'office du soir).

Comporter (*se*), se tenir, demeurer, habiter, 10281 : Qui astoit mariée en Franche où *se comport*(= comporte). Cp. le terme ancien *converser*.

Composte (*mettre en*), litt. mettre en compote, fig. en déroute, sens dessus dessous, 8813 : sa terre li metent en *composte*. — Le mot signifie proprement, mélange; de là les diverses acceptions physiques et métaphoriques; cp. l'art. *confiture*.

Comprendre, sens actifs, 1. saisir, empoigner, 23026 : Par le geule le vont li escuiers *comprendre*; — 2. recueillir, 27934 : Sodoiir pour argent me covenra *c.*; — 3. résumer 38708 : Compendieusement at *compris* la substanche D'aleuns fait plus notablez (non pas « étendu », comme pense Bormans); — 4. émettre, déclarer? 30639 : Quant Aymeris oiit teile chouse *comprendre*, L'empereur enclinat; — 5. = *pourprendre*, entourer, 5463 : Ont ilh tant chimeneit qu'il ont erant *comprise* Tongre d'un des costeis... — Sens neutres : 1. s'étendre, 31691 : Sa grande dyoceis, ensi qu'elle *comprent*; — 2. avoir de l'affinité, de l'analogie, être comparable, 1511 : Sens rendre nul tregut, ne rins qui puist *comprendre* A nulle servitude.

Compromise, subst. fém., compromis, arrangement, 28385 : Et celle *compromise* à luy notifioit.

* **Conchent** (*sens*), 11290. L'éditeur, tout en accordant que l'on peut lire *conthent* (contestation), préfère sa leçon, qu'il explique avec son sans-façon habituel par *concheléement*, que Roquefort donne avec le sens de fraude, surprise[1]. Pour échapper à *th*, qui se voit cent fois dans la Geste p. *t*, il s'expose à commettre une grosse bévue. Lisez donc *sens conthent*, sans conteste (formule d'affirmation).

[1] Ce mot dans Roquefort est fautif; il faut *conchélement*, action de celer, cacher.

CONCHIVOIR, 1. apercevoir, 2157, 3496; 2. comprendre, contenir, 7446 : Qui rins en vuet savoir, en cronique veyu Le pora eistre tot, bien y est *conch[e]üt*; II, 3168 : En l'an M aweq IIᶜ ... Et XVII ansiment toute ensemble *conchuis* (y compris); — 3. tenir (un serment), II, 9398 : Par son grant seriment qu'il y volt *concivoir*; — 4. fonder ? 1786 : Lembor et Dol[e]hem fondat chis et *conchuit*.

*CONCHUIT, part. passé, 6226 (il s'agit de trois corps d'armée) : Ly noble duc d'Ardenne, Ferans, l'autre at *conchuit*. — Sans doute une faute de lecture p. *conduit*.

CONCLUDANS, forme savante p. *concluans*, 26910; de même le parfait *concludit*, II, 6348 : car tous fais deputaire *Concludit* (termina) en tos bien li maistre secretaire.

CONCLUS, participe. 1. mis à fin, mis à mort, 19317 : Mains petit ont de glas, si sont tantoist *conclus*; II, 5814 : Et sains Michel assi, quant nous sierons *conclus*, Nos armes (âmes) si conduise en paradis lassus; — 2. désigné, élu, 37778 : Henry, dis se tu fus A Rains quant le tien freire fut evesque *conclus*.

CONCLUS, subst., fin, mort, II, 5806 : Diex nos donst.... bon *conclus*.

CONCORDER, mettre d'acord, 33019 ; arranger (une affaire), 25697 ; accorder, permettre, II, 8765 ; neutre, être d'accord, 33064.

*CONCORT, 10283 : Le linage *concort* de Genelhon. — La correction *contort* (fig. pervers, faux, traitre) s'impose d'elle-même.

CONDUIT, 1. action de conduire, 6199 : Et l'endemain li roy entra en son *conduit* (se mit à la tête de ses troupes); 2. quid 9354 ? ta vie trop me puit (pue), Ton estat flaire à Dieu et rent mavais *conduit* (atteste mauvaise conduite ?) ; 3. conducteur, 31107 : Li chevalz ont la neif, par forche de *condus* (excités par les conducteurs), Minneis parmy lez rues. Non pas « conduites », comme pense l'éditeur.

CONEÜ, voy. *cogneü*.

CONFECTURE, quid ? II, 7751 : Li Malhars sont entreaus dedans leurs *confecture*.

CONFESSER, sens ironique : préparer à passer le pas de la mort, 20420 : Courte (nom d'épée), la murderesse, Qui à diestre et seneistre le nostre gens *confesse*; 36656 : Et l'espée d'achier les absolt et *confès*' (= confesse).

CONFITURE = défaite, carnage, 18709 : Par ma foid, dist Johan, ilh arat *confiture*, Car al matin pendray Olivier sens murmure ; 19181 : Tu meteras mon oust en male c.·

33841 : Là ot si grant mortoire et teile c. — On se demande si *confiture* est ici une application figurée du mot bien connu, analogue à celle que l'on a faite du mot *composte* (v. pl. h.), ou s'il faut le rapporter directement au latin *conficere*, épuiser, affaiblir, anéantir. S'il faut admettre la dernière manière de voir, il est curieux de voir *confiture* et *déconfiture* confondre leur valeur, l'un découlant d'une acception particulière de *conficere* (faire complètement), l'autre de l'opposé *dis-conficere* (défaire).

Confluenche, 11584 : A une liwe près d'icelle *confluenche*; 21839 : en la *confluenche* D'ynfier furent les armes (âmes)... en grande marimenche. — Je ne parviens pas à dégager des deux passages une autre signification à assigner à notre mot que celle de « lieu » en général.

Conglouser, arranger, disposer, 5680 : Dieu l'oevre si *conglouse*; exposer, développer, 6367 : [Ils possèdent une charte] Qui trestout chu contient et plainement *conglouse*. — Composé de *gloser*, curieux à signaler.

Congluer, faire figer, faire congeler (l'eau), 5217. — Formé de *glu*, sous l'influence du lat. *conglutinare*.

Congnart, qui manie la cognée, bûcheron, rustre, 18371 : Basin est chevalir et cils est une *congnars*. — Selon B. (qui invoque *conard* et *cornard* dans Roquefort), sot, ridicule; opinion inadmissible.

Congnissanche, 1. *personne de c.*, de renom, de marque, 16937; 2. faire *c.*, se faire connaître, 6137 : Luy et le roy ses pères y font teil *congnissanche* Que les paiiens ont mis en grande desperanche; 3. reconnaissance, II, 3276 : Tout en son premier an, par noble c..., fundat l'egliese blanche.

Conjecture; *par c.*, avec habileté? 15226 : Puis at ochis Rigals d'Anoffle par c. Trestous parmi les flans par si faite pointure, Que par mi le copat. — *Sens c.*, prob. formule d'affirmation, 26080, II, 2928. — Quid II, 3888? Chis homs est li plus preus qui soit jusqu'à Namure, Li plus hardis ausi de miedre *conjecture*; habileté? [1].

Conjoindre (*se*), combattre, 13993, cp. *assembler, jouster*.

Conjonction, 33403 : par lez *conjonctions* Que ly pape y ot mis. — Selon Bormans, injonction ; je préfère y voir un synonyme de *adjection*, clause, stipulation, 33386.

[1] Ce sens « habileté » peut aisément se dégager de *conjectura*, action de combiner, de juger.

Conjoncture (*sens nulle*), sans rien y ajouter (?), II, 6339. Cp. *conjonction*.

Conjousteir (*se*), avoisiner, confiner, 1810 : Ly bois ù Liege siet ensiment *se conjouste*. — Cp. *s'ajousteir*, 1808 : Jupilhe est là plus près, qui à cel lieu *s'ajouste*. — Tous les deux du lat. *juxta*, a. fr. *jouste*.

Conoistre (*se*), s'entendre à, 8790 : Hubiers.. jà *se conoste* A guerre telement, com ly glotons à roste.

*Conpasse, 5246 : Atant Mereovex, li gracieus *conpasse*, Tot enmy eas se lanche. — Pour Borgnet, c'est tout bonnement p. *compain*. Pour moi, qui ne puis me rallier à une équation *pain* = *passe*, le mot doit être mal lu; la confusion constante des copistes entre *c* et *t*, *n* et *u*, m'y fait découvrir *toupasse*, topaze (pierre précieuse), terme souvent appliqué par les trouvères aux personnages qu'ils veulent distinguer (voy. l'historique de l'article dans Littré).

Conpasse, verbe, quid? 23897 (où il s'agit de l'église de la Vierge du château de Chèvremont détruit par Notger) : Nogier celle *conpasse*, Car trestout[es] leurs rentes qui furent de leur nasse, A Nostre Dame d'Ays ly plaist que ilh donasse. — Impossible de comprendre; aussi je soupçonne la chute d'un vers après *conpasse*, qui aurait renfermé un verbe actif, dont *celle conpasse* constituerait le régime direct; mais alors je convertirais hardiment, comme à l'article précédent, *conpasse* en *toupasse* (« cette perle d'église »).

Conpeire, 3. ps. sg. ind. prés. de *comparer*, être comparable, 2254 : nul altre ne conpeire A sa grande proeche.

Conquier, conquérir 3142. — Altération de *conquerre*; je trouve de même *aquier* 20742.

*Conrine; II, 4368 : ains y aurat *conrine* D'espéez et de lanches; II, 11207 : En sifaite *conrine* seioit li rois à table entre dois celestine Persoines. — Non pas p. *conroi*, comme disent les éditeurs, mais mal lu p. *convine* (au premier pass., conflit, choc; au second, état).

*Conrir, 215 (on parle des Romains) : Nation n'ot en monde, qui puist contre eaux tenir, Region ni pays, ni par forche *conrir*. — B. s'évertue à faire sortir *conrir* de *conréer* et de celui-ci le sens « préparer au combat », puis « combattre ». Toute cette fantasmagorie s'évanouit devant la correction toute naturelle *covrir* (protéger; neutre, se défendre).

Conroi (*prendre*) contre quelqu'un, se mesurer avec lui, l'attaquer, 7236 : Si noble homme de vos ne doit prendre *conroy* Encontre une Sarrasin qui sont de male loy.

*CONROIE, 28748, l. *convoie*, voy. *convoier*.

CONRONT, II, 5233 = *corrompt*, ici au sens de « fait tort »; lisez plutôt *couront*.

CONROS (lisez plutôt *couros*), lat. *corruptus*; 16519 : [Priez le] que illi soit *conros* (qu'il brise, fasse cesser) L'irour al bon Danois.

CONSCIENCHE, sentiment 23927; avis, intention II, 9586. — *Faire c.*, hésiter, 7018 : Defendre les deveis sens *faire conscienche*.

CONSENS, opinion, parti pris, 4493 : En la clergie ot mult de mervilheus *consens*. — Inutile d'y substituer *contens* (débats).

CONSENTIR, être propice, 4813 : Or s'en vat sains Servais, cui damme Deu *consente*; — — *Faire consentir*, faire accroire, II, 11632.

CONSEQUENCHE, raisonnement, conclusion, avis, 23924 : Che est ma *consequenche*.

CONSIREIR (*se*), se tenir pour satisfait, patienter, 4727; se passer, se dispenser, 6533 : Mains atant m'en voray chi endroit *consireir*.

CONSORT, parenté, 9113 : N'at prinche en toute Franche ne soit de son *consort*.

CONSORTION, réunion, complot, II, 3744 : Quant vilains sunt entre aus ensi entreprendans Teiles *consortions* por eaus estre montans Et nostre honour abattre, maile (mal) nos est covenant (j'abandonne ici la mauvaise ponctuation du texte).

* CONSTRANTE, 5436 : sans estre *constrante*; corrigez, selon le sens et la mesure, *consirante*; « sans patienter, sans attendre », v. pl. h. *consireir*.

CONSTAT = lat. *constat* (fr. *conste*), est patent, constaté, II, 4754 : Si moy *constat* ses fais, j'en suis tous informés. Pour la forme, cp. *estat*.

CONSTRUIT (*mal*), 1771, (il s'agit du péché d'Ève) : por le fruit *mal construit* (fatal, funeste). — C'est ou une mauvaise lecture, ou une mauvaise imitation, de *malastruit*.

*CONTANCHE, II, 2583 : cheaus de *sa contanche*. Lisez de *s'acontanche*.

CONTANGNE, verbe, forme amenée par la rime p. *contengne*, 12559. [Il mit le corps dans un fiertre en bois] si que miés soy *contangne* (se tienne, se conserve).

CONTENANCHE, *continenche*, situation, état des choses, ou affaire tout court, 5261 : Quant li rois Segebans perchoit la *c*; II, 11172; disant la *c*. (exposant l'affaire); situation sociale, rang, 3090 : Toles orent maris de grande *c*. — *En contenanche*, sans interruption, ou peut-être = incontinent, 23706. La même idée est exprimée d'une façon contraire, II, 11181. par *sens prendre contenenche*; Bormans l'explique par : sans faire arrêt; on peut à la rigueur déduire ce sens du mot *contenanche*, mais il m'est avis que l'expression provient d'une fausse idée étymologique sur le fr. *incontinent*, *incontinenche*, où *in* serait envisagé comme négatif.

CONTENCHE, 9244 (le sujet est la neige) : cinq piés tot entour luy n'ot la terre *contenche* (touchée). Donc un participe passé féminin de *contendre* = contingere; une licence de rime p. *contente*? [1].

*CONTIESTER, 25054 : Ne le puit *contiester* ne habier ne clavealz. — Lisez *contrester*, résister; il faudrait aussi *li* p. *le*.

CONTINEMENT (*i* wall. p. *e*), maintien, attitude, II, 5277.

CONTINUE, adv., continuellement, sans cesse, 2992 : li proidhom *continue* Le peule convertit à no(tre) loy absolue. — Le texte a une virgule après *continue*, mais j'ai peine à considérer le mot comme un verbe. — Cp. pour la forme, l'adv. *anieuse*.

CONTINUER, détenir en prison? 14673 : Toute la flour de Franche en sa tente mossue Emprisonat li rois; par sa procche ague, Voir, l'un d'eauz après l'autre trestos les *continue*. Ou bien « les range l'un à la suite de l'autre » (cp. lat. *continuare agros*)? Ou bien « poursuivre »? Du Cange a *continuare* au sens de *consectari*. — *Continuer un tregut*, y être soumis? 16297 : Vo char sera (= vous serez) batue Ou le tregut chiertain c'on chi ens *continue* Paiereis maintenant. — Pour *se contenir*, se maintenir? 32391 : Si justement le (l'étendart) porte et si bien *continue* C'on ne li puit forfaire valhant une laitue.

CONTOIER, traiter avec *cointise* (gracieuseté), 17867 : Atant s'en vat Basin qui Affileit (son cheval) *contoie* (caresse). — Borgnet : éperonne. Il peut avoir raison : nous avons vu que l'auteur emploie *cointe* p. *coite*. Mais j'oppose que l'on ne trouve pas *coitoier* p. *coiter*, et que mon interprétation n'offre aucun inconvénient. — *Se contoier*, faire le *cointe*, le beau, le riche, se faire bien venir, 9175 : Vous gens atrait forment et forment *se contoy* Par dons et par proumesse de joweals et mannoie. Ici je trouve l'inconcevable note : « Pour *contend*, fait ses efforts. »

[1] Une licence semblable a fait transformer *excellentes* en *excellenches* et varier l'adverbe *incontinent* par *incontinenche*.

*Contort, 15058 : [Rollans] Assenna Aloris de son espiet *contort.* — Selon l'éditeur : *comtal*; cela n'est pas sérieux. D'autre part, il ne peut être question d'une lance « recourbée » ; je propose donc : *con tort*, comme un taureau. Un *t* ajouté pour la rime après *r* est constant chez notre auteur.

Contour; cette forme très ancienne p. *cuens, conte* est fréquente dans notre texte (p. ex. 2173, 2535), mais l'auteur se serait-il passé la licence de l'employer aussi pour comté, II, 5090 : Por coi asteis venus en si noble *contour*? Je ne le pense pas : *contour* doit signifier ici contrée, voy. mon Glossaire de Froissart.

Contrable, adj. et subst., forme fréquente p. *contraire* ou *contrariété*, 3769, 7541, 9883, 33212; *sens contrable*, cheville d'affirmation, 6493.

Contrale, autre modification de *contraire*, 943, 1171.

Contralier, contredire, 38682 : Onques ses fais ne fut par eauz *contralyez.*

Contrefaire, faire à l'encontre, contrecarrer, 19821 : Si vinent al encontre pour eauz tous *contrefaire*; — faire en remplacement, 12256 : et là fut *contrefait* (le texte a *contre fait*) Une porte majour qu'en la citeit ilh at (*sic*); 29645 : Comenchement ot bel sens rins à *contrefaire* (à faire à nouveau); — simuler, feindre, 5489; *par contre-faire*, par feinte, 17344; — quid 5294? Mort l'abatit à terre, où il le *contrefait.* — *Sens contrefaire*, sans pareil, II, 6540 : Docteurs et philosophe astoit *sens c.*

Contrelache, 11226 : [L'église fut reconstruite] et puis *sens contrelache* Le fist dedicausier. — Quid ? — L'éditeur observe que son manuscrit porte *sous* au lieu de *sens.*

Contretalhe (*par*), en revanche, 5993 : trestout par *c.* Colougne at assegiet; *faire la c.*, faire la même chose, 16890, 32720, 35750, 9123. Quid 27193? Le mardi at dit messe, elle fut bin *contretalhe*, Puis est armeis erant. La contre-partie, le contraire?

Contretenir *son corps de*, se retenir, 5735. — *Contretenant*, résistant, 7266. — *Contre-tenure* (*faire*), = faire résistance, II, 1746.

Contreval, préposition, sur toute l'étendue d'un espace, II, 4081 : Li dois ostz sunt rengiés *contreval* le sablon. — Le régime suit la préposition, 33142 : Tant at fait li evesque *son regne contrevals* (pendant toute la durée de son règne). Cp. *aval* dans mon Gloss. de Froissart.

Controversion, controverse, dissension, 38160, II, 9670.

Conventaine, 745 : et la citeit foraine Qui serat de Germaine la plus maistre *conventaine*. — Selon Borgnet : capitale; peu probable, le mot est suspect. On pourrait à la rigueur lire *maistre* en une syllabe, si *conventain* ou *convental* se trouvait ailleurs avec le sens de fréquenté, populeux. — Peut-être le bon texte a-t-il *convaine* ou *couvaine*, au sens de *convent*, *couvent*, réunion, d'où : lieu de réunion.

Convenue = *convenant*, *convine*, *covine*, situation, état, manière, 469 : En l'estour sont entreis par teile *convenue* N'y at celui d'eauz doit (*sic* p. dois) quatre Romans ne tue. On peut traduire aussi par « choc » (de *convenire*, en venir aux mains).

Convers, convers, 8758 : Chu sont rudes *convers* pour estre en orde grise. — Ce sens ne se prête pas bien au v. 8565, où le mot est injurieusement appliqué aux Sarrazins : Ilh astoient noveals ly *convers* marvoiés En la loy Machomés adont et enlachiés. Borgnet y voit *cuviers*; mais pourquoi l'auteur aurait-il mis *convers*? On pourrait admettre une faute de lecture pour *couvers*, que Gachet pose comme variété de *cuvert*; mais Gachet se trompe, le *couvers*, dans Gilles de Chin 1480, doit être lu *convers*. Je corrigerais donc volontiers en supprimant *ly* : *convers* (convertis) *et marvoiés* (égarés).

Conversations, procédés, errements, façons d'agir, 23394 : Quant li evesque entent leurs *conversations*, Si fait tant que ilh soit (sut) leurs habitations). — De *converser*, aller çà et là.

Convertir, conjugué comme *courir*, *mentir*, imparfait *convertoit*, 3378. Part. passé *convers* (voy. ce mot), directement du lat. *conversus*.

Convoier, = *avoier*, mettre sur la voie, d'où avertir, prévenir, 1013 : mais ichy vous *convoie* Que ilh venrat bin tempre à chu que ilh suppioie; — manigancer, tramer, 9193 : Et presiste venganche de cil qui che *convoy*; — faire aller, diriger (l'épée), 2277 : L'espée ly *convoie* jusque en my del badreis; 28748 : son espée *convoie* Dessus ces heames à oir (je corrige sans hésiter *conroie*, qu'a le texte, en *convoie*).

Convoitois, adaptation à la rime de *convoiteus*, 2329, 24377 (ici *estre convoitois* est construit avec un régime direct). Ailleurs, II, 1296, estre *convoitiés de*.

Copet, tête, 685 : Ly dus Prians à cuy astoit chaus ly *coppés*; 4318 : chis olt chaus les *coppés*; 7157 (même locution); 11916 : qui chalve (chauve) ot le *copès*. Il est possible que dans tous ces passages il faille lire *topés*; on dit encore « prendre au toupet, son toupet s'échauffe », etc. D'autre part, on peut alléguer tant de dérivés romans du radical germ. *cop*, tête, sommet, que l'existence de *copet*, tête, dans le langage populaire, n'est pas improbable. Le wallon actuel a *copète*, sommet. Voir aussi *copilhe* et *topet*.

Copie, copier, sens moderne, transcription, transcrire; 833 : Par celle amisteit ot *copie* overtement De mainte vraie histoire; 37042 [Les lettres furent brûlées, excepté] Alcunnez, dont ons at *copiez* recovreit A mult de hault singnor, qui en orent planteit *Copiiet* à leur temps. — Ce sens de *copie* ne remonte guère au delà du xive siècle. Il signifiait primitivement quantité, abondance.

Copilhe, *coupilhe*, tête, 5790 : C'est Designans, l'evesque à la large *copilhe*; 1840 : Et li chiens le (le porc) siwent bin près de la *coupilhe*. — S'il faut admettre *topet* au lieu de *copet*, il faudra aussi lire *topilhe*; mais dans les deux passages suivants notre mot me semble représenter un type *copilla* = *copula*, lien, attache, corde; 9485 : Or le tient Alpays loiit à sa *copilhe*; 13108 : De Courte, son espée... Coupoit Sarrasin comme une vielhe *copilhe*.

Cople (fr. *couple*), groupe, réunion, 2359 : Trestoute jour ne fut la *cople* (ms. Br. *colpe*) dessevrée. — *A coples*, par troupes, 10566.

Coplet, ac*couple*ment de deux combattants, combat, lutte, 4332 : mors fut à ce *coplet*.

Copons, II, 588 : Par tous princhc(s) et prelas fut la conclusion Que par la dyoceise, et de large et de lon, Soit chescun jour sor che fait proclamation, A la cloke sonante et ardans les *copons*, tortiches et chandelles. — En rouchi, *copon* signifie un petit cierge en cire jaune mêlée de résine; en wallon liégeois, tison. Cp. bas-lat. *copallus*, candela cerea minutior, *coponum*, id.

Copuleir, assembler, coordonner, rédiger, écrire 12725 : La vie saint Lambiert, son saint predicesseur, *copulat* vraiement; 38650 : Et fussent rassembleez en une livre avenant Que ilh fust proprement et briefment *copulans*.

Coqualhe, canaille, 1615 : ne noble ne *coqualhe*; 9135 : La singneurie tint despit de la *c.*; 27195 : celle orde *c.*; 32728 : tueis celle *c.*!; 35740 : Les Nammurois qui sont hardis, non pais *c.* — Quid *coqualhe* dans l'expression *geteir en la c.* (synonyme de « jeter sur le sablon, la mossure, etc. »), 16879? Borgnet le rapporte au lat. *coqua* donné par Du Cange avec la valeur de tas de sable. Je pense que l'expression est équivalente à *mettre en coquangne*, voy. l'art. suivant. Quid encore le mot 12943 : De son heame rompit la plus maistre *coqualhe*? = *coquille* au sens de pierre précieuse?

Coquangne, 1. coquinerie, II, 11254 : Les lettres moy donat par sa grande *coquangne*; — 2. déconfiture, 1056 : Romans et Ytaliens trestot met en *coquangne*, cp. *geteir en la coqualhe* (art. préc.), qui doit dire la même chose. Il se peut que cette dernière

acception se rapporte à l'idée de cuisson, bouillie et présente une métaphore analogue à *confiture, composte.* — Voy. d'ailleurs aussi l'art. *cocogne,* dont celui-ci n'est que le complément.

Coquart, coquin, 1948 (Judas, li trahitres coquars), 16434, 18393. — Le mot paraît plutôt exprimer la sottise vv. 2416 (*cokaire*), 36719, II, 10147.

Coquelhe, vaisselle? 10163 : Se tuent ly garchon qui orent la *coquelhe* Et les joweaus embleis. — Dérivé de *concha*? — Quid 1726, *sus la roche coquelhe*? L'éditeur en fait un nom propre ; n'est-ce pas plutôt *conchylius**, coquilleux?

Coquilhe, erreur; *sans fable ne coquilhe,* cheville d'affirmation, 1825. Il est intéressant de relever ce mot qui nous est resté dans une application spéciale et dont j'ignore l'origine. Avons-nous affaire au même mot v. 13109 : A cauz vendit (fit payer) mult chire li Danois ses *coquilhe*?

Coquongne, voy. *cocogne.*

Corage, force, vigueur, 12369 (en parlant de raisins) : Adont en vinent tant et à si grant *corage.*

Coralhe, intestins, entrailles, 25095.

Coran lache, litt. courant-lacs, 4954 : Tant est ilh fortement loiés à *coran lache,* Ensiment comme on loie à une (*sic*) arbe une vache. — Voy. Grandgagnage v. *coran-lèse,* nœud coulant. Cp. Chrest. de Troies, Charrette 4261 : D'une ceinture qu'il ot ceinte Noe au chief un *laz corrant.*

Coraul, qui vient du cœur, profond, II, 8314 : Et puis si les revient une duelh qui est *coraul.*

Corbaine, corbeau, forme motivée par la rime, 27300 : plome de *corbaine.*

Corbesier, cordonnier, 10182; la forme actuelle à Liége est *coipehi* (voy. Grandgagnage). Du b. lat. *cordebisus,* pellis de Corduba; cp. *cordouan,* d'où *cordouanier,* auj. cordonnier.

Cordelhe (*avoir en sa*), avoir à sa disposition, à sa discrétion, 13357 : Pour (= au risque de) morir à meschief, s'aray en ma *cordelhe* Le trahitre Basin. — Cp. *atraire à sa corde,* 22733. — Le liégeois dit encore *avu à s' cordèle* dans le même sens.

Corecture, direction, incitation? 37833 : Et Henry de Trichie.. En teil eslez at mis par sa grant *corecture*.

Corenche, dyssenterie, 37923 : Diex les doinst la *corenche*! II, 8015 : Ensi s'en vont bidars ; qu'ils aient le *corenche* ! — Wallon *corince* ; cp. fr. *cours* de ventre.

Corenche = *corine*, *corage*, 14592, 23059, II, 8015.

Corine, toute émotion du cœur, soit peine, soit colère, irritation, 18779, 20350 ; acte de bravoure, prouesse, 24264 : Li cuen de Huy Simon y faisait grant *corine* ; 26329, n'y ot aultre *corine*; aussi *curine* (u = ou) 10834.

Corir loi (*faire*), donner cours à la loi, II, 7697 : L'evesque les manache, se nus d'eaus recomenche, Qu'il feroit sor celi *corir loy* en presenche. Cp. 14311 : Car soffert ne puit estre que drois ne soit *corus*.

Cornart; il m'est difficile de préciser la qualité que l'auteur veut exprimer par cette épithète; j'y vois la lâcheté, 3010 : Qui vuet le sien gardeir, si ne soit pais *cornart*; 19727 : Certes, s'il vous escappe, je vous tiens pour *cornart* De povre vasselaige. — Ailleurs le mot paraît impliquer l'idée de mécréant, méchant, ainsi 3637 : Et li Huens sont entreis com felon et *cornars* En la citeit de Tongre, 10303 : En l'engliese saint Pire entrat en un repars, U toute nuit orat, ne fut mie *cornars*, A l'apostle depric..; 30378 : Si ochioit Ligois li trahitre *cornars*. — Ce dernier sens vient de *cornart*, épithète du diable ; 1957 : En subjection mis at les diables *cornars*.

Cornée. portée de voix d'un *cor*, 26466 : Jusqu'à Florinnes vint près à une *cornée*.

Cornu ; cet adjectif exprime tantôt grosseur, énormité : 3990 et 6235 (tieste *cornue*), 11765 (hache *cornue*), II, 10661 (à grant bourles *cornues*), tantôt dureté, cruauté, 14305 (trahitre), 30201 (trahison), 33639 (celle guerre *c*.), II, 2181 (Brabechons *cornut*), ib. 8330 (grief et *cornut*), ib. 8545 (Huiois li *cornut*), ib. 10638 : La gens des Namurois et Flamens, la *cornue* (l'éditeur flotte entre « drôle » et « pointue »; j'y vois « dure, obstinée »). J'ai déjà relevé le sens de gros, massif, Bastart de Buillon, 1330; comment le justifier? Prob. dérivé de celui de « anguleux, négligemment ou grossièrement fait » ; cp. notre *biscornu*. Pour le sens *dur*, il ne présente pas de difficulté.

Coroche, forme fém. du fr. *courroux*, afr. *coros*, 707, 7330, II, 8823. En disant forme fém., je n'entends pas que le substantif appartienne au genre fém. — Cp. *corois*.

Coroie ; au sens propre, ceinture, 1637, 3969. — *Chindre* (ceindre) *tel coroie*, loc. fig., être de telle disposition morale, 5736. Cette expression doit être entendue de la même manière dans mes Trouv. belges, I, p. 19, v. 25, et p. 142, v. 35, Cp. Baud. de Sebourg, II, p. 113, v. 837 : On doit recevoir mort en si boine *coroie* Qu'anemis ne diables en fin ne nous desvoie.

Corongne, = *corailhe*, entrailles, 7142 : ly chiens mangeront bien tempre sa *coroigne* (l. *corongne*). Selon B. = charogne ; c'est une erreur.

Corompture (*metre à*), mettre à mort, II, 3899. Mauvais mot et suspect.

Coron, 1. bout, extrémité; *en venir à coron*, en venir à bout, II, 1814; 2. manière, *à nul coron*, d'aucune manière, II, 11880.

Coronique, chronique, 826, 3600; parfois mal appliqué à la mesure, p. ex. 36, 111, où il faudrait *cronique*, comme 3607, 8543.

Corotte, participe, lat. *corrupta*, corrompue, 6382 : qui la char ont *corotte* (qui sont morts). — B. y a vu « courroucée » !

Corps (*ses*) = il, 6686, cp. 6706, 7186. — Cp. *char*.

Cors, participe, = couru, 2696 : Luy et ses compangnons, qui sont ensemble *cors*.

Corsage, taille du corps, corpulence, 3879, 33604 (qui fut de grant c.), 5617 (en diestrier de c.).

Corsu, robuste; souvent un qualificatif d'honneur, appliqué tant aux personnes (5078, 32836) qu'aux choses (8544 : de fais les plus *corsus*). Cp. *membru*.

Coruptable, corrompant (gagnant, séduisant), 33239 : Par argent et jowealz le fut ilh *coruptable*.

Coruption (*avoir*), se rompre, prendre fin, 20075 : Cascun ot mult grant joie que la dissention Entre Ogier et le roy ot dont *coruption*. — *Coruptions*, choses abominables, 33408 : Ly duc n'osast emprendre teles *coruptions*.

Corupture, mort, 29492 : Là fust li rois noiiés..., Quant Alemans vinent qui de la *corupture* L'ostent isnclepas. — *Sens corupture*, sans fausser la vérité (cheville d'affirmation), 2794, 30839.

Cos (= *coc-s*), cocu, 35172. Cp. *wihos*. — Voy. pour l'étymologie du mot, mon Dictionnaire, v. *cocu*.

Coste, = *costre*, custos ecclesiæ, sacristain, II, 6918.

Coste, prépos., à côté, en côtoyant, 16246 : Passoit *coste* le haie. — *Par de costé*, II, 6014 (par de c. le mur) est fautif; lisez *decoste*. Voy. *decouste*.

Costie (*del*), du côté de, 21256 : et astoit Limosins Del costie sa meire.

Costumier (*r* est sonore), coutume, 27453 : solonc la *costumier*.

Costreal, forme dim. de *costre*, coutre, sacristain, p. 593 du t. V, note (2e groupe de vers).

Costure, 35831 : Ly Hesbengnons aussi tinent aultre *costure* (occupent un autre champ de travail, dirigent leurs efforts vers un autre but). Je prends le mot comme représentant *cultura*, a. fr. *couture* (voy. Du Cange v. *costura*); Bormans fait de même. Toutefois, l'*s* épenthétique n'étant guère employé dans la Geste, il est tout aussi possible que *costure* signifie *côté* (v. pl. bas).

Costure, dépense; fig. *avoir à sa costure*, avoir sous sa dépendance (litt. à ses frais), II, 6346 : Li senescals, qui oit la vilhe à sa *costure*.

Costure, côté, 18702 : jà li fesist laidure Quant li autres li ont osteit de sa *costure*; II, 1745 : Son linage de Preis li sunt à la *costure* [1].

* Cotangne, 8183 : Hostelirs et bresseurs et gens de tel *cotagne*. — Selon Borgnet = *costange*, dépense, « gens de même dépense, de même condition »; je crois plutôt qu'il faut lire *cocagne* (voy. ce mot).

Couffe, var. de *coffe*, *coiffe*, 622.

Couler l'espée, la faire glisser, la diriger, 5202 : Jusque[s] en dent li at son espée *coulée*.

Coulte, voy. sous *cointe*.

Coupilhe, voy. *copilhe*.

[1] Il resté, toutefois, douteux s'il ne faut pas lire *s'acosture*, *l'acosture*.

COUR, = *cours* (cursus), au sens de *courant* (période de temps qui *court*), 3686 : Assavoir l'an cc et XLII le cour (dans le courant de l'an 242); 29608 : Ensiment demorat une an et plus de *cour* (d'espace de temps; non pas « loin de sa cour »).

COURCHIET, tablier, 35160, II, 103 (p. 585), II, 10675. On connait le verbe *escorcier*, all. *schürzen*, retrousser (voy. Grandgagnage, v° *horsi*, et Diez, I, v° *scorciare*), ainsi que les subst. *escor*, *escour*, tablier.

* COURESTE, 5119 : Atilla fut leur rois qui fut poindans *coureste*. — « Coureur, cavalier qui pique », dit la note. Impossible; je lis donc *con restes* (*reste*, wall. *rièse*, ital. *resta*, lat. *arista*, arête).

COUROIT = *couloit*, 19041 : Bazin œvre les oux (yeux) qui *couroit* de suour. — La forme du singulier n'a rien d'étrange chez notre trouvère.

COVENT, 1. assemblée, compagnie, 18225 : 2. alliance, 36759 : et *covens* celebreir sicon de mariage.

COVIN, concours de peuple, 38809 : là fut grant li *covins*; combat, 5586 : Al assembleir des lanches fut felon li *covin*; assemblée, 37747 : le saintisme *covins*.

COVIN (*gesir en*), couver, 28234 : D'une guerre qui ot long temps *jut en covins*.

* COVRET, 2232, lisez *covert*.

COVRETURE, feinte, fiction; *sens nulle c.* (cheville d'affirmation), 4761, 6516.

COVRETURER, couvrir, II, 9117; chi vienent par mesure Ligois et Hesbengnons, qui bin fort *covreture* n liwes de leurs gens.

CRANCHE, chancre, 4641 : Une grant maladie, qui lui mangoit le neis, de fistel ou de *cranche*; 22874 : Leuve ou *cranche*. — Mot encore usuel en wallon. Cp. Miracles de saint Éloi, 44ª : S'aucuns avoit en sa massele *Cranke* ou drauche ou escroële; 103ᵇ : Aveuc chel mal (il s'agit d'*escroële*) meïsmement se misent *cranque* et goutte fesque. — De là : *cranchiet*, atteint de *cranche*, 31091 : Et ne seit qu'il li faut fors qu'il astoit *cranchié*. L'éditeur a bien reconnu la faute de sa copie qui porte *trenchiés*, mais est-il aussi bien dans le vrai, quand il traduit par « qui souffre de *crampes* » ? On trouve, à la vérité, *cranque*, crampe, dans Hécart; mais cette signification est-elle bien établie? [1].

[1] Je tiens notre mot pour étranger à la famille germ. *krank* (faible, infirme, malade), du moins en ce qui concerne le sens que je lui trouve dans mes exemples (voy. Hildebrand, dans Grimm, v° *krank*). *Cranche*, chancre, est encore wallon, et vient par métathèse du lat. *cancer*, *cancri* (Diez, p. 171), cp. prov. catal. *cranc*, it. *granchio* (écrevisse). En all. aussi *krebs* (ecrevisse) signifie chancre.

CRAWILHE, crochet, 1847 : [Le porc] A ses dens les (les chiens) desquire, che semble une *crawilhe*. — Borgnet y voit *crawatte*, donné par Roquefort avec le sens de bande de parchemin « qui conviendrait ici » ; je ne puis accorder cette convenance et j'explique *crawilhe* comme dérivé de *crau*, croc, crochet. Voy. aussi *trawilhe*.— A côté de *crau*, il y a aussi *grau*, *grave* (voy. mon Gloss. de Froissart); de là *agrawilhier*, consigné plus haut.

* CREATURE, promesse, II, 6353, faute typographique, je suppose, p. *creanture*.

CREHU = *creü*, participe de *croistre*, II, 10013; ailleurs je trouve *cressu*, 32396 et *cruit* II, 8082; aujourd'hui à Liége *crehou*. Notez que *h* dans *crehu* est issu de *ss* de *cressu*.

* CREIME, 29431 : Le droit jour de la *creime* sour l'an qu'on fut comptans XI^{c} et puis IV. — Faute de lecture p. *treime*, Épiphanie (*troisième* jour après Noël); voy. Gachet, Recherches sur les noms des mois, etc., pp. 88-91.

CREMETEUS, redoutable, 2391, 3679, II, 209, et passim, aussi *crementeus* II, 6380, *crementoux* 14407, *crementable* 29820. — J'ai relevé ce mot avec le sens actif de *craintif*, timide, dans Jean de Condé, I, p. 298, v. 40.

CREMIEN (*ie* = *i*), peureux, II, 2597 : li remanans *cremiens* Ne quiert que bin fuir.

CRENCHIET, voy. *cranche*.

CRENE, taille, impôt, 1604 : Mains as vilains faisoit sovent *crenes* et talhes. — *Crenée*, levée d'impôt, 38911 : Les hals hons... vuilent une *crenée* faire. — Dérivés du verbe *crener*, frapper d'impôt, mettre à la taille, 5974 : chis les *crene* et les talhe (le texte imprimé porte *creve*, bévue de copiste). Voy. Grandgagnage, II, p. 572.

* CRENTEIR, 18673 : Dieuz le puisse *crenteir*. L'éditeur a mis *crenteir* de son chef au lieu de *creneir* que portait sa copie. Mais comme il faut traduire « Dieu le veuille faire crever ! » et non « Dieu le veuille accorder ! », il fallait corriger *creveir*. Il faut aussi *les* p. *le*.

* CRESCUS, II, 3796 : chis de Huy li *crescus*. — Cela n'a pas de sens, je lis donc *crestus*, fier, orgueilleux.

* CRESSANT, 7743 : Barons, sor l'an VI^{c} (et) XXXI tot en *cressant* Morit à Treit Johans le santisme hons. — Ces deux vers sont altérés; la rime est en *alt* (ault), il faut donc au premier *cressalt*, et ajouter au second *et halt*. Mais comme *cressalt* ne se comprend pas, je corrige *tot en tressalt*, tout subitement.

Cressenche, grandeur, taille, 28004 : Une crois de VI mars de mult noble *cressenche*; — accroissement (de territoire), acquêt, II, 11545 : En pays de Brabant, partout ù at *cressenche* sa droite dioceise.

Cressu, voy. *crehu*.

Crest (verbe), croît, II, 2591 ; forme habituelle : *crost* ou *croist*.

Crestal, 4289 : sur son hyame à *crestale*; 24221 : sus son heame à *crestals*. — Borgnet y voit un heaume *crestelé* (entaillé en forme de dents) ; c'est une erreur ; le mot désigne les verroteries qui ornaient le pommeau de l'épée, la boucle de l'écu et le cercle du heaume. A l'appui de cette interprétation, je trouve dans notre auteur, 34124 : U li fietrez astoit, ù luisoit li *crestals*. Voy. d'ailleurs les exemples anciens cités à l'historique du mot *cristal* dans Littré.

Cresteir ? 9544 : et vas par le forieste Faire la penitanche de blasme qui toi *creste*, Quant en adultere es. — Je ne saisis pas le sens; sans doute une acception métaphorique de *créter* ; « qui te coiffe » ?

Crestu, voy. *crescu*.

* **Creteaus**, 5664 : Engliese et mostiers ardens (l. *ardent*) si comme *creteaux*. B. doute avec raison de la leçon; il s'adresse donc au wall. *cresses* (copeaux); il faudrait alors un dim. *cresseaux*. Notez, toutefois, que la rime veut un mot en *ars* et que le vers est trop court. Quel que soit le substantif à substituer à *creteaux*, il faut insérer après *comme* le verbe *font*.

Creux, forme wallonne liégeoise de *croix*, employée dans un couplet en *eus*, II, 11739 (si m'aït Sainte *Creux*).

* **Creve**, verbe, 5974, mal lu p. *crene*; voy. à l'art. *crene*.

Creventeir, jeter à terre, renverser ; démolir (un pont), II, 4406.

Criée, nom, appellation, 13156 : Le chasteal Saint Michel, ensi fut sa *criée*.

Crieir, bannir, exiler, 9191 : Quant Ebroien l'entent..., *Crieir* le fait de Franche. — On sait que *bannir* aussi signifie proprement proclamer.

Criminable, scélérat, 3742 : felons et *criminable*; extraordinaire, considérable, 33231 : Ensi fut li respis donneit tant *criminable*.

Criminal, atroce, 941 (estour), 4303 (paour), 4792 (li Huens), 5304 (batalhe), 30068 (meschief). — Tant *criminable* que *criminal* sont passés du sens premier *criminel* au sens *atroce*, *excessif*, démesuré.

Cristoien, chrétien, 3692; cp. pour la forme, *citoyen*.

Cristoieit, baptisé, 3799 : Or escuteis... Coment l'empereour de Rome la hautagne Fut promirs *cristoieis*. — Le texte porte, par négligence, *cristoiens*.

Croie, craie, II, 1803. Forme ancienne habituelle.

Croisettes, terme de blason, II, 7104 : [A ce temps-là] Fut l'escus aus losanges en teil grasee entreis Que l'escus as *croisettes* astoit tous oblicis.

Croistre, mauvaise forme p. *croste* (1802), croûte; 13094 : le *croistre* ne le milhe.

Croleir, trembler, tressaillir, 12696 : Ilh n'y at celui d'eaus qui de joie ne *crolle*; 20230 : Le cuer me *crolle*; — sens propre, 30017 : Et la terre est *crolée*.

Croliche, crolière, 1803 : *Croliches* et marès.

Crossir ou *croissir*, rompre, 1366, 7272, 23152 (et fait *les rens crossir*). — Le mot paraît avoir le sens de trembler, 9959 : trestos les exclos (les pas) Ly tremblent de paour et ly *croissent* li os.

Crossure, rupture, fracture, 29483.

Croteir, quid? 6403 : Il est venus à Treit qui dessus Mouse *crote*. — Selon l'éditeur, pour *croiste*, croît, s'étend; c'est possible, mais l'auteur emploie toujours *croste* et n'a pas l'habitude de supprimer l'*s*. — Se caverner, voûter, de *crote*, caverne?

Cruable, cru, 7809 : mangoit de pain *cruable*; — rude, froid, 36379 : en Marche le *cruable*; — dur, fort, 29116 : Grant argent assemblat de la talhe *cruable*.

Crué, cruel, II, 1101 : Or comenche venjanche qui sierat mult *cruée*.

Cruite (2 syll.), crue, part. de *croistre*, II, 8082 : Par plovage... Est Mouse la rivier *cruite*, ne vos anoie, Que li viés pont de Huy abat tout et deploie (le texte a *de ploie*). — *Croistre* présente donc dans notre texte trois formes de participe passé : *cressu*, *crehu* et *cruit*. Voy. *crehu*.

CRUOUR, chose pénible, affliction, 37319 : Mains puis nous fist mains mals et morteile *cruour*.

* CUBRIER, 18474 : che est grant dyablerie Quant chis leire trahitre ensiment me *cubrie*. — Borgnet, par une erreur inconcevable, identifie notre mot avec *coubrir*, qu'il a rencontré dans la prose (t. I, p. 383) et qu'il traduit par saisir, maitriser (autre erreur). Puisqu'il dit lui-même, au passage allégué, qu'on peut lire *couvrir*, qui donne en effet le bon sens, corrigeons aussi ici hardiment *cuvrie* (voy. *cuvrier*).

CUER, chœur, voy. *hour*.

CUIDIER (*sens*), sans supposition, certainement (cheville d'affirmation), 4402 et passim.

CUIRE, forme féminine de *cuir*, 2743 : Mais che ne li valut le *cuyre* d'un soleir.

CULENCHE (pron. *u* = *ou*); *en culanche*, en descendant, en aval, 25772 : Siwant Haquewadat le valée *en culenche*.

CULHAR, couillon, poltron, II, 4133 : Dist l'evesques Henry : Vos est[es] une *culhar*.

* CURE, 29470 : Car ses cusins astoit li dus par bonne *cure*. Cela n'a pas de sens, lisez *par bonne eüre* (par bonheur). Forme fém. de *eür*.

CURIE, armure de *cuir*, cuirasse, 33729.

CURIEUS, soucieux, zélé, 1414, 8335; II, 4572, 5464.

CUSENCHON, douleur, peine, calamité, 36943, 37942, 4865, II, 6004; *cussenchon*, 11211, forme populaire *cuhenchon*, II, 4851; *kuhenchon*, 1831. — Une étude remarquable sur ce mot, très fréquent dans l'ancienne langue, a été insérée dans la Zeitschrift für roman. Philologie de Gröber, t. III, p. 571, par A. Tobler; l'éminent professeur de Berlin y démontre l'inadmissibilité de l'étymologie proposée par Diez, qui dérive le mot de *cuisance* au sens du prov. *cosenza*, douleur cuisante; il se fonde sur le fait que jamais un substantif abstrait en *ance* ne dégage un dérivé en *on* ou *ion*, également abstrait. Le sens premier du mot lui semble être « recherche, zèle empressé, d'où souci, peine » et il en arrive à le ramener, avec une certaine hésitation pourtant, à un type latin *co(n)quisitionem* (recherche), d'où *coquins'tjone*, d'où *cuisençon*, comme *cuisine* de *coquina*. J'aimerais tout autant la série « conquisitionem, coc'sintjone, cuisenchon ».

Cusine (*metre à la*), loc. fig., 31333 : Diestre et senecistre abat, tot *metre* (l. *met*) à la *cusine* (en déconfiture). Cp. *confiture*. — Ailleurs *estre à la cusine*, II, 3914 : x^m homme ont perdut qui sont à la *cusine*. Borgnet y voit le mot *cusençon*, avec changement de terminaison.

Cutrait, lat. *contractus*, paralysé, boiteux, 2949 : *Cutrais*, aveugle et torps (= tors); 23868 : *contrait*, lisez plutôt *coutrait*. Aussi *ketrais*, 11570 : Qui ont garis lempreux, redrechiés les *ketrais*; 12267 : je croy que miedres n'ait Ne n'ot onques en monde, neis un n'en fu *ketrait* (difforme au sens moral, indigne de sa race, dégénéré). Borgnet préfère, dans le dernier cas, expliquer *ketrait* par *questron*, bâtard, ce qui est plus que douteux.

Cuvrier, tourmenter, harceler, 17674, 19249, 20389, 28276, II, 8751. — Je relève ici ce verbe bien connu, parce que, dans le dernier endroit cité, l'éditeur, sans raison, s'en offusque et suspecte le mot *cuvrie*. Voir aussi *cubrier*. J'ai déjà traité de ce mot dans mon Gloss. de Froissart, vv. *curier* et *cuvrier* et depuis, dans mon édition du Bastart de Buillon, v. 3082. Voy. aussi Gachet, dont je ne puis admettre l'étymologie (subst. *cure*, souci).

D

Dangereux; 10526-28 : Barons, cel an meïsmes morit ly roi franchois (l. *francheux*) Thiri, droit en decembre, qui pau fut scienteux, A Saint-Waste à Aras fut mis ly *dangereux*. — « Singulier qualificatif à coup sûr, dit l'éditeur, mais il est bien ainsi dans le texte ». La singularité n'existe que pour celui qui ignore l'historique du mot fr. *danger* et de son dérivé *dangereux*. Quand on sait que *dangier* signifiait jadis, et en premier lieu, puissance, autorité seigneuriale, il n'y a rien de surprenant de rencontrer, comme ici, le mot *dangereux* avec le sens de seigneur, puissant. Ce qui, cependant, mérite quelque attention, c'est que le même adjectif puisse tourner au sens contraire et signifier misérable, ainsi 17839 : *li meschans dangereus*. Voici comment. Parallèlement au sens actif de *dangier* : puissance, autorité, courait le sens passif : assujétissement, état de servitude, de gêne, d'embarras, et c'est à ce dernier sens qu'il faut ramener *dangereux* = « qui est dans la gêne, dans la misère ». Voy. l'art. suiv.

Dangier, embarras, gêne; *faire d.*, embarrasser, encombrer, 37339 : Pour faire à ma mateire nul prolixe *dangier*; loc. *à dangier*, péniblement, dans « morir *à dangier* », II, 8259. *Sens dangier*, sans difficulté, sans hésiter (cheville affirmative), 6066.

DATE se présente dans notre texte, le plus souvent, sous la forme *dalte* 1766, ou *daute* 1342, 1626, 38550. Cp. d'une part le mot *dolte* (doute), 2060, d'autre part *glautir* (glatir), 1836.

DATELE (*en la*) = dans l'intervalle, 15343 : Car li (l. *le*) casteal voront gardeir *en la datel.* — Dérivation (probablement arbitraire et motivée par la rime) de *date* (époque fixée).

DE = *que* après *aussi*, passim, p. e. II, 3830 : Et ausi maisement *de luy* te fineras.

DE = *du* (article) aurait dû, selon moi, être toujours orthographié par *dé*, conformément à la prononciation; il représente *del*, qui se rencontre souvent.

DEBART, verbe, 3e pers. sing. indic. prés., 8965 : Le heame ly trencha et la coeffe ilh *debart*; 21207 : Desus son heame à oir que trestout ly *debart.* — Borgnet dit : C'est en définitive le verbe *debarratter*, décoiffer. Nullement : d'abord parce que ce mot n'existe pas, quoi que dise Roquefort, qui comprend fort mal le sens et l'origine de *desbareter*, ruiner, vaincre, déconfire; puis, parce que *debart* ne s'y prête pas. Comme J. d'O. se permet souvent la confusion des finales *are* et *art*, selon le besoin de la rime, je n'hésite pas à expliquer *debart*, par *debare* de *debarer*, déchirer, déchiqueter, que je ne trouve pas dans les glossaires, mais que j'ai rencontré dans Jacques de Baisieux, Des trois chevaliers et del chainse, 232 (voy. mes Trouv. belges, I, p. 169) : jà ert *debarreis* Ses chanses et mult depechiés (voy. ma note, p. 320). — Notre auteur se sert aussi de *desbarer*; 5476 : Pire et calheweaus gettent qui les Huens mult *desbare* (l. selon la rime *desbaire*); 5597 : Trestot at *desbareit* le couffe et le bachin. Ici encore l'éditeur fait malencontreusement intervenir son *desbarater*, qui n'y a que faire.

DEBITEIR, 28443 : [à propos des formalités à remplir au tribunal de la Paix, il est dit] : Ensiment par VII fois le covint *debiteir.* — Dans l'endroit correspondant de la prose, t. IV, p. 275, le mot se retrouve et l'éditeur est tenté d'y voir *débouter*. Je conteste cette interprétation, et je pense plutôt qu'il s'agit de « mettre en demeure ».

*DEBROIS; cheville d'affirmation : *sens debrois*, 24372; il faut, je n'en doute pas, lire *rebrois* (voy. ce mot).

DECHIÉS, déçus, II, 3696; cp., pour la forme, *enliés*, II, 3698; *parchiés*, II, 1876. Hors rime *dechus*, II, 3710.

DECHINDRE (*se*), se déceindre; fig. se relâcher, 3739 : Qu'en trestote vertus errament *se dechient* (*ie* = *i*).

* **Dechinneit**, 27820 : une mostier *dechinneit*. — Quid? L'éditeur, ici comme dans la plupart des cas qui m'embarrassent, ne dit rien. Aurait-il compris? En attendant meilleure information, je corrige *decreveit*, crevassé, en ruine.

Declin, 11060 : car onque leur anchins (ancêtres) Ne fisent trahison ne nul mavais *declin*. — Quid? L'explication donnée en note : « pour *claim*, poursuite, qui est dans Roquefort », n'en est pas une, d'autant moins que *claim* ne peut signifier que poursuite judiciaire. Notre mot pourrait signifier : acte déloyal, sens qui découlerait de celui de « *décliner* du droit, employer des moyens coupables », cp. la cheville *sens declin*, sans fausser la vérité, 38821, II, 6808; mais le v. 15502 : je croy que mes latin (mon langage) Meterat mon filhou acuy (l. *ancuy*) en *mal declin*, — s'y prête-t-il? Peut-être que oui; si pour notre auteur *decliner* est à peu près synonyme de tromper, surprendre, « mettre en mal declin » peut équivaloir à « causer une fatale surprise ». *A declin* serait donc ainsi « par surprise, traîtreusement », v. 14160 : Trois fois se torne et puis morut là *à declin* (que B. essaie d'expliquer par « en tombant »).

Decliner la chire (= chière), baisser la tête, 7053. L'éditeur, qui prend *chire* pour *char*(!) et *char* ou *chair* au sens de personne, traduit par « s'éloigner »! — *Decliner*, repousser, répudier, 5747 : [Que celui qui n'a pas cette croyance] Com trahitour en fin Jhesu Crist le *declint*! — Cp. aussi l'art. préc.

Declos = *desclos*, voy. *desclore*.

Decopeir, mettre en pièces, tuer, 7624 : Et droit sor l'an vi^e avint qu'en une debat Que li rois de Beawir, Boggis, ons *decopat*.

* **Decort**, 10279 : Fors Alpays et Charles Martel, son fil *decort*. Selon B., lat. *decorus*, beau; selon moi, mal lu p. *detort*, adultérin.

Decouste, adv., à côté, 1788. — *Par decoste*, prép., le long de, 2219 : par *decoiste* (*oi* = *ou*, *o*) une haye. — Cp. *coste*.

* **Decresteis**, lisez *decrosteis*, voy. *decrosteir*.

Decreveit, crevassé, voy. *dechinneit*. Notre mot est, selon moi, analogue au lat. *de-crepitus*, pr. crevassé, puis ridé, puis décrépit. Voy. mes notes J. de Condé, I, p. 437.

Decroste, décroit, 6342 : Car teil duel at al cuer que sa forche *decroste*.

DECROSTEIR, act., décroûter, dépouiller de l'enveloppe, de la parure, 6358 (les *heames*), 23313 et 29921 (un *fiertre*), 30019 (les *parois* d'un *moustier*, débadigeonner), 26737 (*moustier*; la leçon *decresteis* est fautive p. *decrosteis*), 36892 (*moustier decrosteis de pourcheaus*, gratté, abîmé par les pourceaux). — *Se decrosteir*, 1813 : dont ly mur *soy decroste* (se pèle; non pas « décroît », comme dit B.).

DEDICAUSISE, 22964 : En honour sain Severin le fut *dedicausise*. — Nous avons là une concession à la rime par trop osée; au lieu d'une forme participiale en *iet* (fém. *ie*) ou en *ant*, l'auteur recourt à *ise*, qui représente le type latin *itius, itia*. Quant à *a* changé en *au*, il ne fait pas difficulté; ailleurs, 4121, on trouve *dedicassiet*.

DEFACHIER, faire disparaître, mettre à mort, 7193 : Ly boins dus Grimoars ches Sarasins *deffache*. — *Effacier* s'employait avec la même valeur.

DEFAIRE, act., déposséder? 16794 : ne jamais nul contraire Si ne feray à lui, s'illh me voloit *defaire*. — Neutre, 1. être interrompu, cesser, 8106 (en parlant d'un ouvrage); de là la loc. *sens defaire*, sans entrave, aussitôt, 2973, 17347, où l'éditeur explique *defaire* par *defaure* (mot de fantaisie) pour justifier la traduction « sans manquer »; — 2. mourir, 16795 : Quant Ottineal l'entent, bien quidat tot *deffaire*.

*DEFAUT; II, 5693 : et les altres lait braire; *A defaut* de la porte il ne poroit miés faire. — La traduction de l'éditeur « la porte faisant défaut » est contredite par le contexte; la porte ne faisait nullement défaut; je corrige donc *à defours* (en dehors), qui est commandé par le sens et indiqué même par le texte en prose, t. V, p. 414 (avant-dernière ligne). Seulement il faudra, dans notre passage, supprimer le point-virgule après *braire* et le placer après *porte*.

DEFENDRE, contester; de là la cheville affirmative *sens deffendre*, sans conteste, 5924.

*DEFENREIS, 33389 : Dé chasteal de Bullion, qui est de hault estaige, Soy furent *defenreis*. Bormans a raison de suspecter ce mot; il est évident que l'auteur a écrit *desevreis*; tout le monde connaît l'expr. *se desevrer*, s'en aller, partir; cp. 33989.

DEFENSABLE, qui protège, 38393 : enclouz de trelhis *deffensable*.

DEFILHIER, détacher, ôter la corde, lâcher, 1833 : A piet d'une montangne ses chiens trestot *defilhe*.

DEFOI, DEFOIE (*sens*), formule affirmative, litt. sans *défi* à la vérité, 4703 (« sans retard », dit la note; c'est une erreur); 761, 7238, 33204. — On trouve aussi *sens defois*, 710, 33103; au v. 8067 on a écrit par méprise *sains de fois* (interprété « sain de

foi ») au lieu de *sains* (sans) *defois*. Mais tout en se rencontrant par leur signification, *defoi* et *defois* sont deux mots distincts; le premier dérive de *defier*, l'autre du type lat. *defensum*, défense, protestation, contestation, refus, cp. plus haut *defendre*, et v. 24362 : Ly conte des Flamens [n']y at mis nul *deffois*.

Defois, voy. l'art. préc.

Defolleir, fouler aux pieds, puis maîtriser, tenir en sa sujétion, 2002 : Des autres soveraine est, et si les *defolle*; 37536 : Li contes de Lovain les Henewier *defolle*, Car ilh fut plus puissans.

Deforaine, adverbe, au dehors, 750.

Deforchier, violer (une femme), 5833.

Defrain, quid? 13446 : Car novelle at oiit (l. *oüt*) de dolereux *defrain*. « Pour *defroi*, événement malheureux », dit l'éditeur avec assurance; où peut-il avoir trouvé *defroi* avec la valeur indiquée, et, s'il le connait, comment l'assimiler à *defrain*? Ce dernier ne peut être que le substantif verbal de *defraindre* et doit signifier rupture ou quelque chose d'analogue; mais ce sens ne convient guère ici, à moins de songer à la « rupture » des travaux entrepris par Charles et arrêtés par la fâcheuse nouvelle qui lui arrive. J'y vois donc le mot *refrain*, soit qu'il y ait une faute de lecture (*d* p. *r*, cp. *debrois*), soit une substitution capricieuse d'un préfixe à l'autre; de sorte qu'il s'agirait d'une nouvelle d'un *écho* pénible.

Defrengne, forme féminine du précédent, restriction, réserve, 7730 : *sens teil defrengne* que... (je crois qu'il faut lire *sous* au lieu de *sens*).

Degabeir quelqu'un, railler, 9019.

Defuir, act., faire fuir, chasser, 1769 (le sujet est la Vierge) : car le diable *deffuit*.

Deghuiseit (litt. hors de *guise*), extraordinaire, remarquable, II, 8713 (appliqué au siège d'une ville).

Degois, plur. de *degoit* = *degout*, égout, 16470 : Si at veüt Beulant qui seoit auz *degois*. — Borgnet aussi admet le sens gouttière ou égout, confirmé, en effet, par v. 17530 : si trovat à (= au) *degois* Le duc Basin qui dort.

Degois, forme féminine *degouse*, subst. verbal de *se degoiser* (s'en donner à plein *gosier*, ou à plaisir de gorge, comme disait Rabelais, s'égosiller, puis se livrer à la gaîté);

gaîté, allégresse, 13850 (*faire les siens degois*, s'en réjouir), 16480 (*demener d.*), 18436 (*mangiet ont à d.*), 21937 (*mener d.*), 31380 (*avoir d.*); paraît être dit par antiphrase et par ironie pour « calamité » v. 35095. — Borgnet interprète le mot par *degoust*, jus de viande (!!), qu'il trouve dans Roquefort, au v. 26742 (*sens prendre nul degois*), où le sens plaisir convient parfaitement. — Forme fém. *degouse*, 5682 : destruant *à degouse* (à cœur-joie) Maintes citeis et vilhes; 20733 : Se le corps sain Hubiert avoient *à degouse*, Pelerins de tous leis... Venroient là sovent (fausse ponctuation; placez la virgule non pas après, mais avant *à degouse*). Voy. aussi l'art. *adigois*.

Degoteit, couvert de gouttes, 33930 : De chire fut l'englieze *degotée*.

Degouse, voy. *degois*.

Degradeir, déposséder de sa dignité, 4822; cp. Froissart, XV, 73 : vitupereusement *degradé* d'honneur et de chevance.

***Degrasteir**, quid? 4929 : Li proidhons sains Servais s'en vat tote la trache Tot parmy Lombardie, mult *degraste* sa fache, Ilh est si esperdus qu'il ne seit que ilh fache. — « Il se déchire la figure? » demande l'éditeur, qui pense sans doute à *gratter*. Je suis d'un autre avis; je lis *degrasce* = *degrasse* et je traduis : sa figure amaigrit. Pour la forme, cp. *lasse* = *laisse*.

Degrisoleir, 8279 : Malengins (lisez *malingnes*) esperis, qui la gens *degrisolle*, Regnait (l. *regnoit*) en ces ymagues (l. *ymagnes*). — Quid? Séduire par ses enchantements? *Grissoller* se dit encore du chant de l'alouette.

Deirvée, diablerie, choses endiablées, 10185 : Mult aportent *deirvées* ches femmes sorceresses.

Deitier ou *detier*, = *ditier*, composer, rédiger, écrire, 4985 : où [les miracles] sont tot[es] *deytiïe*; 14210 : Puis at feit autres letres que noblement *detat*. — *Detier*, subst., teneur, texte (d'une lettre), 33170 : Quant li contes de Bars entendit le *detier*.

Delachier, délier, détacher, enlever : *tiestes et piés* 7175; *delachier une cop* 32748, faire partir, lâcher, mais notez que *lâcher* en est étymologiquement distinct. — *Se delachier*, se détacher, cesser, 853 : priant qu'il *se delache* de si haiir Tongris.

Delaidis = *laidis*, paraît, d'après le contexte, devoir dire « déçu dans son attente » v. 7320. Le mot ne reparaît plus dans la Geste.

DELAIT, 3ᵉ ps. indic. prés. de *delaire*, autre forme de *delaissier*, tarder, 2317 : Quant Jupilla entent le torment, ne *delait*; ses hommes assemblat.

DELAS (subst. verbal de *delassier, delaissier*), délai ; *sans delas* 10944.

DELIET (2 syllabes), = delicatus, del'catus, fin, beau, 29376: unc dammeseals *deliet*; II, 4602 : mes parchemin *deliés*. Mieux vaut lire *deljet*.

DELITEUX, qui donne du *delit*, plaisir, 1224, 4205, 7411 ; se confond pour le sens avec *delicieux* 1228 (on a écrit *delitieux*), qui vient du même radical, mais en ligne directe de *delice*. Par concession à la rime, *deliciois*, 20867.

DELOI, acte de déloyauté, félonie, 9191 : par son malvais *deloy*. Peut-être mal lu p. *beloi*. Je ne retrouve plus le mot qu'au v. 4721 : *sens deloi*, loyalement.

DEMÉE, demie, 3300 : une lieue et *demée*; Cp. *méenuyt* (p. *mienuit*) 5044.

DEMEMBREIR, neutre, se disjoindre, se porter dans diverses directions, en parlant du feu dans un incendie, 36969: li feux *demembrat* Desus le pavement. — Bormans soupçonne sans raison une mauvaise lecture.

DEMENTIR quelqu'un, contredire, riposter, 38224.

DEMÈS (*par leurs*), II, 11789, m'est absolument inintelligible; tout le passage est défectueux et brouillé.

DEMETRE, ôter, enlever, 24035: De la chouse mondaine vous est un pou *demise* (vous avez perdu un peu de vos biens terrestres); abolir (un usage), 23518: L'evesques ordinat que tout che soit *demis*.

DEMORT, verbe, 3768 : Mains ly homme est dé dyable decheü, que tresmort Est de meffaire à Dieu, qui tous les mals (les mauvais) *demort*. — Sans doute p. *demorte*, de *demortir*, mettre à mort, anéantir. Cp. *amort* p. *amorte*.

DENGNON, donjon, II, 531 : abatre le *dengnon* et la thour. *En* = *on*.

*DENINE, II, 8330: Il astoit marieis, si avoit Katherine De Mangnée leis Liége, *mie ne la denine*. — B. traduit: *dénie*, méconnait. C'est là de la pure fantaisie; il n'y a rien à changer au texte écrit pour obtenir un excellent sens. Nous avons ici tout simplement une cheville d'affirmation fort commune : *mie ne l'adevine*.

Denoi = *donoi* (v. ce mot).

Depart, subst., partage, part (d'un butin), II, 5056.

Departir, faire part, communiquer, 6863: la parole illi *depart*; — *departir le droit*, le décider, 19222 : Et vins toy et une autre, armeis à ton plaisir, Encontre moy tot seul pour le *droit departir*.

Depasseir, outrager, 14369: Tu entens coment toy et Genelon *depasse*. — Pour Borgnet c'est un mot fabriqué p. *depecie*, déchire (soit dit par parenthèse, *depecier* ne fait pas au prés. *depecie*, mais *depèce*); s'il avait réfléchi que l'outrage est exprimé par l'excès (ultra), il aurait, aussi bien que moi, découvert l'application qui est faite ici du mot *depasser*.

Dependre = *despendre*, dépenser, faire emploi, 36554 : et l'autre (fietre) vont *dependre* A une altre sain corps martire.

Depilhier, 13105 [en parlant d'Ogier]: Che fut la flour de monde, tous les autres *depilhe*. Avoir le dessus, l'emporter?

Deplendre (*se*), se plaindre, 25960: dé comte sont *deplens*[1].

Deport, 1. retard, délai: *sens deport* 22468; 2. exception, exemption, d'où *faire deport*, épargner préserver, 15055; 3. divertissement, plaisir, 22473: Une jardin il acquit qui astoit *al depors* (jardin de plaisance?). Cp. aussi 9437, *prendre deport* (prendre plaisir).

Deporteir (propr. mettre à part, éloigner), ménager, épargner, 13888. — *Se deporter*, se divertir; peut-être = se complaire, prendre plaisir, dans la phrase: Helaine sa sereur où bealté *soy deport* (= *deporte*), 1583. Cp. l'expression fréquente « que proeche *salue* » (traite avec amour ou avec distinction).

Dequerre, dépouiller, ruiner, 13402: Si referay ge Tongre que ly diable *dequist* (selon B., poursuivit); enlever, extorquer, 6633: Pour les rentes ravoir qu'on ly avoit *dequis*. — Part. *dequis*, dénué, stérile, désert, 26536: Une plache mult laide et hisdeuse et *dequise*. Cp. B. de Condé, p. 473, v. 166: nus et *esquis*.

[1] L'omission du pron. réfl. dans les temps composés appartient au bon usage de l'ancienne syntaxe: ainsi 2067: Nos loial Tongrois sont richement detenus. Il ne faut pas songer à corriger dans ces cas *s'ont* p. *sont*. Cp. Jean de Condé, I, 188, 647 : Nous troi *y sommes assaié = nous nous y sommes essayés à trois.*

Deraiier (lisez *derajier*), arracher, II, 2273 : Là veïssiés cheviaus à II mains *deraiier*.

Derainier, discuter, débattre : de là : *se derainier*, s'entretenir, II, 2779 : Si com li uns à l'autre ensi *se derainat*. La bonne forme est *deraisnier* (de *raison*).

Derasal (*copeir*), couper ras, 623 : [Li brans] tot *derasal* Vers (l. *At*) l'orelhe copée. Lisez, selon la rime, *de rasel*.

Derieste, verbe, 9334 : E Dieu, che dist Lambiers, d'où vint teile molieste Que Pepin, li hauls prinche, ensiment *soy derieste*, Qui dé monde est issus de la plus sainte gieste. — Mot embarrassant, non pas pour notre éditeur, qui s'en tire à l'aise en jetant les mots vraiment osés : « Pour *déroge*, dérange », mais pour celui qui sait que Jean d'Outremeuse est un écrivain incapable de changer *oge* en *ieste* pour le caprice de la rime. *Derieste* appelle un infin. *de-rester*, et je ne vois pas d'autre solution qu'en prêtant à ce composé le sens de « rester en arrière » (c'est-à-dire de ses ancêtres), forligner. On a d'ailleurs *des-arester* = laisser aller, relâcher, qui peut fournir également une explication à notre terme.

Deriseir, se moquer, avilir, témoigner son mépris, 9476. — Du type *derisare*, fréq. de *deridere*.

Derlue, II, 6251 : [Le roi choisit cent chevaliers, pour confondre] La mavaisteit Piron, son serorge *derlue*. — Quid ? B., heureusement avec un signe d'interrogation, s'explique ainsi : Pour *derue, derué, dervé* ? Hardiesse pour hardiesse, je corrigerais plutôt *berlue*, qui, traité en adjectif, signifierait ici aveuglé, égaré.

Derubant, rocher, précipice; fig. calamité, malheur, désordre, II, 7835 : en la Salvenier, dont vint teil *derubant*,... ne doit ne tant ne quant Avoir nulle franchiese, ensi qu'avoit devant. — La bonne forme est *desrubant* (v. ce mot).

* Dierueis, 34696, lisez, comme le propose Bormans, *derueis*, précipités.

Desachier, tirailler, 4951 : Li chalt l'at asalhit, qui le cuer li *desache*. — Ou une licence de rime p. *deseche* ?

Desaisineir, déposséder, 38873 : Ly jovene Ystause l'at vendut, la *desaisine* De mult noble joweal et de franche doctrine. Toutefois le sens précis du passage est obscur.

* Desaitir (heames et habiers), 1368, fautif pour *desartir* (v. ce mot).

*Desamaine, 27317 : n'en yront *desamaine*; l. *de samaine*, litt. avant que se passe la semaine, puis = de longtemps.

Desaresteir, mettre en liberté, relâcher (le contraire de *aresteir* du v. préc.), 18440. Le texte a *dez aresteir*, que B. a eu raison de lier en un mot.

Desart = lat. *dis-sartus*, décousu, défait, 20314 : ly heame est *desars*. Cp. *desartir*.

Desart = lat. *dis-sartus* = *es-sartus*, 5006 : [Tongres] *desart* seirat par les Huens.

Desart, destruction, subst. verbal de *desarter* = *essarter* (ravager), 5659 : Arse l'ont et bruïe et mise en grant *desars*. — Selon B. = *desarroi*!

Desartir, découdre, défaire, 443 : La coiffe dé habier at toute *desartie*; 1368 : La veïssiés ces heames et habiers *desartir*. — B. : *désarticuler*, déboiter. C'est bien là à peu près le sens, mais *articulus* n'y est pour rien. Burguy rattache le mot à *sarcire* (par le part. *sartus*); selon lui, le sens premier est découdre. — Au v. 8951 (les armes li *dessart*) B. trouve une nouvelle explication : l'auteur veut dire *dessire*, brise. Il est vrai qu'il mitige un peu cette monstruosité par un signe d'interrogation.

Desbareir, voy. *debart*.

Desbareteir, déconfire, mettre en déroute, II, 10014. Voy. mon Gloss. de Froissart.

Desboëlhier, ouvrir le ventre, arracher les boyaux (plus souvent *esboëler*), 10164 : cascun soy *desboëlhe*. — « Pour *debelle*, combat », dit l'éditeur.

Descange, subst. fém., échange, changement, 8261 (par *une descange*), II, 6667 (*celle descange*).

Descangier, échanger, 17055, 23678.

*Descargier, 17052 : Une tronchon d'une lanche at erant enpougniet, III cops donne Ysonart, jà l'euwist *descargiet* Quant Naime le baston li fut des poins sachiet. — Selon B. : « déchargé de la peine de vivre, sans doute ». Je pense qu'il est plus raisonnable de corriger *destargiet*, dépouillé de sa *targe*.

Descendable, condescendant, compatissant, II, 9155 : A cheaus de Huy mandat qu'ils soient *descendable* A sa necessiteit.

Descention, dissension, II, 7264.

Desclaire, adj., voy. *esclaire.*

Desclairier, neutre, briller, se manifester, 2963 : Trecanus li gentis, de euy tos bins *desclaire* (Borgnet : « pour *desclot*, sort, provient »!) ; — faire une déclaration, 6780 : De Chivremont ausi vous voray *desclairier*, Che (*que*?) serat toute vostre.

Declaveleir la capeline, même valeur que *desartir*; 3935.

Desclore, propr. ouvrir, de là livrer, abandonner à la merci, exposer, 1351 : Quant ly roy Sedros voit sa terre ensi *dexclouse*; 23150 : Mult fortement *desclouz* le sien paiis trovoit (de même *declos* 2762); 8361 : Les barons del pays ont leur rentes *desclouse*. — *Se desclore*, s'en aller, partir, 17744 : A heure de soppeir *soy* est Basin *desclos*. Cp. l'expression *se sevrer*. — Le part. *desclos* se rencontre avec le sens : qui s'abandonne, effréné, 3729 : Si fortement regnat et si fut [si] *desclos* Que sa gens le dobtent; — avec celui de « exposé, en danger », 36684 : Car son cheval ont mort, si qu'il est tout *desclos* (Bormans me paraît se tromper en traduisant par « démonté »). Le mot exprime aussi le dénuement, 20739 : Que celle engliese astoit si povre et si *desclouse.*

Descompt (mettre en), ne pas faire cas, n'en pas tenir compte, 18309 : Sire, dist Genelon, metteit (l. *metteis*) tot en *descompt.*

Desconeüe, - *cogneüe*, - *cogneiue*, inintelligence, folie (cp. *desconut*), 14653 ; II, 7322, 7336 (ici écrit *discogneüe*); déguisement, 23849 : Faux priestres, trahit m'as par ta *desconeüe*. Le mot a été mal lu par le copiste pour *descovenue* (déconvenue, malheur), 18323 : Il vous covient morir à grand *desconeüe*. — Au v. 37729 *tout sens desconeüe* est selon moi une simple cheville d'affirmation : sans déguisement, sans faux ; Bormans traduit le mot par *desconvenue*, malheur, accident, ce qui ne convient nullement.

Desconfire ; au participe passé je trouve à la rime les formes suivantes : 5440 *desconfise* (fém.), 27545 *desconfie* (fém.), de même II, 11038 ; *desconfus* 23104 (hors rime) est une erreur p. *desconfis*. Hors rime, au fém., *desconfite* 5518.

Desconfès, sans s'être confessé, 36653.

Descompangnier, disjoindre, défaire une chose arrangée, concertée, 12533.

Desconselhier (*se*), perdre conseil, se décontenancer, 6166 (mal compris par l'éditeur).

Desconut, qui s'y connait mal, insensé, 6207 : Par Ydomas le fel, qui tant fut *desconut*.— Quelques vers plus loin, dans le même sens, *mesconut*.

Desconvenable, négligent (de ses devoirs), 30992: Astoient de bin faire tuis si *desconvenable*.

Descort, subst., 5762: Mais soit conclusion de trestout cel *descort*. Non pas *discours*, comme dit B., mais *discorde*.

* **Descort**, participe, 10263: quant saint Lambiert à tort Murdrirent telement que je vos ai *descort*. — Selon les licences orthographiques de notre texte, on pourrait à la rigueur tenir cette forme p. *descors* = lat. *discursus*, au sens de discouru, mais ce peut être aussi une faute de lecture p. *destort*, *destordre* étant pris dans l'acception figurée de déployer, exposer (cp. lat. ex-*plicare*). — Je corrige également *descors* en *destors* au v. 16977 : Main ains qu'ilh y vengnent, se sont à eauz *descors* Chis de Lanchon. Le sens est: détournés vers eux.

Descoudre, faire rompre les rangs, mettre en déroute, II, 1923: Braibechons abbatent, mult les ont *descosus*.

Descovenue, déconvenue, malheur, II, 11582; inconvenance, II, 11689, où le mot est estropié en *descoveiuwe*. Voy. aussi l'art. *desconeüe*.

Descovreture (*en*), à découvert, II, 1732: mais *en descovreture* Le fiert Thiris de Preis. « Sans qu'il ait eu le temps de se couvrir ».

Descrutineir, examiner, discuter, 6574 : Là fut *descrutineit* et les miens et les tiens.

Desdain, indignation, 2122, 10213; *sens desdain*, cheville d'affirmation, pr. sans désapprobation, sans conteste, 6049.

Desduit, aise, aisance, 1763: en mult povre *desduit* Nasquit ly roy Jesus. — *Sens desdus*, 24683: Ly bastart de Beafort vers Hesbain est corus, Par les vilhes criant : « Aus armes *sens desdus* (sans s'amuser plus longtemps, sans tarder).

Desespoire, verbe, désespère, 655; aussi *despoire*, 663 et *despaire*, 33537.

* **Deseuclins**, 27520: Et ausi li costat pluseurs mars *deseuclins*. Lisez *de seuclins*; mais quid *seuclins*? il ne peut être question de *sequin*, qui est un mot arabe; je crois donc qu'il s'agit de *squelins* (schelling), par métathèse *seclin*, *seuclin* (s'il ne faut pas lire *senclin*).

* **Deseurée**, 22270 : [Le comte de Hainaut médita] coment sa suere sera deshiretée Et de Huy la conteit cachie et *deseurée*. Lisez *deserrée* (pr. séparée), dépossédée.

Desevré, voy. l'art. précédent.

Desevranche, pr. action de *desevrer* (trancher) une affaire, décision, conclusion (d'une affaire), II, 11176 : Si longe fut la choise anchois sa *desevranche*.

Desierteir, détruire (une ville), 2851. — Bas-latin *desertare* = vastare.

Deslachier, = *desrompre*, faire rompre les rangs, mettre en déroute, 27218: [Ilh embrache] Celle mache à deus mains, et Champignois *deslache*. Cp. l'expression *descoudre*.

Desloier *son irour*, relâcher son courroux, II, 765.

Desnueir, 28704: Là comenchat estour qui Ardennois *desnue*. — « Éclaircir les rangs, affaiblir ».

Desomelhier (*se*), se réveiller, 10148: Quant il voit le jour luire, erant se *desommelhe*, 1715: Or esculeis avant, cascun soy *desomelhe*. — Dans le dernier passage, le terme est pris au figuré: que chacun se réveille, c'est-à-dire prête attention. L'éditeur croit, au contraire, que l'auteur veut dire : soit endormi (comment peut-on *esculeir* et être endormi à la fois?) et propose de lire: *soit de someil.* Cette conjecture se réfute d'elle-même.

Despalhier, 5977 : Portant vint il à Treit, que son cusin assalhe, le fil de son antain, Boydent, qui les *despalhe*. — Quid? Le mot répond à un type lat. *dis-paleare* (palea), mais quel sens attribuer à ce composé? disperser (cp. l'all. *zerstreuen*, qui a une origine analogue)? désunir, diviser? Ce dernier sens se produirait aussi en admettant que *despalhier* réponde au type lat. *dis-palare* (cp. *pilare*, fr. *piller*, avec *l* mouillé), lequel *dispalare* est consigné par Du Cange avec le sens de séparer, disjoindre. — L'éditeur ne dit rien; avec son système, il était si facile de dire en note: pour *despolhe*, dépouille.

Despapelhier, pr. éparpiller, 6139: Cascun soy *despapelhe* (se disperse); sens neutre, se brouiller, 10142: la chouse *despapelhe*. — Le simple *papelhier* se voit 6139: Quant voit coment sa gens sifaitement *papelhe*.

Despapiner = *despapelhier*, 24821 : Car la nuit est venue, qui tous les *despapine*.

Desparelhier, mettre en pièces, 6152 : Le thier, le quart ochist, nous (= nos) Franchois *desparelhe*, A l'un cope le chief, à l'autre la maselle; — diviser en deux (un empire), 6061. — Substantif verbal : *desparelhe*, partage, 10142 : n'y ot nul *desparelhe*.

Desparleir, contredire, contester, 12687 : nuls ne le *desparolle*. — Ces mots constituent, à mon sens, une cheville d'affirmation, disant : que nul dise le contraire; je pense que l'éditeur se méprend en traduisant : « nul ne parle mal de lui, il n'y a qu'une voix sur son mérite ».

Despars, surexcité, éperdu, 20316: Gobiers chiet mort à terre, ses fils en fut *despars* ; peut-être aussi 18391. Forme wallonne du mot *despert*, sur lequel je renvoie aux Notes de Jean de Condé, I, p. 395-6. Il existait sous deux formes : *despert*, - *te*, et *despers*, - *se* (d'où s'explique le subst. *despersité*, Jean de Condé, II, p. 225, v. 75). L'interprétation habituelle par *désespéré* est inexacte; la similitude des mots est fortuite.

Despars (part. de *despardre*), dispersé, en déroute, 20316, 32624, 36696, II, 10610.

Despechier, partager, 21467 : Ensi sont ly enfans noblement *despechiet* Entreauz que nuls debat n'i ot ains desploiet; 22751 : mains bins ont *despechiet*. — Il faut se garder de traduire par « mettre en *pièces* », sens ordinaire. — C'est un autre verbe *despechier* que celui qui se présente aux vv. 6960 : Car onques de raison ne furent *despechiés*, et 30681 : Tant que li autre aront leur chouse *despechiet*. Les deux cas se rapportent à *dépêcher*, le premier avec le sens de « faire sortir, éloigner »[1], le second avec celui de « expédier ».

Desphier, épier, espionner, II, 9095.

Desploier, faire plier les rangs, mettre en déroute, 32348 : [Qui là veïst] coment cascun emploie Sa forche, et Braibechons et ches Flamens *desploie*.

Despouse, verbe, litt. *dispose*; act., régler, gouverner, 5687 : qui *dispouse* si noblement sa gens; réfl., se disposer, se décider, 8348 : si soy *desponse*, Qu'il evesque de Tongre... Ordinat saint Thiart; neutre, quid? 11532: En fietre saint Lambiert, qui noblement *despouse* De rubis, esmerades et saphirs et turquouse. Y a-t-il ici une transition un peu hardie de *disposer de* = avoir à sa disposition, au sens : avoir en quantité, abonder? Je le croirais bien. — La phrase *mains qu'il soit desposée*, v. 30873, embarrasse M. Bormans à tort; je crois qu'elle ne dit autre chose que « pour peu qu'il y soit disposé, qu'il en ait envie ».

Despouse, subst., variété wallonne de *despoise*, dépense; 11522: par grant *despouse* (somptueusement); 20735 : par quoy en leur *despouse* Venroit emolumens (par quoi leur dépense, leur train de vie gagnerait).

[1] On peut aussi, toutefois, interpréter ici le mot par diviser, séparer.

Desquendre, descendre, 430; 3418 : Mainte mervelhe orés adès en *desquendante* (poursuivant) Ma matere approvée, qui tant est atraiante.

Desquirεir, déchirer, 1083.

Desrachineir, ébranler dans ses fondements, II, 5932 : Si laist ses paiis en pais, car trop les *desrachine* (vers trop long).

Desraie, verbe, 2239 : Jusque[s] en piés (lisez *pies* = pis) li mist (il s'agit de l'épée), ensi tout le *desraie*. — De *desréer*, mettre en *desroi* ?

Desrelhier (*se*), se décontenancer ? 14739 : dont soy *desrelhe*. Dér. de *desréer* ? Donc pour *desreelhier*. Cp. le mot suiv. — La note de B est plus problématique encore : « Pour *desraint*, se contrarie, s'inquiète. » Où ce mot peut-il bien se trouver?

Desroelhier, mettre en *desroi* (désordre, déroute), 6168 : Chis jovenes cristoyens ma gens trop *desroelhe;* 14735 : Ligois et Hesbengnons li Danois *desroelhe* (ici = met en émoi?). — Subst. verbal *desroëlhe*, 10162 : par grant *desroelhe* (désordre, confusion).

Desroie, 32374 : [Si Saint-Lambert possédait encore une telle réunion de chanoines] Qui teil puissanche eussent et criassent Monjoie, Hongrie et Danemarche, Allemangne et Savoie, Saxongne et Loheraine *et les aultres desroie*, Dont à sain Lambiert fu la flour et l'esbanoie, Je crois encor seroit li paiis en grant ploie. — Bormans traduit dubitativement les mots soulignés par : Et qui mettent leurs ennemis en déroute. Je ne suis pas de cet avis et pense que *desroie* représente l'a. fr. *destroit* = district, pays; donc « et les autres pays ». L'omission du *t* peut être motivée par l'euphonie, et convertir *ois* en *oie* au profit de la rime rentre dans les habitudes de l'auteur.

Desroier (*se*), se dérégler, perdre toute mesure, 18942 : Adont commenche à rire, si que tot *se desroie*. — Borgnet rencontrant dans Roquefort, parmi les diverses acceptions de *desraingnier*, aussi celle de renverser (acception plus que problématique), il conclut que notre vers veut dire : « Il rit à se tordre les côtes. » On ne saurait se tromper plus grossièrement.

Desruban, pr. précipice, fig. précipitation, ardeur, 26044 : A l'assembleir des lanches fu grant li *desrubans*. Voy. aussi *deruban*.

Desruis (à lire, selon la rime, *desrus*), II, 5775 : On doit faire raisons, ou ons en est *desruis*. Lisez *destruis*; peut-être moins une faute de copiste qu'une licence de prononciation; cp. plus haut *desroie* p. *destroie*. « Ou on en éprouve du *desroi*, du mal », telle est l'explication de l'éditeur.

Destempranche, intempérance, excès, 36751 : A cel temps que je dis ot male *destemprance* A Liege symonie.

Destemprement, préparation (d'un poison), 14130 : atant *destemprement* Ont fait de fort venin.

*Destendre ne donne aucun sens 27941, mais bien *descendre*.

Destien (*sens*), sans arrêt, sans retard, II, 6810.

*Destient, II, 6792, tous li cuer les *destient*. Lisez *destrent* (serre); cp. 6886 : la mort si le *destraint*. — Participe passé, 34359 : armeis roge que graine A une *destient* lyon qui demostre la vaine De Gheldre. Quid? Prob. aussi mal lu p. *destrent* (lié); ou p. *descient* (déceint)?

Destin, 37751 : dit li avoit Seguins De Prage que li prinche de Liege *par destins* Orent tuis releveit. — Non pas « résolument », comme dit la note, mais « d'une manière fixe ». — *Faire destin*, être fixé, placé, 14152 : Tantoist que sus la table *fist* l'escuele *destin*.

Destiner, act., indiquer comme certain, certifier, 18803 : et li cuer me *destine* Que c'est li dus Basins; — signifier, 34251 : ne say que che *destine*. Neutre, se diriger vers, 1884 : la grant voie perine Qui de Jupilhe à Tongre en pou d'heure *destine*; s'établir, se produire, 22288 : Tout droit à Nostre Dame par qui tous bins *destine*; sourdre, couler, 24280 : Durement le navrat, li sanc fort en *destine*. Au v. 27399, où il s'agit d'une source, dans la phrase *mains en fin toute destinoit*, le verbe reprend son sens primordial s'arrêter (tarir). Borgnet, à propos de *destinoit*, fait la note plus qu'énigmatique : « Ce doit être le substantif du verbe *destringere*, tomber en détresse ».

Destinée, manière, 3194 : Dedens ces Huenx se fiert par teile *destinée*; 30026 : Et puis at allumeit (il a fait des éclairs) par teile *destinée*, Qu'il en issit flaireur si tres envenimée.

Destint (éteint), fig. épuisé, ruiné, 34005 : Cheli povre paiis qui mult en fut *destint*.

Destoir = *destor*, *destour*.

Destor, *destour*, *destoir*, subst. de *destourber*, II, 5069 : entreis sont... en Condroz, où ils ont fait *destour*, Car Vilberre il ont arses et mis en grand tristour; II, 8073 : Huiois tient en la guerre et en morteil *destour*. La forme substantive habituelle est *destourbier*.

DESTOR, *destour*, *destoir*, subst. verbal de *destorner* (détourner; empêcher, mettre obstacle); obstacle, opposition, 9318: pour luy faire *destour* (pourrait aussi être rapporté à l'article précédent); 31249: nuls n'en fut en *destour* (personne ne s'y opposa); hésitation, 2531 : n'y at fait lons *destours*; 38241: partant ne fait *destour*; 4089: sen (= sans) *destors*; II, 11568: Et ils li ottroient trestous sens nul *destoir*; lieu secret, pays éloigné, 3710: droit vers le grand *destour* De God et de Magod ont il pris leur retour. — *En destour*, secrètement? 29613: L'empereur Henry, qui mors est en *destour*.

DESTORS, part. de *destordre*, déployer, 2506: *destors* le confanon; 32638: *destour* les siglatons; dégainer, 2701 : Cornulo et les siens ont les bons brans *destors*; détourner, 34665: mais grevanche, ne dedens ne dehors, Ne ferat à l'engliese, ains le sera *destors* (détournera, empêchera) A toutes altres gens.

*DESTOUBLIES, II, 7253: Angousses et *destoublies* et grans mortaliteis. — Le rhythme indique la correction *destoubles*, ce qui nous produit une forme allégée de *destourble*, subst. de *destourbleir* (troubler), dimin. de *destorbeir*.

DESTRAINCTION, dans la cheville d'affirmation *tot sens destrainction* (sans restriction, sans réserve), 27103.

DESTRAINDRE, contraindre, 37786: Et les aultres *destraint*... D'obeïr à Lothaire.

DESTRIANT = *adestrant*, II, 12351: Et l'abbeis de S. Jake si l'aloit *destriant*, Et chis de S. Lorent si l'aloit *senestrant*. — Donc d'une part *destrïer*, de l'autre *senestreir*.

DESTRIRE, verbe, prononciation wallonne du fr. *destrier* = *detrier*, tarder, 1544: sens plus avant *destrire*. — La même laisse en *ire*, présente de même *lassire* p. *lassier* (laisser) 1546, *despitire* p. *despitier* (offenser, injurier) 1556.

DESTROIT, peiné, angoisseux, 699; pressé, impatient, 8073; *à destroit*, péniblement, 65 : qui morut *à destroit*.

DESTROIT, part. passé, 12146: quant la nouvelle oioit De Pipions coment son paiis at *destroit*. — Licence p. *destruit*? Peu probable, plutôt = lat. *destrictus*, opprimé.

*DESVOIE, 17868: N'ot pas aleit VI miles que son sors se *desvoie*. Faute de lecture, lisez *desnoie* (se dénoue).

DESVORELHIER (*se*), 10160: Le cheval fist corir, qui fort *se desvorelhe*. — Je pense que ce terme doit exprimer précipitation, rapidité, ou « se consume, s'épuise »; pour l'éditeur c'est « dévoie ».

Detenir, retenir, II, 1141 : Pour *detenir* Ferrans de Henry à greveir; réfl., *se detenir*, se maintenir, se conduire, 2667 : Nos loials Tongrois sont (= se sont) richement (= noblement) *detenus*.

Detenement, arrêt, retard, 18584 : Asalhons le chasteal sens nul *detenemens*.

Detier, voy. *deitier*.

Detort, adultérin, voy. sous *decort*.

Destrache, subst. d'un verbe *destrachier*, distraire, retrancher (cp. *retrachier*, retirer, 7198), donc retranchement, réserve, refus, 7187 : se creanteir voliés, sens malvaise *destrache*, De venir contre moy... Armeis de toutes armes.

Detraire, mettre en pièces, ou écarteler? 2301 : Qui trois chevaliers ont occis et tos *detrait* (= détruit, dit B.); — tirailler, harceler, malmener, 5276 : Mereovex li rois les Huenx forment *detrait*; — retrancher, ôter, dans la formule affirmative *sens detraire*, sans rien ôter de la vérité (cp. *extraire*), 2964; — *se detraire*, s'arracher les cheveux? 38280 : forment vot desplaire Al conte Balduvin, car tot *se* vot *detraire*.

Detressier, être en détresse, en péril, 4166 : si qu'elle (la foi chrétienne) ne *detresse*.

* **Detrimeit**, 26739 (il s'agit d'un *mostier* de construction récente) : povrement fut fais, si est ja *detrimeit*. — Évidemment un mot altéré; je corrige *decreveit* (décrépit), que favorise le sens et la lettre. Pour B., le mot signifie endommagé et vient de *detrimentum* !

Detris (*sens*), pr. sans retard, d'où : sans hésitation, d'où à son tour : assurément (n'hésitez pas)? 5880, 29785.

* **Deuisse**, 1297 : Sa terre une seul denir ne fut par lui *denisse*. — Selon B. : endettée, engagée. Interprétation impossible. Notez que la rime exige une finale en *ise*; je propose donc de lire ou *devise* (partagée), ou *demise* (diminuée).

Deûtement, dûment, 5088.

Devantrain, prédécesseur, 29094 : Plus despendit Obiers que ses *devantrains* dus.

Devantris se trouve en rime dans une laisse en *it* 22016 : Nonpourquant fut leur comte après li *devantris* Ogier, qui fut ses fils, qui bien soy combatit Contre les Sarazins. — Qu'on écrive la finale par *is*, ou, selon la rime, par *it* (cp. deux vers plus haut

porprit pour *porpris*), elle équivaut à fr. *iers* (nomin. de *ier*), et *devantrier* doit signifier « de premier rang » ou tout simplement prince. — On ne se rend pas compte du point que le texte imprimé présente entre *devantris* et *Ogier*.

Deventrain, qui est dedans (wall. *devins*), 7227 : Ly dus s'i acordat et la gens *devantraine* (l. *en* p. *an*); 32464 : Ly evesque Alixandre celle gens afforaine (les étrangers), Lyge, Huy et Dynant qui sont gens *deventraine* (nationaux, qui sont de son domaine) At servit luy meïsmes de pensée excellaine. — Les éditeurs se trompent en interprétant *gent dev.*, Borgnet par « classe supérieure », Bormans par « gent de premier rang ». Le même terme est employé 13963 en opposition avec *deforain*, pour désigner une des parties en lutte dans un tournoi. — *Divintrain* est encore wallon p. intérieur.

Devins, 15482 : Là serat descoveirs tous li mavais *devins* Qui fut fait de Radus, nostre cusin frairin. — Quid? prédiction (de *deviner*)? ou ce qui me semble un peu hasardé (*ins* = *is*) = *devis* (propos)? La note porte : « Pour *devise*, décision, délibération. »

Devinsent = devinrent, II, 11455. Est-ce une faute de lecture?

Devisement = *devise*, manière, 2561.

*Devoie (*par*), II, 11429 : Jusqu'à Mont Sains Guibert ont ars, tout *par devoie*. Ce n'est pas « par excès », comme dit Bormans, mais il faut lire *par denoie* (à plaisir), voy. *donoi*.

Diablerie, fait diabolique, II, 6757.

Diervine (*estre en*) = estre *endiervé*, endiablé, 7055.

Dieste, mesure de longueur, 11688 : Mult fut de grant porpris, n'y avoit pais *C dieste* Del englise Sain Pire. — Bas-lat. *dextra*, a. fr. *dextre*, *diestre*, voy. Du Cange.

Diffamé, affaibli, 18616 : Car ne pout (?) plus dureir, leur forche est *diffamée*. Je doute de cette leçon; *deffinnée*?

*Diffension, II, 4442 : Puis el chastel les moinent sens nulle (pron. *nul*) *deffention* (sans qu'on y mette obstacle) Et li Ligois n'oisent faire *diffention*. — Quoi que pense l'éditeur, je tiens le dernier mot pour mal lu, et je corrige *dissention*.

Differenche, délai, II, 11542 : sens nulle *differenche*.

Differeir (*se*), = se *deporter*, se dispenser, 2266 : nuls d'cas ne *soy differire*.

Diies, dix, 5182 : *Diies* milh d'abatus. — Cette forme bissyllabique est-elle admissible, c'est-à-dire phonétiquement correcte? Je crois que oui.

Diligier ou *diligire*, alléger, soulager, 4894 : ne toy puis *diligire*; 10435 : Qui faculteit li donne qu'ilh porat sens sejour Toutes gens lunatiques... Saneir et *diligier* et remettre en baudour.

Dimengne, dimanche, 868 et passim. Encore du wallon actuel.

Dinement (dignement), fortement, 2568 : Tremus qui sayne (saigne) *dinement*. — Mal lu p. *durement*?

Disaisine, spoliation, 28530 (associé à *murdre, larchin, tolte*).

* Dyscesius, II, 9210, faute (typographique?) p. *dyocesains*.

Discipline, 1. manière d'agir, 6183 : Mis se sont al fuiir par male *d.*; 31350 : Et Ogier le refiert par grande *d.*; 37803 : Et se li fist hommaige par teile *d.*; II, 1672 : par noble *d.* — Quid *par discipline* tout court? 18807 : En la tente entrat de Johan *par d.*? De bonne manière, décemment? — 2. Carnage (voy. mon Gloss de Froissart), 3897 : Tongrois et Sycambiens en font grant *d.*; 7045 : Là comenchat batalhe et teile *discipline*.

Discogneüe, voy. *desconeüe*.

Discors = lat. *discursus*? donc évolution, 2702 : Entre eas se sont ferus par mervilheus *discors*. — Ou faut-il lire *distors*, déploiement?

Discors ou *discours*, discorde, 28216 : Et puis muet en la vilhe grans *discors* et hustins; 28122 : mais là ot grans *discours*; Onques ne se porent accordeir par amour.

Discretion, discernement, jugement, 38435 : Et quant Baldwin ot teile *discretion* Que par luy governeir ilh pot sa region.

Disjoincture ou *disjuncture*, 1. état, situation, II, 9127 : Et ensi stut li fais en teile *disjoincture*. — Le mot, tout en étant construit de manière à devoir signifier le contraire, vient se rencontrer avec le terme moderne *conjoncture* (concours de circonstances). Cela s'explique : l'état d'une affaire se détermine par la manière dont les choses se *joignent* ou se *disjoignent*. — 2. Interruption; loc. *sens disjuncture*, sans cesse, II, 7472.

DISLOELHIER, délier, faire rompre les rangs, 6158 : Thebelins aprochat qui sa gens *desloelhe.* — Je pense que c'est plutôt un dérivé de *desloier* que de *dislocare.* — Pour la forme, cp. *desroelhier.*

DISPECTION, mépris, 35964 : car celle dictions Prist le conselhe le roy en grant *dispections.*

DISPOSEIR, déposer, II, 3594 : XXVII ans regnat, puis le *disposat* ons. — Ailleurs *deposeir*, II, 8452 : Quant li pape ot Huwe l'evesque *deposeit.*

DISSOLEIT, désolé, désert, 9635 : Tot parmi la Campine, une paiis *dissoleit.* — Cp. *dissolation*, désolation, 38920.

DISSOLU, 1. répandu, dispersé? 3094 : Al temps que je vos dis furent Huenx *dissolu* Es partiie de Rome... (peut-être une simple épithète de *Huenx*). — 2. Étendu, vaste, 10901 : Del sanc à mors rogist la plache *dissolue.* Ou serait-ce *dissous* au sens de détrempé? — 3. Outrageux, arrogant, 6212 : Cloveïs de Franche, qui tant fu *d.*; 9294 : Cascun s'en fuit errant comme faux *d.* (dépravé, truand); 12295 : Combien qu'il y at gens qui sont trop *d.*; 36859 : Ilh est trop *dissolus* Et trop presomptueux de mal faire et agus.

DISSOVENANCHE, quid? 25934 (il s'agit de l'accord relatif à la cession du comté de Looz) : Trestout fut approveis pour la *dissovenanche* de Henry l'empereur. — Je pense qu'il faut traduire : pour qu'il ne s'effaçât de la mémoire, pour en prévenir l'oubli.

* DISTANNEÜE, 3008 : Si t'en covint morir à grant *distanneüe.* Faute de lecture p. *disconvenue* (cp. 26148).

* DISTONEÜE, 35672, faute (reconnue par l'éditeur) p. *discovenue.*

DISTOUR, II, 2103 : atant font grant *distour*; Braibechons reculent... Quid? Action de se détourner? Peu probable, si le sujet est : les Dynantais. Je crois plutôt qu'il faut lire *discour* (cp. plus haut *discors*), ou prendre *distour* au sens de déploiement.

DIVISION, *devision*, = *devise*, *devis*, 1. gré, souhait, II, 8500 : Qui leur faisoit leur boins à leur *division*; 2. manière, *par teile division* II, 10783, 11726.

DOBLÉ, faisant double emploi, superflu, 28512 : Que li chi declarcir seroit chose *doblée.* « Redite sans raison ».

DOBLET, haubert doublé, 4331 : Coeffe ne jaserant, ne chapeals ne *doblès.* — De là *dobletin*, adj., 3492 : la coeffe *dobletine.*

Doctrine, conseil, 37808 : Que jà n'arat par luy ayde ne *doctrine*; manière d'agir, 6184 : quant voient la *d.*; manière en général, 24832 : *par teil doctrine.*

Doiart ou *douars*, douaire, dotation, 6646, 37379.

Doie, doigt, II, 131 (p. 590) : [Le cop] Dedens le teiste entrat, s'en ostat un *doie* De char et de cheviaz. — Propr. ici l'épaisseur d'un doigt; la mesure exige soit *si en ostat*, ou *une doie* [1].

Doie (à la rime), p. *doi*, *dois*, deux, 28744.

Doieus; 8325 : et ches englise deuse At consacreit l'evesque de volenté *doieuse* En honour de sain Pire. — Quid? disposé à *doier* (doter)? cp. *doiart*. Ou une formation arbitraire tirée de *doux*? Ou enfin une faute p. *joieuse*?

Dois ou *doi*, deux, forme habituelle, 372, 714; cependant on rencontre aussi, selon la rime *deus* 3664, *deuse* 8325, *doie* 28744.

Dolament, adv., mauvaise graphie p. *dolamment*, tristement, 9168 : *dolament* ly at dit, tenant le chief sorchient (l. *sor chient*).

Dolereus s'applique à tout ce qui peut causer de la peine, ainsi à un homme vicieux, II, 4381. — La rime amène la forme *dolerois* 35089.

Doloir, v. actif, plaindre, 7352 : A Robiert est venus com chevalirs hardit Et Robiers contre luy, qui bien pou le *dolit* (parfait défini wallon régulier).

Dolosement, subst., plainte, 6660.

Domieste (= lat. *domesticus*), apprivoisé, fig. doux, 1749 : Ensiment conchuit Dieu celle Vierge *domieste*. Gilles de Muisis a *demieste*.

Donnée (*faire*), faire don, II, 5109.

Donoi, *donoie*, *denoi*, *denoie*, amusement, plaisir, train de vie luxueux, 12848 : Dame de grant *donoi*; 18955 : mener grant *donoie*; 23229 : rentes de grans *donois* (fort riches); *par* ou *à donoi*, à cœur-joie, avec ardeur, avec bonne grâce : 771 : Atant l'at baptisiet par mult noble *denoy*, Tongre l'at appeleit (Borgnet pense que,

[1] Pour le fém. *doie*, cp. Berte aus gr. p., 2856 : Symons vint à Bertain, si la prent par *la doie*; Guill. de Palerne, 7080 : L'une tint l'autre par *la doie*. Quant à l'emploi de *doie* invariable au pluriel, je renvoie à mes notes Roi Gormond, 410 et Trouvères belges, 2e serie, p. 361, v. 461. — Aujourd'hui le wallon dit *deu*.

puisque *denoi* serait = déni, il faut lire *donoi* et l'interpréter par *don*; c'est une erreur); 4710 : puis s'en vont par *donoy* Encontre les Alans; 24714 : En l'estour sont ferus par si forte *donoie* (Borgnet pense à *dongier*, puissance); 28755 . Le comte de Cleirmont y fiert à grant *denoie*.

Donoier (*se*), s'amuser, mener bonne vie, 15904.

Dordelhier, être étourdi, roupiller, 10159 : Guyon brochat qui de somme *dordelhe*. — B. veut corriger *dorvelhe*, que lui suggère l'adj. *dorveillé*, qu'il trouve dans le Complément du Dictionnaire de l'Académie. Bien que je n'aie pas d'autre exemple de notre mot, je l'accepte comme une création populaire. Cp. fr. *dodiner*, *dodeliner*; le thème *dord* peut s'expliquer par l'influence de *dormir*. Voy. aussi *endomdelhier* et *endordilhier*.

Dorseal, 29927 : et XII *dorseais* bons Pour repareir (parer) l'engliese donat. — Bas-lat. *dorsale*, pallium vel aulaeum quod parietibus appenditur; fr. *tapisserie*.

Dotal, = *dotable*, redoutable, effrayant, 19343.

Dourat, = *dolrat*, fut. de *doloir*, II, 7348 : Que toute la vesqueit... S'en dolit et *dourat* jamais sens recourage (l. *recovrage*). — Passage mal compris par l'éditeur.

Dreux, forme wallonne p. *droit*, amenée par la rime, II, 10720.

Drier (*par*), par derrière, II, 7659. — Wallon actuel *dri*.

Droit (*faire son*), 9202 : Ebroien *fait son droit*, Trahitre est et mavais. — Non pas, comme dit B., « se rend justice », mais « agit comme on doit l'attendre de lui ».

Dromadars, *dromedart*, *drumedaire*, qualification d'honneur, 1943, 2434, 4991, 32614, 36692.

Drut, riche, II, 4039 : Par le greit des borgois qui furent li plus *drus* Il a saisit le ville; 31125 : car à Lige vinrent IIII^c des plus *drus*. — Fort, sévère, II, 7557 : sa discogneiue Amenderont à li de penitanche *drue* De corps, non pas d'argent. Peut-être une faute p. *dure*.

Dubitation (*en*), II, 2550 : li evesque Huon Vient chevachant à Liege *en dubitation* (soucieux, pensif).

Ducheteit, duché, 4654, 1782; *ducheit* 1790, 4650; au vers 36309 il faut lire, au lieu de *ducheit*, soit *ducheteit* ou *ducheeit*. — *Ducheit* peut se ramener à lat. *ducatus*, ou être considéré comme contraction de *ducheeit*, forme syncopée de *ducheteit*, qui représente lat. *ducitatem*.

Durée, étendue, II, 202 (p. 586) : li bois de Glain qui oit longe *durée*.

Durenche, 9255 : Luy et ses moines vont à la crois de *durenche*. — Plus haut (9251) il est dit que la croix en question avait nom de *patienche*. Notre mot signifie donc souffrance (B. dit : à la croix où il faisait si *dur*); la finale *enche* est donc ici une licence de rime.

Dureir, résister, 35869 : Car Huiois qui sont dyables ne les lassent *dureir*. — La traduction « ne les laissent en paix » n'est pas exacte.

E

Echa (*en*), 20160 : Que de celi Robert... Desquendirent despuis en cel temps *en echa* Li Hesbengnons linage. — Borgnet, séduit par le mot *escaeta* qu'il trouve dans Du Cange, traduit *en echa* par « par succession ou héritage ». Erreur. Le temps *en echa*, c'est le temps d'*ença*, l'époque qui précède le temps actuel. *Echa* est la forme wallonne de *ença*.

Effengne, 888 : Sor l'an v^m et c et xx [et] vii *effengne* Les at livreit Gregore en la terre Aquilengne (*sic*). — Je suis aussi embarrassé que l'éditeur pour expliquer ce terme, qui paraît déterminer plus précisément la date indiquée. *Effengne* serait-il une forme extensive de *effin* = *en fin*? Ou un écho wallon de l'all. *anfang*, commencement, néerl. *aanvang*?

Effecte (*al*), à l'effet, II, 6574.

*Ecuyen? 8837 : Il a ferut Ebron, l'*ecuyen* de renommée, qui tenoit tout Avergne. — Leçon impossible; le sens et le rhythme recommandent l'*escut*, métonymie p. chevalier.

Effondu, 25090 : Braibechons reculent comme gens *effondue*. Épuisé, affaibli; voy. mon Gloss. de Froissart; aussi *enfondu*, II, 3617 : malade ou *enfondus*.

Effondure, dépérissement, langueur, 6506 : Morut ly cuens Gobers à Treit par *e*. (B. pense que le sens pourrait être « il se noya »); en parlant d'un pays, famine, 23259. Aussi *enfondure*, 443 : Et si gens d'*effondure* s'en vont par la citeit. Sans doute « ses gens épuisés, affamés »; selon B., « gens de destruction » ; il invoque le verbe *enfoundrer*, détruire.

Effrendre, faire effraction ; *sens effrendre*, 23049.

Effroidure, 22194 (il est question des chanoines de haute lignée attachés à l'église de Liége) : Nommeit vous en ay cinq où n'at nul *effroidure*. — Quid? Selon Borgnet : interruption de descendance noble. C'est là une simple supposition d'après le sens. Peut-être sous le thème *froid* y a-t-il à chercher le mot *fraude* et le sens serait : « chez qui il n'y a pas lieu d'admettre de *fraude* dans la production des titres de noblesse ». Je voudrais lire : *nule froidure* » (*oi* wall. = *au*, *o*). Cp., quatre vers plus bas, *n'y at point forfaiture*.

El, lat. *aliud*; 13535 : Tant ot là d'unc et d'*el* estre (l. *entre*) cauz esteit parleit. — B. ne connaissait pas sans doute le mot *el*, puisqu'il écrit *del* et dit qu'il faut peut-être lire d'*altre*.

Embahir, = *esbahir* (4796), 2756, 4848.

Embastie, 23322 : Si ont le fietre mis desus l'ierbe *enbastie*. — Quid ? *en bastie*, in bastida, sur un catafalque, cp. chastel ?

Embrache, adj., embrasé, 11224 : mains li engliese *embrache* De Hacours fut [des]puis par Guyon de Porcache Toute redifiie. — La finale en *ache* rappelle ital. *bracia*, *brascia*, formes ital. (concurrentes de *bragia*) du fr. *braise*. Au v. 11200, je trouve le verbe *enbrassont* (s'embrasèrent); toutefois, on n'oserait rapporter le double *s* à une raison étymologique; mais ce qui est analogue à *embrache* adjectif, c'est le verbe *s'embrachier*, qui paraît bien signifier s'enflammer, s'animer au v. 7185 : Robers, qui porcache D'avoir contre Paris estour, avant *s'embrache* Et dist. — Notez encore notre mot comme adjectif verbal.

Embrachier, embraser, voy. l'art. précédent.

Embrechant, 4351 (ce vers me semble être une parenthèse) : Ly altre èmpereour son freire fut *embrechant*. — Je ne saisis pas le sens de la phrase. Pour *embrachant*, au sens d'entreprendre, attaquer ? ou à celui d'enflammer exciter?

EMBRISIER = *brisier*, rompre, 10945 : Ches heames *enbrisoit* com che soient hanas; — faillir (à une convention), 39016 : sens *enbrisier* de rins; — empêcher quelqu'un ou quelque chose, mettre obstacle, 28067, 28071; interrompre, 36428 : sens moy à *enbrisier* ma parole et mon fait.

EMBROIER, enfoncer (le fer d'une arme), 999 : le brant ly *enbroie* Parmi heame et haubier; 24709 : Parmi le pis la lanche erament li *embroie*; II, 134 (p. 590) : Sour le chief dou cheval tout oltre li *enbroie*; enferrer, 10970 : Il n'y a si fort hiame ne le perche ou *enbroie*; réfl., = *s'embattre*, 3962 : Dedens l'estour *s'enbroie*. — Ce verbe manquant dans les glossaires usuels, Borgnet n'hésite pas à l'expliquer une fois (999) comme une forme arbitraire de *embronchier*, une autre fois (3962) comme identique avec *s'embriver* (s'empresser). Ce n'est là que de la fantaisie; le sens du mot, tel que je l'indique, est indubitable; cp. Richart le Biel, 3902 : Sa lanche en l'escu li *embroie*; Guill. de Palerne, 1238 : Si se fiert dedens et *embroie*; voy. aussi Raoul de Houdenc, Songe d'enfer, 563 (Trouv. belges, 2e série, p. 196). — Le subst. *embroi* se voit dans Guill. de Palerne, 1264 : En l'espiel sui et el *embroi*. — L'étymologie est douteuse; voy. Littré sous *embrayer*. Förster, à propos du passage cité de Richart le Biel, rejette avec raison un type *imbroccare*; en effet, ce dernier a donné *embrocher*, et d'ailleurs il faut présumer un thème *brei* : dans les fragments de la Geste d'Orange, publiés en 1878, par Stan. Bormans, v. 193, on lit : Mult a ci boen tornei, Mult me delite m'espeie *mettre em brei*.

EMBRONGNIER, faire baisser (la tête), 7113 : Une grant cop li dona, qui fut de teil substanche Que le chief li *enbrongne*. — Autre forme de *embronchier* (part. *embronchié*, tête baissée, triste, II, 1881).

EMBUISSIÉ, embusqué, II, 10218.

EMPAINER, mettre à l'ouvrage, 745 : Atant mandat ouvriers plus d'une quarantaine .... et trestous les *empaine*; 34342 : qu'il si forment *enpaine* Et travelhe. — Borgnet rapporte notre mot à *empoindre*, pousser, exciter! — Au v. 4065, lisez *s'enpenerat* en un mot.

EMPART, subst., 19701 : Andolay assenat Ogier de teil *empart* Que l'escu li fendit com ele de malart. — Quid? B. se tire aisément d'affaire en disant : *empart* est p. *empainte*. Pour moi, je vois dans le *t* final une simple ajoute, commandée par la rime, et dans *empar*, que je traduis par « force », le subst. verbal de *emparer* au sens de fortifier. Cp. fr. *rempart* (jadis *rempar*), de *remparer*. Ce serait donc « avec telle force. »

Empechié, obstrué, 21909 : li lis (le lieu) en fu tous *empechiés*. — Dans le passage suivant, 31849, il faut lire en deux mots *em pechiés* : car ons fut acontés Al pape qu'il astoit laidement *empechiés* De male symonie. Ou peut-on admettre le sens : embarrassé, c'est-à-dire accablé, par l'accusation de simonie?

Empeire, prés. de *emperier*, empirer, 2264 : Que li estour por eas trestot adès *empeire*; II, 4871 : Car todis *empeire* (le texte imprimé porte *en peire*); cp. *emperiés*, empirés, 36763.

Empereir, empereur, en rime p. *empereire* (2262), 4742 ; l'auteur ne se gène pas, dans une laisse en *is*, pour employer le fém. *empereïs*, 30591.

Empier (prononcez *empire*), empire, au sens de pouvoir, force militaire, 18551 : Et après venroit Charle à toute son *empier*.

Emploier, appliquer (un coup), 1080, 6280; appliquer, décerner un honneur, 4127 (il s'agit de l'évêque Martin) : puis fut canonisiet Par le pape Marcelle; mult fut bin *enploiïet* (le sujet est « ce, cette distinction »), Tant fut de grant essenche. — Borgnet propose bien inutilement de corriger *enploreit* (pleuré).

Empresure, entreprise, 1739 : Le duc ont remonteit, mais anchois fut mult sure, Par devant l'estandart astoit, telle *enpresure*. — Une mauvaise ponctuation (absence de virgule après *astoit*) a fait traduire à B. *empresure* par presse, foule.

Emprise, propriété, domaine? 28039 : celle tenoit l'*emprise* De Bolongne sour mer. Cp. *porprise*.

Emprongne, verbe, quid? 2947 : Par luy fait Deu miracle, car sains Materne *emprongne* A saneir les messiaus et les gens plens de rongne. — Pour *emprent*? se demande l'éditeur et je fais comme lui, mais en désespoir de cause. *On* p. *en* ne m'arrête pas, mais *emprengne* est la forme du subjonctif.

Empuisement, poison, 14126 : porquen je moy assent Que li donnons à table une fort *empuisement*. — La bonne forme est *empuisnement*.

En, dans notre texte est la forme constante pour *el* = *en le* (j'ai noté *el* II, 1583). Je n'ai pas encore mon opinion faite sur la question de savoir si *en* a vraiment été dit pour *el*, ou s'il ne faut pas y voir une faute de lecture p. *eu*, forme secondaire de *el* bien connue. — Je vois la forme picarde *ou* appliquée au v. 21776 dans « une castelet *ou* gors. »

ENARS, épris, part. de *enardre*, s'éprendre. Pour avoir méconnu ce verbe, les éditeurs ont partout écrit *en ars*; ainsi 20326 : Ogier perchoit la fuite, de doleur est *en ars* (enflammé, dit l'éditeur fort bien); 36712 : Car l'evesque Radulf en ot le cuer *en ars* (ici aussi Bormans comprend bien en traduisant « embrasé », mais il écrit mal); 30366 : Li sire de Vilers qui fu nommeis Gerars, Le sien escut bendeit et orleit *com en ars* Ochioit chis Lumbars (Bormans, liant étroitement *com en ars* à ce qui précède et séparant ces mots de ce qui suit par une virgule, en fausse le sens et pense à l'*art* héraldique; moi je traduis : Le sire ..., à l'écu bandé et ourlé, tuait ces Lombards avec acharnement). Il faut également lire *enars*, au lieu de *en ais*, v. 3627 : Qui todis al bin faire l'at *en ars* et semont (la note dit ici : *Ais* p. *aist*, aide; le manuscrit Br. a *ars*). J'ai trouvé *enars* une seule fois, mais atrocement mal compris (« p. *ennyeux*, ennuyé, impatient », dit Borgnet), au v. 4116 : De son peirc vengier astoit forment *en ars*.

ENCALCHINEIR, mettre dans la chaux (un corps mort), 26694, 28784.

ENCARPILHIER, quid? 9492 : Ce est ly ars des femmes qui si l'omme *encarpilhe* C'on ne s'en puit partir de sa male trawilhe (l. *crawilhe*). — Selon B., enguirlander, de *encarpe* (t. d'archit.), guirlande. Je ne puis me ranger à cet avis; la permutation constante entre les préfixes *en* et *es* [1] et le mot *crawilhe* (croc, crochet, griffe) du vers suivant, me font supposer qu'il s'agit de *escarpiller*, dim. de *escarper* (fr. *écharper*), faire des entailles; fig. plumer, dépouiller.

ENCHACHIER, chasser loin, rejeter, 3232.

ENCHÂFER, neutre, s'échauffer, II, 964 (en parlant d'une guerre), ib. 1564 (appliqué au soleil); *chire enchaufée*, visage enflammé, 11733.

ENCHENEIT, 25233 : C'est un diable *encheneit*. — Pour *escheneit*, déchaîné; contraction un peu forte de *eschaeneit*.

ENCLAIN, subst. = *enclin*, 3833 : Une engliese fondat à Tongre sus l'*enclains* — Pente de montagne, déclivité, de *encliner*; cp. *declin* de *decliner*. Selon B., *enclains* est = *enclos*; toutefois il accompagne cette équation d'un point d'interrogation.

ENCLAWURE, embarras, 29489 : là ot teil *e*. Qu'en une aiwe chaiit jusques à la chinture.

[1] Förster (Chevalier aus 2 esp. p. L, et Zeitschrift de Gröber, I, 560) explique cette fluctuation entre les formes *eslire* - *enlire*, *esbahir* - *enbahir*, *essaucier* - *ensaucier* par une forme intermédiaire avec *ens*. Entre *eslire* et *enlire*, il y aurait (par l'insertion de la nasale *n*) *enslire*, d'où par la chute de *s* : *enlire*. C'est ainsi que se serait produit de *scientem* d'abord *escient*, puis *ensscient*, puis *ensient*.

Enclin, adj., pr. baissé, penché, fig. triste, 9259: Mult fut fors enmaiés ly prieur et *enclins*. — Suivi de *de*, sous la dépendance, 35219: [canoine] *enclins* de sain Denis en Liege.

Encombreir, verbe impersonnel, arriver, en parlant d'un accident, II, 3102: or li *est encombreis* Qui (= que) par faux robeours fu trestous desrobeis.

Encontrier (*venir à l'*), venir à la rencontre, II, 4175. — Le subst. *encontrier* se rapporte au verbe *encontrer*, comme *encombrier* à *encombrer*, *destourbier* à *destourber*, etc.

Encoquelhier, 6164: Plus de XIIII à terre à l'espée *encoquelhe*. — « Renverser » en est le sens, mais comment le justifier étymologiquement? Sans doute, on peut lire aussi *entoquelhe*, qui serait p. *entorquelhe*, forme dérivée du bas-lat. *intorcare*. Pour le sens, cp. trois vers plus haut, *à terre l'entortelhe*.

*__Encoesteir__, 9548: En morteil pechiet dors, ly diable à che t'*encoeste*. — Le mot est inadmissible; il faut un mot de trois syllabes en *ieste*; *entieste* (sollicite) de *entester*, cp. prov. *entestar* ap. Rayn.? Ou *encrieste*, t'enhardit (voy. *encresteit*)? Voici la note de Borgnet (qui prend le mot pour un subjonctif) : « te poursuive, te recherche (*inquirere*) ». Inutile de la réfuter.

Encordont, 12349, 12646, II, 4850; *ancordont* 13479, 15089, 27635, 36622; *ancordans* 8448; cependant, néanmoins, toutefois. Pour sa composition, comme pour sa valeur, cet adverbe répond au néerl. *nogthans*, au haut-all. *noh danne* (ap. Graff), all. mod. *dannoch*, *dennoch*.

Encresteir, 10093: Fortement le (il s'agit de l'épée) butat, de son poior l'*encrieste*, Que tout parmi le cuer le fier trenchant *agieste* (l'éditeur a mis *à gieste*). Quid?

Encresteit, crêté, dressant la crête, fig. irrité, ardent, hardi, acharné, obstiné, 2521, (comme *encresteis* griffons), 2733 (plus *e.* com cos), 10310 (*e.* com lupars), 11722, 26370 (Et ils soy deffendent comme lyons *e.*), 35682 (plus *e.* que grue).

Encruer (*u* = *ou*, *o*), accrocher, pendre, 14354.

Endoireux, 1217 : Jusqu'al temps sain Remy, l'archevesque *endoireux*. — Quid? Selon B., riche, possesseur d'un grand *douaire*. Le mot pourrait en effet être un dérivé arbitraire de *endoiere* (dotateur) ou du verbe *endoairer* (pourvoir d'un douaire), mais alors le sens serait plutôt : libéral, prodigue de ses biens.

*ENDOMDELHIER, 6139 : Del brant d'achier le fiert si que tot l'*endomdelhe*. — Le sens réclame *endordelhe* (ou *endoirdelhe*), étourdit, voy. *endordilhier*. B. pose la question : Pour *endebelhe*, affaiblit?

ENDORDILHIER, étourdir (cp. *dordelhier*), 9478 : Et Alpaiis Pepin teilement *endordilhe*. L'éditeur confond ce mot avec *entortilhier*. Voy. aussi l'art. *dordelhier*.

ENDORMI, 9504 : Alpays emmenat li *endormis* sodans (il s'agit de Pepin). Sens fig., insouciant, négligeant ses devoirs. Cp. II, 7932 : Mais il disoit folie, que li cuer li *endort* (s'assoupit, devient insouciant).

ENDUIT, instruit, élevé, *en mals* 5497, *en bins* 6200; induit, engagé, amené, 2077 : car paiens à bapteme, anchois que vengne nuys, VII^{m} [et] III^{c} et XIIII a *enduys*.

ENFANGNIER (*s'*) = *s'embatre*, s'enfoncer, 1053 : dedens l'estour *s'enfangne*; 22724 : Jusqu'à la Salvenier le ruiseal *soy enfangne*. — D'où vient ce mot? Est-ce une acception détournée de se jeter dans la *fangne* (fange), s'embourber?

ENFIERGIER, mettre aux fers, II, 13028 (lisez, non pas comme le propose l'éditeur, *enfiergier* p. *ensiergier*, mais *enfiergiet*).

ENFIETREIR, mettre en *fietre, fiertre* (châsse), II, 10332.

ENFLÉ, orgueilleux, cp. all. *aufgeblasen*, 18614; enflé de colère, 25007 (*qui la chire ot enflée*), II, 1092 et 11833.

ENFONDU, ENFONDURE, voy. *effondu, effondure*.

ENFORCHIER, v. act., entrer de force, II, 5948 : [Henry de Montfort] at *enforchiet* le Bruele.

ENFORT = *esfort*, effort (non pas « information », comme dit la note), 5759 : Que te l'as avielhie par si mavais *enfort*.

ENFOSSIER, entourer de fossés, II, 11310 : Toutes ses gens avoit sor les chans *enfossiés*.

ENFRECHI QUE, jusque, 319 (*enfrechi* qu'al demain), 978 (*e. qu'*en la nage), 2933, 26342; II, 5417, où on a écrit par erreur *et freschi*; II, 6313 (*enfrechi jusqu'*à Meals). Voy. sur ce terme Diez, II^{c}, v^{o} *si*.

ENFRENGNE (*faire*), faire infraction (dans un sens détourné que je ne saisis pas bien), 7737.

Enfroie, 28733 : En ces Ardenois sont entreis par teil *enfroie* Que plus de M en ont getteit en celle broie. — Variation de *effroi*, bruit, confusion, impétuosité. Cp. *s'enfroier* 1.

Enfroier (*s'*), = *s'esfroier*, s'effrayer, s'émouvoir, 3959 : Ly plus hardis d'eas tos de grant paour *s'enfroie*; 6270 (lisez en un mot *s'enfroie*), 18950, 24715, 28739. Avec la diphthongue radicale *ai*, 36096 *enfraiet*, 38033 *effraiet*. — De là subst. *enfroie*, au sens de « ardeur, impétuosité », voy. pl. h.

Enfroier (*s'*), = *s'embattre*, s'engager, 12833 : parmi le bois *s'enfroie*; II, 118 (p. 590) : dedens l'estour *s'enfroie*. — Composé de *froier*, briser, comme *irrumpere* de *rumpere*. Cp. *s'afroier*.

Enfrongnier, 7123 : Une grant cop li donat, le hyalme tot *enfrongne*. — Faire des rides ou entailles.

* Engamis, II, 3547 : Bin sembloit enragiés, tant astoit *engamis*. — Lisez *engramis*.

Engangne, irritation, colère, chagrin, 1052 : Qu'ilh astoit desconfis et pris par grant *e.*; 12541 : Car teile symonie les fait avoir *e.*; II, 11255 : de coy j'ay grant *e.* Je me suis occupé de ce substantif en divers endroits : Jean de Condé, I, p. 387, Enfances Ogier ad v. 5599, Gloss. de Froissart, Trouvères belges, 2e série, p. 209. A cette dernière place, j'ai renié la signification « tromperie, ruse », que j'avais admise d'abord; je crois cependant la retrouver dans la formule affirmative du v. 8191, *il n'y at altre engangne* (« il n'y a là-dessous aucune autre finesse, c'est bien ainsi comme je dis »). Au v. 1052 cité ci-dessus cette acception conviendrait aussi.

Engangnier, II, 7716 : dont furent *engangniet*. — Soit « irrités, fâchés » (voy. *engangne*), soit « trompés » (forme variée de *engaingnier*, *engingnier*).

Engengneleir, s'agenouiller, 1463; au v. 1487 *engengnolhat*. — Adv. *engenelhon*, à genoux, 37392.

Engenrure, race, lignée, 81.

Engenui, part., engendré, né, 13017, 14090, 29781, II, 4963. Au deuxième de ces passages l'annotateur nous dit : « Inutile de faire remarquer que notre trouvère orthographie ainsi le participe passé du verbe *engenrer* ». Je crois de mon côté utile de remarquer d'abord que le part. *engenui* se voit aussi, si je ne me trompe, chez d'autres trouvères, ensuite que ce n'est pas une simple forme orthographique

de *engenré*, mais qu'elle est fondée sur le parfait défini *engenui* (engendra), qui est tiré tout droit du lat. *ingenuit*. Ce parfait n'est pas rare et se rencontre aussi dans notre Geste, v. 13275 : Li grans cuens de Paris, Johan, l'*engenuit*.

Engenuit, engendra, voy. l'art. préc.

Engingnier, tromper, séduire, 8584; part. *engingniés*, sens actif, ingénieux, sage, 8567 (*Ludovis l'engingniés*).

Englay, 21546 (il s'agit des Normands) : LX^{m} en fut armeis de grant *englay*. — Je ne comprends pas le mot; l'explication de Borgnet : pour *engré*, ardeur, impétuosité, n'a aucune valeur, d'autant moins qu'un subst. *engré* est inconnu.

Engoler ($g = j$), captiver, 12713 : Qui (le diable) les tue et ochist et leurs armes (âmes) *engolle*. — Contraction de *engaioler*, *engeoler* (de *gaiole* cage); c'est le fr. moderne *enjôler*.

Engordineir (*s'*), s'engourdir, 3911.

Engrain, triste, 13448 (où le mot est fautivement écrit en deux mots).

Engramir, se fâcher, s'irriter, d'où le participe *engramit*, irrité, 7353 (appliqué au lion); vif, âpre, rude, 5157 (appl. à l'*estour*).

Engrandir, grandir (actif), 1245.

Engremier, fâcher, contrarier, 17689 : Là venoit un orage qui forment l'*engremie*. — Factitif de *engramir*.

Engrès, adj., fém. *engresse*, vif, ardent, excité, pressé, 1851, 11914, 20398 (*engresse* employé ici, pour la rime, comme masculin), 36643.

Engrès, subst., irritation, courroux, II, 11793 : quiconque en ait *e*. — L'adjectif *engrès* est très répandu, mais je n'ai jamais rencontré le mot comme substantif; je ne connais que *engresté*.

Engresse, maladie (faiblesse?), 10197 : garis de son *engresse*. — Mot inconnu; B. l'explique par attaque, en le rapportant au verbe *engresser* = agresser; je pense qu'il se trompe et qu'il faut le rattacher à l'adj. *heingre*, faible, grêle, qui représente, selon Diez, le lat. *aeger*, malade et qui se retrouve dans *mal-eingre*, *malingre*.

Engresseir, exciter, animer, 4170 : Ranfrois li dus d'Ardenne les conduist et *engresse*; réfl., s'irriter, 8781 : Ils fu tous ensereis, dont sains Hubiers s'*engrasse* (*asse* p. *esse*, par concession à la rime). — Cp. *s'agresseir*.

Engroiet, quid? épithète de nom propre, 25182 : Arnuls de Caquehuis et Fouque l'*engroiet*.

Engrongne, subst., 20200 : Et li nobles barons quant entendent l'*engrongne*. — Le texte permet de traduire soit par plainte, ou par « vilaine affaire, fâcheuse nouvelle ». Le mot m'est inconnu, et je ne l'ai rencontré qu'une fois dans la Geste. Prob. le même mot que *engraingne* (*on* p. *ain* est habituel), irritation, d'où l'acception « chose fâcheuse ».

Enhodure, *enhoudure*, garde (de l'épée), 9353, 13221, 17247, 30820. — B. prétend que notre mot est p. *enherdure*; nullement, d'autant moins que l'existence de ce dernier est fort problématique; M. Bormans, lui, invoque *enhendure*, mais cette forme n'est plus admise; le mot véritable et bien constaté est *enheudure*, dont notre forme est la variété wallonne; voy Gachet, v°. pung.

* **Enjureis**, 16294 : Mais al devant leur vint par grant discovenue Une garchon *enjureis* cuy grant orguel argüe. — « Assermenté », dit B., mais ce sens ne convient pas; le mot est mal lu; lisez, sans changer un seul trait, *enivreis*.

Enlasse, subst., 8769 : [Il s'éleva un différend entre le roi de France et le duc d'Aquitaine] *par poure enlasse* (pour un chétif mobile). Le mot n'est pas, comme on pourrait s'imaginer, l'all. *anlass* (occasion, cause), mais = *eslas*, *eslais*, subst. de *eslaissier*, laisser aller, lancer, pousser, donc chose qui fait agir, motif, mobile, impulsion.

Enlever (*s'*) = *s'eslever*, s'élever, 27030, 36976, II, 946, 8395 (*sunt enleveis en orguel*).

Enlinagié, apparenté, II, 10221.

Enlire = *eslire*, élire; part. passé : *enliet*, *enliés* 2877, 31833, *enluyt* 22078, enfin *enlus* II, 1916.

Enlisement, élection, 17496.

Enlonghier, (*s'*) = *s'eslongier*, s'éloigner, 7239.

Enlongne, allonge, retard, 7127 : Droit à luy est venus, qu'il n'y a fait *enlongne*.

ENLUMINER, illustrer, 3901 : Ly dus Porus de Galle, cuy proeche *enlumine*. Suivi de *à*, 38882 : Fours semplus la haulteur *à* l'evesque *enlumine*.

ENMAIIET = *esmaiiet*, 7303 et passim.

ENMERÉ = *esmeré*, II, 413.

ENMETANT QUE, pendant que, 8041 : [La mère dit à la nourrice de l'enfant, que] *Enmetant qu*'elle aloit à messe, fesist incontinent Une tourtelet petit pour son desjunement. — On dit encore aujourd'hui en wallon *desmitan ki*, prob. un composé de *mitan*, milieu ; mais il faut noter que notre mot, dans ce sens, est unique dans la Geste et contrarie la mesure. Je pense donc que l'auteur avait mis : *Tandis qu'aloit à messe*. — Au lieu de *enmetant* je trouve, dans la partie en prose de la seconde partie (t. III, p. 670), l'adv. *entremettant*, dans l'intervalle, sens également propre à *enmetant*, II, 10041.

ENMORSURE, *emorsure*, entaille, blessure, 24741 : En costeit li a faite une grande *emorsure*; action de frapper avec une arme tranchante, coup, 7346 : Sus la targe desquent la pesante *e.*; 26084 : Que tot gettoit à terre par si grande *e.* Que les boiauz issent del ventre auz creature ; — batterie, bataille, 22192 : De ce vient convoitise et très grant *e.*; 35847 : A paine est escapeis de la grande *e.*; — fig., action d'entamer un sujet, 4768 : Si vos en ai fait chi une petit d'*enmorsure*; A ma droite mateire... me vorai je retraire. — Comment entendre, au v. 13686, où l'évêque de Liége est qualifié de « prinche de *si noble enmorsure* » ; batailleur distingué?

* ENORDURE, mot mal écrit p. *enhodure*, garde de l'épée (v. pl. h.), 10772 : Il tint l'espée nue qui d'or ot l'*enordure*.

ENOURS, 8448 : Et encordans sachiés que j'en aray *enours*. — Selon B., p. *enui*; cela peut satisfaire pour le sens, mais nullement pour la forme, dont l'éditeur se complaît à ne faire aucun cas. Pour moi, *enours* est le substantif du verbe *enorter*, exhorter ; donc exhortation, ici remontrance ; la femme dit qu'elle sera « grondée ».

ENQUISE (*sens*), formule affirmative, pr. sans examen, c'est-à-dire sans faire question, 1293.

ENRACHIER = *esrachier*, arracher ; II, 8253, où *sens esrachier* signifie « sans être arraché ».

ENRACHINER (*s'*), se fixer, s'établir, 38872 : Et ilh en la justiche des Preis *soy enrachine*.

ENRAMIE = *aramie*, 13213 : Et quant li chasteals fut destruit *par enramie* (par force).

Ensachier, rehausser, faire prospérer, 845 : Roy de Tongre est Tongris, qui sa gens mult *ensache*. — Autre forme de *essachier* (type lat. *exaltiare*). Au v. II, 4599 on trouve *ensalchié*, renommé.

Ensaier = *essaier*, éprouver, 560, 2221, 4085.

*Ensarcir, 15271 : Car jusqu'en la poitrine vont le brant *ensarcir*. — B. traduit « entrer en coupant », parce que dans Henschel on voit *sarcir* au sens de couper. Je ne me rallie pas à son avis et je corrige *ensartir*, introduire, ici enfoncer (*le brant* est un régime); cp. 37156 : unc fietre d'argent, û fist *ensartir* Lez vestement... Ce mot *ensartir* équivaut (*ar* p. *er* est commun) à *ensertir*, qui s'est perpétué sous la forme simple *sertir* (enchâsser). Quand, dans mon Dictionnaire, je déduisais *sertir* de *ensertir*, je le faisais par conjecture; je ne connaissais pas encore l'existence de l'équivalent *ensertir*. Reste à savoir si mon étymologie lat. *insertus* peut se soutenir. Diez m'a objecté que ce primitif réclame *enserter*, *serter*; cette objection est légitime, mais elle s'applique aussi à son étymon *sertum*, couronne (accepté par Littré) et je pourrais alléguer en ma faveur d'autres dérivations analogues de participes en *tus*; ainsi *experrectus* a produit l'a. fr. *espertir* (éveiller), et *surrectus*, notre fr. *sortir*. — Le *sarcir* allégué par B., d'après un passage de Gérard de Vienne, cité par Henschel, me semble également faux p. *sartir*; le sens qui lui convient dans ce passage, se rencontre avec celui du composé *dessartir*, défaire, détacher, mettre en pièces (v. pl. h. *desartir*); Burguy ramène ce verbe, peut-être avec raison, à lat. *sartum*, supin de *sarcire* (coudre).

*Ensart, 19721 : En traversant les at copeit si com *ensart* (il s'agit de deux combattants). Quid? « Pour *un sart*? » demande B., mais la comparaison d'un *sart* avec le corps de deux guerriers serait assez bizarre; d'ailleurs dans cette supposition même, il n'y aurait pas lieu de rien changer, *ensart* étant pris pour *essart* qui dit la même chose que *sart*. J'ai l'idée qu'il faut lire *si c'om en sart* (comme un homme, un bûcheron, dans un sart).

Ensartir, voy. *ensarcir*.

Ensengne (*par*), sur la foi, sous la garantie de, II, 11249 : *par e.* de lettres et de saieal.

Ensienche = *escienche*, esprit, sentiment, 7011 : par leur folle *ensienche*.

Ensient = *escient*; *à escient*, 5837, soit = sagement, soit formule d'affirmation = je le dis à bon escient.

Ensiet, 3ᵉ ps. sing. de l'ind. prés. de *ensievir*, *ensiwir*, obtenir (v. ce mot), 21465 (il s'agit du partage des domaines de Buevon entre ses trois fils) : Et Charles fut li

thiers, celui Campangne *ensiet.* — Au v. 17038 : Mains pour nous faisons duel, car mult tres bien *s'ensiet*; — le sens doit être « il est convenable ». On peut, au besoin, aussi traduire : il résulte, il s'ensuit, si on prend le *qui* qui ouvre le vers suiv. pour *que* = puisque. Mais au v. 22783 le mot revient avec la même valeur: « car la chouse *s'ensiet* » (est naturelle, litt. s'ensuit). Il est donc inutile de proposer la correction *se siet* (sied).

Ensignié, noble, illustre, dérivé du lat. *insignis*, II, 4649 : canones *ensigniés*; ou = *enseignié* (II, 8957), *ensengnié* (II, 10220), instruit, bien élevé, sage?

Ensiwir, (lat. *insequi*), poursuivre, d'où atteindre. obtenir, II, 4562 (d'onour *ensiwir*); cp. pl. h. *ensiet.*

Ensogne, 427 : ilh escrie s'*ensogne*; fautif p. *ensengne*, cp. 547. La faute s'explique par la permutabilité des sons *en* et *on*.

Enstourmir (*s'*), = *s'estourmir*, se mettre en mouvement, 34079 : Dont li oust *s'enstourmist.* — De là le subst. *estour.* — Voy. ma note sous *encarpilhier.*

Enstrangnier (*s'*) = *s'estrangnier*, se montrer *estrangne*, farouche, rebelle, 3208 : Peule si très fumeut (l. *fumeus*) qui ensi *s'enstrangnoit.*

Ensuivre, autre forme de *ensiwir*, lat. *insequi*, suivre les traces, fig. imiter, ressembler, 1778 : son pere *ensuit* En trestoute bonteis (vertus) et mult bin li parut.

Entalhe, 1. juridiction financière, 5975 : Si que Treit la moytiet astoit de son *e.* (était soumis à ses impôts); 2. = *taille*, fig. qualité, 27172 : V[c] chevalier ot qui sont de grant *e.* (au v. préc. *de noble talhe*); façon, manière, 1614 : Car en estour li ot servit de teil *e.* — Voy. aussi *entretalhe.*

Enteir, planter, fig. fixer, graver (dans la mémoire), 33719 : Qu'en vostre cuer *enteis* la grande felonie Que li contes a fait à l'engliese saintie; — fixer, construire, 37222 : Et ont dessus (sur les fondements) leur murs *enteit* de teil lansage (?), Que... — Le sens *greffer* (fig.) apparait II, 9830 : Contre les gentis gens de vilonie *entée.*

Entelheur *de draps*, tailleur, 36924. Peut-être fautif p. *entalheur.*

Entendement (*faire*) *de*, faire connaitre, II, 11709 : Car à pluseurs at fait certains *entendemens* De mult de fais obscurs.

Entente, = *entent* (*entend*); *e* paragogique déterminé par la rime, 4818; cp. 4825 : *extente* (s'étend).

*ENTERONS, II, 7433 : ne jà n'i *enterons*; doit, comme le suppose aussi l'éditeur, être lu *entenrons*, « nous n'y ferons pas attention ». La faute se reproduit dans le passage correspondant en prose (t. V, p. 543), où on lit *entrerons*.

ENTORTELHIER. Le sens moral « circonvenir, séduire, tromper », encore attaché à ce mot, se présente souvent, 3788, 9462, 9472, 12362, II, 1888; notez encore l'acception griser, 26168 (si que li vins les at *entortilhiet*) et, au réfl., celle de s'embarrasser, se préoccuper ou s'occuper, 1732 : Que nuls ne *s'entortelhe* Fours à ouir ma gieste. — Au sens physique, je trouve à l'actif, 6161 : Jusqu'en pis le fendit, à terre l'*entortilhe* (le fait rouler ?); au réfl., 1838 : Perchoit une porc sangleir qui forment *s'entortilhe* (s'embarrasse).

ENTRAIT, subst., 3292 : Ne li valit emplaistre ne lingnoul ne *entrait*; 18756 : Certe, s'ilh me vuet croire, tel *entrait* y metray Dont jà ne garirat. Ce mot est un synonyme de *emplaistre*, et vient de *in-trahere* comme *enduit* de *in-ducere*; B. le confond avec *entrant*, ingrédient médical, qu'il trouve dans Roquefort.

ENTRECLOUS, enclos; 20716 : une engliese *entreclouse* de bois et de marès.

ENTREDEUS (*sens*), pr. sans intervalle, d'où : sans différence; II, 205 : Qui les armes de Preis portent *sens entredeus*.

ENTREFICHIET, incorporé, II, 6208 (il s'agit du royaume de Sicile) : Qui astoit à l'engliese de Romme *entrefichiet*.

ENTREIR, entrer dans, employé comme verbe actif, 2395, 3474 (entrer une ville, une salle); — commencer, 3138 : et puis *entre* sa voie; II, 4323 : en mois de may qui esteit doit *entreir*.

ENTRELACHE, subst., enlacement ? II, 1627 : Vers le comte s'en vont par mult fiere *entrelache* (étroitement serrés l'un contre l'autre ?).

ENTRELACHIER, pr. entrelacer, envelopper, fig. protéger, favoriser ? 11223 : Sains Hubiers les (les églises) fondat, qui bin les *entrelache* De rentes plantiveuses. — Je pense qu'il faut lire *entrelanchiés* au v. 16369 : Et tenoit une pieron qui fut entretalhiés, Qu'illh at getteit cha jus si bin *entrelachiés* Que vi hommez en a mors et à terre lanchiés (v. l'art. suiv.).

ENTRELANCHIER, lancer, frapper (dans une multitude), 30813 : A l'espée d'achier, de quoy *entrelanchoit* De forme et de mesure. — Cp. aussi l'art. préc.

Entrelongne, action propre à retarder l'issue d'une affaire, incident, intrigue, tergiversation, 14303 : et Basin qui resongne Qu'ilh posist escapeir par alcunne *e.* — Peut-être fautif p. *entresongne.*

Entremot, parole, discours, propos, 2771 : Ensiment scirat fait que sont vos *entremos*; 9967 : Quant la damme entendit si crueux *e.* ; — *par entremos*, verbalement, directement, en face, 7707, 16317, 17731, 33161.

Entreprise doit avoir le sens de race, famille v. 28069 : De par Ide sa meire, qui fut de l'*entreprise* Le chevalier al chiene (cygne). — Cette conversion de sens est analogue à celle de *geste*, 1. faits, actes, 2. récit, histoire, 3. race, famille.

Entressalt, *entressaus* = *entresait*, absolument, définitivement, 1983, 30035. Ces formes sont anomales, et d'ailleurs contraires à la rime; les couplets où elles se trouvent sont en réalité en *ais* wallon.

Entresongne, difficulté, différend, litige, 13783 : Et je moy vuilh à luy de cesti *e.* Acordeir.

Entretalhe, 1. action de frapper de taille, de ferrailler; de là les expressions *jouer d'e.*, *ferir par e.*, 32703 : D'unne misericorde li *jowe d'e.*; 16891 : Amiles et Amis *firent par e.*; — 2. action de ciseler, sculpter; d'où les sens image, figure; de là la loc. *par e.*, figurément, par comparaison, 1394 : [Octaviens] Desconfist à son temps tant de grande batalhe Que nommeis Augustus fut ilh *par e.*, Car en augementant regnat à grant travalhe; — 3. division, chapitre, article, point, 9143 : Qui fut douls et plaisans et savoit l'*e.* De la philosophie; — 4. manière (cp. les termes analogues *devis* et *devise*), 27187 : Anchois astoit armeis par si noble *e.*, Que sembloit miez une angle.... Que ne fait homs morteil.

Envirtuer (*s'*) = *s'esvertuer*, 2984, 33636 (ici « reprendre force »).

Enviteir, provoquer, 33030 : Le pechiet yroient plus forment *envitant* Qui si est en usaige. Cp. l'art. suiv.

Envoi (*par*), à l'envi, par défi; 4712 : Tos les on desconfis Sycambins *p. e.*; 7258 (l'explication de B. « *par envis*, à regret, avec répugnance » est fautive), 18446 *par envois* (mal compris par B., qui traduit *envoi* par « envie, désir »). On sait que *envi* ou *envoi* est le substantif verbal de l'ancien verbe *envier* (invitari), provoquer, défier, dont l'article précédent offre la forme savante *enviteir*.

Envoier, adresser, diriger (une arme), 10965. Cp. *convoier*.

Envoilhier = *esvoilhier*, éveiller, 4108; *esvoilhier* 4430.

Envois = *esvos*, voilà, 3960 : Atant *envois* pongnant... le sire de Jupilhe; 5281, 7150, 10902. Borgnet n'a bien compris qu'au dernier passage; il s'est mépris au premier en traduisant : Alors *s'en va* piquant son cheval. — Voy. aussi l'art. *envoi*.

Envoiseüre, — sure, se produit avec les sens suivants : finesse, habileté, 2795 : ix ans rengnat li beirs en grande *envoiseüre* (dans le texte, ici et ailleurs, contre la mesure *envoisure*), 6509 : Mult bin gardat sa terre par grande *e.*; 13690 : canoines de nobile *e.*; 26091 : Atant li donne un cop qui fut d'*e.*; II, 2932 : s'en at fait *e.* (et il en a agi adroitement); — parole trompeuse, suggestion, manœuvre habile, II, 7480 : par mails *e.* (l. par *maile* ou *male e.*), ib. 7483 : par nulle *e.*; ib. 9120 : Quant li dus de Brabant entent l'*e.*; — amusement, divertissement, 4763 : Chu que je vous ay dit est par *envonseüre* (sic !). Je ne saisis pas le sens exact de *par e.*, II, 6354.

Envoisiet, 1. habile dans sa conduite, 2. qui a des manières élégantes, distinguées, II, 7733, ib. 10219. Aussi *renvoisiet*.

*Envonseüre, l. *envoiseüre* ou *envouseüre*, 4763.

Enwaleir, égaler, 23018 : Autretant sont Ligois, la chouse est *enwalée* (la situation est égale); mettre à ras de terre, raser (des maisons, villes), 5665 : Trestout ont *enwaleit* li trahitres musars; 21684 : Jamais n'irat avant, s'arat à Liege esteit Et la citeit destruit encor et *enwaleit*; 25263 : Et trestoutes les villes jusqu'en terre *enwaleit*; 32810, 38133, II, 5121; étendre sur la terre, 28304 : Une piet espès de palhe qui là soit *enwalée*. — Wallon mod. *èwalé*, égaler, niveler.

Enweile, égal (cp. a. fr. *ivel*, *ingal*), 20693 : dois perchons *enweile*; — *metre e.*, = *enwaleir* (v. ce mot), 23884 : La roche tot *enweile*, se ilh puit, metrerat (*sic*).

Enwiseus = *envoiseus* ? 31743 : De faire une orateur at pensée *enwiseuse*. — Non pas « désireuse » (erreur de Bormans), mais habile, distinguée. Peut-être vaut-il mieux lire *en wiseuse* et traduire : « Il se met en tête ou il se passe la fantaisie » de bâtir un oratoire. On connait le subst. *uiseuse*, *wiseuse*, distraction, plaisir.

Epist, litt. épître, d'où nouvelle, 13380 : Ogier, sire cusins, une mult belle *epist* Vous at chi aporteit la dame. — Rime en *ist*, *t* étant sonore.

Eraine, *ereine*, *heraine*, 4065 : Forment s'en penerat (l. *s'enpenerat*) d'eas meneir al *eraine* De notre sainte loy, qui de tot est fontaine; 7218 : Dedens Treit sont entreit qui

astoit leur *e.*; 9001 : Atant se porpensat de mavaisteit sovraine De quoy ot en son cuer une certaine *e.*; 10998 : Fortement chevalchent trestuit solonc l'*e.*; 20358 : Que vous seroit ichi conpteit si longe *e.*; 24337 : Tout entor la fontaine qui vient de belle *e.*; 32448 : Troveir ne quidat mie sifaite capitaine Que Ligois avoient, qui fut de grant *e.*; 34360 : [L'évêque portait les armes de Gueldre], car issus fut de la droite *heraine*, Sicom j'ay dit deseur. — Aux vv. 4065, 7218, 32448 et 34360, les éditeurs assignent à notre mot le sens « source, origine », qui se prête assez bien; Bormans l'identifie même avec *orine*, *orène*, en quoi il parait se tromper, puisque notre trouvère se sert ailleurs (p. e. 24270, 33795) de *orine*. Au v. 9001, je vois le sens de source encore parfaitement applicable; mais aux vv. 10998 et 24337, je traduirai par cours d'eau, ruisseau, et au v. 20358 par cours = suite. — A tout prendre, nous avons affaire au mot wall. *arène*, fontaine, canal d'écoulement, consigné par Grandgagnage et que ce savant rapproche de l'all. *rinnen*, couler (l'*a* ou *e* initial serait donc simplement prosthétique). — Voy. aussi l'art. *jeraine*.

Errois = *arroi*, II, 4475 : Le present que je porte, qui est de belle *arrois*.

Errour, 1. agissement, procédé, fr. *errement* (de l'anc. verbe *errer*, cheminer), 3691 (par leur mal *errour*), 4778 (par son malvais *e.*); mauvais tour, 2522 : felons et plains d'*errours*; 10412 : Mains ly diables les fait par son maliche *e*; loc. *se mettre en e.*, se mettre en mouvement, se produire, II, 3650 : A une fois *se mist* trestout che *en e*; — 2. hésitation, inquiétude, 7334 : si fut en grande *e.*; II, 8657 : si en ont grande *e.*; *sens e.*, sans hésiter, 3472, 5016; trouble, désordre, II, 6482 : Et sour cel an meïsme ot illi à Liege *erours*; II, 3662 : Mais dire vos voray.... La cause de debat et dont vient ceste *e.*, Qui Ligois esmovoit à faire teile *e.* Qui ot puis moult costeit (dans ce dernier passage, l'un des deux *errour*, prob. le premier, doit signifier erreur); — 3. erreur, faute, 29618 (il s'agit de Liége) : Mains point n'estoit fermée, dont che astoit *erour* (« ce qui était une faute »). — Pour *errour*, hésitation = lat. *error*, voy. ma note, Enfances Ogier, 6736.

Esbanoi, plaisir, réjouissance, 4715 : chil en ont *e.*; 758 : Que che fut la plus belle et de mieudre *e.* Des trois citeis majour (la plus réjouissante à voir); fait réjouissant, 24727 : Et quant Pulhes de Fermes at veüut l'*esbanoie*; sens fig., syn. de *flour*, ce qu'il y a de meilleur, de plus distingué, 32375 (il s'agit de chanoines) : dont à saint Lambiert fut la flour et l'*esbanoi*.

Esbanoir, amuser, divertir, forme arbitraire, amenée par la rime, p. *esbanoier*, 37969 : pour vous *esbanoir* Nous en yrons o vous.

Esbareir un heaume = *desbareir* (voy. sous *debart*), 30802 : Que le heame d'achier trestout li *esbairoit* (mieux *esbaroit*).

Esbat, coup, 25128 : De son grant malh de fier li donne teils *esbats* Que li heame et la coeffe ne ly valent dois as.

Esbatre, se divertir, se complaire, 10750 : s'en toy proeche *esbat.*

Escalhe, ardoise, II, 6392; encore aujourd'hui on dit à Liége *haie*, qui est le même mot.

Escandir, s'échauffer, 10489 : De Liege la citeit où ons boit à godès Le cervoise et le vin .. Et où ly borgois ont *escandit* le coppès (on a imprimé *estandit*, qui n'a pas de sens). Pour le sens, cp. d'autres exemples sous *copet.* Quant à la forme *escandir*, elle répond au lat. *ex-candescere*, même sens; voy. mon Gloss. de Froissart, et pl. h. l'art. *chandelhe.*

Escarge, 22072 : Et tant ly presentat de florins et d'*escarge.* Ce mot m'est inconnu; peut-être = *escargue*, écaille de tortue (v. pl. bas).

Escargeleit, *esquargeleit*, t. de blason, 12042 : Hubiers qui fut jovenes y portat sens tenchon *Escargeleit* altour; 30690 : *Esquargeleit* de sable et [de] fin argent eleir. — Le sens indique « écartelé », mais comment expliquer la forme ?

Escargue, carapace, 11783 : Sicom la tortue est de l'*escargue* vestue. — Mot absent dans les glossaires; on voudrait y voir le primitif d'*escargot*, mais les auteurs assignent à ce dernier pour origine le mot *caracol*; il est difficile, toutefois, d'y méconnaître une parenté.

Escars, fr. *échars*, chiche, avare; *estre escars* de faire quelque chose, s'abstenir, 5644, 11951; terme de mépris en général, 10287 : les trahitres *e.* (B. allègue *escariol*, parjure, donné sans citation par Roquefort, et qui se rapporte à Judas *Iscarioth*).

Escart, brèche, éclaircie (dans une forêt), 6865 : Jamais n'aresteray s'auray troveit l'*escart* Que la crois si at fait. — Borgnet traduit avec assurance par *écart.* Voy. sur *escart* mon Gloss. de Froissart.

Escasser, ôter de la *châsse*, 21938 : Mains ons ne vout soffrir c'on en *escasse* dois. — Dans Baud. de Condé, p. 12, v. 334, j'ai trouvé *agille escassée*, aiguille dont le *cas* ou *chas* est brisé.

Esclaire, adj., reluisant, II, 7661 : et li achier *e.* Sa teiste escervelat; ib. 7669, on trouve *desclaire* : Le hiame li fausat de sa hache *desclaire.* Ou faut-il lire, dans le dernier cas, d'*Esclaire* (v. *Escleir*)?

ESCLAIRIER, manifester, 2966 : Al temps de chesti rois, Deu grant miracle *esclaire*. Quid 38261 ? Le chasteal n'avereis, se forche ne l'*esclaire*. Le mot aurait-il ici le sens « rendre vide » ? Ou celui de « enseigner, conseiller » ?

ESCLAMINE = *esclavine*, robe grossière, 17133 et passim; aussi avec *m* redoublé, 17740. A-t-on d'autres exemples de cette forme?

ESCLAS = *esclis*, éclair, foudre, 3241 : S'en alat tot bruant com tempeste et *esclas*. Cp. 3313 : com tonoir ou *esclis*. Voy. *esclis*.

ESCLAS = *esclos*, 32323 : Qui Ligois ocioit et gettoit es *esclas*. — Bormans se trompe, à mon avis, en traduisant : « faisait prisonniers » ; il voyait sans doute dans *esclas* un pluriel de *esclave*. Je lui oppose v. 36670 : Et toute la masselle trestout gette es *esclos*, où il traduit par « jette dans l'ornière ». Voy. *esclos*.

ESCLAS? 10935 : Tantoist salhit en piés à plus grant d'un *esclas*. — Quid? Selon Borgnet · « sauta au plus large d'un fossé »; j'en doute fort.

ESCLASSE = éclat, au sens de parcelle, 23917 : Fours seulement l'engliese dont nost (l. *n'oit*) chaiius *esclasse*.

ESCLAT, coup; *doner grans esclas*, 8923, 31308, 11834, 33770, 38323.

ESCLAT, force, puissance, 33775 : XLII ans ot d'eaige, li *esclas* De sa forche astoit en ses melheur estas; 26232 : En la tieste l'*atenti que sanc* (je corrige : *l'atent si que sanc*) *à esclas* Courut fours de la plaie.

ESCLEIR, nom d'un peuple mécréant, puis devenu synonyme de païen, infidèle, et terme d'injure pour l'ennemi, 239 : Castor de Pavie l'*escleir*; 2737 : Si chevalche vers Gans à XXX^m^ *escleir*; cp. 3382, 20038 (Sarasins et Escleir). J'insère ce mot bien connu à cause de la note de l'éditeur : « proprement *esclavons*, mais ici indiquant toute espèce de soldats ». Cp. *achopart*.

ESCLIS, éclair, 3313 ; la bonne forme est *esclistre, escliste*, rouchi *éclitre*. Voy. pl. h *esclas*, modification du même mot; cette modification repose non pas sur un simple caprice de rime, mais sur une analogie de sens; cp. la double forme *esclice* et *esclace* (éclats de bois), bien que ce dualisme soit fondé sur une origine diverse ; il est possible même qu'il faille identifier *esclisse* (éclat) avec notre *esclis* (éclair); voy. mon Gloss. de Froissart.

ESCLOS, traces, vestiges, prov. *esclau*; *geteir es esclos* (36670) n'est pas tout à fait, comme traduit Bormans, jeter dans l'ornière, mais « sous les pieds des chevaux ». Nous rencontrons le même mot sous la forme *esclas* (v. pl. h.); cp. *clas* (clous), = *claus, clos*. — Voy. aussi *exclos*.

ESCOHIER, marchand ou apprêteur de cuirs, tanneur, 30533, 36634. — Je cherche encore la vraie étymologie de ce vieux mot français; racine *cutis*?

*ESCONDEIS, 13901 : Mais ilh n'y acointoit dois pouchies *escondeis*. — B. traduit *pouchies* par pouces, en gardant le silence sur *escondeis*; je ne serai contredit par personne en corrigeant *pouchins escaudeis* (poussins échaudés).

ESCONFORT (*par*), = *desconfort*, 1575 : Après la mort Julin Romains, par *e.*, Ont fait une empereur qui fut de reconfort. — L'expression semble dire : dans leur désolation. Selon B. = *confort*, donc « pour se soulager ».

ESCONSUE (*à l'*), 19414 : L'ost Ogier lait à diestre, si tourne à *l'esconsue*. — Selon l'éditeur : en cachette; n'est-ce pas plutôt « vers l'occident », le côté du soleil *esconsant*? La forme se justifie par un infinitif *esconsir* que l'on est en droit de déduire du parf. *s'esconsi* dans Froissart.

ESCORCHIER, retrousser, 17124 : son bliart *estorchat* (lisez *escorchat*); 22872 : qui *escorche* sa manche. — Mot bien connu.

Escos = lat. *excussus*, frappé, 36663 : Ses hommez ocioit, si en at tant *escos*, Plus de c en tournat cha de deseur desos; — arraché de force, enlevé, 1697: Marie la benoite, qui fut à dyable *escos* (c'est ainsi qu'il faut lire p. *estos*) Le peuple qui perdoit par le fol morsel glos De la pomme. — Borgnet, qui écrit, ou plutôt accepte l'écriture *estos*, y voit un part. de *estoier*, garder, sauver (mot suspecté par Roquefort lui-même [1]) et traduit : Qui a sauvé des mains du diable. Comme si *estoier* pouvait produire *estos*!

*Escos, 7699 : Johans li boin *escos*, Tant que il vint à Treit, n'olt son corps nul repos. — L'impression donne, contrairement à la rime, *escus*. *Escu*, au sens fig. de protecteur, défenseur, se voit encore 13362 (*tu es son escu*); cependant, vu la finale en *os*, qui ne permute guère avec *us*, je préfère lire *estos* (de *estoc*), épée au sens fig., cp. 36669 : Badès li bons *estos*.

*ESCOURT, verbe, II, 7952 : Et li evesque Huwe, qui le debat *escourt*. — Selon B., qui agite, encourage. Quel infinitif peut bien lui avoir suggéré cette interprétation? Lisez plutôt *estourt*, de *estordre*, échapper, éviter (v. ce mot).

*ESCOUREIT, 6912 : Puisque je *escoureit*, je ne l'empecheray A bonne destinée. — Ce vers est inintelligible; cependant l'éditeur ne s'y arrête point. Je corrige : *Puisque l'ai estoureit*, « comme je l'ai *estorée*, fondée » (il s'agit d'une chapelle fondée par saint Monolphe).

[1] Je n'ai rencontré, dans mes lectures, que deux *estoyer*; l'un signifie mettre en étui, l'autre passer l'été.

*ESCRIME, subst., 7038 (tirade en *ine*) : Le paien Gondinel ferit par teil *escrime* L'escu fent et la brongne. — Lisez *par teil estrine*.

ESCRIOIT, écrivait, 33936, 33939, 38687. Forme aussi digne de note que *escripsoit* dans Froissart.

ESCRURE, briser, fracasser, écraser, II, 9849 : Pires jecte et cailheais et fait mainte effondure De hyame, et le chief jusqu'à cervel *escrure*. — Ma traduction est indiquée par le contexte, mais comment se rendre compte de la forme? *Crure* se laisse-t-il ramener à a. fr. *croistre* ou *croissir*, *cruissir*, angl. *crush*, wall. *crohi*, croquer, faire craquer, rompre? Peut-être bien. *Cruisir*, s'il existait aussi bien que *cruissir*, pourrait coexister avec *cruire* = wall. *crure*, comme *luisir* avec *luire*, *plaisir* avec *plaire*. Bormans, prenant *escrure* pour un présent, met en note : « Lisez *escure* = *esqueure*, secoue, ébranle? » Impossible.

ESCUCHET, écusson, 24982.

ESDUIT, = *desduit*, réjoui, content, 2096 (il s'agit des eaux thermales d'Aix-la-Chapelle) : là vinent par conduys Chiertains bangne de chaude aiwe, dont li peule est *esduys* (le passage parait altéré, *chiertains* est suspect). — Subst. : *par esduit*, *par esdus*, 8527 : et là fut esleüs xx [et] IXe evesque de Tongre *par esdus*; 9563 : Toy excomengneray fortement *par esduit*. Je traduis au premier passage : avec plaisir, c'est-à-dire sans opposition, à la satisfaction de tous; au second, avec plaisir, c'est-à-dire sans regret. Je ne sais si je comprends bien, en tout cas je repousse la traduction de B.: *par édit*.

ESGANGNE = *engangne* (v. ce mot), chagrin : 18978 : C'est li palmiers Basin qui a fait tant d'*esgangne* A Johan de Lanchon; cp. 18990 (dans la même tirade) : Entre les Sarrazins qui m'ont fait grant *engangne*.

ESGARDÉE, subst., vue, II, 11443 : pour avoir *esgardée* De l'ost des Brabachons (vue sur l'armée des Br.).

ESGART, 1. manière de voir, avis, résolution, 1127 : Romans sont assalhis par mervelheux *esgart*; — 2. ouverture de la visière du heaume, 20318 : Typolle le ferit sus le heame à *esgars* [1]; — 3. *à tous esgars*, de tous côtés, II, 10620 : *à tous e.* Hesbengnons escrioit; — 4. *par esgars*, d'une manière avisée, habilement, 30383, 32616, 36706. Bormans interprète mal dans les deux derniers passages : « par colère, avec fureur ».

[1] *A esgars* pourrait aussi valoir *par esgars*, habilement.

*Esglas, 4012 : Forte fut la batalhe devant Tongre en l'*esglas*. Je pense qu'il faut lire *en les glas* (glais). Cp. 4220 : Quant les perchoit à champs rengiés *dessus le glay*.

Eskerval, 21350 (il est question de la bière d'Amercourt) : C'est li miedre cervoise de nostre region Quant est stasse et rassize, et si fait li lyon Par dedens l'*eskerval*, d'une quarte environ. — Je ne comprends nullement la deuxième partie du passage, et j'ignore si notre *eskerval* est identique avec *esquerveaux* (guet), dont parle Grandgagnage, II, 587, en rappelant l'anc. wall. *skerwait, scarway* (de *scarwaiter*). Aucune note de l'éditeur ne vient dissiper ou chercher à dissiper l'obscurité du passage. Qu'est-ce que *le lion* veut dire?

Eslay? 21551 : Tout parmy Danemarche ont illi (les Normans) fait une (*sic*) *eslay*. — Quid? = *eslais* (élan), au sens d'irruption, incursion?

Eslaichier = *esleechier*, réjouir, 12881 : de quoy est *eslaichiet*; 22893 : en cuy n'ot qu'*eslaichier* ; II, 2288 : Les novelles contat qui les fist *eslaichier*.

Eslaichier (*s'*) = *s'eslaissier*, s'élancer, se donner carrière, 12887 : Ne vorent atargier, ains se sont *eslaichiet* Dessus leurs annemis; aussi *eslachier*, 25180 : Et Johan enmy eauz est erant *eslachiet*; la forme *s'eslaissier* se voit 38674.

Eslais, subst. de *eslaissier*, aussi *eslez, eslas*, élan, abandon, impétuosité; *à eslas*, impétueusement, vivement, 1032, 4013, 12919; *metre en eslez*, 31855.

Eslasse, relâche, retard, délai, 14370 : Li uns prende le gage erant sens nul *eslasse*. — Cp. *delas*.

Esleir, = *eslire*, en rime, 31478. — Part. passé de *eslire* : *esleïs* 11803; *esliés* 12343; *eslit* 12366.

Eslongier, allonger, prolonger, 33671,

Esmai = fr. *émoi*, 33202 (l. à la note *effroi* au lieu de *effrayé*).

Esmaut, émail, 1209 ; cette forme reproduit exactement le thème *smalt*; notre poëte produit le mot, suivant la rime, sous les formes *esmale* 4284, *esmalhe* 9140, *esmals* 34123, *esmas* 6306. Corrigez 26231 *desmalhe* p. *d'esmalhe*.

Esmeir, = fr. *estimer*, évaluer, compter. — L'éditeur dit ne pas comprendre le part. *esmant* au v. 27705 : Sour l'an LXI et milh aveeq *esmans* (on a imprimé *Esmans*).

Ce n'est pas à proprement parler un participe, mais un gérondif, qui signifie *en comptant*; « en l'an 61, en y ajoutant 1000 ». B. ne s'était pas arrêté à la même formule à propos du v. 12383 : Ensi morit sour l'an xxx et viie *esmant*, où le mot équivaut à « qui compte » ou « qui se chiffre par ». Cp. encore l'emploi du participe *esmeit* joint à un nombre ordinal ou en ayant la valeur, p. ex. 176 : Sour l'an certainement de la nativiteit Adam, no premier pere, iiiim bin *esmeit* iiie et ix et iii ans autreteit (ici l'éditeur sépare erronément *autreteit* de ce qui précède); 38316 : De Albiert, chilh de Cuck, qui là fut confirmeis Evesque de Liege xxxvie *esmeis* (non pas « estimé, considéré », comme dit Bormans, mais « nombré » ou plutôt, « numéroté »). — Aussi *asmeir*, voy. sous *mans*.

Esmeré, pur, véritable, appliqué d'ord. à l'or, est employé au sens moral 25030 (proëche *e.*), 6937 (chire *e.*, physionomie candide); appliqué aux armoiries 30866 : Car les armez de Preis portat tant *esmerée* (non pas « estimées », comme dit Bormans, mais « pures, restées sans mélange »).

Esmerveilhe (*par*), à merveille, 1720 : Si fut ses fils Lotringes fais roys par *e.*; Fut cesti sages hom. Passage mal ponctué; il est évident que *par e.* doit être lié à ce qui suit.

Esmoie, litt. met en *miettes*, 33643 : tuis les defrosse et *esmoie*. — Présent de *esmier*, car je ne pense pas qu'il existe un infinitif *esmoier*; lat. *mica*, ayant l'*i* long, a donné *mie*, jamais *moie*. Le présent *esmoie* a été fait sur l'analogie de *plier* — *ploie* (où la voyelle primitive est un *i* bref) et est contraire à la grammaire et à la phonétique des bons temps.

Esmort, part. = mort, 10258 : Tot droit al chief de l'an teil jour com fut *esmort* L'evesque. — C'est un souvenir du latin *e-mori*, *e-mortuus*. Pour l'éditeur, *esmort* vient de *esmorcher*, tendre des pièges (Roquefort), ce qui ne mérite guère une réfutation.

Espafus, arme tranchante (voy. mon Gloss. de Froissart), 28841; II, 10583 : Et chis tient l'*espafus*, qui ot large alemial (lame).

Espanir, expier, 22801 (ses pechiés). Voy. mon Gloss. de Froissart.

*Espanse, 7891 : l'*espanse* de ix ains. Lisez *espause* (espace); p. *au* = *a* devant *s*, cp. *causement*.

Espante, en rime p. *espant* (répand), 20395.

Espardre, lat. *spargere*, 1. disperser, répandre, 3643 : Rois Atila li Huens par l'estour est *espars* (s'est répandu); 2. mettre en fuite, 1118 : Se je par mon cheval je suis (= ai) vous (vos) gens *espart*; 19726 : Attrapeis cel Danois qui ensi vous *espart*; 36694 : Une hache danoise tenoit dont tout *espars* (*sic* pour la rime); 3. jeter, abattre, 11961 : dont navreit fut li nobles pilhars En la cuisse si fort qu'à terre ilh est *espars*; 21200 : En fuye[s] est tourneit et la banire *espart*, A terre le gettat le chevalier cohart. — Je ne comprends pas le sens du mot v. 10288 : sa mere qui at le cuer *espars* (selon B. = *espert*, *apert*, ouverte; n'est-ce pas plutôt « abattu »?), et v. 18376 : veis com ilh est *espars* (ici aussi « abattu » convient très bien; B. : surpris, éperdu) [1].

Espars, *espart*, subst. verbal de *espardre*, 8959 : quant percheoit teil *espart*; II, 10611 : Li vilains de Marneffe, chis faisoit grans *espars*. — Dispersion, déroute.

Espateir, *espatreir*, *espautreir*, écraser, 3916 : Tant ocist de Frisons *et spatant* (l. *espatant*) leur bodine Que ce soient porcheals; 16233 : Maintes tiestes fendue, mainte panche *espatée*; id. 24186, II, 10342; — 3477 : Mains en at *espautreit* et romput le viaire (selon B., éventré, traduction inexacte, car *mains* est un datif;) 12952 : *espautrant* ces ventralhe; 8827 : Et si oit *espatieit* (l. *espatreit*) mainte grosse ventrée; 34107 : Et *ces* (ce mot est de trop) ventres *espatreis* dont issent les boials. — Voy. mon Gloss. de Froissart; je pense maintenant que *espatreir*, *espautreir* ne sont que des modifications de *espateir*, et que ce dernier est identique avec le wall. *aspater*, *spater*, aplatir, écraser; il ne vient pas de *patte*, tout en ayant la même origine.

Especiable (*pour*), formellement, en due forme, 6488.

Espée (*s'*), verbe, 34394 : La fumée *s'espée* tout parmi la verdours. — La prose donne *s'espant* (se répand) et c'est bien là le sens de notre verbe, mais faut-il absolument corriger, avec Bormans, *s'espent* (lisez *s'espant*) ? Il y a en wallon un verbe *spii* (prés. *spée*, *speie*), rompre, briser; ne pourrait-il pas prendre ici le sens « se disperser » ?

Espelit, exposé, expliqué, 13278 : Por tant ilh vous doit estre clerement *espelit*. — Voy. sur la forme *espelir* = *espeler*, mon Appendice au dictionnaire de Diez.

Esperanche, inspiration, 23713 : par divine *esperanche*.

Esperer, croire, 6975 : fis fut, si com j'*espoir*, Al boin dus Gondemart.

[1] Il faut, pour ces deux passages, admettre un part. fort *espert* (= *esperdu*), à la wallonne *espart*.

Esperir (*sains*), Saint-Esprit, finale accommodée à la rime, II, 8401 : Je vous comande à Peire, Fil et Sains-Esperir.

Espeuse, prés. ind. sing. de *esposeir*, exposer, montrer, 31740 : Gondras, qui bonne vie *espeuse*. — Variété vocale de *espouse* (v. ce mot).

Espiés, II, 5523 : et l'*espiés* vat combreir. — Forme-sujet de *espiel* (26034) ou de *espiet*. J'ai déjà dit que l'auteur ne s'astreint pas aux règles de la déclinaison et met des *s* à tort et à travers.

Espineir, piquer, au fig. 35140 : Le cuer trop moy *espine* Quant ensi me laireis chaitive et orphenine.

Espireir, inspirer, 3019, 3383. Cp. *esperanche*.

Esplache, subst., place, 21755 : Li *esplache* astoit larghe et mult lon li porpris. — Cp. *amplache*; B. allègue *esplencha* (droit de pâturage, ou terre dépouillée) que donne Du Cange [1].

Espleus, forme wallonne de *esploit*; *à tous espleus*, 17842 : Ilh n'en ont pais valhant XL *à tous e.* (à tout prendre, au maximum); *en tous espleus*, = sous tous rapports, en toute matière II, 12144; *par bons espleus*, II, 7011 : et dont li cuens vircus Astoit bin obligiés por li *par bons e.* (acte ou titre formel, *exploit* de justice).

Esploit (*à*), vivement, II, 6950 : qui l'amoit *à esploit*.

Esploitier, sens absolu, faire bien, 33180 : se voleis *esploitier*.

Espois, épouse, II, 2513 : Li roi de Franche à cuy astoit sa filhe *espois*. — Peut-être à prendre comme participe, = *sponsus*.

* Espondreir, 26070 : Jehan Malhars *espondre* ces heames à laidure. — Il faut lire sans doute *esfondre*.

Espors, adv. = *espoir*, peut-être, 16993 : Vous menteis, faus trahitre, dist Ysoreit, *expors* Que vous meisme sereis tempre en grant nonchaloirs. La laisse est en *ors*, variante vocale de *oirs*.

[1] Du Cange, en effet, sous *esplencha* et sous *pastura vana*, cite, comme mot arlésien, *esplache*; il se peut qu'il soit connexe avec notre *esplache*, mais dans l'incertitude où je me trouve quant à l'étymologie de *esplencha*, *esplecha* (type *explectia*, terre exploitée ?), je n'ose rien affirmer.

ESPORT = *deport*, ménagement, 4077: Une sien clerc li cargat l'evesque, qui recors Feroit secréement à ly, par douls *expors*, De notre sainte loy; 16983 : Barons, car asalhés ces Franchois sens *espors*.

ESPORT, *espors*, 9456 : Une sorcur avoit, belle et de noble *espors*; 21796 : Ogier de Preis le voit, qui fut de grant *e.*; 22479 : une hons de grant *e.*, Rigal des Preis ot nom; 34674 : Quant vint devant l'evesque, si ot si bons *e.*, Que « sirez » le nommat. — Je pense que le mot ne dit pas plus que « *port* », attitude, maintien; cela satisfait mieux au sens et à la lettre, que la traduction « espoir » (Borgnet) ou « inspiration » (Bormans). Cependant on peut appliquer à deux de nos exemples aussi l'acception « faveur, autorité », propre à l'anc. fr. *port* (voy. Jehan de le Mote, Regrets de Guillaume, 2428, et Gloss. de Froissart). Le préfixe n'a pas plus de valeur que dans *esplache* [1].

ESPOUSE, verbe, 3674 : Saint Nicase ont murdrit portant qu'illi les espouse. — Comment l'éditeur en arrive-t-il à traduire franchement par « effraie »? Est-ce en vue de *épouvanter*? Il ne s'agit que du verbe *esposer*, exposer, prêcher (la loi divine); son emploi transitif n'est pas plus extraordinaire que celui de *prêcher*. L'emploi intransitif se présente quatre vers plus loin : Car aux Huens la parolle de Dieu s; bin *expoise* (lisez, selon la rime, *espouse*).

ESPRENTE = *esprent*, de *esprendre*, mettre à feu, 911 : qui tot la terre *esprente*.

ESPRUVE, approuve, II, 9554 : Celi fait bin *espruve* Le duc de Loherenne. — Notez que la laisse est en *ue* et que cette rime se confond avec *uve*.

ESQUAICIEL[E], écrase, 8891 : Teil coup ly at doneit que le *hayme* (l. *hyame*) *esquaiciel*. — D'un infinitif *esquaceler*, dérivé de *esquachier*.

*ESQUENIE, 12022 : Helaine l'*esquenie*. — B. dit en note : la savante. Ce mot n'existe pas; lisez l'*esquevie*, la svelte (mot bien connu).

ESQUENISSAUT, sénéchal, 5388 ; cp. *esquenissals*, 38884 (dans le passage correspondant de la prose, t. V. p. 544, *esquernissanz* est tout bonnement un *lapsus* de copiste et Bormans a eu tort d'y voir le verbe *esquernir* et de proposer la correction *en esquernissant*, par moquerie); *scensical* 5391, *scensicaul*, II, 6862.

ESQUEWERIE, t. collectif, les écuyers, 29079. — Note de B. : la bourgeoisie?

[1] Tout bien considéré, mon avis est que *esport* est, dans nos exemples, une imitation du terme analogue latin *elatio*, élévation, grandeur, noblesse.

ESRACHIER, écorcher? 4930 : Là ont loiiet l'evesque si que li chalt l'*esrache*. — La chaleur lui *arrache* la peau (de *esrachier*, arracher)? Ou bien « lui *râcle* la peau »; du type *rasicare*, *rascare*, gratter?

ESRAGIER = *esrachier*, arracher, s'arracher, 28681 : Contre ses coups ne dure arme que tot n'*esrage*. Toutefois, cette interprétation, qui est aussi celle de B., n'est pas la seule possible; j'aimerais tout autant : A ses coups aucune âme (a. fr. *arme*) ne résiste assez pour ne pas en perdre le sens (*esragier*).

ESRAMIE = *arramie*, II, 1553 : par plus grant *esramie* (avec plus de force).

ESSAI, pr. épreuve, d'où : qualité éprouvée et qualité en général, 13957 : Radus des Preis portat blason de grant *essay*; 33194 : Ilh y en at pluseurs (il s'agit de chanoines) qui sont de teil *essay* (nature, disposition) que...

ESSART, action d'*essarter*, de là : destruction, carnage, dommage, perte, 1106 : Romans y ont damage et doloreux *essart*; 2433 : Vos asteis bien vengiés de trestot vostre *essare*; 8946 : Bien y firent Franchois et si font grant *essart* Des gens le duc Bertram; 36708. Par cuy le mal venoit et li fellons *essars*. — Voy. Gachet, et pl. haut l'art. *assart*.

ESSENCHE, 1. essence, état, substance, 23930 : Et al bon saint Johan qui par divine *essenche* (manière) De saint Apocalipse nous recorde l'*essenche*; — 2. importance, valeur, 4128 : tant fut de grant *e.*; II, 6553 : Li pais c'on dist des clers, qui est de grant *e.*; — 3. manière, raison, 1657 : par celle *e.*; 11587 et 23929 : par divine *e.*; 26848 : par vraie *e.*; 37926 : par *e.* de consolation. Sens particulier, 27984 : englieses de l'*essenche* de la citeit de Liege (situées dans?).

ESSONGNE (*par*), 2928 : (Je vous parlerai maintenant de Tongre et souvent aussi) entre dois par *e.* Vos diray je de Romme, de Franche et de Gascongne. — Que veut dire l'auteur? Les acceptions ordinaires de *essongne* ou *ensongne* ne fournissent pas d'autre sens convenable que « soigneusement » ou « au besoin » [1].

* ESSOUR, II, 11572 : Et puis l'evesque Adulphe, qui fut de grans *essour*. — La rime veut une finale en *oir*, comme le remarque l'éditeur, mais Bormans se trompe en expliquant le mot par *source*, lignée; j'y vois une faute de lecture et je corrige *esfoir*, forme wallonne p. *esfort*, force.

[1] M. le prof. Le Roy me propose d'y voir le liégeois *tsône* (ensemble, en même temps), mais je ne puis y consentir. La phonétique de la Geste n'offre aucune trace de l'équation *enle*, *anle*, *onle* = *ône*, qui se remarque dans le wall. *sôner* (a. fr. *sanler*, *sembler*) *strôner* (*estranler*, étrangler), *trôner* (trembler).

Estable, estival, 38578 : Et ovroient toudis en la saison *estable*.

Establison? 2515 : Flameus sont reculeis à cel *e*. — A cette charge, attaque? Bien sûrement, il faut rejeter l'explication de B. : « Devant cette compagnie de gens armés. *Establie* dans Roquefort et Du Cange. »

Estache, étai, pieu, colonne, fig. soutien, chef, 7183 : Mais portant que cascun fut de sa gens *estache*. — Ital., esp. *stacca*, d'où fr. *estacade*.

Estage, résidence, 24090 : Nogier fist le palais, qui ors est li *e*. Del evesque de Liege pour prendre herbegage ; — étage, 24092 (suite du passage que je viens de citer) : Bon fondement de pires y fist, mains les *estage* Furent fais tuis de bois. — *En estage* = *en estant*, 26298 : Quant voit Johan Malhar devant luy *en e.*; 28693 : Mains ilh resalhit sus erant *en son estage*.

Estal, position, arrêt; *livrer e.*, se mettre en position pour combattre ou se défendre 4297; *rendre e*, se défendre, résister, 19316; *de bon e.*, de bonne défense, 16767 : IIIe homme avoit et plus *de bon e.*; *maintenir ses estals*, maintenir ses positions, tenir bon, 6317; *d'estal*, sur-le-champ, de suite, aussitôt, 38769 : trestos *d'estals* La noire vaine truve; = *estage*, demeure, 16753 : Quant herbegiet aveis cascun en vostre *e.*; = *estat*, état, profession, 38785 : tos *estals*, De queil mestier che soit û feux besongne chalx, Ont deispuis en usaige oiut.. La terre (la terre à houille) que je dis (Bormans se trompe en traduisant par : *étal* de forgeron); — manière, II, 6849 : Li enfans de son freire... L'ont noblement servit et en mult grant *estaul*. Dans le mot *estal* de notre Geste il faut distinguer le vrai *estal* (mot germ. = all. *stall*, *stelle*) et un *estal* de circonstance, remplaçant *estat* = status (cp. *advocal* II, 6857 = advocatus).

Estalhe, étalon, 35725 : contre lui vient Robiert de Cuchi sus l'*estalhe*, Qui noblement brochat. — Cette forme est inconnue, mais s'explique fort bien par un type *stallius* (adj. de *stallus*, étable).

Estanche, poteau, pilier, 28104 : par delcis une (l. *une*) *estanche*. — Primitif de *étançon*. Peut s'expliquer aussi comme forme nasalisée de *estache*.

Estanchier, act., arrêter (un travail), 25860 : Et li evesques at erant l'œuvre *estanchie* De saint Lambiert l'engliese; neutre, s'arrêter, 19876 : Tout droit à un moncel li chevals *estanchat* Dessous le duc Johan.

* Estandit, 10489, mal lu p. *escandit* (v. ce mot).

*Estant, II, 3716 : vostre *estant* est ploiés. Corrigez *estaut* (état, situation). Même faute II, 4786 et 4857.

Estant (*tot en*), 31982 : Landre et Tielimont at ars *tot en estant*. — Selon Bormans : « tout ce qui était debout ». Je doute de cette interprétation, contraire d'ailleurs à la construction, et je traduis de préférence par « sans désemparer ».

Estare (on a imprimé contrairement à la rime *estaire*), quid? 2421 : se li at dit Frongnare que devant Aloust est Tremus à grant *estare*. — Le sens oblige à considérer ce mot comme une forme adaptée à la rime de *estat*; « en grand état », avec de fortes troupes. En forçant un peu et en lisant *escare*, on pourrait y retrouver l'all. *schar*, troupe, qui a donné à l'ancien fr. *esquiere*, *eschiele*, bataillon; mais il faudrait pouvoir appuyer cette manière de voir sur d'autres exemples. Enfin, on peut recourir à *escart*, destruction, carnage; *à gr. e.* serait alors = en faisant *gr. e.*

Estat (*estre en*), tenir sa cour, II, 11212 : Li roy fut *en estat* entre les siens amis.

Estat, verbe, est ou fut, forme bien connue, tirée de l'infin. *ester* (voy. Diez, Gramm., trad. fr., II, 216); ex. 10738, 13748, 30556, 32957, 37683, II, 7293. — Aussi *stat*, 13246, 21720, 32978; 2e pers. *stas*, 38851.

Estaut, forme variée de *estat* (cp. *daute*, date, *raut* = lat. *ratus*, *glautir*, etc.), 1966 : Et si rengnat XII ans maintenant bons *estaus*; 5394 : Les V fils le patris qui sont de bonne *estaut*. Plusieurs fois les éditeurs ont imprimé *estant* (v. ce mot) p. *estaut*.

Estavoir (*à*), d'ord. = par nécessité, parait n'être qu'une cheville d'affirmation, 31194 : Sus le chemin de Romme morut *à e.*; de même *por estovoir*, 11901 : Droit à conte Plandris s'en vint *por e.* (Borgnet : pour combattre?).

Esteir, rester, 38609 : Si vorent mult *esteir* (Bormans pense à tort que le verbe est ici actif et signifie établir). Voy. aussi l'art. suiv.

Esteit, partic. passé du verbe *esteir* (art. préc.), 10829 : Son espée at *esteit*, si a pris la saisinne De son martel d'achier et de ferir ne fine. — Contre l'usage, *esteir* est employé ici activement, au sens de *laisser ester*, laisser là, quitter.

Estelle = *astelle*, copeau, II, 3797 : Les targes ont perchies com che soient *estelles*. — Wall. *estal*.

Estendre, = *atendre*, atteindre? 27946 : [Je vais prendre conseil] por savoir se je poray *estendre* Al achat de vo terre (« si je pourrai parvenir à... »). Bien que la permu-

tation des préfixes *ad* et *ex* soit fréquente, il est peut-être préférable d'admettre ici celle de *in* et *ex*; donc *estendre* = *entendre* (lat. *intendere*, viser à). Voy. aussi l'art. *extendre*.

Estennoit, II, 3487 : Si que le cuer del ventre trestout li *estennoit*. — Mauvaise écriture p. *estengnoit* (s'éteignait). L'éditeur : pour estreoit, quittait (!) ou *estreignoit*, serrait, comprimait.

* Estinceleir, faire s'éteindre, tuer, 8893 : Enfrechi qu'en pis l'at fendut, mort l'*estincel*. — Dérivé de *estint*, mort, lisez donc *estintele*. Pour B. c'est une façon de l'auteur pour dire *esterne*, étend (!) — A la rigueur on peut admettre un type *extinctiare*, d'où viendrait *estincier*, d'où *estinceleir*.

Estint, éteint, mort, II, 5971 : *estins* et mors.

Estoc (*d'*) *et de talhant*, 1449 ; ailleurs *de tailhe et de pointure*, 7321 et 30817, *de pointes et talhans*, 30735.

* Estorchat, 17124, l. *escorchat*, voy. *escorchier*.

Estorchier, essuyer, 7105 : xiiii en at ocis sens *estorchire* sa lance. — Non pas « relever sa lance », comme veut Borgnet sur la foi de Roquefort [1].

Estordre, 1. act., faire sortir, extraire, 14229 : Alons à l'empereur prier qu'il soit *extort* (qu'il fasse jaillir) La veriteit del fait; 1571 : Sour l'an que j'ai *estort* (tiré de mes sources, trouvé dans mes auteurs) v^{m} et c aveeque lvii (B. allègue erronément *estorer*, établir); renverser, 15036 : mort à terre l'*estort*; — 2. neutre, se tirer d'une affaire, échapper, se sauver, 2709 : Mult en est abatus, mains plus en est *estors*; 10274 : N'y at grans ne petis qui soit la mort *estort*; sortir, 4098 : Si est d'Awir *estors*. — Voy. aussi *extors*.

Estort, part. du prée., extrait, issu, 14228 : Je suy de vostre sanc plus halt neis et *estort*.

* Estos, mal lu p. *escos*, 17732 : Gardeis bin vo casteal, que n'en soiés *estos* (jeté hors ; B. a mal compris en traduisant : privés). Voy. l'art. *escos*.

Estos, forme-sujet de *estoc*, souche, racine, fig. modèle? 35155 : car sus tos Sereis li excellens et li plus vraie *estos* D'avoir loyal amie; 36669 : Car l'orelhe li trenche Badès, li bons *estos*. Dans le dernier passage *estoc* est peut-être = *estoc*, épée, pris au figuré. Voy. aussi *escos* 2 [2].

[1] J'ai ouvert le Glossaire de ce dernier et j'y ai vu qu'il présente lui-même *estorcer* comme une mauvaise lecture p. *escorcer* (voy. *escorchier*), relever, retrousser; l'éditeur ne devait donc pas s'en prévaloir.

[2] M. Le Roy me rappelle à ce sujet l'expression liégeoise *vî stok*, vieux brave.

Estour, d'habitude combat, bataille, mêlée, signifie corps de bataille, 30266 : Nous (= nos) Hesbengnons loials dois fors *estour* fait ont, En cascun vi[e] homme.

Estour, histoire, 21434 : Si com on puit troveir Dedans les coroniques et aussi remireir En l'*estour* al Danois qui che vuit deviseir.

Estovoir (*par*), voy. *estavoir*.

Estrain et palhe, emploi métaphorique, 9128 : là fut *estrain et palhe* Trestot mis à l'espée de cele gens merdalhe.

Estraine, estrine (fr. *étrenne*), en premier lieu : présent, cadeau, 20328 : et puis en fist à Anseïs *estrine*. De là découle, par métaphore ironique, l'acception cadeau funeste, mauvais coup, 6177 : se li donat *e.*, Le heame li fendit et la coeffe perine; 7038 : Le paien Gondinel... ferit par teil *estrine* (c'est ainsi qu'il faut lire p. *escrime*); 24801 : De son grant pessant malh par dessus le foreiel Li donne son *e.* — De là se dégage l'idée de bonne ou mauvaise affaire, bonne ou mauvaise situation, et finalement l'acception « mauvaise rencontre, combat » ; 32292 : Puis at parleit en halt l'evesque à cel *e.* (à cette occasion); 32469 : Là ot noblez servans à celle bonne *estraine*; 24256 : Le conte de Henaut at mis en teil *estrine* Qu'il morit ains iii jours; 7214 : affin que plus d'*estraine* (de conflit) N'aient as cristoiens; II, 3497 : Wallerant... Fut mors et abatus alle pronrier *estraine* (au premier choc). — Reste à signaler le sens « commencement », qui se déduit naturellement de la valeur « premier cadeau, premier usage », etc. (encore attachée au fr. *étrenne*, et qui se remarque déjà de très bonne heure, voy. Raynouard, v. *estrena*), dans l'expression *à l'estraine* = à l'aube du jour. J'en ai rencontré un seul exemple dans la Geste, 10994 : et li dus *à l'estraine* Montat sus une ronchin. La note de l'éditeur : pour *al estrais* qui se trouve dans Roq., « sur le champ », est une bévue. même si Roq. avait raison.

* **Estrime**, 3906 : à cel *estrime*; lisez, selon la rime, *estrine*. N'était la rime, *estrime* serait bon; *ime* p. *ine* est régulier ; ainsi dans la Geste on lit plus souvent *haïme* que *haïne* (haine).

Estraineir, propr. offrir, présenter (voy. *estraine*), d'où déclarer, 35136 : mains je chi vous *estrine* Que.... — Le liégeois a *strimé*, étrenner.

Estut, présent de *estovoir*, falloir, 887 : n'*estut* c'on me l'aprengne; ailleurs *estuit* 15651, 37646, *estoit* 25776. Aucune de ces formes n'est à la rime. La bonne forme est *estuet*, *estoet*.

Esvelhier (*s'*), se mettre en mouvement, 14738 : Al plain dessus le bois li bon Danois *s'esvelhe* A XL^{m} homme.

* Esventueir, 21341 : Une petit pont ont fait qui mult les *esventue*. Quid? L'éditeur se tait. Lisez *esvertue*, les aide (voy. mon art. *carue*).

Esvertueir, confirmer, corroborer (une lettre), II, 6265. Voy. aussi sous *carue*.

Eüe (*par teile*), II, 6262 : Et at toudis les midres noteit par teile *eüe* Que li rois de Sezille voit bin sens altre mue Liqueis sont li plus preus. — Sans doute « de telle manière », mais connaît-on le subst. *eüe* dans ce sens? Il doit se rattacher au verbe *avoir*.

Eüre = *eür*, heur, II, 3904 : *Par maile eüre* Te moras devant moy. — L'éditeur lie malencontreusement les mots soulignés avec ce qui précède, et se trompe encore plus fort en proposant de lire : *par maile cure*.

Ewele, adv. également, à ras du sol, II, 10896 : li grans tier (tertre) agus... fut *ewele* abatus. — Peut-être, selon l'analogie de *enwaler* (voy. pl. h.), vaut-il mieux lire *enwele*. — Pour *abatre ewele*, nous trouvons quelques vers plus bas (10904), appliqué au même fait, le terme *avaler* (abaisser).

Exains, voy. *exent*.

Excellaine, par substitution de suffixe p. *excellente* (876), en rime, 734, 4032. Substitution inverse *messente* 4830, p. *messaine* (de Metz). — On trouve même *enche* p. *ente*, II, 4742 : De nonains, d'abbesses, de femmes *excellenche* (c'est la forme que réclame la rime, bien qu'on ait imprimé *excellente*).

Excellenche (*par une*), surtout, particulièrement, 25761 : Parmy che que j'ai dit et par une *e*. Qu'il doit servir l'engliese en guerre et en contenche.

Excenteir, excepter, 25799 : sens rins *e*. — Cp. esp. *encentar* (entamer) = lat. *inceptare*. Ou = *exceteir* (excepter) avec *n* intercalaire? Ou enfin mal écrit p. *exenteir* (exemptare)?

Excès, exchès, chose qui *excède* le droit, forfait, délit, 13685, 13698, 36425, II, 4616 : Ne onques malvaistiet je ne fuy poreachiés Ne de villains *excès* nullement reprochiés (l'éditeur, bien à tort, a cru devoir admettre dans le texte la mauvaise leçon du second manuscrit : *de villains issus*); — chose extraordinaire, 678 : Vinent li senatours qui li dient l'*excès*.

Exclos? 9968: mains trestos ses *exclos* Ly tremblent de paour et ly croissent ly os. — Selon B., les pieds; je dirai plutôt « les pas », voy. *esclos*.

*Exclouse, 20728, lisez *enclouse* = *enclostre*.

Exemplaire, 1. affaire, fait, 121: che que je recite de cesti *e.*; 31066: En cel an que je dis vint une grant *e.* A Liege; II, 3635: Chi comenchat li pics (le pis), s'en diray l'e.; II, 5701: ons veoit l'e. (le fait était visible); 2. enseignement, instigation, conseil, par *malvais e.* 37419, II, 5701; 38258: che fut mal *e.*; 16800.

Exent, *exens*, *exains* (fr. *exempt*), 1. exempté, dispensé, 7904: Et tout parmy Arabe nuls n'y astoit *exains*; 2. exclus (d'un nombre), 12391: ains demorat *exens* (resta hors de la série des évêques de Liége); 3. enlevé, ôté, 23661: Je ne le puy cognoistre (c'est-à-dire mon château), ne say s'il est *exens*; 4. épargné, 21632: rins ne les fut *exens*; 5. distingué, remarquable, 914: Li cuens flamens y fut, et de sa gent(e) *exente* XL.m et plus; 8062: Adont li raconta tote la chouse *exente* Sicom je l'ay compteit (non pas « exacte », mais « mémorable »). Suivi de *de*, supérieur à; 9515: des autres fut *exains*; 13579: En honnour de la damme qui d'autres est *exente*. — Pour la dernière acception, cp. lat. *eximius*, qui vient de *eximere*, comme *exemptus*.

Exilhe (*en*), en ruine (en parlant d'un château), 1816. On sait qu'*exilhier*, en a. fr., signifie détruire, ruiner.

Experteir, s'éveiller, II, 5464. — Les Liégeois disent encore *dispierter*. — Étymologie: lat. *ex-perrectus*.

Expireir, mauvaise graphie p. *espireir* (inspirer), II, 2116 et 4706.

Explaire, verbe et subst., 2967: A temps de chesti rois Deu grant miracle esclaire Par l'evesque de Trieve, Materne, car *explaire* Fait trestot le paiis; 10640: Tantoist fours de son cuer tot son corroche *explaire*; 13828: Qui foit et loialteit ont jureit par *explaire*; 16807: Je feray asseis plus, quant venrat al *explaire*, Que je ne vous ay dit. — De ces quatre exemples du verbe *explaire*, les seuls que j'ai rencontrés, je ne réussis pas à déduire un sens acceptable. Borgnet est moins embarrassé; au premier ex. il met: « explorer? »; au deuxième « arrache », en renvoyant à Du Cange, v° explicare; au troisième il nous dit que dans le manuscrit *explaire* a remplacé *exemplaire*, qui a été raturé et qui convient mieux, sauf pour la mesure; au quatrième enfin, il traduit: à l'*exploit*, au moment d'agir. Je m'abstiens de réfuter ces notes jetées à l'aventure. Ce qui me gène au surplus, c'est que le deuxième ex. indique un infinitif *explairier*, distinct de *explaire*. Je n'essaierai aucune conjecture et laisse le mot ou les mots à l'état de problème.

Expleus, II, 811 : Après recomenchont de traitier, mult songneus Furent de faire pais, ne say par queis *expleus*. — Le même mot que *espleus*, exploit (voy. pl. h.), au sens de « titre, raison ».

Expors, voy. *espors*.

Exposeir, mauvaise graphie p. *esposeir* (épouser), II, 2565, ib. 7245.

Exprès, sûr, certain, 10474: grans clers approuveis et *exprès* (on a imprimé, en dépit de la rime, *expers*); 18113 : Se part à m^c milhe Ogier d'hommes *exprès* (ici encore on a mis *expers*); 14475: Basin donat une cop qui fut fel et *exprès*; 1852: Richier s'en vat après, qui ot pensée *expresse* Qu'illi puist la troie atandre (l. *atendre*); II, 11775: car li fais est *exprès*.

Exprise, 24049: par visions *exprise* Que Dieu m'at envoiet. — Quid? extraordinaire? cp. lat. *eximius* de *ex-imere* (prendre hors). — Ailleurs, le mot est le part. de *esprendre*, enflanimer, et signifie brûlant, ardent; 8748: de volenteit *exprisse* (l. *exprise*, selon la rime); la même phrase, 22977. La mauvaise écriture avec double *s* a engagé B. à traduire par « expresse ».

Exprisié, célèbre, 38699: Gile, une leur moine *exprisiés*.

Extendre, act., tendre, diriger, *extendre son cuer* à quelque chose [1], 36547; neutre, s'étendre, être situé, 4825: Puis retornat à Mès qu'en Loheraine *extente* (= *extent*); réfl., être exposé, se trouver, 19409: Et dis qu'illi fache che qui par dedens (c'est-à-dire dans la lettre) *s'extent*; fig. comporter, 30889: Sicom raison *s'extent*. — Mal écrit *exstent*, 30877 : l'escut d'argent ù li noire aigle *exstent*.

Extint, éteint, synonyme de pâle, 9170 : al roy qui fut pale et *extint*.

Extors; *ly cuers ly est extors*, 34681, litt. s'est échappé (voy. *estordre*) ; « le cœur lui a failli. »

Extraire, retrancher; *sens extraire*, formule d'affirmation, sans rien retrancher de la vérité, 2980 ; synonyme de *sens detraire* (v. ce mot). B. y voit *sans estris* (sans débat)! — Sens neutre, résulter, II, 9550 : Por le grande mortoire qu'illi en poroit *extraire*.

[1] *Extendre*, dans cette application, paraît équivaloir à *entendre* (intendere animum), par confusion de préfixes; cp. pl. h. *estendre*.

F

Fabler, parler (avec sens péjoratif), 35147 : Ainsi *fabloit* cascunne archidiaque et prevos. — A *fabler*, lat. *fabulari*, répond l'esp. *hablar*, d'où nous avons pris *habler*, au lieu de garder *fabler*.

Fachon, = *face*, II, 1489 : Thiry de Walecort à la noble *fachon*; II, 9245 : Salueis moy ma meire à la clere *fachon*.

Fachon = *fauchon*, fauchart, 37933 : especz (l. *espiés*) ont et *fachons*. Dérivé de *faux* (falx).

Faé, endiablé, 9826 : Trahison est *faée*.

Fay = *fais*, voy. *fas*.

Faie, chose servant à lier, 2218 : Retenus fut et pris et loiés d'onne *faie*. — Borgnet rapproche *faisse*, bande d'étoffe, mais ce dernier, qui est = lat. *fascia*, wall. *fâhe*, ne peut devenir *faie*, et d'ailleurs notre auteur s'en sert sous la forme *fasse*, *fausse* (v. ce mot). Je ne connais pas le mot; je le crois connexe avec all. *fach*, néerl. *vak*, dont les premières acceptions se rattachent à l'idée « lier ».

Faintie (*sens*), formule d'affirmation, sans feinte (plus souvent *faintise*), 29473.

Faire; emploi périphrastique, II, 7926 : jà *fasioient* (l. *faisoient*) *retraire* Leurs enemis morteis (« déjà se retiraient »). — *Se faire* = se porter, 18492 : Ly palmier at compteit coment nos Frans *le font*. Voy. mon Gloss. de Froissart.

Fais et nefasse, 8775 : Que vous diroie tant *de faisse et de nefasse* ? « Per fas et nefas », à tort ou à raison.

Faiteur, auteur du fait, coupable, II, 13158 : Les *faiteurs* prendre ils fiesent (vers altéré).

Faitis, bien fait, gracieux, 3324 (un prinche *f.*), 4219 (*faitis* et gay).

Faiture, fait, chose, 4765 : Ly Franchois orent roy, n'y sai altre *f.*, Car de riens n'appartient à ma matere pure; 18711 : Car al matin pendray Olivier, sens murmure, Desus les plus hals murs s'en verat la *faiture* (la chose accomplie). — *Venir en faiture*, naître, 80 : Comment la grande Tongre vint promier en *faiture*.

Faiture, parti, II, 7479 : Et les altres ausi qui sunt de la *f.* De tenir ceste erreur par mails envoisure (l. maile envoiseüre). — Cp. lat *factio.*

Faiture, facture, façon, 30822 : Par dessus le sien healme qui ot noble *faiture.* — Non pas « cimier, sommet », comme dit Bormans, qui pensait sans doute à *faite* ; ce mot français, dans la Geste, est *fieste* (10086).

Faiveable, favorable, 29828 : en lieu asseis pour che *faiveable.* — Mot suspect ; l'auteur aura mis *favrable* (en supprimant la voyelle atone devant *r*). Voy. plus loin *favorable.*

Falage, tromperie, 2706 (sens *f.*). — Non pas p. *fallace,* comme pense l'éditeur, mais très correctement formé de *falir.*

Falhon, cheville (du pied), 35843 : Qu'en sanc.... Aloient li chevals jusc' als *falhons.* Ailleurs *felhon,* 24310, dans une phrase identique, où Borgnet traduit par paturon, en rapprochant l'all. *fessel,* d'où *feslon,* puis *fellon.* Voy. sur l'origine et les formes diverses du mot, mon Gloss. de Froissart, v. *fallon.*

Falit, failli, = faux, 3214 : A Nam, leur deu *falit,* cascun merchi crioit ; 4211 : Vers ces Romains *falis* ; et passim.

Fallianche, faute, 34038 : che fut grant *f.* — Mot mal formé, car je ne connais pas de verbe *fall-i-er.*

Fameleus, *famelheus,* affamé, avide, 1233 : Del entendre doit estre cascun mult *fameleux* ; 4211 : Romains falis, colvars et *famelheuse* ; 14389 : forment *famelheux* De contre moy combatre.

Famelheus, familier, 31755 (appliqué à l'ours apprivoisé de Gontran).

Familiariteit, t. collectif, domesticité, hommes de service, 35347 : [L'évêque Henri acquit] Tous les allouz de Scans et la tour arichie, *Familiariteit* et droiture ensengnie. — Vers inextricable, dit Bormans ; nullement : « il acquit les alleux de Scans, y compris la tour, les hommes de service et une remarquable (*ensengnie*) quantité de droits y attachés.

Famison, famine, 24535. — L'auteur, pour le besoin de la rime, n'est pas scrupuleux dans l'emploi des suffixes ; cp. 24541, *nobilison.*

FANGNE, subst. masc., 18972 : A l'entrée del oust, trestout enmi une *fangne*, S'en est Basin cuchiés; II, 11250 : droit là enmy le *fangne*. — Au premier endroit, Borgnet traduit : lieu planté de hêtres; au second, Bormans se tait. Il n'y a pas à douter, malgré le genre, qu'il s'agisse tout simplement du mot wallon bien connu *fagne*, marais, bourbe (voy. Grandgagnage, I, 201, II, 23), fr. *fange*.

FANGNIER, couvrir de *fange*, salir, 12538 : Il n'y at digniteit que laidement ne *fangne*. — Borgnet : Pour *faie*, de *faier*, donner en fief, inféoder ? Impossible.

FAS, faix, charge, peine, 38317 : là ont grant *fas* Nammurois, etc. — *A un fas*, tout d'un coup, locution connue (voy. mon Gloss. de Froissart), 3239, 12921 (mal traduit par *à la fois*), 25101 (ici = tous ensemble), II, 208 (*à un fay*; ici bien compris par l'éditeur).

FASSE, fasce, t. de blason, 36323 (à la *f.* d'argent); aussi *fausse*, 36285 : l'escut de gueule à *fausse* qui blanquie.

FAUSART, homme faux, 1953 : li ors *fausars*.

FAUSSE, subst., voy. *fasse*.

FAUSSER de quelqu'un, le manquer, 17195 : Pynart quidat ferir parmi le hanepier, Mains ilh *fausat de* luy; 19662 : jà n'*en fauseray*; 37523 : De Baldewin *fausat*, si conseüt Gorsolle.

FAUT, forme masc. de *faute*, 1195 : onques ne les fit *faut*.

FAUTEUX (*sens*), sans faute, 17842. — Formation arbitraire, de même que *sens fautise* au v. 28045.

FAVEAL, cheval fauve, 23790, 27259, 32430; aussi *favel* 21589. Anc. fr. *fauvel*.

FAVEL, faveur, 15351 : Ne moy requereis plus de ly faire *favel*; — nouvelle flatteuse, honorable, 23778 : quant entent le *f.*; — *estre de grant f.*, en grande faveur ou estime, 38359 ; *sens favel*, sans faveur, sans flatter, locution affirmative, II, 8184. — Je rapporte *favel* ou *favele*, flatterie, faveur, plutôt à lat. *flabellum*, éventail (cp., pour la forme, *foible* p. *floible*) qu'à *favor* ; on trouve aussi *flavelle*. Dans *sens favel* on peut aussi rapporter *favel* à *fabella* et traduire : sans fable.

FAVORABLE, heureux, qui a du succès, 2462, 23742, 37297; affable, bienveillant, 8127 : Boins, douls et *favorables*.

Favreal, dimin. de *fèvre* (lat. *faber*), forgeron, 30046.

Feable = *féal*, sûr, solide, appliqué à des choses, 36368 : En un sarcut *feable* Qui astoit de fin marbre ; II, 1251 : D'une hache danoise donne cops si *feables*.

Fée = *fie*, fois: 25703 : à cil (lisez, selon la grammaire et la mesure, *cele*) *fée*. Cp. *demée* p. *demie*.

Feistier, fêter, 17372 : Nos barons ont *feistiet*. Peut-être fautif p. *feisteit*. Toutefois on peut très bien ramener notre forme à un infinitif *feistier* (festoyer); la prononciation monosyllabique de la finale *i-ier* (= lat. *icare*) se rencontre souvent chez l'auteur [1]. — Ailleurs, *fiestier*, prés. *fiestoie* (18946). Notre texte offre l'*e* ouvert en position tantôt sous forme *ei*, tantôt sous forme diphthonguée *ie* ; *teiste* et *tieste*, *teire* et *tierre* et sembl.

Felhon, voy. *falhon*.

Felonet, forme dimin. de *fel*, *felon*, 694 (vilains *felonès*). — Je note ici que notre éditeur, ne tenant aucun compte de la valeur précise de l'*e*, munit tous les mots appartenant à une laisse en *ès*, d'un accent aigu ; il écrit ainsi *felonés*, *prochés*, *adés*, etc.

Fenache, 858 : Que de che ne donroit une vielhe *fenache*. — J'ignore la valeur du mot; ce ne peut être le fr. *fenasse* = sainfoin. Serait-ce une forme péjorative de *fanon*, morceau de drap, chiffon (*e* p. *a* est dans la règle)?

Fenal (*mois de*), 4787 ; *fenalmois* II, 747, mois de la fenaison, juillet. Cp. Grandgagnage, II, 390, et Gachet, Recherches sur les noms des mois et des grandes fêtes chrétiennes, pp. 21 et suivantes.

Fendre, traverser; 25999 : Disant qu'il vorat vir liqueis oserat tendre Son treit dedens sa terre, ne le sien paiis *fendre* (« pour offendre ? », demande Borgnet); t. de blason, barrer, 12085 : portoit, et sens rins *fendre*, Une escut de fin or ; 1292 ; et se li fist reprendre Armes de par sa mere, c'on ne li porat *fandre* (l. *fendre*). Dans le dernier vers, l'éditeur écrit en note « défendre ? »).

Ferant, grisonnant, 1307 : barbe *ferante*; 2412 : li conte Clovis qui fut *ferant* vilhars; 16127 : par mes grenons *ferans*; 20924 : De Charle l'empereur, qui fut viés et *ferans*. — Vu la fréquence de cet adjectif dans les anciens textes et les explications qu'en donnent les glossaires, on est plus que surpris de voir l'éditeur se

[1] Il prononce de même *diable*, *diaque*, en deux syllabes.

méprendre au point de hasarder les interprétations suivantes : 1307 barbe *piquante* (il pensait à *ferir*), 2412 vieillard *orgueilleux* (il avait *ferox* ou *ferus* en tête), 20924 : « le copiste aurait dû écrire *flerant*, c'est-à-dire *flairant*, puant ».

FERART, 21218 : Atant l'at assenneit sus son hame *ferart*. — Quid ? L'éditeur pense : heaume de fer, de combat. Il peut avoir raison.

FERIN, sauvage, II, 1868 : dedens une bois *ferien* (*ien* = *in*).

FERIN, nom de monnaie, II, 4907 : Jamais, tant que je vive, qui valhe II *feriens*, N'aras de sainte Engliese par tes mauvais engiens. — Je connais *ferlin* (quart de denier), mais non pas *ferin*.

FERIS, prononciation wallonne de *feriez* (de *faire*) 7235.

FERME, porte ou verrou, 17520 : Nulle *ferme* ne tient contre lui une tournois.

FERMETEIT, droit, impôt, II, 6560 : Que XVIII ans serat levée à conscienche, Par dessus la chervoise, *fermeteit* sens oienche. — Voy. Du Cange, v° *firmitas*.

FERMIR, = *fermer*, fortifier, II, 1028 : Tant que dedens VII mois fut la citeit *fermis* (couplet en *is*).

FERON, forme extensive de *fier*, 14409 : Qui fut tous li plus riches et li plus maginoux Et tous li plus *ferons* ; 21949 : li *ferons* Gafrois. — Formation faite sur le patron de *felon*. Ou fautif p. *ferous* (type *ferosus*).

FÈS = *fel* + *s*, cruel, méchant, acharné, 670 : Et Romans ont pris cuer, si devinrent plus *fès*; 4307, 7158, 10471, 14473, 18122; II, 192 (p. 590) : *fex* et presomptueux ; ib. 11777 : qui nous est fors et *fès*. — J'ai multiplié les exemples afin de réfuter l'interprétation conjecturale : « = *fessus*, lâche », donnée par Bormans à propos du vers 36630 : Li maire de Hasselt, qui fut mavais et *fès*. — Quid au v. 18118 : Charles est à Paris, ù ilh astoit *par fès*? *Par* serait-il la particule superlative, qui d'habitude précède plutôt le verbe que l'adjectif? Le sens ne favorise pas trop cette manière de voir. Selon B., le terme signifie *parfois*, ce qui présente des difficultés plus sérieuses encore.

FETIN, écrit *fetien*, 2610-11 : Les mors lassat aus champs, n'en donne II *fetiens*, Des siens n'i at perdut qui valhe II *fetiens*; 6799 : mais ne valt une *fetien*. — Selon B. une transformation arbitraire de *fétu*. J'admettrais cela s'il y avait *festin*. Je corrigerais *ferin* (v. pl. h.), mais *r* et *t* ne se ressemblent pas assez, pour que l'erreur se présente trois fois. Peut-être est-ce une forme allégée de l'angl. *farthing* (anc. *ferthyng*).

*Feus, II, 4564 : Sa parolle de *feus* en bin at fait florir. — Mauvaise lecture p. *sens*, comme le prouve bien la variante donnée en note.

Fianche, assurance, 6132 : Roi Costonot de Frise ferit par teil *fianche* Que heame et coeffe trenche et la hubette franche.

Fictement, par feinte, 33264. — De temps à autre l'auteur aime à emprunter ses mots directement au latin ; pourquoi pas *faintement*?

Fie, foie, II, 5619 : Thiry de Rochefort... Detrenche Namurois enfreschi qu'en le *fie*. — B. traduit : jusqu'à ce qu'on le *fuie* !

Fie (*à le*), parfois, 13220 : sovens *à le fie*; 13516 (hors rime) *à le fois*. — Dans un couplet en *iés*, j'ai trouvé la forme abnorme *fiés*; de même 36793 : si qu'ai dit autre *fiés*. C'est un abus.

*Fiés (monosyllabique), 14496 : à mon linage *fiés*. Il faut lire, comme l'indique la rime, *fés* (fel).

Fieste, joie, 5105 : à pou de *fieste* (tristement) ; 10171 : Et se tue l'un l'autre de *fieste* fellenesse (à cœur-joie).

Fieste, faîte, 10086. — Sur l'étymologie du mot (all. *first*), très bien démontrée par G. Paris, voy. mon Appendice au Dict. de Diez.

Fiestre = *fiertre*, châsse, 7459.

Figure, personnage, II, 427 : Li cuens Thiry de Gueldre, le traître *figure* ; II, 9413 : Contre Jehan de Pont, le malvaise *figure*. — *Le Traître* ou *le malvaise figure* équivaut à : le traître, le mauvais; voy. ma note, Regrets de Guillaume, 282.

*Fie. On lit II, 6148, à propos de chanoinesses : Mains ancors n'estoient mie d'onne partie, Li une astoit de l'autre, si diverse, si *fiie*. — L'éditeur dit tout court : *Quid*? Son embarras est légitime, car son copiste lui a joué un mauvais tour; lisez : Li une astoit de l'autre si *diversefiie*, et tout est clair; en même temps la mesure est sauve. La prose, p. 433, dit *dissemblant*. Cp. II, 7595 : car *diversifiiés* (5 syll.) Astoient li mariages.

Filateir, fém., lat. *phylacterium*, amulette, 26103.

Fimier, fumier, 37218; ailleurs, II, 3147, on voit la forme postérieure *fumier*.

Fin (*faire*), = *finer*, payer, donner caution, II, 13032 : Par messire Tristan at *fait fin*. — *Avoir fin*, tenir bon, résister, II, 154 (p. 590) : Que contre ses cops n'at halbert ne hyalmes *fins*.

Finction, dissimulation, 25360 : sens nulle *f.* (franchement); = *faintise*, lâcheté, 26211 : n'i ont fait *finctions*, Ains se sont defendus com lupars ou lions.

* Finelenart, nom propre. Vilvorde (dans la prose, t. II, p. 372, il y a *Filfort*), 4360 : Et *Finelenart* ausi gettat tout souvine. — Je corrige : Et *Filevart* a. g. *toute* s.

Finer de, obtenir, trouver, 38111 : L'empereure les jure n'*en* seront jà *finant* (qu'ils ne le trouveront pas). Bormans traduit, je pense, inexactement : qu'ils n'en viendront pas à bout. Voy. mon Gloss. de Froissart.

* Finois, II, 312 : Mais si navreis astoit qu'il en astoit *finois* En mostier sain Loren jusqu'après le chaplois. — Lisez *fuiois*, part. passé de *fuir*; cp. 697.

Finture, II, 6340 : Si fesist la batalhe trestout *à sa finture* (selon sa manière de voir, à sa fantaisie). Il ne s'agit pas de *faiture*, façon, comme dit la note, mais de *fictura*.

Fiolle, 20264 : L'aqueton desquirat comme une viés *fiolle*. — Comme le remarque très bien l'éditeur, il ne peut s'agir ici d'une bouteille; mais il ne s'ensuit pas nécessairement, comme il ajoute, qu'il s'agit de quelque partie d'un vêtement. Dans mon embarras, j'ai recours à un type *fiducula* p. *fidicula*, et je traduis, jusqu'à meilleure information, « vieille corde »? Cp., au vers préc., *corde de violle*.

Fire, prononciation wall. de l'adj. *fier* (2198, 4876) ou *fière* (298). A la rime, le mot est écrit *fier*, 350.

Fisel = *fuisel*, fuseau, 18651 : Mains che ne li valut la *moitè* (forme suspecte) d'un *fisel*; II, 3802 : Mais ne valt un *fizel*.

Fisolle; après avoir tué l'archevêque de Cologne, Typolle, devant son cadavre, s'écrie, 20266 : Dant preistre, dist Tympolle, gardeis cesti *fisolle*, Miez venist qu'al engliese retornesiés vo rolle. — Je ne comprends pas. B. croit que *fisolle* est la même chose que *fisel*, fuseau, mais cela n'éclaircit guère le passage.

Fistel, fistule (maladie), 4641 : D'une grant maladye qui li mangoit le neis, De *fistel* ou de cranche.

Fitreal, diminutif de *fiertre*, 20115.

Flaeler, battre; *li cuer li flaële*, II, 1778. Lat. *flagellare*.

Flairer, neutre, 1. être en bonne odeur, avoir bonne réputation, II, 6543 : Vous saveis bin desus se son linage *flaire*, A Liege n'ot plus noble; 2. être en mauvaise odeur, être odieux, II, 7668 : Jaque le bastart (rég. direct) fiert, qui durement li *flaire*; 33532 : teile chose à Dieu *flaire*, Quant li pastour auz leus secréement s'apaire; 16796 : Portant que dire n'ose che que si fort li *flaire*[1].

Flaive, faible, abattu, défaillant, 35165 : Ont tantoist les cuers *flaivez*. — Wallon *flâwe*, à Namur *flauwe*, néerl. *flauw*, anc. fr. *flau*, *floi*, *flou*, n. fr. *flou*.

Flas, mou, abattu, 26243 : Braibechons sont *flas*; Ilh dobtent plus Ligois que le soris les cas. — Forme plur. de l'a. fr. *flac*, ital. *fiacco*, = lat. *flaccus*. Notre fr. *flasque* répond à un type *flasquidus* = *flaxidus*, *flaccidus*.

Flastrir, 1. neutre, tomber à plat, 1370 : Là veïssiés... L'un mort par desus l'autre à la terre *flastrir*; 2199 : Là veïssiés barons de tos costeis *flastri*; 7347 : Tot à terre *flastrit*; — 2. réfl., 4436 : Droit par devant l'ateit (l'autel) en genol *se flastry*; — 3. actif, jeter à terre, 1882 : Ilh at *flastrit* le bois; fig. violer (une femme), 28245 : et si vont asalhir Et ochire et tueir hommes, femmes *flastrir*. — Il y aurait ici l'occasion d'une étude à faire sur les rapports étymologiques entre notre mot et les verbes fr. *flétrir* (décolorer, défraichir), *flétrir* (marquer d'un fer chaud), *flâtrer* et *flatir*, et d'examiner plus subtilement les assertions des étymologistes, mais je ne me sens pas encore assez éclairé pour me livrer à cet examen. Il est difficile de disjoindre le *flastrir* = violer, du fr. *flétrir* (déshonorer), bien que l'idée primordiale pourrait bien être « jeter par terre ».

Flichier, fléchir, ployer, 12228 : Ne pour bin, ne pour mal, certes, je ne larroie La veriteit *flichier*; 21776 : Neis plus ne le *flichat* qu'une castelet ou gors; II, 8258 : et là il vat glichier Le cheval teilement, que sovien vat *flichier*. — *Flichier* est wallon p. *flechier*, et cette forme, qui n'est pas rare en vieux fr., se rapporte correctement à un type *flexare* (de *flexus*), d'où aussi prov. *fleissar*[2]. — Dans St. Éloi 92^b, on trouve *genous fleches* (= flexus, prov. *fleis*).

Flote, troupe, multitude, 6387 : mort en ont mainte *flote*.

[1] A ce propos, M. Le Roy me signale le terme liégeois *flairant*, dédaigneux, infatué de sa noblesse. Si je ne me trompe, on dit aussi, dans ce sens, *puant* en français.

[2] Cette équation *flechier* = *flexare* n'est, toutefois, pas incontestable; elle ne s'accorde pas avec la forme picarde *flequier*, pas plus que picard *fiquier* = fr. *ficher* ne peut être ramené à lat. *fixus*. Il vaut donc mieux admettre dans *flechier* = *flequier* de simples métaplasmes de *flechir* = *flekir*.

Florentin = *flori*, blanc, gris, 17386 : Mains grant risée ont fait del grenon *florentin* Coment astoit tondus. — Mot sans doute forgé par l'auteur.

Flu, fleuve, cours d'eau, 7903 : jusqu'à *flu* de Jordains; 13431 : Li cheval l'empereur, En unc *flu* de chaude cawe passast (l. *passat*), s'est reculeis.

Foid? 20684 : [Il fut décidé] Que la citeit d'Ays soit la *foid* et sains porpris Del royalme d'Austrie. — Quid? Dans le passage correspondant de la prose (t. III, 378), je lis « le *siege* de l'emperere »; ce n'est donc pas trop hardi que de substituer à *foid* le mot *soid*, qui répond exactement à lat. *sēdes*, siège. Je n'ai pas d'autre exemple de son emploi, mais Jean d'Outremeuse peut fort bien l'avoir créé pour son usage; le cas ne serait pas isolé.

Foieir, creuser, bêcher, fouiller, II, 4398 : x liwes tout entour avoient jà *foieit*, Et n'avoient que vivre. — Autre forme de *fouir* (changement de conjugaison). — Cependant je crois plutôt qu'il faut lire *foreit* (fourragé).

Foimens, exécuteur testamentaire, II, 3261. — Bas-lat. *fidimanus*; voy. Grandgagnage, II, 592, v° *feumain*.

Foir, forme wall. de *fort*, II, 6279 : par homme tant soit *foir*. Voy. aussi *al fort*.

Foir (*mettre en*), exposer publiquement? 10559 : [L'évêque Willebrod avait fait « peindre en or » la passion de saint Lambert et] Ensiment qu'il avoit esteit mis en *treffoir*, Sicom je l'ai compteit, le fist il *mettre en foir*. — Borgnet est d'avis que *treffoir* (triforium), qui désigne souvent le couloir étroit pratiqué dans le mur d'enceinte des églises gothiques, désigne ici l'église même de Saint-Pierre à Maestricht, où fut transporté le corps du martyr; quant à *foir*, c'est le marché, le *forum* où fut placé le tableau, pour émouvoir le zèle et la libéralité des pèlerins. Cette interprétation laisse à désirer; *mettre en treffoir* ne peut guère signifier transférer à l'église, ni *mettre en foir*, porter au marché. La première phrase *mis en treffoir* (v. ce mot) me semble à peu près synonyme de « peindre en or » (10556), d'où s'explique la phrase « sicom je l'ai compteit » (comme je viens de dire), et *mettre en foir* doit signifier exposer au public. Cependant je rappelle que *forum* ou *foir* pourrait bien aussi désigner le portique ou le parvis de l'église.

Fois (*à la*), parfois (voy. aussi *fie*), II, 11109 : Che avient *à la fois* à cheaus qui heient droit. — Pourquoi Bormans veut-il substituer *à la fin*? Le texte est on ne peut plus clair.

Foistier, = *forstier*, *forestier* (*o* en *oi* devant *r*, puis chute de l'*r*), 17321; cp. le mot suivant.

FORTRECHE, forteresse, II, 7446.

FOLLE, subst., piétinement, 19851 : li heirbe noirchit De la *folle* auz chevals, et del sanc ilh rogit. — L'éditeur, bien inutilement, voudrait corriger *solle*, plante des pieds. *Folle*, *foule*, action de fouler, est encore français; il équivaut à *follage* (au sens fig. d'oppression) II, 8518, *follison* II, 1828, et *foleïs*, qui est la forme la plus usuelle chez les trouvères.

FONGNART, fangeux, 34521 : en fosseit *fongnart*. — Mutation de *an* en *on*.

FORAINE (*citeit*), ville pourvue d'un marché, ville importante, 744.

FORCHE = à force de, II, 3165 : *forche* feus et engien.

FORCHU, doué de force, vigoureux, 4002 : Et Gautier le ferit, qui proieche oit *forchue*.

FORCLIN, adj., 22836 : [une maladie lui prit] En la jambe seneistre, dont fut forment *forclins*. — Quelques vers plus bas, 28839 : La leuve le nommons, le mal qui fait *enclins* Le noble evesque Eracle. Les deux mots *forclin* et *enclin* sont donc sans doute synonymes; mais le sens est-il « alité » (cp. *clinicus*) ou « penché, courbé », ou « triste, abattu » ?

*FORCLIN, 12319 : Mais là est avenus un mult mavais *forclin*. — Selon B. : pour *forclusion*, empêchement. — Le sens est « incident », mais le mot est évidemment gâté, aussi bien que *sorclins* du v. 28233 : Mains à Sain Tron *sourdit* tantoist une lait *sorclins* D'une guerre qui ot longtemps jut en couvins. Ce dernier passage nous indique qu'il faut changer *cl* en *d* et lire *sordin*, chose qui *sourt*, qui se produit.

FORCONTEIR, exclure du compte, excepter, II, 592 : sens rien à *forconteir*. — Notre mot présente la valeur de « mal compter, se tromper dans ses comptes », dans Bast. de Buillon, 480 : Acroire et mal payer, *fourconter* à le fie.

FORE, foire, 27081 : une varlet envoiat à la *fore* à Viseit.

FOREAGIET, très âgé, II, 7053.

FOREISTE, forêt, 725.

FORGIER, lat. *fabricare*, fig. entreprendre, instituer, 11317 : Adont quant sain Hubiert at che volut *forgier*.

FORMERASSE, licence de grammaire pour *formasse* (impf. subj.). 23921 : Que se l'engliese avois (?) destruis, que *formerasse* Une altre en son honour.

FORMONTEIR, déborder, II, 10311 (il s'agit de la Meuse).

FORMORT, 25547 : tot adès al fort Venoit ilh al desus, quant ons l'avoit *formort.* — De *formordre*, attaquer illégalement.

*FORSIST, 404 : Et fiert le roy Gregoire, mains ne *forsist* riens née. — Lapsus de lecture pour *forfist,* de *forfaire*, faire tort, causer dommage.

FORT (AL), locution adverbiale, généralement mal comprise par les éditeurs et signifiant le plus souvent « finalement » (voy. mon Gloss. de Froissart); 1572 : *al fort* Fut Julin tost ploreis (selon Borgnet : au forum); 14232 : Car je li vuilhe proveir che que je di *al fort* (selon B. à la force, par la voie des armes); 15068 : Et je ly ai covent... que li feroie une grant sorcour *al fort*; 15321 : Tous les jours de la vie le garderont *al foir* (jusqu'à bout) Tant que sa grant vitalhe serat en nonchaloire (B. voit dans *foir*, forme wall. de *fort*, le verbe *foïr*, fuir !); 16303 : Je diray mon conselhe *al fort*, sicom I sos (B. : forcément); 25547 (voy. sous *formort*); 34668 : parmi si fais acors Que le chasteal areis dedens VII jours *al fors* (selon Bormans : tout au plus). — *A fort*, fortement, sûrement? 5749 : L'engliese est notre mere, cascun le seit *à fort.*

FORT (*metre en*), 639 : Le roi Tongris y fiert à l'espée à poioir, Diestre et seneistre abat et met trestos *en fort.* — Il faut lire, d'après la rime, *en foir*; nous avons vu sous *foir* l'expression *mettre en foir* signifier « exposer publiquement »; ici le sens semble être « mettre en danger » ; s'agit-il dans les deux cas de *foir* = *forum*? Je n'en suis pas sûr; mais bien certainement la traduction de B. « mettre en peine » (*fort* = difficile) n'est pas la bonne. Peut-être faut-il corriger *en soir* = *en sort*; cp. *hasart* = danger.

FORTEMENT (193) varie indifféremment avec *forment* (253).

*FORTOIT, verbe, 9112 : Tant est noble Pepins que sa puissanche amort (amortit) Trestoute autre puissanche et fellement *fortoit.* — L'éditeur reconnaît qu'il faut une terminaison en *ort*, mais il ne la trouve pas; « *forclot* », dit-il, « donnerait un sens, mais toujours sans la rime ». Le vrai mot pourrait être au besoin *fortort*, de *fortordre*, *tordre* (fig. tourmenter) illégalement, mais j'admets plutôt une faute de scribe p. *sorcort* (*sorcorir*, attaquer).

FORTRAIT (*sens*), cheville d'affirmation, litt. sans *traire* à faux, 23871.

FORTUNE, mauvais sort, II, 11091 : *Fortune* ont encontrée.

FORVOIER, égarer, 17885 : cascun son cuer *forvoie*. — L'auteur paraît y attacher le sens de mettre hors de vie v. 1016 : Et gette en la campangne les mors que ilh *forvoie* A forche de ses bras. Cependant, si *forvier* = devier (mourir) est admissible, il est difficile de lui prêter un sens actif, et encore moins d'admettre le changement de *i* long en *oi* au présent de l'indicatif ; il faut donc traduire, avec l'éditeur, par « met hors du chemin, écarte ».

FOUARGE, forge, 24785 : S'aloit à la *fouarge* à Huy desous chastiel Pour faire rachiereir ses fiers et son martiel. — La conversion de *forge* en *foirge* est conforme à la phonétique wallonne, mais le traitement bissyllabique de la diphthongue *oi* (*ou-a*) est une licence assez grossière. Aussi je pense que l'auteur a écrit en réalité : *Si aloit à la forge* (ou *foirge*).

FOUR, fourrage, foin, 38386 : *four* et avaine ; *la plache à four*, marché au foin, II, 7765. — Le mot est encore en wallon le mot propre pour foin. — Ailleurs = *furnus*, four, fourneau, II, 12303 : *fours* et hullez (bouilles).

FOURE = *fore*, *foire*, marché 13800 : Une *foure* u merchiet.

FOURME, banc ; *fourme d'un siége*, banc d'une stalle d'église, II, 7354. — Signification bien constatée.

FOWALHE, engeance, 9133 : Ensiment fut Pepins quite de la *fowalhe* ; 35742 : Et li cuen de Namur si n'ot mie *fowalhe*. — Au premier passage, Borgnet dit : Pour *fouaille*, curée que l'on distribuait aux chiens après la chasse aux sangliers. Cette interprétation n'est pas admissible. Au deuxième passage, Bormans avoue ne pas comprendre. Évidemment, notre mot est radicalement identique avec *foweie*, race, consigné par Grandgagnage dans son Glossaire de l'ancien wallon (Dict., II, p. 595) et dont j'ai essayé d'élucider, en note, la formation et l'origine. Le sens est : couvée, progéniture, race et particulièrement « mauvaise race ».

FOWALHE, feu de paille, 16901 : Car je croy, se Rollans le tient dedens sa balhe,... qu'en *fowalhe* Ne tourne sa vigour. — Grandgagnage donne *foua*, *fouwa*, feu de joie, puis *fouaie*, menue houille, qu'il rattache à *focus*, feu. Cette étymologie doit bien être la véritable ; quant au sens, je l'ai donné d'après Borgnet. Seulement il me reste un doute : à savoir si, dans notre cas, le mot *fagus*, wall. *fawe*, *fau*, a. fr. *fou*, hêtre, n'est pas plutôt en jeu, et si *fowalhe* ne signifie pas « fagotaille » ; cp. 32726 : Braibechons abatent si com che soit *fowalhe* (ici, il est vrai, on peut recourir au mot précédent, et traduire par « mauvaise race, race sans vigueur »).

Frain, direction, autorité, 6053 : Car ces dois singnories.... Si furent puis conjointes pertenant à une *frain* (au même chef).

Fraireus = *frairin*, II, 1411.

Frairin, *frarin*, grand, fort, important; ce qualificatif se voit appliqué à des personnes : 523 (francs compagnons), 2023, 3588, II, 4886 (évêque), 37739 (peuple), II, 8333 (gieste forte et *frarine*); à des actes ou choses : 5607 (caple), 6553 (fais), 14154 (chaleur), 8873, 11871 (lanche), 30343 (arme), 7776 (mostier), 18164 (seal). — Nous voilà donc en présence d'un *frairin* disant tout juste le contraire du *frairin*, *frarin*, rapporté par tous les glossaires et qui signifie pauvre, chétif, misérable, lâche, méprisable. Comment expliquer ce contraste? On comprend que le même terme puisse passer du sens « chétif » à celui de « mauvais, scélérat » (cp. *mesqueant*, malheureux, devenu notre *méchant*), mais que ce terme puisse à la fois signifier « chétif, faible » et « grand, fort », cela contrecarre la logique. Je ne sais si les applications de l'adj. *frairin* que j'ai relevées ci-dessus sont particulières à Jean d'Outremeuse; pour moi, je ne les ai rencontrées nulle part, à moins qu'on ne doive ranger parmi elles l'expression *estour frarin* dont se sert l'auteur du Bauduin de Sebourc (II, 277, v. 91) et du Bastart de Buillon (v. 248, *le grant estour frarin*), mêlé aux termes *coer fr.*, *prison fr.*, *traïtour* ou *larron fr.*, *soudant fr.*, où l'adjectif paraît avoir sa valeur habituelle. — En définitive, notre *frairin* est-il le même que celui que l'on connaît? est-il connexe avec le fr. *frairie*, liég. *freireie*, fête, gala, bamboche, bombance (voy. Littré)?

Fralhe, frêle, faible, 19029, 38635 (viez et *fralhe*).

Franchois, franc, noble, 37278 (en parlant de la famille des *Preis*) : le linage *franchois*, Qui tant fut honorables.

Frapalhe, gens du commun, 1613, 5970, 35741 : Bonne chevalerie et hardie *frapalhe*. — Je recueille ce terme bien connu pour réfuter la traduction qu'en donne B. à la note du v. 1613 : « les bouches et les bras inutiles. » Voy. ma note ad Enf. Ogier, 5402, et mon glossaire à la suite de Bueves de Comarchis. Il se peut que *frapalhe* découle de *fraper*, battre les routes, courir, et soit au fond piétaille, les gens de pied opposés aux chevaliers; cp. fr. *piètre* = lat. *pedestris* (?) [1].

Fraper, 1. sens ordinaire, 384 : Fiert et *frappe* en tous leis; 2. courir, 328 : par les preis *frappans*; 3533 : Tot *frappant* reculent. — On connaît les loc. *à frappant*, à la course, et *se metre au frapier*, prendre la fuite [2].

[1] Quant à *frape*, foule, il se rapporte à *fraper* comme *foule* à *fouler*.

[2] *Frapier* est un substantif et se rapporte au verbe *fraper* comme *destourbier* à *destourber*, *encombrier* à *encombrer*, etc.

Frapiche (*mener*), se battre, ferrailler, II, 3508.

Frapilher, se fâcher (propr. trépigner?), II, 5051 : dont tout li pueple mult fort en *frapilhat*.

* **Frastin**, lisez *fraitin*, effraction, violence, II, 6812 : Quant li dus de Braibant entendit le *frastin*. — C'est l'a. fr. *fraitin*, action de briser, dér. de *frait* (lat. *fractus*).

Fremeteux, craintif, timide, modeste, 3659 : douche et *fr*. — Mot formé de *fremir*, comme *cremeteux* de *cremir*. — Aussi *frumeteux*, 2399 : à chire *frumeteuse* (d'une mine humble; non pas « de mauvaise humeur », comme pense B.; *frime*, *frume* n'a rien à voir ici). Cp. plutôt *prumier* = *premier*.

Fremetois, subst, II, 4471 : Unc present de roisins de mult beal *fremetois*. — Quid? Prob. « de fort belle mine », cp. quelques vers plus loin : Le present que je porte qui est *de belle errois* (arroi). Mais osera-t-on rapprocher le bizarre substantif de *frime*, mine, semblant?

Fremir, sens actif, effrayer, II, 11637 : A Sain Tron le renvoie pour Braibechons *fremir*. — Il n'est pas absolument nécessaire de prendre le verbe en sens actif; la syntaxe ancienne permet de traduire : pour que les Brabançons *frémissent*.

Freour, *freyeur*, bruit, tumulte, querelle, 38226 : A celle fois ensi demorat la *freour*; 18408 : Et si ovrit la porte erramment sans *freyeure*. — Cp. l'a. fr. *effroi*, bruit.

Freour, hésitation, doute; *sen freour*, formule d'affirmation, 2540; *metre en fr.*, douter, 23469 : n'en soit *mis en fr.*, Veriteit vois disant. Même mot que le préc.

Frequentise, affluence (de pèlerins), 28167.

Freris, selon Bormans = *frairin*, 36119 : li rois *freris*. — Comme le roi en question s'appelle *Frederis* (36109), je suis porté à prendre notre mot pour une forme contractée de *Frederis*; cp. la forme *Ferry*.

Fres, fém. *fresse*, 1. vif, ardent, 4315 : et li estour fut *fres* (selon B. = *frec*, agréable, favorable; erreur); 11918 : et fut de ferir *fres*; 2. qui affecte vivement, 4186 : la chouse li est *fresse* A son cuer et piteuse. — C'est le même mot que *frais* (de l'allem. *frisch*), mais différent de *fric*, *frique* (gai), qui est = all. *frech*.

Fresque, même mot que le précédent, fr. mod. *frisque*, 1107 : *fresque* et galhart.

FRESSURE, fraicheur, humidité, sens propre, II, 3486 : et li dus qui coroit Parmi ceste *fr.*, tout en sovien tumoit.

FRESTELEIR, frétiller, 5356 : Le cheval at brochiet qui fortement *frestel*; II, 3807 : Qu'il n'[i] a si hardit qui contre lui *frestel* (se remue, s'agite). — L's est intercalaire; la forme usuelle est *freteler*.

FRIANT, gai, vif, ardent; Liege la *friante*, 5420; Rollans li *fr.*, 13047; nos barons *fr.*, 17390; volonté *friante*, 1299, 20370; *frians* et envoisiés, 23200. — Dér. de *fric*.

FRICONGNE, fricassée, 7141 : Il jure... Que del paien ferat, s'il puet, teile *fricongne* Que li chiens mangeront bien tempre sa coroigne (l. *carongne*). — On a erronément écrit *fritongne*, 17972 : mains ilh de teil *fr.* Les sert al brant d'achier; 20196 : Qui son païs at ars et mis en teil *fr.*; 29363 : et en poure *fr.* (« mal arrangé ») Les lassassent aleir [1].

FRINTERESSE, bruyante, 1874 : Si voit la mer bruant, qui mult fut *frinteresse*. — De *friente* (lat. *fremitus*), bruit, par l'intermédiaire d'un verbe *frienter* (?).

FRIOLEIR, 12686 : Fils al duc de Borgongne qui de bonteit *friolle*. — Quid? Selon B. : frémit; il rattache le mot à *frire*, comme fait Littré v° *friolerie*. Pour moi, *frioler*, quelle qu'en soit l'origine, signifie « être avide, être friand » (d'où *affrioler*, rendre friand). Son existence est attestée pour le dialecte normand (voy. Diez v° frique).

FRIOTE, verbe, mauvaise leçon p. *frote*, 6402 : En son chemin entrat, la voie toute *friote* Qu'il est venus à Treit. — L'expression « *froter* la voie » peut se comparer à « battre les routes ». — L'éditeur, faisant du vers une seule phrase et ne remarquant pas que *friote* gène à la fois la rime et la mesure, explique, dubitativement, *friote* par *frie*, inculte, en friche. Son doute est bien légitime.

FRIS = *fric* + *s*, éveillé, gai, vif, 5881 : Bordent le *fris*; 22534 : Guilhem li *fris*; 29786 : Julin li *fris*. — Cp. Littré, v° *friquet*.

FRITONGNE, voy. *fricongne*.

FRIVOLE, subst., bourde, plaisanterie; *sens fr.*, 1988, *par fr.*, 37514.

FROEIR, briser, II, 5568 : Où tout ont exilhiet et *froet* à dolour. — Lisez *froeit*; il faut lire aussi *froeis* p. *froiés* 24426 : abatus et *froiés* (couplet en *eis*), et 38055 *froeit* p.

[1] Je ne veux pas décider laquelle des deux orthographes est la bonne : *fritongne* (cp. *friture*) ou *fricongne* (cp. *fricassée*); mais en tout cas il n'en faut qu'une.

froieit. — Dans la distinction que je fais entre *froeir* et *froier*, il y a peut-être de la subtilité, mais j'ai remarqué que notre auteur traite, phonétiquement parlant, les verbes en *er* ou *eir* autrement que ceux en *ier*; *froier* ne peut pas faire un participe en *eit* aussi bien que *froeir* [1].

Froie (*mettre en*), détruire, II, 11411.

Froier, forme concurrente de *froeir*, briser, rompre, 21918 : [Ils furent tranquilles jusqu'en 1326] Que li tiere (le tertre) *froiés* Fut et tous enwaleis. — Quid II, 3970? En pays de Braibant où sa dioceise *froie*. « Se brise, a sa limite » ?

Frois, froid, raide, engourdi? 17518 : Car tant ot but la nuit que de chalour fut *frois* (selon B. *froissé*, rompu); 31373 : mors l'abatit tot *frois*.

Froleux, froid, 22272 (il s'agit d'abbayes) : La quinte fut à Meeffe qui est une lieu *froleux*. — L'éditeur pense au *vröhlich* (lisez *fröhlich*) des Allemands, donc gai. Je repousse carrément cette conjecture, et je pense que notre mot est identique avec *frulous* et *frulhoux*.

Fromage, 37230. En parlant de la reconstruction de l'église de Saint-Lambert, le poète dit que les chanoines l'ont poussée avec activité, mais « Onque ne fu parfais (che n'est pas un *fromage*) Et encore i œvre ons ors de mult bon coraige ». — Bormans pense que la parenthèse est une cheville disant : ce n'est pas une bourde; à mon avis, l'auteur veut dire : On ne fait pas une église aussi facilement qu'un fromage.

Fronchier (3 syll.), froncer, II, 11904 : mais l'evesque *fronchie* Le front et jure Dieu.

Froteir, voy. sous *friote*.

Fructueux, prospère, 1221 : l'*evesque fructueux*, Qui Colongne et puis Tongre convertit ambedeux.

Frulhoux, adj., 14406 : Savaris li *frulhoux*. — Quid? La note : « Pour *freule*, mince, grêle », ne mérite aucune confiance. Je vois dans notre mot la forme mouillée du wallon *froûleus*, que nous trouvons, v. 20934, sous la forme *fruloux*; seulement j'y attribue la valeur, non pas de « qui éprouve des frissons », mais « qui donne le frisson, redoutable ». C'est ainsi que *cremeteux* signifie à la fois lat. tremens et tremendus.

[1] Je suis toujours dans l'incertitude sur le rapport étymologique entre a. fr. *froier* = n. fr. *frayer*, lat. *fricare*, et a. fr. *froer*, rompre, briser. Ce dernier est-il identique avec le premier? J'en doute; mais ce qui sûr est, c'est qu'il ne peut être rattaché ni à *fragere frangere*, ni au part. *fractus*.

Fruloux, auj. à Liége *froùleus*, à Namur *frùleus*, = fr. *frileux*, qui frissonne, 20934 : Quant Charle entrat en Ays, qui tant astoit *fruloux* Pour la fivre qu'il at... — Forme monillée *frulhoux* (v. ci-dessus), cp. a. fr. *frilleus* à côté de *frileus*.

Frumeteus, voy. *fremeteus*.

Fuer (pron. *feur*), fourrage, foin, 29354 : *fuer* et avaine. — Bonne forme française p. *four*.

Fuie, fuite, 6386 : En *fuy* (l. *fuye*) sont torneis; 4339 : En *fuys* (l. *fuyes*) est torneis.

Fuiser, pisser? cacare? 2846 : Chu c'on feit al basse chambre en son ventre fait at, Ensi dedens le ventre de sa meire *fuisat*. — Je rapproche ce verbe de *fusiel*, que j'ai interprété dans mon Gloss. de Froissart, d'abord, p. 274, par « culus », puis au suppl., p. 493, par « penis ». En faveur du dernier sens j'allèguerai l'expression « jouer du fuisel » dans Baud. de Seb. I, 82, v. 673, et l'all. *fisel* (voy. Grimm et Schmeller). Par contre, dans le Dictionarius de Jean de Garlande, *longaon* (gros intestin) est glosé (dans le manuscrit de Lille) par *fuisel* (voy. ma Lexicographie latine, p. 42).

Fumeus, emporté, têtu, rebelle, 3208 : onques n'avoit troveit Penle si très *fumeut* (*sic*). — Voy. Gloss. de Froissart.

Fumïer, fumer, 34388 : Elle (la *fresque legne*) ne pooit ardre, mains fortement *fumie*.

Fumire, fumier (*ier*, pron. *ir*), fumée, 37011, II, 10141. Voy. mon Gloss. de Froissart, v°. *fumière*.

Fus (= *fust* + *s*), propr. *fût*, souche, puis origine, 28846 : Que maintes gens ont dit estre de povre *fus* Et de petit linage avoit esteit conchus.

Fut', forme et prononciation wall. de *fuite*, II, 1887 : la *fut* at comenchiet. — L'éditeur ne comprend pas et propose de corriger *le fait*.

G

Gadès, 36631 : Là renforchat l'estour sens joie ne *gadès*. — Quid? Sans doute un synon. de *joie*; Bormans propose *gabès* = *gabois*; peut-être faut-il *gaudès*, du thème *gaud* de lat. *gaudere* (wall. *si gaudi*).

Gadin, *gadine*, voy. *gaudin*, *gaudine*.

GAGEIT, engagé, encouragé, 29289 : Et Piron li Heirmite qui les autre at *gageit*.

GAINGNE, *gangne*, fém., gain, profit, 64, 23678 (à mult grant *gaingne*), 35188 (tout est alée la *gangne*), 38750 : Car ne puit de sa *gangne* luy estre soustenus ; — mouvement d'affaires, 8190 : il y prist teile *gangne*.

GAINGNIER, parvenir à, 38057 : Le chasteal a *gaingniet*. — Littré n'a pas d'exemple de cette acception de *gagner* remontant au delà du XVe siècle.

GAITIER, voir, II, 10519: Et quant chis de la vilhe ont la chouse *gaitiet*.

GALÉE, gelée, sauce gelée, 14432 : dedans la *galée* Li ot mis le vinin ; = bourbier, 18610: Li teiste li gettat tot enmi la *galée* (Borgnet : « parmi les combattants » !); *metre en galée*, fig. déconfire, 11738 : Diestre et seneistre ocist et met tot *en galée* ; cp. les art. *composte* et *confiture*.

GALEIR, geler, 13618 ; forme mouillée, *galhier* 9144 : A Noiel, quant bin *galhe*.

GALEOIS (forme trissyllabique irrégulière), *galois*, épithète honorable, fort, robuste, vaillant, vénérable, 28995: En honour sain Mathieir l'apostle *galeois* ; 38836: Et la menue gens et li valhans *galois* Boyvent de la godalle. — Nos mots sont synonymes, mais étymologiquement distincts, de *galhart* (gaillard), 1951 : Jesus, ly rois *galhars*.

GALHE, wall. mod. *geie* (voy. Grandgagnage I, 252), noix, 1611, 5986.

GANCHIR, se tourner vers, = *guenchir* ? 4887 : Si com il puet *ganchiere*.

GAOLLE (fr. *geôle*), chambre, 37507 : Quant Henry de Lovain... Voit que ly empereir entrat en sa *gaolle* (cp. 37502, en sa *chambre* est entreis). — *Estre de la gaolle de*, être sous la dépendance, 1995 : Jusqu'en Boëme (= même la Bohême) ausi astoit de sa *gaolle*. — Cage d'oiseau, 12693 : com oeseal (l. *ouseal*) en *gaolle*.

GARDEIR, se garder, II, 6526 : Li nobles se tinrent... Par dedens leurs hosteis, en *gardant* de griés haire, Et trestout li pueples *se gardat* de meffaire.

GARDINE, campagne, 30347 : tot parmi la *g.* ; 35798 : de Hesbain la *gardine*. Voy. *gart*.

GARIOLE, petit lieu de retraite, 8284 : Et n'y avoit maison, castials ne *gariolle*. — Dim. de *garite*, *garie*.

GARISON, richesse (pr. provisions), 24853 : De celle *garison* onque un seul denier n'oit.

GARNACHE, toge, robe, 4945: Ly uns prent son capel, ly altre sa *garnache*; 32745: Ces brongnes desquiroit ensi que viez *g*. — Ital. *guarnaccia*, esp. *garnacha*.

GARNISON, provisions, 26163: La *garnison* le cuens de Lovain at rechiet, Aus Ligois le depart, qui l'ont buit et mengiet.

GART, primitif de *gardin*, *gardine*, champ, campagne, 1115: Je suis Tongris de Rens qui *par dessus le gart* Ay rescossé vo corps et vo gens les trois quart (Borgnet traduit: malgré la garde!); 8967: Trestout gettat à terre tot par desous (l. de*sus*) le *gart*; 32629: l'aige qui court trestout entour les *gars*.

GAUDINE, aussi *gadine*; terrain boisé, puis champ en général; 3908: Diestre et seniestre oeist et gette en la *gaudine* (B. confond *gaudine* et *gardine*); 24262: Li estour enforchoit tout parmi la *g*.; 32279: Tout gette en la *g*. — Forme *gadine* (élision de *l* radical dans le thème *galt*), 31330: Le cervel li espant par dessus la *gadine*; 37830: sus la *g*. (Bormans aussi identifie à tort *gadine* et *gardine*). — Aussi les formes masc. *gaudin*, *gadin*, p. ex. II, 2601: Eustause et Harsta... venoit par les *gaudins*; ib. 1862: tout parmi le *gadin* (écrit *gadien*). — Je rappelle que ces mots dérivent de *gualt*, *gaut* = all. *wald* (bois).

GAUDINE, quid? II, 1681: O luy avoit la flour de tout[e] la *gaudine*; II, 4346: [Et i fut] li conte de Louz à mult noble *gaudine*. — Bande, troupe, armée? Cp. ital. *gualdana*, troupe d'éclaireurs, sur lequel voy. Diez, II[a] et Du Cange.

GENDRE, = fr. *genre*; lignée (sens généalogique), 30624: L'unne est de l'autre *gendre* (l'une est issue de l'autre).

GENERAL, noble, distingué, lat. *generosus*, 31160: Et fut une grant docteur de loy mult *generals*.

GENTEIT, gentillesse, 17658: tu m'as fait grant *genteis*. — Pour *genteteit*, comme *chasté* p. *chasteté*, *duché* p. *ducheté*.

*GERETEIT, 27029: Or avint ilh en l'an xxxv, sens *gereteis*. — Lisez *sens grièteit*, sans difficulté (cheville d'affirmation).

*GERMACHE, 27208: Et puis sont assembleis, là ot maintes *germache*; 32740: Et Eirnekins Malhars... Ochioit Braibechons, mult faisoit de *germache*. — Quid? Borgnet ne fait aucune remarque; Bormans, par contre, propose de lire *grevache*. Je pense qu'il a raison, cp. 4931: Forment olt à soffrir en marche de *grevache*. — Modification arbitraire de *grevanche*.

Germeal, jumeau, 26124 : Thiry li *germealz*; 32019 : frere *germeals*. — Forme encore en usage; de *gemellus*, sous l'influence de *germanus*.

Gesine, halte, repos, 26337 : Li remanans s'en fuit sains faire autre *gesine*; — accouchement, 22284 : En l'honneur Nostre Dame qui fist de Dieu *gesine*; — couche (assemblage de choses couchées), 1085 : là ot mainte *gesine* De corps.

Giest (pron. *gist*), fr. *git*, 2242 : Car trop me *giest* en cuer; aussi réfl., 2594 : Ensi com il fust mors, *se giest* sens redrechier. — Lisez *giet* p. *giit*, 4125, comme l'indique la rime, qui est en *iet*; toutefois, cette forme de présent constitue une anomalie, l'*s* étant radical.

Giet, part. passé de *gesir*, II, 11680 : gisoit et avoit *giet* Deis le temps qu'il morut. — La bonne forme est *jut*; cp. *rechiet* p. *rechut* et sembl.

Gieste, peuple, race, 4207, 10354 (la *g.* anticrist); famille, lignée, 5109 (de noble *g.*); 24835; 12262 : Dont ilh issit trois *giestes* (on a imprimé *gestes*). — Le v. 22668 est évidemment altéré : En l'an ... Trespassat de cel siecle sains Wibier l'excellent De Gemblouz fundateur *et la gieste* vorement. Voici comment l'éditeur remédie à l'altération : « il faut substituer *dit la grande* aux mots *et la gieste* ». Ce serait replonger le vers dans une obscurité plus profonde encore. Il s'agit simplement de lire : *et là giest* (= et c'est là qu'il gît), voy. pl. h. *giest*. — Corrigeons encore le v. 10094 : Que tout parmi le cuer le fier trenchant *à gieste* — en lisant *agieste* (se loge), voy. *agiester*.

Gistel, 24795 : Puis prens (lisez *prent*) une malhe erant de fier par le *gistel*. — Borgnet y voit un dérivé de *gist*, lien, attache, qu'il trouve dans Roquefort, et traduit : par le *manche*. Notez que Roquefort ne donne pas GIST, mais *gies*, *giet* (= *jet*). Quant à moi, je ne connais pas le mot et je renonce à en préciser la valeur [1].

Glai, bruit; demener grant *glay*, 585 ; avoir grant *glay*, prendre de grands airs, 16400 ; bruit, renommée, 18758 : si leur revint le *glay* ; 6895 : De che monde serat une (c'est-à-dire une cité) de plus grant *glay*. — Je trouve *clai* dans le même sens; Baud. de Seb., II, p. 136, v. 402 : Et Baudewins passe outre, qui demaine grant *clai*.

Glai, propr. lieu planté de glaïeuls, puis = champ en général, 4220 : Quant les perchoit à champs rengiés desus le *glay*; 11025 : chevalchant sus le *glay*. — Glaïeul, comme pièce d'armoirie, 13953 : Qui d'argent et d'azure avoit bourleit le *glay*.

[1] M. le professeur Le Roy est tenté d'y voir l'all. *gestell*, monture; il a peut-être rencontré juste, mais je doute que le mot all. ait jamais été appliqué au fût d'une arme et que le wallon présente d'autres cas d'application du préfixe all. *ge*.

GLATIR, briller, 10320 : un angle *glatissans*; 10374 : elle (la croche) *glatist* Del propre sanc l'evesque; 20111 : en fietre *glatissans* Fut enfermeis et mis. — Même mot que *glatir*, faire du bruit; transport de l'ordre auditif à l'ordre visuel (cp. l'origine de fr. *éclater*). On dit encore en wallon *riglati*, resplendir.

GLAUTIR, aboyer, 1836. — Même mot, étymologiquement parlant, que le précédent.

GLACHIER, glisser (mot répandu qui nous a laissé le subst. *glacis*), II, 1632 : et à la terre *glache*. — Aussi *glichier*, 569 : Jusques en pis li est li brans d'achier *glichiés*; 20306 : La terre en est *glichante*; II, 4182 : à terre se lait li cuens Guion *glichier*.

GODALLE, bière, 38837 : Boivent de la *g.* et le forte cervois.

GOHELHIER (*se*), s'amuser, perdre son temps, 14729 : Al Danois demandat pour quoy là *se gohelhe*. Le *h* sert à effacer l'hiatus; *goëlhier* est peut-être identique avec *godailler* et avec *gouailler* (wall. *guaïi*), qui tous paraissent tenir du lat. *gaudere* (fr. *goïr*, *joïr*, jouir).

GOIS (*à leur*), à leur *goût*, gré, 37262. — Modification régulière de *gost*, *goust*.

GOLOTE, désir, 6407 : Que Mes des Sarasins astoit en grant *golote* (était fort convoitée). — Substantif appartenant à la même famille que *golouser*, convoiter.

GOLOUSEIR, désirer, convoiter; ce verbe, si fréquent chez les trouvères, prend dans la Geste la valeur de « admirer »; 5690 : A noble roy franchois, qui (= que) si forment *golouse*; 18675 : mult le vont *goloseir*, Disant qu'en monde n'at nul plus bel bachelier. Au v. 11541 il est question d'un fiertre de cuivre *rose* doré au dehors, *fais de pires renouse*, et on ajoute : Et dedens fut tous roge qui fut sen le *golouse*. Ce dernier vers est difficile à comprendre. Le deuxième hémistiche paraît une exclamation et dire : « qui fut sans l'admirer! »; mais dans ce cas il faut changer *sen* en *ne*. Borgnet interprète ainsi : Le fiertre était de cuivre doré au dehors pour tromper le public, mais au dedans rouge, c'est-à-dire dans son état naturel, donc « sans la tromperie »; pour lui, *golouse* est = *goliardie*, fausseté, tromperie (Roquefort). Je ne partage pas son avis. — On identifie généralement *golouser* avec *jalouser*; c'est une erreur, voy. mon Gloss. de Froissart.

GONART, 1942 : [Après la mort d'Auguste] Empereur fut ses fils Tyberius *gonart*. — Comment expliquer cette épithète *gonart* ou *gouart*?

GONIEL, masc., = fém. *gonelle*, robe, 18637 : Olivier voit son sanc contreval son *goniel*.

Gordine, rideau, dais, 24251 : [le comte mort] Ont auz loges porteis paisiblement entreauz Desouz une *gordine*; II, 11201 : le roy *sor* (*soz*?) la *g.* seioit; — tente, 18797, 20547, II, 5126, ib. 5928 ; — abri, protection, sauvegarde, 10852 : De corps qui n'ont point d'armes (corps inanimés) gisans là sans *g.*; 22282 : La IXe (abbie) est frairine, Nostre Dame à Namure la tient en ces (l. *sa*) *g.*; 35142 : Vous aveis mon honour, qui me faisoit *g.*; 37828 : [L'empereur] m'at osteit la *g.* De sanc (du sang, de ma parenté avec lui). — Le mot parait faux p. *gardine* 11862 : Que bin en at XL getteit en la *gordine*.

Gort, creux d'eau naturel ou artificiel où l'on prend le poisson, 21776 : Neis plus ne le flichat qu'un castelet ou *gors* (qu'un réservoir au fond du gort). — Prov. *gorc*, a. fr. aussi *gour*, du lat. *gurges* (voy. Diez).

Gos, 3726 : Fel et orguilheus fut plus que ne soit uns *gos*; 16514 : Or ai la trahison trovée dont chis *gos* Seront trestous destruis. — Quid? Borgnet ne dit rien au premier endroit; au second, il suppose une faute p. *glos*. Pour moi, j'hésite entre *got* (goth), terme d'injure, et *gos*, *gous*, chien. Quant à ce dernier, je rappelle Baud. de Condé, Conte des hiraus, 269 (p. 161 de mon édition) : Car ensi con uns *gous* au prosne Hauce et me giete une ramprosne; Jean de Condé, p. 71, v. 720 : Mastins et *gouces* et grans viautres (mon texte porte erronément *gons* et *gonces*). — Cp. wall. *go* (Grandgagnage, I, 254).

Gouhilhier, 1843 : Jusqu'à une fontaine se vint où soy *gonhilhe* (sic). — L'éditeur est embarrassé et pense qu'il faut lire *genilhe* (s'agenouille). Puis il nous dit que le manuscrit Br. a *gohille* « ce qui se rapproche de *goiart*, gai et de *gogayer*, se réjouir ». La variante devait lui suggérer la correction *gouhilhe*, car, en effet, nous avons à faire à *gouhilhier* = *gohelhier*, dont il est fait mention plus haut.

Governeir, pourvoir à sa subsistance, 799 : Et terre pour gaingnier de quoy *governeront*. — Donc pour *se gouverner*; c'est ainsi que la langue actuelle a conservé *partir* au sens de *se partir*; cp. *mouvoir*, *tourner* et autres.

Governement, manière de se conduire, II, 4941 : Che fut mult grant damage... Que chis Henris ne fut d'altre *g.* — Aussi *governanche*, II, 5157.

Grain = *graindre*, plus grand, 15139 : Pour Johan sont dolens qui d'eauz astoit li *grain*; 17718 : Oliviers de Viane, de proëche li *grains*.

Graine, garance, 32451 : vermeauz que *graine*.

Gravier, sable, grève; *en gravier*, locution jointe à des noms de localités, = au bord de l'eau, ainsi *Maline en gr.*, 6797, *Bretangne en gr.* 7985.

Gréer, accorder, agréer, 34194 : ains le furent *greant*.

Greit, degré, 181 : Et ses heures (hoirs, héritiers) après jusqu'al septieme *greit*.

Grenu = *crenu*, 33616 : si brochat les dois biestes *grenues*.

Greselhe, gravier, 10166 : qui gisent par desus le *gr*. — Grêle, grésil, 14740 : Car bin voit que li mals plus felon que *gresselhe* Li vient.

Grefteit, peine, contrariété, 36099 : mult les fist de *gr*. — Aussi écrit *greteit* II, 9974 : où trouvat *la greteit*. Bormans corrige ici *grieteit* en supprimant l'article, d'où il faut conclure qu'il prononce *gri-e-teit*, ce qui est une erreur; ce mot se prononce *griéteit*, en deux syllabes, comme pouvaient le lui apprendre *grieteit* 36582, *griesteit* 38964, qu'il faut corriger par *griefteit*. — Voy. aussi *gereteit*.

Grevache, peine, 4931. Voy. sous *germache* et *grimache* (formes corrompues).

Grie (*chire*), 27584 : De duc de Loherainne Godefroit *chire grie*. — Quid? chagrin, sévère? Quelle que soit la signification, *grie* ne peut pas avoir de rapport étymologique avec *grief*, *griève*, mais vu la fréquente permutation entre les suffixes *ie* et *ise* (cp. *antie*, *antise*), *grie* pourrait, par analogie, équivaloir à *grise*.

Griffangne, redoutable, imposant, 3787 : Leur citeit refait ont plus forte et plus *gr*.; 8181 : Une vilhete y at qui fut asseis *gr*. (importante); 12556 : qui la chire ot *griffangne*.

Griffon, sens figuré, homme vaillant, II, 4083 : Le baniere l'evesque portarent II *griffons* : Ce fut Rause de Preis et Johan li secons, Freres Radus de Preis.

Grigeux, grec, 3670 : moines i ot *grigeux*. — Finale wallonne *eux* = *ois* ; au vers suivant, hors rime, *grigois*.

* **Grimache**, situation critique, embarras, II, 1643 : Eustause de Hersta voit mult bin la *grimache*. — M'est avis que l'original porte *gruvache*, forme modifiée (*u* p. *e* atone devant une labiale) de *grevache*.

Gringneux, - oux, fâcheux, 1231, 20939 : Le fais de Ronchevals ne fut pais si *gringnoux* ; fâché, irrité, 28036.

Grisolle? 7648 : qui tremble que *grisolle*. — Selon B., grêle; mais la grêle tremble-t-elle? Je pense qu'il s'agit plutôt du peuplier tremble; cp. *grisaille*, peuplier blanc (Jaubert, Glossaire du centre de la France).

GRISOLLE, masc., 12699 : A cel temps que je dis, paiens de Tournesolle.... Ont forment dobteit Charle et son ruste *grisolle*. — Quid? B. conjecture, en invoquant le mot *grisilio* (menottes) dans Du Cange, « sa rude main de fer ». C'est plus que problématique; je préfère voir dans *grisolle* la désignation du cheval de Charlemagne. Donc = *grisel*.

GROGNON (A), en grognant, 19286 : Quant Broiefort (cheval) le voit, si hennit à bandon, En la presse se fiert et si mort *à grognon* Et des piés regetoit.

GRONCHIER, grogner, récriminer, II, 11132 : Mais que valt li *gronchier*? — *Grouchier* serait bon aussi.

* GRONS, 32357 ; Se vous doit suffier... Que je die le *grons*. — Lisez *grous* = *gros* (« que je raconte le *gros* des événements, sans les détails). L'éditeur aussi propose *gros*.

* GROSSELET, 9158 : La barbe ot *grosselet*. — Selon B., « assez forte ». Comme la prose dit que le personnage en question était *roseal de barbe*, je corrige *rosselete*.

GUBERNATIONS, pouvoirs, II, 11868 : Toutes liberteis, francieses et *gubernations* (vers mal fait).

GUIER *à terre*, pr. guider, diriger, 444 : Surcis, neis et balevre *à terre* li *guia*.

GUILHE (*aleir en*), se divertir? 1829 : Li vint en volenteit une jour d'*aleir en guilhe* En bois et en riviere. — B. traduit conjecturalement *en guilhe* par *déguisé*. Je préfère ma proposition; *guilhe*, peut fort bien, du sens « tromperie », avoir dégagé celui de passe-temps, divertissement.

GULOIE, 18962 : Adont son esclaminne vestit et le *guloie* Et met l'esquerpe al col et le bordon palmoie. — Quid? Selon B., gibecière; *gulle* dans Roquefort. Il n'est guère probable que le personnage en question ait mis à la fois une gibecière et une *esquerpe* (poche). Il se peut donc que nous ayons affaire à quelque dérivé de *gula*, gueule, gorge (cp. prov. *golar*, gorgerin) et qu'il s'agisse d'une collerette ou gorgerette, mais il est admissible aussi, et plus probable, que *guloie* soit un verbe, dérivé de *gula* « pars vestis seu togae superior qua caput immittitur », et qu'il faille traduire « et passe la tête à travers » [1].

* GUNCHIST, il esquive le coup, II, 1727; probablement une erreur du scribe p. *ganchist* ou *guenchist*.

[1] Je n'oserais interpréter *guloie* par capuchon en le rapportant à *cuculla*, que me signale M. Le Roy, non pas à cause de l'aphérèse du *cu* et de l'initiale *g* (cp. *gourde* de *cucurbita*), mais à cause de la finale *oie*.

H

Habregon, cotte de mailles, dimin. de *hauberc, haubert*; aussi *habrigon* 3529. Par métonymie = homme d'armes, II, 2557 : Adont.... Se sont partis de Treit m[e] *habregons*. B. explique l'emploi du mot par le besoin de la rime et pense qu'il faudrait *habregiés*; comme si notre auteur était étranger aux figures de rhétorique les plus usuelles. Pourquoi pas aussi bien cottes d'armes, que lances, écus, etc.?

Hache, verbe, subj. de *haïr*, 27214 : Cuy illı ataint al cop, bins mostre qu'il le *hache*. — Forme normale de l'ancienne grammaire, qui n'appliquait pas encore la conjugaison inchoative au verbe *haïr*.

Hachier, hausser, lever (*á* p. *al* ou *au* est constant chez notre auteur), 446 : S'a l'espée *hachie*; II, 10516 : Lendemain à matin que soleal ert *hachiés*.

Hachint (*t* parasite), hachis, carnage, 34023 : Droit vers Builhon s'en vont pour venir al *hachint*. — Bormans, inutilement, propose de lire *hustint*.

Hacutin, 28210 : Defenses (et) barbakaines et sifais *hacutins* Avoit tot fait refaire, qu'ilh n'y espargnat rins. — Le mot *sifais* (semblables) indique clairement qu'il s'agit d'ouvrages de fortification, et non de *haquebutes*, comme dit B., mais le sens exact du mot m'échappe.

*Haidis, 4236 : Que tos les plus *haidis* erant reculeront. — Corrigez *hardis*.

Haire, peine, douleur; 125 : Morut dedens la crois à paine et à grief *haire*; 10616 : Alpaiis qui ot fait en paiis si grief *haire* ; II, 3640, ib., 9525. — Ce mot si connu a fait commettre à B. d'étonnantes méprises; au v. 2953 (Sor l'an 93 olt sains Materne grant *haire*, Une maladie olt...), il dit que le mot est pour *haie*, secours, assistance; d'ailleurs *haie* est une forme de mauvais aloi p. *aïe* (aide). Au v. 5467 (Car trop seroit grief *haire* D'assegier ver la mere), il a recours à un mot *aire*, état, entreprise, que personne ne connait. — Bormans aussi me semble s'être mépris sur le sens de *à haire* au v. II, 9162 (por morir *à haire*.... ne paieront l'argent); non pas « à la corde », mais « douloureusement ».

Haire, quid ? 9167 : Que rins ne vient à Huy qui valhe une *haire*. — Ce mot peut représenter, selon les habitudes de notre texte, le fr. *hart*, corde, et je m'en tiendrai à cette explication, car je n'oserais proposer ni l'angl. *hare* (hase, lièvre), ni l'all.

haar (cheveu). — Le mot est plus obscur encore v. 31072, où il est parlé de prodiges arrivés à Liége: *Et la* (l. *Une*?) femme meïsmes ot une polhe vaire Qui avoit des pouchins *issus hors de la haire*; Ly unc avoit IIII piés. Serait-ce le wallon moderne *haie* = fr. *écaille*, pourvu d'un *r* épenthétique ?

*HALOIERS, 24271 : Hesbengnons et Ligois.... Detrenchent ches *haloiers* comme une pliche herminne. — Au lieu d'accepter la conjecture de l'éditeur : « pour *aloiés*, *alliés* », corrigez *halbiers*, ce qui donne le sens voulu et rétablit la mesure.

*HALTON, II, 4429 : Ensiment demorat Liege et tout le reon En pais, car n'at entour voisin tant soit de *halton*, Qui contre l'evesque oise movoir nulle tenchon. — C'est bien ici que l'éditeur aurait dû tâcher d'éclairer ses lecteurs, mais il se tait absolument. Inintelligible tel qu'il nous est présenté, ce passage s'éclaircit sans difficulté en élaguant le *de* devant *halton*, qui contrarie la mesure, et en faisant deux mots de *halton*; *tant soit halt on* (= *hom*) signifiera : quelque puissant qu'il soit.

HALTOUR employé comme adjectif, II, 9443 : Ensi dient Ligois, puis ont fait cris *haltours*.

HAMEDIER, barricader, II, 9804 : *Hamediès* (impératif) les ruelles *des* (l. *de*) chaynes et lesons. — Voy. le mot suivant.

HAMEIDE, barre, 37521 : Une *hameide* prent qui estoit de beolle. — Voy. sur ce mot Grandgagnage, d'abord I, 270 vº *hamaite*, puis Gloss. de l'anc. wall. II, 604 vº *hamende* (et ma note). L'origine du mot reste obscure; peut-être de la famille de l'all. *hemmen*, obstruer, enrayer (une roue), etc.

HANCHE, 34444: A VI liwes de là, en Bealmont sur le *hanche* Des vilhez c'on appelle partot « les vilhez franche ». — « Flanc, côté », demande Bormans; je fais de même, car le sens l'appelle.

HANEPIER, crâne, 38312 : L'un tranche le musel, l'autre le *hanepier*. Non pas « poitrine », comme dit Bormans.

HANGNIER, attaquer, 1072 : Là comenchat hestour, li une l'autre mult *hangne*; 3749 : affin qu'on ne les *hangne*; 18986: Basin si est une leire qui tous proid'homme *hangne*; II, 11265: Li duc, ensi que croy, trestout le monde *hangne* (Bormans traduit, comme Borgnet ad 1072, par *hait*, ce qui est impossible); — clabauder, murmurer, 12540 : De quoy li commun puple sus le clergie *hangne*; 22716 : La maisnie l'evesque contre tel chouse *hangne*. — A. fr. *hargner*, se quereller; en wallon actuel, *hâgni*, mordre; voy. mon Dictionnaire vº *hargner*.

'Hansage, II, 8312: Et por vous mettre en pais et osteir le *hansage*. — Corrigez *hausage* (arrogance), correction proposée aussi par l'éditeur.

Hanteir, demeurer, 10249: En l'abbie de Blise avoit Flandris *hantiés*. — Je cite ce mot à cause de la mauvaise forme *hantiés* (p. *hanteis*), forme déterminée par la rime.

Hantie = *hantise*, fréquentation, relations amicales, II, 1083: Car la vostre *hantie* ne vuelbe plus nient.

Hardileche, hardiesse, II, 11319 (*hardileche* et corage).

Haripas, 4027 : Plus de xl en at geteit en *haripas*. Quid?

Hasaire = *hasart*; 2417 : Vous asteis un cokaire Qui contre les Tongrois cuydiés getteir *hasaire* (courir les chances d'une lutte). — B. s'est tout à fait mépris, « faire peine ou injure », de *haser*, insulter, qu'il a puisé dans Roquefort.

Hasart, situation critique, danger, 19724: Quant Johan de Lanchon perchoit si gros *hasart*. — Selon B. = homme téméraire!

Hatiplès, coup, 7152 : Cis vont parmy les rens donnant grans *hatiplès*. — Je retrouve ce mot avec les modifications suivantes : *hatipel* 8909, 10862, 18629, 32410, *hatipal* II, 8181, *hatipès* 36650; *hautipès* 14497, *hatiplas* 12918, 17460, 30307, *haltipas* II, 10557, *hatipas* 1700; enfin *hatinel* (sans doute un lapsus) 27241. — Je ne saurais rien dire sur l'origine de ce mot. *Hatiplat* se trouve dans un ancien fabliau cité par Roquefort.

Hausin, 6568: [Rentes] sus jardins, Terres herules, preis, vilhes, maisons, *hausins*, Que tenoient barons. — Quid? Y aurait-il là quelque dérivé du germanique *haus*, *house*, *huis* (maison)? La voyelle radicale *au* m'en fait douter. Le *haus* consigné par Roquefort d'après Borel est problématique.

Heirchier, tirer, trainer, 31104: et si le (le bateau) sont *heirchiés* Trestout oultre le pont. — Ce verbe, particulièrement liégeois, serait, selon Grandgagnage, I, 295, v° *hierchi*, le représentant du lat. *herpicare*, trainer la *herse*.

Heit, haine; *prendre en h.*, 14930; forme wall. de l'a. fr. *hé*.

Herable = *arable*, II, 1258 (la terre *h.*), ib. 5757. — Au v. 6568: terres *herules*, lisez ou *heraules*, ou *herables*. Cependant la forme *herule* est attestée par divers textes, voy. la note 6 ad t. V, p. 402.

Heraine, voy. *eraine*.

Herule, voy. *herable*.

Heur, *heure*, = fr. *hoir*, héritier, 181, 500; variantes : *hore* 22575, *hoir* 35556.

Hie, effort; *à grant h.* 3420; *par nulle h.* II, 6748; *à une hie*, d'un seul mouvement, par tous à la fois, 34572: Atant en y alat v^e^ *à une hie*; II, 10451 : Là oit sovent lanchiet à mure (= au mur) *à une hie*.

Hine, écharde, éclat de bois, 38880: Que tot le remannant n'at perdut une *hyne* De trestout l'iretage (d'après Bormans, une cavale); II, 5132: mais ne valt une *hine* (le texte imprimé a, contre la rime, *higne*, que Borgnet explique par *hogne*, écaille de noix). *Hine* est = *hène* du liégeois actuel et répond, d'après les lois de la phonétique wallonne, et comme l'a très bien établi Grandgagnage, à l'all. *schiene*, néerl. *scheen*, mince feuille de bois ou de métal, éclisse; on orthographiait anciennement *xhine*.

Hiner, fendre, 8857 : de l'espée les *hine*; neutre, se détacher? 37821 [Un porteur de torche fit un mouvement brusque] si que la chire *hinne* Toute chaude et ardente et mult bin s'arachine Sus la tieste Henry. — Au premier cas, Borgnet traduit « presse, fatigue », en se fondant sur l'art. *henger* de Roquefort; au second, Bormans, rappelant que la prose porte *gqtat*, traduit par « tombe ». Je vois les deux fois dans *hiner* le dérivé de *hine*, chose mince, écharde, éclat; une fois, au sens actif de trancher, fendre, puis, au sens neutre, se détacher, éclater; ce verbe est encore fort en usage dans la contrée (voy. Grandgagnage et Forir).

Hiretage (*en*), loc., pour toujours, 37223 : bon ouvrage ferme, qui soit *en h.*, Ont fait.

Hisdeir, s'effrayer, II, 12386 : Teile tempeiste mainent que cascons en *hisdoit*.

*Histoir, 656 : Là prist à son cheval une teile *histoir*, Qu'il soy met à fuir. — Corrigez *hisdoir* = *hisdour*, frayeur.

Hodure, garde ou poignée de l'épée, voy. *enhodure*, 19155 : onques... puis qu'elle tient le hodure De l'espée promirs.

Hoir = heure, 37975 : Si font leur escuwier aleir devant une *hoir* (les font précéder d'une heure). Voyez aussi sous *oir*.

Holle, coup, 37522 : Une hameide prent qui astoit de beolle, Vers Baldewin s'en vat pour donner une *holle*. — Voy. le mot suiv. — Bormans : râclée?

Holler, frapper, pousser, 20265 : Le cuer li passat outre et à terre le *holle*. — En anc. fr. *holler*, *houler*, faire aller, pousser; voy. Grandgagnage, I, 301.

Hongne, coup, horion, 7134 : Sor son hialme le fiert en donant teile *hongne*; 14512 : et li done teil *hougne*.

Hongne, monceau, 20188 : Que c^{m} hommes mist ensemble en une *hongne*. — Wall. mod. *hougnète*, petit tas de foin. D'où vient ce mot?

Honir, tourmenter, II, 3205 (il s'agit d'une famine) : li pueples fut *honis* Par (= dans) trestoute Allemangne.

Honour, domaine, II, 3346 : [L'empereur] At mandeit tous ses princhés qui sont de son *honour*.

Hontrir, 17692 : Ensi soy *hontrissoit* com(me) Basins enragie. — Quid? Vers obscur. B. ne dit rien du premier hémistiche, et pour le second, qui est clair, il propose, sans nul égard pour la rime : *Basin comme enragié*.

Hoqués, II, 11778 : Il a Huy en sa part, qui est uns gros *hoqués*. — Bormans : obstacle, hic? Non; *hoquet* signifie crochet, dimin. de *hoc*, angl. *hook*; l'auteur veut dire : « ce qui est un grand accroc ».

Hornus, 4386 : Une plaie ot en chief, qui lui fist conchivoir, Droit en temps de *hornus*, enferteit. — Borgnet renvoie au passage correspondant de la prose (II, 49), où, se fondant sur l'all. *hornung*, il traduit sans hésiter notre mot par *février*. Malgré l'apparence de sa preuve, je n'accepte pas cette interprétation; d'abord parce que les études spéciales de Gachet ne lui ont pas fait découvrir cette dénomination du mois de février dans les textes wallons (Recherches, etc., p. 11), puis, parce que les mots ajoutés dans la prose au mot *hornuf* : « qui estoit malasiet et *chauls* », y sont contraires. J'identifie donc *hornu* avec *hernu* (mois de la moisson, août), sur lequel je me suis expliqué dans mon Gloss. de Froissart, et qui est resté inconnu même à Gachet.

Hos, 17740 : Atant prent l'esclaminne, le bordon et le *hos*. — Borgnet « pour *heuse* », donc brodequin, bottine. C'est possible, bien que, dans ce cas, il faille admettre la sonorité de l'*s* final. Je dois écarter *hoc*, crochet, crosse, parce qu'il n'est pas probable qu'on ait pris à la fois bourdon et crosse.

Hosterin, Osterin, II, 1434 : li cuens *hosteriens* (guerroyeur? demande l'éditeur), ib. 1854, 1864; cp. 29434 et II, 1652 : sa gens *osterine*.

Hour, anc. wall. *xhour*, chœur d'église, 6931, 31060. Au v. 11526, *cuer*; 38585 : Tout enmi le moustier fut fais li *hours* notable, C'on appelle le *cuer* pour le plus agreable (jeu de mots entre *cœur* et *chœur*) [1].

Hour, heure, 18201 : *à cel hour*; cp. *hoir*.

Hourdeir, établir sur un échafaud, une estrade, 33858 : Et fut (le fiertre) en une nave benignement *hourdeis*.

Hubette, partie de la coiffure, 6133 : Que heame et coeffe treneche et la *hubette* franche. Quid exactement? On connait *huvette*.

Huchier, appeler; au sens de pourvoir d'un nom, nommer, 5252 : L'englise Sains-Meuge si le voit (*vuit* ou *volt*?) on *huchire*.

Hucongne (chose de peu de valeur), 17969 : qui valhe une *hucougne*. — Quid?

Huel, criaillerie, bruit (de *huer*), II, 8175 : Ly une encontre l'autre demoinent grant *huël*.

Huée, réputation, 39052 : homme de grant *huée*. — Cp. *cri, criée*.

Huer, faire du tapage, fig. se glorifier, 33639 : de quoy li Barois *hue*.

Hus, 20981 : Li pomeauz del espée est salhis hors del *hus*. — Selon B. = *huis*, porte, ici entrée du fourreau. Je n'en suis pas sûr; il faudrait voir le manuscrit. — *Bus* donnerait un sens plus satisfaisant; trou, cavité. — *Hors del lius*?

Hus, cri, bruit, 2666 : Forte fut la batalhe et mervelheus li *hus*. — Selon B. = *hustin*, combat. Nullement, mais *hu* (de *huer*) + *s*.

*Hus, 4388 : Preudhons, sains et loyals fut et pastre de *Hus*. — L'éditeur imprime ainsi, croyant que *Hus* veut dire Huy; j'aurais, à sa place, imprimé *dehus* (dû, convenable, digne), cp. *sehus* p. *seü*, *su*, *ehu* = *eü* (eu).

Hustine, forme fém. de *hustin*, 35804, 38891.

[1] Cp. ma note ad Grandg. II, 611. Wall. *xhour* et lat. *chorus* ne correspondent pas, à mon avis, étymologiquement.

I

IGNORANCHE (*sens*), cheville d'affirmation, = assurément, II, 5168 et 8432; sachiés *sens ignoranche* (pour sûr), II, 8447.

IMAGE, II, 11330 : [Hanut fut brûlé de fond en comble], ne s'en fallit que le halle et l'*image*. « Image sainte, avec son église », observe Bormans avec raison, je pense.

IMPENDRE, payer, 25987 : Car hons astoit l'evesque, si qu'il devoit serviche à nostre evesque *impendre*.

IMPETREIR, obtenir, 5951 : Et al siege de Romme temprement l'*impetroit*; = perpétrer? 5009 : [Il leur dit que Tongre sera détruite par les Huns] Et tot por le pechiet qu'alcun Tongrois nuisart Ont *impetreit* obscure comme vilain coquart.

IMPRESSION, presse, foule, II, 11734 : l'*impression* de la gens.

INCOLLE, 1996 (il s'agit de Jupille et du royaume de Tongre) : Or en at departit une grande *incolle* Qui ains puis ne revint dedens son agricolle. « *Incole* (lat. *incola*, habitant), désignerait-il territoire? » demande B. Cela n'est pas admissible; nous avons affaire à un mot altéré ou mal lu; peut-être faut-il lire *meolle* (moelle) dans le sens figuré de substance, partie.

INCONTINENCHE, 1. subst., situation périlleuse, affaiblissement, 7017 : Le paiis est perdus, dont la vostre excellenche Seiroit trop formenée, quant en vostre presenche Seiroit vostre ville... en teil *incontinenche*; 2. adverbe = *incontinent*, 21849, 23066, II, 9379 (*tantoist incontinenche*).

INCOURAT, encourra, 37685 : De sa terre le cache (qu'il le chasse), u tantoist *yncourat* son indignation.

INCURE (*faire*), être lancé sur, II, 1729 : Sour le coul del (le) cheval fait l'espée *incure* — Façon négligente de rendre lat. *incursus*.

INCURIEUS, incurable, 28034 : Maladie at empris, fel et *incurieuse*.

INDULGENCE, envie, désir, II, 8010 : Jamais dedens Hesbangne par neisune *i*. Ne reveuront combattre. — Ou bien : faiblesse, tolérance (de la part de l'ennemi)?

INFLUENCHE, affluence, multitude, 21831 : Vrai Dieu de gloire, qui par vostre excellenche Fesistes ciel et terre et toute l'*i*. Que par dedens on truve; II, 1387 : où ot grant *i*. De Braibechons armeis; II, 8012, car illh at à presenche En Hesbangne trop valhans baron grant *i*.; — rassemblement, 37909 : si que tenche Li voloient là faire par leur male *i*.; — concours, contribution? 27996 : [L'évêque paya cette acquisition] de sa propre semenche Et del tressoir aussi substanche et *influenche* Des englieses trestoutes sens faire violenche, IIIc mars et L de fin or de Florenche. Passage d'un sens peu clair. — *D'influenche*, abondamment, II, 4747 : Et des biens del egliese que por sa marimenche At ensi rapineit et doneit d'*i*. A ses enfans bastars.

INGALE, adv. également, de même; 8156 : trestos les ans *ingale*; aussi *par ingal*, 16747 : Nos barons sont entreauz conselhiet *par i*. — Voy. aussi sous *jugal*.

INIQUIT, iniquité, 26961 : Lassiés vostre *iniquit*.

INOBEDIENCHE, subst., négligence, inattention, II, 3731 : Leur harnois ont lassiez par *i*. — Adj., manquant de respect, 23083 : Et li evesque Eracle qui *inobedienche* Ne estre à cel martyr ne vuet en negligenche. — Cp. *incontinenche* p. *incontinent*.

INSTABLE, adj., établi, 11618 : [L'évêque] Aloit prechant en Frise ù ot un roy *instable* Qui fut nommeis Guybart; 3756 : L'origination ay dit especiable De quoy li Huenx vinrent, comment furent *instables* Jusqu'à temps Attila; — endurci, fieffé, 16643 : At parleit tot en halt comme une trahitre *instable*. — Donc, pour la valeur, non pas = *instabilis*, mais = *instabilitus*.

INSTABLIR, établir, 1253.

INSTABLISON, 423 : Si en ont del peour à cest *instablison*. « Ils eurent le dessous dans cette première affaire, à ce début de leur campagne » ?

INSTANCHE, juridiction, 37633 : Que chilh de Raius le fache qui est fours de [l'] instanche L'empereür de Romme; — intention, 13872 : A l'*instanche* de Liege chis jugleour truant Ne dient fours que che qu'illh vont adevinant; — *à une i.*, en un instant? ou d'un seul mouvement? II, 214 : tous chis chevaliers Sont ferus en l'estour droit là *à une instanche*.

*INSTICHIER, pousser, exciter (selon l'éditeur), II, 9732 : Ne fust Jehan de Pont, qui, pour sa desonour, Les *insticke* et enfourme à forche et à vigour. — *Instichier* ne peut représenter le lat. *instigare* (instiguer), pas plus que *fatigare* n'a pu pro-

duire *fatichier*; à moins donc que cette forme n'ait été créée par l'auteur sous l'influence combinée du mot latin et du wallon *stichi* (pousser, ficher), qui est d'origine germanique, je soupçonne ici un nouveau cas de confusion entre *u* et *n*, et je pense que la vraie leçon est *justiche* au sens de « maitrise, dirige ».

Instruit, construit, 5508 : Les murs de la citeit sont noblement *instruis*. — Dans la même laisse, les synonymes *construit* et *astruit*.

Intention, pensée, II, 1497 : Le mal que li dus nos at fait en traïson, Que vos l'aiez tousjours en vostre *i.*; opinion, assertion, ib., 7278 : Et li sire d'Awans, qui son *i.* Devoit errant proveir, Fist adjorneir tesmons.

Interposeir, définir, déclarer, 1340 : En icel temps, singnours, je le vous *interpouse* (je vous en précise la date), v^m c et liiii; 8369 : Et sains Thiars astoit à Treit qui *interpouse* Et desclarist mult bien à ses gens et reglouse Nostre vraie creanche. — Terme forgé, paraît-il, sous l'influence concurrente de *inter*-prêter et ex-*poser*.

Intrecessionneir, intercéder, 4859 : at fait son orison A l'apostle sains Pire qu'il *intrecession* (p. *-onne*) A roy de tot le monde.

Intimeir, informer, avertir, 14919 : [Naime retournera auprès de Charle, pour le calmer] Et pour luy *intimeir* de son destruement S'ilh bannissoit les prinches.

Introduit, enseigné, conseillé, 9577 : Or fut Pepins de dyable malement *introduit*.

Invictueuz, invincible, II, 12146. — Formation monstrueuse.

Iracongne (*prendre*), se mettre en colère, 2945. — Lat. *iracundia*.

Iremogne, colère, 9600, 14515, 15776, 29560. — Suffixe *monia* (cp. *aegrimonia*, *acrimonia*. *parsimonia*) substitué au classique *cundia*.

Ireteit, masc., héritage, du type *hereditatus*, 7504; le type *hereditarium* a donné *iretire* 6065, *hiretier* 6774.

Iroir, = *ireur* 713; *ireur* 4981.

Irois, fâché, = *ireus*, 8088. — *Iriés*, 1419 (hors rime).

Is = *il* + *s*, 5863 : De Rains jusques à Trives n'avoit nuls rins fours *is* (hors lui). Cp. 9470, dans une laisse en *ilh* : D'Austrie et de Neustrie n'est nul singnours fors *ilh*.

ISNEL, propr. prompt, de là : étourdi, inconsidéré, 33912 : Grant blamme, sens le dammage, recint le cuen *isneals*; — dégagé, agile, de manières élégantes, 34928 : A Saint Lambiert à Liege..... Mettoient leurs enfants pour estre plus *isneals*.

* IVRETONGNE, ivresse, rage, folie, 2944, 7139, 9580, 14513, 29339. Je pense qu'il faut lire partout *ivrecongne* (cp. *iracongne*.)

J

JALANCHE, gelée, II, 4396 : par l'ivier de *jalanche*.

JAMAR, 23565 : *jamar* en dobtereis. — Cheville d'affirmation : « gardez-vous d'en douter. » Rien de plus commun dans l'ancienne langue que la locution *jà mar* avec le futur pour rendre un impératif négatif. Cependant l'éditeur l'ignorait et s'est laissé entraîner à la note suivante : « Si ce n'est pas une faute, je dois dire que je n'ai jamais rencontré cette forme pour *jamais*. »

JANS, II, 2840 : Asseis avons affaire *jans* en sa region. — B. : « *jà*, déjà »? Pour moi, je ne saisis pas autrement ce mot que comme une contraction de *jà ens*. « Nous avons déjà (*jà*) assez de besogne dans (*ens en*, combinaison usuelle) son pays. »

JASOY (= *jà soit*), comme si, 708 : Teil coroche at Tongris quant il entent la voix, *Jasoy* fust ilh ochis erranmment d'un espois. — Signification bien exceptionnelle.

* JERAINE, 29537 : Si ot des autres tant que bin semble *jeraine* Ly sanc qui là coroit trestoute la serraine. — Quid? Après avoir longtemps réfléchi sur ce mot insolite, j'ai fini par me convaincre que c'est le copiste qui m'a fait perdre du temps : lisez *I eraine*, c'est-à-dire *un* ou *une eraine* (ruisseau).

JIEUS, 3675 : Barons, c'est sains Florens, qui ne fut onque *jieus*. — Lisez *onc joieus*. On peut d'ailleurs admettre une forme *jieus* (cp. *anieus* p. *anoieus*).

JOINCTURE, relations de famille, parenté, 22196 : Li noble duc d'Ardenne avoit noble *j*.; — attenances, dépendances, II, 2931 ; et puis en ovreture Donat Huy et Mulhault, atont[es] leurs *joinctures* A faus duc de Brabant.

JOINDIURE, 30829 : As bras l'ahiert Ogier, qui ot forte *joindiure*. — Forme impossible; l. *jointure*; poignée ? étreinte ?

Joinkiet, jonché, II, 10668, 10772; *joinkie*, jonchée, II, 5640.

Joint, vif, alerte, 18641 : Atant passat avant plus *joins* (le texte a *joius*) com arondel; élégant, II, 4846 : lendemain vint plus *joins*, Vestus fut de dras d'oir; 32006 : Plus *jointement* furent armeis li damoiseals Que ne soit en ses plommes un nobiles ouseals. Cp. Jean de Condé, II, p. 185, v. 548 : Une damoisielle moult cointe, Qui plus iert qu'esmerillons *jointe*.

***Joste**, 8807 : Li oust s'en vont bruant li dus avecque sa *joste*. Pour comprendre, mettez une virgule après *bruant*, et lisez : *avec s'ajoste* (s'y joint).

Josteir, frapper, 14540 : et Radus à honeure Le *joste* enmi le pis de trestout son poieure. — Sens détourné de *joster*, combattre.

Jours mais, loc. adv., pour toujours, II, 1421 : Si en furent *jours mais* tous vituperieus. — Expression insolite p. *à toujours mais*.

Jouxhe, joue, 624 : la *jouxhe* sans rapel Ly at getteit en champ et toute la massel (mâchoire). — Forme injustifiable : *xh*, qui représente *ss*, *sc*, n'a pas de raison d'être. Lisez *jouwe*.

***Jugal**, forme imaginaire appliquée par le copiste en différents endroits au lieu de *ingal*, égal; 4302 : Mais tant furent Romans qu'il ne sont pas *jugal* (en nombre égal); [Pepin] Qui d'Austrie et Neustrie fut tous seuls roy *jugal* (à titre égal); 29025 : [Je ne dirai plus rien sur ce sujet], li fais est trop *jugals* (indifférent ?) Et si n'appartient pais à ces miens fais noveals; II, 6845. *jugail* (l. *ingal*) ; ib. 8318 *jugaul* (l. *ingaul*). Au v. 33131 : Tout che qu'il y faloit et qui n'astoit *jugals* (en bon ordre) Trestot faisoit refaire — l'éditeur, M. Bormans, a redressé en note la méprise de son copiste.

Julle, juillet, 8155; ailleurs *julès*, 18112 (en mois c'on dist *julès*) ou *julet*, II, 12610.

Junet, juin, 38315; II, 13138.

Juppeir, pousser des cris, II, 10135 : Là oit forment *juppeit* et fait grant vasselage; actif, = *escrier*, II, 3514 : Et Ligeois les *juppent* à une voix haltaine ; ib. 9774 : Qui les ont *juppeit* fors (fait sortir à force de cris). — Wallon *jouper*, *joper*. Voy. mon Gloss. de Froissart.

Juste, adj., droit, opposé à courbe, 31184 : jà n'en porés veoir Plus belle homme de lui, plus *juste* com ywoir. — Au v. II, 8466 : Que il n'avoit el monde de plus *juste* fierteit, — il faut sans doute *ruste*.

Juste, subst., cruche, II, 10257 : Les vins font emporteir cascuns dois *juste* ou trois. — On dit encore à Liége *juss* pour broc, cruche. C'était d'abord le nom d'une mesure de liquide (voy. Du Cange, v° *justa* 2).

K

Ketrait, voy. *cutreit*.

Kuhenchon, voy. *cusenchon*.

Kuchiés, = *couchiés*, au sens de « arrêté, conclu », II, 7458 : Mie ne tient à plaindre, li fais n'est pas *kuchiés*.

L

La = là où, 6986 : Les englieses defaites, *là* poioit apparoir, Fasoit redifier ; 7312, 13246, II, 6990.

Laboureir, s'efforcer, II, 3573 : Et l'evesque *labour* d'asalhir le chasteal.

Lache, verbe, laisse, 4947 : Jusqu'à sa chaire nue n'est il rins c'on li *lache*.

Lachenier = *lechenier* (lectionarius), 27427. — Wall. mod. *lesseni*.

Laches, 20986 : Et gistes, bans et *laches* hors de leurs lis (lieux) issus. — Quid ? B. allègue *laische*, barre de fer (ce mot est-il constaté ?) ; j'y verrais plutôt le lat. *laqueus*, primitif supposé de *laqueare*, lambrisser, plafonner; donc lambris, plafond [1].

Lachier, lier, garrotter (fr. mod. *lacer*), 30087 : en prison *lachiés* ; réfl., fig. s'engager, se résoudre, 12331 : trestuis se sont *lachiés* A che qu'il atendront que vous les envoiés Une evesque à vo greit. — Quid, 24406 : Puis a fait à Tuwin une chasteal bin *lachiés* Qui fut fors et puissans ? Ferme, solide ? Ou s'agit-il ici du lat. *laqueare* = lambrisser, décorer ?

* Lachief, 10677 : l'an VIIe et III aveceque *lachief* A XII jours de may. — L'éditeur dit qu'il copie exactement, mais qu'il suppose une lacune. Il n'y a qu'à bien lire, et l'on se passera d'admettre une lacune. Voici ce que doit avoir écrit l'auteur : En l'an VIIe et III *avecq* L *à chief* (avec 50 au bout, en ajoutant 50) [2].

[1] *Laqueus*, que je tiens pour le type de *lache*, doit, je pense, avoir eu la valeur de *tignum*, puisque *laquearius* équivalait à *tignarius*. Notre *lache* est donc prob. synonyme de *gistes* et de *baus* (c'est ainsi qu'il faut lire ; il s'agit de *bauc*) qui l'accompagnent. — *Issu hors de son lieu* traduit litt. le fr. *disloquer*, propr. déboîter.

[2] *Chief*, dans un couplet en *iel*, est dans la règle.

* Ladengne, verbe, 872 : [Le roi Grégoire entre en Gaule] où mult de gens mehengne, Portant que Priant fut si viez, se ne *ladengne*. — L'éditeur a beau nous dire que *ladengne* vaut *laidenge* (injurie), cela ne donne pas un sens satisfaisant. Lisez plutôt, sans changer un trait, *se ne l'adengne* (et il n'en fait aucun cas). Cette valeur d'*adengnier* ne fait pas doute.

Laidengnier = *laidengier*, injurier, ici réprimander, 16820 : Mais Naime par doucheur tous nos barons *laidengne*.

Laisteit = *lasté*, lâcheté (non pas « méchanceté, mauvais sentiments », comme dit l'éditeur), 33348 : Le conte le prisat, qui fut plains de *lasteis*.

* Lambrure, 29483 : vers luy s'en vat *lambrure*. — Lisez : *l'amblure*, que tout le monde comprendra.

La mi (chanteir), 6389 : Si vont *la mi chantant*, qui sont lour droite note. — Je recueille cette intéressante expression ironique ; elle doit être proverbiale et fait allusion à l'interjection *las mi*! [1].

Lanchelin, dard, javelot, 16344.

Lanchier, neutre, presser, être urgent, 20603 : quant li besongne *lanche*.

Landolle, 20244 : Or entrons en *landolle* ! — Quid ? Serait-ce, demande l'éditeur, le bas-lat. *landa*, plaine, campagne? J'en doute; en lisant *l'andolle*, je suis tout aussi embarrassé. Il est difficile d'y voir un nom topographique. Le sens général du passage est : Entamons la lutte!

Langne, non pas « bois », comme pense l'éditeur, mais *lange*, vêtement de laine, 18976 : Quant out veint Basin qui là gisoit en *langne*. Le mot se rapporte à l'*esclaminne* que portait Basin (18962).

* Langré, langueur (maladie), II, 10263 : Gut orent en *langré*, ors sont illh mors tous frois. — Bormans dit : = *enlangré* ou *alangouré*, alangui. Pour moi, je lis *en langre* (la césure tombant sur un *e* muet est un fait constant dans notre texte); quant au subst. *langue* ou *langre*, il peut se déduire, sinon de lat. *languor* (cas-sujet), du verbe *languir*.

[1] Je la signale à M. Tobler, qui vient d'enrichir la philologie romane d'une dissertation aussi érudite qu'attrayante sur le langage couvert et le jeu de mots dans le discours ancien-français (Bulletins des séances de l'Académie de Berlin, 1882, XXVI, pp. 527-559).

LANSAGE. Le verbe *lansagier* est un terme de droit ancien généralement défini par : engager, hypothéquer, aliéner un immeuble (l'origine n'en est pas connue, que je sache). Mais cette signification ne convient guère dans les cas où se présente chez notre auteur le subst. *lansage*, et que je vais passer en revue ; 10014 : Nos cusins a ochis puis un an par follaige, Gallum et Rioldin, par son vilain *lansaige* ; 31490: Mais ors est aultre fois esluis, com par *lansage*; 37222 : Et ont dessus (adverbe) leur murs enteit de teil *lansage*, Que bon ouvrage et ferme... Ont fait; II, 10703 : Tous (tous les prisonniers) furent fours lassiés, ensi com en *lansage*; II, 7341 : à che premier *lansage* Li sires de Warous oneq(ue) ne mostrat visage. — Parmi ces cinq cas, il n'y en a que deux, le deuxième et le quatrième, où je puisse trouver une signification se rattachant quelque peu à la valeur reçue du verbe *lansagier*, savoir « engagement pris, commun accord ». Pour les autres, je reste dans l'obscurité: peut-être faut-il lire *lausage*, que l'on pourrait expliquer, au premier exemple, par tromperie, guet-apens, au troisième, par « d'une façon digne d'éloge », et enfin, au dernier, par « à ce premier acte d'éclat ». Je trouve, en effet, *lausaige*, employé avec la valeur de tromperie, II, 248 (p. 587) : Car je vous en diray veriteit sens *lausaige*. Mais l'emploi de *au* p. *o* me rend ce mot suspect, et il se peut tout aussi bien qu'il faille lire dans ce dernier passage *sens lansaige* = sans engagement pris. — En définitive, toutes ces difficultés me font prendre un dernier parti : c'est de substituer tant à *lansage* qu'à *lausage* le mot *hausage*, qui convient partout, soit avec le sens propre « hauteur » (37222), soit avec celui de hauteur, arrogance, vanterie ou celui de prouesse, acte d'éclat. *H* n'était pas rigoureusement aspiré dans l'ancienne langue, ce qui autoriserait à prendre *l'ausage* pour *le hausage* (voy. *hausage*); le plus naturel, toutefois, c'est d'admettre une faute de lecture : *lansage* p. *hausage*.

LANSEGIET, investi, possesseur, 8571 : Et Hildriche astoit d'Austrie *lansegiés*. — Voy. l'art. préc., et Grandgagnage, II, 613.

LAPIDEIR, = anc. *dilapider*, dévaster, 27682 : En Henau sont entreis, qu'il ont mult *lapidée*.

LARGE, subst., étendue, durée, II, 10707 : Se dedans les II ans que li triwe ot de *large*, La pais n'est ordonnée.....

LAS, lacs, mailles, 32706 : si covient qu'ilh en salhe Ly sanc parmi les *las*. — Non pas « liens », comme traduit Bormans; il s'agit du haubert.

LASQUETEIT (*sens*), 3170, cheville d'affirmation, imitée de *sens faintise*.

LASSIER (*se*), se relâcher, 33167 : et puis après ne *se* vorat *lassier*; s'abstenir, 33198 : portant ne *moy laray* Que moy je ne defende. — *Lassier*, neutre, hésiter, 14366 : Et li roy appelat Basin, qui forment *lasse*.

Lassus, là-sus, 37793 : le Dieu des ciels *lassus*. — J'insère ce terme fréquent à cause de l'embarras où il a mis l'éditeur.

Latin, discours, propos, 33305 : Quant li pape Innocens entent sifais *latins*; II, 1442 : Thiry de Walecort entendit chu *latin*.

Latte; II, 8928 : car onceques ne pensat Rins de vous à forfaire neis por une viés *latte*. — Sens ordinaire; mais notez que la rime est en *at* et que l'emploi de ce mot démontre que le *t* de cette rime doit avoir été sonore.

Lausage, voy. sous *lansage*.

Lawour, largeur, voy. sous *albour*.

Lecture, récit, relation historique, 4759 : Signours, li coroniques, qui est vraie escripture, Si fait de cel histoire une grande *lecture*; 6302 : Ausi regnoit Artus qui at belle *l.*; — enseignement, art? 17228 : Une teil charme en gettat d'ingremanche lecture (d'art magique); 19180 : Aï, Danois, dist ilh, che est de ta *lecture* (c'est toi qui as inspiré cela); — textes liturgiques, 38632 : Nouvelle *lecture* ont et livre pour chanteir.

Lée, pron. pers. de la troisième pers. fém., au sujet et au régime, II, 7021 : forment famelheus Astoit de *lée* avoir li dus mailgracieux; ib., 7325 : Onc(ques) *lée* ne les siens n'issirent de servage; ib. 13151 : Et vilains parleir..... Disoient *à lée*. — A. fr. *lei*, wall. mod. *leie*.

Legal, **ligal**, homme de loi, négociateur, 16758 : Or asteis une *legal* Et aidiés contre moy ceste gens desloyal (l'interprétation de B., « homme lige », est inadmissible); 36843 : Mult de bin les mostroit com che fust un *legals*. — Quelquefois = *legaut*, légat, délégué (37115), ainsi 14061, 37581 (*legals* de part le pape).

Legier, adj., 32110 : De Tongre et puis de Treit furent abbeis *legier*. — Mot mal lu? demande l'éditeur. Nullement; *legier* est une forme extensive de *lige*, franc, absolu.

Lehut, luth, 12694 : et *lehus* et cytolle. — A. fr. *leüt*.

Lendengier = *ledengier*, *laidengier*, II, 9987. Cp. l'art. suiv.

* **Lengat**, II, 948 (à propos du roi Otton) : si fort l'excomignat Li pape Innocent que chescun l'en *lengat*. — Lisez : Li papes Innocent chescun l'en *lendengat*. — L'insertion inutile de *que* a fait mutiler le mot.

Lente (*chire*), 4822 : Là degrada tot Eufrata *chire lente.* — L'adj. *lent* ne convient guère ici; je ne lui connais pas l'acception « triste, peiné ». Comme le vers est boiteux et altéré, il faut peut-être le rétablir ainsi : Là degradat trestot Eufrata *chire dolente.* La négligence rythmique de l'*e* final dans *chire* serait conforme aux procédés de notre auteur. — Ou faut-il accepter *lente* au sens du *color lentus* (pâle) des Latins?

Lenve, forme wallonne actuelle (Grandganage *linwe*) de *langue*, 3009 : La *lenve* qui ma gens at ensi decheüe, ... Perderas maintenant.

Les, forme constante pour le datif *leur*; voy. mon Gloss. de Froissart.

Leson, banc, escabeau, II, 9805 : Hamediés les ruelles de(s) chaynes et *lesons.* — Il n'y a pas lieu de douter avec l'éditeur de la signification prêtée à ce mot, sur lequel voy. Gachet, et ma note ad Bast. de Buillon, 3430.

Leur, lors, II, 7231 : *leur* peirdent sens mentir Li nobles le puissance que seulent obtenir.

Leuve, nom de maladie, loup (voy. Littré, sous ce mot, n° 9), 22839, 22874. — *Lupus*, carcinoma, cancer crurum (Du Cange).

Liart, blanc (couleur de cheval), 36720 : A piet et à cheval, tant soreal que *liars.* — Non pas gris-brun, comme dit Bormans; cp. it. *cavallo leardo.*

Lichier, barricader, II, 10068 : La haute Savenir de ces mariens *lichoit.* — Dérivé de *liche*, *lice*, pr. clôture, barrière.

Lievre, pron. *livre*, livre (lat. *liber*), 37105.

Lieve, **liewe**, lieue, 2475; heure, 7274 : Une grande *lieve* sont à terre gesant. Forme dérivée : *liwée* (v. ce mot).

Ligement, absolument, tout à fait, 30901 : Si les ot *l.*, si com les demandat; 39047 : La grant redemption.... Dont humaine lingnie.... Fut si benignement par cel fruit rachetée Et la perde d'Adain *ligement* raquitée (non pas « légalement », comme traduit Bormans). — Aisément, 35874 : Car on ne puit deispuis (depuis la disparition du pont) si *ligement* passeir.

Lime, II, 4342 : Otton le duc de Guelre, de Juley *sire lime.* — Quid ? La rime est en *ine. Lige*? demande B. Assurément non. Notez qu'il s'agit de deux personnages différents. Pourquoi pas *Line* (nom propre)?

LIQUEURE, lècherie, bombance, 12717 : ains diray sens demeure De Liege et le pays, qui [est] en grant *liqueure*. — Transformation de *liqueüre* (a. fr. *lecheüre*) en *liqueure*; donc substitution de suffixe.

LIS, forme sujet sing. et régime plur. de *lieu* (locus), 3318 : si fut nomeis li *lis* Naméche par le nom de Nam leur anteeris; 5899 : Quant *lis* et temps de che à deviseir venrat; 29791 : S. Hubiert en Ardenne, qui est une mult sains *lis*; 283 : par tous les *lis*. — Orthographié parfois *lies* (*ie* pron. *i*), p. ex. 3692 (en tos *lies*); il faut blâmer l'éditeur d'avoir écrit *liés* 4056 (les sains *liés*). Cp. 716 : Se nous trovons un *lieu* qui soit beauz et adrois. Il faut aussi lire *lieu* p. *lieve* 6892 : De *lieve* si très saintisme.

LISSANT, 13881 : As queis donnat citeis, borgs ou chasteal *lissant*. — Pour *listé*, dit B. C'est possible, mais alors il faut lire *listant*; cp. maison *listée*, 32798, où il faut rejeter la traduction : « entourée de murs »; *listé* est devenu un simple *ephiteton ornans* = riche, somptueux ; sur l'origine, voy. Gachet.

LISTÉ, voy. l'art. préc., 32798 (maison *listée*); aussi *listré*, 399 (targe *listrée*).

LIVREIR de, pourvoir de, 19366 : De vin et de viande vout bin sa gens *livreir*.

LIWÉE, lieue (voy. *lieve*), pr. espace d'une lieue, II, 204 (p. 586) : Che fut li plus beauz bois.... qui fuist en cent *liwée*.

LOI (*de*), par voie légale, II, 11760 : Qu'ils alassent avant (procédassent) *de loy*, che astoit drois, Des Huiois forjugier.

LOIE = *loi*, en parlant de monnaie, aloi, II, 7194 : XIIII sols et plus de Ligois de vielhe *loie*.

LOIEIR, louer, (laudare), II, 1511 : Eustanse de Hersta, li siens cusien *loieis* (= *alosé*, prisé).

LOIR = *lor*, *lour*, leur, 648 : Li Romans et *li loir* (et les leurs); il faut aussi lire *li loir*, p. *li lors*, 4370 : Romans et tos *li lors*. On trouve aussi à la rime *lour*, 3701 : on les tollit le *lour*. Cp. *soir* p. *sor*, 652.

LOGE (*tenir*), résider, 37715 : De Lotaire, qui à Liege avoit *loge tenue*.

LOHEREAL, quid? 5334 : Leur roy franchois detrenche trestot bras et mustel, Si font Romans, en ot mains jovenes *lohereal*. — Pour *Loherain*? demande B. Cela serait, que je n'y verrais pas plus clair. Quoi qu'il en soit, la construction engage à prendre *jovenes* pour sujet et *loherel* pour régime.

Loiemier, limier, qualification d'honneur, servant de cheville, 32102 : Privost de S. Joans astoit li *loiemier*. — A. fr. *liemier*, de *lien* (a. fr. *loien*).

Loial, quid? 19332 : L'orelhe et les balevre jusqu'al dent en l'eirbal Ly ot Ogier getteit à toute le *loiial*. — Je ne comprends pas.

Lombart, qualification d'honneur, appliquée à Jésus-Christ, 1938 : Et puis montat en ciel li champions *lombars*.

Longennement, longtemps, 27550 : Joynes (lisez Moynes) y ot eiut devant *longennement*.

Lonnois, 19481 : son cor sonne trois fois, Li barons l'entendent, qui sont par le *lonnois*. — La note dit : « le bois? *lonnois* p. laigne ». Cela n'est pas sérieux. Pour moi, le mot et sa valeur me sont inconnus; je présume d'ailleurs que la bonne leçon est *louvois*.

Lopet, 10491 : Et ausi y (à Liége) truve on des malcortois *loppés*, Et des cortois ausi; 14487 : Quant l'entendit Basin, se respont li *lopés*. — Quid? L'éditeur remarque : « C'est le verbe anglais *to lop*, mutiler ». Un naïf lecteur doit en conclure que pour l'éditeur un *lopet* c'est un *mutilé*; nos exemples paraissent contredire cela, sans parler de l'impossibilité grammaticale. A l'art. *lopet* = *lopin*, Grandgagnage cite un passage du Choix de chansons, qui correspond avec les nôtres, mais il ne traduit pas. « Etindant çoula k'at-i-fait, *Ci fin lopet*, ci fâs houlepai? » Je suppose que la valeur du mot est à peu près celle de « garnement », qu'il y ait rapport ou non avec le fr. *lopin*, morceau *Lopet* et *lopin* paraissent, pour le sens, se rencontrer avec l'all. *lump*, qui joint au sens de morceau de drap, guenille, celui de va-nu-pieds, vaurien, et il y a probabilité que *lump* ait été précédé de *lop*.

Lopin, coup, horion, 31290 : Chis de Sain Tron y ont rechuis mains gros *loppin*.

Loquenche, éloquence, 1676 : Li damoiseal Lotringe qui ot bonne *l.*: — *faire l. de*, faire mention, parler, 25756 : Trestoute sa conteit de quoy je *fay loquenche*.

Lorgnart, malavisé, sot, 6877 : Jà fuissiés ci noiie se je fuisse on *lorgnart*; 34511 : Le conte de Namure ne fut mie *lorgnars*; II, 10622 : tous sieront chis *l.* Desconfis temprement. — Péjoratif de l'a. fr. *lorgne* (Perceval, 2010 : Ne sui si *lorgnes* ne si lois), qui doit signifier « à vue courte ou mauvaise »; cp. wall. actuel *loigne*, *lognâr*, nigaud.

Louse, renommée, 1348 : Or fut de si grant *louse*.

LUCIDAIRE, vaillant homme, qualification honorifique, 1946 : Maintes miracles fist li très dous *lucidars* (il s'agit de Jésus); 15792 : li nobles *lucidaire*; 31038 : li valhans *l.*; II, 5687 : li *lucidaires*; — adj., brillant, exemplaire, précieux, 29639 : Et li fondement fut de pire *lucidaire* (non pas « claire, transparente », comme pense Bormans); II, 6542 : Et si fut fils Radus, l'Ardennois *lucidaire*. — Cp. le terme analogue *luminaire*.

LUMINAIRE, subst., faculté de voir, vue, 37420 : A son oncle Henry, qui tot son *luminaire* Ot perdut de noveal; fig., exemple, modèle, II, 6539 : De decreis et de lois astoit fins *luminaire*.

LUNAGE, 36051 : A Melant sont venus, celle citeit *lunage*. — Quid?

LUQUIER, wall. *louki*, regarder, II, 2664 : A un costeit visat, par la citeit *luquoit*. — Cp. fr. mod. *reluquer*.

M

MACENERIE, boucherie, II, 9767 : En sa maison alat desus *m.* — Pour *machelerie*.

MACHECLIER, boucher, 12827. — Sur cette forme, voy. ma note, Enfances Ogier, 5685.

MACHULLEIS (*dens*), dents mâchelières, II, 87 (p. 587).

MAGE, 37225 : là ont ourdit *la mage* Del mostier qui ors est. — Bormans : « Lisez *l'image*, le plan. » Cela est-il bien sûr? *Marge* ne conviendrait-il pas mieux? Cp. 14012 : [Son escut] Ourleis fut et bendeis de guele sus la *mage* (marge).

MAGINOIS. Quelle que soit la valeur primordiale de cette épithète (voy. à cet égard le Gloss. de Gachet), dans notre Geste, où elle se présente fréquemment pour servir de cheville à la rime, appliquée tant aux personnes qu'aux choses, elle exprime une idée soit de grandeur ou de richesse : 12635 (Pepin li *m.*); 17515 (chasteal), 18444 (ses grans os *m.*), 33419 (sour l'an de *grasce m.*, où l'adj. doit se lier à *grasce*), 37250 (en une preit *m.*), 38841 (palais *m.*), II, 7804 : qui fut li *maginois* (le chef) et maistre de la guerre. Aussi *maginoux*, 14408 : Qui fut tous li plus riches et li plus *maginoux*. — Aux vv. 12635 et 14408, Borgnet propose de corriger *machinois*, — *oux* (artificieux, adroit), ce qu'on ne peut admettre.

MAHONNIES, II, 1188 : Li vesque se dechoit, Qui par teis *mahonnies* et diableries croit Avoir de moy venganche. — Lisez plutôt *mahomies* (pratiques de mécréant).

Mai, quid? 16397 : Johan regarde avant, si vois (l. *voit*) deleis une *may* Li preux conte Olivier qui une pire bay Gettoit dess:s sa gens. — Notez qu'Olivier se trouve au haut d'une tour. Serait-ce un arbre ou des branchages portés au sommet en signe de victoire; donc propr. arbor maialis, bas-lat. *maius*. Ce ne peut être *mât*.

Maiement, surtout, particulièrement, 38222 : *maiement* li yrours Fut al privoust Huon; II, 6643.

Mail = *mal*, adjectif et adverbe. — *Mailtraire*, malmener, maltraiter, II, 3628.

* Maine, II, 2499 : Et de mains altres prinches jusques à la *maine*. — La rime est en *ine*; lisez donc *à la marine* (jusqu'à la mer).

Maingnont, mangèrent, II, 11724. — Le verbe *manger* apparaît dans le texte tantôt sous la forme wallonne *mangnier*, *maingnier* — p. ex. *mangnoient* 11295, *mangnat* 17950, *mangniés* II, 8023, *mangnier* 8052 (au v. suiv. *mangier*) —, tantôt sous la forme française *mangier*. — On sait qu'en ancien français, dans les formes du présent à terminaison atone, on disait *manjue, -es,-e,-ent*; ce n'est pas ici le lieu d'en exposer la cause (voy. à ce sujet, mon app. à la dernière édition de Diez), mais je tiens à relever que je trouve cette forme secondaire également pour le thème *mangu*; ainsi II, 9561 : si mort ens et *mangnue*; cependant il se peut que la bonne leçon soit *mangüe*. La mesure nous oblige aussi de lire *mangüent* II. 10210: Qui *mangent* la soppe; aleis ens, si *mangiés*; de même 38853 : Li aultres *mangnent* et prens cez chapons dois. — Très intéressante est la forme *mangois* (2e ps. sing. prés. et impér.) dans le passage suivant (38851-54) :

Et dist : « Que stas tu chi, et pour quoy ne *mangois*?
» Je croy que tu june huy; tu ne *mangois* ne bois,
» Ly aultres mangüent ; et prens cez chapons dois,
» Si *mangois*, car temps est, passée est jà la nois (nuit). »

S'explique-t-elle suffisamment par la supposition d'un infinitif *mangoier* (cp. dans la chron. en prose, t. V, p. 25 : anchois que je bois ne *mangoie*)? Ou faut-il la ranger parmi les cas de formes fortes dont parle M. Förster, dans la Zeitschrift de Gröber, t. I, p. 563?

Mains est, dans notre texte, la forme prépondérante pour la conjonction *mais*. — *Mains que*, pourvu que, 48, 78, etc.

Mainsel, voy. *maisel*.

Mainsion = *mansion*, demeure, II, 6627 : A Namur mult sovent tenoit sa *mainsion*.

Maintin, effort, force, 542 : Et Tongris s'apoiat de trestous ses *maintins*; — importance, 6564 : En regardant trovat chouse de grant *maintins*, Car les rentes trovat.... Des englieses de Tongres.

Maire, plus puissant, 110 : Et puis le roy d'Itale qui n'astoit mie *maire* Que roy de sept montagne.

Mairin, 543 : De pis, de corps, de bras fut buteis li *mayrins*. — Selon B., « le chef » = *maire*. Grande erreur; *mairin*, pr. poutre, s'applique ici fig. à la lance. « La lance fut poussée de toute la force du corps. » — A. fr. *merrain*, *mairin* = lat. *materiamen*.

Mais, mauvais ; je constate l'emploi fréquent de cet ancien adjectif; *maise* vie menat, 2836; li *mais* traître[s] hons, II, 7032. — Subst. *maiseteit*, chose vile, bassesse, 1290 9086, 29388.

Mais = *mail* + *s*, maux, II, 300 : Mains *mais* i fist aussi com traïtte proveis.

Maisel, formes nasalisées : *mainsel*, *mansiel*, tuerie, massacre, 5352 : jà fuist à grant *maisel* (sur le point d'être tué); 24788 : si voit le grant *mainsel* (B. imprime arbitrairement *maisel*, qu'il traduit faussement par dispute, mêlée, comme si le verbe *mesler* était en jeu); 30398; 27254 et 38363 *mansiel* (qu'il est inutile de corriger par *maisiel*).

Maiseteit, voy. sous *mais*.

Maisoneir, bâtir, 21309 : Qui voloit *maisoneir*, terre asseis li donoit; 21318 : Forment ont *maisoneit* partout de rue en rue.

Majour (*la*), 7556 : j'ay à cuer grant freour De chu que tu moy dis; non pourquant *la majour* Croi ge certainement...., C'est que mors est l'evesque. — Le principal, l'essentiel?

Make, II, 2027 : Char et chevial li colpe, li sanc en est flastris, Et le *make* de neis at il à son bran pris. — Bout du nez, dit Borgnet, en alléguant le wallon *make*, tête d'épingle. Je pense que c'est la seule explication à donner. Sur ce mot *make*, voy. Grandgagnage, II, 61.

Maladrie, 34453 [il est question d'un brigand, avec qui Hugues, comte de Bar, avait fait alliance] : De la *maladrie* est, mult ot grant follianche. — L'éditeur nous renvoie au texte en prose (t. II, p. 383), où on lit : « il s'accomita à Herbert de la *mala-*

derie de Vilhanche qui roboit en forest grant » ; mais il n'explique ni *maladerie*, ni *Vilhanche* (qui n'est pas un nom propre), et se borne à citer le Triumphus S. Lamberti, dans lequel ce Herbert *de la maladrie* est appelé (par antithèse ?) Herbertus de *firmitate*. Je ne saurais pas mieux que Bormans éclaircir la valeur de *maladrie*, qui ne paraît pas désigner ici un hôpital ; je soupçonne, toutefois, qu'*estre de la maladrie*, c'est être confrère des *maladrins*, vocable que je trouve défini II, 4901 : Henry, or vas à Dieu ou soit (*sic*) sire terrien, Robeour et teil homme com sont li *maladrin*, Qui desrobent les gens passans par le chemin. Ce passage nous révèle que *maladrie* veut dire métier de *maladrin*, et quant à ce dernier mot, je renvoie à Littré.

Maladrin, voy. l'art. préc.

Malastru, épithète injurieuse, malotru, 2687 (de Flamens *malastrus*), 6333 (un paiien *m.*); 6230 (cele gens *malastrue*). — A distinguer, sinon pour la valeur, du moins pour l'origine, de *malastruit*, pr. mal appris, 6209 (dans une laisse en *uit*, équivalant à *ut*). Sur la confusion des deux termes, voy. Grandgagnage, II, 68.

Maleois, maudit, 705; forme contracte *malois* 701, 2338. Cp. *beneoit* et *benoit*. Concurremment avec la forme en *oit*, il y a celle en *it* (contractée de *eït*) : *malis* 2910, 3201. Forme savante : *maldis* 2912.

Malfeir, démon (on a imprimé plusieurs fois, contrairement à la rime, *malfier*), 11462 (qui furent vif *m.*), 18673 (Et Olivier astoit entre lez vif *m.*), 19334 (un vif diable et *m.*), 33252, 36776, II, 278 (p. 587), ib. 5312. — Les deux éditeurs commettent l'erreur d'interpréter le mot par malfaiteur, tandis qu'il est une représentation toute particulière de *maufé*, qui est la forme usuelle des trouvères. Celle-ci vient, comme l'a fort bien démontré Gaston Paris (Romania, V, 367), de *male fatus*, et non pas, comme pensait Diez, de *male factus* (le laid), qui ne peut donner que *maufait*; mais comment expliquer le *malfeir* de notre texte ? Problème à résoudre.

Malist, adaptation du mot *malisse* à la rime en *ist*, qui en fait se prononce *is'*, 13334 : par leur mavais *malist*. — *Malisse* était anc. du genre masculin.

Malleir, charger de malles, 37974 : Leurs chevals ont *malleis*. — Subst. *malle*, 18748.

Malous, mauvais, 3691 (la gens *malouse*). — *Malous* répond à un type *malosus*, dérivé de *malus*.

***Mamsel**, 16363 : si at jureit isnel... qu'il n'arat par luy trahison ne *mamsel*. — B. reconnait ici « l'esp. *mancilia*, tort, dommage » (il veut dire sans doute *mancilla*, blessure, plaie); moi, j'y vois une faute de lecture p. *mainsel*, meurtre (voy. *maisel*).

Manbornir, administrer, II, 5524 : qui vat *manbornissant* li vesqueit. — Wall. *manborné*.

Mandement, demeure, résidence, 12412 : A Lucemborg ilh tint son maistre *mandement*; 17481 : Chi at une enchanteur, à cui sienche apent, Qui bin vous renderat trestout le *mandement*; 18189 : Al *mandement* Charlon faisoit droit là sojour. — J'ai rencontré le mot, revêtu de la même acception, à plusieurs reprises, dans Baud. de Sebourg, ainsi t. I, p. 55, v. 719 : La puchelle emmena lassus ou *mandement*; p. 199, v. 765; t. II, p. 94, v. 181 : Porroie avoir hostel lassus ou *m.*; ib., p. 108, v. 659 : A l'entreir de la porte de cestui *m.* — Sans doute le même mot que *mandement*, fief (Ducange : districtus, jurisdictio, territorium) avec rétrécissement de sens; mais les mots *mans*, *manoir*, *manage* n'auraient-ils pas influé sur cette modification de sens? — Je trouve l'acception usuelle « commandement, ordonnance », v. 23823 : S'à mon *mandement* chi ne fuissiés comparus.

Manderin, 17517 : et le pont *manderins* Trovat tot avaleit. — Selon B., le pont du *mandement*, c'est-à-dire du château. Je n'accepte pas cet avis; *manderin* est = *maderin*, que je dérive, comme *madrier*, de lat. *materia*, bois de charpente; donc pont de bois.

Manès = *demanois* (32264), aussitôt, 18137.

Mangon, boucher, 634 et souvent; *manghenie*, halle des bouchers, II, 8636. — Voy. sur l'origine de cette acception du lat. *mango*, Grandgagnage, II, 75.

Mangnier, voy. sous *maingnont*.

Manie, conduite, II, 469 : Il assemblat grans gens de trop maile *manie*. — Subst. verbal de *manier*, conduire.

Manier, conduire (un bataillon), 3415 : la seconde (batalhe) *manie* Ly boin conte d'Osterne; II, 8816 : ly diable vos *manoie* Qui vos vat govrenant; — porter (des armoiries), 36294 : Les armes que li dus de Loherains ors *manie*. — *Se manier*, se gérer, II, 4867 : Il me sovient mult bien comment te (*sic*) *te manoie*.

Mannoie = *monnoie* (monnaie), 9176, 32344, 35075; ailleurs *monoie*, 5840.

*Manoie, II, 8098 : *se Diex manoie*. — Cela n'a pas de sens; lisez *m'avoie*. Exclamation bien connue.

*Mans (*as*), 330 : A LX^{m} hommes fut ens cascune *as mans*. — Voilà le vers tel qu'il est imprimé; Borgnet dit que *as mans* est, à cause de la rime, p. *as mons*, au moins. Mais qui a jamais vu *as mons* signifier « au moins »? Et comment s'expliquerait

à au commencement du vers? Lisez plutôt : *fut ons cascune asmans*; « on estimait chaque corps à 60,000 hommes ». Cela est clair et correct. — *Asmeir* = *esmeir* est fréquent.

Manrai = mènerai, 600 : Que jamais en ma vie solas je ne *manray*. — B. prend ce mot p. *manderai* = demanderai; c'est une erreur. Voy. aussi *monrai*.

Marage, subst., = *marison*, affliction, 973 : Fiert et frappe en l'estour, caple, fait mult *marage*.

Marage, adj., sauvage, grossier, 3858 : Li dus de Galles Porus fut Sarrasins *marage*; 9797 : la maisnie *m.*; = *fier* (pr. sauvage, *ferus*), 30480 : De si nobles barons com Bastin le *m.*; 32374 : son frere li *m.*; II, 2703 : le conte *m.* — Les explications de Borgnet : « comte d'un pays marécageux », et de Bormans : « habitant des bords de la mer », sont erronées. Le sens premier est, en effet, « qui croît dans les *marais* » (voy. ma note, Trouvères belges, 1re série, p. 334, à propos de *joins marages*), de là les acceptions fig. sauvage, farouche, fier. — J'ajoute que Borgnet, ad v. 2610 (Tremus li *m.*), voit dans le mot la valeur de *maire* (chef). — L'adj. *marage*, fâché, 24111 (Quant Nogier l'entendit, si en fut mult *m.*), paraît être un homonyme se rattachant à *marir* (affliger). Mais quid 14016? Son escut astoit d'oir à trois pautes *marage* De lyon, pointurée de geules sus la prage. B. imagine que *marage* se rapporte ici à *oir* et que *oir m.* équivaut à *ormier* (or pur). Avant de recourir à un moyen aussi désespéré, je préfère m'en tenir au sens usuel; il me semble que l'épithète « sauvage, terrible » ne sied pas trop mal à des griffes de lion.

Marchandise, marché (transaction), 36773 : Et chis la *m.* faisoit erant outreir (passer, aboutir).

Marchir, v. act., propr. fouler, écraser, de là : harasser, mater, affliger, 18921 : Mains grant paine me fait et forment me *marchist*; 19082 : Et sont si gens *marchis*, jà ne seront estable; 30784 : Et Rollant de Savoie, qui trop *marchis* astoit (Bormans se méprend en traduisant par « haut prince »); II, 1248 : Les Tongrois ont *marchit* par l'aïde del diable; ib. 7682 : D'espeez et de lanches li vorent tant meffaire Qu'il fut si fort *marchis* qu'il ne soy puet retraire.

Maresse, fém. de *marès*, bas-lat. *mariscus*, fr. *marais*, 1839 : s'en vat par la *maresse*. — La forme *marois* (715, 2339, 17307, II, 5265) répond à un type *marensis*. — Le mot, chez notre poëte, généralise son sens en celui de champ, pays.

Marimenche, *maremanche*, déception, contrariété, affliction, 7008 : dont grant *m.* Nos porroit avenir; 9242 : mais onques *m.* Ne fist à Saint Lambiert. — Cette signification se rattache à *marir*, troubler, peiner; mais *marir*, troubler, égarer, trom-

per (8311) a donné naissance à *marimence*, erreur, dans la formule affirmative *sens m.* 1656, 4133; cp. *sens marir* 5544. — Notre vocable subsiste dans le wall. *marmense*, à Namur *marimense*, gène, embarras, vexation (voy. Grandgagnage).

Marine, mer, 1877 : Quant Tongres voit si pres et toute la *marine*. Voy. aussi l'art. *maine*.

Marir, troubler, 15265 : le sens cuydat *marir*; tromper, 8311 : Si perchuit sains Remacle qu'il at esteit *maris*; égarer, détourner, 31650 : sicom serai gehis (comme je dirai) Quant là serai tourneis (quand je reprendrai ce sujet), se je ne sui *maris*.

Maroie (*damne*), II, 5845 : Aveis oiit, dist ilh, que dist *damne maroie* Qui nous weut aservir? — Dans le texte en prose (t. V, 416), Borgnet écrit *maroié*, qu'il explique par *marvoié* (fou); « quel fou seigneur ». Évidemment il n'a pas saisi le vrai sens de l'expression; j'y vois plutôt *dame Marie* = vieille commère, vieille sotte, voy. Grandgagnage II, 89, v° *maroie*. Cp. l'origine de *marotte* (sceptre de la folie) et de *marionnette*.

Marois, marais, voy. *maresse*.

Marnire ruwe, II, 9994, = rue des *Maireniers* (charpentiers).

Marote, 6397 : En Franche à roy Clotaire envoieut Margalote, Une messagier roial, qui s'en vat le *marote*. — Quid? Prob. une forme arbitraire de *maresse*, *marois*, au sens général de champ; donc = « à travers champs ».

Mars, plur., plaintes, II, 9202 : Car sa mors fist à Liege puis damage et mains *mars*. — Sans doute l'adv. *mar*, employé comme substantif; cp. en fr. « maints *hélas* ».

*Martisiées, 3688; l. *martirisies* (cp. 4093, masc. *martirisiet*).

Marvier; au prés., selon la rime, *marvie* (24659) ou *marvoie* (24724).

Maserin, vase à boire, 33236 : Ains bevoient cervoise à ces grans *maserins*. — B. lat. siyphi *maserini*, vases faits en *madre*.

Maserin, bâtard, 27499 : A la proyèr' Waso, son cusin *maserins* (ne connaissant pas le mot, l'éditeur en fait un nom propre en l'affublant d'une majuscule); II, 4061 : li dus *masseriens*. — B. lat. *manzer*, *manzerinus* (spurius, adulterinus).

Masselles, masses, massifs, 27389 : Après dois autres pons de bois fist... Sus *masselles* de pieler (pilier). — Il se peut, cependant, que *masselle* désigne chapiteau, tête de pilier; ce serait alors un dérivé de l'homonyme *masse*, a. fr. *mace*, *mache*.

Masterin, terme de mépris, 19572 : Ont asalhit Jehan et sa gens *masterins*. — Forme allégée de *mastrin* = *mastin*.

Mastin, subst. et adj., 1. domestique, valet, 33283 : Fils à roy et à dus et contes palasins Sont trestuis li chanoine, ne sont mie *mastins* (Bormans : chiens, gens de peu); 13309 : Chis Johans ot moulhier qui ne fut pais *mastine*; 18170 : Devant Charlon vinent en faisant le *mastin* (en prenant un air servile, humble); 31268 : y ot xxx canoines, qui ne sont pais *mastins* ; 38814 : Adont l'evesque Albiert, qui ne fut pais *mastins* (Bormans : chargneux [mot non français]); — 2. mâtin, 35237 : Si en furent plus grans et cras que viez *mastins*; — 3. terme de mépris, 5585 (les trahitour *m.*), 12767 (tirans *m.*); 29460 (ches Allemans *m.*). — Cp. *masterin*.

Mastineir, aussi *mastriner*, traiter de chien, maltraiter, 3903 : Le rois Frisons ferit qui sa [gent] trop *mastine*; 8864, 10835, 24816 (teilement lez *mastrine*), II, 5926. — Au v. 3903, B. traduit par « garder comme fait le chien de garde »; au v. 10835, par « vaincre, dompter, *mater*. » Ce sont deux méprises.

Mastrineir = *mastineir* (v. ce mot).

* **Masture**, 26072 : Radus des Preis astoit par dedens la *masture*. — B. traduit « combat », de *mater*; interprétation peu sérieuse. Lisez plutôt : *mosture*, champ, terrain (v. ce mot).

Matir, abattre, tuer, 19244 : Son brant faisoit *matir*, L'un mort par dessus l'autre fait à terre flastrir.

Matrache (c'est ainsi qu'il faut lire au lieu de *matrèche*), = *materas*, matelas, II, 1647 : où li cuens, sens *m.*, Astoit jus abbatus. — *Sans matelas* (expression ironique).

Medir, guérir, 18770 : Et que Johan (datif) sa plaie noblement *mediray*.

Meide (wall. *méd*, ap. Grandgagnage, II, 102), médecin, II, 3921 : Si *meide* y sont venus qui... Ont son chief remediet; aussi *miede*, 375 : Cuy qu'il atende à coup de *miede* n'at mestier. — *Meide* est une forme (assez rare) correctement tirée de *medicus* ; quant à *miede*, je tiens la forme pour mauvaise; il faut lire *meide*. Pour les autres transformations françaises du mot latin (*meie*, *mie*, *miège*, *mire*), voy. mon Appendice au Dict. de Diez, v° *mire*.

Meire, forme fréquente pour *mer*, 29108; aussi *mere*, 727.

*Meire, II, 8887 : Chi sunt xx[et]III fils de contes absolus, Dont je sui li plus *meire.* — « Le plus grand », dit Borgnet ; c'est « le plus petit » qu'il fallait dire, car *meire* est une mauvaise leçon p. *menre.*

Meisme, même, a tantôt trois syllabes (*meïsme* II, 9076), tantôt deux (*meisme*, ib. 9094).

Melodie, *milodie*, musique, 29065 : Et Obiers vait à Liege à noble *melodie*; II, 3354 : Barons, à ceste feiste ot grande *milodie*; — instrument de musique, II, 6103 : De toutes milodies là endroit I (lisez *on*) jowoit. — *Milodier*, faire de la musique, 4110 : Jusque à jour lendemain ont ilh *milodiiet.*

Membreit; cette épithète-cheville, qui signifie d'ordinaire « prudent, avisé », revêt, probablement par le rapprochement de *membru*, très souvent l'acception « vigoureux, imposant », surtout dans l'expression *chire* ou *chiere membrée* (à la mine imposante), 24196 : Ilh at ochis Huon de Mons *chire membrée*; 33326 : Li dus le procurat, qui forment at dobtée La forche des canoines, qui ont *chire membrée*, II, 4325, ib. 5102 : N'avons besongne d'evesque qui n'aiet *chier membrée.*

Membrut, vigoureux, fort, puissant, 2132 : Clovis, le conte de Flandre, fut chevalirs *membrus*; 5086 : nostre evesque *membru* ; 32841 ; appliqué à palais, II, 3768. — Cp. *corsu*, 32836 (cardinals *corsus*).

Mendeir (*sens*), sans manquer; = lat. *mendare*, II, 7041 : Il yra *sens mendeir*. — Ou, comme le verbe latin ne se voit guère, faut-il lire *mandeir* et traduire « sans qu'on le mande » ?

Menée ou *minée*, quantité, = *manée*, pr. poignée, 31720 : Argent ot assembleit, dont astoit grant *mynée*; II, 405 : Les canones mandat, s'en y vint grant *menée.*

*Mentenart, II, 4134 : Adont sunt sus courus li valhans *mentenars*. — Selon B. « qui *maintiennent*, combattent » ; cela étant inadmissible, je traduis par « menteur, traître » ; seulement, comme le primitif (supposé) doit être *mençon* (lat. *mentitio*, cp. *parçon* de *partitio*), je lis *mencenars*. Cp. 4998 : Ne serat jà troveit par Huenx ne *mentenart* (B. propose *mercenart*) ; 8969 : En fuys (l. *fuyes*) est torneis li prinche *mentenart* (ici encore B. pense au *manutenens* de Ducange, « defensor, vir potens et nobilis »). Pour moi, je maintiens dans tous ces cas la leçon *mencenart*, d'autant plus que l'auteur a l'intention de noircir les personnages auxquels il applique le terme.

Mentiresse, forme wall. p. *menteresse*, menteuse, 1870 : pais n'en suy *mentiresse.*

Meolle, moelle; employé figurément 20261 : Et Tympolle le fiert, qui ot forte *meolle* (force de résistance). — Voy. aussi l'art. *incolle*.

Merel, *mereal*, *merelle* (masc.), part due, 3065 : Si avera por li cascons d'cas son *merelle* ; — portion, héritage, 21596 : li noble *merel* Que ses peres conquist; — coups de fortune, 38776 : Ne savoit qu'il devoit faire de teils *mereals*; — coup (sens propre), 620 : [Tongris] Donnat à roy Gregoire de l'espée un *merel*; 8902 : Le (= au) conte de Lovain donnat iteil *merel*; 27248, 27284; coup = fait, 15364 : et diront le *merel* A Charle, l'empereur, à cuy serat mult fel. — Au v. 3065 cité, B. traduit par sceau, parce que le manuscrit Br. donne *saiel* (leçon due à la méprise du copiste); au v. 38776, Bormans explique *mereals* par « méreaux, pièces plates », ce qui me semble inadmissible.

Merir *quelque chose à quelqu'un*, faire payer, faire expier, II, 11241 : Encor li *meriray* se je longement vis. Aussi *remerir*, II, 11260 : Je li *remeriray* ains que li jeus remangne (cesse).

Merite, adj., lat. *meritus*, digne, 2262 : Car bin seiroit *merite* qu'il fut (*sic*) un empereire; 4751 ; 26949 : Tu, evesque de Liege, indigne et point *merit'*.

Merlée = *meslée*, *mellée*, trouble, discorde, II, 8376 : Se g'i puis mettre pais et osteir la *merlée* Entre le vostre gens.

Mervilheus, fâché, chagrin (sens fréquent dans l'ancienne langue), 7426 : Mult en fut corochiés et asseis *mervilheus*; II, 8410 : Car li pape li fist... Chiere mult *mervilheuse*.

Mès, mets, au sens figuré, 687 : et jure Jupinès Que, s'ilh le puit tenir, ilh averat teil *mès* Que ses homme(s) ont oût qui gisent à haiès; 4328 : Morir vos en covint, c'est vostre deirain *mès*.

Mescalhe, subst., voy. *mescaloir*.

Mescaloir devrait naturellement signifier : avoir peu d'importance, mais en réalité, l'auteur en fait un équivalent de *mescaoir*, *mescheoir*, tourner à mal; 1591 : [Octavien fut appelé Augustus] Affin qu'il ne *mescalhe*. — A cette valeur détournée du verbe répond le subst. *mescalhe*, méchef, malheur; 5996 : cuy jowat de *m*. (à qui il fist un mauvais parti); 27177 : qui le malhe (maillet) Portant (l. *portat*) dedens estour, dont faisoit grant *m*.; 32710 : si lanche de *m*. (sans succès); 35746 : Là veïssiez estour qui astoit de *mescalhe* (Bormans imprime *mestalhe* et dit ne pas comprendre); *sens m*., sans faute 9143.

Mesconut, sens actif, qui ne s'y connaît pas, inintelligent, 6210 : Trop asteis *m.*, quant... — Cp. *desconut.*

* **Mescrait**, 12270 : En eaus ne en leur gieste ilh n'ot riens ne *mescrait*, Fauseteit, trahison ne d'autre eas si lait. — « Pour *mescreance* », dit l'éditeur. Nullement ; il faut lire *mestrait* (mauvaise action).

Mesparole, injure, calomnie, 37516 : Garde ta *m.*, Faux trahître punaix !

Mespas (*sens*), cheville d'affirmation, sans faute ; 12929 (B. « p. *mespoint*, mécompte » !), 24285 ; II, 10565. — Subst. de *mespasser*, faire un faux pas, manquer, méfaire, 1182 : Del roy Tongris diray qui de rins ne *mespasse*. — De là aussi subst. *mespasse*, action coupable, forfait, 23914 : Mains à ceste engliese n'avoit encors *mespasse* (on n'y avait pas encore porté une main criminelle).

Mespointure, désavantage, mécompte, II, 6338 : jà ne perderoit en li le *m.* Ne le peril de chu ; — coup malheureux, funeste II, 9865 : Vers Goffin le (le mortier) gettat par teile *mesponture* Que de luy ne fassat.

Mesquanche (25227) varie avec *mescheance* (37608).

Mesquin, jeune chevalier, 3570 : et puis sont retournans vers Tongre li *mesquins* (B. propose, d'après le manuscrit Br., *mestrins*, et traduit, comme si le mot qualifiait la ville de Tongre, « vers Tongre le maître, le dominateur ») ; 6569 : barons, chevalirs, *mesquins* (varlets) ; 11044 : Là fut rechuis à prinche des haus et des *mesquins*.

Messeireir, cacographie p. *meserreir*, user de mauvais procédés, II, 1976 : A mon cusien l'evesque mult volut *messeireir*.

Messente, de Metz, 4830 : la gent *messente*. Pour la permutation des finales *aine* et *ente*, cp. *excellaine* et *excellente.*

* **Mestalhe**, 35746, l. *mescalhe*, voy. *mescaloir.*

Metie, moitié, 451 : le trenche en dois *metiie* (sic) ; 672 : Qu'il en ont bien ochis la *metiie* souprès ; aussi *motiie*, 27238. La mesure veut *moitie*, au lieu de *moitié*, v. 36531. La forme *moitié* se voit 572 (rime en *iés*) : cope en dois *moitiés*. — Pour la forme en *ie*, voy. ma note ad Bast. de Buillon, 4096. La finale *iie*, dans notre texte, est abusive et ne compte que pour *ie*.

Metre, dépenser, 4432 : L'engliese edifiat et forment y *metit*. — A côté du parfait faible *metit* (7349), aussi la forme forte *mist* (5933).

Meus, forme wallonne de *mois*, II, 806 (à la rime).

Mie, pas (négation), est fréquemment monosyllabique, p. ex. 3681, 3956, II, 4115 (qui ne fut *mie* coart), cp. ib. 4156 (qui *mie* ne se rent).

Miede, voy. *meide*.

Miedre = *mieudre* (758), meilleur, 647; aussi *midre* 4249.

Mieste, 1755 : ainsi com après *m.*, Par la sainte escripture le (Jésus) jugerent li prieste (le texte donne *prestre*) Et maistre de la loy. — B. voit dans *mieste* le mot *mets*, repas (?) et une allusion à la Cène; la lettre ne permet pas cela; je crois plutôt que *mieste* est = *miesse* (messe); la finale *ieste*, chez notre auteur, ne vaut en fait que *iess'*; on trouve de même v. 1759, amenée par la rime, la forme *s'agrieste* (c'est ainsi qu'il faut lire) p. *s'agriesse*.

Milhe, mie, 1802 : En lieu où Liege siet n'avoit *milhe* ne croste (ni mie ni croûte, c'est-à-dire rien du tout); 6376 : Il n'y ot espargniet le *milhe* ne le croste; 13094 : Ogiers n'y espargnat le croistre ne le *milhe*. — La forme *milhe* accuse un type latin *micula*, diminutif de *mica*.

Milodie, voy. *melodie*.

Milt (*en*) = *enmit*, *enmi*, 20332 : Jusqu'*en milt* del badreit li embati Courtaine (nom d'épée). — Pour l'insertion abusive de *l* devant *t*, cp. les formes fréquentes *olt* = *ot* (eut), *dolte* = *dote*, etc.

Mine, souche? 38886 : Esquenissals des Preis... Fut il après nomeis li sire ù l'aatine (v. ce mot) Venoit del sovrain nom de celle noble *myne*.

Minée, voy. *menee*.

Mingnot, gracieux, joli, aimable, 1681 : qui fut gays et *mingnos*; 6394 : la citeit *mingnote*; employé ironiquement, 17750 : Ly sergans l'ahierdent, qui furent mult *mingnos*;... de sa barbe mains pos (poils) li sachent del menton.

Ministresse, servante, 20424 : Femme de gentilhomme u soient *ministresse*.

MISADOUR, = *milsadour*. Cette expression, chez notre trouvère, ne désigne pas seulement un cheval de prix (29615, II, 6476), mais s'applique aussi comme qualificatif honorable à des personnes; ainsi à un seigneur, 28120 : Henri li *misadour* [1].

MISERABLE, sens actif, compatissant, 29115; sens passif, digne de pitié, 23758 (voyez sous *nuisable*).

MISEREL (*lire la*), lire le psaume *Miserere*, 18626 : Plus de XL en at getteit en un ruisel, Anchois qu'on awist luit dois fois la *miserel*.

MISERICORDE, ancien nom d'arme, 7370 : D'onne *m*. mains grant cop li ferit. Voy. Littré, nº 6.

MITE, mitre, 2983 : De Trieve et de Colongne ot *mite* retenue L'evesque sains Materne. — L'éditeur dit ne pas comprendre; trouvant dans le manuscrit Br. la leçon *at tout recheue*, il propose de lire *tuite*. Je ne l'approuve pas; cette correction pèche à la fois par la syntaxe et par la forme (un féminin *tuite* est inacceptable). *Mite* est = *mitre* et l'auteur veut dire que saint Materne continua à administrer les deux diocèses de Trèves et de Cologne.

MOIE, meule, lat. *meta*, 6277 : mort l'abat sus la *moie*.

MOIENEL, *moiinel*, *moinel*, plur. — *ès*, trompette de guerre, 674 : Quant la nuit fut venue, sonnent ches *moiinès*; 3922 : et trompes et *moienel* (pour la mesure lisez *moinel*); 4320 : puis sone I *moienès*. — Voy. sur ce mot, ma note ad Bast. de Buillon, 979.

MOIR, forme wall. de *mort* (tué), 11888 : Ilh en at bien XL en cel empointe *moir*; = *mort* (subst.), 37983 : Ainsi s'en vat l'evesque innocemment à *moir*.

MOIS, 7083 : XL^{m} en laissat que jamais ne veroit ou de mois. — L'éditeur demande avec raison *quid*? Le deuxième hémistiche est tout à fait gâté et trop long de trois syllabes; je corrige, en me fondant sur une locution bien connue : *qu'ou ne verat des mois* (qu'on ne verra plus jamais).

MOIT, muid, 3205 : une *mois* de spelle (épeautre).

MOL, mou, sens fig. : assoupli, 2006 : Ancors n'ont li Romains leur confienche *molle* A la plus douche loy.

[1] Au passage correspondant de la prose, t. IV, p. 266, nous retrouvons *Henris li misadour* et Bormans traduit avec doute par chef, général. Le vrai sens est simplement « vaillant, valeureux ». — Pour la formation du mot, voy. Diez, IIᵉ, vº *milsoudor*. Notre variante *misadour* est analogue à celle de ital. *saldo* p. *soldo*, picard *saudoyer*, *saudure* p. *soudoyer*, *soudure*, *sau* p. *sou*.

Molesteit, subst., tourment, 7023 : qui li font *molesteit*. — Pour *moleste* (molestie).

Molet, fig., radouci, traitable, 14486 : De quoy vostre linage en serat plus *molés*. — Diminutif de *mol*.

Molu, = *esmolu*, II, 12651 : De haches et de brans *molus*.

Monciel, quid? 30425 : Lumbars ont li piours (sont battus); perdut ont li *monciel* De trestous leurs conrois. — Bormans : « La plus grande partie »? Je tiens le vers pour altéré et je proposerais : *perdut ont pignonciel*.

Mondain, commun, vulgaire? 7219 : la gent *mondaine*, 8997 : ces parolles *mondaine*; 20360 : Tant en at decopeis à l'espée *mondaine* (quid ?). Au v. 32472 : viande *mondaine* doit signifier viande pure, non altérée, et se rapporte à *mundanus*, dér. de *mundus*, pur. Il en est peut-être de même d'*espée mondaine*, épée bien fourbie.

Monrai (encore d'usage en wallon) = mènerai, 15684 (cp. *amonrai* 17119); *monra* 29572, *monreis*, II, 1491. — Forme justifiée par la permutation constante entre les sons *en*, *ain*, *an* et *on*. On trouve d'ailleurs aussi *an* : *manrai* 600, 37660, *amanrai* 17734; *en* : *menreis* II, 1306; *ain* : *mainroient* 36138. — Comme analogies, je citerai les mots wallons *sonler* (sembler), *stronler* (étrangler). Le fait phonétique que je relève ici est indépendant de celui qui fait changer l'*e* de *mener* au présent de l'indicatif (en syllabe tonique) en *moine*.

Mons = *moins*, 6108 et souvent.

Morée, 33160 : et mes sanguins sorcos Serat tuis en *morée* et aray courchiés gros. — L'éditeur ne comprend pas le mot; je pense qu'il doit faire opposition à *sanguin* et désigner une étoffe foncée, *more*. Peut-être faut-il lire *enmorés* (changé en noir).

Moreir, lat. *morari*, demeurer, II, 13293 : Adont fist l'evesque leis li *moreir*.

Morekin, **morkin**, dim. de *more*, noir, 34022 : leur cheval *morekint*; II, 5962 : sus un *morkin* le mist.

Morie, charogne, 6876 : orde *morie* !

Morir, parf. défini tantôt *morut* (7448), tantôt *morit* (7455).

Mors, morceau, 2719 : Or at li conte flamens perdut un trop gros *mors*; 34684 : mordre li fait un *mors* De pain tochiet al fietre.

Morsel, morceau; mordre un mavais *m.*, 1566; fig. coup, 626 : Grigores li consules palmat (l. *pasmat*) de tel *morsel.*

Morsure, blessure, affliction, 37861 : Mains encor ly aproche plus vilaine *m.*; II, 437 : Il at fait che qu'il doit..., *de traître morsure* (en mordant ou frappant traîtreusement).

Mortar, carnage, II, 8207 : Des Hutois ont là fait une dolereus *mortars*. — Bas-lat. *mortarium.*

Mortir, amortir, détruire, 8308 : fontaines... Dont mains mals sont *mortis.*

Mortoir, maladie épidémique : 17478 : u famine u *mortoir.*

Mortois, forme arbitraire p. *mortel*, 2341; l'auteur se passe aussi, pour la rime, les formes *mortable* 2439, *mortin* 26343 (à l'espée *mortine*).

Mossu, propr. moussu, mais l'auteur prête à cette épithète un sens détourné, difficile à préciser; ainsi je la trouve appliquée à *tente* 473 (couverte de tapis?), *sale* 2995, *vaux* 21314 (sens propre?), *tieste* 4009 (barbue?), *targe* 6242, *hache* 23091.

Mossue, subst., voy. l'art. suiv.

Mossure, prairie, champ, 10793 : tot gette en la *m.*; 30831; II, 3881 : Tot abat devant luy par dessus la *mossue* (lisez, selon la rime, *mossure*). — Aussi *mossue*, 19437, et *mosture* (v. ce mot).

Moste (valeur phonétique *moss'*), forme graphique, adaptée à la rime, de *mosse*, mousse, 1803 : foreist plains de *moste*; — pris au sens de *mossure*, champ, 8803 : Atant toutes sa gens, qui logoit par la *moste*, At fait armeir li dus. — Selon B., pour *mote*, chaussée, route; interprétation de fantaisie.

Moste = *moiste*, triste, peiné, lat. *moestus*, 6353 : Quant Messens l'ont perchut, cascun en devient *moste.*

Moste, verbe, = *mostre*, montre, 1793; *demoste*, démontre, 1799.

Mostelhe = *mosteile*, lat. *mustela*, fouine, 6154 : A terre les abat com che soient *mostelhe*.

Mosture = *mossure*, champ, 18704 : tot enmi la *m.*; 19159 : en la *m.*; 23267 : gisant sus la *m.* — Aux deux premiers endroits, B. traduit par combat et rapproche le mot de *muete*, expédition militaire; au troisième, par *mostier*; il se trompe chaque fois et est en outre inconséquent.

Mote, château bâti sur une éminence (*mote*), 6393 : Si abatent chasteaus at bellefrois et *mote*. — Plus loin *casteal de mote* 6401.

Mouchant, adv., = *muchant*, clandestinement, II, 2160 : puis à leurs osteis Revinrent tout *mouchant*.

Moulhant, 37079 : Et par dedens la fosse que je vous sui gehis, Vont *moulhant* li porcheaz. — Comme le suppose l'éditeur : pataugeant dans l'eau.

Moulneour 33316, mauvaise forme p. *moulnier* (33437), meunier.

Mour, 20647 : Et se li privost est absens, par teile *mour*, Li plus noble canoine doit faire son labour. — L'éditeur traduit « usage, coutume », mais cela ne satisfait pas; j'y vois de préférence lat. *mora*, retard, empêchement.

Moxhe, mouche, wallon mod. *mohe*, 17031. — Lat. *musca*; *sc* latin = wall. *xh*, *h*.

Muable (*pays*), pays de mouvance, fief, 23329.

Muchier, regarder furtivement? 38607 : On *muchoit* bien desouz d'entre toz les pileir. — Cp. wall. *moussi*, se fourrer. La leçon, toutefois, n'est pas sûre; le texte en prose (V, 534) donne *luquoit*.

Mue, pr. cage, fig. retraite, II, 9569 : Guilheme, ses fis, est demoreis en sa *mue*.

Mue (*sans altre*) parait être une simple cheville d'affirmation; II, 6263 : li rois de Sezille voit bien, *sens altre mue*, Liqueis sont li plus preuz. — Litt. sans autre changement, c'est-à-dire : sans altérer la vérité.

Mueir, remuer, bouger, 30018 : et la terre est crolée, Si que par la eiteit les maisons sont *muées*; 33617 : Et Eustause ne *mue*.

Muese, musette, 37334 : Harpes ne cyphonie, ne *muese* ne violle.

MUNU = *menu*, II, 1918 : li grans et li *munus*; 3601, 3623, 4044.

MURMURE, fém., pr. bruit, fracas, fig. activité tapageuse, déploiement de bravoure, 19157 : Nos Franchois de casteal voient bin sa *murmure* (il s'agit des prouesses d'Ogier); 26067 : Car à son brant d'achier deminnoit teil *m.*; II, 1717 : La teiste li copat li felons Goliar, Mult faisoit grant *m.* — Débat, querelle, II, 2916 : Paris donne à Ferrant, por cui est la *m.* — *A la murmure*, avec fracas, d'un air menaçant, II, 434 : or vient *à la m.* Contre nous qui l'aviens getteit de teile ardure.

MUSART (*faire*), rendre pensif, préoccuper, 6868 : Parmy le bois s'en vat chevalchant (on a imprimé *chevalchat*) li vilhart, En querant la rivire qui le *fasoit musart.* — Pour B. cela veut dire : « qui lui occasionnait une perte de temps ».

MUSDRE = *murdre*, meurtre, II, 618; de même, verbe *musdrir* ib. 11117, subst. *musdreurs* ib. 7442, adj. *musdreuz* ib. 11114.

MUSTEL, jambe, 629, 3452. — Ce vieux mot français est encore du wallon : *mustai*, tibia.

MUWANCHE, vicissitude, 9043 : Qui en Franche ot rengneit XII ans en grant *muwanche.* — *W* intercalaire, comme à l'art. suiv.; cp. *ruwe*, rue.

MUWEALS, = a. fr. *muel*, muet, 36841.

N

NAGE, neige, 21512, 22939, 24117; verbe *nagier*, 22937. — *Nage* est = *naige*, *neige* et se voit en rime (24117). A côté de cette forme il est fait emploi de *nive* (qui est encore usité à Namur), 21882 : Plus blanche ne soit *nyve* qui chiet sus la galée, 32994. Voy. aussi *nivalhe.*

NAGIER, neiger, voy. *nage.*

NAGIER, quid? 23191 : III boniers astoient reculeis et *nagiet.* — Comme il ne peut être question de *nagier* = naviguer, je suis tenté d'y voir un synonyme de *reculer*, formé de *nage*, fesse, comme *reculer* de *cul.* Cp. all. *ärschen*, néerl. *aerselen.*

NAHIS = *naïs*, *naïf*, véritable, fig. fieffé, 24032 : chis est faux *nahis.* — B. ne comprend pas, et rappelle que le wall. *nahi* signifie las, fatigué. Ce dernier n'a rien à voir ici; notre *naïs* (ou, avec *h* diérétique, *nahis*) est le lat. *nativus*, naturel; voy. le gloss. de Gachet vº *nays.*

Naieteit, naturel, disposition naturelle, 8605 : De droite *naieteit* fut de mal(e) ensient. — Forme synérétique de *naïeteit* (de *naïf*).

*Nascenche, quid? 28000 : Dont à saint Lambiert prist, tot sens malivolenche, c mars en or fondut, qui fut de leur *nascenche*. — Ce mot, tout inintelligible qu'il est, n'a provoqué aucune observation de la part de l'éditeur; il est insoutenable et évidemment mal lu p. *vascenche*, vaisselle, mot formé arbitrairement par substitution de suffixe.

Nasquir, naitre, II, 215 (p. 386) : Sor l'an de grasce où Jesus voult *nasquir* m et iic et iii. — Part. prés. *nasquant*, 3041; part. passé *nasquit*, 3330.

Nasse, nasse; sens fig. 23898 : Car trestout[es] les rentes qui furent de leur *nasse* A Nostre Dame d'Ays li plaist que ilh donasse.

Nassenche, naissance, = nation, pays natal, II, 1381 : A Huwe de Flerine qui fut de sa *nassenche*.

Nation, naissance, 33331 : Humbiers astoit armez (pron. *armes*) portans de droite *nation* (de par sa naissance); généalogie, 33098 : laquelle *nation* mult bin ons compteroit, Mains la noble canchon trop s'en eslongeroit. Cp. *nature*.

Nature, famille, II, 7471 : la grande mesprisure Que li sire d'Awans et chis de sa *nature* Ont fait en son paiis.

Natureit, de bonne nature, bon, probe, respectable, 167 : Si at fait *senatours* qui ont *sens natureit* (jeu de mots); 2274 : ses Flamens *natureis*. — Aussi *naturable*, 2466, 6467.

Necessable, = necessaire, 22602.

Necessaire, - able, parait signifier : utile, actif, vaillant, 112 : Et li roy de Costaine (mal lu p. *Toscaine*), qui astoit *necessaire*; 12983 : Mains Lambiert desseur tous fut li plus *n.*, Ne duroit contre lui balhies, prevos ne maire; 22602 : mains droit chi recordable Vuilhe estre d'une evesque qui nous est (ert?) *necessable*.

Necessitable (*al plus*), au plus nécessaire, 38368; dit la même chose que la phrase qui précède immédiatement : « où plus fort besongnoit ».

Née (*d'onne*), d'une seule portée, d'un même accouchement, 3332 : [Ciney fut nommé] en remembranche des v enfants jolis Qui furent *d'onne née*.

Negligence, inattention, injustice, outrage, 36346 : quant teile *n.* Emprist de lui osteir de celle residenche; — cause d'absence ou de non-accomplissement d'un devoir, 37911 : L'evesque fut malade; ce fut grant *n.*, Par quoy perdit matines.

Neis que ou *neis com*, pas plus que, II, 3828 : Encontre S. Lambiert dureir tu ne poras, *Neis qui* (= que) ne fist tes pere; ib. 6278 : *neis com* yvoir Ne sera jà ploiés par homme tant soit foir (fort); N'at si poissant en monde.

Nen, forme populaire p. *nient*, 498 : VIII jour d'avrilh *nen* plus.

Nenson, forme nasalisée de *neson*, *nesun*, aucun, II, 11156.

* Nesse, 10188 : Mains toutes leurs sourchures ne vault une viés *nesse*. — B. identifie ce mot, contre toute règle, avec *neuze* (Roquefort), wall. *neuge*, noix; pourquoi n'allègue-t-il pas plutôt le wall. *nesse*, nasse, filet? Cependant, il vaut peut-être encore mieux lire *vesse*, fr. *vesce*.

Neus, II, 1417 : Que l'evesque servir ne vinrent par dois *neus*. — *Par dois nois* est une simple formule négative. — Noix? demande B.; c'est possible, mais notez qu'on peut aussi lire *ueus* (œufs).

Neveur, neveure, neveu, 15829, 15879, 18413; *nevour*, 15727 et passim; *naivour* II, 2095. — Aussi la forme-sujet *niers* 15779, 22373, a. fr. *niés*. Comment expliquer l'élément *r*? [1].

Nient, rien, est tantôt monosyllabique II, 9126, tantôt bissyllabique II, 8978. Ce fait se remarque chez les meilleurs écrivains.

Niket, II, 11798-9 : Les barons orent joie, si firent mains *nikès*, Car mult tres bin leur plaist tous chis deirains *nikès*. — Bormans renvoie, pour faire comprendre ce passage, à Chapeaville, t. II, pp. 466-467. N'ayant pas cet ouvrage sous la main, j'interprète, sous ma responsabilité, le premier *nikès* par « signes de tête approbatifs » (all. *nicken*, flam. *nikken*, nuere, nutare), le second par « mauvais tour, malice », dimin. de fr. *nique*, *niche*. Aujourd'hui, le wall. *niket* signifie secousse. — Dans le glossaire du t. V, Bormans dit du subst. *niket* qu'il est inconnu; de l'adjectif, qu'il vient de *nice*, sot. Je proteste contre cette dernière affirmation; d'ailleurs les deux *nikès* de notre passage sont des substantifs.

[1] Je trouve aussi la forme *nevour* dans le Dictionnaire roman du Bénédictin (Bouillon, 1777).

NIVALHE, neige, 3873 : plus menut que *nivalhe* Firent (frappent) des brans d'achire sor les hialmes ombrage. — *Nivalhe*, dérivé de *nive*, répond au mot wallon usuel pour neige, *nivaie*; mais la rime nous oblige à y substituer ici la forme *nivage*. Au vers 7653, le copiste a mis également le mot *nyvailhe*, qui lui était plus familier, au lieu de *nivolle*, que réclamait la rime.

NIVE, neige, voy. *nage*. Cp. *nivalhe*.

NOBLEUR (*li*), les nobles, 34184 : Car à Liege l'oient (l'entendent) li *nobleur* dont rengnant. — Mot analogue à *contour*, *paienour*, etc.

*NOCHEZ? 38370 : L'engliese (il s'agit de l'église de St-Lambert en reconstruction) fut coverte, affin que temps cruable (l'hiver) Se ne posist greveir auz *nochez* delitable. — Bormans déclare ce passage incompréhensible. En effet, le mot *nochez* le rend tel; il faut donc le faire disparaître. Quand on sait que le copiste employé par l'éditeur se méprend constamment à l'égard des lettres semblables *n* et *v*, *c* et *t*, on ne m'accusera pas d'arbitraire en remplaçant *nochez* (*z* est un signe de pluriel = *s*) par *vothes* (voûtes). *Th* pour *t* est fréquent dans notre texte; d'ailleurs on peut aussi admettre *voches*, forme correspondant au verbe *vousser*, wall. *vosser*, d'où nous est resté *voussure* et *voussoir*. Par ce changement le vers en question s'éclaircit parfaitement : On couvrit l'église afin que la mauvaise saison ne nuisît aux voûtes magnifiques. L'adverbe conjonctif *se* (= si) au commencement du vers ne fait pas difficulté pour qui connaît la syntaxe ancienne.

NOIEL. On trouve 5355 *espiel à noiel*, 10875 *escus à n.*, 27244 *heame à n.* Il est certain que cela veut dire *à nielle* ou *niellure*; l'éditeur l'a très bien reconnu au deuxième passage; mais pourquoi fait-il de *noiel* un nom propre au premier et l'explique-t-il par *nouel*, bouton, nœud, au troisième?

NOIER, 1. = *noer*, lat. *natare*, nager, 37345 : Car *noier* ne savoit; 2. = *noyer*, lat. *necare*, 37348 : *Noieis* fut l'empereire, nuls ne li pot aidier; II, 4275 : Toutes les *noiront* (l. *noieront*).

NOIS, nuit (forme-sujet), 38834 : Si mangois, car temps est passée : est jà la *nois*. — Vers mal ponctué; lisez selon le sens et la grammaire : Si mangois, car temps est; passée est jà la *nois*.

NOIS = *noise*, querelle, débat, II, 6940 : c'ons n'y fist tort ne *nois*. Identique avec le suiv.

NOISE, d'ord. débat, dispute, mais aussi trouble, ennui, 34596 : Celle chose fist *noise* à nos barons d'onours. — Aussi *nouse*, 5823 : sens *nouse* et sens chembeaus.

Nommeir, avoir nom, 36212 : Y ont mis un abbeit, Gerlaus fut ilh *nommant*. A vrai dire, il n'y a ici que l'application du fait connu : participe actif p. passif.

Nonchaloir (*estre en*), être réduit à peu, 13322 : Tant que sa grant vitaille *serat en n.*; 16617 : Car ilh sont en perilh d'estre *en grant n.*; 16994 : expors (= peut-être) Que vous meisme sereis tempre en grant *n.* — *Nonchaloir* signifie propr. absence d'importance; *mettre en n.*, c'est mettre de côté, ne plus en tenir compte, *estre en n.*, ne plus compter, perdre toute valeur.

Nonchier ou *nunchier*, nommer, 354 : Car dont n'avoit en monde nul melheur guerroyer Fours soul li Sicambiens qu'on voit (volt?) Franchois *nunchier*; 3248 : dois engliese en la vilhe c'on volt Arche *nonchier*.

Norois ou *noirois*, épithète de remplissage, appliquée aux personnes et aux choses et qui me semble vouloir dire : solide, fort. Appliqué à des personnes : 4463 (saint Martin), 13835 (prinches), 21931 (Sarazins), 11498 (Johan Wilhembrons), 35096 (canoines); à des choses : 2658 (pingnonchel), 20841 (englise), 30434 (citeit), 32262 (effoudre), II, 3269 (conselhe), ib. 10258 (hosteis = hôtels). — Henschel donne le mot avec le sens de « homme du Nord » et de « fier, hautain ». Bormans applique le dernier sens aux cas *canoines* et *hosteis*; au cas *effoudre*, il traduit par « venant du Nord », à celui de *citeit*, où il s'agit de Milan, par « du Noricum ». Je crois que la valeur doit être au fond la même pour tous les cas et exprimer soit force, vigueur, ou, ce qui en est le corollaire, fierté, arrogance. Proprement le mot est ethnique et se rapporte aux Normands.

Notable, subst., fait digne d'être *noté*, mémorable, 2432 : Mainte aventure oreis avoec(que) tamains *notables*; puis fait en général, 34748 : si vereis teil *notable* Venir tempre sur vous; 37307 : qui en fist une *notable* Teilz com je vous diray.

Noureture, terme collectif pour tous ceux qui sont à la *livrée* d'un seigneur, synonyme de *maisnie*, 18687 : Et vous ose bien dire voiant vo *noureture*.

Novellès, jeunes, 10478 : vilhars et *novellès*.

***Nue**, nuit? II, 11061 : Car la lune luisoit, si semble par la *nue* Qu'ilh aiet plus de gens. — Forme isolée et irrégulière, par conséquent suspecte; aussi proposé-je de lire *vue*, forme contracte de *veüe*; *par* alors serait soit, comme souvent, = *pour*, ou mal lu par le copiste. Il ne peut être question de *nue* = lat. *nubes*.

Nuement, nettement, franchement, 35713 : mains li euen, sens plus dier (dire), At dit tot *nuement*...

*Nuisable, 23758 : Nogier li amistable Conquist de Chivremont le chasteal *nuisable.* — Ce mot fausse le vers, aussi n'est-il pas de l'auteur; c'est l'éditeur qui a eu la malencontreuse idée de le substituer à *miserable*, que donne le texte et qui satisfait et au sens et à la prosodie; *miserable*, comme on sait, signifie à la fois : qui a de la commisération, compatissant (29115), et digne de pitié, malheureux.

Nuit, valeur phonétique *nut*, nu, II, 2173 : chescun ot le chief *nuit.*

Nulet, 684 : Et Sycambins fuent, qui sont trestos *nulès.* — Quid? Le mot représente non pas un participe, mais un adjectif. Voici, dans l'hypothèse de son authenticité, mon explication. *Nulet* est un diminutif de pure forme (cp. *novellet*) et en réalité = *nul*; or ce dernier peut valoir *anéanti*, privé de force.

Nulus = *nului* (nul), II, 3620 : sens parler à *nulus*; ib. 8036 : sens forfaire à *nulus*; ib. 11043 : que *nulus* ne s'oblie. — La bonne forme *nului* se prononçant *nulu*, il ne faut pas s'étonner d'y voir s'attacher un *s* final.

Nutalhe, 33729 : Sus les escus se sont assenneis sens *nutalhe*, Les ont outre perchiés, cascun habier desmalhe. — Je ne comprends pas plus que l'éditeur et ne parviens pas à remédier au mot pour le cas qu'il soit mal lu. *Sens nutalhe* est probablement une cheville.

*Nutier (*à la*), 17988, faute de l'éditeur, pour *à l'anutier*. Les vv. 21048 (*adont unc anutier*, alors un soir) et 31407 (droit à une *anutier*) devaient lui suggérer que le substantif était *anutier* et non pas *nutier*.

O

Obedienche, attention, soin, II, 6364 : [Il fit lever un impôt sur la bière] Por les fosseis refaire... Et le marchiet paveir..., La fontaine de marchiet... Reformeir ansiment par bonne *obedienche*. — Cp. *inobedienche*, inattention.

Obeïr. Les formes *obeïsseront* II, 8371 et *obeïssereis*, II, 8399, sont contraires à la mesure et évidemment fautives.

*Obligiés, 36798 : Il prechoit encontre eauz et astoit *obligiés* Lez plus bellez raisons que jamais troveriés... — Quid? demande Bormans. Je suppose le mot mal lu pour *alligiés* (allégués).

Obscur, sombre, fig. funeste, fatal, mortel, 7322 (mains cops *obscure*); II, 3892 : Si at brandit le hanste qui la pointe at *obscure*. — Adv., à la sourdine, ou fatalement, 3009 : Et tot por le pechiet que alcun Tongrois nuisart Ont impetreit *obscure*.

Obscurteit, chose affreuse, 18933 : Et Johan at le malle overte et dedens quist; Teil *obscurteit* trovat que de dolour gemist.

Obsone, 33893 : [L'évêque décida que l'église resterait dispensée de payer] *obsone* ne aussi cathedrals. — Du Cange : *obsonium* : convivium quod vassallus domino debet.

Obsteir, empêcher, 33868 : mains ne le puit *obsteir*. — Est-ce bien le lat. *obstare*? ou une modification, faite sous l'influence du latin, du fr. *oster* (ôter), qui a souvent le même sens, mais auquel la science étymologique conteste son origine de *obstare*? La question est douteuse.

Ochès? 36649 : auz brans qui sont durès Ont ochis les Thyois par mult rude *ochès*. — Leçon suspecte et à cause du mot en lui-même et à cause de l'hiatus; le scribe parait avoir écrit *ochès* sous l'influence de *ochis* qui précède; peut-être faut-il corriger *prochès* (procédé). Ou faut-il admettre identité avec le mot suivant, qui est également obscur?

Ochès, 18140 : Et chis ont respondut quant oient teils *ochès* : « Par foid, vous dites bin. » — Quid? B. propose *hoquet*, fraude, tromperie, en alléguant le mot *hoquelator* (fallax) de Ducange. Mieux valait alléguer *hoquetus*, difficultas quae moram affert in negotiis. Ce dernier s'accommoderait assez bien à la situation (il s'agit d'une manigance de trahison), mais il faudrait *hochès* (car le mot vient de *hoc*, crochet). Cp. *hoquès*.

Occupeir, empêcher, 23371 : [Toutes les églises fondées par l'évêque lui firent des obsèques, excepté Saint-Denis] Qui pais n'astoit benis : che li fut *occupant* (ce fut pour elle un obstacle); — supplanter, 37681 : [On prononça la confirmation d'Albert et] La condamnation Lothair qui l'*occupat*.

Ocquise = *ocquison*, querelle, contestation; cheville d'affirmation : « n'en convient faire *ocquise* », 28064.

Oder, sentir, sens actif (percevoir par l'odorat), 1166 : Bin fut enbalsemée affin qu'on ne l'*odasse*. — *Oder* est encore wallon tant dans le sens transitif que dans l'intransitif.

Oez (*à*) *de*, au profit de, II, 237 (p. 587). — Non pas « au pouvoir, au gré de », comme dit B. Le terme est bien connu et représente le lat. *ad opus*.

Offendre, violer, 33475 (loy et drois), 7596 (son mandement); — contester, 5918 : che ne puit ons *o.*; 27924 : Et [n']avons que Henau, qu'ilh ne me puit *o.*; — molester (des ouvriers dans leur travail), 23976; *sens o.*, sans conteste, cheville d'affirmation, 1510.

Officien, officier, fonctionnaire, 36784, II, 12082.

Officier, verbe, servir, 23586 : car cascun servir doit Et *officier* l'engliese.

Oienche, tribulation, calamité, peine, 4152 : Les cristoiens ont mis en trop malvaise *oienche*; 23936 : Aussi tost que l'evesque ot che dit, sens *o.* Et sens forfaire altruy, l'engliese à terre clenche (s'écroule); 36338 : Sour l'an lxvi, m et c, grant *o.* Vint al cuen de Nammur..., Maladie en sez oux fist tellement nassenelie...; 37899 : Pour luy mieuz à surprendre et mettre en gref *o.*; II, 650 : Encline ton orelhe à oiir nostre *o.*; ib. 7169 : Li pape Bonifache en ot à cuer *o.*; ib. 7992 : Trestout parmy Hesbangne les gens en ont *o.* — J'ajoute encore à ces cas, mais avec quelque doute, 15623 : Cascun mostre son corps, qui (= ce qui) fut mult grant *oienche*, Al fauz conte de Huy. — Comment expliquer cette acception insolite du mot *oienche*? Le type *audientia* n'en donne pas raison; y aurait-il là un dérivé de *odium*? chose causant de l'*ennui* (= *in odio*)?

Oienche (*sens*), cheville d'affirmation, sans conteste, 11582, 23071, 23750, 26865, 27987, II, 6560; ib. 11534 (où Bormans, sans raison, veut corriger *en oienche*). — Bas-lat. *audientia*, controversia, lis.

Oiant (*en*), à haute voix, coram omnibus, phrase bien connue, 30170. L'auteur ne se sert pas, dans ce sens, de la forme *en oienche*, mais d'autant plus de la forme savante *en audienche*.

Oïe, oreille, II, 5635 : amont dessus l'*oïe* Li at donneit un colp de l'espée aguisie.

Oiir, ouïr; part. passé *oiut*, 467 : ont la novelle *oiüe* (le texte donne *oiieu*, bien que la rime soit en *ue*). Cp. l'art. suiv.

Oiut, partic. passé de *avoir*, II, 8433, ib. 12162; *oüt*, 688; plus souvent *eiut*, II, 8509.

*Oinst, II, 761 : Diex li *oinst* maile joie! — Négligence de copiste; lisez *doinst*.

Oir, forme habituelle p. *or* (métal), en rime comme hors rime; 4384 : Qui fut maistre de guerre, com de metals li *oir*.

OIR, OIRE, heure; II, 6879 : Tout adès manechoit que ons ne saroit l'*oir* Qu'il nous ferat tempeste plus grande que tonoir. — *En l'oir*, sur l'heure, 16599 : Aporteis à mangier, dist ilh, trestot *en l'oir* (B., qui fait dépendre les trois derniers mots de *dist ilh*, les traduit : « de façon à être entendu »); II, 8574 : Que Huyois trestous l'ont tenut (c'est-à-dire l'engagement) sans contredit *en l'oir* (ici encore, selon B., « à l'entendre »); II, 9382 : tot *en l'oir* (sans tarder).

OIREIR Dieu, prier, 3674.

OIWIT, monosyll., huit, 3653 : *Oywit* ans rengnat Marcelle, al bin faire alliés.

*OLENCHE, 28005 : De la saintisme crois y ot une grant *olenche*. — « Odeur », selon Borgnet, mais cela ne donne pas de sens convenable; d'ailleurs il faut un mot de deux syllabes.

OLNE, aune, II, 12307 : Une *olne* et une quarte d'espesse on le trovat. — Lat. *ulna*.

OMBRAGE, adj., sombre, fig. triste, funeste, malheureux, portant malheur, etc., 26302 (*machue* o.), II, 2704 (*palais* o.), ib. 11317 (*ost* o.). — Aussi, au fém., *ombresse*, 4184 : si en fait chire *ombresse*. Cp. *ombron*.

OMBRIER, *ombroier*, 1. planer, 4969 : Mais Deu de paradis... Li at tramis un aigle qui dessus luy *ombrie*, D'une eyle le covrit. Acception détournée de : jeter de l'ombre, abriter, protéger; — 2. se coucher (en parlant du soleil), 10973 : mains li solelh *ombroie*, La nuit vint tout obscure; — 3. être foncé, noir, 18937 : Qui tuis sont plens de palhe et cendre qui *ombroie*.

OMBROIS, voy. l'art. suiv.

OMBRON, forme, arbitrairement adaptée à la rime, de *ombrage*, II, 6014 : Il fut ensevelis à Nostre-Dame à Fons, Par decoste le mur, deleis le siege *ombron* Où l'evesque de Liege siet al Pais. — Mais que veut dire ici *ombrage*? — Notre vers est répété dans le couplet suivant en *ois* (v. 6026), ce qui fait changer *ombron* en *ombrois*.

ONCLIN, oncle, II, 1447 : Et quant li duc d'Ardenne, qui astoit ses *onclins* A che duc de Braibant, aidier volt son cusin.

ONDEIT, terme de blason, 12098 : Li blasons que je dis... Fut un escut *ondeis*.

ONDOIER la lance, baisser? 6259 : Trestuit sont desrengiés, cascun la lance *ondoie*.

Oniement, adv., sans discontinuer, 4016 : N'y at cheluy n'y fiert *onyement* à tas.

Onne, forme wallonne de l'art. *une*, se présentant assez souvent dans le texte, p. e. 2218. — On y trouve aussi parfois le masc. *on*, p. ex. 35067.

Ont. Ce mot gênant singulièrement l'intelligence du v. 37006, l'éditeur le croit mal lu. L'obscurité disparait en le prenant pour un cas exceptionnel de l'adv. prov. et norm. *ont* (où). Le chroniqueur nous dit que lors de l'incendie de l'église de Saint-Lambert Dieu fit un grand miracle. Au milieu des flammes se trouvait la châsse de saint Lambert et de beaucoup d'autres saints, « *Cascun en un vassel de bois, ont* (où) *proprement* Tous li ors et argent et pierez d'orient Sont trestuis ars en pulveir (lisez *poudre*), sens nul aligement, Mains trestout li vassel de bois... Ne sont ars ne bruleis ». — S'il faut absolument changer, il n'y a qu'à mettre *dont* (alors), qui satisfait parfaitement au sens. En tout cas, la ponctuation de Bormans, qui place tous les mots en italique ci-dessus entre une virgule et deux-points, est insoutenable.

Opide, lat. *oppidum*, 6749 : Vos aveis une *opide* qui siet bin long de chi, C'on apelle Malines. — *Opidain*, citadin, 25067 : La nouvelle est à Huy as *opidains* venue.

Oppouse, objet, sujet? 1536 : Al temps de roy Sedros... Fist ses grandes mervelhes... Virgiles le poete, ensi qu'on le propouse Par dedens ses histoires, où illi at mainte *oppouse*. — Mot façonné en imitation du lat. *ob-jectum*, all. *vor-wurf*.

Or ains, il n'y a qu'un instant (litt. l'heure ou le moment avant), 8473 : Pour rescoesdre son maistre que *or ains* on tua.

Oratour, oratoire, 8303 et souvent.

Ordinair, livre d'office, 38628 : Livres trestoz noveals... De tous leurs *ordinairs*... Font faire ly canoines, — B.-lat. *ordinale* (liber in quo *ordinatur* modus dicendi et solemnizandi divinum Officium).

Ordineir, mettre en rangs, 35054 : A Pasque et Penthecoste aloient *ordinant*, Par les ruez de Liege, de leur plus bel enfant, Aourneis de joweauz.

Oriens (*pierres d'*), 37007 : Tous li ors et argent et *p. d'oriens*. — Bormans traduit *oriens* par : reflet des perles et des pierres précieuses. Sur quoi cette traduction est-elle fondée? pourquoi pas simplement pierres orientales, c'est-à-dire précieuses (voy. l'art. suiv.)? Cp. *pirez orientables*, 38599.

ORIENTAL, - ABLE, épithète honorifique, précieux, de grande valeur, 16772 (nos gens *oriental*), 26670 (l'apostle *orientable*), 38399 (pirez *orientable*).

ORINE, origine, naissance, 24270 (qui sont de grant *o.*), 35795 (tuis sont de franche *o.*).

*ORINEIR (*s'*), 35817 : Que del sane auz ochis toute l'ierbe *s'orine.* — « Se mouille? », demande Bormans. Je ne pense pas; lisez plutôt *sorine* (devient *sore,* brun-foncé).

ORMÉS, 18128 : A guise de palmier sont mis tout li *ormès.* — Borguet demande : « Messagers en voyage? » Peu probable, mais quid? Il s'agit des dix compagnons de Ganelon le traître.

*ORTAL (*hialme d'*), II, 3817. — Fausse lecture, lisez *orcal,* ancienne et bonne forme pour *archal* (auricalcum).

ORTANT, autant, 4510 : Ilh olt à nom Servais..., C'est *ortant* à dire comme garde generalment (mauvais vers); 8451 : Se *ortant* de filet n'ay com les autres jours. — Corruption de *autretant,* ou faut-il lire *or tant* (*or* = maintenant)?

*ORTEMBAS, 29512 : Jusqu'en dens li ferit, puis li dist : *Ortembas,* Jamais mes boins Ligois ensi ne destruiras. — Comme il n'y a pas lieu de nommer le personnage Helyas, à qui s'adressent ces paroles, par un autre nom, je tiens ce nom propre *Ortembas* pour imaginaire et je lis soit *or t'embas* (engage-toi maintenant, recommence à nouveau), ou *or t'em bas* (maintenant bats ton mea culpa).

OSTAGE, = *ost,* armée, 960 : mains en trestot l'*ostage* N'avoit homme qui luy osast prendre le gage; troupe, 11814 : Vilain *o.,* Jà moreis chi par Dieu.

*OULTRIEMENT, mauvaise orthographe p. *otriement* (octroi), II, 8996 : Et li tiers poins si est que mais *oltriement* Ne feront al evesque de l'ost segurement. — Bormans, tout en signalant la variante *otriement,* prend notre mot pour l'adv. *oltréement,* ce qui n'est pas admissible, et il traduit : sans réserve.

*OURES; 850 : [Le comte a pris l'engagement envers l'évêque de lui engager son comté de Hainaut], si en fist delivranche Et *oures,* par les hommes l'evesque. — Pour *orres,* œuvres (de loi)? demande Borgnet. Que ce soit là la valeur du mot ou non, écrivez en tout cas *ovres.*

OUSAGE = *usage,* 11341 : Ou li livreis batalhe si com il est *ousage.* — Peut-être mal lu p. *d'usage.*

OU = en le; les cas de cet emploi sont exceptionnels; ex. 21776 : unc castelet *ou* gors. Voy. sous *en*.

OUSE, en rime p. *oust*, *ost*, armée, 5692.

OUSE, masc., osé, hardi, a. fr. *os* = lat. *ausus*, 1343 : Et li empereour Romans qui fut tant *ouse*.

OUSEUX, pr. oisif, fig. négligent, 1233 : Et qui riens en oblie, ne soit mie honteux De moy redemandeir, negligens ne *ouseux*. — La note dit : osé, hardi; c'est une erreur. *Ouseux* est une variété régulière de *oiseux*, *uiseux*.

OUTRAGE, conclusion, fin, arrangement final, II, 8314 : Et por vos mettre en pais..., Vos voray acordeir... et mettre tout l'*outrage* Sor moy entirement. Cp. pl. b. *outreit*.

OUTRANCHE, passage, II, 2872 : atant ont fait *outranche*. — Cp. *outreir*, passer, II, 22 (p. 589).

OUTREIT, terminé, 38378 : La bataille est *outrée*; arrêté, fixé, 38121 : Là (à cela) est l'amende *outrée*.

OUX, 1. = *oes*, lat. *opus*, besoin, intérêt, 14386 : car je en ai bon *oux* (l'éd. se méprend en traduisant : j'y ai bon *œil*); — 2. plur. de *uel*, yeux, II, 651 : ovre tes *oux*; en wallon *ouie*; — 3. plur. de *uef*, wall. *ou*, œuf, 38772 : auz *oux* et al fromage.

OVERTURE, quid? 22180 : Seigneurs, veriteit est... Qu'à ce temps que je dis, si eut bonne *overture* Que li engliese du Liege astoit tant noble et pure [que l'on ne nommait chanoine que des hommes de famille noble].

OVRETURE (*en*), ouvertement, sans réserve? II, 2930 : et puis *en o*. Donat Huy et Muhault, à toute leur joincture, A faus duc de Braibant.

OVRIR, couvrir? 13270 : De brant l'assenat si que trestout list perir Heame, escut et habier, rins ne le puit *ovrir*. — Si le mot est authentique, il faudra bien l'expliquer par le latin *operire*; notre auteur offre plusieurs exemples de termes forgés directement sur le texte latin qu'il avait par devers lui.

P

PAGE, masc., serviteur, 2618 : Car ilh le dolte plus que son maistre li *page*; 18870 : li varlés et li *page*; — jeune homme, 5624 : mort l'abat com un *page*; 26297 : Et li conte Lambiert se tient bin pour un *page*.

PAGE, fém., page, feuille, par extension : volume, livre, récit, 18025 : le fait que j'ay dit en la *p.*; 22062 : che racompte la *page*; — liste, nombre, 24940 : Che sont XLII, se bien conteis la *page*; 28685 : Car trois de ses cusins avoit en celle *page*. — Cp. la valeur de *pel*, *peals* (peau, parchemin), 33133 : Ensi com je ay dit par dessus en la *peals* (dans le livre). — Littré dit n'avoir pas d'ancien exemple du mot *page*; en voilà un. Dans un Errata joint à l'An des Sept Dames (commencement du XVIe siècle), je trouve constamment la forme *parge*. Ne serait-elle pas antérieure à *page*? *Pàgina* a pu faire d'abord *pagre* (cp. cofinus-*cofre*), de là, par transposition, *parge*, d'où finalement *page*.

*PAIIRIT, II, 9699 : Dist Johan cui li cuer en son ventre (1 syll.) *paiirit*. — Bormans traduit juste : s'épouvanta; il n'y a donc ici qu'une faute typographique pour *paürit* (*u* = *ou*).

PAIRAGE, II, 8874 : Messir Jaque, vos frere, *est il* dont une *pairage*? — Le sens doit être : Ne vous vaut-il pas, n'est-il pas votre *pair*, ou comme s'exprime la prose: Est-il un *page* (valet)? Il faut donc corriger *n'est il*. *Pairage* est = *pair*, l'abstrait pour le concret.

PAIRE, couple, 36510 : Adont fondat alteis (autels) en son nom mainte *paire* (= beaucoup); II, 5686 : ne se puelent substraire Qu'en la vilhe n'en soit entreis XIe *paire*. — *Par paire*, abondamment, II, 12162 : Et son argent desservir (mot trop long), qu'il a oiut *par paire* Très plaintiveusement. — *Faire paire*, s'associer, faire compagnie, II, 7666 : Et dist qu'à son cusien *fera* à morir *paire*; être égal, II, 6541 : Ons ne trouvoit adont qui à luy *fesist paire*.

PAIRE, part, II, 9517 : Li cuens de Barc, se (l. *sen* ou *ses*) frere, ot la premiere (s. e. batalhe) *à paire* (en partage; le texte, corrigé déjà par l'éditeur, donnait, contrairement à la rime, *aparre*).

PAIRE (*se*), s'unit, se ligue, de *parier*, associer, II, 3641 : L'evesque et esquevins l'un à l'autre *se paire*; II, 5706 : Car chescun Dynantois à bin ferir *se paire* (s'attache; ou de *parer*, apprêter, donc = s'apprête?).

*PALADE, 3506 : Arnay le *palade* et Tibas et Vinceas. — Corrigez *paladin*.

PALENS, harengs saurets, II, 9887 : qui valhe II *palens*. — Je traduis d'après Bormans; cependant le flam. *paling* signifie anguille.

PALHART, terme d'injure, paillard; Du Cange : homo nihili et infimae conditionis, 1954 : Dont puis furent decluis comme mavais *palhars*; 2436 : or ne soiés *pailhare*. —

B. propose inutilement *pilhare*, qui se trouve dans la même laisse, v. 2422; B. oublie que l'auteur ne se sert pas, à la rime, deux fois du même mot dans la même laisse, sans changement d'acception.

*PALMAT, 626 : Grigores li consules *palmat* de tel morsel. — Lisez *pasmat*; de même 6364 (*palmeis* et enbahis), l. *pasmeis*.

PANCHE (*sovine*), la panse en l'air, locution connue, 6120, 7099, 32309.

*PANÉE (*salle*), II, 10297 : En palais on mangat, en la salle *panée*. — Bormans corrige *parée*; il faut *pavée*. Voy. sous *pavé*.

PANGNART, guenille, 18385 : Mains nuls n'en emportat qui valhe dois *pangnart*. — Forme extensive de *pan*, *pagne*, lat. *pannus*.

*PANMEIT, II, 7649 : si chaiit jus *panmeit*. — Lisez *paumeit* ou *pasmeit*.

PANNEIR, exécuter par voie de saisie, II, 4266 : Les vesves et beghines ont panneit ansiment. — De *pan*, gage; cp. all. *pfänden* de *pfand*.

PAPELARDIE, 31725 : Car viez fut et floris, et sa vie ot gastée En grant *papelardie*, dont la chire ot yrée. — Le sens habituel « fausse dévotion » ne convient pas ici; il s'agit plutôt de « dissolution, dissipation ». On sait que le sens premier de *papelard* est maintenant fixé à homme qui *pape* le *lard* (mange du lard les jours d'abstinence en recommandant aux autres de faire maigre); c'est donc au fond un goinfre, un amateur de bonne chère. Cela expliquerait l'application qui est faite ici du mot *papelardie*, à moins d'admettre un faux rapport avec le verbe *papelhier* ci-après, disperser, d'où dissiper.

PAPELHIER, neutre, s'éparpiller, se disperser, 6137 : Quant voit comment sa gens sifaitement *papelhe*; aussi *papillier*, II, 1321 : où si gens *papillent* (B. : papillonnent?).

*PARACIVE, lisez *par atine* (v. ce mot).

PARAGE, 18843 : Et li mire s'asïent devant luy *en parage*. — Quid? Occupés à pré*parer* ce qu'il faut pour le malade? Cela me semble peu probable; je crois plutôt qu'il faut lire *pavage* (cp. les art. *pané* et *pavé*) et traduire « sur le pavement ».

PARCHIÉS, perçu, II, 1876; *perchiet*, 26169.

PARCHON, voy. *partie*.

PARELHE, II, 13188 : Et por che n'est mie mervelhe S'il at de son fait sa *parelhe*. — Comme traduit très bien Bormans : S'il a reçu la monnaie de sa pièce.

PARENCHE = parage, famille, 1666 (de nobile *p.*). — Aussi *parente*, 908 : qui fut de sa *parente*. — La forme en *ente* est la première et représente *parenté* (cp. *iniquite* p. iniquité); de là celle en *enche* (cp. *incontinenche* p. *incontinent*).

PARFAIT, prêt, 2312 : car je suis tot *p.* Por mon honte vengire.

PARILHOIS, 13853 : Quant ot donneit Basien le conteit *parilhois*. — Le mot ne paraît pas être l'adjectif de *conteit*, mais un adverbe = ainsi, pareillement (= comme il vient d'être dit).

PAROIR, ressembler, 1778 : son pere ensuit En trestoute bonteis et mult bin li *parut*.

*PARRAGE, 35068 : on usage savage Ont empris à cel temps par besongne et *parrage*. — Quid? demande Bormans. Lisez en deux mots, et tout est clair: « par folie ».

PARSIET = *parsuit*, poursuit, expose, 29396 : Al roy Philippe en Franche le tesmongne et *parsiet*.

PARTAIN, voy. *tain*.

PARTIE (*avoir en sa*) contre quelqu'un, avoir de son côté, II, 1685; deux vers plus loin : *avoir en sa parchon*.

PARTUER, renforcement de *tuer*, 23858 : Atant salhit des murs si que tout se *partue* Al cheoir que ilh fait. — Voici ce que dit la note : « Pour *partie*, se partage en morceaux ». Comme si *partir* pouvait faire *partie* au présent, et comme si *partuer*, mot bien connu, ne donnait pas un excellent sens; cp. d'ailleurs 25099 : Chis Malhars est si fors que trestuis (lisez *trestous*) nous *pertue*. et 26154 : à cel evesque qui tant de gens *pertue*. Sous le dernier exemple encore, l'éditeur, qui pense sans doute à *pertuiser*, place en note l'interprétation fantaisiste : perce, troue!

PARVI, 6757 : Car temporeis asteis de Tongre le *parvi*. — Je ne sais ce qu'il faut entendre par cette détermination ajoutée à *Tongre* (le mot est sans doute = *parvis*); pour l'éditeur, *parvi* c'est *parvers*, mauvais, méchant!!

PASQUES, palmes pascales, 32919 : Portarent tuis leurs *pasques* à joies et baudours.

PASSEIR, traverser, transpercer; II, 111 : Que tout parmi *passat* Galerant de Sougniés.

*PASSELLE, II, 3790 : Forte fut la batalhe devant Landre el *passelle*. — Quid ? Selon B. = *pastène*, pâturage, prairie. Il est en effet probable qu'il faille corriger *pastelle*, = *pastellus*, dim. de *pastus* (pascuum). Cp. *pasture*.

PASSIONART, passionnaire (livre contenant l'histoire des martyrs), 38690.

PASSON, passage ; *livreir passon*, II, 2847. — Forme arbitrairement forgée pour la rime. Il reste à examiner, cependant, si le passage ne permet pas de s'en tenir au sens naturel de *passon*, *paisson* = lat. *pastionem*, pâture, nourriture.

PASTE, pâtre, pasteur, 3649 : De sains Marcelle ont fait leur *paste*.

PASTURE, pâturage, champ ; *mettre* ou *jeteir en p.*, renverser, abattre, 33828, II, 7477, ib. 9111.

PATERNE = patène, 28002 : Un grant calix aveeque la *paterne*.

PATRIS, patrice (de Rome), 5096, 5131.

PAUS = *pais*, *pas* (négation) ; se présente plusieurs fois (hors rime) dans la seconde partie, II, 4010, 5080, 11374.

PAUTE, patte, 12121 : Trois *pautes* de lyon ; 14016. — *Paute* se rapporte à *pate*, comme *daute* à *date* ; simple modification phonique. On pourrait l'identifier avec le prov. *pauta*, mais celui-ci est indépendant du fr. *patte* et vient, comme l'a. fr. *poë* d'un type *pota* = néerl. *poot*, all. *pfote*.

PAVÉ, épithète de ville ou d'église, 31719 (nostre citeit *pavée*), 38146 et 39025 (del englise *p.*). — Pourquoi Bormans propose-t-il de corriger partout *parée* ? Le *pavement* des rues, des salles ou palais, des églises était au moyen âge jugé digne d'être mentionné comme un accessoire important ; voy. Gachet. — Cp. aussi l'art : *panée*.

PEALS = *pel* + *s*, peau, parchemin, 33135 (voy. l'art. *page*) ; II, 12290 : Signours, oiit aveis par dessus [en] la *peals*.

PECHON, 10393 : Liqueil est li milheur, sire, de dois *pechons*, Ou mentir pour plus vivre et faire outre raison, Ou morir en tenant, sens nule effractions, Droiture et veriteit? — Il ne peut s'agir de *péchés* ; je prends donc *pechons* pour le dérivé de *pieche*, morceau, pris dans un sens détourné : chose, point [1].

[1] M. Le Roy me signale la loc. liégeoise *avou-p'chi*, avoir plus cher, préférer; mais il est indubitable que *p'chi* est = *pu chi* (*plus chier*) et n'a rien à faire ni avec lat. *potius*, ni avec notre *pechon*. — Une autre explication de notre passage reste ouverte. En lisant *perchon* (= *parchon*), on obtiendrait le mot propre pour rendre l'idée de « alternative ». Cp. l'expr. *jeu parti*, qui dit la même chose.

Peinture, discours trompeur, illusoire, II, 9124 : Guyon l'en at mentit, qui li fist la *peinture* (qui lui fit illusion). — Plus souvent *pointure*.

Peioir (en rime) = *peiour*, *peour*, peur, II, 8573 : Huyois sont enbahis, mais che fut de *peioir*.

Peiron, perron (dans le sens liégeois), II, 3621 : Ils fesoient crieir à un *peiron* marbrus L'ost à une journée ; ib. 8767 : Si fereis (monosyll.) un *peiron* d'oir ; ib. 11107 : Forjugiés il en fut... A *peiron* à Votemme. — Sur l'étymologie de ce mot (*pileron*, *pelron*, *perron*), je renvoie à Grandgagnage II, 213. Cette étymologie toutefois n'est pas à l'abri de contestation ; ainsi Littré identifie le *perron* dont nous parlons avec le *perron* = palier de *pierre*. Ce qui, à mon avis, recommande la manière de voir du savant liégeois, c'est d'abord que le *perron* était un *pilier*, puis que d'anciens textes donnent *pelron*, enfin que notre fr. *perron* se serait wallonisé par *piron*.

Peirsin, = *persin*, *presin*, persil, II, 1601 : com *peirsin* et laitue.

Pel, masc., pieu, 621 : [Tongris frappa Gregoire] Amont son heame à or, trenchiet l'at *tout un pel*. — Quid? Je ne trouve un sens qu'en corrigeant *tout* par *com* : « comme un pieu ».

Pelure, égratignure, écorchure, 7325 : Trestot le (c'est-à-dire le hyalme) detrenchat e'onque ne fist *pelure*. Cp. 7342 : Tot par my le trenchat tot sen faire *escorchure*.

Pelus, 17918 : si at troveis escus, Heames, habiers, espées, ars tourquois et *pelus*. — Je suppose qu'il s'agit de javelots ; type *pilutum* de *pilum*? — En plaçant une virgule entre *ars* et *tourquois*, nous obtiendrions, au lieu de « arcs turquois et traits », arcs, carquois et traits, ce qui me semble préférable.

Pendre, être en suspens ; dans la phrase *ensi que che pendoit* = cependant, sur ces entrefaites, 37428, 37735. — *Pendant*, suspens, 38665 : Ensiment demorat la chouse en teils *pendans* Sans estre rins traitiés.

Penieste, 10105 : Pire et Andoliens ont... Donneit cop de cuteals et de bastons *penieste*, Qu'il orent pris en bois, plus gros que de genieste. — Borgnet dit qu'un bâton *penieste* doit être une flèche, un bâton garni de plumes. Mais comment eussent-ils trouvé des bâtons empennés dans le bois? Je risque moins de me fourvoyer en expliquant *penieste* par **pinestris* : bâtons de *pin*.

Peoir, *peour*, *piour*, *pieur*, pire ; *en avoir del* ou *le p.*, avoir le dessous, 478, 423, 583, 1009.

Perclouse, enclos, monastère, 20719 : Povrement vivoient dedens celle *perclouse*.

Percruis, arrivé à sa pleine croissance, mûri, fig. expérimenté, 5518 : gens en mavesteit *percruis*.

Perdon = *pardon*; don, offrande, 27127 : Or fut l'englise riche et ot rente et *perdons*.

Perdre, sens neutre, périr, 1698 : Le peuple qui *perdoit* par le fol morsel glos. — Par contre on voit *perir* au sens actif de perdre, détruire, II, 2977 : et tous cheaus qui *perir* Voloient le vesqueit. Cependant dans ce passage on peut aussi traduire : « voulaient que l'évêché périt ».

Pereuse, 9387 : [Le corps du comte Aper, père de saint Lambert, fut reporté à Maestricht, afin] Que saint Lambiers *en pereuse* le voie. — Quid? D'après l'éditeur : dans l'église Saint-*Pierre*. J'en doute; *pereuse* me semble signifier tombe de pierre.

Perine, adj. fém., épithète emportant l'idée de dureté, force, importance; voici les applications que j'en ai relevées : *coeffe* 6178, 31337; à la *chire p.* 13300, *malle* 18777, *nostre loy* 20327, *plaie* 24257, *histoire* 30339, *fieste* 33119, *œuvre* 28542, *ensengne* II, 1673, *enqueste* II, 8325. — Le sens propre est « de pierre »; il se présente dans *la grant voie perine* 1883, et aussi, puisque le mot se présente deux fois dans le même couplet (ce qui fait supposer une valeur diverse), dans *englise p.* 13296. — Comment se fait-il que l'adjectif ne se produit qu'au féminin?

Perine, 22294 : [La onzième abbaye fut instituée par Notger] A Tuyn deleis Alne, où pas n'avoit *perine*. — Le texte porte, contrairement à la rime, *perille*, d'où je conclus que le sens est « pareille »; donc un dérivé de *per*, égal.

Peringal, se trouvant à l'étranger, hors de sa résidence, 33901 : Tant que l'evesque astoit à Rome *peringals*. — L'adj. lat. *pereger* a pu donner *peringre*, *peringue*, d'où *peringal*. Le mot est remarquable.

Perir, voy. *perdre*.

Permordre, 3773 : Quand il l'at commenchiet, le dyable le *permort* Pour lui mettre à sa pilhe. — Cp. *tresmordre*.

Permueir, permuter, faire l'échange, 18307 : Et chis li otriat, qui volentier *permue*; 33023 : ensi sont *permuant* De femme à benefiche (ainsi les chanoines échangent des bénéfices pour des femmes).

Perpetueir, donner à perpétuité, 6258 : Et l'englise (= à l'église) de Mes at tot *perpetueit* Sa vilhe et tos ses bins.

Pertendue, p. *pretendue*, prétention, présomption, 26147 : Quant Braibechons voient sifaite *pertendue*.

Pertenans, parents, II, 9475 : Car l'evesque et li cuens furent si *pertenans*.

Pertuer, voy. *partuer*.

Pervenir, arriver, se réaliser, 4911 : Que pais ne vivras tant que li perils *pervengne*.

Pervilheus, périlleux, 2393 (l'œvre *pervilheuse*), 7425 (la meire [= mer] *p.*). — Probablement une mauvaise leçon.

Pessache, d'un type *pisaticum*; chaume de pois, 4929 : Ains y fasoit plus chalt qu'en une feu de *p.* (B. : « Un feu de bois sans doute, car *pesse* est le nom de plusieurs sortes d'arbres »; — tiges de pois, 27225 : Ausi copoit une homme comme il soit de *p.*; — champ de pois, p. champ en général, II, 1646 : s'en vont par le *p.* (le texte porte fautivement *pessanche*).

Pessanche, infirmité, faiblesse, défectuosité, erreur, 38710 : [Le chroniqueur Engorant] En at getteit un libre qui fut ples (lisez *plens*) de *pessanche*. — Ai-je bien rendu la valeur du mot? Ou s'agit-il de « lourdeur »? Bormans traduit *pl. de p.* par « sombre ».

Pesseour, pêcheur, II, 8642.

Pestel, - ial, 1. pilon, II, 10662 : Les femmes y furent à grans bourles cornues, A *pestés* et bastons, à lanches bien agües; 2. subst. verbal de *pesteler*, écraser, II, 10585 : En ses Flamans se fiert, mult en fait grant *pestial*.

Pestilenche (*mettre en*), effrayer, II, 5727 : Pour enbahir Flamans et mettre en *pestilenche*.

Peure, poire, 14535 : Tout ensi le fendit comme escorche de *peure*. — B. dit : cosse de pois, mais *escorche* n'est pas *cosse*, et *peure* n'est pas *pois* (wall. *peus*). — Ailleurs, à la rime également, *poir*, 15308 : C'onques ne forfirent al chasteal une *poir*. Cp. l'art. *poir*.

Peuse, verbe, forme wallonne pour a. fr. *poise* (pèse), 2405, 4195.

* **Piclros**; au v. 2768, notre texte donne : De faire pais al roy qui fiert *li grans cos*. Ce vers est trop court ; le manuscrit Br. a *les gros piclros*; cela satisfait à la mesure, mais que faire de ce mot? Je pense qu'il faut corriger *picquos*, coup de pointe, qui se présente 16508 et 36665.

Pie, 33726 : Veieis comment David... Qui fut une petis hons et n'ot pas une *pie* D'armes dessus son corps fors que sa cotte antie. — « *Pie*, chose minime », dit Bormans ; cette signification s'impose en effet, mais comment vient-elle à s'appliquer au mot *pie*, et que représente ce dernier? Je suis tenté d'y voir un mot forgé directement sur le moy. lat. *pita* (menue monnaie), qui est = *picta* (fr. *pite*).

Pien, II, 3159 : qui mon frere Seguien Ot estrangleit celle an par de desoz une *pien*. — Borgnet, qui ne remarque pas que la rime est en *in*, et que *pien* est une mauvaise orthographe p. *pin*, fait la mauvaise note que voici : Pour *pied* ou *pieu*?

Pies, pron. *pis*, poitrine, 3906 : jusqu'en *pies* le fendit. — Cette phrase revient souvent, et parfois (ainsi 3936 et 7072) on trouve, grâce à l'ignorance du copiste moderne, *pies* écrit *piès*, ce qui fausse absolument le sens.

* **Piés**, = fr. *pis* (lat. *pejus*); on trouve plusieurs fois cette forme à la rime, ainsi 6971, 14627, 30095, dans des couplets en *iés*, mais elle n'en est pas moins rejetable. L'éditeur ou son copiste a méconnu la valeur phonétique réelle de *iés*, savoir *is*; fr. *pechiés* (péchés), *liés* (laetus) se prononcent dans la langue de Jean d'Outremeuse *pechis*, *lis*; il fallait donc laisser *pies*, qui vaut *pis* et qui ne s'est jamais et nulle part prononcé *piés*. — Cp. dans une laisse en *ise* la forme *pise*, 26259 : valoir en poroit *pise*.

Pigois, 16468 : N'en donroy une *pigois*. — Quid? Probablement = *pugois*, nom d'une petite monnaie. Est-ce le même mot que *pigos*, que je trouve 17734 : Et s'amanray Ogier qui donne les *pigos* (où Borgnet songe à *pignons*, pennons, étendards)? J'en doute; *pigos* est, me semble-t-il, fautif p. *picos*, coups de pointe (cp. l'art. *piclros*).

Pigos, voy. l'art. préc.

Pilechon, modification de *pelichon*, pelisson, 3518 : L'escut li perche toute, si comme une *p.*; 16916 : Trestout le porfendit com hermien *p.*; II, 164 (p. 590) : Car le hialme fausat com *pillechon* hermien (où B. traduit au plus faux : « comme ferait une massue sur une fourrure »). En deux syllabes, II, 2025 : com *pilchon* de samis.

Pileit, pilier, 2005 : Sur une *pileit* drechiet plus hault c'une beolle.

Pilhar, pilier, colonne (qualification d'honneur), 1956 : Mais Dieu ressuscitat, plus hardis que lupars, Quant ot brisiet infier, comme tres saint *pilhars*; 2422 : Li dus y chevalchat, qui bin semble *pilhare.*

Pilhe? *mettre à sa pilhe*, 5774 : li diable le permort Pour lui *mettre à sa p.*; — Mettre dans son pilon? fig. mettre à sa merci, cp. 9489 : Ensi le tient desous al parfont de la *pilhe.* — Quid 1821 : Où fut puis Treit fondée, qui fut de bone *pilhe*? Bonne à piller? demande l'éditeur. J'en doute ; si l'on prend le mot comme signifiant le résultat du pilage, on pourrait au besoin en dégager le sens « composition, préparation, nature, qualité ». — Notre mot doit exprimer « action de piler » v. 13102 : Parmi une caple aloit bruissant de teile *pilh.* Cp. *pestel.*

Pis, adjectif, pie, doux, 25421 : si que tous li pieurs Astoit *pis* et tres doulx. — Donc *piv, pif* + *s*; on sait que la forme *pieux* répond à un dérivé lat. *pi-osus.*

Pysente, = *piésente*, sentier, 4815.

Pitalhe, hommes de pied, 1602; 5981 : Dont x^{m} homme armeis fut ochis de *pitalhe* (selon B. = pitié!); — *en la pitalhe*, sous les pieds, foulé aux pieds, 16896 : Car mors est Aloris et giest *en la pitalhe.*

Plain (*mettre à*), mettre à fleur de terre, détruire, lat. adaequare, 15121 : Franche destruirat et *meterat à plain.* — Quid *le plain* v. 6036, dans la phrase : Et si fut coroneis à *Lutesse le plain*? Dans la plaine?

Plain, plomb, 4074 : Devant astoit de *plain*, devenus est fins ors. — Nouveau cas de permutation entre les sons *ain* et *on.*

Plaitier, plaider, II, 6934.

Plaive, pluie, 30029 ; ailleurs *pleve* 38896 et au v. suiv. *plueve* ; *ploive* 38955 ; II, 7198 ; *pluve* 1922 (toutes ces formes se présentent hors rime). *Plaive* est aujourd'hui la forme usuelle à Liége, *pleuve* à Namur et à Mons.

Plakeir, faire des placages de mortier aux parois d'un bâtiment, 36952.

Planche (*prendre à la*), prendre à la trappe, attraper, II, 10975 : Que droit à l'avesprée (texte : *la vesprée*) les prendrons à la *planche.*

Planchier, plaine? 22501 : Sus une *planchier* seoit (il s'agit de l'église de Sainte-Catherine), ensi qu'il le trovat.

PLANIER, = *plenier*, 1. complet, II, 13366 : Trois jours y furent tout *planiers* ; II, 11592 : et la tour [tout] *planier*; 2. épithète honorifique exprimant grandeur, magnificence, appliquée à une personne, 24894 : chis fut grans et *planiers*; à une ville, 32098 : de Liege la *planier* ; à une salle, 3263 : à Sedroc, une fort et planier Vilhe par desus Meuse; 3248.

PLANOIER un cheval, soit étriller ou caresser, 17781 : Ne demorat c'une seul c'on (qu'un) pelerin *planoie*.

*PLANT, II, 12988 : Nous volons mettre tot à *plant* Fraipont et le Roche aussi. — Bormans : *A plan*? Éclaircir, vérifier? Non, il faut lire, selon la rime, *plent* (= *plaint*); or, *mettre à plaint*, c'est mettre en tribulation.

PLASSE, adj., 23918 : Ilh ne seit qu'ilh puist faire, si at le cuer tout *plasse*. — Je ne puis m'expliquer ce terme que par *plexus*, embarrassé, perplexe. *Asse* p. *aisse*, *eisse* est dans la règle.

PLATEÏS, plaine, champ, II, 10740 : Li chevalier fut mors emmi le *plateïs*. — Le mot accuse un type *platat-itius* (d'un verbe fictif *platare*, aplanir).

PLATEÏS, plaid, procès, 6621 : L'evesque les at mis encors en *pl.* — De *plaitier* = placitare.

PLENT = *plaint*, plainte, douleur, 8051 : Elle getat un cry si fort et de tel *plent*. — L'éditeur se méprend singulièrement en rattachant notre mot à *planté* et en traduisant : si abondamment. — Voy. aussi *plant*.

PLEU = *ploi*, 1. pli, 7364 : Trestot parmi le fent comme un *pleu* de samit; 2. condition, II, 7869 : qui parmy iteil *pleuz* Toute la plache voide (Borgnet prend *pleuz* p. *plet*, convention). Voy. aussi *ploi*.

PLEVIR, épouser, II, 1541 : quant la filhe de son oncle ot *plevie*.

PLEVISON, pluie, temps de pluie, 38916.

PLICHE, pelisse, 31343 : Que l'escut li tranchat comme une *pliche* hermine. — Cp. *pilechon*.

PLOGE, garantie, caution, 14397 : Donneis *ploge*, dist Charle, cramment ambedoux ; — otage, 36088 : De ses covens tenir li ont *ploges* livreit Dois cent. — Modification de l'a. fr. *pleige* par l'intermédiaire de *ploige*. — De là : *replogier*, *renplogier*, délivrer moyennant caution, 14403 - 4.

Ploi, *ploie*, propr. pli, de là état, condition, 9183 : A sains Denis sereis remis en promir *ploy*; 24707 : Ne escut ne habier, qui fut de noble *ploie* (selon B. = *plate*!); 32376 : Je croy encor seroit le paiis en grant *pl.*; 35086 : Ainsi avoient priestres offrandez de grant *plois* (Bormans propose inutilement de corriger *pois*); 37276 : Coment la vowerie vint chi en autre *ploi*. — Le sens primordial « pli » subsiste dans *à grant plois* = d'une façon multiple (*multi-plex*), 4482 : Rentes et altres bins y donnat *à gr. pl.*; *en mil plois* = mille fois (cp. all. tausend-*fältig*), II. 1102 : Car bin tempre seirat en *milhe plois* doblée. — Voy. aussi *pleu*, *ploit*.

Ploit = *ploi*, condition, situation, 38558 : Or avint à tel *ploit* Que l'engliese refaite en partie bien soit. — Le *t* final peut n'être qu'un effet de rime, mais il peut s'expliquer aussi par le type *plicitum*, *plictum* (cp. *exploit* de *explicitum*). En effet, le wallon actuel dit *pleût*, d'où le verbe *pleûti*, plisser.

Plomer, plumer, 35183 : Mais cascun seit mult bien coment damme fiestoie Celuy cuy elle *plomme*.

Plovir, pleuvoir, II, 8274.

Pochon, petit pot, II, 3613 : Boire du vin... en une *pochon* de terre. — Wall. mod. *posson*; fr. mod. *poisson* (voy. Littré), anc. fr. *poçon*, dim. *pocenet*. Je rejette les étymologies lat. *potionem*, et fr. *poche* et je ramène *poçon* à *pot*, comme *escuçon* à *escut*, *plançon* à *plant*.

Poënt, lat. *potentem*, puissant, 24910 : Galerant le *poent*.

Pointevin, forme nasalisée de *poitevin*, épithète de *brant* ou *espée*, II, 1446 et 1649.

Pointure, *ponture*, peinture, 1926 : de *ponture* fut pains Coment Richier cachat le porcheal; 4762 : Et de choses plaisantes... Qui trop seroient longe de chi faire *pointure* (de décrire). — De l'a. fr. *poindre* = *peindre* (encore à Liége *pond'*); le changement de *ei* en *oi* a sa cause, je pense, dans une confusion avec *poindre* = pungere.

Pointureir, peindre, peinturer, 11476, 14017 (escut... *pointureit* de gueules).

Poior, pouvoir, 590; *à p.*, avec force, 638; *non poior*, impuissance, 661 : Forche et vigour ont fait de tot lor *non poior*.

Poir, forme wallonne de *porc*, 30540 : vaches et *poir*.

POIR, 11882 : Teile plache entour luy poïssiés perchivoir Qu'ilh sembloit qu'il jowent tuis al *gardeir le poir*. — Quid *garder la poire*? Il doit s'agir d'un jeu, qui exigeait un grand espace. Je ne pense pas que *poir* soit ici = porc, mais = *poire*.

POIS, pensée, réflexion, 18451 : Puisque li Danois vint, Johan arat des *pois* (réfléchira, se ravisera?). — Ou = *pois*, fardeau, charge, difficulté? Les deux acceptions émanent toutes deux du lat. *pendere, pensum*.

*POIS, 4091 : Mais che ne li valut le laine de dois *pois*. — Cela n'a pas de sens; en effet, la rime exige *pors*. La *laine de deux porcs* revient à dire « rien du tout ».

POISTAL, chef, administrateur, ici avoué, 11378 : Fut li contes Plandris, ses freres, fais *poistaus* Del evesqueit de Liege. — Forme contracte de *poëstal*, type *potestalis*. En syncopant la deuxième syllabe de *freres*, procédé constant chez notre auteur, on peut lire *poïstaus*.

POITEVIN, mot détourné de son sens géographique et = vaillant homme, 27501 : li noble *poitevins*. On peut rapprocher l'anc. expr. *pohier* = picard.

POITEVINAL, épithète d'arme (*brant, espée*), 4276; aussi *poitevin* 6179 (espée *poitevine*), et *pointevin*. Comme substantif, 942 : Li dus Prians y fiert de grant *poitevinal*. — Un copiste inattentif a écrit *portevinal* ou *portevine* 942, 3427, 7056, 10844, 24234.

POLAIN, garçon, jeune homme, 7913 (appliqué à Sigebert, fils de Dagobert). Aussi *polet*, 4326 : Retourneis, ors *polés*; 7170 : Palamedes ferit, qu'astoit I grans *polés*; II, 11796 : La plus grande partie l'evesque et ses *polès*. — *Polain* = poulain, jeune cheval, 9509. — Tiré du lat. *pullus*, jeune.

POLET, voy. l'art. préc.

POLHUS, II, 12511 : Li cuens *polhus*, à noble aroy, Il ne se volt pas obliier. — Il s'agit d'un des assistants au plaid solennel de Vottem, 13 juillet 1346. Quid? Le sens *pouilleux* (t. de mépris) jurerait avec *à noble aroy*; je propose donc *poilu* (avec *l* mouillé), wall. *poyou*, terme analogue à *barbu*.

POLIT, brillant, magnifique, 33724 : Diez le vous renderat en la gloire *polie* (selon Bormans, = *ouni*, uni, sans trouble); 23319 : en la vilhe *polie* C'on nommait Amercuer; 29855 : en Liege la *polie*; 23519 : Par les encloustre hosteis a ilh fais mult *polis*.

Polle, 37530 : D'ambedois pars salhent trestot en une *polle*. — Quid? Y a-t-il ici quelque acception dérivée de *poule*? Le sens serait clair si l'on corrigeait *bolle* (boule).

Pongnal, 1. de combat, *pugnalis*, 3444 (brant), 32012 (fiers barons); 2. de *pugnus*, gros comme le poing, puis gros, grand en général, 30053 (nuez grosse et *p.*), 33139 (guerre *p.*), 35899 (englise *p.*).

Pont, point; *tot à p.*, tout justement, exactement, 27633.

Ponture, voy. *pointure*.

Por, suivi d'infinitif, au risque, sous peine de, 2735 : Car illi ne li feront *por* les membres copeir. — Je constate l'emploi, dans la Geste, de cette formule connue.

Porale (*fuelhe de*), feuille de porreau, 4290.

Porcache, intention, poursuite, 27204 : Quant li dus de Champangne a veiut le *porcache*. — Nous avons encore *pourchas* dans nos dictionnaires.

Porfaire = *parfaire*, II, 12160 : que chescun est contraire A l'eglise de Liege, por celi fait, *porfaire*.

Porprendre, comprendre, contenir; 27933 : Des gens que mon paiis de Henau puist *porprendre*; — saisir, comprendre, 30643 : et quant li duc *p.* Pot toute la substanche; — prendre (un nom), 7592 : Pommes de sains Johans volrent le nom *porprendre*.

Porprengne, subst., = *porpris*, contrée, 891 : x^{m} Romains ot Gregoire en la *p.* Conduit et ammeneit.

Porprise, contrée, pays, 1285 : si nommat la *porprise* La conteit de Hesbain; — enceinte, puis terrain occupé par un bâtiment, 24044.

* Porquiés, mal écrit p. *porquies* (pron. *porquis*), = *porpris*, circonscription, étendue, 6947 : De Dynant la conteit qui avoit grant *porquiés*. — Propr. « terre acquise ». Voy. aussi le mot suiv.

Porquise, 1. but poursuivi, 1278 : mais ma *p.* Ne ma droite matere que je ay chi comprise Riens n'affiert à cel fait...; — 2. domaine, 11271 : Illi y a fait trois portes en toute la *p.*; 24045 : sain Lambiert cui porprise J'ai refourmeit et mis de vostre grant *porquise* (domaine); 28049 : Une fil lassat li duc qui ot cele *porquise*.

* **Portaire**, lisez *portraire* (tracer, exposer), II, 6551.

Porteir, sens absolu, souffrir, avoir patience, II, 3627 : Le pueple covenoit adont *porteir* et taire.

Portendre, étendre, prolonger (un récit), 477 : Que vous seroit la chose si longe *portendue* ?

Portevin, *portevinal*, voy. *poitevinal*.

Portrait, figure, apparence, 23869 : Le chasteal ont vuidiet, qui fut de bel *portrait*.

Portraitier, tracer, II, 8038 : Si qu'aferoit à eauz, fut li liez *portraitiés* Entre le grant mostier saint Lambiert, à x piés De Nostre Dame aus Fons; projeter, 25520 (une mostier); discuter, traiter, 38675 : Del achat de Bulhon fut li fait *portraitiés*; machiner, 10696 : Qui sa mort là endroit ly orent *portraitiet*; II, 8944 : Car il fut *portraitiés* La grant discention... De sains Martin à Liege; traiter, arranger, 10235 : Quant sot que son frere est ensiment *portraitiés*; 28283 : Ensiment astoient malement *portraitie* Toutes les regions...; — traire en avant, élire, 3654 : Quant il fu mors, si fut evesque *portraitiés* Metropoliens. — Notez encore le participe *portraitié* au sens de « étendu, vaste », 29860 : Che est de Brugerons, la conteit *portraitie*. — Au v. II, 7584, notre verbe doit signifier « traquer, poursuivre » : Mais il fut *portraitiés*, Par un sien varlet propre astoit il espiiés. Au passage correspondant de la prose il y a *porgeteis* (V, 548). Peut-être est-ce le latin *pertrahere* (attirer dans une embuscade).

Portraiture, image, figure, fig. personne, 26082 : Nostre evesque Baldris, la belle *p.*, Aloit parmi l'estour; — plan, arrangement, 37849 : Car adont fut à Treit faite la *p.* Teile, que ...; — étendue de terre, territoire, II, 2934 : A Renart de Bollogne donne le grant masure De Dynant et entour toute sa *p.*; — surface, 24745 : de son espée dure At donneit un tel cop dessus la *p.* De son heame d'achier (ou « les ornements du casque »?); — action de porter un coup, II, 9861 : Cheluy quide ferir à celle *portraiture*.

Porveioir, lat. perspicere, examiner, II, 11957 : Ont tantoist pris la lettre et l'ont fait *porveioir* Johan de Ferier, leur clerc.

Porvoiier, 32982 : Mult astoit nobles hommez, mains toudis *porvoiat* Encontre nostre evesque qu'il ensiment tuwat. — Bormans traduit « prit des dispositions, intrigua »; il paraît tirer le mot de *porveoir*, ce qui est impossible. Le mot répond à *proviare*, aller en avant, donc un synonyme de *procedere*, user de (mauvais) procédés, comploter.

Porvoiiés, 21896 : Veriteit vous diray, n'en soiés *porvoiés*. — Comme Bormans, je pense que l'auteur a écrit *forvoiés*, à moins d'admettre le sens « mener autour », fig. priver, frustrer. On sait que *por* vaut *circum*.

Pos = *poils*, 17751 : De sa barbe mains *pos* Li sachent del menton.

Posnée, arrogance, 11734 (demenant grant *p.*), 14466 (par mult ruste *p.*). Aussi *ponnée*, II, 4317 et 5116. — Sur l'origine (obscure encore) de ce mot fort répandu dans l'ancienne langue, voy. mon Gloss. de Froissart. — Grandgagnage donne le mot namurois *ponée* comme désignant une femme soigneusement mise. Est-il connexe?

Potage (*mettre en*), synonyme de « mettre en confiture », 3881 : Ne li vint hons devant ne soit mis en *potage*. — *Honir le potage*, gâter l'affaire? II, 8521 : Là ot une chevalier qui *honit le p.* — Borguet prend *potage* pour *potestas*, autorité, seigneurie. Cela n'est guère soutenable.

*Postes, 24845 : Car *postes* et tournois et armes persuoit. — Lisez *jostes*.

Pou (*à*), peu s'en faut (ou fallut), suivi du verbe dépendant à la forme négative, 7304 : Quant Robiers l'entendit, *à pou n'est* esragiet, 7316 : Paris chanchelle, *à pou* qu'il *n'est* engenoilhiet.

*Pouchies esconneis, 13901 : Mains il n'y acointoit (il ne l'estimait) dois *pouchies escondeis*. — L'éditeur, à l'égard de *pouchies*, met la note « pouces? »; à l'égard de *escondeis*, il ne dit ni ne propose rien; il parait donc avoir compris. Je ne suis pas dans ce cas, et je corrige hardiment : dois *pouchins escaudeis*.

Poulage, peuple, II, 2718 : Là demandat errant dont vient si grant *p.* — Dérivé de *peule* (*eu* devenant *ou* en syllabe atone). Pourrait aussi signifier « troupe de jeunes gens » et tenir de *pullus* (cp. *poulain*).

Pouse, pause, arrêt, 3679 : Qu'il outre la citeit passont sans faire *pouse*.

Poutrel ou *putrel*, jeune cheval, cheval en général, 616, 3941.

Poutresse, gardienne de poulains (*poutres*), 1862.

Pove, parfait défini de *povoir*, II, 9531 : Quant l'evesque l'entent, il ne se *pove* taire. — Cas exceptionnel, analogue à *vinve* (vint). La syllabe *ve* représente la finale latine *ui*.

Prage, champ d'écu, 14017. — Contraction de *preage*, *praage*.

Praiier, lat. *praedari*, piller, 21676 : Et tant d'autre citeit et paiis ont *praiiet.*

Prechoiier, prècher, 6083; au v. préc., la forme *prechier.*

Prefigier, fixer d'avance, 13936 : Del tornoy comenchier fut *prefigiès* le jour; 14628 : en cel terme qui li fut *prefigiès.* — Aussi *prefixer*, 28339 : A une jour qu'illh li sont là endroit *prefixant.*

Pregnoié, 22189 (l'auteur parle de la haute origine de tous les chanoines de Liége) : *Pregnoiés* empereurs, roys, duck, conte en ont eure D'y mettre leurs enfants quant en ont à mesure (beaucoup). — Quid? Borgnet ne s'embarrasse pas; l'ital. *pregiare* (priser) lui fournit le prétexte de traduire *pregnoiés* par « illustres, célèbres. » Pour moi, le sens doit être « des empereurs *nés* » (appelés par leur naissance à cette dignité), et je rattache le verbe *pregnoier* au mot roman it. *pregno*, prov. *prenh*, a. fr. *praing* (= qui a conçu); il signifierait donc « engendrer ».

Prelat, -aut, chef, supérieur, tant civil et ecclésiastique que militaire; 1019 : Fire fut la batalhe..., Li Romains ont perdus asseis de leur *prelas*; 5339 : li sarasins *prelas*; 5410 (en parlant des Huns) : Ne les voroie mais veoir sifait *prelaut*; appliqué à des hommes d'église, 5807, 9816.

* **Prenevoir**; 10378 : Celle table dorée (le tableau représentant le meurtre de saint Lambert) fist maint homme doloir Et requerir le lieu de celle *prenevoir.* — Mot corrompu; B. propose de dire *prime voir,* « voir d'abord, en premier lieu »; cela ne se recommande guère. J'y vois le subst. *primevoir* (primevère, au sens figuré de « belle chose »), que je trouve 11898 au sens propre, et II, 6276 au sens figuré : Chis fut la *primevoir* de la letre le roy (le nom le plus éminent).

Près, adv., presque, suivi du verbe négatif (cp. *à pou*), 7644 : *Près* que *ne* sont forseneis (le *que* est de trop et gâte la mesure).

Près (*se prendre*), s'empresser, s'efforcer, 37962 : Allemans *se prendent* mult *près* de dechivoir Albert, le saint proidomme. — Mal compris par Bormans : « réussissent presque »; voy. mon Gloss. de Froissart, v° *priès.*

Près, prix, valeur, 11930 : Le habier desrompit et l'aqueton de *près* — Forme de circonstance; ailleurs *pris* (à la rime) 12195, *preis* (hors rime) 14043.

Presenche. *A pr.*, à présent, pour le moment, II, 7157. — *Traire en pr.*, donner la préférence, 36350 : et cascun fist absenche De ly (s'éloigna de lui) et si ont *trait* Baldewin *en pr.* — *Y mettre sa pr.*, intervenir, II, 6368 : La clergie et le peuple y *misent leur presenche.*

PRESENT, don, cadeau, 38004 : Le *present* est trop grant et de trop grant despens.

PRESENT (*en*), aussitôt, II, 11939.

PRESENTEIR une église, dédier, 13368 : Et serat consacrée en l'honour sain Martin, car che ly atalente, De saint Martin de Tongre, ensiment la *presente*. — L'éditeur dit ne pas comprendre.

PRESTREAIS, dim. de *prestre*, avec un sens de mépris, II, 2760 : Chis *pr*. nel valt mie.

PRETENDRE un sermon, prononcer, II, 641 : Dedens le dyoecis, ne de jour ne de nuyt (corrigez *nus*) Ne fut heures chantées ne sermons *pretendus*. — Propr. mettre en avant, débiter; cp. lat. *proferre*.

PRETENDUE, prétention, présomption, 30216 : Chis trois contes furent de noble *pr*.; menace prétentieuse, 33674 : L'evesque astoit à Huy qui soit (= sut) la *pr*., Hesbengnons assemblat et Ligois; — *sens pr*., 37706. — Force, vigueur, 25091 : Li evesque Nogiers, à mult grant *pr*., Fiert le cuen de Sain Pol de sa hache mossue. — Chemin préféré, ordinaire? 21322 : Là aloit ons de Liege, c'estoit la *pr*., Qui par les preis aloit où la capelle drue De Saint Capraise astoit nouvellement creüe. — *Faire pretendue*, déclarer, affirmer, 19431 : Pour la lettre qui dist et *faisoit pr*. Que... — Voy. aussi *pertendue*.

PREUSE, profitable (non pas « prudent », comme pense l'éditeur), 2410 : Mais de faire le pais... Me voray entremettre, s'ilh vos semble estre *preuse*. — La forme s'explique soit comme l'a. fr. *pro*, *prou*, *preu* (avantage), muni de l'*s* de flexion rendu sonore, soit comme une confusion avec l'adj. *preus*, où l'*s* est toujours, et à juste titre, considéré comme radical.

PREVOST, *provost*, souvent = chef, prince en général, 1789 : Barons, chis dus Lotringe, li primerin *prevoste*; 1693 : Assavoir droit sur l'an c'Adam nostre *prevos* Fut formeis de part Dieu. — Au v. 4397 le texte a *prevos* (il s'agit en effet du prévôt du chapitre), mais la rime veut *prevoir* (presbyterum).

PRIMEVOIR, voy. sous *prenevoir*.

PRINCIPE, commencement, 38689 : [Le chroniqueur Hariger plaça le texte de la prise de Bouillon] en *principe* devant, qui est li chiés, De leur passionart, et là fut atachiés. — Les mots *qui est li chiés*, que Bormans croit altérés, forment une parenthèse définissant le mot savant *principe*.

Principité, principauté; répond à un type lat. *principitatem*, 8714.

Prisure = *prise*, part, tenure, domaine, II, 2955 : Ferans aurat bin près de sa *prisure* Fosse, Cowien, Tuwin.

Privanche (*estre à*), être en particulier, à *privée maisnie*, sans suite officielle, II, 5950 : Dans abbeis, vos asteis chi *à privanche*, Vos n'aveis mie faite trop grande proveanche (précaution, préparatifs).

Prochain, qui se trouve sous les yeux, 1911 : En veriteit trovat le fais et tot *pr.*; — qui est à cœur, 7906 : li siens reclains Perpetuéement demorat tos *prochains* Entre les Sarasins (sa mémoire fut à toujours chérie, honorée ; selon l'éditeur : son cri de guerre reste commun à tous les Musulmans); — attentif, 2106 : Or esenteis, singnours, et me soiés *prochains* (selon B., favorable).

Prochès, *procés*, *processe*, 1. fait, événement, cp. all. *vorgang*; 666 : Singnours, or escuteis un merveilheus *pr.*; 2. récit, histoire, 4191 : chi, dient li *processe*, Sont cristoiens logiés ; 11913 : li caplois dont je dis le *pr.*; 18111 : Ce dist nostre *pr.*; 36627 : ensi que le *pr.* Le vous deviserat; 3. charge, commission, II, 8316 : Le jour le sains Lambert vint à Liege un ligal, Abbeit fut de Cligni, qui *pr.* avoit beal De faire sour l'evesque enqueste general. — *Lire son pr.* à quelqu'un, 14471 : A mon brant vous *liray* si bien *vostre pr.* Que vous compar[r]eis biens, se je puy, les excès...; — *faire lon pr.*, II, 11770 : Li barons dé paiis n'y ont *fait lon pr.*, Car ils ont respondut...

Procureir, faire diligence, 5950 : A luy canoniseir l'evesque *procuroit*. — Cp. *acureir*.

Profesier, proclamer, reconnaitre, 19262 : s'onque chevalerie Fut faite par un homme, puis c'Adans vient en vie, Je croy que celle doit bin estre *profesie*. — Dérivé de *profesie* (prophetia = praedicatio). Indépendant de *professer*.

Professe, adj., qui fait profession, qui donne des preuves, 10173 : La dame en bin *pr.*; — loc. *estre professe à la mort*, être à son dernier quart d'heure, 20421 : Conrte la murderesse... Nous ferat à la mort huy tous estre *professe*.

Profitable, preux, 6476 : D'autre costeit astoit le conte *profitable*, Gobers, qui de paiins... Covroit trestot le preit. — L'adj. *preux* signifiant au fond « qui va de l'avant, qui conquiert des avantages », il ne faut pas s'étonner de lui voir substituer, pour le besoin de la rime, le synonyme « profitable »?

* Proidons, 27688 : Et fut li plus *proidons*. — Cette leçon est contraire à la rime; je lis donc *perdans*, qu'indique le sens.

PROIE, défaite, 1009 : Romans ont ly pieur, dist ilh, de celle *pr.*; 3963 : Là ont Frisons rechut si dolereuse *pr.*; — bétail, troupeau, II, 5050 : et puis si emminat La *proie* de Chimay, si com elle pasturat; — collection, multitude, 32371 : Se il ancors avoit à S. Lambiert teil *pr.*, Qui teil puissanche eüssent; II, 11416 : Ses gens at mis ensemble, dont il ot noble *pr.*; — butin, 18940. — *Mener en proie*, mener paître, 17872.

PROIE = *prou*, profit, II, 751 : Mais si hastiement n'en raroit si grant *proie*.

PROIS = *preus*, 283 : *prois*, valhans et hardis; II, 6032 : qui fut valhans et *prois*.

PROLIXER, rendre prolixe, 28308 : Ma matiere en seroit trop forment *prolixée*.

PROMESSE, 1871 : Dont regarde Richier le chasteal de *promesse* (le château vers lequel il tendait); cp. deux vers plus loin : la citeit *auguresse*.

PROMIER, premier; *à cel pr.*, à cette première attaque, 372 : Jusques en pis li mist le brant *à cel promier*.

PROPREMENT, même, II, 8149 : Là sunt troveis Huois des Ligois *proprement*. — Cela veut dire, selon B. : les Hutois se trouvèrent *rapprochés* des Liégeois. Nullement : *proprement* signifie ici, comme d'ordinaire : même, en personne, et n'est souvent qu'une cheville pour donner du relief au mot qu'il accompagne; donc : là les Hutois furent rencontrés des Liégeois (qui les poursuivaient).

PROSECUTION, II, 8487 : Li nostre evesque Adulphe, ... Ains que de Rome part, ot *prosecution* De trestout sacrement. — Quid ? Ne faut-il pas lire *sairement* ? Le sens serait : il a fait obtenir par *procuration* les serments d'obédience.

PROTHOMARTISE, forme arbitraire, adaptée à la rime, de *protomartyre* (premier martyr), épithète de saint Étienne, 5457.

PROVEANCHE, 1. providence, 29242 : Après, sour l'an de grasce de digne *pr.* M et nonante sies; — 2. provision, 38751 : De ma mateire avant, dont j'ai fait *pr.* Plaine de veriteit; — 3. sollicitude, 37614 : de sainte *pr.* De son fait s'enfourmat; — 4. moyens de défense, appareil de guerre, 36725 : li evesque entrat à grande *pr.* En la conteit de Looz; II, 5951.

PROVIDENCHE (forme savante de *proveanche*), 1. sollicitude, faveur, II, 7171 : Mais li noble capitle, par (la) digne *pr.* De Guyon, qui de sane fut de grande excellenche, Ont tant priiet à pape... (selon B. = provenance !); — 2. moyens, ressources, 27983 : Et mains autres canoines de grande *providenche*.

PROVISION, collation, octroi, 7957 : Ly rois à saint Remacle en fit *provision*.

PRUDENCHE (*lettres de*), lettres de provision, diplôme de collation, 26860. — *Prudentia* est, comme on sait, la forme contracte de *providentia*, pourvoyance, et peut donc en prendre la signification.

PUBLE, adj., public, 108 (*publes* ne secretaire), II, 10284 (de dois *publez* notaires); adv. *publement*, 198.

PUBLIER, exposer au public (des reliques), 29248.

PUCHE, puits, auj. *pusse*, II, 10066 : A *puche* à S. Hubiert eramment s'arestoit; 23878 : En une *puche* salhit; 2080 : Puis vont li trois prechant sicom selles en *puche* (à tour de rôle, comme des seaux dans un puits; le mot *puche* est échappé au scribe comme lui étant plus familier, mais la rime veut *puis*).

PUELLE, mauvaise graphie p. *puele* = *peule*, peuple.

PUGAIRE, petite monnaie? 33512 : De Conrard l'empereur ne donnoit unc *pugaire*. — Cp. *pigois*.

PUISON, dér. de *puis* (puits), 8308 : Mult de fontaines fist sains Remacles li fris, C'on appelle *puisons*, dont mains mals sont mortis. — Il s'agit de sources thermales; *puison* est le type français du wallon *pouhon*.

PULAINE, autre forme de *pulente* (922, 4819), fém. de *pulent*, immonde; 4061 et 24317 (gens), 7205 (masnie). — Cp. *excellaine* = *excellente*.

PULVEIR, poudre, 37008, forme suspecte, il faut une finale en *e* : *puldre*? ou *pulvre*, comme on trouve II, 654 (où l'on a imprimé *pulure*)? Cp. *pousier*, II, 824, *puisier*, ib. 10803, *poudre*, ib. 827.

PUNAL, puant, 6300 : li trahitre *punals*; ailleurs *pungnas* (punais), 3450 (li Danois *p.*) et *pugnois*, II, 6943.

PUNGNAL, fort au combat, vaillant, = *pongnal*; 5819 : li chevalirs *pungnaus*.

PURE, adv., seulement, II, 2925 : Dedens chascune engliese II preiste y metroit *pure* (n'y mettrait que deux prêtres).

Pussier, pousser? II, 115 (p. 590) : Mais Heuve de Florine et les altre affaitiés Sunt entreis en l'estour et si bin en *pussiés* Que mult reculeit ont Braibechons regangniés. — B. traduit avec doute : « Et se sont si bien poussés ». Si *pussier* est réellement notre fr. *pousser*, il faudra relever l'irrégularité de la finale *ier* p. *eir*; au lieu de *en*, il faudrait *ens* (l'adverbe), à moins d'écrire *enpussiés*, bas-lat. *impulsati*, excités, animés. J'hésite à proposer l'explication *en poussière* (*pussiés* envisagé comme plur. de *poussier*); « et se conduisent si vaillamment dans la *poussière* de la mêlée ». Le mot *poudre* avec ce sens n'est pas insolite.

Putrel, 10869 : Le conte de Frise at fendut jusqu'en *putrel*. — Selon B., poitrine. C'est possible; *putrel* (= poutrel) peut remplacer *poitrel*, mais comme cette forme ne se présente plus ailleurs, je prends plutôt *putrel* au sens de cheval, voy. *poutrel*.

Q

Quarantaine, période de quarante jours? 4067 : Demonstreir (prêcher) les vorat casconne *qu.* (tous les quarante jours); 32456 : Ilh ne seront garis en une *qu.*; — temps en général, 20344 : Faux desloiauls trahitres, en male *qu.* Est huy vo cors entreis (on trouve aussi *an* et *semaine* dans la même acception); — trève, suspension d'armes, II, 7372 : *Quarantaine* y avoit sovent, de coy suspens Astoit cestuy debat; *getteir qu.*, proposer une trève, II, 7691 : Li evesque le sot, tantoist sens abstinenche Envoiat *quarentenne getteir*; II, 9039 et 9149.

Quarel, trait, flèche, II, 3811 : Henris, dus de Braibant, ly vient rois (= roide) que *quarel*. — Aussi *querel*, II, 1212 : *querias* enpenneis. — Dimin. *quarelhons*, 1224 : Des cretiaus gettent piers et si grans *quarelhons*. Ce dernier toutefois pourrait bien tenir du mot suivant.

Quarelle, pierre de taille, 3049 : Sies palais et xxx (xx?) tours fermée (fortifiées) de *quarelle*.

Quaremial (*le jour de*), mercredi des Cendres, II, 7910 : *Le jour de qu.*, c'on prive gens de char. — Auj. *quaremai*.

Quartier (*de*), épithète bien connue appliquée à *écu* ou à *lance* pour en exprimer la solidité (voy. Gachet); nous la trouvons appliquée à un tronçon de lance II, 8235 : En corps li demorat li tronchons *de quartier*.

Quarton, quart de cent, 26126 : Et plus d'une *quarton* (et à plus d'un q.) at espandus les cherveals. — Voy. aussi *quatron*.

Quas, cassé, II, 1709 : Que le hyalme li trenche com che soit une pos quas ; — brisé, maté, 3223 : Devant le sinagoge Sarasins voit tos *quas* Qui fuyoient criant ; 6318 : qui astoient tos *quas* Et forment esperdus ; aussi *quasse*, 8768 : Entre le roy de Franche, qui de bonté (bravoure) fut *quasse*.

Quasseir, empêcher, 1174 : [Ponpeyus aurait bien combattu Priant] ains que li an passasse, Ne fust la grant bonteit de Priant qui le *quasse*.

Quatron, p. *quarteron*, quart de cent, II, 1238 : mais plus de III *quatrons* En ont ochis. — Il est probable qu'il faut aussi lire *quatron* p. *quarton* (voy. pl. h.), cependant Ducange donne de nombreux exemples tant de *quarto*, *quartonus* que de *quartero*, *quarteronus*.

Quey, quai, 24439 : Et la citeit aussi netoier par les *queys*.

Quel, queil, adv., comment, 19637 : Amis, *quel* le feray ? 30651 : *Quele* (l. *quel le*) ferons ? II, 4379 : A Marline envoiat... Savoir *queil* le feront.

Quen est la représentation très fréquente (hors rime) de *coi*, *quoi* ; 2608 : Ne regnat que trois ans... De *quen* che fut damage ; 3135 : por *quen* le celeroie ? 3661 : de *quen* che fut grans preus. — Je ne me rends pas compte de cette forme et ne sais pas si elle est attestée ailleurs. *I* bref latin répondant généralement à wall. *eu* (pirus-*peûre*, nigrum-*neûr*), je me demande si *quen* n'est pas fondé sur une fausse lecture, et si le vrai mot n'est pas *queu*, qui représenterait lat. *quid* d'une façon normale.

Querel, voy. *quarel*.

Questison = *question*, 10399 : Amis, conclusions Fut faite hier matin de ceste *questison*. — Répond proprement à un type *quaestationem*, mais pourrait bien n'être ici qu'une licence de rime.

Questron, bâtard, 10627 : Certes, te fais mult bien ce que *questrons* doit faire ; 11816 : Vos menteis, faus *questrons*, gangneis de songnetage. — Sur l'origine de ce mot, voy. ma note, Bastart de Buillon, v. 3996.

Quilaine, espringale, 38389 : L'endemain fait drechier une bele *quilaine* C'on apelle espringalle en paiis d'Aquitaine. — Je ne connais pas ce nom de baliste et ne m'en explique pas l'origine ; il doit cependant appartenir au domaine wallon, puisqu'il est opposé au mot étranger *espringale*.

QUINTAINE, propr. le poteau ou mannequin du jeu de la quintaine qui résiste aux assauts des jouteurs, 20326 : Mains dars li ont lanchiet qui astoient de chayne, Et se ne le muvent neis plus c'unne *qu*. De là : parangon de prouesse, 27307 : Teile *quintaine* Ne fut ne n'eirt jà mais; 29342 : En l'evesqueit (lisez : *l'evesque*) ont troveit une forte *qu*., Hardis et combattans de proueche excellaine; 32456 : Ogier des Preis, qui fut del estour la *qu*.; 34337 : Ensi maintint l'evesque, comme juste (= vraie) *qu*., Son siege noblement; 38380 : Por Baldwin qui est mors, qui astoit lor *qu*. — Modèle, patron, 4068 : Por veioir se brisier il porat leur *qu*., Qui si est afermée en creanche immondaine. — *Josteir à la qu*., 24338 : Behourdeit et *josteit* ont il *à la quintaine*.

QUINTERNE, instrument de musique, ap. Duc. *quinterna*, espèce de luth, 12694.

QUITAINE = *quintaine*, II, 3301 : A luy vinrent josteir ensi c'une *quitaine*. Littré donne un exemple de *quittaine*, tiré de la Chronique de Du Guesclin.

QUITENCHE (*sens*), sans délai, 1675. — Forme anomale p. *quitanche*.

QUOUSEIR = a. fr. *choser*, réprimander, 8373 : Quy ilh truewe en erreur, mult douchement le *quouse* (la note porte : *l'accuse*, le reprend ?); 11334 : ne soit nuls qui m'en *quouse* (ici encore l'éditeur y voit le mot *accuse*). — *Choser*, prov. *chausar*, est le lat. *causari*.

R

* RABIESTEIR, 9351 (saint Lambert à Pepin) : sicom prestre Et drois vicares de Dieu, le tien corps je *rabieste* De la maleïchon, dont donneit poior m'est De part Dieu et instruit. — Quid ? B. invoque le verbe *rabaster*, frapper, faire du tapage, qui est dans Roquefort. Il ne peut en être question; *abiester*, abrutir, ne satisfait guère non plus. Aussi, je me vois contraint de recourir à une correction. *Avestir* ou *ravestir* (pr. vêtir, puis mettre en possession, ici placer sous le coup de quelque pénalité) offre un sens parfait; je lis donc *ravieste* (*v* p. *b* s'impose plusieurs fois dans notre texte).

RABI, enragé, II, 3207 : leus *rabis*. — Notre mot ne vient pas, comme on lit dans Burguy et Gachet, de l'adj. lat. *rabĭdus*, qui ne peut faire en français que *rade*, mais c'est un participe de *rabir* = lat. *rabere*.

RACACHIER, 7194 : Et l'estour astoit fors, car cascun soy *racache*. — Quid ? Accourt avec ardeur ? voy. *acachier*. Ou « se donne la chasse » ?

Rachereir, = *achereir* de nouveau, retremper, 24786 : S'aloit à la fouarge... Pour faire *rachereir* ses fiers et son martiel. — L'éditeur est embarrassé sur le sens du mot.

Rachine, commencement, origine, extraction, II, 3915 : lx chevaliers y ot de grant *r.*; — fondement, appui, protection, II, 5138 : Car Ligois sieront maistres et sovraine *r.* De leur paiis atour. — *De premiere rachine*, de prime abord, 1902.

*Rachouse, 1337 : Dedens Romme habitat, mult fut plains de *rachouse*. — « Pour *rancœur*, racune? » demande B. Non, corrigez plutôt *richouse* (richesse).

Racolhie, récolte, moisson, au sens fig., II, 215 (p. 591) : Là ot teil *r.* ... Que nᵉ Braibechons jettont sovine panche.

Racors, recours, protection, 21794 : Contre ses cops n'avoit nulles armes *racors*.

Racroiste (*e* paragogique), s'accroît, s'enrichit, 1811 : A ces vilhettes chi dont li paiis *racroiste*.

Radrechier (*se*), se diriger de nouveau, II, 2905 : Car anchois voloient dedens Franche ostoiier,... et puis eaus *r.* Sour l'evesquiet de Liege.

Raenchon = fr. *rançon*, moyen de salut, guérison, remède, 38900 : S'encors falent li biens, n'y arat *raenchon*.

Rafrongnu, refrogné, ridé, 960 : Viels fut et *rafrongnus*.

Rage, 1. folie, II, 11324 : Li eiwe est tant parfont d'entreir ens seiroit *r.*; — calamité, situation critique, 24960 : Li conte de Lovain, qui nous fist teile *r.*; 31505 : Quant li capitle voit luy cheüs en teil *r.*; — désordre, acte criminel, 36066 : Puis sont chis de Melan aviseis de grant *rage*; — *brasseir r.*, préparer un mauvais coup, 26299 : Hé Dieu, che dist Lambier, chis diable *brasse r.*; 33594 : û *raige brassoient* de robeir. — Voy. aussi **parrage*.

Ragrogniés, II, 4607 : ors vilains *ragrogniés*. — Grognon, grondeur? Ou « à la figure de cochon (*groin*) »? La variante donne *refronchiés* (refrogné).

Ragroiet, II, 4234 : Johan li Ragroiet. — Quel peut-être le sens de cette épithète? De *agroi*, armure, parure? Ou de l'anc. all. *gruo* (vert, cp. *gruyer* = verdier), donc le raverdi?

Rai, d'ord. rayon, jet lumineux, fig. lustre, 16423 : Basin si est une dus, pais ne suy de teil *ray*.

Raiïe, verbe, rayonne, 3411 : L'endemain à matin que li soleas *raiie* (la rime est en *ie*); 4973 : et que (li) soleal *raiie*. — Forme anomale pour *raie*; elle est fondée à la lettre sur *radi-are* (*i* faisant syllabe).

Rains (*sus les*), dans la ramure ou forêt? 1910 : Car l'endemain alat aveque eaus sus les *rains*. — Ou s'agit-il de *rain*, lisière (d'un bois)?

Rains, rangs, 17311 : Amiles et Amis font tous les *rains* fremir; 26039 : Par les *rains* vat adès Braibechons chastians.

* Rains, fautif p. *raisnes*, 13802 : Car trestoutes les *rains* li veïst on deffaire (désavouer tous ses discours). — *Raisne*, subst. verbal de *raisnier* = raisonner.

Raire, lat. *radere*; 3ᵉ ps. du prés. indic. *raie*, 2224 : Tiestes [et] piés et bras de leurs corps (de)trenche et *raie*. — Anomalie pour *rait*, *ret*; cp. au v. suiv. *n'aie* p. *n'ait*.

Raire, braire, crier, 3293 : Tos estendus gisoit, il ne crie ne *rait*. — Cp. *braire*, 3288 : la gucle oevre et si *brait*.

Ralachier (*se*), se rallier, rattacher, 833 : Aidier ly puit encor, s'à Romains *soy ralache*.

Ralher, quid? 12946 : Mort l'abattit à terre, les oeux d'angosse *ralhe* (le texte donne *railhe*). — L'éditeur se rend l'explication facile en disant « pour *roelle*, roule, tourne » ; il faudrait démontrer que notre auteur a l'habitude de défigurer les mots au point de mettre indifféremment *roëlhe* (6147) et *ralhe*. Et d'ailleurs cette explication serait-elle applicable aussi au v. 27180, où on lit : En son cuer ot grant joie, une grant chire *ralhe* Al evesque de Liege? *Ralher* doit donc dire autre chose. Ce ne peut être notre fr. *railler*; j'y vois plutôt un dim. de *raier*, au sens de « faire rayonner, darder, lancer. »

Ramage, sauvage, 17438 (Renar li *rammaige*), 18044 (comme une lyon *r.*); II, 8306 (à ces Huiois *r.*). — Aussi *ramin*, 32207 (comme un lyon *ramins*); II, 8169 (lions *ramiens*).

Ramembranche, mention, *faire r.* 13147; réputation 13138 : Ochis en avoit m de grande *r.*; 19143 : proidommes loiaus de bonne *r.*

* Ramembrue, II, 489 : Traïson depart luy bin vos *ramembrue*. — Ce vers est fautif; il y manque une syllabe, et *ramembrue* n'est pas admissible; je corrige : *bin y ara membrue* (il y aura de sa part une grosse trahison).

Ramin, voy. *ramage*.

Ramuchier (*se*), se cacher, 9059 : Et *soy* vint *ramuchant* (subrepticement).

Ranchiet, racheté, rançonné, 24385 ; 27336 : Les prisons qui par luy furent puis bien *ranchiés*. — *Iet* ayant en wallon la valeur *it*, il ne faut pas être surpris de l'écriture *ranchit* 21280, *ranchis* 27678, II, 10735. — Lat. *redimere* s'est francisé par *raembre*; le subst. *redemptionem*, par *raençon*, *rançon*; notre *ranchier* répond donc au type *redemptiare*; je ne l'ai pas encore rencontré jusqu'ici, mais il a, comme facture, de nombreux analogues.

Randine, II, 4337 : Trestout le plat paiis at mis en teil *randine* C'onques n'y demorat vallissant une espine. — Autre forme de *randon*, impétuosité, violence ; *ici* destruction.

Rannes, rènes, II, 6729 : Jusques à Ganelhon n'ont leurs *rannes* sachies (n'ont fait arrêt). — Voy. aussi *rengne*.

Rapaire, prés. de *rapareir* = *repareir*, réparer, refaire, récréer, 8111 (il s'agit d'eau) : Li ovrirs en ont buyt qui le cuer leur *rapaire* ; 23177 (il s'agit de la « cotte Jesus Crist ») : Ont veût le joweal qui trestous cuers *repaire*.

Rapassier, rapaiser, 1176 : Ensi par grant douchour dus Prians soy *rapasse* Del yreur aus Romains. — Ailleurs *repaisier*, 16823.

Rapelle (*sens faire*), sans rappel, irrévocablement, 3030.

Rapelleir, révoquer, revenir sur, 37471 : Ne poicis *rapelleir* ensi vostre consent.

Rapine, 1. violence; *mettre en r.*, attaquer impétueusement, 24266 : Flamens et Henewiers ont mis en teil *r.* Qu'ils les ont reculeis ; — 2. surprise, tromperie, 1896 : Lotringe s'esmervelhe, quide che soit *r.* ; — 3. action criminelle quelconque, 37811 : A celle male estrine Ont trestous ly amis, par leur male *rapine*, Renoiet nostre evesque ; 38871 : quant uns hons à Liege... Faisoit un hommechide ou une altre *r.* ; 26335 : Braibechons sont lasseis et sont gens de *r.* (pervers) ; — 4. mal, calamité, 38138 : Asseis plus qu'en devant enforchat la *rapine*. — *Rapine* est la forme savante de *ravine*.

Rapineir, fondre sur, attaquer, 19861 : De son marteal d'achier ches Thiois si *rapine* Que bin en at xl getteit en la gordine (gardine?).

Raport, rémunération, profit, 16985 : Et s'illi vous escapent, vous areis teil *r.* Trestuis sereis pendus; — souree, ressource, 25542 : Li tresor de largece, de sens et li *r.* De parfaite justiche qui tous bons cuer remort; — conversion, 34682 : puis at fait *rapors* De mal al bien, qui met le donsiel à bon pors.

Raprochier, reprocher en justice, 8382 : Thiars chu *r.* voloit; — revendiquer, réclamer, 24878 : Or le (le fief) vuit par boisdie com un laron murdrier Le sien cusien Lambier par forche *r.*; 29198 : Que nuls ne les posist jamais redemandeir, *Raprochier*, ne en rins calengier ne fauseir Les covent; 31087 : approchiés Astoit forment le terme d'estre che *raprochiés* (revendiqué). — Cp. le terme *reapproximare*, possessionem gentilitiam redhibere, ap. Ducange. Le type de notre verbe est *re-appropiare* (propius).

Raquache, subst., 861 : Dolens fut roy Turnus quant entent le *raquache.* — Quid? B., sans preuve, dit « l'accusation »; mais ce sens ne convient pas. Serait-ce « réponse écrasante » (cp. *esquachier*)?

Raquiteir, compenser, 39047 : La grant redemption Dont ... Fut la perde d'Adain ligement *raquitée.*

Rasasse, prés. de *rasaser*, rassasier (fig.), 5238 : Rois Attila astoit en caple où soy *rasasse.*

Rasengnier, renseigner, II, 8967 : De che que vous aveis leveis, nos *rasengniés* Bon compte.

Rasine, rasement, fig. destruction, carnage, 32307 : Li rescosse del conte at fait teile *rasine* Que milhe Braibechons en sont panche sovine; 26348 : Mais que vaut eslongier (allonger) une teile *r.*? Ligois sont desconfis.

Rasongne = *resongne*, crainte, 2938 : Valeriens l'evesque, qui fut de grant *r.* (qui inspira grande crainte). Voy. aussi *resongne.*

Rasseir, raser, au fig., 14375 : La morteil trahison le cuer forment ly *rasse* (l'écœure).

Rassis, mûri, bien médité, 1282 : A ma droite matere, qui est noble et *rassise,* Me voray retorneir.

Ratendre, attendre, 36546 : Li canoinez de Huy ne vorent plus *ratendre.*

Raut, lat. *ratus*, 1193 : Je vous governeray si que l'areis por *raut* (vous le jugerez bon); 5404 : Et nos barons romans certes n'ont mie *raut* (n'en font aucun cas, ou n'en sont guère satisfaits? Pour Borgnet, qui allègue *rauder*, rire, qu'on trouve dans Roquefort, cela veut dire : « n'ont pas envie de rire ».

Raventeir, ventiler, 4978 : [Li aigles] Des eyles le *ravente.*

Raverdie, II, 6166 (il s'agit d'un récit mémorable que l'auteur va entamer, quoiqu'il soit étranger à sa matière); il sera, dit-il, volontiers écouté dans l'évêché, « Si est de nos paiis une grant *raverdie* ». Quid? illustration, gloire? sujet de récréation ?

Raverdir, reprendre force, se ranimer, 17304 : Alons là hors un pau encontre eauz *raverdir* ; refleurir, reprendre, renaitre, 38160 : Mains controversion vont (l. *vout*) droit là *raverdir.*

Ravine (*de*), impétueusement, avec force, 24267 : Ilh les ont reculeis une bonier *de ravine*; 37820 : Al issir de la porte se bassat *de ravine.*

Ravoier (*se*), reprendre (ou simplement prendre) sa direction, 1002 : et li brans soi *ravoie* Sus le col du cheval. — Selon B., *ravoie* serait pour *ravale*, descend.

Rawardeir = *awarder, agarder*, attendre; *sens plus à r.*, sans retard, II, 7887.

Reassecution, revendication, 29168 : Ne jamais n'y ait nuls (l. *nule*) *reassecution.*

Rebelle de, qui se refuse à, 217 : Et se nuls fut *rebelle de* son tregut offrir.

Rebieste, voy. *rubieste.*

Rebois = *rebos*, voy. l'art. suiv.

Rebos (aussi *rebous, rebois*), forme allégée de *rebrous* ou *rebours* (v. ces mots), 1. adjectif, contraire, résistant, rétif : 5685 : Maintes citeis et villhes qui les furent *rebouses*; 7706 : Li evesques y fut, qui ne fut pas *rebos* A ce qu'il ont requis; 35177 : Mon cuer de loialteit ne trouvereis *rebos*; 36676 : Et ces Thiois ochire qui les sont si *rebos*; — 2. subst., opposition, difficulté; *sens r.*, cheville d'affirmation, sans faute, 2765, 3734, II, 5254; sens plus faire *r.* II, 861.

Rebos, p. *rebost*, fém. *reboste*, caché, 9964 : y a rins de *rebos*? 6352 : Godonas l'at ochis de trahison *reboste.* — Part. passé de *rebondre* = *repondre*, cacher, lat. *reponere*, participe *repos'tus.*

Rebot, *rebote*, adj., quid? 6384 : Que vous ferole chi la chouse si *rebote* (le texte a, contre la rime, *reboute*)? — L'éditeur identifie *rebot* avec *rebost*; cela est contraire au sens et à la phonétique. Le sens appelle l'idée « prolixe ». Je ne trouve à

rapprocher que le wallon *bodé*, *rabodé*, amassé, ramassé, trapu, mais les idées ne se concilient que difficilement. Le radical *bot* exprimant souvent une idée d'enflure (cp. anc. fr. *bot*, crapaud, et fr. *pied bot*), je crois que notre passage veut dire : Pourquoi vous grossirai-je mon sujet? Ou peut-on prendre *rebot* ou *rebote* pour un adjectif verbal de *rebouteir*, rebuter, repousser? A part que les cas de cette formation sont très rares, le sens « rebutant » paraît trop fort.

Rebours, subst., contradiction, opposition; *sens r.*, formule d'affirmation, 22386; *en teils r.*, dans de semblables contradictions, 13062; II, 4672 : mais chescun de *r.* Li jowat (lui fit refus). — Du bas-latin *reburrus*, *rebursus*, = qui va en sens contraire. — Cp. *rebrous*.

Rebous, voy. *rebos* 1.

Rebrois, autre forme de *rebrous* (v. ce mot).

Rebrous, *rebrois*, 1. adj., contraire, récalcitrant, rebelle, forme métathétique de *rebours*; 1328 : Solonc la loi qu'il tint, qui tant astoit *rebrouse* (contraire, fausse); 33429 : Li Ligois qui astoient trahitres et *rebrois*; — 2. subst., *sens rebrois*, sans hésiter, 4475, 17526, 18442; *faire rebrois*, faire refus, 12651, 31360 : N'y at celui d'eauz tous qui fache nul *r.* (non pas « recul », comme dit l'éditeur, mais « opposition »). Aussi *rebrouse*, dans la formule *sens r.*, sans hésiter, ou simple formule d'affirmation, 8374, 20717. La note ad 8374 : « Pour *sans rebouts* (sans rudesse), qu'on trouve dans Roquefort », n'a aucune valeur.

*Recalhe (*se*), verbe, 32721 : Il n'y at si petit que il ne se *recalhe*, s'il i puit avenir. — Ce vers est obscur; Bormans suppose *retalhe* et traduit : « Il n'est si petit ennemi qu'il ne tue, s'il l'atteint. » Mais *se retalhier* ne peut jamais signifier « tuer ». J'admets aussi la leçon *se retalhe*, mais avec ce sens-ci : « Il n'y a si petit qui ne se raccourcisse encore, pour peu que l'évêque l'atteigne ». Expression humoristique.

Recès, *rechès*, *richès*, 1. action de reculer, recul, retraite, 669 : Il n'y at si hardis qui ne fache *recès*; 11924 : Quant Plandris l'at veiut, se n'y at pris *richès* (il n'a pas reculé, hésité), Une lanche demande...; 14474 : Atant ne prent *rechès*, Basin donat un cop...; 36628 : Li cuen ne prent *r.*, Une bolengier ferit... (Bormans se trompe en prêtant à *r.* la valeur de délibération); *sens rechès*, sans hésiter, sans tarder, 4308 : si s'en vat *sen r.* (selon Borgnet = *recelément*, furtivement!); sans interruption, II, 11773 : De coi ons l'esconigne tous les jours *sens recès* (Bormans : sans exception?); — 2. lieu de retraite, refuge, 7145 : Li uns requeroit l'atre, nuls n'y avoit *r.* (personne n'y échappait); abri, maison, 32802 : *Rechès* et maisons ont eramment embrasée; — 3. rapport, récit, 10475 : j'en ai dit le *rechès*, Si que

perdut (= inutile) seroit d'en faire lonc prochès. — Je ne m'explique cette dernière acception que par une confusion avec *recessus*, signifiant le résumé ou procès-verbal des délibérations d'une assemblée (voy. Littré v° *recez*). — Aussi la forme *recesse*, 10192 : *sens r.* (sans retard); 1865 : Dont veneis vos ichi si lonc de vo *recesse* (habitation?); 4182 : De chu que l'empereur fasoit, olt ilh *recesse* (rapport, nouvelle), Comment ilh d'ochire les cristoiens ne cesse.

Rechaindre, regarnir (un *fietre*), 36548. Cp. le mot suivant.

Rechint, verbe, prés. de *rechindre* (re-cingere), 5738 : Car vergongne et perils de corps se (= *si*) le *rechient* (prononcez *rechint*) Qu'en trestoute vertus erramment soy dechint (se déceint, se dépouille, s'affaiblit). — Je traduis *le rechint* par « l'enveloppe, l'embarrasse, le gêne ».

Rechiet, reçu, lat. *receptus*, 4101, 10704, 31099, 33571, 20824 (sens actif = recevant); II, 10682 : Rendus se sunt alcuns, qui tous furent *rechiés* (le mot est déclaré inconnu par l'éditeur, qui cependant le traduit par *reçu* au v. 38695). — Cp. *perchiet* (perçu) 26169, *esliés* (élu) 12343.

Reclay, 19652 : Dont fait sa gens armeir en la plache Andruai, Bin en at c milhier encor *en son reclay*. — Quid? Selon B., l'endroit où ses hommes sont *reclus*, renfermés. Cette interprétation est purement imaginaire. Serait-ce une forme vicieuse, une licence de rime, p. *reclain*; « en son appel, à sa disposition »?

Reclain, aussi *reclin*, réclamation, prétention, prière, 796 : se de nul *r.* n'ont (si personne ne les réclame); 3596 : qui ont si fait *reclins* (qui ont tant réclamé); 7797 : C'est le promir miracle que Deu fist en *reclin* (à la prière) del enfanchon Amant; 22853 : faisant mult grant *reclins*; 33228 : par grant *reclins* (à la demande générale); 6045 : Jusques en Danemarche de tregut oit *reclain* (eut des droits); invocation, 7905 : Et quant ces (cis?) Mahomès fut mors, li siens *reclains* (son adoration) Perpétuéement demorat...

Reclin = *reclain*, v. l'art. préc.

Reclin, subst. de *recliner*, lat. *reclinare*, se tourner en arrière; *sens reclien*, sans reculer, sans hésiter, II, 2616, ib. 4890; sens nul *reclins*, 28226.

Reclin, adj., lat. *reclinis*, soumis, attaché, 27515 : Or sont xxx canoines... Tant à S. Bertemeir com à Sainte Croix *reclins*. — *A reclin*, favorable, 37758 : De coy li duc d'Ardenne, ses oncles, *à reclins* Quide estre (pense se mettre de son parti; tel me

paraît être le sens de ce passage, non compris par l'éditeur). — *En reclin*, lié avec *muchier*, en se couchant le dos par terre? II, 177 (p. 590) : Guilheme les coisit, si *muchat en r.*; ib. 1869 : dedens un bois ferien... Sunt muchiés *en reclien*. Je ne comprends pas *en reclin* dans les v. II, 1436 : et de Ferme Hubin Est tantoist compagniés à Eustase *en reclin* (amicalement, comme ami?), et II, 4075 : n'en donent II tatins Dé grant pueple qui est encontre cauz *en reclin* (allié, ligué?).

Reclus, tenu secret, 37772 : Or sachiés que chis fais ne fut mie *r.*; renfermé chez soi (ou = moine?), 31124 : Cheauz de Huy deffient, qui ne sont pas *r.*, Car à Liege vinrent IIIIe des plus drus. — Au v. 32830 : Assavoir droit en marche XXII jours conclus, Qui une dymengne astoit en *Quaremme reclus*; — Bormans observe que ce terme fait opposition à *quaremme prendant*. Cela n'est pas sûr; l'expression n'est attestée nulle part, et je traduirai plutôt par « un dimanche *compris* dans la période du carême ».

Recluseir (*se*), vivre en reclus, 13796 : Charles amat Viseit, grant rente y assennoit Pour l'amour de sa filhe, qui là *soy reclusoit*.

Recolhi, attaqué, II, 10727 : Là furent Namurois fierement *recolhis*. Voy. mon Gloss. de Froissart v° *recueillir*.

Recopeir, faire sonner les cloches, II, 7998 : Ons *recopat* après, adont li cris comenche. — Wallon act. *ricòper*, sonner le tocsin; cp. fr. *copter*, sur lequel voy. mon Dict. d'étym. française.

Recovranche, ressources, revenus? 23720 : toudis y font chis des Preis *r.* (en tirent des revenus?).

Redire, contredire; chevilles d'affirmation : *sens plus estre redis*, 16042; *sens redire* 6067.

Reduire, 1. loger, héberger, 6203 : VIII mois sorjournat là, noblement fut *reduit* (cp. notre subst. *réduit*, retraite); — 2. revêtir, 5302 : Altour furent fosseis plus parfons que grans puis, A trois leis tout altour et de pire *reduis*.

Reduit, quid? 1787 : Lembor et Dol[e]hen fondat chis et conchuit, Her[i]stal et Chertal, Wandre et Fleron *reduit* Et Herve tot decouste. — Retiré, caché? ou le réduit, la retraite de Fléron? (inversion du génitif).

Refection, 3128 (il s'agit d'églises) : Une fondat à Tongre de grande *r.* En l'onour de la damme... — Quid? Qui réjouit la vue, belle à voir?

REFENDRE, 30638 (il s'agit de l'Allemagne) : car celle doit dependre A monsignour le roy, on ne li puit entendre (?), Car al vivant son peire, qui tant volut despendre, En ot possession, se ne le doit *refendre*. — Quid? La note dit : « s'en séparer, l'abandonner? » Traduction bien douteuse. Je propose plutôt : remettre en partage (voy. Littré, s. v.).

REFORT, 9090 : L'an VIe et L [et] III, par teil effort, Prist maladie à duc, qui fut de bon *refort*, Ansegis qui d'Austrie fut prinche, qu'il est mort. — Forte constitution?

REFOURMEIR, informer également, à son tour, 33251 : [Après en avoir *informé* le pape], Trestout le college vout après *refourmeir*. — Selon Bormans : faire changer d'avis.

REFRAIN, écho, bruit, rumeur, 2125 : Quant li conte de Flandre entendit le *refrain*, Comment XII teils hommes sont mors, si les at plain; 7897 : Tant de miracle fist...... Que li oiir en est de glorieus *refrains*. — Cp. *refrangne*.

REFRAIN, opposition, difficulté, empêchement, 6037 : Après fut Cildebeirs coroneis sens *r.*; 15130 : Ensi disoit Johan, qui est de mal *refrain* (qui fait une rude résistance). — Subst. verbal de *se refraindre* ou *refrendre*, faire opposition. Une forme fém. du même mot est *refrengne*, 7734.

REFRAIN, en termes de blason, quid? 12099 : Li blasons que je dis... Fut un escut ondeis, de che soiés certains, Vairiés contrevairiés semble asseis li *refrains*, Mains mie ne l'astoit, toute voie fut plains Des armes que je di et astoit mult bin tains. — Brisure des couleurs?

REFRAINEIR, calmer, remettre en bonne humeur, 38404 : Li evesque lez livre ces grans botelhez plaine De ces bons vins franchois qui trestos les *refraine*; modérer, II, 5519 : N'avoit plus corageus ne qui pies (prononcez *pis*) se *refraine*.

REFRANGNE (*par*), propr. par refrain, d'où : par allusion, 8187 : Altrement est nomée Merchoul, et *par refrangne*.

REFRENGNIER, calmer, apaiser, 16823 : Ensi les repaisat et leur dolour *refrengne*; réfl., se retenir, s'abstenir, 4914 : mais il astoit dimengne Si que de chemineir cheli jour *se refrengne*. — Dérivé de *refrain*, subst. de *refraindre*, briser, ou serait-ce une forme mouillée de *refrainer*?

REFUIT (*sens*), cheville d'affirmation, sans subterfuge, 1781.

REFUS (*sens*), cheville d'affirmation, sans conteste, 4595, 6349.

REFUSEIR, s'esquiver, fuir, II, 20 (p. 588) : Le conte et ses barons convenist *refuseir*.

REGAITIER, observer, regarder, voir, 1699, 27925, 35994, II, 43 (p. 584).

REGALE, investiture royale, 26842 : et puis al roy d'Austrie S'en vat pour sa *regalle*; 33102 : Et Fredris l'empereur la *regale* donoit; 35302 : Et sa *regale* at pris à Conrart le faitis, L'empereür de Rome; 36190 : et Fredris ly donoit Sa *regale* tantoist. — Aussi *rigal* 26861.

*REGANGNIÉS, II, 116 (p. 590) : Que mult reculeit ont Brabechons *regangniés*. — Prob. mal lu p. *regringniés* (fâchés).

*REGARTIET, 1101 : Romans sont desconfis quant che ont *regartiet*. — Faute de lecture ou d'impression p. *regaitiet* (vu).

REGENEREIR, continuer la lignée, II, 10 (p. 584) : De sa femme ot III fils que ons vos nommerat, Et une noble fille qui bin *regenerat*, Si comme oreis après.

REGION, pays, royaume, 1429, 16265, 38436. — Autres formes : *roion* 16268; *roon* 7970, 8616, 38427 ; *reon* II, 4427.

REGLAY, quid? 14754 (il s'agit du château de Huy) : Et Huyois si gardent l'entrée de *reglay*, Que li chasteal avoit en la vilh com relay. — B. dit : « Pour *reguet*? La porte par où sortait le guet ». Explication désespérée. Peut-être une autre forme de *reclay* (v. ce mot).

REGLOUSEIR, expliquer, exposer, 8370 (voy. sous *interposer*), 20736.

REGRENGNIER, -INGNIER, fâcher, contrarier, 16824 : Et Johan de Lanchon mie ne les *regrengne*; 22749 : Ilh ocient les gens qui les ont *regringniet*; 29386, 14648; réfl., 12829 : *soy* prent à *regringnier*. — Faire mauvaise mine, dédaigner, mépriser, 3209 : cascun le *regrignoit*; prendre un air sombre, irrité, II, 12186 : si est vers eaulx tourneis En forment *regringnant*. — Voy. Grandgagnage, v° *rigrigni* et ma note.

RELACHIER (*se*), s'attacher, s'atteler, 11236 (il s'agit des porteurs d'un fiertre) : Et quant sont repouseit, caseuns se *soy relaiche* (l. *relache*). Cp. *ralachier*. — Selon B., « se relève » ; c'est une erreur.

RELAI, 14755 (voy. supra sous *reglay*), 18764 : Boites et sacheauz quiert Basin par le *relay*. — Quid?

Relai, relation, récit, 11563 : Car quant à la mateire tournerat mes *relais*, la veriteit diray. — Du part. *relatum*.

Relaissier, cesser, II, 12299 : Et à lune novelle on (= un) petit *relaissat* (il cessa un peu de geler). Cp. *relassier*, qui est le même mot.

Relanchier, déposer, II, 3258 : Devant le grant alteit le fist ons *relanchier*.

Relansagier, transférer; 11324 : Qui le siege de Tongre... vout *relansegier* En Liege la citeit; — acquitter, relaxer, 23696 : Et portant que ch'astoit repaire (*asyle*) de murdier, Ly engliese al evesque le vout *relansagier*.

Relassier (*se*) de, renoncer à, 27605 : Que *relassier* se vuilhe de che qu'ilh ot empris.

Relumineir, act., rendre la vue (à un aveugle), 2461 : et la gens non veable *Reluminoit* cascun ; 2950.

Remaindre, demeurer; défini *remanni* 6753; part. passé *remains* 3850, 17702; *remani* 37058, II, 9336; *remanois* 23218; *remeit* 37034 (licence de rime p. *remeis* = *remés*, type lat. *remansus*).

Remaisoneir, couvrir de nouveau de maisons, II, 5449.

Remanant, demeure, retard; *sens faire r.*, sans tarder, 3023. — *A remanant*, au demeurant (ou à toujours?), 7670 : Car en son poioir at la forche *à r.* Poseit li rois de gloire; II, 8633 : Que bin n'en puet venir, sachiés, *à r.* (selon Bormans : au bout du compte, en définitive; le terme ne doit-il pas être plutôt lié avec *sachiés*, de sorte que le sens serait : sachez pour toujours?).

Rembrachier, propr. ressaisir, reprendre, d'où : recommencer, 27348 : et si fut *rembrachiés* (= se prit de nouveau) A servir Dieu.

Remedier, act., guérir, II, 3922 : [Les médecins] Ont son chief *remediet*.

Remeit, voy. *remaindre*.

Remendre = *remaindre*, demeurer, tarder, 23047.

Remidreir, améliorer, remettre en bon état, 27392. — De *midre* = *mieldre*, *mieudre*.

Remise, quid? 28070 : De part Yde sa meire qui fut del entreprise Le chevalier al chiene (cygne) et de son sanc *remise*. — Licence de rime p. *remése*, fém. de *remés* (demeuré)?

Remme, branchage, fourré, 1849 : Quant li porc voit Richier parmi la *remme* espesse. — Autre forme de *raime*; cp. *dens* (1833) = *daims*.

Remordre, inciter, stimuler, animer, 9094 : Ly gros Pepins, ses fils, euy proueche *remort*; 14236 : Li uns regarde l'autre, tot li cuer les *remort*; attaquer, saisir, toucher, 21768 : qui voit comment *remors* Sont Ligois de Rollo; 22494 : mains cuers en est *remors*; 4071 : Adont fut baptisiés Porus, qui fut *remors* De la grasce de Dieu; — causer des remords, 23065 : Erant li *remordit* si bien sa conscienche. — Sens neutre, se fixer dans la mémoire, dans le cœur, 1580 : tous bin en ly *remort*; 9460 : Quant Pepin l'at veiut, al cuer li est *remors* La bealteit Alpays, si que tous est tresmors.

Remort, récit, mention, 10284 : De Genelhon dont j'ay par dessus fait *remort*. — Ce mot se voit, avec le même sens, dans Baud. de Condé, Pel 186, Bachelier 220, Voie de paradis 295; il doit être le subst. verbal de *remordre*, au sens de remettre en mémoire, enseigner; voy. ma note Baud. de Condé p. 398.

Remort, demeure, séjour, 5765 : Mains que contrition ait en ton cuer *r*. — Du lat. *remorari*; le *t* est parasite; donc p. *remor*, *remour*.

Remour, retard; 8455 : Atant de son filet ly donne sens *remours*. — Voy. l'art. précédent.

Remprise, mention, 28055 : Chis bochus Godefroit, dont che fay chi *r*. — Forme variée de *reprise* (de *reprendre*, dire, mentionner).

Remueir, quid? 35662 : Tant est chaude la terre qui (= que?) trestout s'en *remue*, Li unc paiis et l'autre si est toudis tressue. — Ces vers sont obscurs. Bormans met *qui tr. s'en remue* entre parenthèses. Je crois qu'il faut reporter la virgule placée après *remue*, devant *si*, changer *tressue* (voy. ce mot) en *cressue* et admettre l'omission d'un vers après ce mot. *Se remuer* pourrait alors signifier « changer d'aspect ». — Voy. aussi *rumueir*.

Remueit (*cusin*), cousin issu de germain, 23001.

Rencache, poursuite, 7178. Cp. *encauchier*, *encáchier*, poursuivre.

Renche, quid ? 9236 : Fours de l'engliese astoit encontre la *renche*, Là orat sains Lambier. — Selon B. = wallon *ranc*, toit à porcs (voy. Grandgagnage II, 276, v° *ran*). Je tiens cette explication pour douteuse, d'autant plus que *renche* est suspect ; il faut un mot de trois syllabes, à moins de lire *une renche*. Dans ce dernier cas on peut expliquer *renche* par *ronche* (ronce, arbuste); *en* = *on*, cp. *dengnon* p. *dongnon*.

Renchier, verbe, quid? 25768 : Celle conteit (Brugeron) comenche A Palomort et vat deleis Hartines (l. *Harcine*) et *renche* Jusqu'à Chienpont. — Le sens parait être « s'étend »; aurions-nous là le flam. *reiken*, angl. *reech*, qui dit le même chose? *rechier*, nasalisé *renchier*. — Ou *renche* est-il le nom d'une localité?

* **Reneaus**, 9884 : che ne fu pas *reneaus*. Selon B. = *renos*, qui est à charge (Roquefort); selon moi, faute de lecture p. *reveaus* (*revel*, jeu, plaisanterie).

Renfus = *refus*; *sens renfus*, cheville d'affirmation, II, 1927, 2167.

Renfuseir = *refuseir*; renoncer à, lâcher, II, 3446 : [Le diable] Si fort l'at lachiet (l. *enlachiet*) ne le vuelt *renfuseir*.

Rengne, rêne, 6826 : Par devant la capelle at son (l. *sa*) *r.* sachie (arrêté son cheval). — Cp. *ranne*.

Rengne de l'épée, 16812 : Rolland tient Durendal trestout parmi la *rengne*. — Selon Borgnet, = *renge*, baudrier, mais on ne tient pas l'épée par le baudrier ou ceinturon ; il s'agit plutôt de la garde de l'épée, du *helt*. Le mot serait alors identique avec le précédent, qui vient, comme on sait, de *retinere*. La garde protége (*retinet*).

* **Reniaz**, II, 3302 : Dont l'evesques isneais Les fist copeir les tiestes, et por celi *reniaz* Sont leurs amis armeis. — En note l'éditeur dit : « refus, de *renuer* ? » Cela ne donne pas de sens et n'a pas une ombre de probabilité. Lisez *reviaz* ou *revais* (de *revel*, jeu, plaisanterie, action de pur caprice). — La même bévue se reproduit II, 3331 : par forche sens *reniaz* (lisez *reviaz* : sans plaisanter). Voy. aussi *reneaus*.

Renoi, *renoie*, adj., perfide, impie, 6285 (la pute gens *renoie*), 9181 (vostre gens est *renoy*), 10972 (qui fut toute *renoie*), II, 147 (La maile gens *r.*). — Il n'y a pas d'exemple d'un adj. *renoi*, tiré du verbe *renoier* (renier sa foi). Notre auteur l'a-t-il créé à sa convenance? On trouve fréquemment dans notre texte, avec le même sens, le masc. *renois* (voy. plus bas), qui peut représenter *renoi* + *s* (de flexion), mais qui, selon moi, peut aussi être mal lu p. *revois* et représenter l'anc. adj. *revoit*, muni de l'*s* de flexion. Je me suis longuement occupé de ce *revoit*, qui répond à

lat. *revictus* (convaincu de crime, criminel), dans mon édition de Berte aux grans piés, p. 137 (voy. aussi Diez, Dict., dernière éd., p. 729, v° rivescio), et l'on peut, sans nuire au sens, convertir tous les *renois* de la Geste en *revois*. Faut-il, pour cela, également corriger *renoie* par *revoie*? Ce qui m'arrête, c'est que *revoit* ne permet qu'un fém. *revoite* et qu'il est admissible que l'auteur ait simplifié l'adjectif-participe *renoié*, qui est d'un si fréquent usage, en *renoi*, fém. *renoie*.

Renoie, adj., II, 7195 : (A propos de cherté, il est dit) et astoit si *renoie* Li bleis en celle année que de rins ne s'aloie, Trois muis ne font pas un. — Quid? Même mot que le précédent dans une acception détournée?

Renoie, 3140 : [Saint Materne] entre sa voie (commence son voyage) Et [de] long et [de] près del roialme aplanoie, En prechant par ces vilhes, le peuple tout *renoie*. — B. traduit : fait renier, abjurer. Cette interprétation est contraire au sens de *renoier* et à la construction; *le peuple tout renoie* (mauvais) est le régime direct de *aplanoie* (civilise) et *del royalme* en dépend comme génitif; *renoie* est le même que *renoie* 1; son emploi masculin ne fait pas difficulté.

Renoiet, renégat, puis : de mauvaise foi, perfide, déloyal; appliqué aux personnes, 1092 (tu es trop *renoiet*); aux choses, II, 728 : Non mie en traïson ne de *fais renoyés* (= par des procédés déloyaux).

*Renois, félon, perfide, mauvais, 2642, 7065, 11495, 12631, 25811, 35107, II, 883, 2505, 5263. Comme je l'ai déjà dit sous *renoie* 1, je propose de corriger partout *revois* (v. ce mot). Il se peut, toutefois, que, l'existence d'un adj. *renoi* étant admise, l'un ou l'autre des exemples indiqués doive être assigné à celui-ci; le triage serait difficile, vu la proximité des significations.

Renommée (*avoir*), être nommé, 38136 : [Des deux autels] de S. Lambiert li diestre at *r.*, L'autre de S. Remacle.

Renommer, nommer, réciter, 27977 : Et là furent presens princhés que *renommant* Vous seray en après; 28459.

Renort (*sens*), 1579 : Proidom fut et loyauls et jovenes *sens r.* — La variante donne *remort*, qui est sans doute la bonne leçon; mais comment traduire? « Sans retard » ne se prête pas, mais bien « sans s'y arrêter, » c'est-à-dire sans conteste.

Renunchier, donner réponse, II, 741.

Renvier, rappeler, ranimer, II, 5641 : Jacque de Rochefort la mellée *renvie*. — Composé de *envier* (invitare), provoquer. B. y voit le verbe *raviser*!

Renvoisiet, gracieux, distingué, = *envoisiet*; 6943 : li conte *renvoisiés*.

Reon, voy. *region*. — Écrit, pour la rime, *reont* II, 8495 (à Huy le *r*.).

Reont, rond; 32639: Entereis sont les mors deleis les bois *reons*. — Quid? les bois voisins, qui sont à la *reonde*? On *reons* est-il un adverbe, à la ronde, dans les alentours? — II, 7314 : dedens VIII jours *reons*; — cela signifie-t-il « dans les huit jours environ »? Voy. aussi *ront*.

Repaire, subst. de *repairier*, retour; *faire r*., revenir, 2969, 16787; fig., venir à résipiscence, s'amender, 10634.

Repaire, subst. de *reparer*, mettre en état, 29637 : Si demorat li œvre qui fut de bon *r*. (de bonne facture).

Repairier, subst., concours de visiteurs, fréquentation, 7981 : Des nobles canonesses, où at grant *repairier*. Cp. ma note Trouv. belges I, p. 317-318, et mon Gloss. de Froissart v° *retour*, n° 5.

Repareir, réparer, reconstruire, 21970 (une église); rétablir, 22309 : Les XII digniteis qu'il noblement *repaire* En l'englise de Liege; — meubler à nouveau, 29928 : XII dorseais bons Pour *repareir* l'engliese donnat.

Reparleir, répliquer, résister, 26644 : Qui d'un mot n'oseroit *reparleir* un biergier, S'ilh li fesoit contrable.

Repart, *repars*, autre forme de *repaire* (il n'y a pas lieu de rattacher le mot à *repartir*); 1. retour, *faire r*., retourner, revenir, 11954, 16447, 32626, II, 10158; *sens r*., sans retour, irrévocablement, 30385 : mors fu tos *sens r*.; simple formule affirmative 1959 ; *à repart*, *en r*., en retour, en revanche, 20309 : Chis at ferut le conte sus son heame *à r*.; 36711 : Or entendeis après coment Thiois palhars Si furent rasalhis temprement *en r*.; — 2. lieu de refuge, retraite, cachette, 3650 : car nul *repars* N'est plus en Tongrois; 10302 : En l'englise St Pire entrat en un *repairs* (la rime veut *repars*); *à r*., en retraite, 16452: Se vous et Gęnelhon... Astiés contre moy seuls, en cel preit *à r*. ; — *faire r*., se réfugier, 4997 ; — 3. lieu d'origine, puis: origine, naissance, 36699 : III^m homme laissent, qui sont de grant *r*. — Je ne comprends pas le mot au v. 19717 : Atant sont desrengiés li oust et le *repart*; 18301 : se Tibers et Guichart En vuelent pour le pris avoir à tous *repars*.

Reparement = *repairement*, retour, 34090 : atant incontinent De mangons une flote ont fait *r*. (sont retournés).

Repas, subst. de *repasser*, revenir, donc retour, action de revenir sur quelque chose, d'y renoncer; 23294 : Si at tendut ses mains, qu'il n'y at fait *r.* (car il n'a pas hésité); 12928 : « Osterne et saint Materne, Chaynées » sens *r.* (sens longtemps réfléchir) Escrie à une fois. — Notre mot n'est nullement, comme pense l'éditeur, une transformation de *repos* ou de *repit* (sic!); l'idée « retour » dégage naturellement celle de « revenir sur ses pas sans accomplir une action, hésiter »; cp. *sens repars*. Peut-être cependant vaut-il mieux admettre la forme plus usuelle *respas* (retour, surtout retour à la santé, guérison), qui s'impose particulièrement 26242 : jamais n'eussent *repas* Qu'ilh ne fuissent tous mort (ils n'eussent échappé à la mort). L'auteur emploie d'ailleurs *respas* 30324 : Et l'estour enforchoit de tous leis sens *respas* (sans s'apaiser, sans relâche).

Repas, part. passé répondant au lat. *re-pastus*, qui s'est nourri, qui a mangé, 1034 : Li roy Tongris avoit xx^{m} homme *à repas* (litt. comme repus, restaurés).

Repas, subst., pâture, d'où : herbage, pré, 30316 : Le brache atout l'escut li gettat en (= dans le) *repas*.

Repasse, forme fém. de *repas*, 23913 : Et fut li remannans abattus sens *repasse*.

Repentir (*se*) de, faire amende, expier, II, 2367 : *repentir* Ne *me* puis des mals que j'ay volut bastir (vers trop court).

Replichier, replier, retourner, II, 5520 : Or sierat li meschief laidement enpiriés, Et non mie amendeis, mais en mails (mal) *replichiés*. Cp., pour la forme, *applichier*.

Reploigier, cautionner, 22752 : Puis le comparat chis qui ne l'at *replogiet*; II, 839 : Et at requis Ferant par son humilianche Le voilhe *replogier*. — Voy. *ploge*.

Repois, adj., 25839 : [Lambert avait engagé sa foi] Que mais contre l'engliese, qui valhe un pois, Ilh ne forferoit rins et ne seroit *repois*. Quid? Ne faut-il pas : *feroit rebois* (résistance)?

Repont, part. de *reponre* (déposer, cacher), 11215 : Qu'à la priere l'evesque Lambiert... Astons resusciteis, qui jà estions *repont* En la maison d'enfier; — en repos, 14000 : mie n'estoit *r.*, Diestre et seneistre abat...; fém. *reponte*, 21070 : es preis où est *reponte* (située) L'engliese sains Germain. — *En repont*, en cachette, à l'insu des autres, 3615 : Et cis de Colongne ont fait evesque *en repont*. — Le latin *reponere*, fr. *repondre*, *rebondre*, a produit en a. fr. deux formes de participe passé : *repost* ou *rebost* et *repuns* ou *repus*; notre Geste nous en offre une troisième : *repont*, fém. *reponte*. Voy. aussi *rebost* et *repuis*.

Report, 1. réputation, renom, 9450 : Ensi avoit Pepin de nobleche *r.*; II, 7934 : le chastel de *r.*; 2. rumeur, bruit, II, 9395 : Portant fut (c'est-à-dire l'étendard de saint Lambert) en la thour remis à grant *report*.

Repouse, subst., repos, 5669, 6904, 8347.

Repoüt = *repeüt*, repu, 4598 : Dont li pueple fut liés, de joie *repoüs*.

Reprier un prisonnier, le redemander, en réclamer la liberté, II, 3313 : Si les ont *repriiet*, et li vesque pugnaus Les at à eaus rendus.

Reprise, 1. action de *reprendre*, reprocher, remontrer; *sens r.*, cheville d'affirmation, sans conteste, 26526; — 2. relief, droit de relief, 8734 : Princhc fut de Poitiers, s'en avoit le *r.*; 28048 : Et sire de Bulhon, dont avoit le *r.*; — 3. revenu, 24026 : Les despens met en somme qu'il at mis aux engliese, Qui montent plus asseis que toute le *reprise* Que l'evesque en III ans ot en l'empire prise.

Reprochiet, reprochable, 8555 : par ses fais *reprochiés*.

Reproier = *reprier*, v. act., intercéder pour, 4890 : Por la citeit de Mes, s'il poioit, *reproiere* (mauvaise graphie pour *reproiier*, qui est prononcé *reproiire*; la rime est en *ire*).

***Reprois**, II, 7797 : *sens nul reprois* (sans hésiter). Il faut lire *rebrois* (v. ce mot); cp. *repois* p. *rebois*. Borgnet y voit soit *repont* (secret) ou *reprouve* (reproche); c'est jouer avec les mots.

Reproveir = *proveir*, démontrer, 36801 : Les plus belles raisons (discours) que jamais trouveriés De la Sainte Escripture..., Lez (= leur) reprovoit Lambiers; — remontrer, 35043 (voy. le passage sous l'art. *sochant*).

Repuis, graphie wallonne p. *repus*, caché, 5517 : si s'enfuiront *repuis* (le texte a, contrairement à la rime, *repuins*), 6326 : D'autre costeit paiins ne se sont pais *repuis* (rime en *us*). — Cp. *repont*.

Reputeir, juger (une personne), en donner témoignage, 27340 : Li duc de Loheraine... Devant l'empereour en grandes amistiés (très amicalement) At *reputeit* l'evesque.

Requerre, attaquer, 4015 : L'un at *requerut* l'atre de pies, de cors, de bras... Le manuscrit porte *reqrut*, dont l'éditeur, de son chef, a fait *recorut*, qui contrarie autant le sens que la lettre, *Requerre*, attaquer, est bien connu et le part. *requerut* conforme à la grammaire wallonne. Ailleurs on trouve la forme forte *requis*, 4268 : Ly uns at *requis* l'autre com chevalirs adroit.

REQUISE, demande, réclamation, 28068 : Li conte de Namur en fist asseis *requise* De part Yde sa meire. — Forme concurrente de *requeste*.

REQUOUSE, repos, retraite, 8358 : LXIII ains (ans) puis regnat en teil *r.*; *en requouse*, en repos, en sûreté, 1346; en cachette, traitreusement, 39062 (murdris *en r.*) — *Requouse* est = *requoise*, subst. verbal de *requoisier*, mettre en repos (cp. *aquoisier*); le subst. *recoi* dans la loc. *en recoi*, vient direct. du latin *requietem*, comme l'adj. *coi* de *quietus* [1].

RES, en rime pour *rest*, parf. déf. de *rere*, lat. *radere*, raser, écorcher, 7146 : Robiers de sains Maticrne ces Hongrois forment *res*.

RESACHIER, attirer de nouveau, reporter, 844 : A ma droite matiere le mien cuer moy *resache*.

RESALHE (*mois de*), mois de juin, 1600, 5978; aussi *resalhemeux* (*meux* = mois), II, 6365 : Demain se doit entreir premier *r.*; aussi *resalhe* tout court, 9126 (XV jour *en r.*), 27167 (XVII jour *de r.*). — Sur la valeur controversée (juin ou juillet?) et sur les étymologies de ce nom de mois, je renvoie au Dict. de Grandgagnage II, 632 et à la note que j'y ai faite.

RESALHE (*de*), adv., en resautant sur pied, 12948 : Mais *de resalhe* Ne toy releveras de chi. — Borgnet traduit : « Le mois de juin, l'été, ne te relèvera pas ». Il pense qu'il faut lire *relèverat*; mais, si cela était, est-ce que *de r.* pourrait donner un sujet?

RESCHEURE, reprendre, enlever ou arracher avec force, 33946 : [Trois hommes ont été blessés] A *rescheure* le feu, quant Renars, li faus dus, Les (leur) ardit leur vilhette. — Mauvaise graphie pour *resqueure*, que porte le texte en prose (IV, 374). Bormans traduit *resqueure le feu* dans le passage en prose, par « courir au feu », et ici il donne à *rescheure* la valeur de « délivrer ». Évidemment le sens est « arracher ». *Rescorre*, *resqueure* représente lat. *re-excutere* et s'applique particulièrement aux personnes ou choses que l'on reprend à l'ennemi. Le même type latin a donné *rescoïr*, 33397 : *rescoïr* le gage Qu'il avoient embleit. — Au part. *re-excussus* répond *rescos*, 36667 : partant fut il *rescos* de la mort (arraché à la mort); 1116 : Je suis Tongris de Rens, qui par dessus le gart Ay *rescosse* vo corps et vos gens lez trois quart (il ne faut pas se formaliser du fém. *rescosse*); 29118 : Mains ne plaisit pais Dieu que de tolte notable Fust li sains lis (lieu) *rescoste* (lisez *rescosse*) que paies (l. *paiens*) miserable Tenoient en despit. — On connait le terme fr. *à la rescousse*. — Notre verbe subsiste encore en wall. sous la forme de *rixheure*, *riheure*, ressaisir, délivrer.

[1] Je rappelle que *-quoisier* remonte à *quietus* par le type *quiet-i-are*, commé *hausser* à *altus* par *altiare*.

Rescoïr, voy. *rescheure.*

Rescos, voy. *rescheure.*

***Rescoste**, 29118, l. *rescosse*. Voy. *rescheure.*

Resdeure = *resdure*, non pas, comme dit Bormans, raideur, rigueur, violence, mais folie, 34384 : à luy, com mon singneure, Me voray asservir, se de moy la *resdeure* Osteir vuit et la rage où li miens cuers labeure. — Voy. sur *reder* (raffoler), *rederie* (folie), *enredé*, *enrederie*, etc., mon Dict. vº *rêve* et mon Gloss. de Froissart, vº *enrederie*. L'*s* dans *resdeure* n'est pas plus radical que dans *resve* (rêve).

Residenche, résidence, siége, II, 7174 : Ont tant priiet à pape... Que vesque de Chalons le fist et *r*. Li comandat à faire erranmant tout sens tenche; lieu, II, 8003 : Que IIIᵉ en fut mors en celle *r.*; *faire r.*, se tenir tranquille, II, 7692 : mais longement ils fiesent *r*. En avoir quarantaines; *prendre r.*, se placer, II, 6567 : [Les nouveaux impôts devaient avoir tel emploi], mains tant de negligenche Y vint puis, que tout chu *prist* altre *r*. (fut placé, employé ailleurs).

Resident, qui reste, restant, II, 5299 : Et messire Malclerc... Abat des Brabechons le plus gros *resident*. — Cp. fr. *résidu*.

Resongne, crainte, puis ce qui inspire la crainte : autorité, puissance, 40 : en Franche ne Gascongne... N'at il pays ne rengne de si noble *resongne* Com la vesqueit de Liege. — L'éditeur a accueilli la leçon du second manuscrit; son texte portait *tergongne*, qui ne lui présentait aucun sens; il n'y avait, pour lui en donner, qu'à lire *vergongne* (respect). — Cp. 2938 : Valeriens l'evesque qui fut de grant *rasongne* (v. ce mot).

Resort, 1. recul, hésitation, 1570 : XXXIII senateurs... en temple sens *r*. L'ont ochis erramment (on lit avec surprise dans la note : « sans crainte, du verbe *resoigner* »), 10260 : erranment sens *r*. Se sont il assembleis en lieu de desconfort (ici encore B. traduit : « sans considération, sans crainte »); — 2. retraite, 2711 : Ver la vilhe de Gand est tourneis ses *resors*; — 3. lieu de retraite, refuge, 16973 : La tour siet enmy l'eawe, nobles est li *resors*; — 4. recours, appel, protestation, 9098 : mains pais ne dort Ebroiins li trahitre, qui de che fait *resort* (B. : « ressource »?); — 5. moyen d'en sortir, remède, 14235 : Quant li barons oient de teil fait le *r*. (d'après B. : « cause, origine »); — 6. = *ressors*, source, 15072 : nostre linage, qui est de teil *resort*.

Resortir, reculer, 19220 : Mains fais errant la gent arire *r.*; recourir, trouver aide et appui, II, 2369 : Contre Ligois me fait Dieu sor moy *r.*; act., faire reculer, 38177 : Partant l'election vont adès *r*. (retarder; selon Bormans, esquiver); II, 3546 : Plus de XX piés les at arriere *resortis*.

Respas, voy. *repas* 1.

Respitier quelque chose sur quelqu'un, s'en remettre à, II, 11610 : li rois des Franchois voloit à eaz priier Que sour li ils voilhent la choise *respitier*. — Le verbe, propr. différer, passe au sens de déférer.

Respletier (*sens*), incontinent, 4421 : [Saint Jean ordonna à l'évêque de fonder une église en son honneur] et puis, *sens r.*, Sa croche et son aneal... Sor l'ateil Notre Damme alaist erant cuchier. — Peut-être = *re-espleitier*, donc propr. « entreprendre autre besogne ». Cependant j'aimerais tout autant corriger *resplecier* = *resplichier*, répliquer [1].

Resperer, act., rendre l'espoir, ranimer, 11891 : En l'estour est entreis et ses hommes *respoir* (en rime p. *respoire*). — Note de l'éditeur : « *Respire*, procure du répit (!) ». — *Se resperer*, reprendre espoir, II, 6283.

Responsition, réponse, II, 5834. — Mot mal formé.

Restel, *resteau*, gril, 38540 : De la très sainte care saint Loren, le benoit, Prise sus de *resteauz* quant ons le rostissoit; — herse d'une porte, II, 5692 : Les *resteaus* de la porte avalle.

Resteir *de*, rester en arrière, manquer, faire défaut, 1742 : N'ot pas encore xv ans, de v mois *en reste*.

*Restorent, verbe, 2180 : Flament sailhent avant, *restorent* leur sangnour. — Faute de lecture, lisez *rescoent* (de *rescorre*, voy. *rescheure*) ou *secorent* (de *secorir*); la variante donne *rescous ont*, ce qui corrobore ma correction.

Restor, refrain, II, 566 : Braibechons desloials font des Ligois chanchons.... Dont li *restors* astoit todis de teil fachon. — Pour *retor* (retour)? Ou de *r-estorer* (reinstaurare), recommencer ?

[1] Depuis la rédaction de cet article, j'ai remarqué plusieurs passages dans la prose, où *repleit*, *resplit* paraissent être = *respit*, *despletier* = *despiter*, ce qui contrarie mon explication; ainsi I, 173 : Et li noble consule leur donat xv jour de triwe et *repleit*; I, 250 : Puis demandat Virgile aux dammes se ches prisonniers morront ou auront *resplis*; ib. 352 : Il en demandat *respli* del respondre dedans trois jours. Roquefort allègue aussi un passage du Livre des Rois, où *respleitier* équivaut à différer, ajourner. — Je me demande si une insertion semblable de *l* est admissible et a des analogues. Le fait est qu'elle paraît se reproduire dans *despletier* qui, pour le sens, répond bien à *dépiter*, I, 406 : Et là le moquoient et *despletoient* les malvais Juys; de même dans le wall. *displi*, dépit, déplaisir. On pourrait, à la vérité, ramener au besoin ces derniers cas à un type *displicitus* (displicere), *displicitare* (cp. Du Cange, displicitus = offensa); mais oserait-on aussi expliquer *respleitier* par *re-explicitare*? La question reste ouverte.

Restrendre, 1. les plaies, panser, bander, 2567; 2. *al restrendre*, quid? 5922 : [Le comte de Tongre fonda en Hesbaigne] Foux, Kemexhe et Vileir, et Berses, tot sans faindre, Waremme, Oley, Pucey et Blarey *al restreindre*; A cascune faisoit une grant terre appendre. — Peut-être faut-il lier la locution avec ce qui suit et lui donner la valeur : pour le moins (c'est-à-dire *au moins une* terre).

Resurrexis, ressuscité, 3334 : Se de part toy pulent estre *resurrexis*.

Resus, poursuivis, II, 6839 : A chastelain Waltier envoiat (manda) que *resus* Fuissent ses anemis et soient tous destrus. — *Resus*, forme wallonne de *resuis*, est contraire aux règles; le mot parait arbitrairement formé sur le patron de l'infinitif *sure*.

***Retenchier**, retentir, 4975 : D'angles y olt teil chant et si grant melodie Que li oust des paiiens trestot en *retenchie*. — J'admets plutôt une formation *retent-i-er* (= retentoyer) que *retenchïer*, et, vu la fréquence, dans notre texte, de *th* p. *t*, je propose de corriger *retenthie*.

Retendre, non pas *retenir*, comme pense B., mais ratteindre, ravoir, 5936 (il s'agit d'un évêque mort et regretté) : s'on le posist *r.*, La clergie en vousist la peine bin emprendre.

Retenir, soutenir, affirmer, prétendre, 36861 : De queil autoriteit est il ebe *retenus*?

Retenue, état d'être bien fixé, II, 11583 : Une femme endormit; par male *retenue* En l'estrain de son lit sa chandelle est cheyue. — L'éditeur lie *par m. r.* avec *endormit* et propose de traduire « par inattention »; je ne saurais l'approuver.

Retenue, troupes ou serviteurs au service d'un seigneur; 30218 : Si oit vi bannereches de grande *retenue*. — De *retenir* à son service. Voy. mon Gloss. de Froissart.

Retort, part. ou adj., 1. difficile, compliqué, 9110 : Car sens vous n'y venray, li maus seroit *r.*; 2. artificieux, fin, retors, 14245 : Basin qui est en mal *r.*; 3. révolu, 22489 : En Sinaï alat, ains que l'an soit *retors*.

Retort, = *tort*, injustice, 5758 : amende le *retort*; fausseté, altération, 14226 : vous oiez le recort, Qui tous de veriteit procede sens *retort*.

Retour, = *respas*, moyen de réchapper, II, 8055 : En la fin morurent, n'i ont altre *r.*; *sens r.*, irrévocablement, sans pitié, 36437 : Ly juïs à Maienche... ochisent sens *retours* Buevon le botelhier; — simple cheville d'affirmation, 31253.

*Retour, l. *recour* = *recort* (récit), 23449 : s'en orez le *recour*.

Retrachier, retraire, faire rentrer, 7198 : Mais la nuyt vint espés, cascun sa gens *retrache*. — Type *retractiare*.

Retraire, v. n., être conforme à, tenir de, 10622 : Le sanc (c'est un datif) de part ta mere seis tu mult bin *retraire*.

Retraitier, lat. *retractare*, forme fréquentative de *retrahere*, fr. *retraire* = énoncer, dire, prononcer, 1094 : Ta sentenche seray à mon brant *retraitiet*; 6963 : x ans après les choses que je suy *retraitiés* (que je raconte) Morit à Treit l'evesque; 7992 : Et d'aultres glorieus corps sains que *retraitier* Je ne poroie tos.

*Retrans, 4801 : Que por eas voise à Rome, et si n'en soit *retrans*. — Ce mot n'a pas de sens; la vraie rime du couplet étant en *ais*, je corrige hardiment *retrais*; « et qu'il n'en soit retiré, qu'il ne s'y soustraie pas ».

Reuse, 2408 : Tremus, le fils le roy, at proeche ewireuse, Ne durereis (résisterez) à luy, trop et large sa *reuse*. — La note dit : Pour *reise*, expédition militaire, armée. C'est impossible; *reuse* ne peut pas se substituer à *reise* et le qualificatif *large* ne conviendrait guère. J'y vois plutôt le bon mot wallon *reuse*, rets, filet, nasse, (voy. Grandgagnage II, 297), qui est l'all. *reuse*; « son filet a des mailles trop larges pour lui échapper ». — Notre auteur a la forme *reux* au v. 10540 : plus sains et deliteux Que ne soit uns pessons qui est pris à la *reux*. Ici l'éditeur traduit bien par « filet ». — Il y a lieu, sans doute, d'identifier le wallon *reuse* avec l'all. *reuse*, néerl. *ruysche*, mais la forme *reux* peut tout aussi bien représenter l'anc. franç. *rois* (*roit*), qui est = lat. *rete* (cp. *meux* = *mois*).

Reux, voy. l'art. préc.

Reveal, *revel*, *revial*, plaisir, plaisanterie; *demener son r.*, 628; *sens r.*, cheville d'affirmation, sans plaisanterie, sérieusement, 30043 (Bormans se trompe en traduisant par « tristement »). Voy. aussi l'art. *reniaz* (mot fautif p. *reviaz*).

Reveleus, vif, fringant, en parlant d'un cheval, 4243 (*jovenes et r.*) — Voy. Grandgagnage, II, 297.

Revendre, débiter à son tour, redire, répéter, 30641 : L'empereur enclinat et dist que... L'irat dire à son duc et tot ensi *revendre*.

Reverie, quid? II, 11911 : Les tables furent mieses par mult grant *reverie*. — Peut-être une modification de *revel*, vivacité, empressement?

Revertuer (*se*), se renforcer, 464 : Grande fut la batalhe, qui mult soy *revertue*.

Reveuse, verbe (subj.), forme wall. p. *revoise*, retourne, 4216 : Crestins seiront destrus anchois je m'en *reveuse*.

*Revins, 38812 (il s'agit de la récolte du vin) : Car la quarte de Liege, qui pais n'est de *revins*, Vendoit ons bin II s. et encors II setins. — L'éditeur ignore le sens du mot ; je propose de lire *renins* et de traduire : « La quarte du crû de Liége, qui n'est pas précisément du vin de Rhin, coûtait, etc. »

Revisteir, contraction de *reviseteir*, visiter, passer en revue, fig. et ironiquement, attaquer, 30234 : Barons, che dist l'evesque,... Je croy Madiolans nous seront *revisteis*.

Revois, adj., convaincu de crime, félon, perfide (voy. pl. h. les art. *renoi* et *renois*); 32269 : dont li cuen maleois Fut si desconforteis pour ses III fils *r.*; 33438 : Se usurpeir voloit, par forche de caplois, Le pays aus princhiers qui ne ly *font* (je pense qu'il faut lire *sont*) *revois.*; II, 10256 : Casecons prendoit sa part, nuls n'y astoit *revois*. Dans le dernier exemple, l'existence d'un adj. *renoi* étant admise, j'aimerais mieux *renois* (« personne n'y fit refus »); en tous cas, Bormans a tort d'expliquer *revois* par « *rebois*, coupable, criminel », d'autant plus que ce dernier ne signifie pas « coupable ».

Revongne, récalcitrant, contraire, 17965 : et puis sans nul eslongne Est leveis al matin, c'onques n'en fut *r.*; 29339 : Li sains pere de Rome... L'empereür Henry, qui li astoit *r.*, At fait excommengnier. — Sans doute le mot *revois* avec changement de finale. Je trouve aussi le mot à l'état de substantif, 14507 : Si at ferut Radut, qui n'est pas de *revongne* ; je n'en saisis pas le sens et serais disposé à y voir un nom propre, sous lequel aspect il apparait, en effet, 15769 : Le cuen de Lucemborch et Gautier de Revongne [1].

Ribais, plur. de *ribal*, ribaud, 2881.

Richès, voy. *rechés*.

Richi, pr. enrichi, puis = riche, beau, II, 3081 : Filhe à sangnour Eustasse de Hersta le *richye*. L'épithète s'applique à *Herstal*.

[1] *Estre de Revongne* serait-il, par allusion à l'adj. *revongne*, une de ces expressions plaisantes tirées de localités, telles que « estre sire de *Blangy*, savoir le voie à *Mentenai* » (Trouv belges, nouv. série, 164, 31 et 35, voy. ma note p. 346), et dont Tobler a rassemblé de nombreux exemples dans son mémoire « Verblümter Ausdruck und Wortspiel in altfranzösischer Rede » (pp. 2-7)? — *Revogne* est aujourd'hui une dépendance de la commune de Honnay (arr. de Dinant).

Richouse = *richoise*, richesse, 5667.

Ridder, courir, couler, 22340 : là commence l'eawe tantost à *ridder* Hors au pied de la roche. — On connait le wall. *rider*, glisser; voy. aussi mon Gloss. de Froissart.

Rieste, 1748 : Le dyable corochat, qui plus fel est que *r.*; 9537 : En linage Ebroiien, qui fut si male *r.* — Quid? B. y voit *resse*, race; cela n'est pas admissible et ne s'appliquerait pas à nos deux cas. A mon avis, il y a là quelque lapsus d'écriture ou de lecture p. *bieste.* Le wallon *rièse* (arête) ne se prête guère.

Rigal, voy. *regale.*

Rigoleir, plaisanter, 2011 : pais n'en *rigolle* (« je parle sérieusement », cheville d'affirmation); act., railler, 8289 : sens que point vos *rigolle*; 37535 : On voit mult bin ly une l'autre pas ne *rigolle.* — Subst. verbal *rigol*, plaisanterie, 35163 : et minant teil *rigos.*

Rigort, en rime p. *rigor*, procédés violents, lutte, 14239 : Se ly trahitre ensi maintinent le *rigort.* — *Rigeure*, violence, acte criminel, 34389. — Aussi *rigour*, dans : *par grant r.*, impétueusement, 28867; *sens rigour*, cheville d'affirmation, pr. sans faire violence à la vérité, 35824; *mettre en r.*, ravager, détruire, II, 5538 : Jusque à xxiii [villies] tot ont *mis en rigour.*

Rigos, = *rigol* + *s*, voy. l'art. préc.

Rigos, subst., 36683 : Plus de xii en at mors; puis chaiit en *rigos*, Car son cheval ont mort, si qu'il est tos desclos. — En note Bormans demande : « Dans l'ornière ? » Je pense en effet qu'il s'agit ici de *rigol*, = fr. rigole.

Rins = *riens*, adv. pas, point, 528. — La loc. *ne... rins née*, = nihil, se présente souvent dans la Geste.

Ris (*avoir ses*), s'amuser, s'ébattre, 8316 : Car biestes vinemeuses y avoient leurs *rys.* — B., sans tenir compte de la mesure ni de la rime, pense qu'il faut lire *refuy.*

Ris, = *riu* + *s*, lat. *rivus*, ruisseau, II, 9949 : Dessus le *ris* de Liege; = *à grans ris*, à grands flots, 37071 : ilh plovoit dedens *à mult grans ris.*

Riwelhon, ruisseau, 6856; aussi *riweseal*, 6869.

Robe, (subst. verbal de *rober*), brigandage, déprédation, 28330 : De *robe* et homecide et rapines puant; 38407 : De murdre, toulte et *robe.*

Robiestre, autre forme de *rubieste*, 5112.

Robort, violence, 1582 : Ses oncles fut Julins... Que senateur ont mort par une pou de *robort*. — Le lat. *robur, roboris* ne peut se franciser par *robor* (aussi *robur*, chêne, a-t-il donné *rouvre, roure*); il faut donc admettre ici ou une leçon vicieuse, ou une formation arbitraire de l'auteur (le *t* final est parasite).

Roche, p. *rosse*, rouge, II, 12356 : Vestis de cappe *roche*.

Roëlher, rouler, 6147 : forment les oeulhx (*sic*) *roëlhe*[1].

Roëlhe, 1722 : Lotringes... xx ans rengnat tous plains, maintenant *sen roëlhe* Plus frankement asseis com chien en la cordelhe. — B. : « son bouclier ». J'en doute; je pense que *roelhe* est une formation arbitraire p. *roon*, royaume. Cp. *roielle*.

Rogoier, rougir; briller, reluire, 24722 : L'escut li at perchiet, ù li fins ors *rogoie*.

Rogon, seigle, 38879. — All. *rocken* ou *roggen*, a. flam. *rogghe*; wall. mod. *regon* (Grandgagnage, II, 291).

Rogure, pr. rougeur, puis sang, 30834 : N'y at celuy ne soit tous coviers de *rogure*.

Rohart, II, 10615 : Devant li ne duroit ne Flamens ne *rohars*. — Je pense, avec Bormans, que le sens est « rouard » (digne de la roue), homme à tout entreprendre.

Roie, sillon, ici vallon, II, 11435 : chevalchent par la *roie* De la Jache. — Je n'accepte pas le sens « ruisseau » que Bormans prête à ce mot.

Roialme, royaume, fém., 2134 : en *la r.* de Tongre; 34739; cp. *la rengne*, 34751.

Roielle = *roion*, royaume, 3055 : de tout mon paiis, qui est un grant *roielle* Sire espiritueis sereis. — Cp. *roëlhe*.

[1] Je dois revenir ici sur l'art. *ralher*, où nous avons vu ce mot interprété par *roelher*. Bormans, de son côté aussi, corrige *ralhiés* en *rolhiés* au v. 34476 : Les piches de sa lange lanchoit à oux *ralhies*. Je suis disposé à accepter, pour la langue de Jean d'Outremeuse, *rolhier* p. *roëlhier*, si la forme *ralhier* des vv. 12946 et 27180 n'etait attestée par la rime. Notez que, dans le texte correspondant de la prose (IV, 383), Bormans luimême explique *à oux ralhies* par « les yeux arrachés », en invoquant le wallon *rayi*. Cette citation du mot wallon me fait recourir à Grandgagnage, et j'y trouve, en effet, *raï, rauï* avec le sens « arracher », mais aussi avec celui de « ouvrir avec effort d'une manière démesurée », qui explique suffisamment notre *ralhier* quant au sens. Pour la question étymologique, je ne veux pas insister sur la conjecture que j'ai émise plus haut et maintenir la réserve que j'ai observée en rédigeant la note placée sous l'art. *raï* de Grandgagnage.

Roïn, ligne, pr. raie, dérivé de *roie*, 25681 : Si com nous dist l'istoire, qui est de teil maintins Qu'elle ne diroit chouse où pour III esterlins Aroit de nul contrable en nuls de ses *roïns*.

Roion, voy. *region*.

Rois (*roit* + *s*), pr. roide, fig. fier, 8397 : vers Beawiers s'en vat *rois* com yvoir (défense d'éléphant); 11893 : Et Pepins qui seoit plus *rois* com I ivoir.

Rolle (*metre en*), affirmer par écrit, 12708 : Charles... Chevalerie arat tempre de teile volle, Sicom nos Diés dient, nous l'avons *mis en rolle*, Que conquerrat Espangne. — Malgré l'obscurité du passage, je pense que je suis plus près du sens que l'éditeur, qui traduit « nous l'avons mis en colère », en visant le mot *rooille*, rouille, fig. colère (Roquefort).

Romans, langue vulgaire, français opposé au latin, 16350 : Puis appellat Franchois en *romans* sens latin. — L'éditeur nous dit que le mot est difficile à lire et qu'il en a fait *routans*, en rattachant ce mot à *riotare* de Ducange et en traduisant « en querellant ». Cette façon de se tirer d'affaire ne mérite guère d'être réfutée; je rejette catégoriquement la leçon *routans* et rétablis *romans*, qui ne fait pas doute. — L'adj. *romans*, = moy. lat. *romancius*, se présente aussi sous la forme *romanse*; ainsi 5756 : En *romanse* Brabant.

Rond, quid? 29162 : [L'évêque Notger s'entendait à la guerre mieux qu'aucun de ses compagnons,] Sa batalhe fut *ronde* et visage mostreit tout altour vraiement. — Il se peut que *rond* appliqué à batalhe (bataillon) soit revêtu du sens « arrondi, ramassé, serré ». Si cela est, on pourrait aussi interpréter les *bois reons* (voy. *reont*) par « bois serrés ».

Ronquier, ronfler, 17531 : Le duc Basin qui dort et *ronquoit* à la fois. — Cp. esp. *roncar*, div. dial. du nord de l'Italie *roncà*, lat. *rhonchare* (Sidonius). Il y a aussi des formes sans nasale; j'ai relevé, dans mes Trouvères belges, I, 238, *rouker*; Sigart donne *roukler*; cp. néerl. *rokelen*, all. *röcheln*.

Roon, voy. *region*.

Rosteir = *osteir*, ôter, 1792 : Mult de vilhes fondat que j'ay nommeit tantoste; Encor fondat des autres leis Lotringe qui *roust* (l. *roste*) Les dobtanche de Muese et segur[e]teit moste (montre); — démettre, destituer, II, 8473 : Bulles et procureurs qui ont tout raconteit Coment l'evesque Huwe fut de Liege (du siège liégeois) *rosteis*.

Rosti, 24936 (dans une énumération de chanoines) : Hubiert le *rosti*. — Quid? L'éditeur dit qu'on peut aussi lire *rasti*, qui n'est pas plus clair.

Rot = lat. *ruptus*, 7713 (il s'agit d'une enseigne d'église, soit un coq ou une croix) : Et qui soit de teil forche que jamais ne soit *ros* (pour l'éditeur *ros* est = *rosté*, enlevé; erreur manifeste). — Fém. *rote*, 34475 : ses dois at depechiés Et at *rote* sa lange com uns homs enragiés. — *Rote* ne vient pas, comme dit ici la note, de *roter* ou *router* (rompre), mais, s'il existe, ce verbe vient de *rot*. Au passage correspondant de la prose, IV, 383, on lit : Si at depechiez ses dois et *arote* sa lenge. Au lieu de traduire conjecturalement *arote* par « coupe avec ses dents », pourquoi l'éditeur n'a-t-il pas suivi la variante *at rote* (non pas *roté*), qui n'offrait aucun doute ?

Rote, troupe (rangée), 6385 : Messens sont desconfis, si ne tinent plus *rote* (ils se débandent). — Bas-lat. *rupta*, fraction, détachement.

Roture, rupture; *mettre r.* à, briser, faire cesser, 2801 : al deirin (finalement) *mist* à son yrour *roture*. — B. rejette, sans dire pourquoi, l'explication de *roture* par *rupture*, et y voit, par impossible, un substantif formé de *roster*, mettre de côté.

* Routans, mot imaginaire qu'il faut remplacer par *romans* (v. ce mot).

* Roveour, 34432 : Car ilh entrat en bois, ù ilh prist sa chevanche Aveeque un *roveour* qui fut de sa tenanche. — Lisez *robeour*, brigand.

* Rubeniez (*z* = *s*), sorte de violon, 12694 : *Rubeniez* et quinternes et lehus et cytolle. — Je pense qu'il faut écrire et prononcer *rubenges* ; c'est l'italien *ribeba* (voy. Diez), a. fr. *rubebe*, avec une autre finale.

Rubieste, fort, farouche, cruel, appliqué aux ténèbres de l'enfer, 1747. — Le mot se produit sous la forme *rebieste* et avec l'acception « irrité », 9532 : Tant que Lambiert l'evesque, qui n'en fist mie fieste, Entendit la nouvelle, si en fut tos *rebieste*.

Ruelhier ; à propos d'un rude batailleur qui sème la mort autour de lui, les chevaliers disent entre eux, v. 26128 : Chi n'at mie un angnealz; Chis qui l'encontrerat, arat *ruelhiet* sa pealz Et tote descosue. — Quid? Selon B. = *rooigner*, rogner, couper. J'en doute; il faut, je pense, prononcer *rouelher*, y substituer, pour notre cas, à cause de la mesure, la forme contracte *roulhier* (voy. la note, p. 265) et traduire par *rouler*. « Rouler la peau sur le corps », c'est l'écorcher ou, comme dit la deuxième figure, la « découdre ».

Ruine, 35788 : [Il abattit tant de combattants] Que covierte en astoit la plache et la *ruine*. — Quid? Rivière? demande Bormans. Cela serait par trop étrange. *Ruine* peut se prononcer *rouine*, *roïne* et se rattacher à *roie*, sillon (cp. pl. h. *roïn*); le mot est destiné à fournir une rime et ne dit autre chose que terrain, champ de bataille, comme *plache* qu'il accompagne.

Rumueir = *remueir*, changer, 8033 : [Je ne raconterai pas tous les miracles de saint Lambert], car ce n'est mie le chappe à *rumueir*. — Cela veut dire : ce n'est pas chose aussi aisée et demande plus de temps que de « changer d'habit ».

Ruour, ruine; *mettre en r.*, démolir, II, 4678 : Tantoist ont abattut et mis en grant *ruour* Le chastel jusqu'en terre.

Ruseir, 9484 : [Après avoir renvoyé sa femme légitime et pourvu ses deux fils, Pepin n'a autour de lui plus] personne qui de croste ne milhe Le demande ne *ruse* ne rinche sens (l. *ses*) bobilhe. — Je me suis expliqué sur le sens général de ce passage à l'art. *bobilhe*; reste à déterminer la valeur de *ruseir*. Je crois qu'il signifie molester, ennuyer, ou, comme on dit encore en liégeois, « faire des ruses », faire des difficultés. Grandgagnage donne un verbe *rusi* (valeur *russi*) avec la signification de frotter, racler; cela s'accorderait avec *rinchier* qui suit. Toutefois, je crois que notre passage revient à dire : Pepin n'a plus personne qui, sur quoi que ce soit (litt. « de croûte ni de mie »), le mette à raison, l'ennuie ou lui donne un savon.

Rustre, adj., = *ruste*, fort, rude (du lat. *rusticus*), 27663 : Et durat jusqu'à jour celle *rustre* mellée.

S

Sacengne, 16813 : Rollant tient Durandal trestout parmi le rengne, Ottineal Pleuresanc, qui vaut cente *sacengne*. — Dérivé de l'anglo-saxon *sax*, couteau, coutelas.

Sache, masc., autre forme de *sac*, 843 : parleir dedens un *sache*.

Sacheur = *secheur*, sécheresse, II, 3195.

Sage, rassuré? 2617 : Mult manache Tremus, dont ilh n'est mie *sage*.

* Sagreste, 1759, l. *s'agreste*, voy. *agrester*.

Sai = *saie*, nom d'étoffe (d'où *sayette*), 18761 : Une malle en sa chambre forey (l. *forée*) d'un viel *say* At prise. — Cp. *soy* p. *soie*, 27736.

Saier, éprouver, forme écourtée de *essaier*, très fréquente dans les dialectes du Nord (voy. ma note Baud. de Condé, p. 388, ad v. 6), 33182 : Vous l'aveis bin *saiet* n'at pais III ans entier.

Saïleir, = *saieler*, *saeler*, sceller, II, 8990; on trouve aussi la forme contracte *sailer* quelques vers plus loin, II, 9002 : Trestous ces IIII points sieront *sailés* briefment, et II, 11391 (où l'on a eu tort d'imprimer *saïleit*) : Que che qu'il at *saileit*, ensy que vos ay dit, Volt deffaire.

Saint; locution, II, 11903 : Là ot mult de parolles de *sains* et de sottie (de choses saintes et frivoles).

Saintement, subst., acte ou cérémonie religieuse, bénédiction, 34068 : A mannier de cappelle, et un alteit dedens, U li fietre fut mis par divins *saintemens*.

Saisine, possession, puissance; *avoir en sa s.* 8854; — propriété, biens, 30337 : se la virge enterine Par son santisme fruit n'euwist nostre *s.* Toute reconquestée; — domaine, 26323 : Ly cuens voit pou de gens par dedens sa *s.*; 33796 : Trestuis sont chevaliers qui ont grande *s.* En Hesbain.

Salhie, course rapide, II, 11044 : En un deistrier monte, si broche la *salhie* (au v. 11030 : salhant les grans *sauls*). Cp. le terme adverbial *le cours.*

Salhir, surgir, se produire, II, 8769 : Se besoigne *salhoit*, c'on vous vousist greveir.

Saligot, terme de mépris, vilain, 3137 : [En l'an 228] Rengnoit cis rois Hunus, li felon *saligos.* — On ne saurait méconnaitre dans ce mot le fr. *saligaud*, pour lequel Littré n'a pas d'article historique.

Sals, saules, II, 11453 : Droit par desouz les *sals* qui là furent plantées. — Autres formes : *saus*, *saux*, *sausse* (cette dernière se trouve dans le texte en prose au passage correspondant au nôtre). Au v. II, 3818, il y a *saul* (fém.) : Trestout ensi le trenche com che soit une *saul.* Voy. aussi *sas.*

Salueir; dans la phrase (d'un retour fréquent, p. ex. 6238) : *cuy proëche salue* (= qui est plein de hardiesse), il faut, je pense, attribuer à *prouesse* une valeur personnelle, « que Prouesse respecte hautement ». Ou *saluer* aurait-il le sens détourné « com-

mander, dominer » ? On serait tenté de le croire, en rapprochant II, 7340 : par trestoutes les ruwes, De Saint Martin en mont qui Publemont *salue*, Jusque à Saint Lambert. — La signification ordinaire se voit II, 9243 : *Salueis* (on a imprimé *salveis*) moy ma meire à la clere fachon. — Au v. II, 6248, on trouve la bévue : euy proeche *s'alue* (l. *salue*). On dirait que l'éditeur pensait à *s'allie*.

SAMAINE, semaine; loc. *payer sa s.* = mordre la poussière, II, 3302 : Gautier de Rodemake at *paiet sa s.* — *Samaine* est encore usité en wallon.

SAMBUE, vêtement de dessus, 18301 : Amis, si moy livreis Le vostre gros bordon, l'esclaminne deleis, Vous areis ma *s.*; 30225 : Et Radus de Melant, qui porte la *sambue*, Sire de Hozement, son frere, l'at tollue; 37725 : à *sambue* Sont vestis noblement; II, 3836 : Li vieus Eustase fiert tout enmi le *s.* Le foul duc de Braibant; II, 7342 : à mes piés, sens *s.*, Vestis d'estroites cottes. — Le mot paraît revêtir le sens de pompe, parure, 16292 : Atant vinent Franchois en la citeit mossue, Par dedens sont entreis à toute leur *s.*; 35684 : Et portoit l'estendart qui ot noble *s.* Cp. l'art. *acambue* (à sambue ?). — Il est certain que les sens ordinaires de notre mot (housse ou harnachement de cheval, puis : sorte de voiture de dames, litière) ne conviennent en aucun des passages cités; par contre, je n'ai pas d'autres exemples des acceptions que lui prête notre auteur.

SAMIN, velours, 35214 : chappe d'or u *samins* — Autre forme de *samit*, étoffe de soie, velours (voy. Diez, p. 287, v° *sciamito*).

SANGLETÉ, (l. *sanglenté*?), sanglant, saignant, 38341 (il s'agit de la chair de saint Laurent) : Qui encors toute fresse et *sangletée* astoit. — Ailleurs *sangleteus*, II, 1396 : Ses armes sunt rompues et son corps *sangleteus*.

SANGUEUS, de bonne race, vaillant, 2387 : Tenremonde assaillient si comme gens *sangueuse*. — Voy. aussi le mot suiv.

SANGUIN, chevalier de sang, de race, 37762 : Adont à une fieste, à Rains, sus le carins, U de Franche astoit (lisez *astoient*) tout li noble *sanguins*.

SANIOIENT 2460 (*les meseals s.*) est fautif; lisez *sanoient* (guérissaient); le verbe est *saneir*, non *sanier*. Il est vrai que l'auteur s'est permis plusieurs fois de créer, contre l'usage, des verbes en *ier* (lat. *icare*), mais c'est la mesure ou la rime qui l'y entraine; ici la mesure admet aussi bien *sanoient* (le ton sur la finale *ent*; procédé constant) que *sanioient* (la finale *ent* étant muette).

SANTELLER, scintiller, 610 : Cascun ot une lanche, de quoy li fiers *santel* (= santèle).

SANTIS, saint, type *sanctitius*, 3309 (par miracle *s.*), 5446 (à Trive, une citeit *santise*), 29790 (abbeis *santis*).

SANTITIET, sainteté, 4124 ; la finale en *tiet* est anomale, comme dans *pitié*, *amitié*.

SANTUAIRE, adj., saint, 2959 (loy), 29625 (l'evesque); — subst., acte ecclésiastique, 37435 : Qui presens doient estre à cely *s.* (il s'agit de l'élection d'un évêque).

SAPIN, adj., de sapin, 8872 : Il a pris une lanche c'on li donat *sapine*; 7036 : Si at brandit la lanche qui fut *grosse de sapin*. B., qui ne remarque pas que la rime est en *ine* et que le vers est trop long, traduit : grosse comme sapin. Corrigez donc *grosse et sapine*.

SAPIR, saphir, qualification d'honneur (cp. *topase*), II, 3685 : et Lambert le *sapir*.

SAQUIE, saquée, plein un sac, II, 10468 : Des florins li portat une boine *saquie*.

SAROT, sarrau, II, 7794 : Ont vesti II *saros* de toile à gros plois. — La finale *au* de l'orthographe moderne n'est fondée sur rien.

SARTEL (*brant de*), II, 3813. *Sartel* doit être un nom de lieu.

SAS, saule = *sals* (v. ce mot), 3448 : Car en dois le colpat sicons un rains de *sas*.

SASIRON, a. fr. *sausseron*, dér. de *saucière* (lat. *salsarium*); 21363 : en le rue de Pont, *L'ons* (un copiste ignare a fait de ces deux mots *vous*) fait les cuilhiers, escuel et *sasirons*.

SASSE, subst. fém.; mot wallon, dit l'éditeur, désignant l'instrument qui sert à jeter l'eau hors du fond d'un bateau, 5237 : Ilh lieve plus menut (= souvent) son espée et rabasse, Com cureur ne poroit getteir aywe à la *sasse*. — Je ne trouve le mot ni dans Grandgagnage, ni dans Forir.

SAUFREIT = a. fr. *safré* (couvert d'ornements), 24201 : Contre ses cops ne dure arme tant soit *saufrée*. — Ce mot bien connu est expliqué en note par : « soufferte, éprouvée » !

SAUL, voy. *sals*.

SAULE, salle, 1900 : Si ont troveit le roy en la *saule* enterine.

SAUSE, forme wallonne p. *seize* (la forme usuelle est *sase*), 2907; *sasieme*, seizième, 6076.

SAUZINE = *saisine*, voy. sous *asauzine*.

SAVAGE, sauvage, puis étrange, bizarre, 964 : l'auqueton *savage*.

SAVEREUS, savant, 1219 : li bons roys *s.* (cp. 1214 *siencheus*). — Dérivé de *saveur*, savoir. — Ailleurs : joli, 2396 (Paris la *savereuse*), 4190 (la citeit *s.*), 17829 (cheval *s.*). Dans cette dernière acception, le mot répond au mod. *savoureux* [1].

SAVEUR, subst., savoir, 1145 : Chis (Virgile) fut une grans poiete et plains de grans *s.*; *savour*, 2176 : li vassals de *savour*.

SAVEUR, infinitif, forme wall. de *savoir*, 11073 : si vos fay *saveur*.

SCABIEUX, galeux, vil, II, 6392. Cp. l'all. *schäbig* (qui est de la même famille).

SCERMISSANT = *esquermissant*, de *esquermir* (se battre) II, 7830; ailleurs, II, 7972, *escermuchier*.

SECRESTAIN, sacristain, ecclésiastique en général, 10223; titre d'honneur, appliqué à Charles Martel 9317 (li noble *s.*). — Aussi *soucrestain* 12116, *socrestain* 17703.

SECRETABLE (*eiwe*), eau bénite, 11624. Mauvaise formation.

SECRETAIRE, 1. secret, privé, caché, 108 : puble ne *s.*; 16802 : en chambre *s.*; 33309 : Li evesque Alberons ne fut pas *s.* En cel fait que je dis, car tot haut le desclaire; loc. *al plus s.*, le plus secrètement possible, 19807; *en s.*, en cachette, à la sourdine, 31054, II, 7659 (*par drier en s.*); — 2. réservé, silencieux, penaud? 19810 : Ancuy vicreis Johan estre mult *s.*; — 3. extraordinaire, remarquable, distingué, 5491 : roys Attila, li felons *s.*, 8104 : li enfes *s.*; 29629 : la citeit *s.* (non pas cachée, enclose de murs, comme pense Bormans); 10642 : pour cel fait *s.*; II, 6548 : li maistre *s.*; II, 5708 : Neis un n'i demorat, jà tant soit *s.* (non pas « caché », comme traduit Borgnet); *en s.*, par une faveur extraordinaire, 2937 : Dieu... Ly reslongat la vie XXX ans *en s.* — Toutes ces acceptions découlent du latin *secretus*, pr. mis à part, d'où d'un côté, secret, de l'autre, distinct, distingué.

SEGURE, subst., sûreté, 38114 : Et pour plus grant *s.* faire, se vat hastant, De son empire andeux lez alat bannissant.

[1] On trouve de même, chez les anciens, le mot congénère *sade* (= lat. *sapidus*) et son dim. *sadinet* revêtus du sens « charmant, aimable, gracieux ».

SEJOURNEIR (*se*), se reposer, 2281 : Où se sont rehaitiés et mult bin *sejorneis*. — On trouve aussi *sorjorneir*.

SEMALHE, grain de semaille, 1617 : Les faits racontent plens, n'y faut une *s.* (locution = au grand complet); — grande quantité, 27168 : ù trovat grant *s.* De Bretons et Normans et gens de Cornualhe; — semaille de morts, carnage, 5980 : là comenchat *s.*, Dont x^m homme armeis fut ochis de pitalhe; 16892 : Roy Ogier et Thiry en font mult grant *s* ; 35735: là ot mult grant *s.* A l'assembleir des lanches; — *estre en la s.*, assister à la bataille; — origine, 9120 : Ebroiens, qui ot male *semalhe*.

SEMENCHE, semence; au fig., comme *semalhe*, carnage ou les victimes de la mêlée, 7028 : As lanches de sapin at geteit sa *s.* Li dus de grant ravine; — origine, famille, *de petite s.* 26352; — « payer de sa propre *semenche* », 27995, quid? De ses propres revenus?

SEMBLANCHE, SEMBLANT, opinion, avis, proposition, 2482, II, 3178.

SENEISTE, sinistre, 11679 : por le murdre *s.* De l'evesque Lambiert.

SENESTREIR quelqu'un, marcher à son côté gauche, II, 12352 (voy. *destrier*).

SENGNIE, 17691 : Et Basin vout noier desus l'ierbe *sengnie*. — Quid? Passage obscur; Basin est en mer dans un vaisseau. On comprendrait en lisant : *Basin voient noier*; eux, sur l'herbe *couverte de sang*, voient comme Basin se noie.

SENIESTRE, quid? 3114 : Dosième evesque fut de Tongre la *s.* — Cp. *seneiste*.

SENNE, synode, 20788 : Fist son conciel à Ays que *senne* appellat on; 31685 : L'evesque at fait une *senne* que on nomme altrement Concielh[e] synodals. — Les deux passages font croire que l'expression n'était pas très répandue à Liége. — *Sene* est correctement formé de *synodus* (les deux syllabes atones s'étant effacées).

SENTABLE, remarquable, célèbre, 6468 (épée), 13179 (château), 37308 (action).

*SENTEIR, 17013 : Courent sus le trahitre pour Ysoreit *senteir*. — Comme le pense l'éditeur, il faut lire *tenseir* (défendre).

SENTEMENT, connaissance, 206 : Or comenche matere de noble *s.*; habileté, ou émotion? 38950 : Chantant la letanie par mult grant *sentement*.

SENTENCHE, discours, texte, 1667 : Mais afin que plus cleire en soit nostre *s.*; 6555 (à propos de la Paix des Clercs): Li bons maistre Nicot en donnat la *s.* (la rédigea).

SENTIR, connaitre, 13676 : Les croniques lirat qui tot vorat *sentir*; savoir, 8664.

*SENWILHE, 1837 : parmi une *s.* Percheoit un porc sangleir qui forment s'entortilhe. — Quid? B. nous apprend que le manuscrit Br. porte *sentiwe* et demande s'il ne faut pas lire *sentilhe* (petit *sentier*). Je ne le pense pas; deux autres explications se présentent. Lisez *seuwilhe,* qui représente correctement lat. *suilla*, devenu le fr. *souille.* Ce sens convient parfaitement. D'autre part, *seuwilhe* peut être un dérivé du rouchi *seue*, wall. *sewe*, rigole pour l'écoulement des eaux. Voy. Grandgagnage II, 358 et mon Gloss. de Froissart, v° *sewer.*

SEOIT, forme participiale de *seoir* assez fréquente, ainsi 2647, II, 6027.

SEPARÉ, quid? 29219 : Qu'ilh ne poioit paiier Bullion la *separée.* — Extraordinaire? distinguée? cp. les valeurs du lat. *secretus* = séparé et distingué (voy. *secretaire*), et de l'all. *besonder, sonderlich.*

SEQUESTE (*en*), en remplacement, 11681 : L'englise sain Loren y est ors en *s.* (on veut dire : à la place de l'ancien gibet). — On prête ici à lat. *sequester* sa valeur étymologique « qui vient à la suite ».

SEQUENCHE, pr. suite, de là : suite de paroles, discours, texte, 1668 : [Afin que] plus parfaitement entendeis la *s.*; 21815 : la *s.* de la novelle loy; 27995 : tant d'autres barons Que li tot declareir feroit longue *s.*; 36337 : Si vous diray avant (continuerai à parler) de ma vraie *s.* (de mon véritable sujet); *che est vraie s.*, simple formule d'affirmation, 25061, 25942; teneur d'un texte, II, 6558 : Si l'ordina ensi com oreis la *sequenche.*

SERAIN, soir, 13438 : En tentes et en treis demorat li (l. *le*) serain; aussi *seraine* 7201 (à la *s.*), 10988 (*tote la s.*), 27315; *serine* 1898, 34233.

SERAINE (*viande*), quid? 38387 : Aus chevals fait livreir asseis four et avaine Et à tous ses barons *viandez* mult *seraine.* — Sans doute, lat. *serenus* au sens de pur, bien préparé.

*SERCOSTE, 8810 : Vers Franchois s'adrechent qui furent à Lincoste, A VI bonirs ou mains logent d'eaus et *sercoste.* — Mot impossible, lisez *sor coste*, sur le côté; cp. 8889.

Seréement ou *seriement*, doucement, 4045 : *seréement* s'en vont, car la nuyt fut seraine; 7204 : Trestot *seriement* chevalchent la caraine; 4557 [L'ange saisit saint Servais par les bras], Erant oultre la meire en aire l'emportat Si tres *seréement* c'onque ne le blechat. — J'avais cru, pour le premier exemple, devoir expliquer *seréement* par « en rangs serrés », parce que *seré* dans l'emploi de *seri* est anormal; mais cette irrégularité se reproduit dans le troisième exemple et dans le vers 10981 : « Carle Martel... *Seréement* chevalche tout parmi la caraine », où le contexte, comme dans le premier, impose ou favorise le sens « doucement ». — Pour *ée* p. *ie*, cp. *demée*.

Serefaire? Basin avait été écorché, écartelé et saupoudré (*saleit*) de chaux vive, puis il est dit 15814 : Adont fut en une feu ars li cors *serefaire*, Et la poure (cendre) ventée par les fenestre à l'aire. — Borgnet se demande : « Ne faut-il pas lire *sens refaire*? *Refaire* serait là pour *refarde, raffarde*, dérision, plaisanterie, que donne Du Cange ». Il me peine d'avoir à rencontrer des conjectures de ce calibre, mais ma tâche l'impose. — Sans doute la vraie leçon doit être *sens refaire*, mais avec la valeur : « sans être refait », sans que les membres épars du corps fussent rejoints.

Seri, adj., doux; appliqué à *pais* 5180, à *vois* 25515, à *vision* 57205. Sur les tentatives étymologiques et les applications diverses de cet adjectif, je signale à l'attention l'Append. de Diez, p. 774. Voy. aussi *seréement*.

*Sermentois, II, 6925 : Et Guyon de Henau n'y at fait *s.* — Lisez *serventois* (voy. ce mot).

Serventois, adj. servile, 12636 : Là fut prise venganche des bastars *serventois*.

Serventois, subst., contrariété, adversité, 18455 : Si nous arat getteit de celle *s.*; — contradiction, opposition, refus, 15855 : nuls n'en fist *s.*; 24555 : Et ly duc de Braibant n'y at fait *s*; 30449 : Ly aultres vont après, qu'il ne font *s.*; 55422, 38839; *sens faire s.*, sans contredit, cheville affirmative, 37272. — Comment s'expliquer cette curieuse signification d'un mot qui n'est généralement connu que comme le nom d'un genre de poésie satirique? Découle-t-elle du caractère particulier de cette poésie, c'est-à-dire celui de faire de l'opposition, de se récrier contre telle ou telle chose? Je suis disposé à l'admettre Les éditeurs de la Geste ont méconnu, je pense, le sens que l'auteur prête à la phrase « faire serventois »; ils l'expliquent par « faire des rimes, s'occuper de balivernes, perdre son temps ».

Setin, valeur monétaire, *septième* partie du marc (selon Borgnet), 6571, 21262, 51278, 58815 : Car la quarte de Liege.... Vendoit ons bin II sols et encors II *setins*. — La conjecture de Bormans ad 31278, « *setin*=*setier* », est inadmissible.

*Seton, II, 9250 : [Le corps du roi de Bohême fut déposé en l'église de N.-D., à Pise; « en un sarcus de marbre pendant en aire »] A IIII grosses chanes, fut mis bien le *seton*. — Je comprends l'embarras de Bormans pour saisir le sens de ce passage ainsi ponctué; mais placez la virgule après *fut mis* et tout est clair : « en un cercueil de marbre, suspendu avec quatre grosses chaînes, fut mis, *bien le set on* (pure cheville d'affirmation) ». Il n'est ainsi plus question de *seton*.

Seuclin, voy. *deseuclins*.

Seuwilhe, voy. sous *seuwilhe*.

Sewe, sauce, 6377 : Tant en giest (gît) mort en terre en *sewe* plus qu'en roste. — Comme le pense l'éditeur, une plaisanterie de l'auteur; « il y avait plus de cadavres *saucés* que de *rôtis*. Cp. mon art. *seve* dans le Gloss. de Froissart.

Si (ou *se*) avec la valeur de « jusqu'à ce que » (sur laquelle voy. mon Appendice au Dict. de Diez, p. 775) se rencontre fréquemment dans la Geste, ainsi 590 : jamais ne te lairay, *Si* t'aray mort tot froit; 601 : Que jamais en ma vie solas je ne manray (mènerai), *Si* t'arai affineit; 6865, 11015, 11707, 18455, II, 9292, 9639, 10513.

Si, conjonction conditionnelle; notez le cas d'une proposition hypothétique remplacée par une proposition interrogative, II, 3429-30 : M'at moy ferit ensi hui matin tes bastons (= si ton arme m'a frappé ce matin), Ains qu'il passe III ans, venjanche en prenderons.

Si que, environ, II, 10288 : Le jour delle Tous Sains *si qu'*à tierche chantée ; — et passim.

Si (*par un*), à une condition, II, 7530 : Mais faisons un accors... *Par un si* à l'evesque qui (= que) plus ne se remue. — Locution connue que je ne relève que pour en constater l'emploi par notre auteur.

Sienche, savoir ; *de sienche certaine*, assurément, 9257 ; *par ma sienche*, sciemment? 13607.

Siencheux, savant, instruit, 1214, 10527 ; *sa vie scienceuse*, sa vie livrée à l'étude, 31757. — Lisez *sciencheus* p. *scientius*, II, 187 (p. 590).

Sies, six, 14634, 23205, 31084. — Bien que mêlée à des rimes en *iès* (*pilhiès*, *rongiès*, et sembl.), cette forme *sies* n'en doit pas moins être lue *sis* (de même *diez* = dis = dix, 38691); l'auteur donnait à la finale *iès*, comme les Wallons encore, la valeur *is*.

*Sieue, 4623 : En la vilhe de Treit qui fut *sieue* franche. — Selon B. une faute pour *sieurie*, seigneurie, domaine; nullement : c'est une simple faute de lecture p. *siene* (3 syll.) = sienne.

Sigleir, aller à la voile, puis aller en général, 16856 : Atant trait Durendal, vers Joan vat *siglant*. — Cp. *silher*.

Siglaton, nom d'un vêtement, 17177; bannière, 32658 : destour les siglatons (à bannières déployées); aussi *singlaton* 17619.

Signifianche (*par teil*), à telles enseignes, de telle façon, 5262 : Roi Attila ferit *par teil s.* Que le hyalme trenchat.

Signorier, maitriser, II, 7379 : l'une l'autre *signorie*.

Silenche (*sor*), sans bruit, sans qu'on en sût rien, II, 8018 : Et si dist la sequenche Que monsangnor Jehan de Chalon *sor silenche*... Si fut mors à Puchey.

Silher, siller, d'ord. cheminer en mer, puis cheminer ou aller en général, 1839 : [Le sanglier] Al fuïr est torneis, la voie forment *silhe*. — *La voie* n'est pas un complément direct, mais un adverbial exprimant l'espace où le mouvement s'opère. Je tiens *silher* et *sigler* pour deux variétés du même mot, voy. mon Dict.

Silvieste, sauvage, contraire, 1746 : Celle incarnation ne nous fut pais *silvieste*.

Simulation (*sens*), cheville d'affirmation, sans fiction, 3120.

Sinoble, sinople, terme de blason méconnu par l'éditeur, 7211 : l'escut d'oir à trois fulhes de chayne De *si noble* lusans. Lisez *sinoble*.

Sine (*faire*), II, 5925 : en la citeit cascuns crie et *fait sine* Pour defaulte d'evesque. — Quid? faire signe = gesticuler, se démener?

Sit, graphie et prononciation wallonnes de *siet* (est situé), 13263 : qui leis sain Pire *sit* (rimant avec *dit*, *delit*, etc.)

Sochant, 33046 : Car des aultres (femmes) y oit qui les vont reprovant (qui leur font comprendre) Que par tant qu'elles vont sifaitement *sochant* Les fornicatresses et de priestes songnant (concubines), sont elles (ces dernières) teilement en leur pechiet tenant. — La remontrance porte sur l'accueil que faisaient d'honnêtes

femmes de Liége aux invitations qui leur étaient adressées par les concubines des prêtres, lesquelles, par là, persistaient d'autant plus dans leur vie scandaleuse. Bormans a donc mal rencontré en proposant de lire *sachant* au sens de tiraillant, réprimandant. C'est un sens contraire qu'il faut. A cet effet, je ne vois pas qu'il faille corriger le texte ; nous avons affaire au verbe *sochier* = *soucier* = *solliciter* (forme savante de *soucier*), dans son acception de requérir, aborder, solliciter l'amitié de quelqu'un. Il est vrai que *sochier* a trois syllabes (il faudrait donc *sochi-ant*), mais notre texte se met souvent au-dessus de ce scrupule. *Sochier* bissyllabique fait conséquemment *sochant*. — Un autre moyen, préférable peut-être, pour expliquer *sochant*, est fourni par le verbe bas-latin *sociare*, socium sibi adjungere, s'associer à, fréquenter (cp. a. fr. *sochon*, compagnon). Ce sens est précisément celui qui s'impose, mais l'irrégularité quant à la négligence de la syllabe *i* de *soc-i-are* se reproduit comme dans l'autre explication.

Sodeir = *souder*, lat. *solidare*, confirmer, 28519 : car li œvre (le fait) est *sodée* Par ces propres parolles.

Sodoiant, adj.. terme de déshonneur, 6446 (aus paiiens *s.*), 9072 (li mavais *s.*), 37550 (Lothair le *s.*). — De *souduire*, séduire ; donc propr. séducteur, diabolique. Au v. II, 4644, on rencontre *soduant*. Voy. Gachet, v° *souduiant*.

*Sodure, II, 1724 : Il tient le bran d'acier tout parmi la *sodure*. — Faute évidente, mais qui n'a pas frappé l'éditeur, p. *hodure*.

Soffaiteus, II, 825 : Puis eslevat uns vens qui tant fut *s.* Qui (= que) faisoit le pousier voleir jusque[s] à tens. — B. y reconnaît *souffraiteus* avec le sens « qui produit la souffrance », comme si cet adjectif *souffraiteus* avait rien à faire avec *souffrir*. C'est, à mon avis, une formation due au caprice de l'auteur, et fondée sur *souffler* pour le fond, et sur *sofraiteus* pour la forme.

Soffranche, tolérance, II, 10275 : ce fut le Dieu ottrois Et sa pure *soffranche*.

Soffraiteus, *soffreteus*, *suffreteus*, propr. disetteux (de *soffraite*, disette), d'où se dégagent les acceptions suivantes : qui est dans la peine, malheureux, 1239 : Car nuls de bin aprendre ne serat *s.*; II, 5462 : Bin furent m^m hommes Condresis *suffreteux* ; — misérable (au moral), II, 4577 : nostre evesque, qui tant est *s.* En pechiés de son corps ; — avare de son temps ou de sa peine, qui s'épargne, dans la loc. *sans estre s.*, sans s'épargner, diligemment, 3678, 17850 ; — avide, désireux, 14588 : Radus, qui tant est *soffretoux* De moi deshonoreir ; 37764 : De la vie Gondras sont toutes *souffraiteuses*.

SOGLOT, SUGLOT, atteinte, coup (au propre et au moral), 1703 : dont Dieu ot grant coros Qu'Adam metit en paine, ù rechut mains *soglos*, mainte angesse et travellie; 2776 : Car del boins rois Tremus dobte mult les *s.* Et les colée dure; 16507 : [La tour] Est tant forte et tant ferme, qu'il (l. *que*) ne dobte *suglos* D'engien, de mangoneal, d'assalt ne de piquos. — Cette application du mot *soglot*, bien connu au sens de *sanglot*, est curieuse; la série des sens serait-elle : « sanglot, puis chose qui fait sangloter, affliction, coup au moral, coup au physique »? — Le sens ordinaire se voit 35162: et puis font mains *soglos* En plorant à oux seche; 36672 : Dolosant s'en alat en faisant mains *soglos*; 17747 : Sicom parmi un preit s'en vat à grant *soglos*.

SOI, subst., soie, 27736 : che est un drap de *soy*; ailleurs *soie*, 18936 : Et at troveit les sas (sacs), qui ne sont pas de *soie*.

SOIE, pronom, souvent pour le besoin de la mesure ou de la rime = *soi*, 998 : si at preus cuer en *soie*; II, 6519 : Quant ne *soie* defendent d'estre perpetueis Serf.

SOILE, 19535 : xx homme ont encontreit en la *soile* ramée; 20962 : Mains tout ensi que Charles ly rois astoit songnoux Del ymage esgardeir,... Soy desfist (s'évanouit) par ly *soile* l'ymage gracioux. — B. explique le mot dans le premier cas, par : dans le terrain boisé; dans le second, par : « l'ébranlement du sol ». Mais *soile* ne peut représenter lat. *solum*; notre mot signifie encore actuellement en picard et en namurois *seigle*, d'où : champ de seigle et champ en général.

*SOILHE, 4843 : Droit à *soilhe* abscon. — Lisez, comme l'impose la mesure, *soleth* (au coucher du soleil).

SOIR, bonne forme wallonne p. *sort*, 31197 : Les dois eslus evesques ont mis trestout en *soir* (ont tout remis à la décision du sort). — Bormans se trompe en songeant à *supra* et en imaginant le sens : « ont tout mis *en sus* (pour réussir) ».

SOIR = *sor*, roussâtre, 652 : blons, blans, gris, roge et *soir*.

SOIS = *seul* + *s*, 20847, 23233 : Si entrat dans sa celle ù s'enfermat tous *sois*.

SOLACHE, forme fém. de *solas*, soulagement, plaisir, 32746 : les gardes de *s.* (les gardes excellents, faisant plaisir à voir?). — On sait que, contre l'apparence, *solas*, *solache* est = lat. *solatium*, mais *soulager* = lat. *subleviare*.

SOLASSOUR, adj., réjouissant, récréatif, 8542 : Or commenche canchon por estre repeüs De *solassour* mateire.

Soldée, prix dû, 29220 : Si decrostent (dépouillent de ses ornements) leur fietre pour paiier la *soldée*.

Soleir, contraction de *saoler*, *sooler*, soûler, rassasier, II, 166 (p. 590) : de la car pour *soleir* dois mastins.

Somme (*à*), = *à son*, *en son*, en haut, 36125 : Si en at les fosseis jusques *à somme* emplis.

Sommonte = *somont*, *semont*, de *somondre*, *semondre*, appeler, inviter, 21069 : bonnement l'en *sommonte* (*e* paragogique). — Subjonctif *somongne*, 9597 : Ly rois ne lassat gens à forche ne *somongne*.

Songnant, concubine, 8627 : Quant elle à Pepin fut *songnante*; 35047 : Les fornicatresses et de priestes *songnant*. — *Songnetage* [1], concubinage, 35038. — De *songner*, prendre soin; le sens premier doit avoir été servante, car le Vocabulaire de Douai traduit *focaria* (cuisinière) par *soignans*.

Songnier (*se*), se signer, 16208 : Quant Franchois l'ont veüt, *soy* prendent à *s.*; huit vers plus bas *sangnier* (au sens actif) : Si at *sangniet* son vis; enfin *sengnier*, 16811 : cascuns le sien vis *sengne*. — La mutation *en-an-on* est constante.

Sonneir, saigner, II, 9194 : Mais tant avoit *sonneit* qu'en luy n'at nul esgars De vie. — Encore aujourd'hui le wallon dit *sôner*.

Sopprendre, affliger d'une peine, 7595 : Ilh prie Dieu merchi ne le vuelhe *s.*, Quant son mandement at ensi volut offendre.

Soprès, *souprès*, à peu près, presque, 672, 4306, 7172, 36647 : tuis asteis mors *souprès* (Bormans propose inutilement de lire *mors ou prés*); — quelque peu, 14492 : Mains se le fait trestout recongnissois *souprès*, Aurois tu accordanche (je n'entrevois pas comment Borgnet aurait pu justifier son explication par *soupris*, vaincu); 18139 : lettres, que donreis ... A Charlon, dont serat bin adouchis *souprès*.

Sor, préfixe, est appliqué parfois au lieu de *sou* = lat. *sub*, ainsi *sorjour* (séjour) 6, *sorjourneir* 1185 (lat. subdiurnare), cependant *sojour* 5034; — *sorcours* (*secours* lat. *succursus*) 20, cependant *socour* 5030.

[1] N'y aurait-il pas ici négligence du signe de l'*n* au-dessus de l'*e*, ainsi que dans *sanglelé*, *sangleteus*? La langue de la Geste est plutôt encline à insérer *n* qu'à le supprimer (cp. *renfus*, *singlaton*, *visenteir*, etc.)

Sorbilhe, 1820 : Car ons aloit altour tout par desons *Sorbilhe* Où fut puis Treit fondée. — Si, comme il est probable (l'éditeur ne sait à quelle localité l'appliquer), *sorbilhe* n'est pas un nom propre, *par desous sorbilhe* ne signifierait-il pas « sous des bois de *sorbiers* »?

* Sorbrin, quid? 37747 : L'empereür Henry et Lothair le *sorbrins*. — Bormans annote : « l'orgueilleux »? Cette interprétation, fondée, je suppose, sur *super*, élément de *superbus*, me semble par trop aventureuse; pourquoi pas tout simplement « le cousin » (*sobrinus*)? Lothaire était une créature de l'empereur. — Quoi qu'il en soit, le groupe *rbr* étant contraire au caractère de la langue de la Geste, je propose de corriger *sobrins*.

Sorceresse, sorcière, 10185.

* Sorchient, 9168 : Dolamment ly at dit tenant le chief *sorchient*. — « *Sorchient*, c'est *soucieux*, dit l'éditeur; en effet, c'en est la valeur, mais associer les deux mots au point de vue littéral, ce serait se jouer de la science. Lisez *sor chient* (en deux mots), ou plutôt, selon l'exigence de la rime, *sor chint*, « sur la ceinture, sur la poitrine »; *tenant le chief s. ch.* est équivalent à *chief enclin*, la tête penchée.

* Sorclins, 28233 : Mains à Sain Tron sourdit tantoist i lait *sorclins*. — Cela n'a pas de sens; lisez *sordins*, mot qui signifie proprement source, puis au fig. une chose qui surgit, un événement. Je l'ai rencontré encore 9500 (il s'agit des liaisons coupables entre Pepin et Alpaïs) : che fut une grant *sordains* (B. pense à *sordities*, ordure, scandale); 8993 : [Des propos injurieux sur le compte du roi circulaient dans Paris, tant] Qu'al roy vint li *sourdains* (ce fait désagréable) de la droite fontaine (de source directe).

Sordain, -*in*, chose qui *sourd*, qui se produit, événement, incident; cp. le terme analogue *sorvenue*; voy. les exemples sous *sorclins*.

Sordelhier, forme dimin. de *sordre*, sourdre, 1717 : Chi vint le temps de grasce où trestos bin *sordelhe* (prend sa source). — Je ne comprends pas le verbe dans les deux cas suivants : 1. 6149 : Le chief ly at copeit, sus l'ierbe le *sordelhe*; 2. 14719 : Ilh at brisiet la loy, justiche en ly *soidelhe*. Ce mot *soidelhe* est sans doute une faute de scribe soit p. *sordelhe*, soit p. *somelhe*. Si *sordelhe*, quel sens lui donner? est *sourde* ou assourdie? B. pense à *s'ordelhe* p. *s'ordoie*, se souille. — En corrigeant *stordelhe*, dans les deux cas qui m'embarrassent, nous aurions un dérivé de *stordre*, renverser (voy. *stors*) et les deux cas s'éclairciraient.

Sordengne (*en*), en sourdine, sans bruit, 16831 : Atant s'en vont brochant ches chevals en *sordengne*.

SORELHIER, 6156 : Messens le fuient tuis, com che soient cornelhe; Theodebiers le voit, qui en l'estour *sorelhe*. — La conjecture de B., *s'orelhe*, est attentif, écoute, n'est d'aucune valeur. Je vois dans *sorelhier* la forme écourtée (cp. *saier* p. *essaier*) de *essorelhier*, forme dérivative de *essorer*, prendre son essor, s'élancer.

SORINE, voy. *surine*.

SORLACHIER (*se*), se délecter, mauvaise forme p. *solachier* (cp. *sorjour*, p. *sojour*, et sembl.), 7176 : A devoreir paiiens durement se *sorlache*.

*SORLE, 14449 : Et Radus le (le cheval) brochat vers la *sorle* ramée. — B. se voit réduit à invoquer *solarium* au sens de tribune; mais comment arriver de *solarium* à *sorle*? et que serait une tribune ramée? *Sorle* semble mal lu ou mal écrit p. *sorbe*, lat. *sorbum*, sorbier; peut-être ici « lieu planté de sorbiers » (cp. pl. h. *sorbilhe*). Toutefois, pour justifier *sorle*, on pourrait aussi invoquer un dimin. lat. *sorbula*; l'existence de *sorbille* donne quelque crédit à cette manière de voir [1].

SORPLUS (*al*), au surplus, d'ailleurs, 17285 : Et seront ses prisons escorchiés; al *s*. Ne les puit miez honir. — Le texte lie *al s.* avec ce qui précède, ce qui fausse le sens.

SORQUERRE, surprendre, attaquer, II, 3151 : le pechiet... Dont le *sorquist* ly diable. — Je trouve *sorquerant à* au sens de « s'attaquant à » dans Jean de Condé I, p. 57, 4, et Adenet, Cléomadès, 8444; mais dans Bueves de Commarchis, 2301, le verbe est, comme ici, actif.

SORT, divination, pure invention, 5732 : Tout che est veriteit, ne le teneis à *sort*. — Aussi la forme wall. *soir* (v. ce mot).

SORTENANCHE = *sostenanche*, soutien, moyens d'existence; II, 3278 : [L'évêque fonda l'église blanche], Cordeliers y mettit, cuy donat *sortenanche*.

*SORTRAIT, 5280 : Quant ly Huenx le voient, de luy se sont *sortrait*. Lisez *fortrait* (retiré). Ou *sor* = est-il *sous*? Cp. pl. h. *substraire*.

SORVENDRE, faire payer trop cher, apprécier trop haut, 36538 : Une chape y donat qu'on ne povoit *sorvendre*; 33502 (même phrase); 1525 : Tant ot de bin en luy qu'on ne le puit *sorvendre*.

SORVENANCHE, surprise, attaque, II, 228 : A Huwe est adrechiés par teile *s*. Que la targe li fent.

[1] J'ai probablement perdu ma peine dans l'explication de *sorle*. Il serait difficile de distinguer *sorle ramée* de *soile ramée* (voy. pl. h. *soile*); lisez donc, dans le passage qui nous occupe, plutôt *soile* que *sorle* ou *sorbe*.

Sorvenue, 1. comme *sorvenanche*, attaque, 33622 : Ne sont mie navreis à celle *s.*; — *faire s. à*, attaquer, fig. entreprendre, aborder, 12594 : De tout che vous lairay, tant que je *s. Feray* à la matere, qui de che fait argüe; — 2. incident, événement, affaire, 18330 : Or suy je marcheans à ceste *s.*; II, 506 : faites vo volonteit de celle *s.*; II, 6246 : Al roy de Franche mande... Que de chu le porvoiet à celle *s.* — Aussi *sorvenir*, II, 7219 : Et si bin besongnat à celi *s.* — Le sens de *sorvenue* n'est pas clair 37702 : Ses amis at mandeit Albiers sens attendue, Et s'en alat à Rains : à belle *s.* Guilheame, l'archevesque à la barbe canue, L'at dignement rechuit. Il se peut que *à belle s.* soit fautif p. *à celle s.* (« dans cette circonstance ») et doive être lié au premier hémistiche; sinon, le mot doit signifier, comme l'admet Bormans, bienvenue ou plutôt abord, accueil.

Sospir, aspiration, penser, 8663 : Si en at quatre fils, com vos oreis gehir : Hardreis et Amaris, qui sont de mals *sospir*. — Cela ne peut vouloir dire que : « qui ne *respirent* que le mal », et rappelle le *scelus anhelare* de Cicéron.

Souprès, voy. *soprès*.

Sour, suivi d'un infinitif, sous peine de, au risque de, 18741 : *Sour* estre decoleis; II, 7072 : *Sour* le corps et avoir peirde (perdre).

Sourchure, sorcellerie, 10188.

Sourdain, voy. *sordain*.

Sourdelhe, action de *sourdre* (s'élever); appliqué à un oiseau qui prend son vol, 14737 : Le chasteal de Huy at assis comme (l. *c'onne*) cornelhe N'en isteroit qu'Ogier n'en oiist le *sourdelhe* [1].

Souspès, II, 11776 : Car conspiration fera Thiry *souspès* A duc des Brabechons, qui nous est fors et fes. — Selon Bormans : « Thiry qui est suspect »; cela est douteux ; en tous cas *à duc de Br.* est complément de *ferat consp.* (*à* = avec le). Je pense qu'il faut lire *sous près* = sous peu, d'autant plus que *suspectus*, même pour notre auteur, doit faire *souspit* ou *souspeit*.

Soustenanche (*de*), solide, 31819 (il s'agit d'une église) : Pour visenteir le lieu qui est *de s.*; solidement, 35390 : Et le chasteal d'Uffey refist *de s.* — *Soustenanche* paraît également impliquer une idée de solidité en affectant l'acception de « mesure de

[1] Vu l'analogie de sens entre le verbe *sorelhier*, prendre son essor (voy. pl. h.), et notre subst. *sourdelhe*, on se demande s'il faut insérer un *d* dans le premier ou le supprimer dans le second. Ou la rencontre des sens est-elle fortuite?

précaution sauvegardant la valeur d'un acte », v. 37630 : li pape, à sa plaisanche At escrips aultres bulles de teile *s.*, Rains at mis pour Colongne, n'i at aultre muanche. — Cependant, je ne désapprouve pas absolument le sens « prétention » admis par Bormans.

Sout, parfait de *soloir*, avoir coutume, 3334 : la mer i *sout* bruir. — Le présent est *seut*.

Sovenanche, gratitude, reconnaissance, 8140 : Plens fut de cariteis et de grant *s.* — *Avoir en s.* = *penser de*, avoir soin, 28087 : chis l'ot en *s.* Et si le governat tant qu'il (son pupille) ot la puissanche De governeir sa terre.

Sovenable, reconnaissant, 33242, 37305.

Sovineir, renverser ; dér. de *sovin* (dos par terre); 11867 : Charle diestre et seneistre feroit par teil ravine Que cascun li fait plache et arir(e) *se sovine*; 30331 : Et puis dois altre aprés à la terre *sovine*.

Spatant 3916 (l. *espatant* p. *et spatant*), voy. *espateir*.

Stache = *estache*, pilier, II, 108 (p. 585) : Des loiiens où Jhesu... Fu loiiés à la *stache*.

Stadie, stade, 814 : Elle tenoit de tour de *stadiies* ıı^c^.

Stalofrel, monnaie liégeoise, II, 8560 : Que Huiois paiassent en argent et en oir Jusque vı^m^ libres de ces *stalofreaz* noir. — Cette monnaie fut frappée à Huy par l'évêque de Liége Hugues de Châlons ; voy. le texte en prose, V, p. 329, où il est dit que 2 stalofrais valaient 1 *liégeois* et 12 un gros (= 6 liégeois). Quelle est l'origine de la dénomination ?

Stanche, 33393 : Une maison d'evesque fist à Tongre *sus stanche*. — Quid ? Cela peut signifier litt. sur *estanche* (ancien mot = *estançon*, *étançon*, wall. *stanson*), d'où l'idée « solidement ». Bormans veut lire *fist sustanche* et traduit « donna l'existence ». Il peut être dans le vrai.

Stanchier (fr. *étancher*), s'arrêter, cesser, II, 12171 (il s'agit d'un évêque mourant) : Et laissat le parleir, toute sa vertu *stanche* (toutes ses forces s'épuisent).

Stasse, 21439 (à propos de la bière d'Amercuer) : C'est la miedre cervoise de nostre region Quant est *stasse* et rassize. — Le mot est expliqué par celui qui le suit, mais la forme est insolite et suspecte (je ne trouve pas de mot *statius* dans la latinité classique ou postérieure). Ne faut-il donc pas lire *stanse* ou *stance*, adj. fém. = « qui a cessé de couler, qui est reposée » ?

STAT, est, voy. *estat*.

STATURE, 7334 : Robers chanchelat fort, qui muat sa *st.* — Le sens parait être « figure ». Ou faut-il traduire (*qui* étant = que, et *stature* = lieu où l'on se tient) : qu'il changea de place? — Ailleurs, qualité, état, 9408 : [Il rapporta] Qu'il at siege à Tuwin de mult noble *stature*.

STELEIT, pourvu d'une étoile, II, 6315 : un moreals (cheval noir) *Steleit* enmy le front.

STENDRE, étendre, 7595 : à terre se vat *st.*; 17342 : Et Rollant soy girat *stendus*; 36880 : Et quant che voit Lambert, si est en crois *stendus* Devant le grant alteit.

STEPEIR, arracher, dans le passage en prose inséré entre les vv. II, 10927 et 10928 (2[e] col. de la p. 674) : et ont *steppeis* et ars les arbes. — J'ai inséré aussi ce mot (d'après deux passages des Coutumes de Liége) dans le Gloss. de l'ancien wallon à la suite du Dict. de Grandgagnage, II, 641 ; il répond à l'a. fr. *estreper* = lat. *exstirpare*; chute de *l'r*.

STESANT, situé, placé, 2489 : [Ces trois villes] encor sont là *st.*; 11347 : Une sael les donnat, où ons fut figurans L'image S. Lambert mult noblement *st.*; 22942, 31987, 34175, 35036. — Aussi l'imparfait *stesoit*, se tenait, 22439 : car adès soy *stesoit* Par dedens son palais, II, 11729 : et sus le dos *stesoit* contremons. — Les éditeurs s'abstenant de toute observation à propos de ce verbe *steseir*, j'en concluais qu'il devait être répandu dans le monde wallon; il n'en est rien pourtant, je n'en ai rencontré nulle part une mention avant mon article dans Grandgagnage, Dict. II, 640. Le sens ne fait pas doute, mais comment expliquer la forme? Il est difficile de le rattacher à *esteir* (stare). La forme *stensant* (Grandgagnage, II, 606, v° hare) fait penser à un type lat. *extensare* (s'étendre). Cp. la valeur de *étendre* = être situé, 4825 : Puis retornat à Mès qu'en Loheraine *extente* (= *extent*)[1].

*STIET, II, 94 (p. 589) : si que j'ai *stiet* traitiet (comme j'ai été traitant). — Évidemment une faute p. *steit* = *esteit*.

*STISSANT, II, 2002 : Eustause de Hersta y fut souvent *stissant*. — Lisez *stichant*, de *stichier*, fr. *estechier*, donner des coups de pointe, combattre.

STOMBLE, bâton, 7543 : Sor son *st.* s'apoic; 7584 : Ne plus (= pas plus) que mon *stomble* ne puet en ly reprendre Rachine ne verdeur. — En wallon, *stomb* signifie l'aiguil-

[1] On pourrait, à la rigueur, rapporter notre mot à *status* par l'intermédiaire d'un verbe barbare *statiare*; cp. *quietus*, *quietiare*, fr. *quoisier*. La forme *stensant* serait alors la nasalisation de *stesant*.

lon ou la gaule pour piquer les bœufs. Grandgagnage, II, 404, le rattache à la famille de l'all. *stumpf* (obtus), *stupfen* (piquer, pousser). Pour moi, c'est le lat. *stimulus*, devenu *stemble*, d'où *stomble*; formation correcte.

Stopeir, *estopeir*, obstruer (un chemin de pierres), II, 8684, 8686. — *Destopeir* la voie, débarrasser des obstacles, quelques lignes plus loin (dans le passage en prose).

Stren, estren, = *estrain*, paille, 7796, 7812.

Stors, 21769 : Che est Jehan des Preis qui voit comment remors Sont Liegois de Rollo qui en at IIe *stors*. — Selon B., *renversé*, du verbe wallon *storer*, employé dans ce sens, dit-il. Grandgagnage ni Forir ne connaissent ce verbe *storer* et d'ailleurs il ne pourrait donner un part. *stors*. Cette forme de participe ne s'accorde qu'avec un infinitif *estordre*, et, en effet, nous rencontrons ce verbe avec le sens de renverser 13056 : mort à terre l'*estort*.

Stoneir = *estoneir*, étourdir, 6431 : Gobert a si ferut que trestout l'at *stoneit*.

Strendre, fr. *étreindre*, lat. *stringere*; 1. serrer, 23048 : mais la porte vout *str.*, Si c'on n'y puit entreir; 2. être enserré, 7681 : où avoit des gens tant Que l'engliese en astoit de tout costeit *straindant*; 3. tirer, dégalner (lat. *stringere* ensem), 2580 : IIII *strent* le brans d'achire.

Stroit, étroit, 7971 : de *stroite* region (d'un petit pays).

Strier, étrier, II, 2008 : Et mist le piet en *strier*.

Strupeit, lié, serré, II, 12892 : De ses II piés fut fors *strupeis*. — Du lat. *struppus*, bandeau, courroie, d'où aussi fr. mod. *étroper*. — Bormans pense à *estropié*.

Stut = *estut*, parf. de *estovoir*, falloir, 10603; *estuit*, 11637; prés. *stuet* 8651, 11453 (l. *stuet* p. *stut*).

Stut = *estut*, parf. de *esteir*, rester, II, 9127 : Et ensi *stut* li fais en teile disjoincture. — Je ne comprends pas pourquoi Bormans veut corriger *stat*; le parf. *stut* est très correct.

Suaire, truie, 31068 : Une troie, c'on nomme en Franche une *suaire*. — Moy. lat. *suaria*, de l'adj. *suarius* (de *sus*, porc) [1].

[1] *Suaire* = porc se dit, ou s'est dit, peut-être dans quelque contrée française, mais il est plus probable que l'auteur imite ici servilement le mot latin *suaria*.

Subnom, surnom (*sub* substitué à *sur*; le contraire est plus fréquent), 36311 : Godefroit, li baron, Qui en Bulhon fut neis, s'en portat le *subnom*.

Subsit, aide, secours, 4533 : [Servais fut ainsi nommé] que *subsit* Feroit à nostre loy; — troupe auxiliaire, 24986 : Des prinches que l'evesque ot en celi *s.*; — richesse, ressources, 11432 : Le terre de Gadlach, qui avoit grant *subsit*.

Substanche, sustanche, 1. état, situation, 9056 : xx [et] v ans après regnat en grant *s.*; 14828 : Où est la soustenanche Qui vous garandiroit contre la grant *s.* Doelin de Maienche? 15149 : Si faisoit Olivier, qui fut de grant *s.*; II, 1471 : Douchement regardat de sa gens la *s.*; — 2. haute position, 30123 : v^e^ chevaliers de sane et de *s.*; — 3. état, par rapport à l'autorité dont on dépend, 31813 : tuis li menestreis qui sont de la *s.* De Liege; II, 10966 : Ils manechent l'evesque et cheaus de sa *s.*; — 4. considération, autorité, 4618 : La court imperial qui est de grant *s.* Ne vat il frequenteir; — 5. avoir, domaine, 3087 : A sa filhe Emeline donat... La ducheit de Lotringe, qui fu de sa *s.* (domaine); II, 848 : toute la conteit de Henaut... Qui à Ferant partient — ch'astoit de sa *s.* — Obligat à l'eglise; — 6. qualité, manière, 7112 : Une grant cop li donat, qui fut de teil *s.* Que le chief li embroingne; 8127 : Boins, douls et favorables (secourable)... fut li glorieus homs, plens de bonne *s.*, II, 11170 : Il avoit contrefait, par son oltrequidanche, Le sael (l. *sail*) le roy Philippe par alcune *s.*; — 7. bon état, solidité, 30912 : Or fut (la paix) ferme et estable et de plus grant *s.*; 36734 : Abbie ne moustier ne laissat en *s.* (sur pied) A Blise ne à Louz; 25220 : Car de LX^m^ qu'ilh ot à sa plaisanche, Quant ilh vint devant Huy..., N'en ot mie xx^m^ qui soient en *s.*; — 8. terme collectif, personnes, 15655 : Et at mandeit de Huy la plus noble *s.* — Quid II, 234? Assennant si Guilhem... Que ses armes desront et toute sa *sustance*. La personne opposée à l'armure?

Substraire ou *subtraire* (*se*), échapper, empêcher, II, 3685 : ne *se* puelent *s.* Qu'en la vilhe n'en soit entreit XIe paire; se retirer, 22333. — Sens neutre, cesser, 6135 (il s'agit de la peste) : Al derein *subtrahit* par le Jhesu consens.

Subtilier, user de subtilité, méditer, II, 3358 : mais anchois *subtilie* Coment porat destruire nostre terre saintie; II, 3694 : quant li fais fut ensi *subtiliés* Par Henry de Dynant.

* Suentage, 3881 : Puis at ocis Pynars qui fut de *s.* — B. hésite entre la supposition d'un nom géographique de cette forme et la correction *serventage*. L'omission du sigle représentant *er* après *s* rend cette correction plausible; cependant, on peut admettre aussi l'omission d'un *gn*, ce qui ferait *sugnetage* = *songnetage* (33058), concubinage; *estre de s.* serait = être bâtard.

* SUERIIEN, 336 : Amadouins brochat le cheval *s.* — Prob. fautif pour *suriien*, syrien.

SUEIT (c'est ainsi que la rime oblige de lire p. *suet*), adv., doucement, sans effort, sans peine, 6427 : mors l'abat tout *sueit.* — Variation de *suef, souef* (lat. *suavis*). B. songe à *sovet* = *sovin*! Cp. 33866 : Puis sont mis à le voie bellement et *sueis.*

SUFFIIER, voy. l'art. suivant.

SUFFIRE, plaire, être agréable, 1530 : Là fut fait senateur, qui bin li doit *s.* — Aussi *suffiier*, 10339 : Bien li doit *suffiier* tot che que vous suffist; 32336 : Se (= si) vous doit *suffiier* (ici au sens ord. de *suffire*)... Que je die le grous. — Parf. *suffiat* 38941.

SUFFISANT; l'ancienne langue attachait à cet adjectif l'idée de perfection, de distinction, de considération, d'autorité; 1308 (la ducheit *suffisante*), 3024 (les mos si *suffisans*), 3043 : mult sont en grant paour Tos li plus *suffisans* (les plus haut placés). — A cette valeur répond celle de *suffisanche*; 23203 : Et li evesque jure de Dieu la *s.* (majesté); II, 5177 : sour l'an de *s.* (en l'an de gloire) 1276. — Terme collectif, les nobles, les notables; 30122 : En Hesbain assemblat la flour de *suffisanche.*

SUFFRAITEUS, II, 7868, voy. *soffraiteus.*

SUGLOS, voy. *soglot.*

SUPEREOUR, suprême, appliqué à Dieu 3029; au sens de maître, 6022 : A lui sont tous rendus, s'en fut *supereour.*

SUPPEDITEIR, soumettre, 233 : Et trestoute Germaine vont (l. *vout*) il *s.*; II, 9011 : Ils vorent malement le capitle exilher Et tout *s.*, que (l. *qui*) si les volt aidier. — Bormans se trompe en traduisant par « fournir, subvenir aux besoins ». Voy. mon Gloss. de Froissart.

SUPPLANTEIR, déposséder, dépouiller, 34973 : car trop est de bien *supplantée.*

SURINE, 18782 : Tout parmi la citeit s'en vat à grant *s.* — Quid? Selon B. il faut lire *surdine.* Au v. 20343 on trouve *sorine* : Pris i fut et vendus par trahison *sorine.* Ici aussi B. propose *sordine.* Je n'ose ni approuver ni rejeter cette conjecture; l'omission d'une lettre est toujours possible, mais il est surprenant qu'elle se présente deux fois dans le même mot.

Sus, adv., supérieurement bien? 4597 : Fut de Deu en dormant si plainement instrus Que l'endemain parlat no lenge (langue) trestot *sus*. — *Sus pourter*, rapporter (un fief), II, 9458 : Li faus dus de Braibant... A l'evesque s'en vat, se li fut *sus pourtant* Le fief qu'il tient de li, puis le vat deffiant. — Le passage correspondant de la prose (VI, p. 120) donne *reportant*. — Loc. *ne sus ne jus*, litt. ni du haut, ni du bas, d'où : en aucune manière, 4594, 29736; — *et sus et jus*, de tous côtés, 31108; en tous sens, II, 11108 : Là ot mult de parolles dites *et sus et jus*.

Susciteir, tirer son origine, naître, 25489 : Chis Arnuls dont je di de grant sanc *suscitat*.

Suspechon, soupçon; *sens s.*, cheville d'affirmation, 38434; envie? 37934 : Pour l'evesque murdrir par male *s*. — Forme nasalisée *suspenchon*, II, 10889.

Suspens *de*, privé, 18570 : Illi sont tuis affameis, tantoist seront *suspens* De forche; II, 9892 : Là fut mains damoiseals de sa vie *suspens*.

T

***Tache**, II, 1624 : et quant perchoit la *tache* Sangnour Aruar d'Yves. — Lisez *cache* (chasse).

Tain, écriture adaptée à la rime de *temps* (pron. *tin*), 10205 : puis retourne *partain*. L'éditeur se trompe en identifiant *partain* avec *partant* ou *atant* = alors (*partant* d'ailleurs ne signifie jamais alors); lisez *par tain* = *par temps*, bientôt.

Talée, 1916 : En la tente Jehan celle *talée* entrat. — Selon B. le *talia* de Du Cange (contingent de troupes); c'est possible; du moins je ne trouve pas d'autre explication, il s'agit en effet d'un détachement d'hommes.

Talhe, loc. *de t. et de pointure*, d'estoc et de taille, 9361; aussi *de t.* tout court (« au tranchant de l'épée »), 12940 : Ses trois freres o luy qui ne sont pais bistalhe; Lambiert de Chaynées firent (frappent) tos III *de talhe*; — *prendre talhe à*, frapper d'impôt, mettre à la taille, 29115 : Godefrois... Prist *t.* à tos ses hommes, valhans et miserable.

***Talhe**, verbe, 9119 : De che rins ne vous *talhe*. — La traduction de l'éditeur « cela ne vous concerne pas » est singulièrement forcée; il faut lire *calhe* (subj. prés. de *caloir*); donc « que cela ne vous chaille », ne vous en souciez pas!

Thalieus, taillable, soumis à la *taille*, II, 7848.

*Talieuse, 8344 : Sains Remacle enamat et fut si *talieuse* (le fém. est un effet de la rime) D'estre à Stavlot reclus. — B. a raison de traduire par « désireux », mais grant tort de dériver cet adjectif de *talent*, désir; il faut lire *calieuse*, ardent, désireux; voy. pl. h. *chalieus*.

Tamains = *tant maint*, tant. Mot d'un très fréquent usage et que Bormans veut sans raison transformer en *jà mains* au v. II, 9042 : Ont fais ly une sor l'autre adont *tamains* anois.

Tanstat, II, 12037 : Primier vous fay savoir qu'en arbitrant *tanstat* A consellh nostre evesque, coment il leur plairat Que ... — Bormans est en droit de proposer *taustat*, tâta, sonda; la forme *tauster* est parfaitement normale et d'ailleurs usuelle; cependant *tanster* (forme nasalisée de *taster*) n'est pas absolument rejetable.

Tapin, subst., 18145 : Atant sont departis li doloreux *tapin*. — B. met en note : « Silencieux, hommes qui complotent? » Il peut avoir rencontré juste; cependant, à cause du vers suivant : « Qui tuis sont atourneis ensi com pelerin », le sens « déguisé » conviendrait davantage; *tapin* s'applique particulièrement à *pelerin*.

Tas ou tasse (*à*), en grande quantité, 1165 : De pires precieuses y avoit *à grant tasse*; 23896 : cascon oit rente *à tasse*; — *ferir à tas* ou *tasse*, frapper dru, 4016 : N'y at cheluy n'y fiert oniement (= d'une suite) *à tas*, 6293 : leurs barons y firent à grans *tas*; — aussi *tache*, II, 1633 (où contrairement à la rime on a imprimé *tas*): Li vinrent dessus luy trestous ferans *à tache*. — Revenant sur l'opinion que j'ai exprimée dans mon Gloss. de Froissart touchant l'origine de l'expression *frapper à tas*, je pense maintenant qu'elle se dégage naturellement de *à tas* = en masse.

Tasses, subst., tasseaux, pièces d'ornement, 38595 : Al piet et al chief (du fiertre) oit grant *tasses* appendables, Qui sont d'argent doréez. — Le fém. *doreez* m'empêche de lire *tassés* (tassets); j'ai peut-être tort de m'y arrêter.

Tatangnier, pr. donner des *tatins* (coups), puis harceler, inquiéter, 18979 : C'est li palmiers Basins, qui ot fait tant d'esgangne A Johan de Lanchon et sovens le *tatangne*. — Voy. *tatin*.

Tatin, coup, 348 : Et puis at trait l'espée qui donne grant *tatins*; II, 153 (p. 390) : Eustanse de Hersta y donne teils *tatins*. — Mot fréquent dans Baud. de Sebourg; prob. le subst. verbal de *tataingnier*, *tatanguier* (v. pl. h.), qui parait indépendant de *taster* au sens de frapper, cp. Bastart de Buillon, 737 : C'est Richars de Caumont qu'ensi vous vat *tastant*. — Aussi *taton*, 2376 : le conte apertement Li donne un teil *taton* que le hyalme li fent.

TATON, voy. *tatin.*

TATURIN, massage? 22843 : Le noble evesque Eracle, qui ne puit par engins, Par art ne par scienche de maistre phisichins, Nul remeide trouveir, ne par nul *taturins.* — De *tasturer* (tâter)? La chute de l'*s* en fait douter.

TEISTRIE (*de*) = *de tiestée* (v. pl. b.), par un coup de tête, capricieusement, II, 8630 : trop est oltrequidant Et si fait *de teistrie* tout che qu'il vat faisant. — Répond à fr. *têterie.*

TEMOIE, licence de rime p. *temoit* = *tomoit,* tombait, II, 7198 : car tant ploive temoie.

TEMPESTEIR, v. actif, détruire par violence, 27366 : Chis (il s'agit du grand pont) fut tot *tempesteit,* dont Ligois ont tristour; II, 4519 : si alont *tempesteir* Arbres jusques en terre.

TEMPIER, TEMPIRE = *tempeste,* destruction, 4896 : li peire droiturire At propre (lui-même) de sa boche jugiet d'estre en *tempire* Tongre, Mes, Cologne et Trieve en la rivire; II, 3380 : Le chastel Gallerant tout a mis à *tenpier.*

TEMPORALS (*dedens ses*), 1964 : [Ce roi Trectelus] fist de Treit la vilhe *dedans ses t.* — D'après B., « de son vivant, pendant son temps ». Cela ne veut-il pas plutôt dire : il fit de Treit le chef-lieu « dans ses domaines » ? — Bien que strictement *tempo-riliteit* ou *temporals* s'applique au pouvoir temporel d'un prince ecclésiastique (cp. 38328), ce mot peut affecter aussi le sens général de pouvoir, territoire, domaine; ainsi 1998 : En *temporaliteit* de tant sa terre afolle, Mains encor en at tant...

TEMPRANCHE, trempe, II, 232 : et Huwe grant soffranche Li faisoit de l'espée à mult dure *t.* — Aussi *temprison,* II, 4107 : Il a trait (je corrige, pour satisfaire à la mesure, *traite*) l'espée de noble *temprison.*

TENCHE, lutte, débat, 9238 : Là orat sains Lambier..., Tant qu'on sonat matines et cantat, *et cel tenche* Demorat tous descaus. — B. déclare affirmativement en note : *tenche* = *temps.* Je ne puis admettre cela; malgré son sans-façon en matière grammaticale, notre auteur ne torture pas les mots jusqu'à ce point. Je lis donc : *en cel* (= *cele*) *tenche,* dans cette lutte (avec Dieu), dans ce long combat spirituel. Ce mot *tenche,* lutte, se voit aussi 1673, à propos de la mort du roi Sedroc : grant doel ot et grant *t.* Par trestout le paiis; II, 1377 : armeis pour faire *t.* (pour combattre). — *Tenche* vient de *tenchier, tencer,* lutter, débattre (devenu fr. *tancer*), qui doit être distingué de *tenser,* protéger, défendre (voy. G. Paris, Romania IV, 480). Ce dernier se voit 34130, 11438 et ailleurs.

TENCHON, lutte, 2501 : Jamais tant com je vive sereis en grant *t.* — B. attribue à cette phrase le sens : Jamais de mon vivant vous n'aurez grande défense. Prenant à tort *jamais* pour un adverbe exclusivement négatif, tandis qu'il signifie proprement désormais, il écarte le sens « lutte », comme contraire à la pensée de l'auteur. Et d'ailleurs *tenchon*, protection ou défense, quoi qu'en dise Roquefort, n'existe pas. Le mot signifie toujours querelle, lutte, trouble, confusion, cp. 38898 : Entour la S. Johan comenchat grant *tenchons* De pleve et de gresilh en paiis Hesbengnons. Voy. plus haut *tenche.*

TENDANT ou *tendamment*, adv., avec effort, ardemment, vite, 18849 : qui forment vo supplie De chevalchier *tendant*; 2570 : si hommes *tendamment* Le siwent de mult près, cp. 7395, 19396; — promptement, 34547 : si morut *tendamment.*

TENEBREUR, pr. fait ténébreux, sinistre, de là : trouble, difficultés, lutte, 8225 : Ensi fut sains Remacles sens nulle *t.* Canonisiés; — action criminelle, 37313 : Il at son temps useit en mult savage errour, En vendant benefiche et aultre *t.*; — position critique, danger, II, 7608 : Quant chis d'Awans voient le tres grant *t.*, Les hialmes ont lachiés; — calamité, confusion, 29607 : Mains se mes gens avoie assembleit, aultre tour (ailleurs) Yray isnelement ù feray *tenebrour* (où je porterai le deuil, la désolation).

TENEMENT, lieu, appartement (dans un château), II, 4481 : Dame Beatrix (en deux syll.) l'oiit; de (= del, du) plus halt *tenement* Descendit à la porte. — Du Cange : *tenementum*, districtus alicujus loci.

*TENNURE, II, 11038 : Li evesque venoit bruant com tennure. — Quid? Bormans traduit par *tonnerre*, tout en observant que la rime est défectueuse (il faut un mot en *ue*). *Tenue* ne pouvant pas se substituer à *tonerre* ou *tonoire*, il faut chercher un autre mot en *ue*, désignant un objet qui fait du bruit; je propose donc *tremue*, une des anciennes formes de *trémie*; on disait encore au XVII[e] siècle *tremuie*. Lisez donc, en rectifiant aussi la mesure : *bruant come tremue.*

TENROUR, tendresse, attendrissement, 5041, 6706.

TEQUART? 5663 : Grant mescief avint là; li beaus palais sont ars Et toute la citeit par les Huens tant *tequars.* — B. dit que le mot est difficile à lire; il n'est pas sûr du *t.* Quoi qu'il en soit, il présente un excellent sens; *toquer* est le mot wallon p. mettre le feu (voy. plus loin), de là *toquart*, incendiaire ou, comme on dirait de nos jours, pétroleur. Pour la forme *tequart* (affaiblissement de l'*o* atone en *e*), cp. *temoie.*

*TERGONGNE, l. *vergongne*, voy. sous *resongne.*

TERINE, 1. terre, II, 4356 : à *terine* Trestout le plat paiis at mis (ravagé, rasé); — opposé à *marine* (= mer), ib. 4353 : car marine Si porte plus grant froit qui (= que) nefait la *t.*; — 2. territoire, domaine, 13303 : La conteit de Paris et des Preis la *t.* Lassat ilh à Johan.

TERMINE, temps, saison, II, 4351 : Por le froit et le lait (intempérie) qu'illı faisoit la *termine* (en cette saison).

TERRABLE, II, 8118 : Les barons ont mandeit delle evesqueit *terrable.* — Je traduis « du territoire de l'évêché » (inversion du génitif, dont les cas ne sont pas rares dans la Geste), ou bien, le mot étant pris pour un adjectif, qualifiant *barons,* « feudataires de l'évêché ». En tous cas je ne puis approuver B., qui traduit : de l'évêché *temporel.*

* TERRABLES, II, 4778 : puis que ses mals *terrables* Li furent pardoneis, il sierat plus grevable Ses gens c'oncque ne fut. — B. dit que le manuscrit porte *tõbles* ou *tãbles*; cela m'engage à corriger *cruables*; l'abréviation représentait sans doute *ur* ou *ru.*

TERRAINEMENT, terre, pays, II, 7358 : Ilh astoient doubteis par tot *terrainement.* — Formation baroque.

TERREUSE, territoire, pays, 4213 : Puis chevalchat avant tot parmy le *t.*; aussi *terrois*, 4485 : en paiis et *t.*; *terrour*, 3464 : Que Bulhon fut le chief des Ardenois *terrours.* Cp. fr. *terroir.* Voy. aussi *terine.*

TERROIS, TERROUR, voy. l'art. préc.

TESMAIN, 1. témoignage, 12104 (*à t. que*); 2. témoin, garant, 10219, 15132. — Modification (mutation de *ain* et *on*) de *tesmon* (13486).

TEUX, toit, 10003 : Che semble un fenestrage Qui soit dedens le *teux*; 36962, II, 824. — Ailleurs *teit* II, 7086. — *Teut* est encore le mot wallon.

TIER, tertre, montagne, 10349 : Jusques à piet de *thier* qu'ons appelle Pereux; 11455; — *par tiers et par valée*, par monts et par vaux, 32808. Aussi *tiere* (masc.) 12883 et *tietre* 31729 : *tietre* y ot et valée. — On dit encore à Liége *tier* p. montagne; d'autres formes wallonnes sont *tiene, tène, terne.* Je renvoie, pour ce qui concerne l'étymologie des mots *tertre* et *terne* à mon Dict. et à mes Gloss. des Poésies et des Chroniques de Froissart. Je trouve *tierne* alternant avec *tiertre* dans la Chronique en prose, t. V, p. 23. Voy. aussi *tirle.*

Tiestée, 1. qualité de celui qui se laisse aller à sa *tête*, qui s'échauffe, s'anime facilement, 22790 : Huyois ly ont fait fieste, qui sont de grant *t*. — Méprise complète de l'éditeur, qui interprète : « La fête attira une grande affluence de monde ». — 2. coup de tête, 30861 : L'escut d'or et l'azur at pris de grant *tiestée* (Bormans interprète moins juste : projet qu'on a en tête); — 3. animation, vivacité, 34149 : Si at dit al evesque, par mult fire *t*., Que...; 17562 (où on a imprimé *trestée*) : De grant *t*. At dit : Diable y ait part! teil jowe (jeu) pais ne m'agrée.

Tiexhe, Allemand ou Néerlandais, II, 2156 : Une Tiexhe et une Romain. — Ailleurs le dér. *Tisson*, II, 1685 : contre *Tissons* ribaus. — *Tiexhe* se ramène au flam. *dietsch*, la forme *tiois* à un type *tedensis* (p. tedescus).

Tihener, forme wall. p. *tisener*, tisonner, attiser, passage en prose (t. V, p. 677) entre les vv. 7206 et 7207. — Borgnet méconnait les lois phonétiques du wallon en songeant à *texhi*, tisser, ourdir.

Tilhe, corde, 1831 : [Richer va chasser :] Tous seuls at pris les chins et loiiés en la *tilhe*. — D'abord *tille* (le liber du tilleul), puis la corde qu'on en fait.

* **Tilhe**, 9488 : Elle en fait son plaisir..., Si qu'ilh outre son greit n'ose ploiier le *tilhe*. — Voici l'explication de B. : « Il doit s'agir d'un jeu, le *tellemen* peut-être, dont il est question dans Du Cange v° *telhonus* ». C'est là de l'érudition dépensée en pure perte; ici, comme en tant d'autres cas, mettez un c pour un *t*; *ploier le cil*, c'est bouger de l'œil.

Tympolle, 8278 : [Il y avait alors en Ardenne de nombreuses idoles et images] Et d'altres symulacres en fourme de *tympolle*. — *Tympan*, dit B.,; c'est probable.

Tinve, parf. défini de *tenir*, = lat. *tenuit*, 5115, 6939, 7078. — Cette forme, passée sous silence par Burguy et Diez, est très intéressante; elle a son analogue dans *vinve* (vint), que j'ai rencontré 7098, 7692, II, 53 (p. 584), mais je dois remarquer que, au premier cas et au troisième, la mesure favorise *vint*, et qu'au deuxième, *soy vinve* me semble devoir être changé en *soy tinve*. Mais, si dans notre texte *vinve* doit être changé, l'emploi de cette forme prouve qu'elle était familière au scribe. D'ailleurs elle est bien constatée; Suchier (dans la Zeitschrift de Gröber, II, p. 260) cite la Chron. de Jean de Stavelot, p. 251 et ajoute qu'elle est encore usuelle dans le dialecte de Malmedy; voy. les textes wallons de l'Enfant prodigue, publiés par la Société de Liége, où l'on trouve, sous la rubrique de cette localité, v. 14 *sorvinve*, v. 20 et 25 *revinve*, *r'vinve*. *Tinvet* se voit plusieurs fois aussi dans les Dialogues de Grégoire (éd. par Förster), 335, 26; 336. 8 (voy. là-dessus la note de l'éditeur p. 379, ad 364. 4). Je rappelle aussi notre forme *pove* = potuit (voy. pl. h.).

Tir, origine, extraction, 3673 : Encordont à ce temps faisoient à cremir Li esquevins de Liege, car astoient de grant *tir* (vers trop long); II, 6192 : Li sires de Momalle, chevaliers de grant *thir*. — C'est le wallon *tire*, espèce, sorte, race, que Grandgagnage, sans rejeter absolument l'étymologie *tirer*, identifie, comme Diez (p. 687), avec a. fr. *tiere*, prov. *tieira* (rang, suite), lequel vient, selon Diez, de l'anglo-saxon *tier*, rang, ordre.

Thir, tiers, 2173 (le secont et le *tire*), fém. *tirche*, 4874 (à la *tirche* nuitie).

Tirle, 22333 : Saint Servais de (= du) *tirle* se volt errant subtraire. — Le sens ne fait pas doute; le contexte et le mot *tiere* quelques vers plus haut indiquent clairement tertre, montagne; mais comment justifier la forme? Ce peut être une variété de *tierne* (prononcez *tirne*) par changement de *n* en *l*, ou un dimin. de *tir* = *tier*, mais alors lisez *tirlé* ou *tirlet*.

Tisel, voy. *atiseleir*.

Tisson, voy. *tiexhe*.

Toine (*se*), 4034 : Et la nuit aprochat, atant *se toine* Jonas. — B. annote : « Pour *se toille*, se retire; ou faut-il lire, comme le texte le permet *taine*, p. *traine* »? Ce sont là deux explications désespérées. D'ailleurs *toille*, retire, est imaginaire; s'il s'agit de *tolir*, enlever, il faudrait *tolt* ou *tout*. La forme *toine* est l'équivalent wallon de *torne*; « Jonas s'en tourne ».

Toir, tort, 37963 : droit ne *toir*.

Toist, tôt, 30589 et souvent.

Tomer, tomber, 36968, II, 4128; *thumeit*, tombé 37028. — Voy. aussi *temoie*.

Tomble, tombe, 26673 : Encor y est sa *tomble*.

Topet, toupet, 36642 : Thiris, sires de Heres, qui ot blans les *topès*; II, 11785 : L'evesque se taisit, qui ot chaut le *topès*. — Voir aussi l'art. *copet*.

Toquer, allumer, 893 : car refuseir ne dengne Que il ne *toque* feux tant que durerat lengne (bois); II, 12302 : Que grans feux sur le glache à quaremme on *toquat*. — Voy. Grandgagnage, v° *toker*. — Voy. aussi pl. h. *tequart* = *toquart*.

*TORFOIS, 6640 : [Il avait alors plus de revenus, qu'à présent l'évêque de Liège] N'ait en rente, en *torfois* et altre emolement. — Évidemment il faut lire *torfais*, délits (mot bien connu), d'où se dégage aisément le sens « amendes ».

TORNIQUET, tunique militaire, 15235 : La coeffe et aqueton, *torniquet* et parure; II, 180 : Et Eustauses at pris... Son propre *tourniquet*, qui astoit de samin. — Dans Baud. de Sebourg, I, p. 220, v. 614 : Quant onques n'i valut haubert ne *tourniquiaus*; ib. p. 214, v. 398 : Ses armes li donna, blanches com noif sus prée, Et son *tornicle* d'or. — Voy. mon Gloss. de Froissart v° *tourniquiel*.

TORPS, 2949 : [Saint Materne se met à guérir] Cutrais, aveugle et *torps*. — Sans doute une mauvaise écriture p. *tors*, tordu, syn. de *cutrait* (contractus), mais ne serait-elle pas produite sous l'influence du lat. *torpidus*? La variante du manuscrit Br. est préférable : Clos, aveugles et *tors* (*clos* = lat. *claudus*).

TOS, 36671 : Li conte s'enfuït, si ot plus mal que *tos*. — Quid? Bormans : « Lisez *cos*, coups?? » Pour moi, je ne corrige rien et je traduis « plus mal qu'une simple *toux* ».

TOUPASSE, voy. sous *conpasse*.

TOTABLE, 1. entier, 147 et passim; — 2. prêt, disponible, 28403 : et est chouse notable Qu'en monstier Nostre Dame aus fons à che *totable* Seroit li nostre evesque (passage mal ponctué dans le texte). — L'idée de « prêt à » se produit naturellement de « tout à ».

*TOULNIS, 24575 : Tous *Toulnis* et Winage ansiment les quittat. — L'éditeur ne s'est pas arrêté à ce vers, dont, cependant, le sens ne saute guère à l'esprit. Que viennent faire ces singuliers noms propres? Voici ce que veut dire et a très bien dit l'auteur : Il leur quitta ainsi tous *tonlius* et winages. Un copiste ignare a, avec les jambages de *tonlius*, composé le mot imaginaire *toulnis* et un éditeur imprudent s'y est laissé prendre.

*TOUR est une erreur de lecture p. *cour* (*cours*) 2174 : Quant l'at veyut Tremus, à luy a fait son *tour*; même faute 3708, 18184 : et chis s'en vat le *tour* (= *le cours*, c'est-à-dire vite).

TOUR; loc. *aler aultre t.*, aller autre part, 29606; *venir à t.*, se représenter, II, 4668 : Encor s'en vengerat se li colps *vint à t.* (si la chose se reproduit). Ou faut-il corriger *à cour* (en justice)? — *De hault tour*, de haut rang, II, 3566.

Tourbel, trouble, difficulté, 3056 : Car de tout mon paiis, qui est un grant roiel, Sire esperitueis sereis sens nul *tourbel*.

Tourniket, voy. *torniket*.

Tournoier, s'étendre en rond, 13768 : Meire paroche fut, si com il *tournoiat* (dans toute son étendue).

Tourquois, = *turcois*, carquois, voy. sous *pelus*.

Touspas, sorte de monnaie, II, 11993 : grant planteit De *touspas* et winglans et viés gros coroneis Aweeque altre monoie.

Toutevoie; cet adverbe revêt l'acception « incessamment » II, 8790, *ib*. 10192; celle de « sans cesse », II, 11418.

Trache, II, 1641 : Car Henry de Duras, son frere, vient là *à trache* (sur trace, tout droit); II, 1645: si at brochiet *par trache* son cheval (à la piste?). — Quid 842, où l'auteur recommande à ses auditeurs d'avoir toujours l'orateur en face, en ajoutant : Car miez entent celuy... Qui le parlant esgarde, aussi plus soy solache Que chis qui ne le voit et n'en at que la *trache*? — La parole *tracée*, écrite?

Trahin, *traiien*, trahison, fausseté, 9284 : Tu as fait plus de mal et de felons *trahins* C'onques ne fist Nero; 11058, 15477; II, 9356 : Qu'il avoit par argent son cœur mis en *traiien*; II, 9366. — *Sens traiien*, cheville d'affirmation, II, 8156. — Conduite, train, 12773 : De Desiier diray qui ot si grant *trahins*. — Au sens concret de traître, II, 9354 : Que ils tienent Johan à une mult mail *traiien*.

Trahir (*se*), se livrer, s'abandonner, se laisser aller, 23414: Après de jour en jour l'evesque *soy trahit*,... Et de tous malfaiteurs telement enquerit xiie en un an trestot à mort metit. — Premier sens du lat. *tradere*. — Le parfait déf. *trahit* se confond avec celui de *traire* (trahere), 6875 : Si le *trahit* [de]four (il le tira dehors). Chez les bons auteurs *traire* fait *traist*.

* **Traie**, 3932 : Il tint *traie* l'espée; forme impossible, lisez *traite*.

Trais, trois, 13965 : Son escut de fin or à *trais* lyons de bay. — Peut-être une faute p. *trois*; le wallon dit *treus* (v. ce mot).

Trait, 12252 : dessus l'agait C'on dist Sainte Walbeure, ù ilh at i halt *trait*. — Étendue de terrain, lat. *tractus*.

TRAITOIS, traitre (forme forcée), II, 2818 : Or entendeis coment se maintient li *traitois*.

TRALS, trous, 30039 : [La foudre tomba sur le pavé de l'église] « et fist là dois teils *trals* Com une grant charette entrast ». — Ce mot n'est que fictif; il est placé à la rime dans un couplet dont la rime normale est en *aus* ou en *ais* et a été, par le scribe, ramenée à la forme *als* ou *eals*, sans distinguer les mots réellement susceptibles de cette forme. On sait que la bonne forme ancienne de *trou* est *trau*, qui subsiste encore en wallon. Si la rime normale du couplet est *ais*, nous aurions dans *trais* une forme analogue à *clais* (clous).

*TRAMENT, 8036 : Deu toy *trament*! — Corrigez, avec l'éditeur, *cravente*.

TRAMENTANT = *trametant* (transmettant), II, 6432; nasalisation de l'*e* atone, comme dans *visenter* p. *viseter*, *suspenchon* p. *suspechon*, *neuson* p. *neson* (aucun), etc.

*TRAMILHE, 13098 : Mult fist auz Sarazins d'estour et de *tramilhe*. — Lisez *travilhe* (peine); B. doute de cette rectification, parce que les quatre jambages de *mi* sont bien distincts. C'est là certainement un point dont il faut tenir compte, mais notez que le scribe a écrit d'abord *travulhe* par conformation à la rime *aguilhe* (pron. *agulhe*) qui précède Cette forme en *uilhe* lui était plus familière, mais la rime générale du couplet lui imposait d'écrire *agille* (*g* dur) et *travilhe*. On peut, d'ailleurs, conserver *tramilhe*, en le prenant pour une modification phonique de *tremilhe* (crainte, peur).

TRANCHANT, appliqué à *guerre*, 27156, = meurtrier.

TRANSE, treize, 5079; forme nasale de *trase*, *traze* (forme wallonne)? — Ou faut-il lire *trause*, comme on trouve *sause* p. *seize*? — Au v. 7454 je trouve *trase ans*.

TRANSLATEIR, changer, convertir, 4752 : Que [de duché qu'il était] en roialme leur terre fesissent *translateir*.

TRASE, treize, voy. *transe*.

*TRAWILHE, 9493 : Ce est li ars des femmes que si l'homme encarpilhe C'on ne s'en puit partir de sa male *tr*. — « Travail », l'endroit où l'on ferre les chevaux, dit B. Nullement : lisez *crawilhe*, croc ou griffe. Voy. ce mot.

TREBOLER, se ruer, 37329 : l'une à l'altre *trebolle*. — Aussi *tresboller*, actif, précipiter, 12712 : Jà les semble que diable en infier le *tresbolle*.

* Treffe, 1434 : Ly heame li trenchat, la *treffe* va perchant. — B. voit ici *tref*, qui signifie parfois voile de vaisseau, et il demande avec raison ce qu'il faut entendre par le voile d'un casque. Mais il n'est pas question de voile; mettez *cu* p. *tr* et lisez *cueffe* (coiffe); la variante de Br. a *la coffre*.

Treffoir (*mettre en*), 10558; voy. sur le sens général de ce passage, l'art. *foir*. Quant au sens précis de *treffoir* (triforium), je pense qu'il désigne ici, comme ailleurs, une bordure, un cadre; Ducange dit : « limbus vel ornamentum ad oram alicujus rei adtextum in *triforii* (porticus) speciem et formam. » Nous obtiendrions alors ce sens-ci : « S. Willebrod fit peindre en or la passion de S[t]-Lambert, sans rien omettre; dès que le tableau eut été mis en cadre, il fut exposé au public. » — Nous voyons encore paraître le mot *treffor* ou *treffoir* aux vv. 37985 : Li evesques avoit une selle à *treffoir*, Ouvrée de samis, de soie et de fin oir; 16604 : Les tables sont ostéez, qui furent à *tr*. Au v. 9432 on trouve *treffor* avec le sens de « selle à treffoir » : Une jour aloit Pepin chevalchant *à treffors* (« chevauchant très fortement », traduit B. fort malencontreusement).

Tregut, tribut, 213, 216, 4233 et passim. D'où cette forme? L'a. fr. a *treü*, et avec *h* diérétique, *trehu*; a-t-on voulu donner plus de corps à cet *h* au moyen d'un *g*?

Treiit, parf. déf. de *traire*, 5277 : Le brant forbi d'achier *treiit*. Mauvaise graphie p. *traiit*. — Nous avons déjà relevé la forme *trahit* (v. *trahir*).

Trelhies (*ies* = *is*), 38393 : Tot altour fut enclouz de *trelhies* defensable, Qui sont fortes de fier, et rins ne sont dobtable. — Malgré le fém. *fortes*, le mot ne peut être que notre subst. fr. *treillis*.

Tremilhe, 1843 : Et Richier chevalchat tant qu'il voit la *tr*. Del porc de la fontaine, qui les chins agrawilhe. — Selon B. p. *tremenr*, la crainte que le sanglier inspirait aux chiens; je traduirais plutôt par trémoussement (les mouvements anxieux du sanglier). — Ailleurs *tremongne*, crainte, souci, 7125.

Tremongne, voy. *tremilhe*.

Trenchier, trembler, 9256 : cascun de dolour *trenche*. — Je vois ce verbe pour la première fois; il répond correctement à un type latin *tremicare*.

* Trepolle, 2010 (il s'agit de la foi chrétienne) : Bien temprement l'aront à Romme en *la trepolle*. — B. remarque : ce mot serait-il là p. *trepeil*, l'endroit où l'on torturait (*trepalium*)? J'en doute fort et je lis en *l'acrepolle* (acropole).

Tresaleir, passer, 1620 : A ma droite matiere vuit reson que *tresalhe*.

Tresardre, brûler, être pénétré de chaleur, 6882 : [Il trouve] L'erbe tot arse en erois, et la terre en *tresart*; s'échauffer, 8968 : Le roy sentit le cop, sa grant vigour *tresart*; 21204 : Ly jovenes cuens de Viane, qui d'angosse *tresart*; aussi écrit *tressardre*, 1122 : tous de joie *tressart*; au sens physique, II, 10141.

Tresboler, voy. *treboler*.

Tresmordre, pénétrer, remplir, 1587 : Loyalteit et honour todis son cuer *tresmort* (B., négligeant tout à fait la construction, traduit à l'aventure « tremble, tressaut »); 9102 : orguil se (l. *si*) le *tresmort*; 9461 : si que tous est *tresmors* (c'est-à-dire de la beauté d'Alpaïde); 34658 : *tresmort* de la rage; — mordre, 16997 : *tresmors* de morsure vilaine; part. *tresmors*, enragé, 22484 : li paiiens *tr.*; acharné à, 3767 (cp. en all. *verbissen*) : Li homme... qui *tresmort* Est de meffaire à Dieu.

Tresmueir, faire quitter la place, mettre en fuite, 10915 : Remonteit ont Charlon, mains Gaufroit les *tresmue*, car ilh les corit sus. — B. « trouble, inquiète. »

Tresoir, trésor, 8392, 8502; au fig., appliqué à une personne de mérite, 6982, 4088 : avec *t* paragogique, *tresort*, 15067 : plus ferme que *tresort*.

Tresorier, 1. thesaurarium, lieu où l'on conserve le trésor, 5054 : De la cripte fut il son *tr.* faisans; 5062, 6558 ; — 2. trésorier, 4881 : la sainte virgue, qui est nos *tresoriere* Par devant Jhesu Crist; — 3. trésor, 1801 ; 8500 : Grant or et grant argent cascons y aportoit, Tant qu'une grant *tresorier* li englise assembloit.

Trespasse (*faire*), passer outre, 1181 : Por tant se me tenray, si en *feray trespasse*.

Tressenche (*en*), II, 1380 : [L'evesque] la grant diligenche De sa gens govreneir comandat *en tressenche* A Huwe de Florine. — Quid? Pour *en cressenche*, au surplus, en outre? Peu probable. Licence de rime pour *entresait*, absolument, instamment?

Tressardre, voy. *tresardre*.

Tressaut (*en*), subitement, en hâte, 5400 : si s'en vont *en tr.* (qu'est ce qui a pu engager B. à traduire « en silence » ?); 7745 (voy. à l'art. *cressant*).

Tresserer (très + serrer), se congeler, II, 12301 : Muese et altres riviere si forment *tresserat*. — Il se peut que le verbe soit à la forme impersonnelle et *Muese* etc. au cas-régime.

TRESSOLER, retentir comme une sonnerie, 7633: Ilh oiist si grans bruit que tot li bois *tresolle* Comme hommes (*Com d'hommes?*) esragiés, grans serpens et cierolle. — Nous avons là le verbe *treseler*, *tresiller*, *trisoler*, *trisoner* des patois du Nord, qui signifie carillonner; on se plaît à le ramener au thème *tres* (trois) par analogie avec *carillon*, que l'on tire de *quatre*, mais je ne me rallie pas à cette étymologie, et je rattache tous ces verbes au wallon *tresi*, frémir, frissonner. Du Cange cite, dans un texte de 1497, *trasellum* (carillon).

*TRESSUE, 35663: Tant fut chaude la terre qui (= que) trestout s'en remue Li une paiis et l'altre. si est todis *tressue*. — J'ai corrigé la ponctuation de l'éditeur, qui place les mots *qui trestout s'en remue* en parenthèse; Bormans traduit *tressue* par « en grande transpiration », mais il ne peut être admis un adjectif *tressu*, tiré du verbe *tressuer*; je crois être dans le vrai en lisant *cressue* de *croistre*. Le sujet de la phrase doit être *guerre* du v. 35659, et je suis certain qu'au début de notre passage il faut lire *Tant fu chaude la gerre* (*g* dur).

*TRESTÉE, voy. *tiestée*.

TRESTORNÉE, terme d'escrime, mouvement de côté? 2373: Si brochat à Tremus, mains rins ne li valt née, D'esquermie li fait Tremus la *tr*. Et si li at sa lanche en dois tronçons copée.

TREUS, forme wallonne p. *trois*, en rime II, 184 (p. 390); ailleurs, également en rime, *trois*, II, 4453. Voy. aussi *trais*.

TRIBOLEIR, *treboleir*, sonner (une cloche), 8287; Ly brus ressamble cloches qu'on sonne ou qu'on *triboule*; 36926: [Il monta sur le clocher] par teil ententions Que *treboleir* devoit, quant soneir devroit ons Te Deum en l'engliese. — Ce mot est encore en vogue en Wallonie; l'étymologie en est obscure (voy. Grandgagnage, II, 449). L'idée fondamentale est agitation, que présente aussi *treboler*, jeter (v. pl. h.), et *tribouler*, *tribouiller*, s'agiter, 7647: Et li tempeste adès de plus en plus *tribolle*.

TRIBOLEIR, mettre en tribulation, 12710: Mal astons recheüs s'ilh ensi nous *tribolle*.

TRIBOLEIR, surpasser, 2001: la capitolle (capitale) Delle empire exceptée, qui les autres *tribolle*. — Le même verbe que *tribolleir*, *treboleir*, précipiter, renverser, fig. l'emporter sur.

*TRIVIE, 447: Un cop donne à Gregoire qui forment le *trivie*. — L'éditeur dit: « On peut lire aussi *timie*, qui ne présente aucun sens, tandis que *trivie* a du rapport avec le lat. *terere*, briser, faire dommage (!) ». Puisqu'il y a lieu de conjecturer, je propose *curie* ou *cuvrie*. Voy. *curier*.

TROIEIS, « fils de porc », II, 9839: et Hadreal (nom du fils du traître Guenelon) Les nommoit et *Troieis*, fils de porcel. — De *troie*, truie.

TROIVENT, trouvent, II, 1314; cp., pour *oi* = *ou*, *proivent*, II, 2075; *proive*, ib. 9363. La bonne forme est *truevent*. Voy. aussi *true*.

TRUABLE, truand, II, 2197 : li traître *truable*. Ailleurs *truwant*, 36878.

TRUE, trouve, 4324, 4846, II, 5931; *truve*, 4819, 5032; *truieve* (lisez *trueve*), II, 8337.

TRUELÉE (*barbe*), 20495 : De Charlon l'empereur à la barbe *truelée*. — B. dit : « Mot wallon qui doit signifier ici inculte, désordonné. » Mais pourquoi plutôt inculte qu'autre chose? Les dictionnaires wallons ne présentent pas le mot. Notez qu'il faut prononcer *treulée*; je tiens donc ce participe pour identique avec *trieulé*, que j'ai rencontré plusieurs fois dans Baudouin de Sebourg (chant VII, v. 395) et Bastart de Buillon (v. 683), dans la phrase : (*cheval*) *à la crupe trieulée*, et dont j'ignore la signification. Dans le Roman d'Alixandre, l'expression se voit également aux pp. 301,16 et 377,26, où Michelant, sans preuve, l'interprète par « pommelé, marqué de taches ». Cette explication est bien suspecte, et s'il faut deviner, je devinerais plutôt « tressé » [1].

TRUWEAL, II, 192 (p. 586) : [La neige avait dix-sept pieds de haut;] à grans *truweals* fereis Les voies covient faire. — Des *trubles* ferrés? Ou des *truelles* de fer?

* TUILHART, 3433 : li conte est i *tuilhars*. — B. ne comprend pas et dit que la variante Br. donne *cohars* (couard). Pour concilier les deux leçons, mettez ici de nouveau *c* p. *t* et vous aurez *cuilhart* (couillon, lâche). Voy. pl. h. *culhart*.

TURBAINE, 8988 : Tant que ilh fut garis de sa tieste pulaine, De sa copée orelhe et sa chire *turbaine*. — Quid? Je suppose « son visage en désordre », balafré.

[1] Tobler, dans sa critique de mon Bastart (Göttinger Gel. Anz. 1877, p. 1611), émet l'avis que *triuler* est identique avec *tribler* = *tribuler*, broyer, triturer, et se demande si *crupe trieulée* n'est pas une croupe mouchetée de petits points noirs (ce qui s'accorderait avec l'opinion de Michelant), et si *tieulée*, qui se trouve aussi, n'est pas un effet de dissimilation. Boehmer, Rom. Stud. I, 262, explique *trieullée* par *torculatus*, mais, comme dit Tobler, dans cette hypothèse, il faudrait que l'*l* fût mouillé.

U

Umbrage, adj., obscur, sombre, fig. funeste, fatal, 30484 (la tour *u.*), 32598 (sa hache *u.*). Voy. aussi *ombrage.*

Usage, *ousage*, 1. usage, habitude, II, 11341 : si com il est *ousage*; 2. conduite, manière de vivre, ib. 11365 : *Usage* aveis por estre mis à perdition.

Useus = fr. *oiseux*, 1. oisif, 7499 : [Dieu ne lui reprochera pas] qu'il aist *useus* esteit; — 2. lent, tardif, II, 1397 : L'evesque at escrieit que petit soit *useus* Et voise bellement (l'éditeur traduit : osé, hardi!); — 3. négligent, qui s'épargne, II, 4570 : et sens blandir ycheus, A capitle parlat disant, n'en fut *useus* : Entre vous, mes signours... (B. hésite à traduire par « telle n'était pas son habitude »; il fait bien); — 4. en parlant d'une localité, = « où le travail cesse », abandonné, désert, 2390 : Tremus mist asseis gens dedens la vilhe *useuse*; 31741 : Gondras, li menestreus..., En bois de Publemont, dont la plache est *useuse*, At pris pour habiteir plache mult precieuse.

Usse, forme fém. de *us*, huis, porte, II, 4262 : De leurs maisons prendent les *usses* maintenant.

Ustilhes, outils, 18766 : *ustilhes* d'un ovrier. — Wall. mod. *usteie*. Sur l'étymologie controversée de ce mot, voir Diez 652, Littré et ma note ad Grandgagnage II, 438.

V

Vain, affamé, 7217 : Et cristoiens s'en vont *qui* (biffez ce mot) de fain astoient vains; 29332 : et sa gens astoit vaine, Mains bin les fait servir. — Signification fréquente chez les anciens.

Vaine, 1. race, lignée, 34339 : armeis (il s'agit de blason) roge que graine A une destient (v. ce mot) lyon qui demostre la *vaine* De Gheldre; II, 3311 : Et tous chis chevaliers Liegois et *de leurs vaine* (ce que B. comprend : et *vingt* des leurs...); — 2. chance, 28782 : si n'ot pas m quinzaine Que l'evesque li ot denneit (donné) par bonne *vaine* La privosteit de Liege

Vaissent, aillent, 31818. Est-ce une forme sérieuse p. *voisent* (elle est isolée), ou une simple faute de copiste? Nous avons de même rencontré *trais* (v. ce mot) p. *trois*.

Valage, adj., de valeur? 3877 : Le hialme li trenchat et li coeffe *valage*.

Valée (*à le*) = aval, à terre; *getteir à le v.*, 28498.

Valrent, verbe, valurent; mot final d'un vers rimant en *ent*, II, 5284 : armes rins n'i *valrent*. — Mot intéressant à cause de la valeur donnée à la finale; ou n'y aurait-il là qu'une rime pour l'œil?

Valu, adj., valant, important, II, 495 : Dites que j'en feray de la citeit *value*.

Value, subst., motif, raison, 37720 : Albiers, cuens de Muhal, et li sien freire Hue A l'evesque sont freres; j'en ay dit la *value* (= j'ai dit comment).

Vanegloire, folie, 37967 : D'avoir fianche en songe est une *v.*; — cheville d'affirmation : *sens nule vaine gloire*, 8384.

Vaquerin, terme d'injure, fils de vacher, 16331 : Que esteis vous, trahitre *vaquerin*?

Varianche, perversité, 4149 : Adont regnoit à Romme, par grande *v.*, Dioclecians li fel.

* **Varienche**, II, 634 (anathème sur le duc de Lotringe) : et leur semenche Fais restraindre tous bins pour leur fause prudenche Et desevreir ensi que *pulure varienche*. — Le passage est altéré en plusieurs endroits et notamment dans notre vers; je corrige donc les deux derniers mots par *pulvre* (poudre, graine) *de varenche* (garance).

Vascel, 632 : Li Romans reculent par decoste un *vascel*. — B. suppose qu'il s'agit d'un marais, où il y a de la *vase*; selon moi, il faut lire *valcel* = *vaucel*, vallon; au v. 16582, *vacel*. Voy. aussi l'art. *bauchel*.

Vaucelle, verbe, vacille, II, 1754 : Vers l'estendart regarde qui une petit *vaucelle*.

Vaucelhon (*en*), II, 1829 : Quant le conte ont veiut à terre *en v.* — L'expression est-elle synonyme de « à terre », donc = *à val, à le valée* (v. *vascel*)? Ou signifie-t-elle chancelant, titubant » (v. l'art. préc.)?

Vaude, 30092 : Car par eauz fut li fais droit *à vaude* envoiiés A Henry l'empereur. — Bormans, tout en admettant que *vaude* est mal lu et doit être corrigé, attribue à l'expr. *à vaude* le sens « rapidement ». Je ne suis pas de cet avis; l'adv. *droit* (exprimant direction) indique que *vaude* cache un nom de lieu.

Veable, voyant; *non veable*, aveugle, 2460.

Vehue (*lettre*), lettre *veüe, vue*, lettre patente, manifeste? II, 6261 : Par noins les at nommeis en la *lettre vehue*.

Veiuwe = *veüe*, visage; fig., contenance, courage, II, 11072 : Ses toirtis et falos, qui sont de grant value, Fist esprendre li conte, qui mostrent grant *veiuwe*. — D'après Bormans : « qui répandent une grande clarté ». Ce sens me semble erroné; il faut lire *mostre* et, rapportant *qui* à *conte*, traduire : « qui montre bon visage (contenance hardie) ». L'expression « mostrer visage, bon ou grant visage » est fort répandue, voy. mon Gloss. de Froissart, v° visage. Nous trouvons encore *veüe* avec la même valeur 25086 : Arnuls de Chaynez (*l.* Chaynéez) y fut de *grant veüe* Et li conte de Sayne durement s'enveirtue. Voy. aussi *visage*.

Velu, grossier, 36878 : truwans *velus*! — Le mot n'est pas clair II, 7547 : De Sains Martins en mont qui Publemont salue, Jusques à Saint Lambert, procession *vellue* Ont fait li chevaliers. — « C'est sans doute une allusion, dit Bormans, à la selle de cheval qu'ils portaient sur la tête ». Je ne veux pas contester cette allusion, mais que faut-il entendre par *velu*? la procession est-elle dite *velue* parce que les selles le sont, ou faut-il donner à cet adjectif le sens figuré « désordonné, bizarre »?

Venche, pervenche; *fuelhe de venche*, 23955, 36355, II, 5735. Lat. *vinca pervinca*.

Venche, quid? II, 4745 : De nonains, d'abesses, de femmes excellenches, Pucelles et matrones, (et) femmes de toutes venches, Que Henris at dechuites. — Peut-être une transformation arbitraire de *vente* (cp. excell*enche* p. excell*ente*); donc femmes de toute *vente*, de tout prix. — Ou = de toute *vaine* (race, naissance)? Cp. la permutation entre *excellenche* et *excellaine*.

Vendengier, fig. récolter, acquérir, 6080 : Tant fist qu'il at volut grant terre *v*. Et trestout amenneir à la loy droiturier.

Vendre, 1. faire payer, faire expier, 7575 : Car se tu le (Dieu) coroches, chire (= cher) le volrat *v*.; II, 8837 : Mais se vis longuement, bin les sieray *vendans* (je le leur ferai bien payer. Bormans comprend mal et voudrait corriger *vengans*, ce qui ferait dire à l'auteur : je les vengerai); 2. faire passer pour, 1524 : Proidom fut et loyans, por teil le puit on *vendre*.

*Ventelhon, II, 1236, lisez *ventrelhon*, voy. l'art. suivant.

Ventrelhon (*en*), à plat ventre, 26221 : Tous desarmeis furent gisans en *ventrelhons*; II, 1236 : L'escale renversat, en fosseit jusqu'à fon Chaït li dus traït trestout en *ventelhon* (sic). J'ai corrigé, dans la dernière citation, la mauvaise ponctuation du texte imprimé.

Venue (*de*), de prime abord, 10909 : Sus les targes se sont asseneis *de venue*. — Voy. Gloss. de Froissart.

Veoir. Je relève ici quelques formes spéciales de ce verbe : Infin. *veoir* (*l.* pour la mesure, *vir* au v. II, 3176), *veiïr* 37164, *vir* 25998, 27000; part. passé *veüt*, *vehut* (38759, II, 6261), *veiut*; au fém. souvent *uwe* p. *ue*; défini *veït* 29954, *veïrent* II, 11742; fut. *vierat*; *veura* II, 10038; condit. *vieroit* 36895.

***Verbin**, adj., 8874 : Mult sont bin asseneis sus les targes *verbine*. — Quid? Mot sans doute corrompu; je propose *nervine*, « nerveux » au sens de fort, solide; cp. prov. *nervein*. Ou y aurait-il rapport entre notre *nervin* et le mot *niers* du v. 20257 : Par dessus les escus qui furent fais à colle Et de *niers* et de cornes (*cordes*?) bendeis par les anolle.

Verdeus, vert, 2392 : l'erbe *verdeuse*.

Vergier, adj., vergé, épithète fréquente du heaume, 370, 2582.

Verital, véritable, 4303.

Verour, vérité, 6016; aussi *voirour*, II, 250.

Vesti, curé, chef de paroisse, 31655 (en parlant d'un petit mostier) : et là ot i *vestis*. — Équivalent d'*investi*.

Veüe, visage, voy. *veiuwe*.

***Veut**, 14944 : Ogiers juroit... Ne partirat de là par *veut* ne par *oreis*. — Selon l'éditeur : par force ni par prière. Grosse méprise; lizez *vent* et traduisez : par vent ni par orage.

Vexeir, mettre dans la gène; 29216 il est dit, à propos du paiement de Bouillon, que l'église de Liege « en astoit si *vexée* Que d'argent et joweaux astoit si dennée... »

Vier (*là*), 21346 : Par desouz Cornelhon, le casteal de renom, Siet Amercuer *là vier ù* li bon compagnon Vont boire la cervoise plus noire que charbon. — *Là vers où;* qui pourrait s'y méprendre? Cependant l'éditeur explique *là vier* par « la pêcherie » en alléguant le mot *vierra* dans Du Cange.

Viergue, *virgue*, vierge, 222 et passim; la bonne forme n'est-elle pas *virgne*, *viergne?* Cp *imagne* = *imaginem*.

Vilhanche, vileté, avilissement, 4613 : Ly peule s'eslevat... Encontre leur evesque, qui fut de teil *v.*, Disoit li uns à l'autre... — L'éditeur met un point après *vilhanche*, ne comprenant pas le lien intime qui relie les mots suivants à *teil v.* malgré l'omission de la conjonction *que*, et pense qu'il faut lire *valhance*, qui dit tout juste le contraire de ce que l'auteur veut dire.

* Vilhars, II, 6858 : si ardit les villiars Tous de chi et de là. — La rime et le sens exigent *vilhals*, villages.

Vinable, quartier d'une ville, wall. mod. *vinâf*, II, 3087 : Et puis prist en *vinable* des Preis sa manandie; ib., 3726 : Par *vinables* feiray tout le pueple ordinant; ib., 10219 : En queil il avoit plus de nobles enbuissiés Que (l. *qu'en*) trestout le *v.*; 30865 : aus gens de son *v.* — Type latin : *vicinabulum*.

Vinage, voisinage, II, 2720 : Dont vient si grant poulage (peuple).... En la citeit de Liege et par tous les *vinages* (les alentours)? Aussi = *vinable* (voy. pl. h.), 37255. Voy. aussi *vivalhe* (mot mal lu p. *vinalhe*).

Vinage, prix payé pour le *vin*, II, 12376 : De vin de Grech aussi qui fut de grand *v.* — Le mot signifie plus particulièrement l'impôt payé sur le vin, et on peut aussi traduire dans le passage cité : qui fut fortement taxé. Cp. l'art. *toulnis*.

Vinemeus, venimeux, 8331 : les biestes *vinemeuse*.

Vingnerons, II, 9752: As tanneurs ont mandeit et *vingnerons* aloseit; ib. 9909: Et puis sont de Vignis les *vingnerons* sorvenus. — Partout, remarque Bormans, où se présente le mot *vingnerons*, le vers est trop long d'une syllabe. J'en conclus que l'auteur ou disait *vingnon*, ou mangeait l'*e* muet.

Vinve, parfait déf. de *venir*, voy. sous *tinve*.

Violeir, enlever de force, II, 347: et chescun *violat* Ors, argent et joweais et tout che qu'il trovat.

Vireus, II, 7010: li cuens *vireus*. — En wall. mod. *vireus* signifie opiniâtre, sens qui convient très bien ici; Grandgagnage, II, 469 le place sous *vir*, envie, volonté obstinée, sur l'étymologie duquel j'ai produit mes vues en note de l'article de Grandgagnage.

Virselhier, anc. fr. *verseiller*, chanter par versets, réciter, 34249: et ne fine De *v.* ses libres par desous la gordine; *veirselhier* II, 2292.

VIRTUABLE, fort, vigoureux, solide, 2455: Prechoient en Germanie (l. *Germaine*) notre loy *v.* (non pas *vertueuse*, comme dit B.).

VISAGE, mine, contenance, courage, 26291: Atant est en l'estour entreis à grant *visage*; 37235: *de bon v.* (courageusement, vaillamment). — Je crois aussi avoir rencontré, dans le même sens, *de grant chire* (= chière). Voy. aussi l'art. *veiuwe*.

VISCANT (*son*), loc. adv., pendant sa vie, de son vivant, 5844: Les François govrenat *son v.* gentement; 35314; *al viscant*, du vivant de, 10655. — Pour la forme, voy. *vivre*.

VISDEMENT, vite, II, 4144: L'evesque chiet à terre, il sat (= *saut*, saute) sus *visdement*.

VISE = *viése*, vieille, 8786: A gens qui n'entendent neis (= pas plus) c'one pire *vise*. — B. traduit le mot par *vile*; il ne connaissait donc pas l'adj. *viés* = lat. *vetus*.

VISENTEIR, forme habituelle p. *viseteir* (22122), visiter, 1629, 3373, 6738, 13759. — Avec le sens de « solliciter, engager », 15289: De boire et de mangier fut sa gens *visentée*.

VITAGE, p. *viltage*, *viutage*, honte, 3872: à duelh et à *v.* — De même *vitanche*, 6130: s'en ot à cuer *vitanche*.

VITALHE, entretien, traitement, 1605: Pour ses gens sodoiir paiir à sa *v.* (pour payer les mercenaires qu'il entretenait); 27183-4: de toute la vivalhe (l. *vinalhe*) Toute nuit sont logiés droit là et grant *v.* (traitement) Orent; mult furent aise, car de noble *v.* (ici victuailles, aliments) Astoient pourveüs.

VITALHE, = *vitage*, voy. *vitelh*.

VITANCHE, voy. *vitage*.

* VITELH, 13345: Que *vitelh* farat al traître bedel. — Lisez *vitalhe* (honte), comme le réclament le sens et la mesure.

VITEUX, honteux (de *vilté*), 8328: sens pensée *viteuse*; 11149: mie n'en fut *viteux*.

VITUPEIRE, blâme, honte, affront, 244, 9022; vergongne et *vitupeire* 2265. — *Vituperieus*, honteux, II, 1421, 4013, 6386, et passim.

* VIVALHE, 27182: de toute la *vivalhe* Toute nuit sont logiés. — Cela doit dire, selon Borgnet, « de tous les hommes vivants, en état de combattre »; il est vrai d'ajouter

qu'il paraît lier les mots *de toute la v.* (les virgules font défaut) à la phrase qui précède : « droit à Esnalhe Sont nos oust arengiés. » Il est clair qu'il faut un *n* p. le *v* et lire *vinalhe*, les voisins (v. ce mot).

Vivre. Ce verbe, par son parfait latin *vixit* transposé en *viskit*, a assumé en français le thème *vesk* au défini *vesquit*, *vescut* (vécut) et au part. passé *vescu* (vécu). Le wallon a communiqué le thème *visc* à tout le verbe, et dit auj. à l'inf. *viker*, part. prés. *vikant*, part. passé *viké*, ind. prés. ji *vike*, déf. ji *vika*. Dans notre Geste, j'ai relevé les formes *viscant* (voy. ce mot), *visquat* (vécut), 1754, 4513, *viskat* 1197, *viscat* 10651, 26399.

Voeliet, mauvaise graphie p. *voilliet* (veillé), II, 10520.

Vogier, citer en justice, II, 11820 : Adont ont fait *vogier* entour xiii et plus. — Autre forme de *vocher*, *voucher*, lat. *vocare*; angl. *vouch* (appeler en témoignage).

Voiage = *voie*, chemin, 5633 : Tant ochiit (l. *ochist*) de ces Huens que trestous li *voiage* Astoit roge de sanc; 28692 : Li conte et li cheval chaiit sus le *voiage*.

Voidit, prononciation wall. de *voidiet*, vidé, II, 11425 : [Les gens fuient leurs maisons embrasées en grande tristesse], Car rins n'orent *voidit* ne osteit.

Voilhe = *voire*, verre, II, 5886. — Cp. *tonoile* p. *tonoire*, tonnerre.

Voiliere = *voiriere*, verrière, vitrail, II, 5874, ib. 9179.

Voir, adv. d'affirmation, servant à restreindre et se traduisant par « c'est-à-dire, bien entendu », 30884 : [Tous portent encore cet écu dans leurs bannières], *voir* cheauz tant soilement Qui sont gens de mestiers, je ne dis aultrement; II, 11154 : [L'ordonnance concernant le *murmure*] fut de teil rigour Que trois hommes ensemble, *voir* de peuple menour (= bien entendu, des gens du commun)... N'oisoient parlement faire par nenson jour.

Voiriere, vitre, 1745 : Com parmi la *voirier* le soleal soy apreste; 38573 : Faisoit on de geneiste.. Les *voiriez* estopeir pour estre plus tenable Contre le bize et vent. — Faut-il, dans le second exemple, admettre au sing. *voiriet* ou *voirie* (dans le dernier cas, il faut, à la lecture, comme souvent, négliger le *z* du pluriel).

Voirour, verité, voy. *verour*.

Vois, rumeur publique, tradition, 37269 : che racompte la *vois*.

*Voision, 4418 : L'evesque Valentins, en dormant sens velhier, Olt *unc voision*. — Il faut évidemment lire *une avision*.

Voiturеir, se mettre en campagne, 13909 : Ilh sont Dieu et sa meire et tous les sains jureis, S'ilh pulent *voitureir*, Ogier serat greveis. — Le primitif *voiture*, lat. *vectura* (transport), se présente-t-il ailleurs au sens de « expédition militaire »? Le mot ordinaire est *voiage* ou *voie*.

Volant, sorte de monnaie, II, 10882 : A che temps li evesque Adulphe li plaisant Faisoit monnoie à Huy qu'ons appelloit *bollans*. — Bormans, renvoyant au texte en prose (VI, 293), dit qu'il faut lire *vollans*. Mais comme *b* et *v* sont souvent confondus et que l'on ne dit rien sur l'origine du mot, l'incertitude subsiste.

Vole, rapidité, 12707 : Charles... Chevalerie arat tempre de teile *vole*...

Volée (*à le*), à cœur-joie, avec abandon, 37122 : Une moys u là entour prechat *à le volée*. Cp. Bast. de Buillon, 325.

Voleur ou *volour*, subst. masc., vouloir, volonté, 5169 : par le Jhesus *voleure*; 25292 : acordeis à son *volour*. — Corrigez *volour* p. *valour* II, 5585 : Les Namurois combatre furent en grant *valour*.

Voloir, dans la Geste, est constamment employé, abstraction faite de son sens propre, pour donner au verbe la forme périphrastique; c'est entre les mains d'un rimeur un excellent moyen pour aider la prosodie. Au lieu de dire : « l'archevêché était vacant », notre chroniqueur dira *voloit vaqueir* (II, 6065); au lieu de « Jésus naquit », Jesus *vot naistre* (38736). Je remarque toutefois que cet emploi affecte particulièrement les temps du passé; ex. de présent 20576 : Jusqu'à l'eawe de somme qui bien *vuit cercueir* La grant citeit d'Amiens; d'impératif, 17789 : Tollons li l'esclaminne et le *vuilhons berseir*.

Vote = *volte*; *faire v.*, s'en retourner, 6390 : Osterins n'arestont, ains *firent* de là *vote*.

Vouse = *voise*, aille 5689.

* Vouse, 1332 : A sa gens defendit que l'une l'autre ne *vouse*. — Selon B. p. *voise*, aille; selon moi, lisez *nouse* = *noise*, nuise.

Vrai, pur, de bonne qualité, 26101 : mais li brans, qui est *vrais*, Forfait petit en chair; saint, 29496 (il s'agit de la bataille de Visé) : Li plus hals jours de l'an astoit et li plus *vrais*. Allusion au jour de Noël, auquel, d'après la prose (voy. t. IV, p. 297), la bataille fut livrée en 1104.

Vraire, licence de rime p. *vraie*, II, 7124 : che astoit chose *vraire*.

Vuidier la place à quelqu'un, la lui céder, l'en laisser maitre, 5195 : Il n'i at si hardy ne li *vuide* la prée.

Vuilhe, subst., volonté, 667; ailleurs *voilh*. — A. fr. *vueil*.

Vuit, forme habituelle dans la Geste pour *veut*, comme *puit* p. *peut*.

W

Wangnon = *gagnon*, chien de basse-cour, chien de berger, employé fig. (cp. *limier*), II, 2548 : Et li dus de Braibant assemblat ses *wangnons*. — Pour l'étymologie du mot, voir Diez 391, v° *gagnon*.

Warde (*la*) de Stepes, nom de la place où fut livrée le 12 octobre 1213 la bataille victorieuse des Liégeois contre Henri I, duc de Brabant. — Que signifie *warde*? District confié à un garde? Ou est-ce une variété féminine de *gart*, enclos? [1].

Warnison; 34374 : Entre dois *warnisons* fut leur plache establie. — La prose (V, 385) disant « entre dois oust », il faut expliquer *w.* par « troupes placées en garnison », ou par « places de défense ». Ailleurs *garnison* présente le sens habituel de provisions, denrées; 35004 : Beneficlie et provande à Liege vendoit ons, Si com à son estalt vent sa char li mangons, U que bleis u avayne u altre *garnisons*.

Warokeal, gourdin, 14030 : Mains che ne li vausist,... Se Symons et Rigals... Ne ly eussent aidiet auz *warokeauz* savaige; II, 12383 : Et tout parmi le ventre la tuëlhe strendoit, A une fors *waroqueal* entour l'entortilhoit. — *Warocai*, gourdin, est encore liégeois; on dit aussi *warcot*, de sorte que Grandgagnage (II, 482) flotte entre l'étymologie *waro* (garrot) et *warcot*. Il y aurait encore, dans l'examen étymologique de notre mot, à considérer *warloker* (donner des coups de bâton).

Wastes *femmes*, femmes errantes, de mauvaise vie, 23100 : En cel lieu que je dis.... Tenoient *wastes femmes* leur lieu pour habiteir. — Je trouve dans Louvrex I, 346, *wauves* femmes, pour lequel, dans le Glossaire de l'ancien wallon (Grandgagnage, II, 644), j'invoque à la fois le lat. *vagus* (cp. *douve* de *doga*) et le *waivium* (res derelicta) de Du Cange.

[1] Grandgagnage (Mém. sur les anc. noms de lieux) dit que Steppes était communément appelé en lat. *custodia* de Steps, mais il n'en connaît pas la raison.

Wastement, adv., à l'état de ruine, 27548 : Saint Albains à Namur qui gisoit *wastement*.

Wauke = lat. *vacuus*, vacant, 8554 : Dedens le sige *wauke* (la prose dit : en temps de siège vacant).

Weires, chevrons; dans le passage en prose intercalé entre II, 10927 et 10928 : arbes, useries (portes), fineistres, bans (l. *baus*? poutres), *weires* et lattes. — *Were* est encore wallon, voy. Grandgagnage, II, 486. — De l'all. *quer* (oblique) ou une forme allégée de *squère* (équerre)?

Weys = *gués*, 36031.

Wespilher, fourmiller, frémir, 13106 : tous li cuer li *wespilhe*. — On dit encore en wallon *wespiant*, frétillant, sémillant. La dérivation de *wespe* (guêpe) ne fait pas doute; cp. l'expression *fourmiller*; Poésies de Froissart, II, 301, v. 117 : Trestous li sans fremissans, fourmians m'estoit. — B. traduit à tort, je pense : « lui cause une sensation semblable à la piqûre d'une guèpe ».

Wihot, cocu, 35150 (c'est une femme qui parle) : Se je me pars de vous, si n'en soiés jalos, Car je vous ay covent, jà ne sereis *wihos*. — Voy. Grandgagnage, II, 488 et ma note étymologique.

Winglant, sorte de monnaie, voy. *touspas*.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES DE L'AUTEUR.

Bedel. Cp. Baud. de Seb., I, p. 243, v. 135 : *li felon bedel.*

Coquaille, canaille. En liégeois, on dit *cakaie* (voy. Grandgagnage, I, 88), sans doute dans l'intention de rapprocher le terme de l'analogue *merdaille*.

Engenrure. Cp. ap. Baud. de Seb., I, p. 178, v. 32 : *engenrement* au sens de fils; cp. notre mot mod. *progéniture.*

Menoir, mener; licence de rime, 6997 (on a imprimé *meneir*).

Peiron. M. le prof. Le Roy remarque : « Il est d'usage à Liége (sauf exception) d'écrire *péron*, sans doute pour ne pas confondre la colonne du marché avec le *perron* de l'hôtel de ville. Le péron répond à la croix potencée du blason, c'est la pierre au pied de laquelle on donnait autrefois lecture des ordonnances. Il y avait autrefois des pérons au midi de la France, en Écosse, etc. »

Rengne de l'espée. Mon étymologie « retinere » peut être appuyée du terme analogue *arestuel* (poignée), qui vient de *arrestare*, retenir.

Resortir, reculer. Baud. de Seb., I, p. 250, v. 396 : Car no gens ressortissent et retraient de chà. Cp. ib. 276, v. 309.

Revongne, nom de lieu; ajoutez 27583 : A Revongne en Ardenne.

ROMANS SENS LATIN. Cp. Baud. de Seb., II, p. 277, v. 95 et 288, v. 474.

SUS, supérieurement. Cp. Baud. de Seb., I, p. 335, v. 223 : N'est che point vous argus D'aprendre mon mestier et de faire tout *sus*?

TANSTAT. Pour l'admission de la forme *tanster*, je renvoie à Foerster (Gröber, Zeitschrift, II, 84), qui s'en prévaut en faveur de l'étymologie a. fr. *hanste* (bois de la lance) = lat. *hasta*.

VAIN, affamé. J'aurais mieux fait de traduire par « faible, languissant ».

RAPPORT DE M. STECHER [1],

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

« Le manuscrit que M. Scheler a présenté à la Classe des lettres dans la séance du 5 décembre 1881, comprend 341 pages in-folio. Il est intitulé *Glossaire scientifique*[2] *de la Geste de Liége de Jean d'Outremeuse.* C'est une première étude vraiment philologique et méthodique sur les 33,000 alexandrins à laisses monorimes, publiés par la Commission royale d'histoire. On sait que les éditeurs, nos savants confrères Borgnet et Bormans, ne pouvant disposer que d'un texte souvent mal lu ou transcrit avec négligence, ont pris le parti de le donner complètement avec toutes ses variantes et ses bizarreries, en réservant le plus possible les droits de la critique et de l'exégèse.

Polain disait déjà en 1839, dans ses *Recherches sur la vie et les ouvrages de J. d'Outremeuse :* « Presque tous nos écrivains citent J. d'Outremeuse, et cependant il est certain que peu d'entre eux l'ont connu dans le texte original. Son nom, si célèbre dans notre littérature du moyen âge, a été attaché à une infinité de manuscrits *tous différents les uns des autres,* et c'est ce qui n'a pas médiocrement contribué à répandre de l'obscurité, non seulement sur la vie de ce chroniqueur, mais aussi sur tous ses travaux. »

M. Scheler, à son tour, a eu l'occasion de constater les énigmes accumulées comme à plaisir par les scribes et les copistes. A mesure qu'il déchiffrait les longues tirades de cette chronique rimée, il pouvait, en connaissance de cause, reconnaître les difficultés exceptionnelles que les éditeurs ont dû rencontrer. Il rend souvent hommage à leur zèle et à leur science, tout en contestant plus d'une de leurs transcriptions.

Ce qui l'a surtout inspiré dans ce long dépouillement lexicographique d'une œuvre dénuée d'intérêt littéraire, c'est, sans doute, le desideratum de Diez, le maître des romanistes, à propos « d'une analyse scientifique de l'idiome wallon, si riche, si original et d'un si grand secours pour la philologie romane ». « Ce n'est, dit notre savant confrère, ni le poëte, ni l'historien qui m'ont attiré vers *la Geste de Liége,* et qui me l'ont rendue attachante; ce sont les abondants enseignements que j'en voyais surgir au profit de la branche scientifique à laquelle j'aime à consacrer mes loisirs. L'étude approfondie des dialectes romans dans leur état ancien et présent, est devenue de nos jours la tâche favorite des

[1] Lu dans la séance de la Classe des lettres du 6 février 1882.

[2] M. Scheler a préféré, avec raison, le titre : *Glossaire philologique.*

philologues voués aux investigations historiques sur la naissance et les évolutions des divers groupes de la famille néo-latine. On comprend que, Belge d'adoption et de cœur, j'éprouve le désir de prendre ma part dans ce travail collectif et que je sois jaloux de ne point perdre la priorité de l'exploitation scientifique d'une œuvre éminemment nationale. »

J. d'Outremeuse, en effet, « clers ligois publes des autoriteis apostolique et imperial del Court de Liege, notairs et audienchier, et par le grasce de Dieu et del majesteit imperials nobles contes palatins », a de l'originalité, au moins dans son vocabulaire. Alors même qu'il copie Jean Lebel, en disant à la manière de Froissart : « Je me fonde sur le noble chanoine », on le voit mêler les tours et les vocables essentiellement liégeois aux mots plus littéraires et plus français que l'on préférait à la cour des comtes de Hainaut.

C'est même le départ entre l'idiome liégeois et le dialecte plus roman, moins germanique, plus classique en quelque sorte de nos trouvères, qui constitue une des grandes nouveautés de ce glossaire vraiment scientifique et positif. C'est là un exemple de stricte précision qui ne sera pas perdu : on voudra de moins en moins se contenter d'analogies sommaires entre le wallon et le vieux français. Mais ce qui, croyons-nous, mérite encore mieux d'être imité, c'est la circonspection, la réserve critique d'un philologue que la notoriété de ses ouvrages et l'étendue de ses connaissances semblent dispenser de ce devoir ou, si l'on veut, de ces précautions. Par une juste défiance des solutions exclusives ou prématurées, par un sentiment très vif de ce qu'exige aujourd'hui la science rigoureuse, M. Scheler s'attache sans cesse à ouvrir des questions, à en élargir d'autres déjà ouvertes et à suggérer le plus possible des recherches et des directions nouvelles. Semer ces doutes, c'est, pour lui, exciter l'esprit d'analyse. Dans plus d'un paragraphe, au moment où l'on croit qu'il va conclure et trancher, il termine par un *quid?* Il s'arrête dès que les faits positifs et incontestables font défaut.

Ainsi, à propos du *perron*, symbole de l'autonomie des bonnes villes wallonnes et flamandes de la principauté de Liége, l'article du *Glossaire* commence par le développement de l'opinion adoptée dans les notes ajoutées au *Dictionnaire étymologique de Grandgagnage*. On part des mots *pilier* ou *pilori* pour arriver à l'ancien liégeois *pelron* qui a pu se prononcer à la wallonne *peieron* comme un diminutif de *pilier*. D'autre part, on remarque que « cette étymologie n'est pas à l'abri de contestation. » On semble laisser la porte ouverte à ceux qui préfèrent ne voir dans ce terme si caractéristique de l'histoire communale des Liégeois qu'une simple transposition de sens, une sorte de figure : la pierre sur laquelle se place le justicier ou le proclamateur des ordonnances, le montoir au bout duquel s'élève la colonne de justice. Ce ne serait plus, dès lors, que le cas-régime comme dans cet hémistiche de la chanson de Roland : « Sur un perron de marbre ».

Dans les cas qui paraissent les plus faciles, notre confrère se défie de cette facilité. Il se souvient du conseil de Quintilien : « Le grammairien (c'est-à-dire le philologue) doit savoir ignorer certaines choses — *aliqua nescire* ». Par exemple, à la page 170 du *Glossaire*, au mot *grie*, on lit v. 27584 : *De duc de Loherainne Godefroit chire grie*. Tout semble inviter à une conclusion. Dans le contexte, on trouve, par contraste, *chire hardie*, c'est-à-dire air résolu, décidé, et même quand il s'agit, dans ce passage, de l'adversaire de Godefroit,

d'Albert de Namur, on lui attribue *chire lye*. C'est donc bien la mine non joyeuse, mais refrognée, triste et morne du duc de Lotharingie. Mais c'est une tentation à laquelle résiste le glossateur rigoureux, bien que lui-même vienne de citer *grefteit*, *grevanche* comme peine, contrariété, sujet de tristesse. Il ne veut pas même rapprocher ici *chire lente et griffangne* (mine hargneuse, grincheux, grignoux) ni admettre que *grie* puisse comporter l'idée de *grave* comme *chiere membrée*, digne d'attention, mine imposante.

Quand tout le monde songe au bas-latin *excorticare* ou à *scoriare* pour expliquer le français *escohier* ou le wallon *xhohier*, quand surtout pour l'absorption de la linguale *r* les exemples abondent dans le dialecte qu'il a si bien fouillé (*haré*, diraient nos houilleurs), il termine la discussion par ces mots qui ressemblent à une ironie socratique : « Je cherche la vraie étymologie. » Quelquefois aussi on regrette que l'auteur craigne trop de grossir son œuvre outre mesure. C'est par là qu'il s'interdit des observations intéressantes. Avec l'érudition dont il dispose et l'autorité qui s'attache à son nom, il pouvait, par exemple, débrouiller, une fois pour toutes, les singulières confusions qui se rencontrent dans les patois et dans les vieux textes à propos de *frès* et de *friss*. En liégeois d'aujourd'hui, *friss* se dit pour indiquer la fraîcheur ou bien la froidure. Mais quand Froissart parle des *friches* dames de Chambéry qui chantent ses virelais, on ne peut songer qu'à gentillesse et à vivacité d'humeur. La *friche* ville de Valenchienne, c'est la ville agréable et joyeuse. Le *Glossaire* nous cite des chevaliers surnommés les *fris*, ce qui veut bien dire : les hardis, les joyeux, les vifs, parfois même les farouches, comme ce Guillaume de Huy qui tue un compétiteur de son frère au chapitre même des Tréfonciers de Saint-Lambert. — Dès lors, il ne s'agit plus seulement de l'acception joyeuse de Rabelais : « Jean des Entomeurs, jeune, gallant et frisque; » mais on songe à la curieuse rencontre des patois wallons et flamands attribuant au mot *frank* le sens de hardi, audacieux, effronté. L'analogie s'étend aux mots allemands *frank*, *frei*, *frech*, et même au vocable flamand *vrek* qui, avant de désigner l'âpreté de l'avare, a pu signifier l'audace, l'effronterie en général.

Il me semble que M. Scheler évite trop les références flamandes. Il sait pourtant combien elles sont nombreuses dans ce wallon septentrional qui a dû subir si longtemps l'influence des populations thioises. Dans son article si savant sur *blouseir* et *bleusse*, les acceptions flamandes du mot *blaau* n'auraient certes pas pris trop de place. J'en dirai tout autant des analogies flamandes entre *blanc jeudi*, *witten donderdag*, et *bon vendredi*, *goede vrijdag*, etc. Le paragraphe si curieux sur le vocable *circonstanche* qui signifie tour à tour état, situation, rang, suite, laisse un passage douteux; II, 4387 : « *de maile conscienche..... Furent cheus de Marline et leur grant circonstanche.* » ..... Est-ce que le vieux flamand *omstand* dans le sens d'entourage, de foule, de cercle d'amis (comme on lit encore dans Karel van Mander) ne pourrait pas aider à trancher la question?

Mais n'oublions pas le proverbe d'Horace : *In silvam non ligna feras*. Admirons plutôt ce qu'il y a de vraiment révélateur dans ces études si patientes et, disons-le, si sincères. A la rubrique *lecture*, par exemple, les plus savants pourront s'étonner et cependant se convaincre de l'épanouissement logique de ce mot dans la langue de Jean d'Outremeuse. Tantôt il s'agit de narration et d'histoire, tantôt d'art, d'enseignement et même de magie;

mais la plus curieuse de ces déviations ou transformations de sens, c'est assurément celle qui fait de ce terme un synonyme d'instigation et d'inspiration. Toutefois, ces écarts et ces métaphores sont ici à peine indiqués par un lexicographe qui, scrupule excessif peut-être, craint toujours d'imposer son opinion.

Au reste, le doute suspensif et provisoire est quelquefois commandé par la prudence la plus élémentaire. Qu'est-ce que cette *vilhette ague* qui désigne dans Jean d'Outremeuse le faubourg des Wès ou des Gués à Liége? Est-ce une inadvertance de copiste, ou faut-il y voir le mot *aigu* dont les acceptions sont si variées : *volenté ague, froid agut, reins agus, sens agus, parole aghue?* S'agit-il d'une villette, forte ou pointue, ou seulement de sa proximité de l'eau? L'auteur n'a garde de se prononcer, non plus que pour *emplache* qui pourrait, ce me semble, s'assimiler à *esplache* et se rattacher soit à *emplastrum*, soit à *amplaceatum* de Du Cange. Même réserve au sujet de *cranche*, bien que déjà, par les sagaces conjectures de Grandgagnage, on ait pu songer au flamand *cranc* qui servait autrefois à indiquer toute espèce de diminution, d'affaiblissement, de détérioration, de rapetissement, d'appauvrissement.

Il faut remarquer à propos de l'article *conglouser* la hardiesse des transformations et des applications qui caractérise le style du rimeur liégeois; mais on voudrait un peu plus de ces détails tels que l'éminent linguiste en pouvait fournir sur ce préfixe si important qui a pris dans le wallon d'aujourd'hui, du moins à Liége, la forme assez rude de *ki*. D'un autre côté, pour voir tout le parti que l'histoire des langues romanes pourra tirer de ces études, il suffirait de parcourir tout ce qu'on trouve de curieux aux mots *dangereus, envoiseüre, escargeleit, esperanche*, et particulièrement *isneal*, qui avec ses deux acceptions d'alerte et de gentil, coïncide parfaitement avec le gantois *snel*.

On peut se convaincre aussi, par ce *Glossaire*, que, longtemps avant la Renaissance proprement dite, on a fréquemment pris au latin des mots abstraits et des attributions abstraites. Qu'on étudie les articles *gubernation, impendre, impetreir, impression, incontinenche, incurieus, influenche, iniquit* (iniquité), *inobedienche, instable, instichier* (à moins qu'il ne faille lire *justichier*), *interposer*. Ce dernier terme est curieux en tant que synonyme de *interprèter*; il fait penser, d'ailleurs, à la bizarre acception que le mot *poser* a prise dans un wallonisme ou éburonisme fort connu : *postposer*[1]. Il y a encore dans le parler liégeois *annate* au lieu de *cotisation*. Tout cela provenait peut-être de la chancellerie épiscopale.

Les vocables *intercessioneir, intimeir, introduit, invictueux, iraconyne, loquenche*, ne sont pas moins importants pour celui qui dans les mots aime à trouver une *leçon de choses*, comme on dit aujourd'hui. A ce point de vue qui, certes, n'est pas méprisable, on peut trouver un enseignement utile jusque dans les désinences uniquement, paraît-il, imaginées pour la rime de ces strophes prolixes : *excellenche, excellaine, messante, messaine, nécessable, nécessitable, cruable*, etc. Toutes ces fantaisies néologiques sont soigneusement notées

[1] En anglais, *to postpone* = 1° ajourner, remettre, différer; 2° mettre après, estimer moins. Dans les deux acceptions, la wallonne et la française. Quant à *postponement*, il signifie seulement ajournement, remise.

et méthodiquement étudiées par notre infatigable confrère. Il conclut de ces symptômes et d'autres analogues, que son chroniqueur-rimeur « non seulement s'est approprié le *trésor vocabulaire* des bons écrivains de son temps, mais qu'il a su l'enrichir par une multitude de termes, très légitimes de façon et de sens, qu'il a puisés dans le terroir natal ou créés selon le besoin accidentel de sa pensée ou l'entraînement de sa versification. »

Peut-être y a-t-il quelque optimisme dans cette appréciation; mais on ne saurait contester l'importance historique de ce texte liégeois ainsi élucidé. C'est un document que rien ne remplace et qui obtient tout son prix par le judicieux usage que M. Scheler vient d'en faire. C'est une pierre d'attente pour l'histoire du wallon au moyen âge, et c'est une riche contribution, un supplément inattendu pour les dictionnaires généraux qui, comme celui que M. Godefroy publie en ce moment, doivent donner la statistique et l'histoire de tous les dialectes de l'ancienne langue française.

Je suis donc heureux de proposer à la Classe de voter des remerciments à notre savant confrère et de faire imprimer son *Glossaire scientifique de la Geste de Liége* dans le recueil in-quarto des Mémoires de l'Académie. »

La Classe a adopté ces conclusions auxquelles les deux autres commissaires, MM. Le Roy et Bormans, se sont ralliés dans leurs rapports également lus dans la séance précitée.

LA

GESTE DE LIÈGE

PAR

JEHAN DES PREIS, DIT D'OUTREMEUSE.

GLOSSAIRE PHILOLOGIQUE

PAR

[illegible]

[illegible]



BRUXELLES

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

RUE DE LOUVAIN, [illegible]

1882



